

Château de Mez-le-Maréchal

Dordives (Loiret)

Rapport de fouille archéologique programmée 2023

Axe 11 - Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne

VOLUME 1 - TEXTES

Sous la direction de
Michel PIECHACZYK
Edwige BOREL

Par
Virginie BEMER
Edwige BOREL
Emmanuel CANAULT
Sylviane DELPECH
Florian HEMERY
Martine PIECHACZYK
Michel PIECHACZYK
Florian RENUCCI
Georgia ROESCH
Françoise SOUCHET

Les Amis du MEZ
Siège social :
25 Place Mirabeau
45210 Le Bignon-Mirabeau

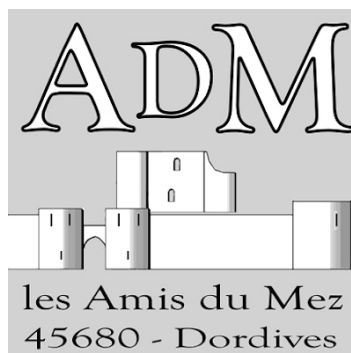
Décembre 2023



« L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagné ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹.

¹Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».



Édition : Les Amis du Mez
25 Place Mirabeau
45210 Le Bignon-Mirabeau

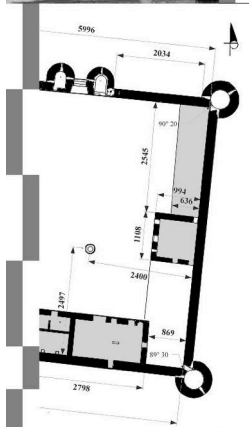
Dépôt légal : Février 2024
ISBN : 978-2-9576504-3-9





Château de Mez-le-Maréchal

Dordives (Loiret)



Rapport de fouille archéologique programmée 2023

Axe 11 - Les constructions élitaires, fortifiées ou non,
du début du haut Moyen Âge à la période moderne



Sous la direction de

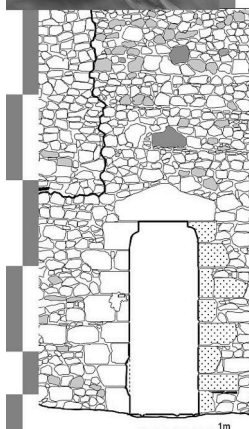
Michel PIECHACZYK
Edwige BOREL

Par

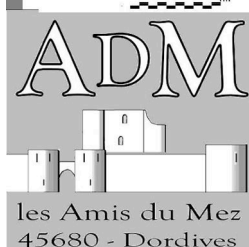
Virginie BEMER
Edwige BOREL
Emmanuel CANAULT
Sylviane DELPECH
Florian HEMERY
Martine PIECHACZYK
Michel PIECHACZYK
Florian RENUCCI
Georgia ROESCH
Françoise SOUCHET

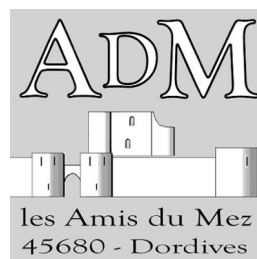
Avec la collaboration de

Yvette AZELVANDRE
Christian AZELVANDRE
Xavier BIGNON
Mario BRIGNONE
Timothé CAYRE
Monique COCHIN
Mathieu DEMEY
Stella DRAGON--REVELANT
Francine GEMTON
Gaëlle GRANDIN
Gérald GUILLEMAUD
François HARISMENDY
Claude JOUSSE
Claude LAFONT
Maxime MAHIEU
Vanessa MARTRAY
Corentin PARSIGNEAU
Amaury PARSIGNEAU
Nadine PARSIGNEAU
Nathalie PIERRE-EMMANUEL
Margo PIOT
Nadège PRENOIS
Elyse RALLUT
Dominique SAUTJEAU
Isabelle SOULIER



Code INSEE : 45127
OA 0613274
Numéro de l'arrêté de prescription :
n° 23/0236 en date du 21/03/2023





SOMMAIRE

Volume 1 - Textes

Première partie

Données administratives, techniques et scientifiques

1 – Fiche signalétique	9
2 – Mots clefs.....	10
3 – Intervenants.....	11
4 – Autorisation.....	12
5 – Notice scientifique	14
6 – Localisation du site	15

Deuxième partie

État des connaissances avant l'opération

1 – Importance du site et historique de la recherche.....	21
2 – Contexte géologique	23
3 – Contexte environnemental	27
4 – Contexte historique et périodisation	35
5 – Contexte architectural, description générale.....	39
6 – Programme de la campagne 2023	41

Troisième partie

Campagne 2023 : Recherches en archives

1 – Le Mez et l'engagement : principes et « <i>faits du prince</i> », 1528-1792	43
2 – Travaux effectués sur le château après le Moyen Âge : l'oeil de l'archéologue, l'éclairage des archives	97

Quatrième partie

Campagne 2023 sur le terrain

1 – Fouille du logis seigneurial, Bâtiment C.....	115
2 – La tour nord-ouest (T4), Archéologie du bâti à partir de l'étude intérieure	159

3 – La tour résidence, relevés du plan du niveau 1, le tracé directeur	173
4 – La tour résidence, niveau 1 : étude et hypothèse de restitution des jours en archère	179
5 – Étude du mode de construction de l’enceinte castrale	215
6 – Étude des microreliefs : le Modèle Numérique de Terrain	247
7 – Étude des microreliefs : l’apport du LiDAR.....	251
Conclusion et perspectives	257

Volume 2 - Annexes

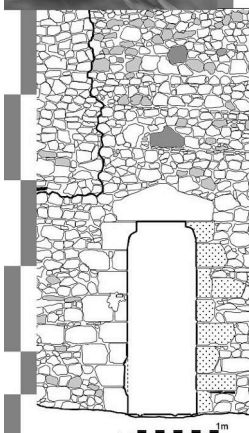
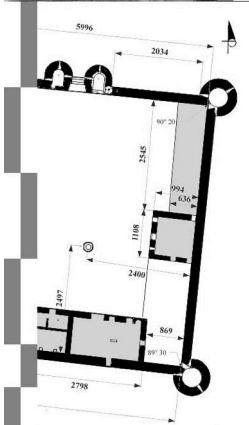
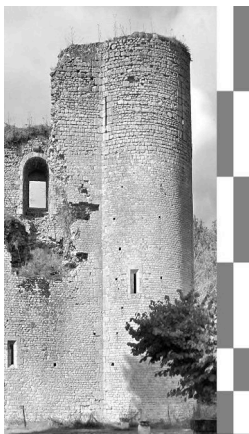
ANNEXE 1 - Rapport de prospection LiDAR aéroporté par drone

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques

ANNEXE 3 - Liste des structures

ANNEXE 4 - Inventaire du mobilier archéologique

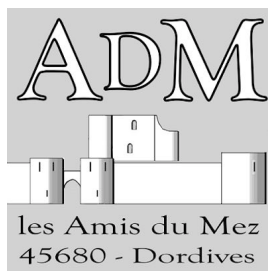
ANNEXE 5 - Table des figures



les Amis du Mez
45680 - Dordives

PREMIÈRE PARTIE

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES



1 - FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation :

Région : Centre – Val-de-Loire
Département : Loiret
Commune : Dordives
Lieu-dit/adresse : Route de Bransles /
Château de Mez-Le-Maréchal

Code INSEE de la commune : 45127

Coordonnées altimétriques et géographiques selon le système national de référence (RGF93CC48/Lambert93) :

Ax : 1684560
Ay : 7216730
Z : 76,57 m NGF (centre château)

Références cadastrales :

Commune : Dordives
Année : 2017
Section : ZM, Feuille 000ZM01
Parcelles : 63, 64, 65, 66, 68, 77, 78, 82, 83, 93, 95, 97

Statut du terrain au regard des législations sur l'environnement :
Néant.

Statut du monument :

Inscrit aux Monuments historiques en 1940, Base Mérimée, Ministère de la Culture, notice n°00098766

Propriétaire du terrain :

Florian RENUCCI

Nature et références de l'opération

Nature de l'opération :

Fouille programmée

(Axe 11 – Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne)

Numéro de dossier : OA 0613274

Numéro de l'arrêté de prescription :
n° 23/0236 en date du 21/03/2023

Opérateur d'archéologie :

Les Amis du Mez
25 Place Mirabeau
45210 – Le Bignon-Mirabeau

Responsable scientifique de l'opération :

Michel PIECHACZYK

Organisme de rattachement :

Association *Les Amis du Mez*
(Association de recherche archéologique -
Loi 1901)

Dates d'intervention sur le terrain :

Fouille et post-fouille : 1/1/2023 au 31/12/2023

2 - MOTS-CLEFS

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
 - Épipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Âge du Fer
 - Hallstatt
 - La Tène
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire
- Époque médiévale
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Four à chaux
- Sépulture
- Incinération
- Cave
- Latrine
- St. indéterminée

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Sarcophage en plâtre
- Inscription
- Autres

Études annexes

- Géoarchéologie
- Céramologie
- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Botanique
- Zoologie
- Malacologie
- Palynologie
- Tracéologie
- An. de céramique
- An. de métaux
- Micromorphologie
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Xylologie
- Autre

3 - INTERVENANTS

3.1 - Intervenants administratifs

Christian VERJUX : Conservateur régional, Service Régional de l'Archéologie du Centre-Val-de-Loire, prescription et contrôle scientifique.

Audrey TRAON-MAINGAUD : Conservateur du Patrimoine, SRA Centre-Val-de-Loire, prescription et contrôle scientifique.

Jocelyne VILPOUX : Ingénieure d'études, SRA Centre-Val de Loire, prescription et contrôle scientifique.

Martine PIECHACZYK : Présidente, Les Amis du Mez, montage administratif du projet.

Florian RENUCCI : Propriétaire, autorisation.

3.2 - Équipe de recherche

PIECHACZYK Michel : Responsable scientifique, DAO 2D et 3D, photogrammétrie, SIG, coordination.
et BOREL Edwige : Archéologue, DAO 2D, photogrammétrie, SIG, coordination.

AZELVANDRE Yvette : Relevé de terrain, recherches historiques, enregistrement.

AZELVANDRE Christian : Fouille de terrain.

BEMER Virginie : Relevés et fouille de terrain, géologie, DAO 2D, SIG.

BIGNON Xavier : Relevés de terrain, lapidaire, DAO 2D et 3D, bases de données, enregistrement.

BRIGNONE Mario : Fouille de terrain.

CANAULT Emmanuel : Fouille et relevés de terrain, DAO 2D, logistique.

CAYRE Timothé : Fouille de terrain.

COCHIN Monique : Fouille de terrain, enregistrement, recherches historiques, paléographie, logistique.

DELPECH Sylviane : Recherches historiques, enregistrement, relevés de terrain.

DEMEY Mathieu : Fouille de terrain, relevés.

GEMTON Francine : Enregistrement, recherches historiques, paléographie, logistique.

DRAGON -- REVELANT Stella : Fouille de terrain, relevés, enregistrement.

GRANDIN Gaëlle : Relevés de terrain, enregistrement.

GUILLEMAUD Gérard : Fouille de terrain, enregistrement.

HARISMENDY François : Fouille de terrain, enregistrement.

HEMERY Florian : Fouille de terrain, relevés, lapidaire.

JOUSSE Claude : Fouille de terrain.

LAFONT Claude : Fouille de terrain.

LEFEUVRE Philippe : Recherches logicielles, DAO 3D, photogrammétrie.

MARTRAY Vanessa : Fouille et relevés de terrain, logistique.

PARSIGNEAU Nadine : Fouille et relevés de terrain, DAO 2D, cartographie, documentation archéologique.

PARSIGNEAU Corentin : Fouille de terrain, photographie aérienne.

PARSIGNEAU Amaury : Fouille de terrain, photographie aérienne, médiation.

PIECHACZYK Martine : Fouille et relevés de terrain, géologie, enregistrement, logistique, médiation.

PIERRE-EMMANUEL Nathalie : Fouille et relevés de terrain, recherches historiques, enregistrement.

PIOT Margo : Fouille et relevés de terrain

PRENOIS Nadège : Fouille de terrain.

RALLUT Élyse : Fouille de terrain.

RENUCCI Florian : Relevés et fouille de terrain, expertise lapidaire et architecturale, recherches historiques, médiation.

ROESCH Georgia : Topographie, SIG, Modèle Numérique de Terrain.

SAUTJEAU Dominique : Fouille et relevés de terrain, enregistrement.

SOUCHET Françoise : Fouille de terrain, recherches historiques, enregistrement.

SOULIER Isabelle : Fouille de terrain, enregistrement.

3.3 - Financements

- Direction des Affaires culturelles (DRAC), Service régional d'archéologie (SRA) du Centre-Val de Loire.

- Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) Centre-Val-de-Loire.

- Dons et mécénat.

4 - AUTORISATION



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 23/0236 Du 21/03/2023

portant autorisation de fouille programmée annuelle

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° 23.029 du 7 février 2023 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Madame Christine DIACON, Directrice régionale des affaires culturelles, notamment en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° R24-2023-02-17-00001 de la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 17 février 2023, donnant subdélégation de signature à Monsieur Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR242023000012, de demande d'opération archéologique arrivé le 16 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Centre-Nord en date du 6 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Michel PIECHACZYK est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée annuelle à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2023, sise en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE

• DEPARTEMENT : LOIRET

COMMUNE : DORDIVES

Cadastre : Année : 2023, Section : ZM, Parcelle(s) : 63 à 68, 77, 78, 93, 95, 97, 82, 83

Intitulé de l'opération : Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret) - fouille programmée annuelle 2023.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Code de l'opération : **0613274**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

L'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances, etc..) sera remis au conservateur régional de l'archéologie.

En vue de la publication du bilan scientifique régional, ce rapport comprendra également un résumé (12 000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des résultats scientifiques de l'opération.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

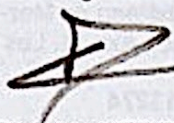
Article 5 - prescriptions particulières

NEANT

Article 6 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Michel PIECHACZYK.

Fait à ORLEANS, le 21/03/2023

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Christian VERJUX

5 - NOTICE SCIENTIFIQUE 2023

Remarquable monument médiéval au sein de son domaine naturel, le château de Mez-le-Maréchal est implanté le long de la voie romaine d'Orléans à Sens, dans un contexte hydrographique choisi dès le XII^e siècle. Ce site, resté dans le domaine privé depuis sa construction, a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1940. Malgré son inscription, aucun chercheur n'a pu mener d'études approfondies, tant sur le plan archéologique que sur le plan architectural, avant 2019. Depuis 2016, Florian Renucci, nouveau propriétaire, a initié une ouverture au public du monument et accueille une équipe de chercheurs pour l'étude architecturale et environnementale (*Axe II - Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne*).

La tour-maitresse de la seconde moitié du XII^e siècle, attribuée à Robert III Clément, offre des vestiges sur plus de 16 m de hauteur, avec des aménagements résidentiels étagés, surmontés d'un niveau daté du XIII^e siècle.

L'enceinte carrée, du début du XIII^e siècle, pourrait précéder celle du château du Louvre. Elle est attribuée à Henri Clément, maréchal et conseiller militaire de Philippe II Auguste. Ses dimensions intérieures sont de 60 m sur 60 m. Les quatre tours d'angle ont un diamètre variant de 8 m à 8,60 m. Deux d'entre elles possèdent encore leurs voûtes sur croisées de nervures plein cintre au deuxième niveau. La totalité des percements d'archères sur les deux étages est encore présente.

En 2023, les recherches historiques se sont concentrées sur les périodes 4 et 5 de notre chronologie qui fait le point sur la complexe succession des seigneurs. Au sortir de la guerre de cent Ans, le château passe sous le régime de l'engagement. Décidé en 1528 par François I^{er} de façon arbitraire contre l'avis du Parlement, aggravé par la vente de 1570 de Jacques de Savoie à Jean Chesneau, l'engagement est à l'origine de la situation ambiguë qui s'en est suivie et du statut bancal des seigneurs du Mez jusqu'en 1792, le château du Mez restant dans le duché de Nemours et dans le duché-apanage d'Orléans. Le château a bien connu une embellie entre 1620 et 1653 grâce aux travaux effectués par Philbert de Thurin 1, ce qui a permis aux Thurin d'y résider et d'écouter la messe dans une chapelle reconstruite.

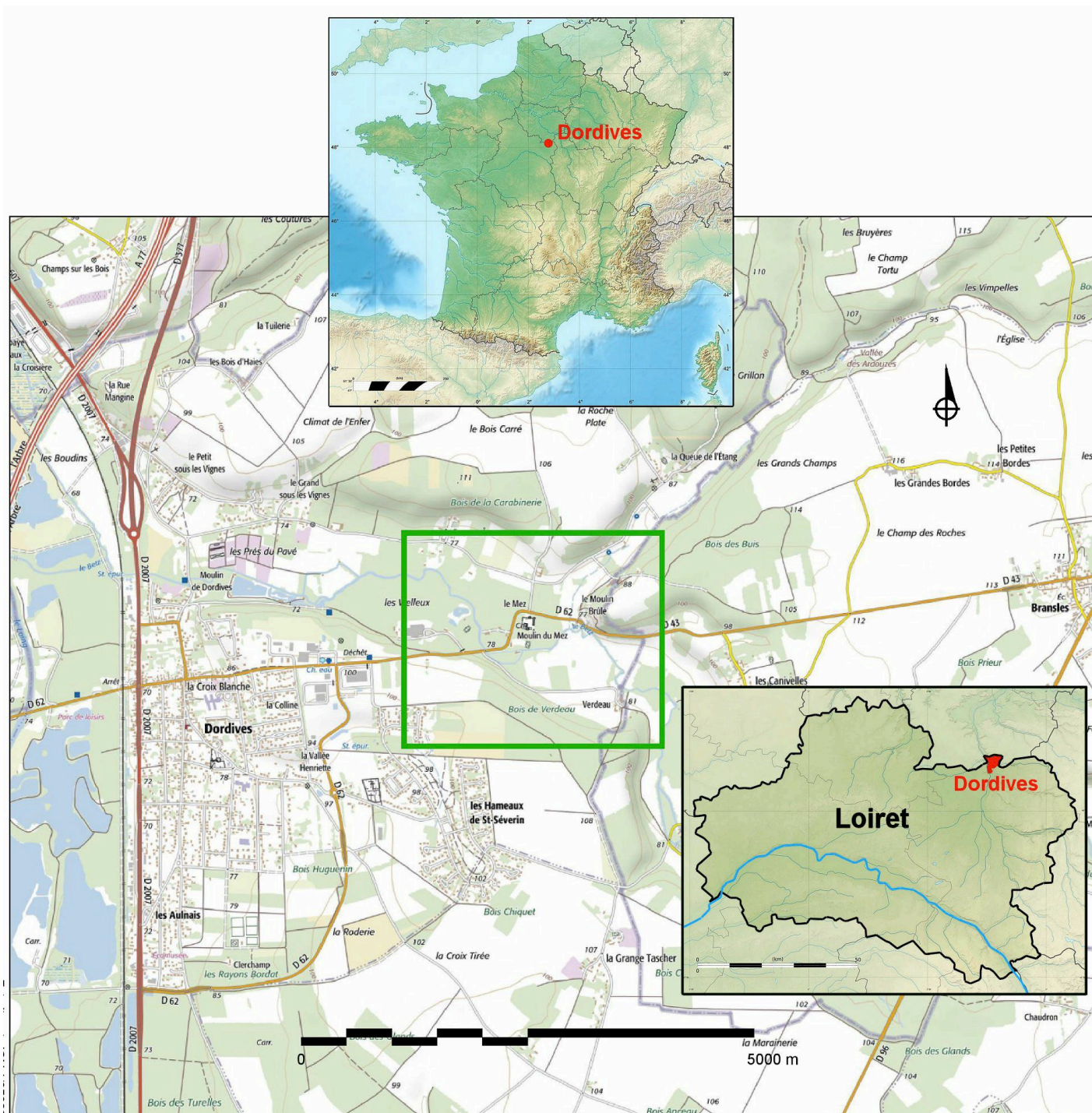
Dans la continuité de la campagne 2022, la fouille de terrain s'est concentrée sur plusieurs zones de la salle C à l'angle sud-est de l'enceinte. La mise au jour de quatre socles de colonnes sur fondations profondes accrédite la présence d'une grande salle de cinq travées sous plafond de bois qui pourrait avoir une fonction de cellier. L'étude du rare mobilier, en particulier céramique, montre une disparition des couches médiévales lors du réaménagement du XX^e siècle.

L'archéologie du bâti de l'élévation intérieure de la tour nord-ouest (T4) détaille les phases du chantier de construction des niveaux de défense avec leurs archères jusqu'à la pose d'une voûte sur nervures en plein cintre. Très probablement au XIV^e siècle, l'espace du premier étage a pris un statut résidentiel avec l'aménagement d'une cheminée de pierres taillées et de tuileaux.

Une première campagne de relevés du donjon fixe un plan de masse très précis de celui-ci et permet de proposer un programme directeur d'implantation. L'urgence d'intervention sur les baies du rez-de-chaussée a mené à une étude de chaque pierre dans sa disposition d'origine.

L'étude des planées bien visibles sur les parements intérieur et extérieur de la courtine nord-ouest C4 a permis de préciser son mode de construction, planée après planée, avec une référence d'horizontalité entre les deux côtés de la courtine. D'autre part, les moellons de calcaire lacustre non équarris ni redressés, constituant les parements, font assez brutalement place, à partir de la dixième planée, aux nodules de silex et de poudingues, laissant penser à un changement de mode d'approvisionnement pendant la construction. Enfin, une nouvelle tranche de relevés topographiques des microreliefs, à l'ouest du château, a permis de compléter le modèle numérique. Une campagne Lidar sur 20 hectares apporte une importante moisson de données autour du château et de la chapelle. La confrontation avec les observations de terrain justifie une programmation dans le temps des campagnes d'identification.

6 - LOCALISATION DU SITE



Fond de carte : Institut géographique national 1/25 000

Fig. A 01 - Localisation du château de Mez-le-Maréchal (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

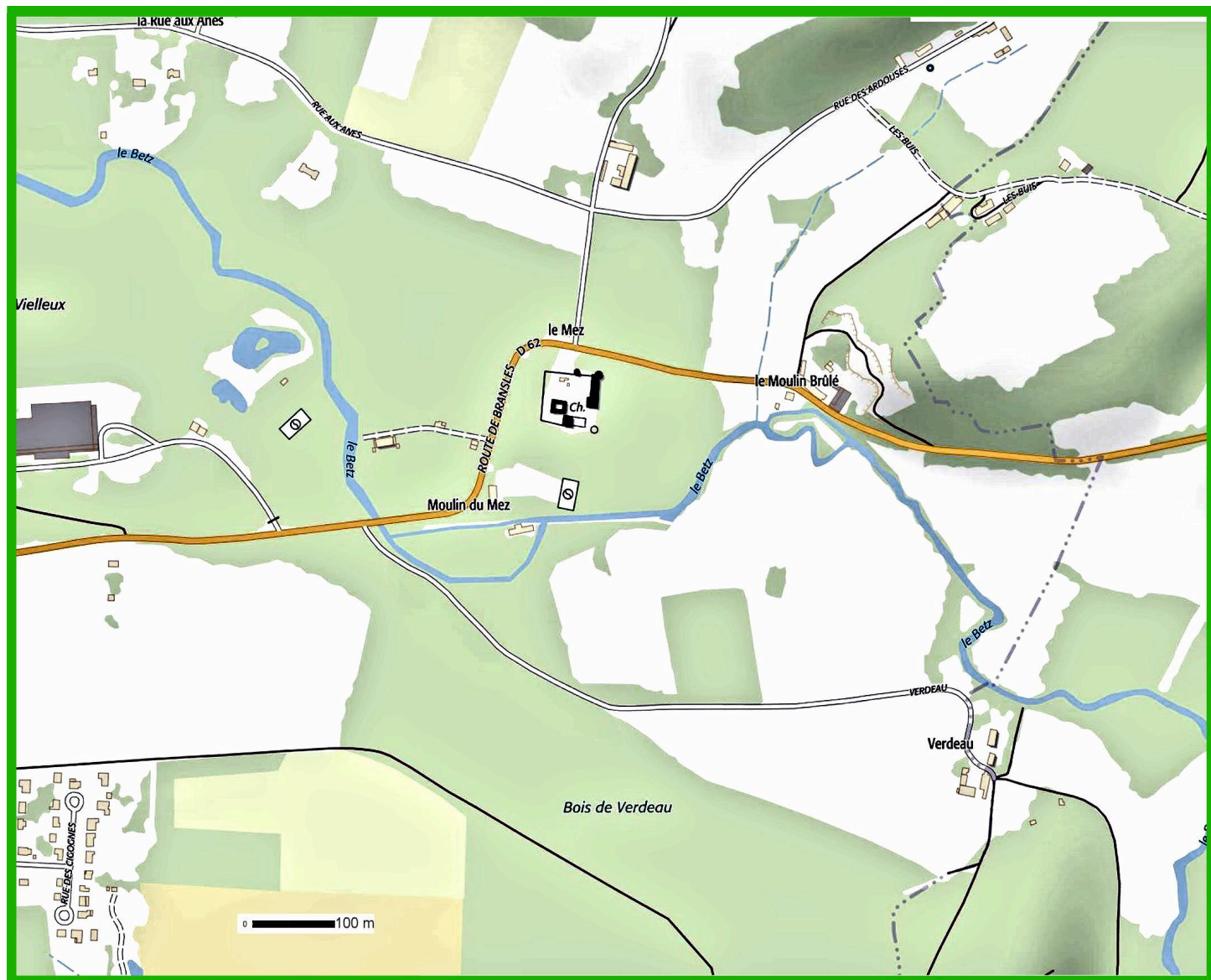


Fig. A 02 - Environnement immédiat du château de Mez-le-Maréchal (extrait de www.geoportail.com).

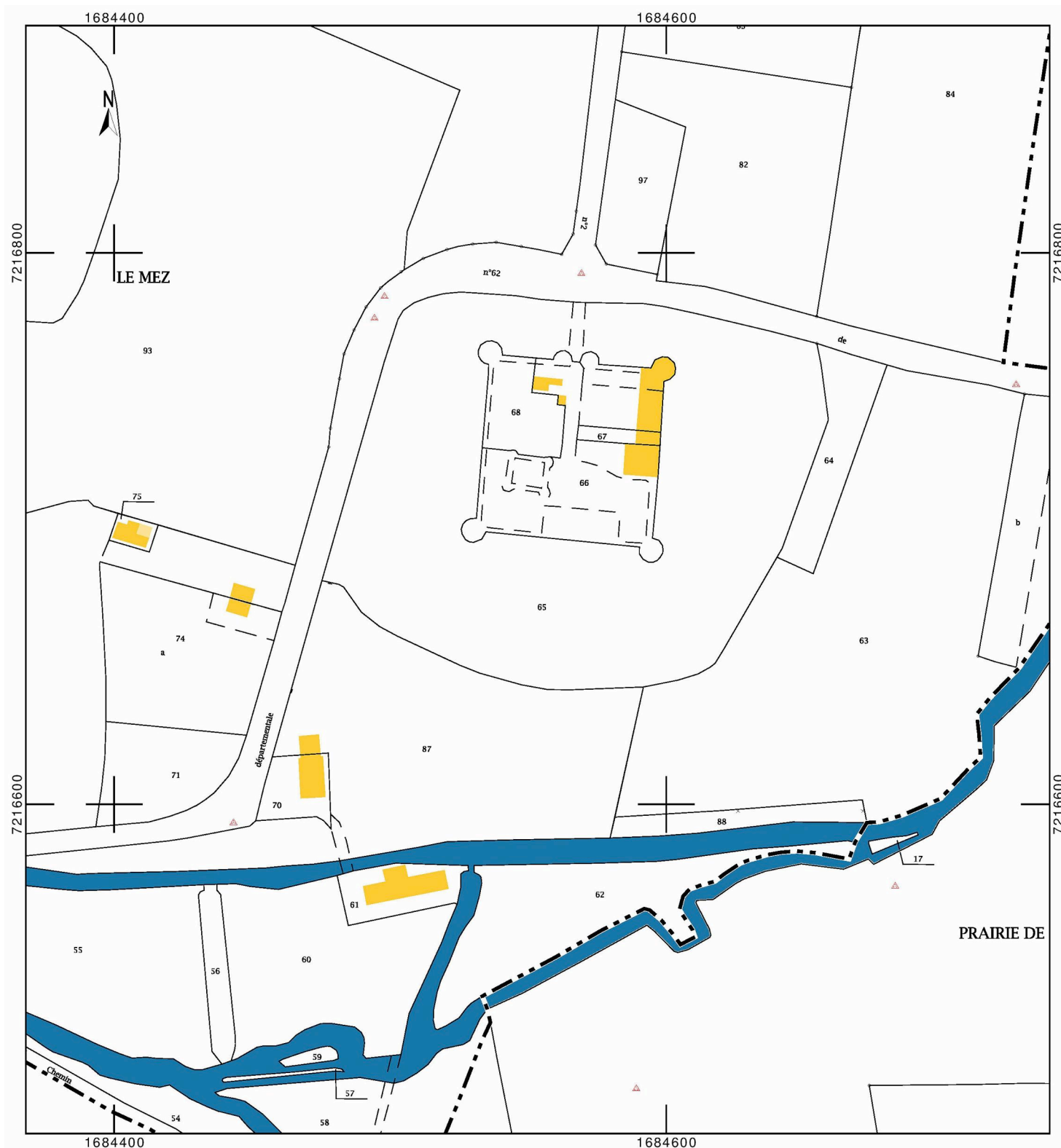


Fig. A 03 - Extrait cadastral, section ZM, feuille 000 ZM 01, échelle d'édition 1/2000, projection RGF93CC48.



Fig. A 04 - Répartition des numéros des parcelles cadastrales concernées par la prospection thématique (DAO : Xavier Bignon, ADM).



DEUXIÈME PARTIE

CONTEXTES ET ÉTAT DES CONNAISSANCES AVANT L'OPÉRATION

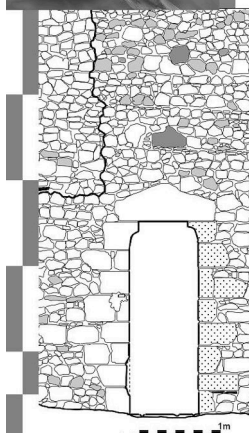
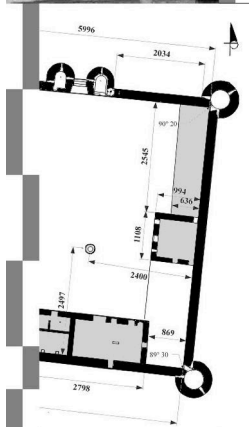
Importance du site et historique de la recherche

Contexte géologique

Contexte environnemental

Contexte historique et périodisation

Contexte architectural général





1 . IMPORTANCE DU SITE ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

Michel PIECHACZYK, Florian RENUCCI

L'importance scientifique du site tient dans la réunion, dans un même lieu, d'un remarquable monument médiéval composite au sein de son domaine naturel, de son hydrographie et de son implantation le long de la voie romaine d'Orléans à Sens.

La tour-maîtresse de la seconde moitié du XII^e siècle, attribuée à Robert III Clément, offre des vestiges sur plus de 16 mètres de hauteur, avec des aménagements résidentiels étagés.

L'enceinte, fin XII^e début XIII^e siècle, attribuée à Henri Clément, maréchal et conseiller militaire de Philippe II Auguste, est parfaitement conservée sur tout son périmètre. Sa construction est contemporaine de celle du château du Louvre, archétype d'un nouveau modèle militaire dont elle constitue un des premiers exemples de planification, dans la sphère des officiers royaux. Les quatre tours de flanquement, ainsi que les deux tours encadrant la porte, ont conservé toute leur hauteur. Deux d'entre elles possèdent encore leur voûte d'arêtes du deuxième niveau. La totalité des percements d'archères sur les deux niveaux offre l'opportunité de proposer une typologie des ouvertures. De plus, les restes du chemin de ronde périphérique et continu permettent d'appréhender les circulations en matière de défense active autour de l'an 1200.

La période royale du XIV^e siècle (Philippe le Bel) est attestée par les vestiges d'un hôtel seigneurial avec deux ailes de logis en partie enterrées. Pour cette période, les percements de baies présentent des modénatures explicites.



Fig. B 01

Site de Mez-Le-Maréchal.
Vue aérienne vers le sud-est.

Le château avec son enceinte entourée de douves est en haut à gauche.

L'église du Mez, en ruine dans les arbres, est en bas à droite du cliché.

(Photo : ADM)

Le château est entouré de ses douves en relation avec l'hydrologie locale. Les levées de terre formant contrescarpe et un réseau de fossés au-delà conservent la morphologie de la gestion de l'espace péri-castral.

La fondation et l'implantation d'une église hors les murs, citées dès le XII^e siècle et aujourd'hui en ruines, n'ont jamais encore été étudiées (**figure B 01**).

Le château de Mez-le-Maréchal a été acquis par M. Florian Renucci en avril 2016, ainsi qu'une vingtaine d'hectares des terres environnantes, au sein desquelles se trouvait l'église en ruines (à 100 m au nord-ouest). Ce site, resté dans le domaine privé depuis sa construction, a été inscrit à l'inventaire supplémentaire en 1940. Jusqu'à maintenant, aucun chercheur ni aucune équipe n'a mené d'études approfondies aussi bien sur le plan archéologique que sur le plan architectural. Depuis 2017, Florian Renucci a initié une ouverture au public et accueille une équipe de chercheurs sur le bâti médiéval (Association loi 1901 – *Les Amis du Mez*) .

Une première campagne d'étude, en 2019, de « prospection thématique » dans le cadre de l'axe 11 (Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne), a replacé le monument dans un réseau topographique précis. L'étude détaillée de l'architecture de la porte, cantonnée de tours, apporte les premiers éléments d'une architecture du XIII^e siècle et de la mise en œuvre de ses matériaux.

Parmi les quelques études partielles antérieures, on peut noter par ordre de publications :

- MICHEL Edmond (1878) - Dordives, Plan du château de Mez-le-Maréchal. Dans : *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais (département du Loiret et de Seine-et-Marne) depuis le XI^e siècle au XVII^e siècle*, 5e fasc., Lyon, Lib. Générale Henri Geog, p. 104-108.
- POULLAIN H. (1891) - *Le Mez-le-Maréchal, Notice*, Société historique et archéologique de l'Orléanais, 5 p.
- STEIN Henri (1930) - Le Mez-le-Maréchal, *Congrès Archéologique de France*, 1930, p. 233-241.
- CHÂTELAIN André (1983) – Mez-le-Maréchal. Dans : *Châteaux-forts et féodalité en Île-de-France du XI^e au XIII^e siècle*, Nonette, 507 p. (Collection Patrimoine), p. 257-262.
- MESQUI Jean (1988) - *Île-de-France gothique, Les demeures seigneuriales*, tome 2, Paris, Picard. (Les Monuments de la France gothique), p. 238-239.
- MESQUI Jean (1991) - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, tome 1*, Paris, Picard, p. 47,57,63,112,136,196,298,330.
- MESQUI Jean (1991) - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, tome 2*, Paris, Picard, p. 70, 262.
- HAYOT Denis (2015) – Fiche « Mez-le-Maréchal », dans : *L'architecture fortifiée capétienne au XIII^e siècle*. Thèse de doctorat en Histoire de l'art et archéologie (Dir. Dany Sandron).

Sur le plan historique, Florian Renucci et Gilbert Baumgartner ont fait un premier récapitulatif des articles parus depuis 2017 :

- BAUMGARTNER Gilbert (2017) – Les bâtisseurs du Mez : La famille Clément, *Bulletin de la Société d'Émulation de Montargis*, n° 169 et *Bulletin de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de la Biodiversité des Vallées du Betz et de l'Ardouze*, n°1, Janvier 2017, p. 6-9.
- BAUMGARTNER Gilbert (2017) - Le château de Mez-le-Maréchal à Dordives, de la noblesse à la roture, *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Arrondissement de Montargis*, n°171, juillet 2017, p. 18-37.
- BAUMGARTNER Gilbert (2018) – Rencontre avec un fantôme à l'ombre du donjon, *Bulletin de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de la Biodiversité des Vallées du Betz et de l'Ardouze*, n°3, p. 3-6.
- COCHIN Monique, GEMTON Francine, DELPECH Sylviane, PIECHACZYK Michel (2019) – Aperçu du domaine du Mez au début du XVIII^e siècle d'après un document de 1720. Dans : PIECHACZYK Michel (Dir.) – *Château de Mez-le-Maréchal – Dordives (Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2019*, Amis du Mez, Le Bignon-Mirabeau, p. 111-120.
- RENUCCI Florian (2017) – Les deux châteaux du Mez, *Bulletin de la Société d'Émulation de Montargis*, n° 169 et *Bulletin de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de la Biodiversité des Vallées du Betz et de l'Ardouze*, n°1, Janvier 2017, p. 10-14.
- RENUCCI Florian (2019) – État des recherches sur l'origine de la famille Clément. Dans : PIECHACZYK Michel (Dir.) – *Château de Mez-le-Maréchal – Dordives (Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2019*, Amis du Mez, Le Bignon-Mirabeau, p. 91-101.

2. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Virginie BEMER, Martine PIECHACZYK

Le château du Mez montre une belle homogénéité de conception de construction architecturale. Cependant, en affûtant notre regard, on peut constater que plusieurs types de matériaux différents ont régulièrement été utilisés pour son édification. Les recherches précédentes ont permis de localiser de très nombreux affleurements de roches, encore très souvent perceptibles dans le paysage boisé proche du château. Nul doute, les bâtisseurs médiévaux n'avaient que l'embaras du choix.

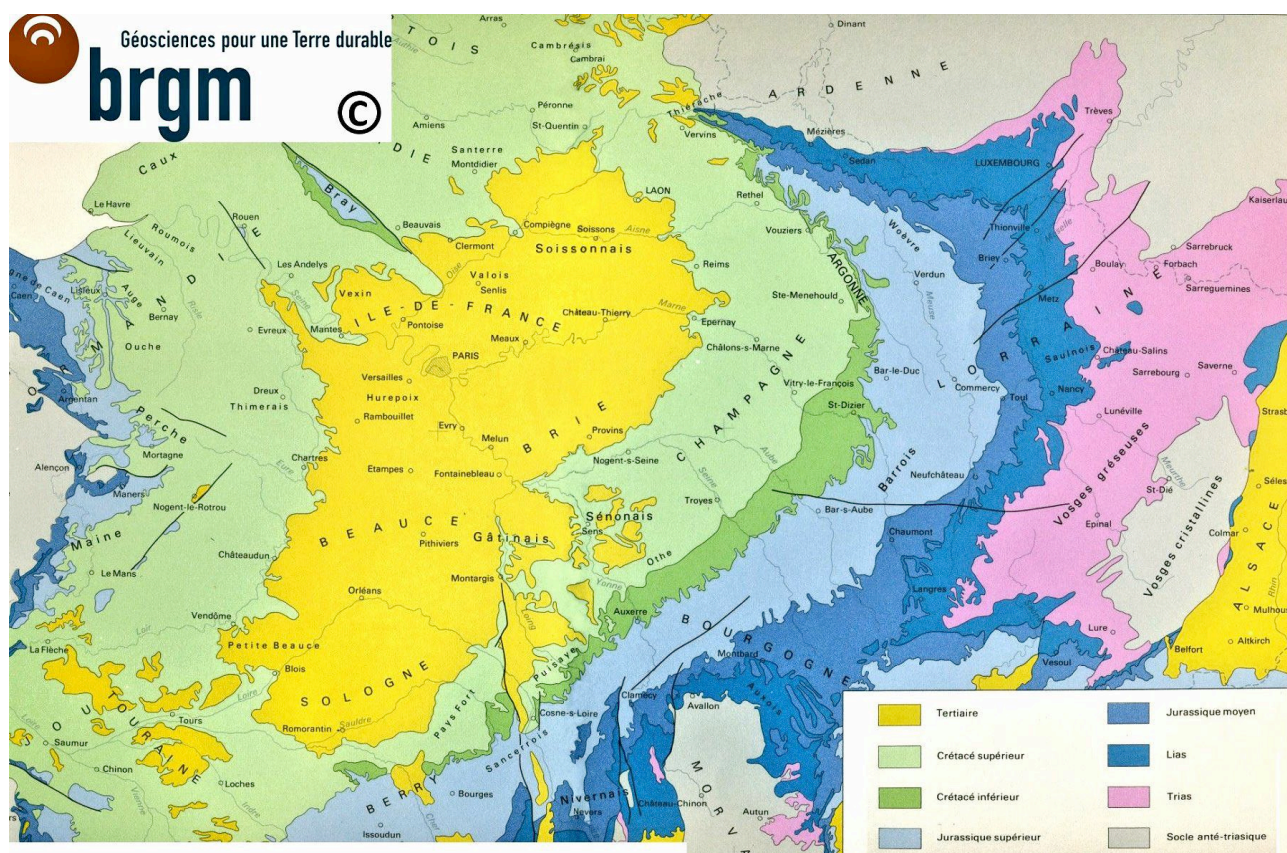


Fig. B 02 - Synthèse géologique du Bassin de Paris, Mémoire du BRGM n°102, 1980, Carte géologique G1. © BRGM.

Une opportunité pour étudier, non seulement la géologie des environs, mais également les différents matériaux utilisés pour l'édification du monument. Il s'agit donc là d'évaluer le potentiel d'approvisionnement de proximité en étudiant le sous-sol de Dordives et de ses environs immédiats.

La commune de Dordives est située au sud du Bassin parisien à la lisière de la Seine-et-Marne (figure B 02) et au nord de Montargis.

Les vallées du Betz et des Ardouses ont un relief typique de vallées fluviales du Bassin parisien, faisant apparaître sur leurs flancs une succession de formations géologiques affleurantes, ce qui permet de les étudier aisément (figure B 03).

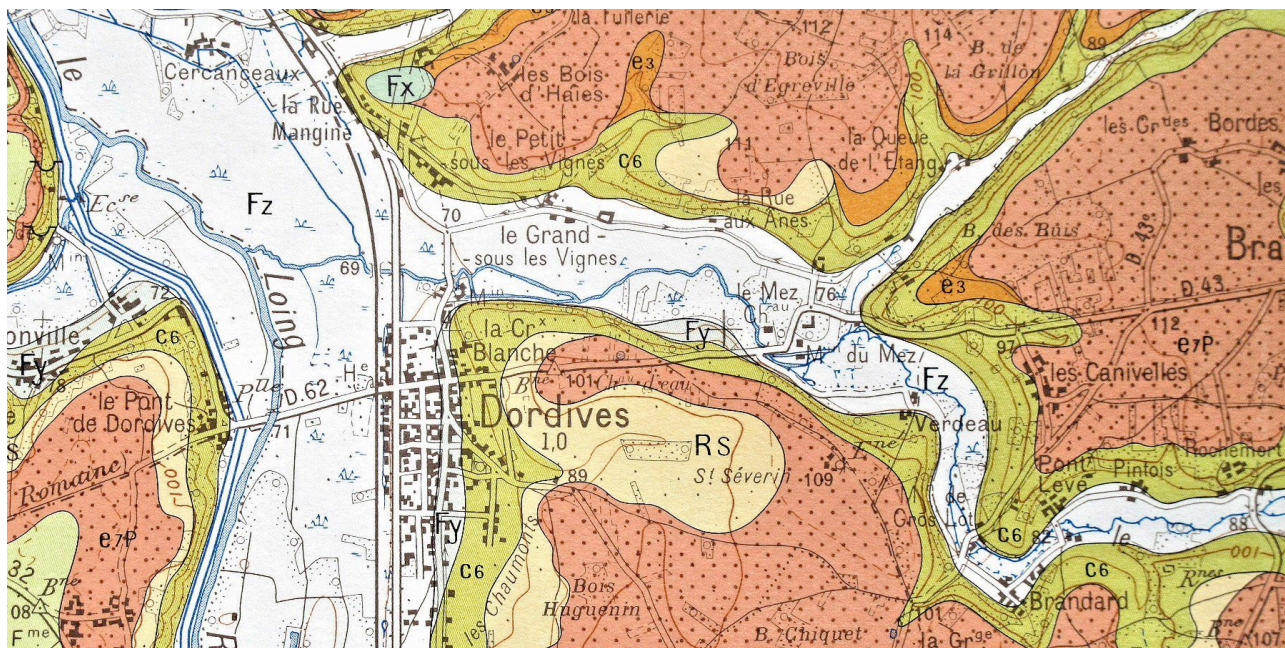


Fig. B 03 - Carte géologique de Dordives et ses proches environs. © IGN

Une coupe géologique (**figure B 04**) schématisque localise les différentes couches sédimentaires. Elle explicite l'histoire géologique de ce secteur et permet ainsi d'appréhender les sites d'approvisionnement pour l'édification du château.

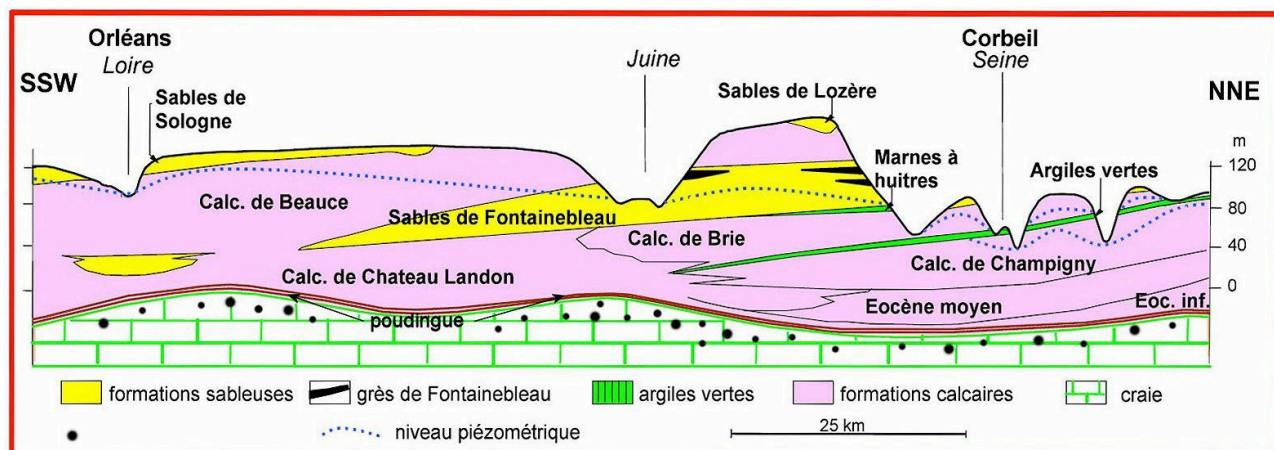


Fig. B 04 - Coupe géologique générale nord-sud du Bassin parisien (Calc = Calcaire). Les terrains tertiaires sont situés au-dessus de la craie campanienne. D'après BARITEAU A., THIRY M., 2001.

La craie campanienne forme un « socle » sur toute la région du Gâtinais, substratum pour les formations tertiaires présentes par-dessus. Elle témoigne de l'existence d'une importante transgression marine à la fin du crétacé (environ 100 MA) ayant largement envahi la région, le nord de la France et une partie de l'Angleterre. La pureté chimique de cette craie et l'absence de sables montrent que les rivages marins étaient alors très éloignés de la région.

Cette roche sédimentaire calcaire blanche étant d'origine marine, elle est principalement constituée de nannofossiles, des coquilles de monocellulaires, les coccolithes et des microfossiles (COLLETÉ 2014, p.173), avec des insertions d'échinides - un micraster a été mis au jour sur le flanc d'un coteau (CHAVAN-MONTOCCHIO 1968). Elle contient, dans sa partie supérieure bioturbée de nombreux nodules de **silex blonds à brunâtres**, disséminés assez régulièrement.

La formation dite de « **poudingues** » est un conglomérat contenant pêle-mêle des galets de toutes dimensions, liés par une argile maigre (FOUCAULT-RAOULT 2010). Ces chailles jurassiques proviennent du Nivernais, au sud de la région étudiée : les galets les constituant sont parfaitement roulés comme ceux d'un rivage actuel. Elles témoignent d'un dépôt fluvial transporté et déposé par des cours d'eau (POMMEROL-FEUGUEUR 1968, p 25).

Le calcaire de Château-Landon est un calcaire lacustre qui surmonte la craie campanienne. Il s'est déposé au-dessus des formations détritiques, la mer en régression ayant laissé place à un lac qui couvre la partie sud-est et est du Bassin parisien (BARUSSAUD, GUZIK 2003). Au cours des régressions, des réseaux de rivières préfigurent l'hydrographie actuelle (VRIELYNCK 2014 p. 44). C'est un calcaire siliceux, très dur, mêlé à des marnes de différentes couleurs, et souvent caverneux (phénomène de meuliérisation) (POMEROL, FEUGUEUR 1968, p. 24-25). Cette roche est une excellente pierre de construction. Elle est encore exploitée de façon industrielle à Souppes-sur-Loing et affleure fréquemment à la surface, notamment le long des Ardouses et du Betz, à Dordives et ses environs immédiats.

Les sables de Fontainebleau témoignent d'une ultime transgression marine : cette couche du Stampien n'est pas présente à Dordives, mais on en trouve en abondance à quelques kilomètres au nord et jusqu'à Orléans, au sud (VRIELYNCK 2014 p. 45).

L'énumération de ces couches géologiques facilement exploitables nous amènera à réaliser un inventaire des carrières abandonnées, ou encore en exploitation, ayant laissé une trace durable dans le paysage local, dans le but d'évaluer la possibilité qu'avaient les constructeurs du Moyen Âge de s'approvisionner en matériaux, pour l'édification du monument.

Bibliographie

BARITEAU A., THIRY M. (2001) - Analyse et simulation des transferts géochimiques au sein d'un aquifère : la nappe de Beauce et l'altération des Sables de Fontainebleau. Dans : *Bulletin de la Société géologique*. France, 172, p. 367-381.

BARUSSAUD S., GUZIK J.-M. (2003) - *Reconnaissance géotechnique, Centre d'Interprétation du Patrimoine de Brie-Comte-Robert*, (dactyl.), dépôt Centre d'Interprétation du Patrimoine de Brie-Comte-Robert.

CHAVAN A., MONTOCCHIO H. (1968) - *Fossiles classiques, enchaînements et détermination*, Paris, éd. Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 238 p.

COLLETÉ C. (2014) – Le Crétacé supérieur de Champagne. Dans : GELY Jean-Pierre, HANOT Franck (dir.) - *Le Bassin parisien, un nouveau regard sur la géologie : Cinquantenaire de l'Association des Géologues du Bassin de Paris*, Paris, éd. Association des Archéologues du Bassin de Paris, p.106-123.

FOUCAULT A., RAOULT J-F. (2010) - *Dictionnaire de géologie, géophysique, préhistoire, paléontologie, pétrographie, minéralogie*, Univers Sciences, Dunod. 388 p.

POMEROL C., FEUGUEUR L. (1968) - *Bassin de Paris, Île-de-France*, Paris, Masson et Cie, p 24-25.

VRIELYNCK B. (2014) - Géodynamique du Bassin parisien dans le contexte de la plaque eurasiennne. Dans : GELY Jean-Pierre, HANOT Franck (dir.) - *Le Bassin parisien, un nouveau regard sur la géologie : Cinquantenaire de l'Association des Géologues du Bassin de Paris*, Paris, éd. Association des Archéologues du Bassin de Paris, p. 44-45.

3 - CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Les vallées du Betz et des Ardouses

Florian RENUCCI

Le château de Mez-le-Maréchal est implanté au carrefour de deux vallées glaciaires : la vallée du Betz et la vallée des Ardouses. Le Betz, après avoir creusé le plateau du Gâtinais d'est en ouest, forme un large méandre orienté au nord et rencontre la vallée des Ardouses, plus étroite, orientée plein ouest. L'aval des deux cours d'eau creuse une large vallée d'orientation est-ouest qui rejoint la vallée du Loing à deux kilomètres (**figure B 05**).

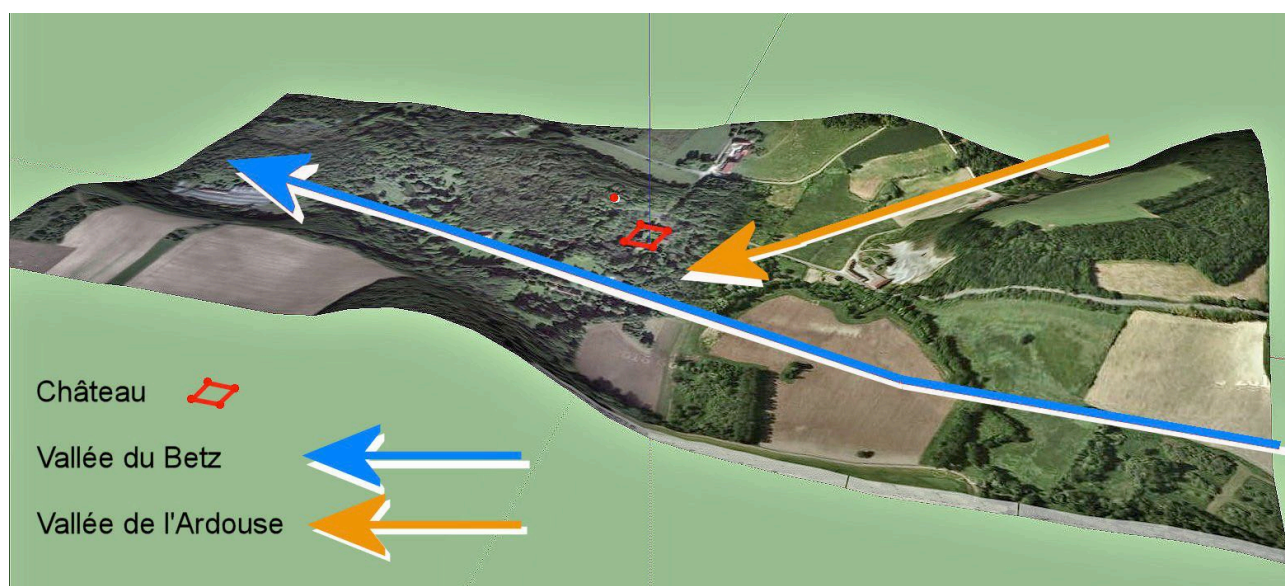


Fig. B 05 - Rencontre des deux vallées glaciaires, la vallée du Betz et la vallée des Ardouses (DAO : Philippe Lefeuvre / ADM).

L'hydrographie a sculpté un relief très particulier, le site castral se situant sur la courbe de niveau 76 m NGF, c'est-à-dire de deux mètres au-dessus du cours du Betz et d'un à deux mètres au-dessous du cours de la rivière les Ardouses.

Cette configuration à mi-niveau entre deux cours d'eau a favorisé le creusement par l'homme d'une douve d'environ 20 m de largeur, entourant la totalité du château et alimentée par des sources (**figure B 06**), douve elle-même circonscrite par un talus de terre de 20 m de largeur sur 2 m de hauteur en moyenne qui fait office de contrescarpe et de digue pour résister aux crues du Betz.

Les données résultant des premiers relevés topographiques réalisés sur le secteur sud-est du château tendent à montrer une équivalence entre le volume de terre issu du creusement de la douve et celui du talus ce qui pourrait prouver que l'aménagement hydraulique des douves avec la construction du talus serait davantage la prolongation du programme de construction de l'enceinte, plutôt que le vestige d'une occupation précédente. C'est la suite du modèle numérique de terrain (MNT) qui confirmera cette hypothèse ou l'infirmera.

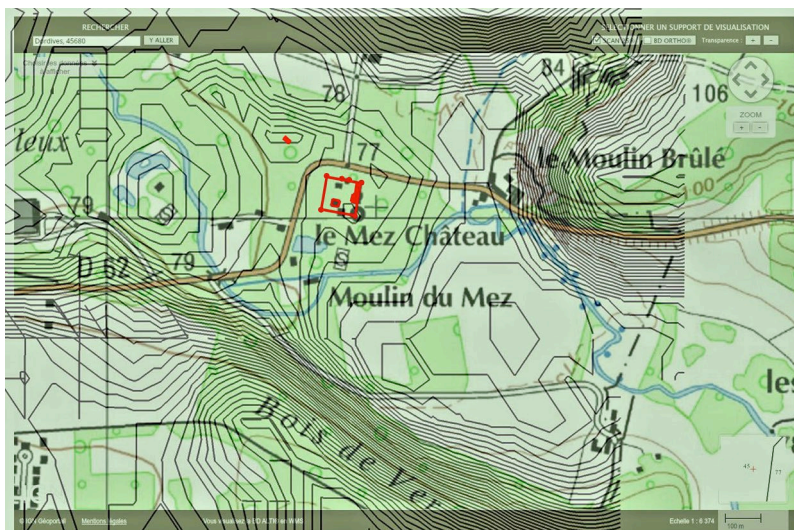


Fig. B 06 - Superposition des courbes de niveaux à la carte IGN 1/25000 : Le château et son église (en rouge) se situent sur de petites éminences (DAO : Philippe Lefeuvre / ADM).

A une centaine de mètres au nord-ouest du château, les vestiges d'une église, mentionnée dès le XII^e siècle, se situent à l'altitude de 75,5 m, soit à peu de chose près celle du site castral.

Les zones humides

Le site naturel se compose de zones de cultures, de bois et de zones humides en contact direct avec le château (**figure B 05**).

Située dans le bassin versant du Loing, la vallée des Ardouses (**figure B 03**) longe en effet le Betz, à la frontière entre les départements du Loiret et de la Seine-et-Marne. Principalement composé de prairies humides, de boisements marécageux, mais aussi de quelques pelouses calcaires relictuelles, le site est traversé par un ruisseau, vestige de la rivière les Ardouses aux eaux remarquablement translucides.

Pâturées de manière trop intense pendant plusieurs années, les prairies bénéficieront bientôt d'une fauche estivale plus favorable au maintien des nombreuses plantes caractéristiques du lieu. La zone est gérée par le Syndicat de la vallée du Loing (SIVLO).

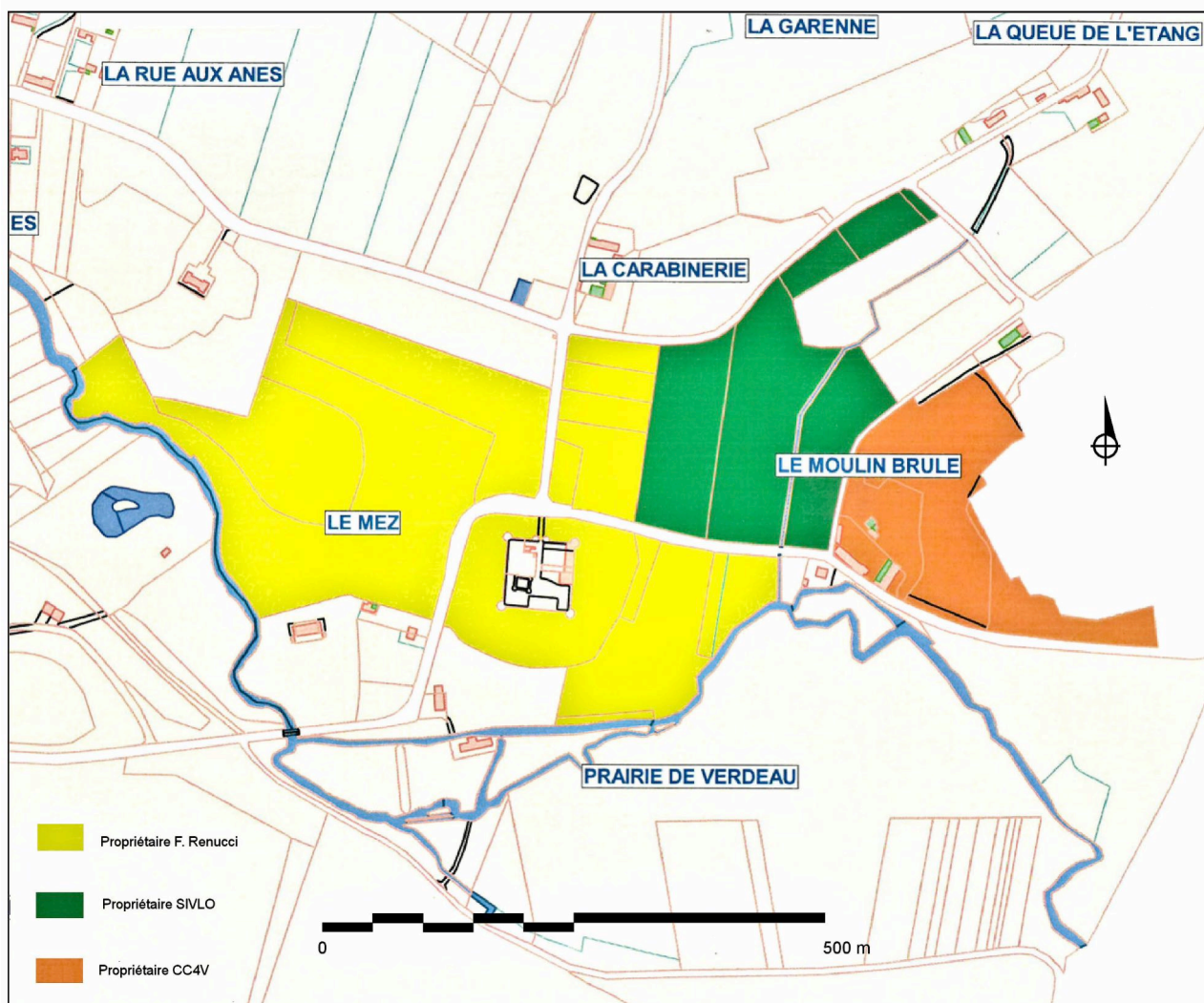


Fig. B 07 - Répartition des différents propriétaires de l'environnement. Trajets du Betz et des Ardouses et toponymes actuels (DAO : Florian Renucci / ADM).

À l'est, la zone du Moulin brûlé est un site de carrières et de réserve naturelle, propriété de la Communauté de Communes des 4 vallées (CC4V).

L'environnement direct du château est particulièrement riche en zones humides.



Fig. B 08 - Le bief du Moulin du Mez au sud du château (eaux du Betz)

(Photo : Michel Piechaczyk / ADM).



Fig. B 09 - Douve ouest en eau en hiver

(Photo : Michel Piechaczyk /ADM).



Fig. B 10 - Douve envasée à l'est

(Photos : Michel Piechaczyk / ADM)



Fig. B 11 - Chemin sur la contrescarpe à l'est. Les espaces, jadis dégagés, sont envahis d'arbres et de taillis (Photo : Michel Piechaczyk / ADM).



Fig. B 12 - Zone sud-est à l'extérieur de la contrescarpe. La coupe raisonnée des taillis et de la végétation a permis une première campagne de tests pour un relevé numérique de terrain à la recherche de mini-reliefs (Photo : Yvette Azelvandre / ADM).

La flore et la faune

La présence de la **laïche à épis distants** (*carex distans*), de la **samole de Valérand** (*samolus valerandi*) et du **scirpe à une écaille** (*eleodaris uniglumis*) est symptomatique des milieux humides.

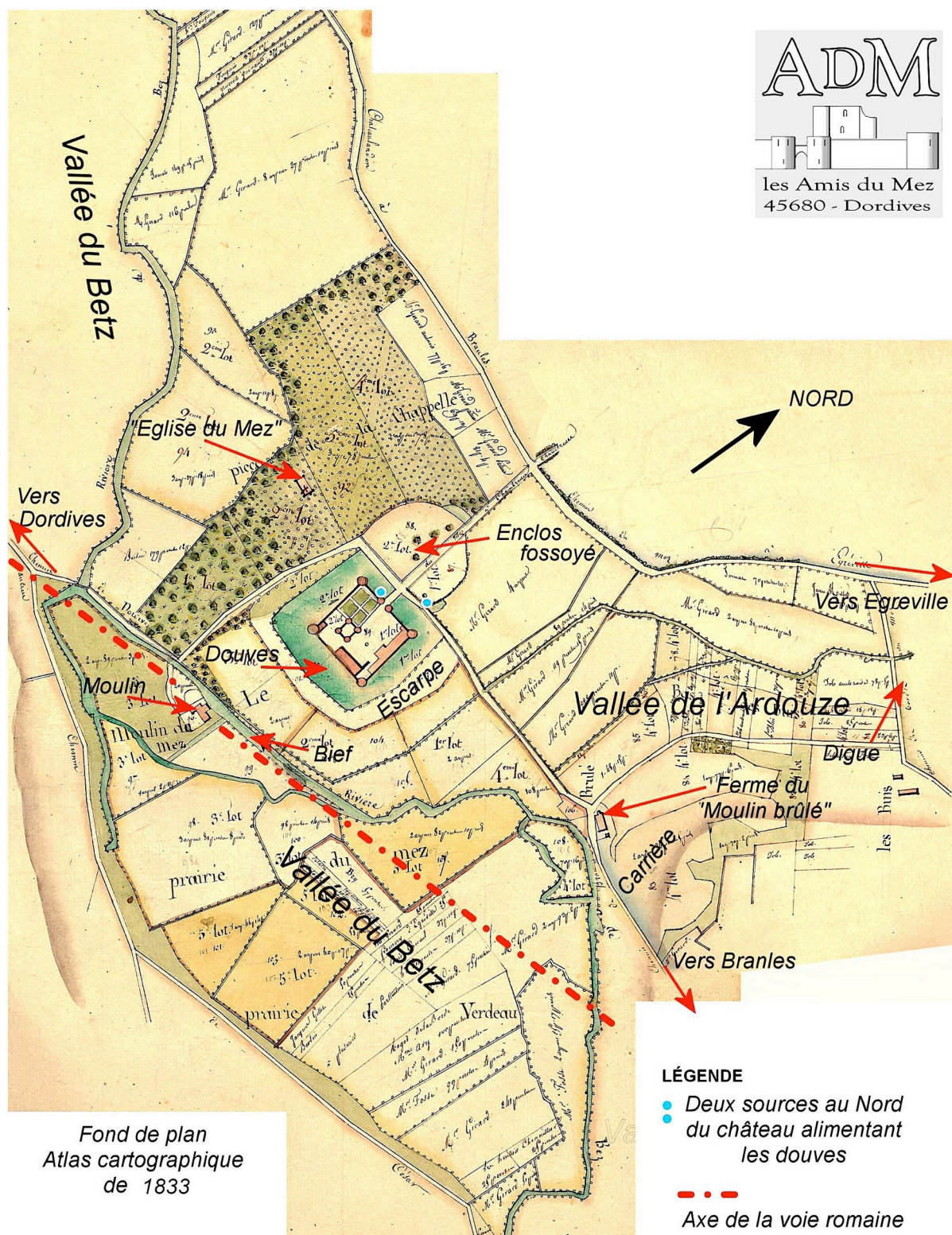
Quant aux oiseaux emblématiques de ces zones boisées, tels le **faucon hobereau**, la **linotte mélodieuse** et le **bruant jaune**, ils vivent là en nombre.

Les pâturages et les zones de cultures se trouvant à proximité du château recèlent des silex taillés allant du Paléolithique moyen au Néolithique. Le site castral est implanté en effet le long du tracé de la voie romaine qui reliait Sens à Orléans et le chapitre suivant atteste d'une présence continue de l'homme dans cette zone depuis la Préhistoire.

Sur un plan du XIX^e siècle exécuté pour la vente par lots du domaine figurent clairement une occupation du territoire et une gestion dépendant largement d'un système hydraulique particulier (**figure B 13**).

Gestion des bois

Le propriétaire du domaine a lancé un plan simple de gestion forestière du massif forestier du Mez à Dordives. Ce plan est confié à un expert forestier au sein de la société HYLEO-SAS. Son action visera au martelage des coupes, aux soins des plantations et à la régénération naturelle, ainsi qu'aux soins cultureux et au contrôle de leur exécution.



Hydrographie

Le fond de plan du cadastre napoléonien de 1832 ainsi que l'Atlas cartographique de 1833 sont des témoignages précieux qui permettent de resituer le lit ancien de la rivière les Ardouses. Le pendage nord-est/sud-ouest des terrains de cette vallée fait que cette rivière se jette naturellement dans le Betz en traversant la zone du site castral. Cette configuration a rendu possible nombre d'aménagements hydrauliques au fil des siècles. Ainsi peut-on supposer que des vannes géraient l'eau courante des douves pour conserver un niveau constant en toute saison.

Sur les terrains au sud-est de la tour T2 se lit encore l'aménagement du fossé canalisant l'ancien lit de la rivière les Ardouses : il délimite, conformément à la cartographie du XIX^e siècle, une route en forme de « quai » bordée sur plus de 100 m côté sud par le bief du moulin du Mez, et de l'autre au nord par le lit de la rivière les Ardouses.

Un autre captage de la rivière permettait en outre l'alimentation à proximité du château d'un étang, évoqué au XVII^e siècle.

Il faut noter aussi l'existence jusqu'au XVIII^e siècle d'une digue (« chaussée ») barrant toute la vallée de la rivière les Ardouses en aval du château pour former un vaste étang dont le trop-plein alimentait la totalité du réseau hydraulique du Mez.

Aujourd'hui les captages d'eau en amont sur le plateau, pour les besoins de l'activité agricole, font que le lit de la rivière les Ardouses est quasiment asséché. Le rû qui subsiste est une résurgence de la nappe phréatique sortant d'une cavité rocheuse située à 400 m du château. Son eau extrêmement claire avec une température de 9° est reconnue par le Conservatoire des Espaces Naturels comme une frayère à truites avec une granulométrie de son cours comparable à celle des rivières de montagne. Des documents anciens nomment cette source : « la Fontaine du Roy ».

En comparant l'Atlas de 1833 avec le cadastre actuel, on peut voir que le lit de la rivière les Ardouses faisait une fourche dans la vallée. Le bras droit du lit a été asséché au XX^e siècle et le bras gauche traverse aujourd'hui la route D 62, en rejoignant le Betz vers le sud par le creusement d'un fossé.

Les premiers résultats du Modèle Numérique de Terrain (MNT) confirment les lits des anciens ruisseaux (ROESCH Georgia, RENUCCI Florian (2019) - Étude des microreliefs : le modèle numérique de terrain. Dans : PIECHACZYK Michel - *Château de Mez-le-Maréchal, Rapport archéologique de prospection thématique, Axe II*, p. 209-212.).

L'eau n'a cependant pas disparu des douves malgré l'assèchement de l'alimentation en eau courante puisqu'une source est toujours active au droit de la tour T5 et que l'ensemble des terrains en aval de la digue de « la Queue de l'Étang » forme une large zone humide se mettant rapidement en eau quand augmente la pluviométrie.



Château de Mez-le-Maréchal, angle sud-ouest (Photo : Michel Piechaczyk, ADM)

4 – CONTEXTE HISTORIQUE et PÉRIODISATION

La seigneurie de Mez-le-Maréchal appartient depuis le début du XII^e siècle à la famille Clément, branche cadette collatérale de la maison de Château-Landon. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, sous l'impulsion du chambellan Gauthier de Nemours, les frères Gilles et **Robert III Clément** occupent des situations importantes à la cour du roi Louis VII. En 1168, Robert III est nommé gouverneur du jeune Philippe Auguste. A la mort de Louis VII, en 1180, Robert III s'érige en véritable régent du royaume, mais meurt en mai 1181.

Ici commence l'histoire du château de Mez-le-Maréchal.

Nous proposerons, dans la suite de ce premier seigneur constructeur, la liste des seigneurs successifs et propriétaires du château de Mez-le-Maréchal, en l'état des études actuelles. Cette liste s'est grandement étoffée durant les trois dernières années de recherches dans les fonds d'archives. Elle devrait se préciser peu à peu en disséquant les sources parfois contradictoires.

La confrontation entre la succession des seigneurs et les transformations architecturales du monument nous ont conduits à mettre en place une périodisation chronologique, comme un des outils de travail structurant des données de fouille.

La périodisation ne prend pas en compte les hypothèses de constructions antérieures aux élévations existantes. Les recherches archéologiques et documentaires futures pourront modifier les fourchettes de dates en fonction d'éléments nouveaux. La périodisation proposée constitue donc un outil méthodologique de travail et une aide à la compréhension chronologique du site.

Période 1 -

- 1170 : Robert III CLÉMENT (? – †1181) (règne de Louis VII) fait bâtir la **tour résidence** (niveaux 1 et 2).
- 1181 : Aubry III (?- †1191) (règne de Philippe Auguste) maréchal de France.

Période 2 -

- 1192 : Henri I^{er} CLÉMENT (1170 - †1214) : maréchal de France, fait bâtir l'enceinte carrée et les niveaux 3 et 4 de la tour résidence. Il est aussi seigneur d'Argentan.
- 1214 : Jean CLÉMENT (? - †1261) : seigneur d'Argentan.
- 1261 : Henri II CLÉMENT (? - †1266) : croisade avec Louis IX.
- 1266 : Henri III CLÉMENT (? - †1295)
- Colart du Mez (ou Nicolas), chevalier.
- Adam du Mez, fils du précédent.

Période 3 -

1314 : Philippe IV le BEL (1268 - 1285 roi - †1314) : programme d'un **hôtel royal** appuyé sur la courtine sud, fenêtres à meneaux et coussièges, rehaussement probable de la tour T2. Le roi profite

du domaine pour la chasse.

- 1317 : Clémence de HONGRIE (1293 - †1328), 2^e épouse de Louis X, veuve en 1316. Elle reçoit le Mez en **douaire**.
- 1328 : Jeanne de BOURGOGNE (1293 - †1349), épouse de Philippe VI. Elle reçoit le Mez en **douaire**.
- 1348 : Philippe VI de VALOIS (1293 - 1328 roi - †1350), **retour du Mez à la couronne**.
- 1355 : Jean II le BON (1319 - 1350 roi - †1364).
- 1366 : Guillaume de la HAIE, chevalier (règne de Charles V).
- 1366 : Charles V (1338 - 1364 roi - †1380). Rachat du Mez par le roi.
- 1369 : Louis de MALEVAUT, chevalier du pays de Guyenne.
- 1380 vers : Charles VI (1368 - 1380 roi - †1422), retour à la couronne.
- 1414 : Charles III de Navarre, Duc de Nemours. **Intégration du Mez au duché de Nemours**. Réarmement des archères du château, creusement de bouches à feu dans les archères basses.

Période 4 -

- 1426 – 1427 : Siègle(s) du château par les troupes anglaises et destructions de la guerre de Cent ans. Traces d'incendies à plusieurs endroits dont la porterie.
- 1430 : François de QUINCAMPOIX, écuyer (règne de Charles VII).
- 1456 : Jean I^{er} de QUINCAMPOIX, fils de François.
- 1456 : François II de QUINCAMPOIX (†1455).
- 1455 : Jeanne de CORQUILLEROY, veuve de François II. Jacques d'Armagnac est duc de Nemours en 1464 (règne de Louis XI).
- 1477 : Louis Malet de GRAVILLE, duc de Nemours et seigneur du Mez ? (règne de Louis XI).
- 1507 : Gaston de FOIX (1489-1512) est duc de Nemours (règne de Louis XII).
- 1512 : Retour du duché à la couronne.
- 1515 : Philiberte de SAVOIE, tante de François I^{er}, duchesse de Nemours.
- 1521 : Pierre AMER, seigneur de Palay, Villebéon et du Mez.
- **1528 : François I^{er} donne le duché de Nemours (dont le Mez) en engagement à son oncle Philippe de Savoie en cadeau de mariage.**
- 1553 : Jacques de SAVOIE (1533 - †1585), duc de Nemours et seigneur du Mez.
- 1570 : Jean CHESNEAU, écuyer, sieur des Clerbeaudières, maître d'hôtel ordinaire de la princesse Renée de France (règne de Charles IX). Acquiert le Mez (domaine engagé) de Jacques de SAVOIE. **Château en « état de ruine et masure ».**
- 1585 : Jean MAIGNEN (†1638), écuyer, seigneur d'Aillé. Échange avec Chesneau (règne de Henri III).
- 1604 : Jean et Pierre MAIGNEN (fils), **co-seigneurs du Mez** (règne de Henri IV).
- 1616 : Jean MAIGNEN et Marguerite COTHEREAU, **co-seigneurs du Mez**.

Période 5 -

- 1620 : Philbert de THURIN (? - †avt 1637), Président au Grand Conseil (Henri I^{er} de Savoie, duc de Nemours) (règne de Louis XIII).

Il serait à l'origine de travaux sur le **bâtiment B pour pouvoir y résider**.

Il aurait transformé les bâtiments pour une exploitation agricole.

Il aurait créé un colombier dans la tour sud-est (T2),

Il aurait reconstruit l'ancienne église, en faisant une chapelle seigneuriale.

- 1637 vers : Catherine GALLIER PICARD veuve de Thurin I (Louis de Savoie duc de Nemours). Surnommée « *la Présidente* », elle réside parfois au château.
- 1659 : Philbert de THURIN II (†1706). Deux receveurs fermiers cohabitent au château.
En 1666, le duché de Nemours est racheté par Louis XIV (régime de l'engagement) et réuni au duché d'Orléans. En 1672 : le duché de Nemours devient **supplément d'apanage du duché d'Orléans**.
- 1687 : Philbert de TURIN II fait « aveu et dénombrement » pour le Mez, fief engagé dans l'apanage d'Orléans.
- 1706 : Veuve Marie-Angélique BESNARD de RÉZÉ, « *dame de Mez le Maréchal* ».
- 1712 vers : Les trois héritiers THURIN III,
1712 : bail emporté par Estienne Besnard, fermier.
- 1720 : Frédéric Guillaume de la TRÉMOILLE, prince de Talmont (1668 - †1738).
1721 : mémoire du fermier Besnard.
1722 : **bornage** de la forêt du Mez suite à contestations (engagement).

Période 6 -

- 1731 : Julie-Augustine HURAUULT de VIBRAYE (1693 - †1773) (règne de Louis XV) achète le château et les terres du Mez.
- 1756 : Louis-Philippe d'ORLÉANS (duché d'Orléans avec Nemours). Saisie des biens Vibraye pour dettes.

Dissociation du domaine

- d'une part : en château, droits seigneuriaux (justice, pêche, cens), forêt du Mez ;
- d'autre part : « *Terres, fief et Seigneurie de Dordives et Metz le Maréchal* », (terres, fermes, moulins ...).

La partie château reste engagée dans l'apanage du Duc d'Orléans.

Antoine Lemoine est fermier au château.

- 1761 : mise en vente par l'adjudication de l'autre partie (terres, fermes, moulins ...).
1763 : Le fermier du Mez est Antoine Guillaume Girard.
- 1764 : Comte ROUAULT d'Égreville, acquéreur.
- 1767 : Comtesse ROUAULT, épouse « *séparée de biens* ».
- 1784 : Antoine Guillaume GIRARD et Thérèse FOREST achètent la partie des « *terres, fief et seigneurie du Mez* » (**pas le château**). Girard est marchand de bois, il est toujours fermier et receveur du domaine.
- 1785 : Veuve FOREST- GIRARD (†1788). Deux héritiers : Marie Anne Edmée Thérèse (= MAET) GIRARD (1767 - †1829) et Antoine Guillaume Marc Augustin (= AGMA) GIRARD.
- 1786 : Thérèse FOREST, fermière et receveuse du Mez.
- 1788 : MAET GIRARD, mariée à Pierre Claude LOUVET, et AGMA GIRARD, héritent de Thérèse FOREST, mais pas du château (indivision).

Période 7 -

- 1792 : adjudication du château (**bien domanial**) et achat par Nicolas Joseph GIRARD.
- 1792 : Revente du château à ses neveux, MAET et Pierre Claude LOUVET ainsi qu'AGMA (mineur) (indivision).
- 1799 : MAET GIRARD et Pierre Claude LOUVET deviennent seuls propriétaires du château.

Période 8 -

- 1802 : MAET et Pierre Claude LOUVET (sous le Consulat).

Une première **construction de deux travées** est bâtie au nord du logis du fermier (= bâtiment B)

- 1815 : MAET GIRARD (veuve LOUVET). En 1826, la nouvelle **maison est prolongée** vers le nord jusqu'à l'angle de l'enceinte (bâtiment A).

- 1829 : Cinq héritiers de MAET (règne de Charles X), qui sont en indivision provisoire.

- 1833 : « **Atlas géométrique de 1833** » pour partage du domaine en cinq lots, dont le château en deux lots :

1 – Anne Thérèse Victoire Augustine LOUVET, épouse de Jean François GUYON

2 – Françoise Louise DERVIEUX (veuve Claude Alphonse Louvet) pour ses deux enfants mineurs.

Une partie du château reste une **exploitation agricole** (aménagement divers).

- 1857 vers : quatre propriétaires se partagent le château :

1 – Eusèbe François I GUYON, puis Marie GUYON

2 – Thérèse Victorine GUYON, épouse Delion.

3 – Françoise Élise Edmée LOUVET, épouse Abel de CHEVALLET

4 – Henri LOUVET, avocat.

- 1900 vers : trois propriétaires :

1 – Marie GUYON

2 – Abel de CHEVALLET

3 – Louise Henriette Marie LOUVET (1866 - †1942), épouse Bertillon.

partition de la cour par des murets, vente de pierres.

interventions sur les tours de la porterie nord.

Tout en gardant une fonction d'exploitation agricole, le château devient un **lieu de villégiature**.

Période 9 -

- 1930 : plan de partition en trois parties :

1 – Émilie Marie Anne GUYON

2 – Mme CHALUS de CHEVALLET

3 – François BERTILLON, médecin à Dordives puis à Montargis.

- 1958 : François BERTILLON (1891 - †1963) : propriétaire de la **totalité du château**.

- 1964 : Monique BERTILLON (†2017), épouse de Pierre Vincent.

À partir de 1960 : travaux d'amélioration du confort intérieur par Pierre Vincent, percement de la poterne est.

- vers 1990 : mise en valeur du bâti, destruction des murets, reconstruction de l'ébrasement de la porte, bouchage de parement manquant sur les courtines, transfert de remblais de la cour pour des aménagements extérieurs.

Période 10 –

- 2016 : **le monument est ouvert au public** (achat par Florian RENUCCI)

- valorisation culturelle,

- mise en place d'une **unité de recherche historique et archéologique**, gérée

par l'association *Les Amis du Mez*.

5 - CONTEXTE ARCHITECTURAL

Florian RENUCCI, Michel PIECHACZYK

Le château-fort est constitué d'une **enceinte du XIII^e siècle**, formant un carré extérieur de 64 m x 64 m, avec **quatre tours** rondes aux angles et une **porte flanquée de deux tours**. Les courtines ont une hauteur moyenne de 7,50 m correspondant au niveau du chemin de ronde, arasé, mais dont certaines parties du mur-parapet sont encore visibles à l'ouest. Aux courtines, épaisses de 1,95 m, sont accolés des bâtiments à l'est et au sud.

A l'intérieur de l'enceinte s'érige, excentrée dans le quart sud-ouest de la cour, une **tour-maîtresse** rectangulaire à quatre tourelles d'angle semi-circulaires.

L'enceinte carrée

Les accès au rez-de-chaussée des tours se font par des portes à coussinets et linteaux, sises dans les angles des courtines. Les salles circulaires sont desservies par des couloirs biais, elles sont équipées d'archères à ébrasement simple. Les premiers niveaux des tours présentent systématiquement trois archères, l'une tirant dans l'axe de la porte d'entrée de l'enceinte et les deux autres assurant le flanquement latéral des courtines. Leurs deuxièmes niveaux présentent quatre archères, placées dans les angles morts des archères inférieures, offrant ainsi des fentes de tir en quinconce en façade extérieure. Il en va de même pour les tours encadrant la porte.

Toutes les tours de flanquement possèdent un plancher intermédiaire avec une salle en rez-de-chaussée et une salle à l'étage couverte par des voûtes d'ogives à quatre branches. On peut observer à l'étage que la continuité du chemin de ronde est assurée par des couloirs qui traversent systématiquement les murs des tours d'angle, à la manière d'une gaine, assurant les passages d'une courtine à l'autre. Des portes aménagées dans ces couloirs desservent leur deuxième niveau. Des escaliers rampants prolongent la gaine, permettant l'accès au troisième niveau des tours nord-est et sud-est.

La tour sud-est a été rehaussée d'un étage en moyen appareil de pierre de taille. Les pierres de corniches présentes attestent que la tour était couverte par une charpente en poivrière.

La tour-logis primitive ou donjon

Construite dans la seconde moitié du **XII^e siècle**, cette tour était constituée par un grand volume rectangulaire d'environ 15 m par 13,50 m, flanqué aux angles par quatre tourelles hémicylindriques peu saillantes, semi-engagées, l'ensemble présentant un petit appareil de moellons équarris, renforcé aux angles par de beaux chaînages de pierres de taille et régulièrement rythmé par les trous de boulins des échafaudages circulaires.

À l'intérieur, l'ouvrage ne comprenait que deux niveaux, simplement planchéiés, complétés par des espaces annexes dans les tourelles d'angle. Celle du nord-est était entièrement occupée par un escalier en vis à voûte en berceau hélicoïdale, qui assurait la liaison entre tous les niveaux. La porte semble avoir été percée dès l'origine, au premier niveau de la face sud de la tour, de sorte qu'elle se trouvait de plain-pied, ou quasiment, avec la cour. Les espaces du premier niveau n'ouvraient vers l'extérieur que par des jours aux fentes évasées vers l'extérieur, tandis que le second niveau était percé de grandes fenêtres, à raison d'une par face. Enfin, la tourelle d'angle sud-est accueillait, dès le premier niveau, un petit oratoire couvert d'une petite voûte d'arêtes.

Le niveau supérieur de la tour-logis correspond à une surélévation contemporaine de la construction de l'enceinte qui intègre le bâtiment au programme castral en en faisant une tour-maîtresse. Ce niveau, le seul équipé de longues archères, présente un appareil de moellons strictement identique à celui des autres ouvrages de l'enceinte, caractérisé par ses fréquentes assises de réglage, qui contraste avec le petit appareil régulier de la partie inférieure correspondant à l'ouvrage primitif.

Les logis ruinés et remaniés, qui par leur ampleur semblent avoir abrité un véritable programme palatial, se développaient au revers des courtines, sur toute la longueur de la face sud de l'enceinte, et sur une partie de la face est. Ils présentent des modénatures des XIII^e et XIV^e siècles. Une longère, construite en deux étapes au XIX^e siècle, est adossée à la courtine orientale. Ce nouveau bâtiment est contiguë à un logis médiéval remanié et sert encore d'habitation.

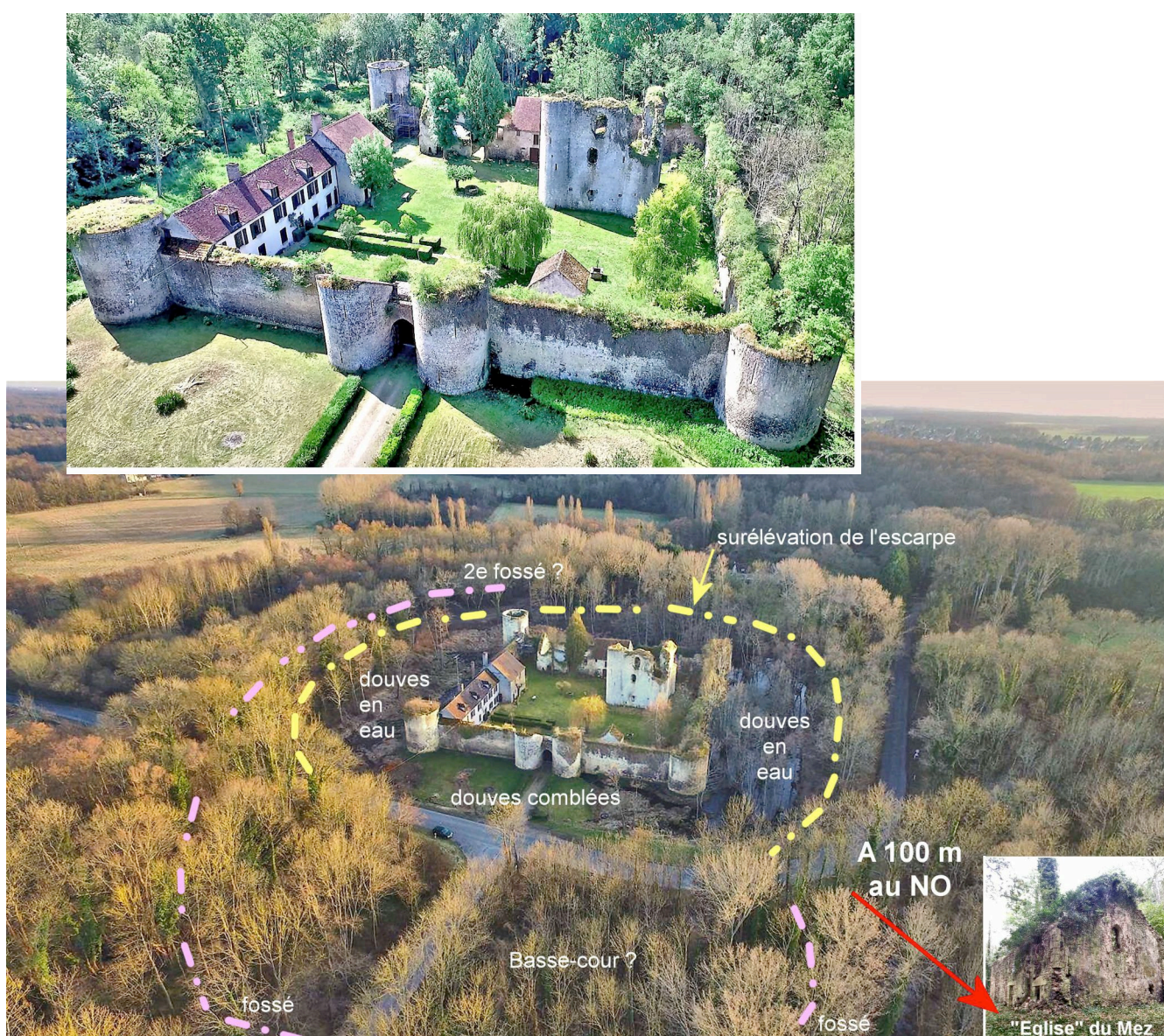


Fig. C 03 - Le château de Mez-Le-Maréchal dans son écrin d'eau et de verdure. La tour-logis XII^e XIII^e siècle est entourée de son enceinte XIII^e siècle flanquée de tours. Le logis moderne est adossé à la courtine orientale (Cliché : Florian Renucci, ADM).

6 - LE PROGRAMME 2023

La campagne de recherche 2023 a porté sur neuf points :

1 – Le Mez et l’engagement

De nouvelles recherches historiques ont permis de déterminer que, au sortir de la guerre de Cent Ans, le château passe sous le régime de l’engagement. Décidé en 1528 par François I^{er} de façon arbitraire contre l’avis du Parlement, aggravé par la vente de 1570 de Jacques de Savoie à Jean Chesneau, l’engagement est à l’origine de la situation ambiguë qui s’en est suivie et du statut bancal des seigneurs du Mez jusqu’en 1792, le château du Mez restant dans le duché de Nemours et dans le duché-apanage d’Orléans. Ces recherches ont ainsi permis de replacer le domaine du Mez dans un contexte historique plus large.

2 – Les travaux effectués sur le château après le Moyen Âge

Le château connaît une embellie entre 1620 et 1653 grâce aux travaux effectués par Philbert de Thurin 1. Le croisement des données archéologiques et des archives permet de donner un nouvel éclairage sur cette période.

3 – La caractérisation de l’occupation du bâtiment C du logis seigneurial (angle sud-est de l’enceinte castrale)

La campagne 2022 a démontré la continuité du volume architectural du bâtiment B en un grand volume (que nous nommons BC) jusqu’à la courtine sud (C3). Cet espace de 23,70 m de long (73 pieds) sur 8,77 m (27 pieds) (**figure D 01**) en rez-de-chaussée constitue un vaste volume communiquant avec la salle basse de la tour sud-est (T2). Son entrée par une large porte, dans l’angle de la cour, est surmontée par un grand degré droit desservant très probablement la grande salle de réception (*aula*).

L’étude de la documentation iconographique ne fait que confirmer l’utilisation de l’espace par une exploitation agricole moderne et contemporaine. La fonction de cette salle (salle C), avec le bâtiment BC en élévation, depuis le Moyen Âge jusqu’à sa destruction, est encore inconnue.

La fouille de cette zone aura pour objectifs :

- de mieux approcher la stratigraphie intérieure de la salle ;
- d’étudier la fondation de la courtine orientale (C2), côté intérieur ;
- de comprendre le type de couverture de cet espace avec identification des supports intermédiaires éventuels (poteaux, piliers, colonnes ...) ;
- d’étudier les aménagements à l’entrée de la tour sud-est (tour T2) ;
- de confirmer ou non l’existence de la porte médiévale du pignon du bâtiment B et du chaînage de ce dernier avec la courtine C2.

4 – La surveillance de travaux dans la cour nord

La survenue d’une fuite d’eau majeure dans la cour du château a conduit le propriétaire à engager des travaux d’urgence. Ces derniers ont conduit à l’ouverture d’une tranchée coupant la cour du château d’est en ouest. Une équipe s’est donc rendue sur place afin d’effectuer un suivi et des relevés.

5 – L’architecture du niveau 2 de la tour d’angle nord-ouest (T4)

L’archéologie du bâti de l’élévation intérieure de la tour nord-ouest (T4) détaille les phases du chantier de construction des niveaux de défense avec leurs archères jusqu’à la pose d’une voûte sur nervures en plein cintre. Très probablement au XIV^e siècle, l’espace du premier étage a pris un statut résidentiel avec l’aménagement d’une cheminée de pierres taillées et de tuileaux.

6 – Le donjon

Une première campagne de relevés du donjon fixe un plan de masse très précis de celui-ci et permet de proposer un programme directeur d’implantation. L’urgence d’intervention sur les baies du rez-de-chaussée, a amené à une étude de chaque pierre dans sa disposition d’origine.

8 – La mise en œuvre des matériaux

L'étude des planées bien visibles sur les parements intérieur et extérieur de la courtine nord-ouest C4 a permis de préciser son mode de construction, planée après planée, avec une référence d'horizontalité entre les deux côtés de la courtine. D'autre part, les moellons de calcaire lacustre non équarris ni redressés, constituant les parements, font assez brutalement place, à partir de la dixième planée, aux nodules de silex et de poudingues, laissant penser à un changement de mode d'approvisionnement pendant la construction.

9 – Le Modèle Numérique de Terrain

L'étude des microreliefs s'est poursuivie cette année avec le relevé des douves et de la contrescarpe à l'ouest du château.

10 – Le relevé LiDAR

Un relevé LiDAR des parcelles du domaine castral (20 ha) s'est tenu au printemps 2023, pour une livraison à l'automne. L'équipe a donc engagé une première réflexion quant au traitement et à l'enregistrement de ces données.

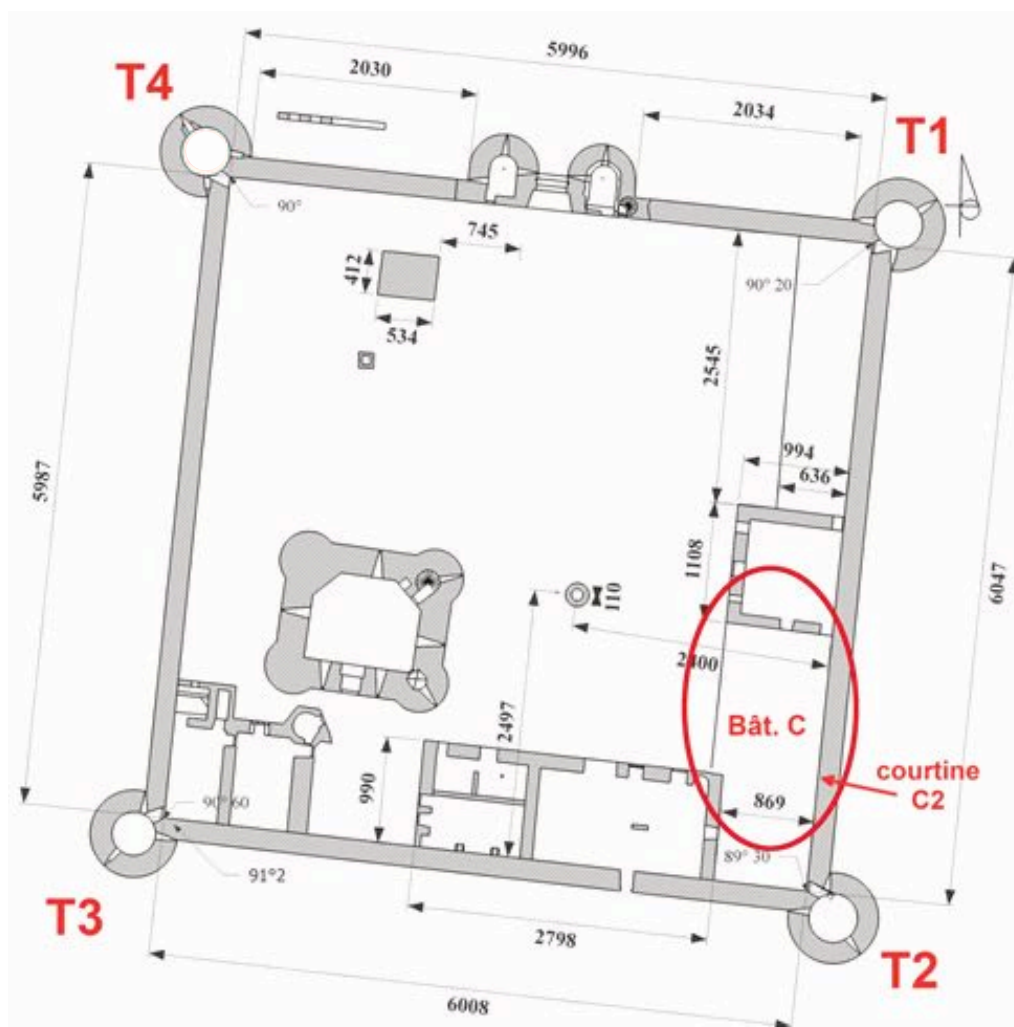


Fig. D 01 - Localisation de la zone de fouille 2023

LE MEZ ET L'ENGAGEMENT : principes et « faits du prince » 1528-1792

Sylviane DELPECH

Préambule

L'étude de l'évolution architecturale du château du Mez s'inscrit dans l'axe 11 du programme national de recherche concernant « *les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne* ».

Parallèlement à ce travail sur le bâti, des recherches historiques ont été menées les années précédentes sur la noble lignée des Clément, premiers seigneurs de ce château par Florian Renucci d'abord (RENUCCI 2019, p. 94-110; et 2020, p. 87-108) et Roberte Tomassone ensuite (TOMASSONE 2021, p. 63-96 ; 2022, p. 43-64).

L'article qui suit va dans le même sens, celui de l'approfondissement du contexte historique entre 1528 et 1792 ; il concerne les seigneurs du Mez qui ont dépendu du duché de Nemours, puis du duché d'Orléans, c'est-à-dire de 1528, date de l'acte d'engagement du duché de Nemours par François I^{er} jusqu'à la période révolutionnaire et la disparition de l'apanage d'Orléans.

Il essaie d'élucider les liens de féodalité bousculés de cette période découlant du choix de François I^{er} d'engager le duché de Nemours contre l'avis du Parlement en 1528 ; des hypothèses relatives à la datation de la transformation du bâti pourraient être déduites.

[Les citations d'archives figurent en italiques et entre guillemets dans le texte.]

L'engagement du Mez (1528-1792)

« *Dame Julie Augustine Hurault de Vibraye estoit ci-devant engagiste de ce domaine comme l'ayant acquis de M. le Prince de Talmont. Mais qu'ayant en exécution des arrests du Conseil d'Etat du Roy [...] retrocédé [...] à sa dite Altesse Serenissime ledit engagement par acte passé [...] en mil sept cent cinquante six ...* » (AD45 : 3E18213, du 2 may 1770, désistement d'instance).

C'est du « *Domaine royal de Dordives et le Metz le Marréchal et dependances* » dont il est question dans l'extrait de cet acte de 1770 passé entre le représentant du duc d'Orléans et le fermier du domaine, Antoine Guillaume Girard.

De l'extrait cité, nous retenons :

- que M^{lle} de Vibraye était « *engagiste* » de ce domaine dépendant de l'apanage du duc d'Orléans ;
- qu'elle a « *retrocédé son engagement* » au duc d'Orléans en 1756.

Ce domaine n'était donc pas un fief, mais un domaine engagé.

C'est ce type de contrat de l'Ancien Régime liant un noble et son souverain que nous souhaitons définir et comprendre : qu'est-ce qu'un « engagement » ? Quels liens existe-t-il entre l'engagiste et le roi ou, comme ici, le duc d'Orléans ? Compte-t-on d'autres engagistes au Mez outre M^{lle} de Vibraye ?

I. CE QU'EST L'ENGAGEMENT

La source que nous avons privilégiée dans nos recherches pour définir cette notion est l'article « ENGAGEMENT DU DOMAINE » de l'Encyclopédie de Diderot (DIDEROT 1751-1765, tome cinquième, p. 677-680). En quatre pages, Denis Diderot définit la notion, explicite les droits et devoirs qui découlent de l'engagement, et replace ce type de contrat dans une perspective historique.

Ainsi donc :

« ENGAGEMENT DU DOMAINE, est un contrat par lequel le Roi cède à quelqu'un un immeuble dépendant de son domaine, sous la faculté de pouvoir lui et ses successeurs, le racheter à perpétuité toutes fois et quantes que bon leur semblera » - par « immeuble », il faut entendre un bien qui ne peut être déplacé (terre, bâtiment, moulin...), qui s'oppose donc à « meuble ».

Le roi peut donc céder, c'est-à-dire vendre, par contrat une part de son domaine à un noble qui jouira des droits seigneuriaux, sachant que ce bien ne lui sera jamais acquis ; quant à l'engagiste (ou ses héritiers), il peut en être dessaisi « à perpétuité », à tout moment, sans qu'il soit besoin de lui fournir d'explication ; une condition toutefois : que ce bien soit racheté, au moins, au prix fixé dans le contrat initial.

1.1 - « rachat à perpétuité » (DIDEROT Ibid.)

Soumis au bon vouloir du prince, l'engagement pouvait s'étendre sur plusieurs décennies.

Ainsi, dans un acte de vente de 1570, où la « *Terre et Seigneurie de Dordives et Metz le Marechal* », dépendante du duché de Nemours, est cédée par le prince Jacques de Savoie, duc de Nemours, à l'écuyer Jean Chesneau des Clerbaudières, il est stipulé que « *le Roi de France (François I^{er}) s'est réservé la faculté de rachat du Duché de Nemours (par lettres royales en date du 21 décembre 1528)* ».

Ce duché a effectivement été offert en 1528 par François I^{er} (moyennant 100 000 livres) à son oncle Philippe de Savoie (AD77 : E1006, 22 décembre 1528) ; il est ensuite revenu au fils de ce dernier, Jacques de Savoie, en 1533 et ne sera racheté que sous Louis XIV en 1666, soit 138 ans plus tard ; plusieurs rois se seront succédé dans l'intervalle. : « *ledit Duché et terres en dépendant lui avoient été vendues et délaissés [...] par le Roy notre dit Seigneur sous faculté de rachat* » (AD45 : 1J453, 26 mai 1570, vente de la Terre et Seigneurie de Dordives et Metz le Marechal par le prince Jacques de Savoie à Jean Chesneau des Clerbaudieres) (**figure E 01**).

maison et les biens appartenant
à son oncle Philippe de Savoie
que son oncle saiso pour son usage
et pour son service et pour son
et pour son service et pour son
et pour son service et pour son
et pour son service et pour son
à condition et faculté de rachat
perpetuelle. Laquelle faculté
de rachat pour son oncle et pour
son oncle et pour son oncle
et pour son oncle et pour son oncle
et pour son oncle et pour son oncle
et pour son oncle et pour son oncle
et pour son oncle et pour son oncle
et pour son oncle et pour son oncle

Fig. E 01 - François I^{er} donne le duché de Nemours à son oncle Philippe de Savoie « à faculté de rachat perpétuel » (AD77 : E1006, 22 décembre 1528, copie de l'acte d'engagement du duché de Nemours..., fol. 8 v^o) (DAO : Nadine Parsigneau /ADM)

1.2 - Pour le roi, l'engagement constitue une mise en gage ; pour l'engagiste, c'est l'acquisition d'un usufruit.

L'engagement en principe permettait au roi de répondre à des besoins d'argent, « à deniers comptant » (BÉLY 1996, p. 425) pour des raisons de guerre le plus souvent. Il cédait un bien du domaine à un noble afin qu'il en jouisse, c'est-à-dire qu'il en tire des revenus, des « fruits », à charge pour lui de l'entretenir, le roi ou ses successeurs se réservant le droit de rachat quand bon leur semblerait pour le ramener dans le domaine de la Couronne (**figure E 02**).

avantages pour le roi	avantages pour l'engagiste
<ul style="list-style-type: none"> - gain d'une somme d'argent payée au comptant en une fois, - pouvoir de « rachat perpétuel », - droit de justice, - transfert de l'entretien d'une partie de son domaine (entretien des bâtiments, des ponts, des chemins, des chaussées...). 	<ul style="list-style-type: none"> - jouissance des fruits, des revenus (= droits utiles : cens, banalités etc.), - transmission aux héritiers ou à d'autres acquéreurs (qui restent dans l'engagement), - pas de foi et hommage puisque le bien n'est pas un fief et que l'engagiste a payé son bien.

Fig. E 02 - L'engagement : un contrat où chacun trouve ses intérêts (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

1.3 - Évolution de l'engagement entre le XIV^e et le XVIII^e siècle

Aux sources de ces mises en gage du domaine de la Couronne était donc le besoin d'argent pour la guerre ou autre nécessité absolue ; mais, bien vite, des rois ont accepté des aliénations par facilité, comme Henri IV : « Sully vers 1605, tente de racheter nombre d'aliénations consenties non sans abus par Henri IV » (BÉLY 1996, p. 425).

Au XVII^e siècle, « un véritable engouement pour les engagements [s'est mis] en place dans les rangs de la noblesse. Petits et grands seigneurs seront engagistes » (cours-de-droit –site internet). Au XVIII^e siècle, les rois ont vu dans ce type de contrat un moyen de faire entretenir à peu de frais le domaine de la Couronne, et, en agitant « l'épouvantail de la clause de rachat », de faire pression sur les « engagistes » pour leur demander des versements supplémentaires (BÉLY 1996, p. 425).

Ainsi cet arrêt du Conseil d'État du Roy du 14 janvier 1781 (**figure E 03**) qui demande aux engagistes de verser une rente annuelle basée sur les revenus de leurs domaines, « pour être maintenus dans leur possession », sous peine de rachat : « *Sa Majesté réserve à tous les Engagistes, la liberté expresse ou d'acquiescer à ces dons ou de réclamer purement et simplement la finance de l'engagement* » (AD77 : 16C24, 14 janvier 1781). Chantage.

L'engagement deviendra cependant paradoxalement un problème pour la royauté parce qu'il en viendra à placer « la monarchie dans une situation de dépendance financière à l'égard de la noblesse » (cours-de-droit –site internet).

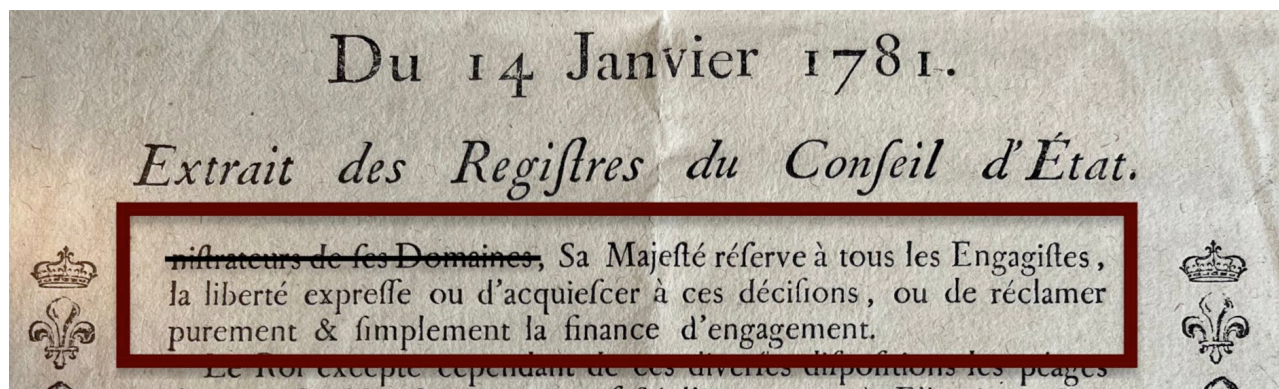


Fig. E 03 - Chantage au rachat : affiche du 14 janvier 1781, arrêt du roi concernant les domaines engagés (AD77 : 16C24, 14 janvier 1781).

2 - ORIGINES DE L'ENGAGEMENT

La notion d'engagement s'inscrit dans le principe général de l'inaliénabilité du domaine de la Couronne : « Ce grand principe a été longtemps ignoré : les engagements du domaine proprement dit étoient cependant déjà connus dès l'an 1311, comme il paroît par une ordonnance de Philippe-le-Bel » (DIDEROT 1751-1765, p. 677).

2.1 - 1350 : apparition de l'expression « domaine de la Couronne »

À force de conquêtes, d'achats, de mariages, de confiscations, de successions..., trois siècles et plus durant, les Capétiens de 987 à 1328 ont considérablement élargi un domaine royal dont le roi disposait en pleine propriété et qu'il pouvait utiliser comme il l'entendait, si bien qu'il était tentant pour lui de récompenser des fidèles par la donation de terres en apanages, fiefs ou douaires, ce qui a constitué paradoxalement une source d'affaiblissement pour le royaume (MOURRE 1986, p. 1431).

Aussi, dès le XIV^e siècle, les législateurs royaux ont-ils préconisé d'opérer une distinction entre le domaine du roi (domaine privé) et celui d'un État symbolisé par cette couronne et personnifié par le roi (domaine de la Couronne) – couronne s'écrivant avec ou sans majuscule. L'idée a progressé avec force tout au long du siècle : le patrimoine que les rois détenaient avant leur avènement devait être incorporé progressivement au domaine de la Couronne (cours-de-droit–site internet) (figure E 04).

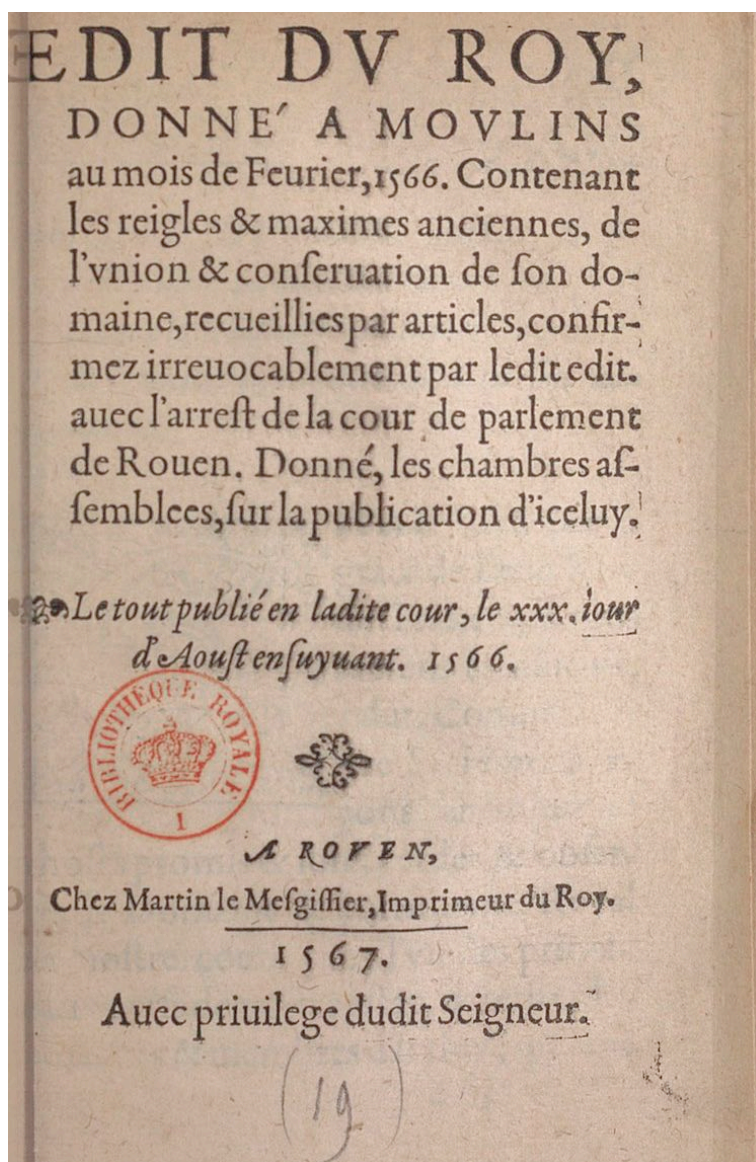
domaine privé du roi	domaine de la Couronne
<ul style="list-style-type: none"> - possessions personnelles du roi - acquisitions par voie d'achat ou d'héritage à titre privé 	<ul style="list-style-type: none"> - tout ce qui appartient à l'État, - tout ce qui échoit au roi par traité ou confiscation, - le patrimoine du roi précédent
<p><i>Progressivement ce domaine privé est incorporé dans le Domaine de la Couronne. (Seul Henri IV refusera.)</i></p>	<p><i>Le roi est l'administrateur d'un domaine qui est le patrimoine propre de la Couronne. Il doit le remettre intact à son successeur, ce qui implique le principe d'inaliénabilité de ce domaine.</i></p>

Fig. E 04 - Domaine privé du roi et domaine de la Couronne (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Le roi Charles V (1364-1380) s'engagea même dans le serment du sacre « à ne pas aliéner le Domaine de la Couronne » (MOURRE Ibid.) : « Je défendrai inviolablement la souveraineté, les droits et la noblesse de la couronne de France, et celle-ci ne sera ni transférée, ni aliénée » (les-serments-du-sacre-des-rois-de-france – site internet)

2. 2 - 1566 : « ordonnance du domaine » de Moulins

Dès le début du XIV^e siècle, des ordonnances déclarent « le domaine de la Couronne inaliénable et révoquent les aliénations faites depuis Saint-Louis » ; la plupart des souverains suivants sont allés dans le même sens, non sans accrocs, reculs ou contradictions - ainsi, « toutes les fois que François I^{er} accordait une faveur à l'un de ses serviteurs, il ne manquait pas de dire qu'il avait conscience de déroger aux principes, mais il n'y voyait pas d'obstacles à l'exécution de ses volontés. Louis XIV agira plus tard avec la même désinvolture » (MAÎTRE 1921, p. 58).



Nous aurons l'occasion de voir ces distorsions entre les principes et la réalité des faits au cours de cette étude.

Ce qui constitua la rupture avec les pratiques antérieures héritées du régime féodal et dota les législateurs d'une arme décisive, ce fut une ordonnance célèbre, connue sous le nom d'« ordonnance du domaine » de Moulins de février 1566 (**figure E 05**), rédigée par Michel de L'Hospital, qui interdit « aux Parlements et chambres des comptes d'avoir aucun égard aux lettres patentes portant aliénation des biens et des fruits du domaine », c'est-à-dire de ne pas tenir compte des lettres signées du roi, valant titres de propriété. Le droit devait prendre la main sur le roi.

Le principe était posé, mais cela n'alla pas toujours de soi ; ainsi, Henri IV lui-même, « désirant conserver ses biens particuliers, donna à cet effet des lettres patentes le 13 avril 1590,

Fig. E 05 - Ordonnance de Moulins de 1566 (Gallica, Bnf département droit, économie, politique, F-46829 (19)).

que le Parlement de Paris refusa d'enregistrer : le différend se prolongea jusqu'en 1607 ; le roi fut obligé de céder » (MORTIER 1962).

De même, François I^{er} se vit-il refuser par le Parlement l'enregistrement du duché de Nemours de son vivant de 1528 à 1547. Nous y reviendrons.

2.3 - Deux exceptions à l'inaliénabilité dans l'ordonnance de Moulins

En l'absence de constitution écrite, des lois fondamentales non écrites ont permis de lutter contre l'arbitraire des rois ; celle de l'inaliénabilité du domaine de la Couronne est la seule qui ait été écrite, elle inclut deux exceptions :

- l'une concerne les apanages, qui étaient des terres ou une portion du domaine royal qu'on donnait aux princes de sang ou à leurs descendants pour leur subsistance, mais qui revenaient à la Couronne après extinction de leurs descendants mâles (LITTRÉ) ;

- l'autre concerne les « domaines engagés » précisément, c'est-à-dire, redisons-le, ces grands domaines dépendant du Domaine de la Couronne qui pouvaient ainsi être vendus à des nobles pour nécessité absolue, assortis de la clause de « faculté de rachat perpétuelle ».

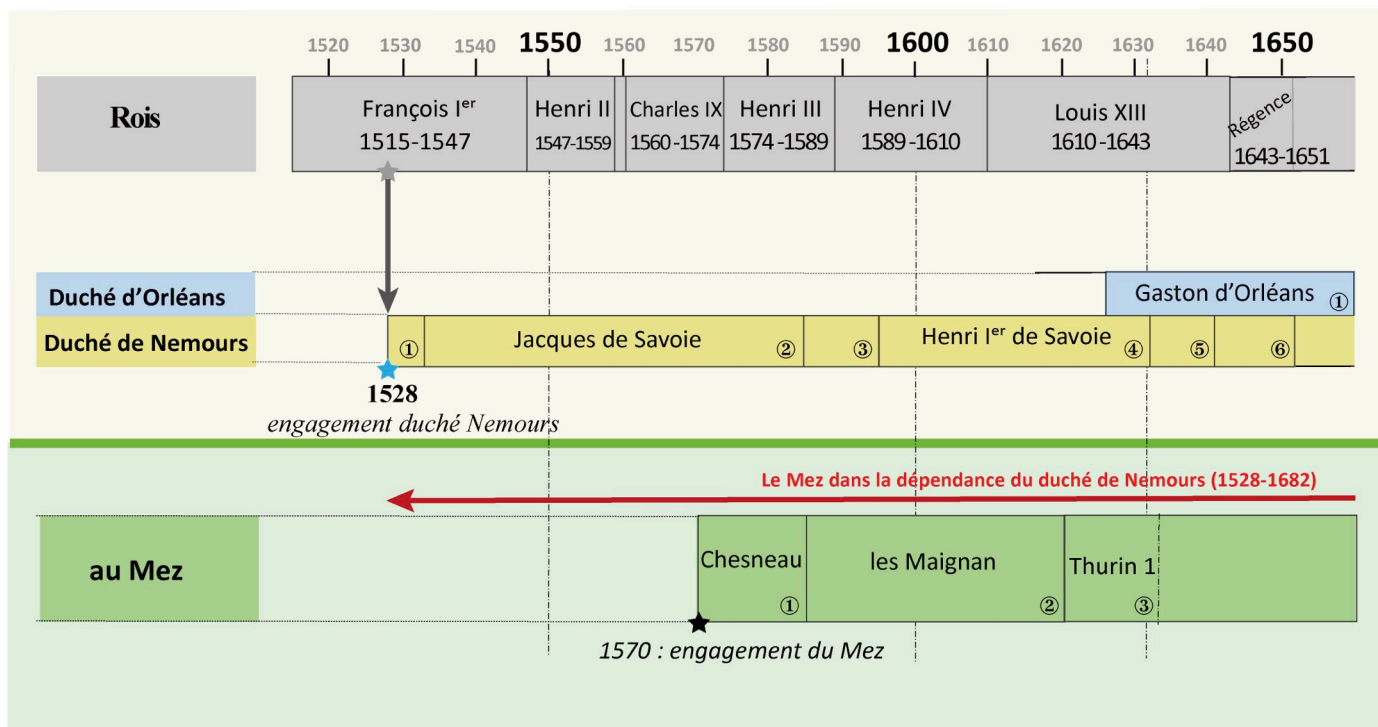
Les exceptions "confirmant la règle", le droit subsistait, formellement du moins.

Dans les faits, nous le verrons, les formes de l'engagement au Mez ont pris bien des libertés par rapport à ce que nous venons d'exposer. Mais il nous a paru important d'établir au préalable les règles qui fondaient l'engagement pour prendre la mesure de l'arbitraire qui a prévalu.

3 - QU'EN A-T-IL ÉTÉ DE LA « TERRE ET SEIGNEURIE » DU MEZ ?

Plusieurs actes en provenance des Archives nationales ou départementales, allant de 1528 à 1770, évoquent plus ou moins directement l'engagement du Mez ; mais cette question ne peut être appréhendée en dehors de l'histoire du duché de Nemours, dont ce domaine dépendait, ni de celle du duché d'Orléans ; plus même, elle ne peut s'envisager qu'en relation avec les souverains régnants, ce qu'un tableau synoptique à quatre bandes tente de mettre en évidence (**figure E 06**). Des détails permettront, en changeant d'échelle, de l'enrichir au fur et à mesure pour faciliter la lecture.


Fig. E 06 - L'histoire du Mez de 1528 à la période révolutionnaire, en relation avec l'histoire du duché de Nemours, avec celle du duché d'Orléans et celle de la monarchie (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).



Légende

les ducs de Nemours : Maison de Savoie

- ① Philippe de Savoie (1528-1533)
- ② Jacques de Savoie (1533-1585)
- ③ Charles-Emmanuel de Savoie (1585-1595)
- ④ Henri I^{er} de Savoie (1595-1632)
- ⑤ Louis de Savoie (1632-1641)
- ⑥ Charles-Amédée de Savoie (1641-1652)
- ⑦ Henri II de Savoie et ses nièces (1652-1666)

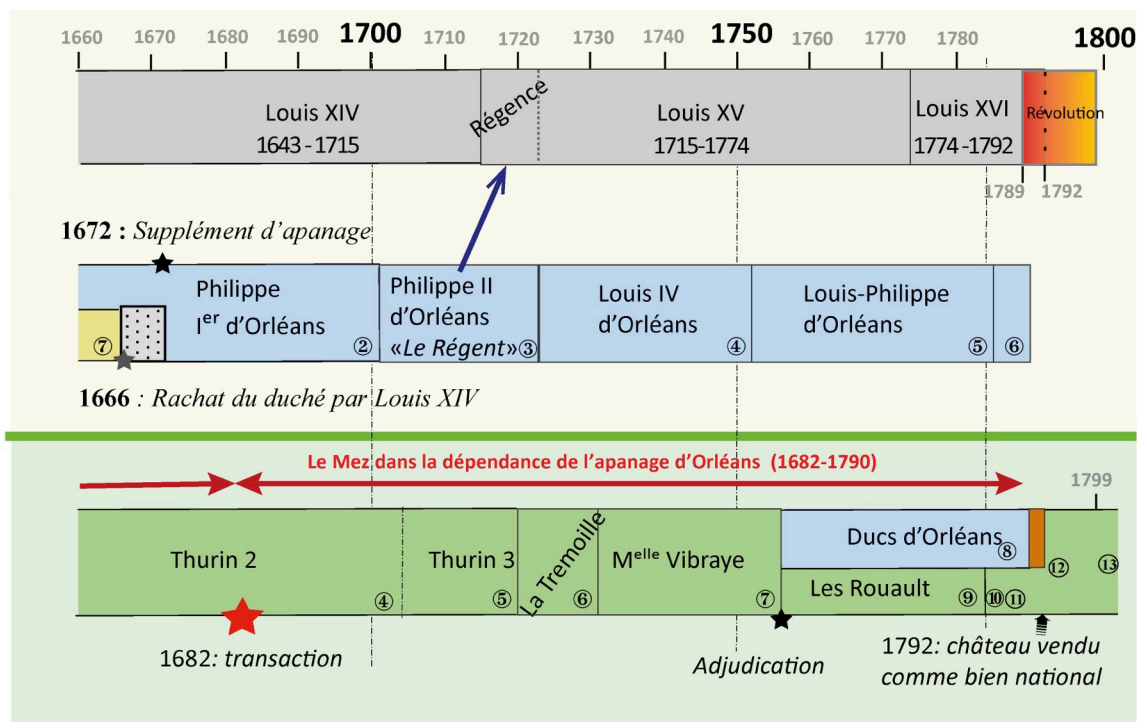
 Duché de Nemours dans le domaine de la couronne (1666-1672)

les ducs d'Orléans

- ① Gaston d'Orléans (1626-1660)
- ② Philippe I^{er} d'Orléans (1661-1701)
- ③ Philippe II d'Orléans (1701-1723)
- ④ Louis IV d'Orléans (1723-1752)
- ⑤ Louis-Philippe d'Orléans (1752-1785)
- ⑥ Louis-Philippe-Joseph d'Orléans dit « Philippe Égalité » (1785-1790)

Régences

1643-1651 : Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin
 1715-1723 : duc Philippe II d'Orléans dit «le Régent»



au Mez

- ① Chesneau (1570-1585)
- ② les Maignan (1585-1620)
- ③ Philbert de Thurin 1 (1620- entre 1632 et 1637)
- ④ Philbert de Thurin 2 (entre 1632 et 1637 - 1706)
- ⑤ Indivision Thurin 3 (1706-1720)
- ⑥ Frédéric-Guillaume de la Trémoille (1720-1731)
- ⑦ M^{elle} Julie-Augustine de Vibraye (1731-1754)

Château	Biens vendus aux enchères
⑧ Ducs d'Orléans (1756-1790)	⑨ les Rouault (1764-1784)
■ château « bien national » (1790- 1792)	⑩ Girard- Forest (1784-1788)
	⑪ MAET Girard × Pierre-Claude Louvet et AGMA Girard (1788-1792)
	⑫ MAET Girard × Pierre-Claude Louvet et AGMA Girard (1792-1799)
	⑬ le couple Louvet (MAET et Pierre-Claude) à partir de 1799

3. 1 - Le duché de Nemours et le duché d'Orléans de 1528 à la Révolution

3. 1. 1 - Le duché de Nemours et le Parlement de Paris

Nous ne décrivons pas par le menu l'histoire à rebondissements de ce duché. Mais les seigneurs, hommes et femmes, qui l'ont administré ont en règle générale usé de leur position pour se placer sous la protection des rois contre un Parlement vigilant.

Tout au long de son appartenance à la Maison de Savoie, c'est-à-dire de 1528 à 1657, le duché de Nemours a en effet été l'enjeu d'une lutte continue entre les rois et le Parlement, les premiers jugés trop prodigues aux yeux d'un Parlement opiniâtre défenseur de l'inaliénabilité du domaine, avant même l'ordonnance de Moulins de 1566.

Précisons que « les Parlements (appelés souvent « cours souveraines ») dans la monarchie française désignaient le plus haut niveau des instances judiciaires. Ils avaient pour fonction d'enregistrer et de faire exécuter les ordonnances royales.

Dépositaires de la mémoire de la législation et défenseurs des intérêts de la Couronne, ils avaient obtenu le droit d'adresser au roi des remontrances qui retarderaient ou empêcheraient l'enregistrement d'un texte qu'ils estimaient inadéquat » (BERCÉ 2021, p. 85-86).

3. 1. 2 - Petit exposé de l'histoire du duché de Nemours

L'histoire de ce duché est longuement exposée, dans l'Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1666, paru dans les *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais* (MARICOURT (de) 1903, 1905, 1906). Nous le citons abondamment, mais ne retiendrons de cette histoire que des épisodes utiles à notre propos sur l'engagement, allant de 1528, date à laquelle le duché de Nemours a été engagé par François I^{er} jusqu'à son rachat par le roi en 1666, ce duché étant réuni ensuite à celui d'Orléans et donné en supplément d'apanage en 1672.

1528 - Le Duché de Nemours (dont dépend le domaine du Mez) est donné à titre d'engagement à Philippe de Savoie, oncle de François I^{er}, en cadeau de mariage, « *sous la faculté de rachapt perpetuel* » contre l'avis du Parlement.

Cadeau empoisonné que cet engagement, à la source de tensions entre le roi et le Parlement et de tracasseries récurrentes pour les seigneurs du Mez : la transcription de cet acte figure intégralement à la fin de cet article (AD77 : E 1006, 22 décembre 1528, acte d'engagement fait par le roi François I^{er} ...).

Ce que dit cet acte :

Pour attirer en France son oncle Philippe de Savoie, attaché jusqu'alors à la cour de Charles Quint, tout en faisant plaisir à sa mère adorée, Louise de Savoie, sœur consanguine de Philippe, François I^{er} fit arranger un mariage entre Philippe et Charlotte d'Orléans-Longueville, lui donnant en cadeau le duché de Nemours sous conditions (**figure E 07**).

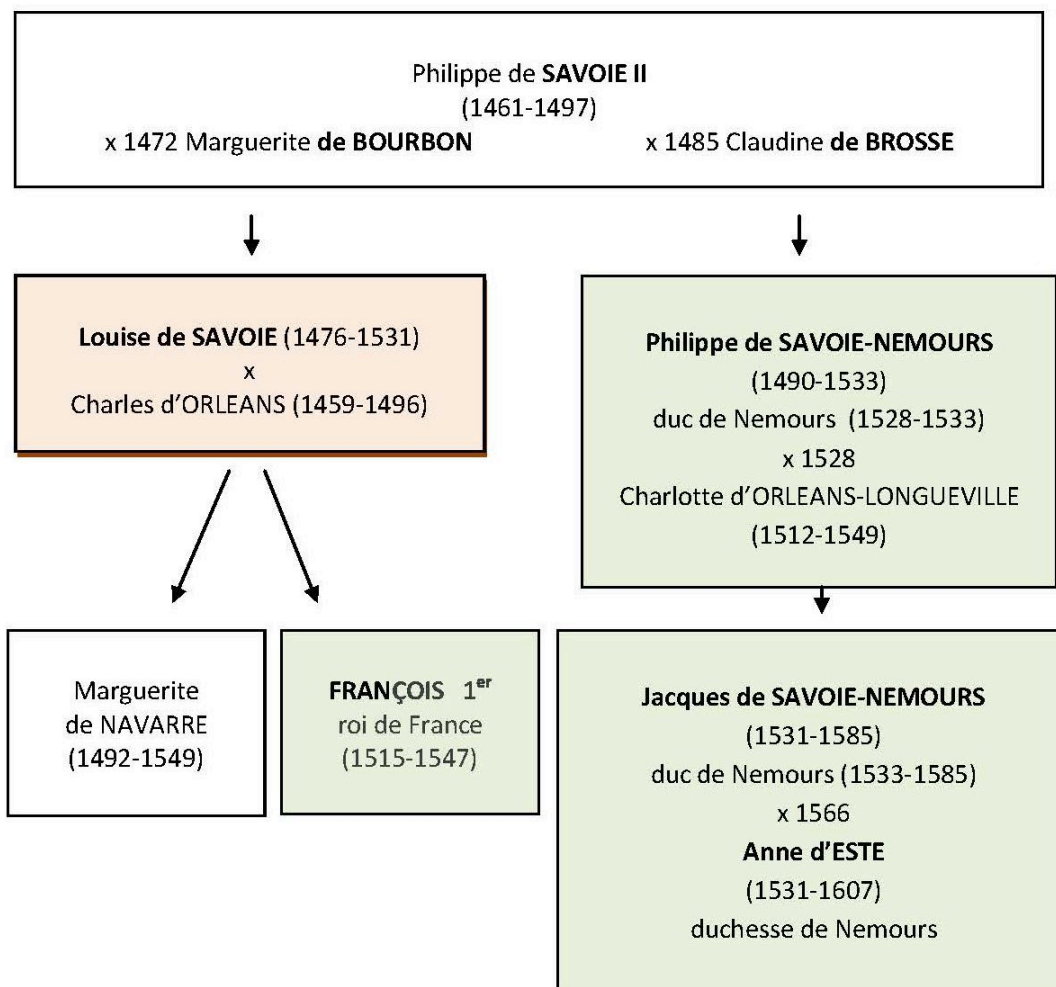


Fig. E 07 - Liens de parenté entre François I^{er}, Louise de Savoie, Philippe de Savoie, Jacques de Savoie et Anne d'Este (DAO : Monique Cochin/ADM).

Quelles étaient ces conditions ?

- Louise de Savoie abandonnait son duché de Nemours à son frère ;
- François I^{er} donnait à son oncle une somme de 60 000 livres tournois pour supporter les frais du mariage ;
- il lui promettait surtout une somme de 100 000 livres payable en une fois ; mais n'étant pas en mesure de la payer « à cause des affaires urgentes du royaume, il lui bailla le duché de Nemours y compris Pont et Nogent, avec tous les droits du duché... » (MARICOURT (de) 1905, p. 56).

Autrement dit, il lui mettait entre les mains (sens de « bailler » ici) le duché de Nemours et les droits qui s'y rapportaient, s'engageant à ce que lui, François I^{er}, ou un autre roi, le rachète un jour ; s'engageant aussi à ce que ce duché ne puisse être réuni au Domaine aussi longtemps que n'auraient pas été payées les 100 000 livres promises (Ibid., p. 56-57).

En échange, Philippe percevrait les revenus du duché, et entretiendrait « *les chasteaux maisons et edisfices [...] en bon estat de reparation* » (AD77 : E 1006, 22 décembre 1528, acte d'engagement fait par François I^{er} en faveur de Philippe de Savoie) (**figure E 08**).



Fig. E 08 - Philippe de Savoie (1461-1533), fonte uniface en bronze, 45,5 mm (coll. particulière).

Ainsi le duché n'était-il pas aliéné à perpétuité puisque promesse était faite de le racheter un jour pour l'intégrer au domaine de la Couronne.

Le Parlement refusa d'enregistrer cet « engagement à condition et faculté de rachapt perpétuelle », considérant que, de longue date, le duché avait vocation à rester terre domaniale et non aliénable, si bien que, quand Philippe meurt le 25 novembre 1533, ayant joui des revenus d'un duché, dont l'engagement a été refusé par le Parlement, il n'est ni propriétaire d'un bien patrimonial, ni engagiste puisque le Parlement n'a pas enregistré cet engagement - qui ne le sera qu'en 1547, bien après la mort de François I^{er}. Il est dans une sorte de "vide juridique".

Cet engagement de 1528, aux fins personnelles de François I^{er} (faire plaisir à sa mère et attirer son oncle à sa cour), sera combattu par le Parlement, « gardien jaloux de ses droits » (MARICOURT (de) 1903) jusqu'au rachat du duché en 1666 par Louis XIV.

1533 - Jacques de Savoie, fils de Philippe, devient duc de Nemours à son tour - il n'a que deux ans. En 1549, le nouveau roi, Henri II, obtient l'enregistrement provisoire de l'engagement du duché, confirmé par lettres patentes en mai 1561 seulement : Jacques, duc de Savoie, peut dès lors « jouir paisiblement de la seigneurie de Nemours sous faculté de rachat perpétuel » (MARICOURT (de) 1905, p. 62-63) (figure E 09) et devient dès lors officiellement duc engagiste de son duché.



Fig. E 09 - Jacques de Savoie, duc de Nemours de 1533 à 1585 par François Clouet (Londres British Museum) et son épouse Anne d'Este-Ferrare, duchesse de Guise et de Nemours (1531-1607), anonyme (Musée national des châteaux de Versailles et du Trianon).

Ce duché va rester à la maison de Savoie jusqu'en 1657, le dernier duc Henri II de Savoie-Nemours (1652- 1657), étant purement « honorifique » selon André de Maricourt (Ibid., p. 85).

1623 - Henri I^{er} de Savoie obtient que la valeur de rachat du duché soit portée de 100 000 à 600 000 livres (MARICOURT (de) 1905, p. 79).

1657 - La lignée masculine des Savoie éteinte, Louis XIV décide le rachat du duché pour le réunir au domaine de la Couronne. Mais, cédant aux supplications des deux petites-filles de Henri de Savoie, il leur accorde un sursis en leur donnant l'usufruit du duché, leur vie durant, si bien que le rachat ne s'effectue qu'en 1666 : à cette date, le Roy a « retiré le Duché de Nemours et remboursé le prix de l'engagement du mesme Duché qui est demeuré réuni au Domaine » (AN : 16 mai 1716, arrêt du Conseil du Roi qui..., extrait du Registre du Conseil d'Etat). **1666** : c'est donc la date du retour du duché de Nemours dans le domaine de la Couronne après un engagement contesté de 138 ans ... mais pour peu de temps.

1672 - En effet, le duché est donné « en supplément d'apanage » à « Monsieur », frère du Roi, Philippe I^{er} d'Orléans et rejoint donc le duché-apanage d'Orléans, i. e. le domaine royal.

André de Maricourt écrivait en 1903 que ce duché avait vocation à être un « bien domanial », destiné de ce fait à faire retour à la couronne, mais que le sort de ce duché n'a que peu suivi la loi commune, l'arbitraire dans le mode transmission ayant prévalu le plus souvent (MARICOURT (de) 1903) ; effectivement, entre 1528 et la Révolution de 1789, le duché n'est revenu que six ans dans le domaine, entre 1666 et 1672 (**figure E 10**).

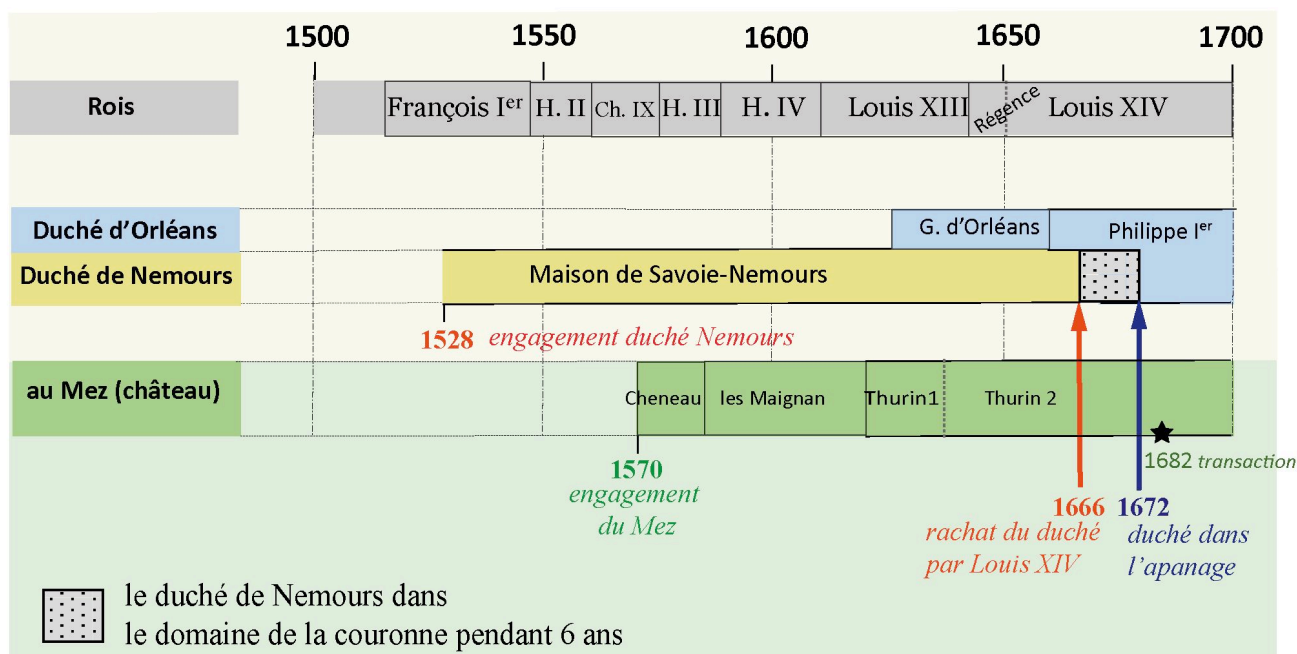


Fig. E 10 - Le duché de Nemours de son engagement en 1528 à son rachat en 1666, et sa réunion à l'apanage d'Orléans en 1672 (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

3. 1. 3 - Le Mez : de la dépendance du duché de Nemours (1528-1682) à celle du duché-apanage d'Orléans (1682-1790)

Le Mez est donc théoriquement passé en 1666 de la tutelle du duché de Nemours à celle du duché d'Orléans, mais dans les faits, Philbert de Thurin 2, seigneur du Mez, n'admettra ce rattachement au duché d'Orléans qu'en 1682, aux termes d'une longue transaction avec l'administration du duc d'Orléans (AN : T//1051/77 et 78, 15 may 1682).

En outre, bien que le duché de Nemours ait été racheté par Louis XIV, il sera encore fait référence à l'engagement dans nombre d'actes après 1666.

3.1.3.1 - Reconnaître l'engagement

Le leitmotiv « à faculté de rachat perpétuel » signe de manière indubitable l'engagement : le roi peut quand il lui plaît racheter le bien dont le seigneur engagiste jouit. Mais, le signal est parfois plus subtil, moins évident. C'est par exemple ce qui apparaît dans l'acte de 1682 : Philbert Thurin 2, qui vient de se voir conforté dans son "fief", doit verser une rente annuelle de 100 livres « non rachaptable » : cette expansion épithète ne relève pas du hasard ; si la rente n'est pas « rachaptable », c'est, en creux, en négatif, que le reste (= le domaine) l'est, que c'est un domaine engagé.

3.1.3.2 - L'engagement selon les deux périodes de dépendance (figure E 11)

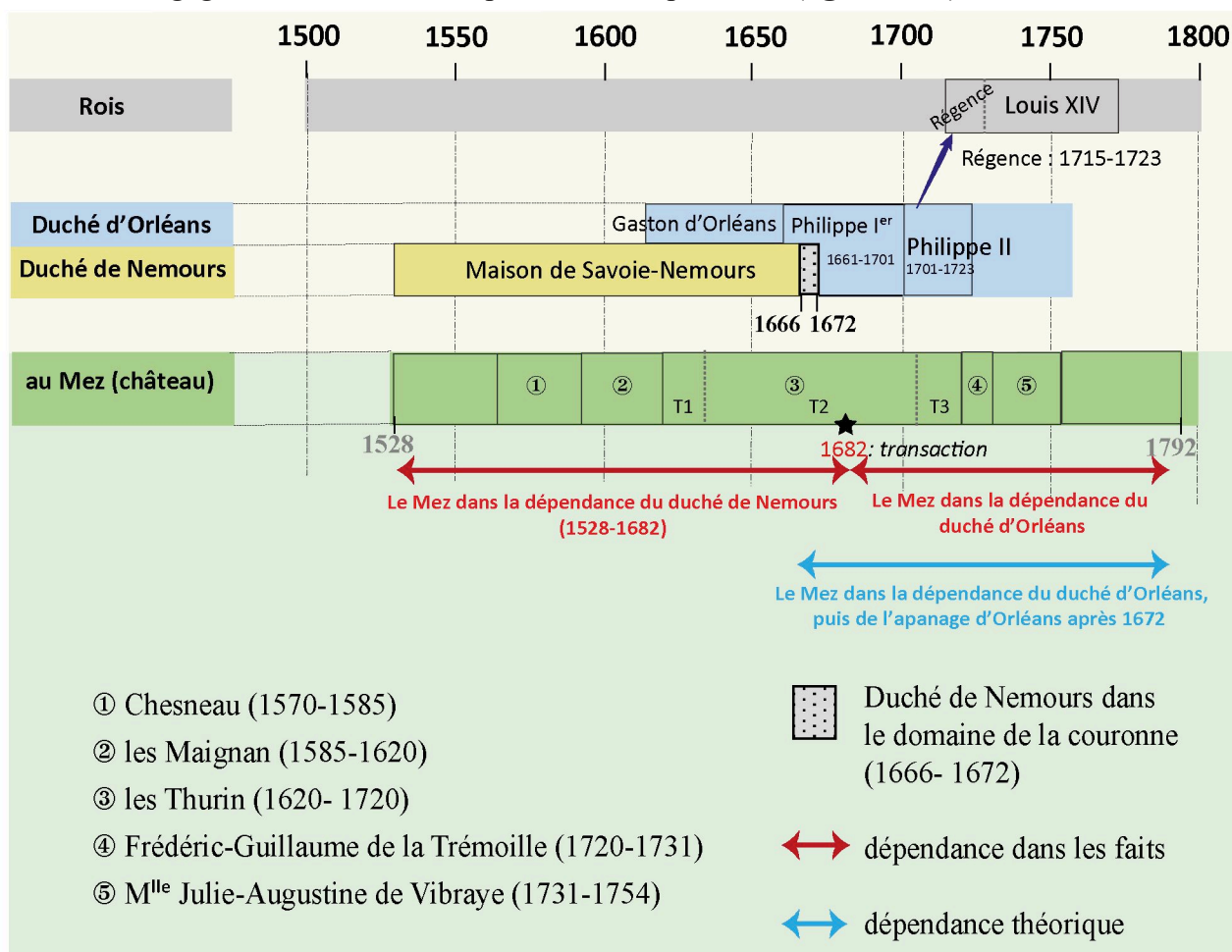


Fig. E 11 - Le Mez dans la dépendance du duché de Nemours, puis dans celle du duché d'Orléans (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

L'histoire du Mez, foncièrement dépendante de celle du duché de Nemours, a, dans une première période (1528-1682), été tributaire de l'engagement bancal du duché, décidé par François I^{er} en 1528 ; ses seigneurs avaient alors à faire avec les ducs engagistes de Nemours dans une relation souple, semble-t-il. La guérilla juridique relative à l'inaliénabilité du domaine que se sont livrée les rois et le Parlement ne les concernait pas directement. Cette période est celle de Jean Chesneau, Jean Maignan, Thurin 1 et de Thurin 2 jusqu'en 1682.

Dans une deuxième période (1682-1790), embarqué en même temps que le duché de Nemours, dans l'apanage d'Orléans - devenu domaine royal donc -, le Mez a dépendu alors directement des ducs apanagistes et du roi, désireux de mettre de l'ordre dans ce duché. Leur sort a dès lors été soumis à l'arbitraire royal. C'est la période des Thurin 2 (d'après 1682) et 3, de Frédéric-Guillaume de la Trémoille et de M^{lle} de Vibraye.

3.1.3.3 - Les seigneurs du Mez entre 1528 et 1756

Quel était le statut de ces seigneurs par rapport à leur tutelle ? Des actes permettent d'éclairer la nature de ces relations, d'en apprécier l'évolution selon l'époque et la notoriété du seigneur en place.

Les seigneurs du Mez

- 1570 - 1585 : Jean Chesneau (Chesneau, Chenneau...) des Clerbaudières,
- 1585 - 1620 : les Maignen (ou Maignan),
- 1620 - 1720 : trois générations de Philbert de Thurin (Turin),
- 1720 - 1731 : Frédéric-Guillaume de La Trémoille, prince de Talmont,
- 1731 - 1756 : M^{lle} Julie-Augustine Hurault de Vibraye.

Cette dernière date correspond à la saisie des biens de cette Dame, suivie d'une longue procédure avant la vente par adjudication en 1761 d'une grande partie du domaine.

Le duc d'Orléans obtient en 1758 que « l'engagement des terres et Seigneurie [demeure] fixé au Château du Metz le Maréchal » et à quelques terres dont la forêt du Mez (AD45 : 1J453, 1761, affiche imprimée, adjudication des biens de Vibraye).

Il est donc certain que ni le comte Rouault (en 1764), ni la comtesse, son épouse, (en 1767), ni le couple Forest-Girard enfin (en 1784) n'ont acquis le château lui-même, qui est resté dans les mains du duc d'Orléans ce qui est développé en APPENDICE.

Nous nous proposons donc, à présent, de faire quelque peu connaissance avec les seigneurs du Mez de 1570 à 1756 à la lumière de l'engagement et des actes dont nous disposons :

- selon qu'ils ont été dans la dépendance du duché de Nemours (Chesneau, les Maignan, Thurin 1 et Thurin 2 jusqu'en 1682) ;
- ou dans la dépendance du duché d'Orléans (Thurin 2 après 1682 et Thurin 3, La Trémoille et M^{lle} de Vibraye).

À la charnière des deux dépendances, une place particulière est accordée aux Thurin avec l'analyse de cette transaction de 1682 qui définit un nouveau statut des seigneurs du Mez et qui dévoile ce qui s'est joué alors.

La bascule entre les deux dépendances pour le Mez s'opère là, en effet, avec Philbert de Thurin 2 en 1682.

4 - LES SEIGNEURS DU MEZ DANS LA DÉPENDANCE DU DUCHÉ DE NEMOURS (1570-1620) : seigneurs fieffés dans un duché engagé

- de 1570 à 1585 : Jean Chesneau des Clairbaudières (ou Chenneau, Chesnau, etc.) sans particule ou avec (Jean de Chesneau) ;

- de 1585 à 1620 : les Maignen (ou Maignan, Meignen...).

Jean, le père ; puis Jean et Pierre, le fils, co-seigneurs depuis 1604 au moins jusqu'en 1616 ; co-seigneurs encore Jean et sa deuxième épouse Marguerite Cothereau (Cotthereau), Pierre Maignen ayant fait donation de tous ses biens à sa belle-mère (AN : Y//157, fol. 26, insinuation d'un acte du 13 avril 1616) ;

- de 1620 à 1682 : Philbert de Thurin 1 et 2 (jusqu'en 1682) (sachant, nous l'avons dit, que les trois générations de Thurin feront l'objet d'un traitement à part entière plus avant dans le texte en partie 5).

4. 1 - Jean Chesneau des Clerbaudières (1570-1585)

4. 1. 1 - Que sait-on de lui ?

Son sort est étroitement lié à celui de Renée de France (1510-1574), à Ferrare d'abord à partir de 1555, au château de Montargis ensuite ; il l'écrit lui-même à la toute fin du récit qu'il fait d'une expédition au « Levant », intitulé Ambassadeur pour le Roy en Levant...Le Voyage de Monsieur d'Aramon, (CHESNEAU 1887) : « ... ladite Dame [= Renée de France] m'accepta et me retint pour contrôleur de sa maison. Et depuis, luy a plu me donner estat de maistre d'hostel. Je commencay à venir à son service le premier de may 1555, que j'ay continué jusques à maintenant et que j'espere faire encore à l'avenir... » (Ibid., p. 167).

Ce voyage de huit ans (janvier 1547 - janvier 1555) entrepris aux côtés de Gaspard de Luetz, un ambassadeur de François I^{er}, l'a mené à Constantinople, Jérusalem, en Syrie, en Egypte... Cet ambassadeur, seigneur d'Aramon (village du Gard, proche d'Avignon), s'était en effet vu confier une mission diplomatique, celle d'obtenir les bonnes grâces de Soleiman le Magnifique, de « renouveler et confirmer l'alliance et amitié avec le Grand Turq » (Ibid., p. 19) pour contrecarrer les visées de l'empereur Charles Quint.

Jean Chesneau écrit lui-même qu'il était « désireux de faire tel voyage » (Ibid., p. 1). A-t-il saisi l'occasion, lui, le natif du Poitou, issu d'une famille de notaires royaux de Poitiers, pour s'émanciper d'un destin tout tracé ? Il a participé à cette expédition comme « l'un des secrétaires dudict sieur ambassadeur », mais n'en a entrepris la relation qu'une dizaine d'années plus tard, de la cour de Renée de France à Montargis. Il y a alors travaillé pendant huit ans (1566-1574).

À son retour d'Orient, en 1575, ayant quitté Gaspard de Luetz, il s'était, en effet, arrêté à Ferrare à la cour des Este, accueilli par Renée de France, qui était alors duchesse d'Este. Il y était devenu « contrôleur » puis « maistre d'hôtel » avant de suivre la duchesse, chassée de Ferrare pour ses idées trop ouvertes à la Réforme, jusqu'au château de Montargis qu'elle avait préféré à Chartres et Gisors.

Quelques mots sur cette princesse Renée de France

Après son mariage, le 28 juin 1528, avec le duc Hercule d'Este, Renée, devenue duchesse de Ferrare, a vécu trente-deux ans en Italie, à Ferrare. Intelligente et cultivée, connaissant le latin et le grec, l'hébreu aussi, passionnée d'astronomie, elle s'est épanouie dans l'atmosphère raffinée et luxueuse de la Renaissance italienne, dans le foisonnement intellectuel des idées nouvelles de l'Humanisme ; mais son trop grand intérêt pour les nouvelles idées de réforme religieuse de Calvin l'obligea, en 1560, à quitter Ferrare, pour revenir en France ; elle choisit Montargis qui devint dès lors un foyer important du protestantisme. Dans son château, vinrent se réfugier des gens pourchassés pour leurs idées, ils y étaient accueillis avec leur famille, en grand nombre, au point que le château a pu « ressembl[er] proprement à un hôpital » (LELOUP-AUDIBERT 2010, p. 36).

Elle fit appel à l'architecte Jacques Androuët du Cerceau, proche des idées de la Réforme lui-même, pour les travaux de restauration du château, la création des « Jardins de la Colletterte » dans l'esprit des jardins italiens de la Renaissance avec volières, labyrinthes, jardins de simples, jardins des savoirs... (Ibid. p. 244) (figures E 12 et E 13).

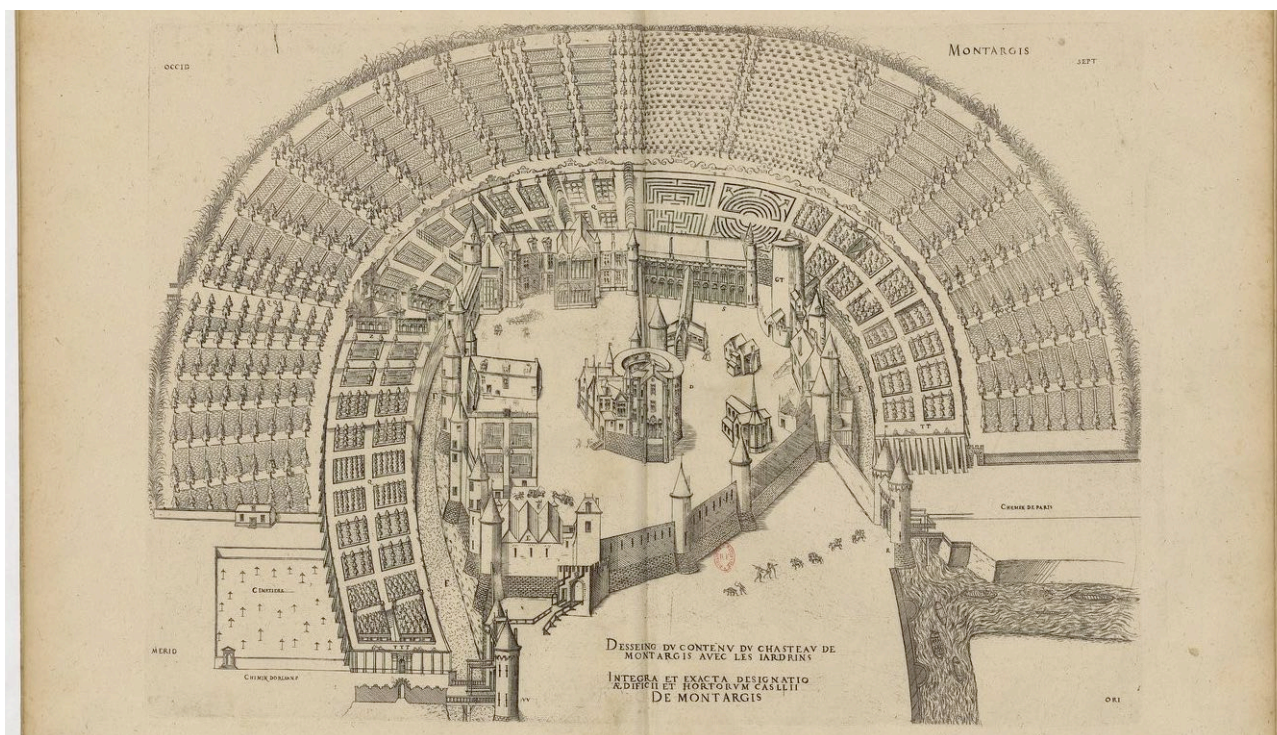


Fig. E 12 - Château des « Dames de Montargis », Renée de France (1510-1574) et Anne d'Este (1531-1607) : dessin de l'architecte Jacques Androuët du Cerceau (Gallica, Bnf, département Arsenal, FOL-S-1623 (1)).

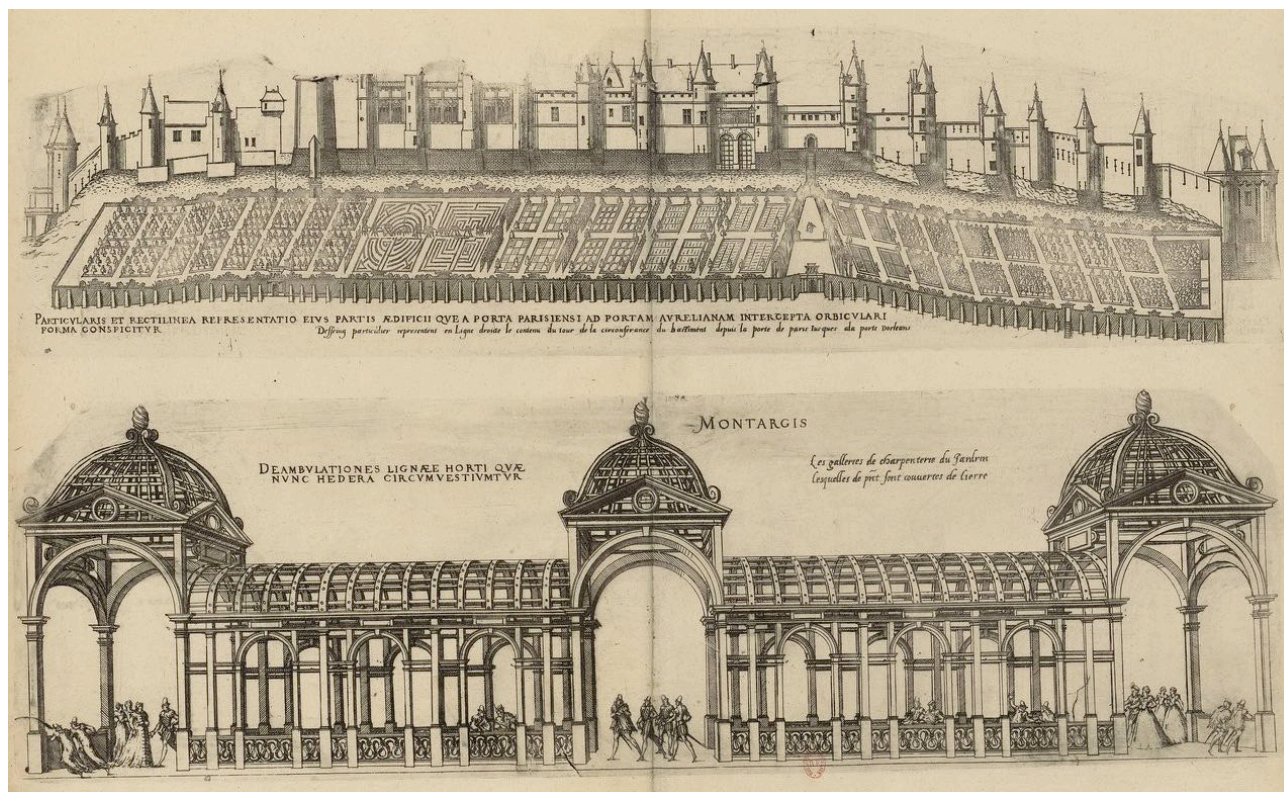


Fig. E 13 - Les jardins de la Collerette sur le flanc de la colline sur laquelle est situé le château de Montargis : dessin de l'architecte Jacques Androuët du Cerceau (Ibid.).

De Jean Chesneau, seigneur du Mez de 1570 à 1585, nous savons qu'il était originaire de la région de Chauvigny, dans la Vienne, qu'il était seigneur de Champeaux, puis seigneur des Clerbaudières, à Paizay-le-Sec, par son mariage autour de 1550 avec Catherine de Peizelay, veuve de Charles du Drac (BEAUCHET-FILLEAU 1818-1895, p. 414). Sans doute était-il lui-même, proche des idées de la Réforme (**figures E 14a et 14b**).

Gilbert Baumgartner a consacré un article à ce seigneur du Mez, en 2017, dans le N° 172 de la *Revue d'histoire du Gâtinais*, en tentant de faire le tri entre les sources fiables, les douteuses et les fantaisistes ; en 2018 et 2021, il a apporté rectificatifs et compléments dans les N°s 173 et 185 (BAUMGARTNER 2017, 2018, 2021).

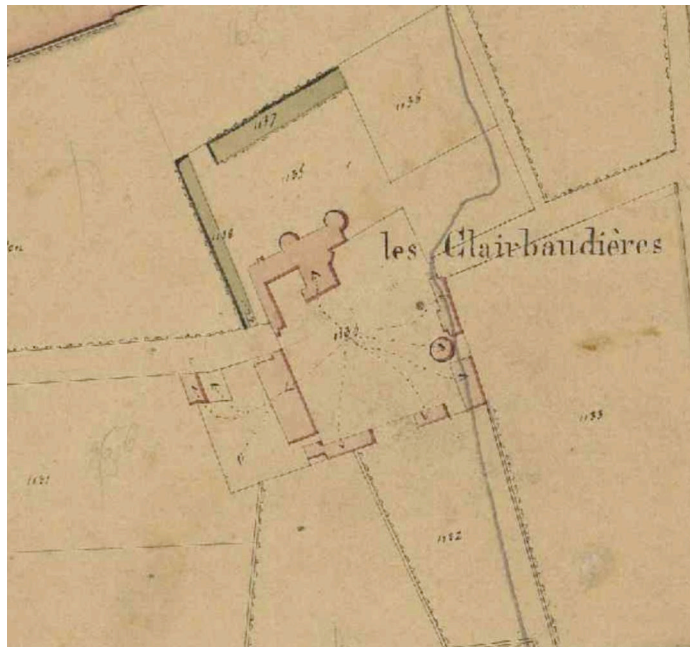


Fig. E 14a - Château des Clerbaudières : plan cadastral non daté, fourni par le propriétaire actuel de même que les deux documents de E 14b.



Fig. E 14b - Photo aérienne du château des Clerbaudières, près de Paizay-le-Sec en 2023. Le château est actuellement en grands travaux, tout bardé d'échafaudages.

À Montargis, Jean Chesneau était, ainsi que cela a été dit précédemment, « contrôleur de la maison [de la princesse Renée de France] », puis, « maître d'hostel » à partir du « 1^{er} de may 1555 ».

La fonction était prestigieuse, cet officier étant chargé de diriger tout ce qui concerne la table dans une grande maison (LITTRÉ).

4. 1. 2 - Vente de Jacques de Savoie à Jean Chesneau (26 mai 1570)

Le 26 mai 1570, Jacques de Savoie, bien qu'engagiste lui-même de son duché, depuis l'acte fondateur de François I^{er} en 1528, vend « la Terre et Seigneurie du Metz le Marechal et Dordives » à Jean Chesneau pour 6000 livres, façon d'apurer une dette du même montant consentie par Chesneau deux ans auparavant (AD45 : 1J453, 26 mai 1570, vente de la Terre et seigneurie de Dordives et Metz le Marechal par le Prince Jacques de Savoie ...).

Ce faisant, il aliénait une partie du duché qu'il avait reçu à titre d'engagement à la suite de son père et se mettait donc dans l'obligation de devoir rembourser à son acquéreur le prix de cette aliénation, le jour où le roi viendrait à payer les 100 000 livres pour le rachat du duché. Il n'en avait pas le droit ce

que confirmera, cent deux ans plus tard, une décision de justice du 5 septembre 1672 : « Jacques de Savoie n'estant qu'engagiste du Duché de Nemours, n'a pu en aliéner aucune partie », « ce contract d'acquisition a esté déclaré non valable le 5 septembre 1672 » (AN : 16 mai 1716, arrêt du Conseil ...).

À l'image de François I^{er} vis-à-vis de son oncle en 1528, Jacques de Savoie a donc donné cette terre en caution à son acquéreur, ce dernier devant « *saisi[r] et arrête[r] le rachat avenant sur ledit Sieur Roy, icelle somme de cent mille livres tournois pour sûreté de ladite somme de six mille tournois* » (Ibid. fol. 2 v^o) ; autrement dit, Jean Chesneau devait, s'il voulait être remboursé des 6000 livres correspondant à l'achat du Mez, demander au roi qui viendrait à racheter le duché de lui verser six mille livres. Cette précaution évitait à Jacques de Savoie de devoir faire des provisions ; un transfert d'engagement en quelque sorte.

Plus encore, agissant en suzerain à part entière, il fait de Chesneau son vassal : « vassal », le terme même employé par André de Maricourt, dans une note de bas de page : « Renée [de France] « prit plusieurs de ses conseillers parmi les vassaux du duché (entre autres Jean de Chesneau, seigneur du Mez-le-Maréchal, son conseiller ordinaire) » (MARICOURT (de) 1905, p. 72). Il lui cède un fief, lui demande de lui faire « *foy et hommage* » et de lui payer des « *droits et profits de fief quand mutation y echoira* » (AD45 : 1 J 453, 26 mai 1570, acte de vente à Jean Chesneau). Or « la propriété du domaine engagé demeurant toujours par devers le roi », un engagiste « ne doit point de foi et hommage, ni de droits seigneuriaux » (DIDEROT 1751-1765).

Plus encore, Chesneau a disposé des droits de « *justice haute, basse et moyenne* », droits généralement conservés par le roi (ou le duc en l'occurrence), tout du moins le droit de haute justice. C'est dire que Jacques de Savoie a sérieusement pris ses aises avec les conditions de l'engagement.

Qu'est-ce qui a pu justifier un tel acte ?

En 1570, Jacques de Savoie pensait probablement en avoir fini avec l'engagement du duché pour vendre le Mez comme un bien lui appartenant. Il a espéré cette année-là, avec l'appui de Charles IX, sortir son duché du statut précaire de terre engagée « qui pouvait être rompu d'un jour à l'autre par la volonté royale », pour le faire accéder à celui de terre patrimoniale (MARICOURT (de) 1905, p. 70). Cela pourrait expliquer la vente d'un "fief" à Chesneau en 1570, pour se débarrasser d'une dette.

Par ailleurs, l'ordonnance de Moulins (1566), très récente alors, était-elle vraiment entrée dans les usages ?

Le Parlement en tout cas « se montra plus hostile que jamais à cette aliénation du domaine » (Ibid.) et Jacques de Savoie demeura « duc engagiste [dans son duché] puisqu'il n'avait pas reçu les 100 000 livres du roi » (Ibid. p. 72).

Jean Chesneau a donc été le seigneur de la « *Terre et Seigneurie de D'Ordives et Metz le Marechal* » pendant quinze ans, de 1570 à 1585, paradoxalement vassal d'un suzerain engagé !

Il a profité des « *fruits* » de cette seigneurie, mais pas des droits de mutation ; il a vécu dans la sphère protectrice des dames de Montargis et de Jacques de Savoie, un favori du roi Henri II, pour lequel le duc de Nemours avait servi dans les armées du roi, dans sa jeunesse (MARICOURT (de) 1905, p. 62).

En 1585, il échange le Mez avec Jean Maignen, autre poitevin.

4. 2 – Les Maignen (ou Maignan) (1585 à 1620)

4. 2. 1 – De Jean Maignen, on sait peu de choses.

Il a, comme Jean Chesneau, des origines poitevines : le château des Clerbaudières de Chesneau se situe à Paizay-le-Sec près de Chauvigny ; Maignen, lui, est seigneur d'Aillé, un hameau dépendant de la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, à 5 km de Chasseneuil-du-Poitou. Les deux lieux sont distants de quelque trente kilomètres. Cette origine commune a probablement à voir avec le fait que le Mez s'est transmis de l'un à l'autre par un acte d'échange, et non par un acte de vente (AN : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720).

Le Mez échangé contre quoi ? On ne le sait pas et les archives notariales, tant celles qui concernent l'acte d'échange du 29 août 1585, passé en l'étude Mousseau de Montargis que celles de la vente du Mez à Philbert de Thurin, passée en l'étude Detroye, rue Saint-André des Arts à Paris, le 1^{er} septembre 1620, semblent avoir disparu (**figure E 15**).

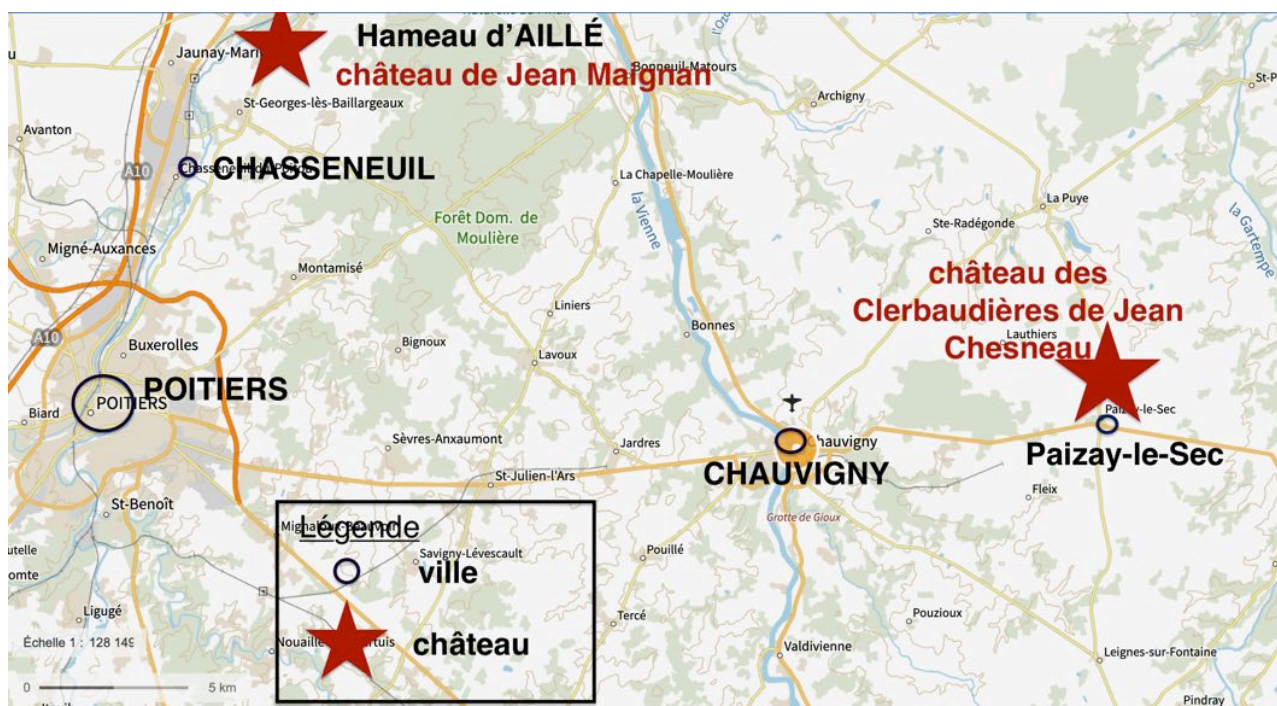


Fig. E 15 - Chesneau et Maignen, voisins dans le Poitou, entre Poitiers et Chauvigny (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Jean Maignan, seigneur d'Aillé, a été conseiller et échevin de la ville de Poitiers (AN : Y//157, insinuation d'un acte du 13 avril 1616), un échevin étant « un officier élu ordinairement par les bourgeois pour avoir soin de la police et des affaires communales d'une ville pendant un certain temps » (ACAD. F. 1762).

Contrairement à Chesneau, Jean Maignen aurait été un ardent catholique, resté fidèle au roi, refusant de prêter le serment de la Ligue, un des meneurs du parti royaliste (JEHAN 1999, note 36 bas de la page 77) (**figures E 16a et 16b**).



Fig. E 16a - Vue du "château" d'Aillé en 2023. Très fortement remanié, ce manoir a néanmoins conservé des traces de l'époque Renaissance (Photo fournie par la présidente de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Baillargeois de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, dans la Vienne).



Fig. E 16b - Une élégante fenêtre à meneaux et croisillons au dessus de la vigne (Photo : Hélène et François Harismendy/ADM).

4. 2. 2 - Le statut de Jean Maignan, au Mez, dans la droite ligne de celui de Jean Chesneau ?

Le 29 août 1585, « *ledit Jean Chesneau a vendu et délaissé [le Mez] à titre d'échange à Jean Maignan* ». Le contrat qui scelle cet échange est mentionné dans les papiers transmis lors de la vente de Thurin et La Trémoille (AN : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720 ; et 31 mai 1731).

Le Mez est partie du duché de Nemours ; il n'y a aucune raison de penser, à preuve du contraire, que cet échange ait été fondé sur d'autres bases que celles qui ont présidé à l'achat de Chesneau à Jacques de Savoie en 1570. Tous deux auront disposé d'un même "hybride" juridique, un « fief » dans un duché engagé, donc rachetable par le roi.

4. 2. 3 - Remarque sur les Maignan (Meignen), seigneurs du Mez

Jean Maignan a acquis le Mez de Jean Chesneau par échange en août 1585. Il décède en 1638 (BEAUCHET-FILLEAU 1895, p. 502).

Son fils Pierre Maignan est dit « *seigneur des lieux* » en 1604 quand il remet « *un ancien terrier des dites Terres du Metz Marechal et D'Ordives et fiefs en dependants reçu par L'Huillier Notaire en l'année 1604 contenant deux cens soixante et treize feuillets* » (AN : 1071//77/78, 7 mai 1720, Inventaire des titres et papiers). De 1604 au moins à 1616, Pierre Maignan aurait donc, semble-t-il, été co-seigneur avec son père jusqu'à ce qu'il fasse une donation en 1616 de tous ses biens à sa belle-mère, Marguerite Cothereau, la seconde épouse de son père pour « *la récompenser des grands frais qu'elle a faict ... pour la nourriture et entretènement de la personne de sondit père* » (AN : Y//157, fol. 26, insinuation d'un acte passé le 13 avril 1616). Pierre Maignan est alors au monastère de Notre-Dame d'Ouille dans la vicomté de Caudebec en tant que religieux novice sous le nom de Pierre de Saint-Hilaire.

De 1616 au 1^{er} septembre 1620, date de la vente aux Thurin, Jean Maignan et Marguerite Cothereau auraient donc été co-seigneurs du Mez, Seigneur et Dame. Le 22 septembre 1620, en effet, Marguerite Cothereau ratifie cette vente (AN : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, dans vente Thurin-La Trémoille, ratification du contrat de vente, papier n° 11).

5 – LES SEIGNEURS DE THURIN, À LA CHARNIÈRE DES DEUX DÉPENDANCES : analyse d'un acte de 1682 (figure E 17)

avant 1682 dans la dépendance du duché de Nemours	après 1682 dans la dépendance du duché-apanage d'Orléans
- de 1620 à 1632-1637 : Philbert de Thurin 1 - d'avant 1632-1637 à 1682 : Philbert de Thurin 2	- de 1682 à 1706 : Philbert de Thurin 2 - de 1706 à 1720 : les Thurin 3 (3 héritiers vivants de Thurin 2)
Ils sont des seigneurs "fieffés" du duché engagé de Nemours (1620-1682)	Ils sont "fieffés engagistes" dans le duché-apanage d'Orléans (1682-1720)

Fig. E 17 - Les Thurin d'une dépendance à l'autre : avant 1682 et après (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

5. 1 - Les Thurin (ou Turin) de 1620 à 1720 : présentation sommaire

Cette famille (italienne ?) serait originaire de la région lyonnaise. Mais notre connaissance des Thurin n'est pas à la hauteur d'une "dynastie" qui a régné sur le Mez et alentours pendant plus de cent ans : il nous reste à explorer notamment les 15 cartons (soit 1,70 mètre linéaire) des Archives nationales (21AP).

L'achat de 1620 du château du Mez a peut-être été précédé d'achats antérieurs dans la proximité du Mez, qui justifieraient que Philbert de Thurin 2 ait usé, en 1682, de l'expression « *possession plus que centenaire* » dans un litige l'opposant aux juristes de l'apanage d'Orléans, c'est-à-dire qu'au domaine premier acheté à Maignen en 1620, il faudrait peut-être ajouter des acquisitions antérieures.

Ce que l'on sait assurément, c'est que, le 1^{er} septembre 1620, le Mez - la « *Terre et Seigneurie de Dordives et Metz le Marechal* », décrite dans la vente de Jacques de Savoie à Jean Chesneau, avec son « *chatel etant en ruine et masure* » - est acheté par Philbert de Thurin 1, marquis de Ceton (dans le Perche), à Jean Maignan, se « *faisant fort* » de Marguerite Cothereau – mais nous ne le savons malheureusement qu'à travers le résumé lapidaire des titres transmis par les vendeurs aux acheteurs dans les ventes postérieures, et non par l'acte lui-même. Le Mez va rester aux mains de cette famille jusqu'en 1720 (figure E 18).

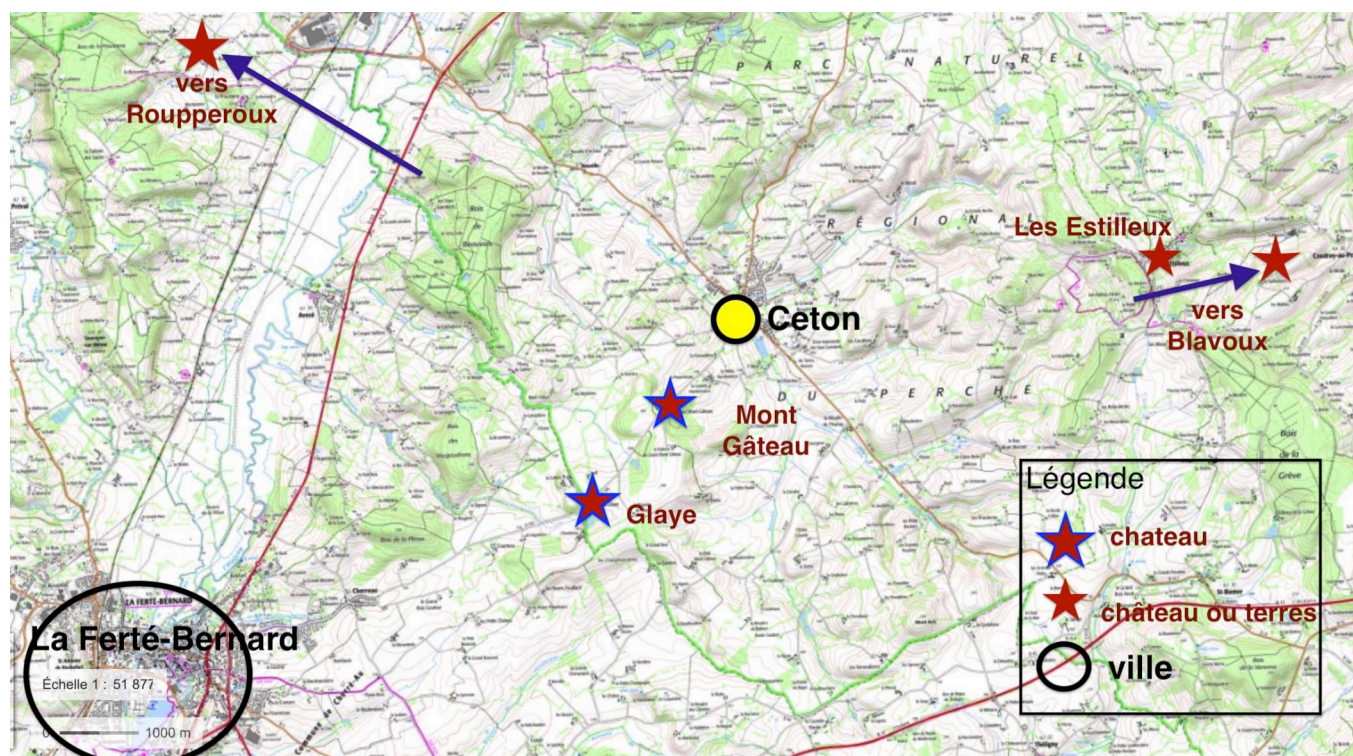


Fig. E 18 - Les terres des Thurin dans le Perche autour de Ceton et de La Ferté-Bernard (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Trois générations de Thurin ou Turin - un garçon au moins étant prénommé Philbert à chaque génération - se sont succédé au Mez de 1620 à 1720. Les dates retenues sont attestées par les actes parvenus à notre connaissance.

- La première génération est celle de « l'ayeul » illustre Philbert de Thurin 1, « *Maistre des requêtes, Président au grand Conseil, ayeul des Sieurs et D^{lle} de Thurin* » (AN : T//1051//77 et 78, 28 mai 1720) ; on sait qu'il est présent lors d'une constitution de bail en 1632, donc vivant (AN : T//1051/77 et 78, 5 février 1632) et qu'il décède avant 1637; son épouse Gallier Picard est dite en effet veuve dans un contrat de rente passé le 26 décembre 1637 (AN : T//1051/77 et 78, acte du 14 septembre 1686). Elle a sans doute assuré la tutelle de ses jeunes enfants avant que l'un d'eux Philbert soit en âge de devenir seigneur du Mez : des lettres de fermiers, adressées à « *Madame la Présidente de Thurin* » à Paris, « *rue des Jardins, paroisse Saint Paul* », ou « *en son chasteau du Metz au Metz Mareschal* », montrent qu'elle était Dame du Metz (AD45 : 1J453, lettres entre 1640 et 1645) ;

- la deuxième est celle de Philbert de Thurin 2, « *marquis de Ceton, Seigneur du Blevoux, Pevoux, les Estilleux, Saint Pierre de Noailles et autres lieux* ». Thurin 2 est mort en 1706 (AD45 : 1J453, 23 janvier 1711, procédure entre la comtesse de la Baume et Marie-Angélique Besnard de Rézé, fol. 2 r°). Dans ce texte, cette dernière, seconde épouse de Philbert de Thurin 2, requiert en effet l'inventaire des biens de « *feu sieur son mary* », le 2 juillet 1706 ;

- la troisième génération enfin est celle de l'indivision entre les « *Sieurs et Dlle de Thurin* », soit Damoiselle Marie Françoise de Thurin, Cyprien Philbert de Thurin (« *chevallier Seigneur Marquis de Ceton* ») et Guillaume Philbert de Thurin (« *chevallier* »). Charles Gabriel, un autre frère est décédé avant la vente de 1720.

En 1712, ils sont tous mineurs (AN : T//1051/77 et 78, 23 avril 1712, bail de la Terre du Metz adjugé à Estienne Besnard) ; en mai 1720, lors de la vente à Frédéric-Guillaume de La Trémoille, la fille Marie Françoise est majeure, Cyprien Philbert est « *émancipé par mariage* » et son frère Guillaume Philbert « *émancipé d'âge* » (AN : T//105177 et 78, 28 mai 1720, vente Thurin/La Trémoille). Cette génération aura gardé le Mez pendant 14 ans de 1706 à 1720, la tutelle étant assurée par Marie Angélique Besnard de Rézé, leur mère, qualifiée de « *dame du Meez le Maréchal* ».

Le 2 mars 1720, un jugement au Chatelet de Paris faisant suite à « *diverses assemblées et conférences qui ont été généralement tenues dans la famille pour l'arrangement général de leurs affaires* » les pressait de vendre le Mez « *pour prévenir le dépérissement de ces biens [ce qu'ils] ne sont pas en état de faire faire par la situation de leurs affaires* ».

Cette troisième génération a donc cédé le Mez à Frédéric-Guillaume de La Trémoille, le 28 mai 1720, pour rembourser une partie des dettes importantes que leur père Philbert de Thurin 2 avait laissées (AN : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720 et 28 mai 1720, contrat de vente Thurin à La Trémoille) et sauvegarder ainsi d'autres biens en leur possession dans le Perche. La vente se fait pour la somme de 106 000 livres (**figure E 19**).

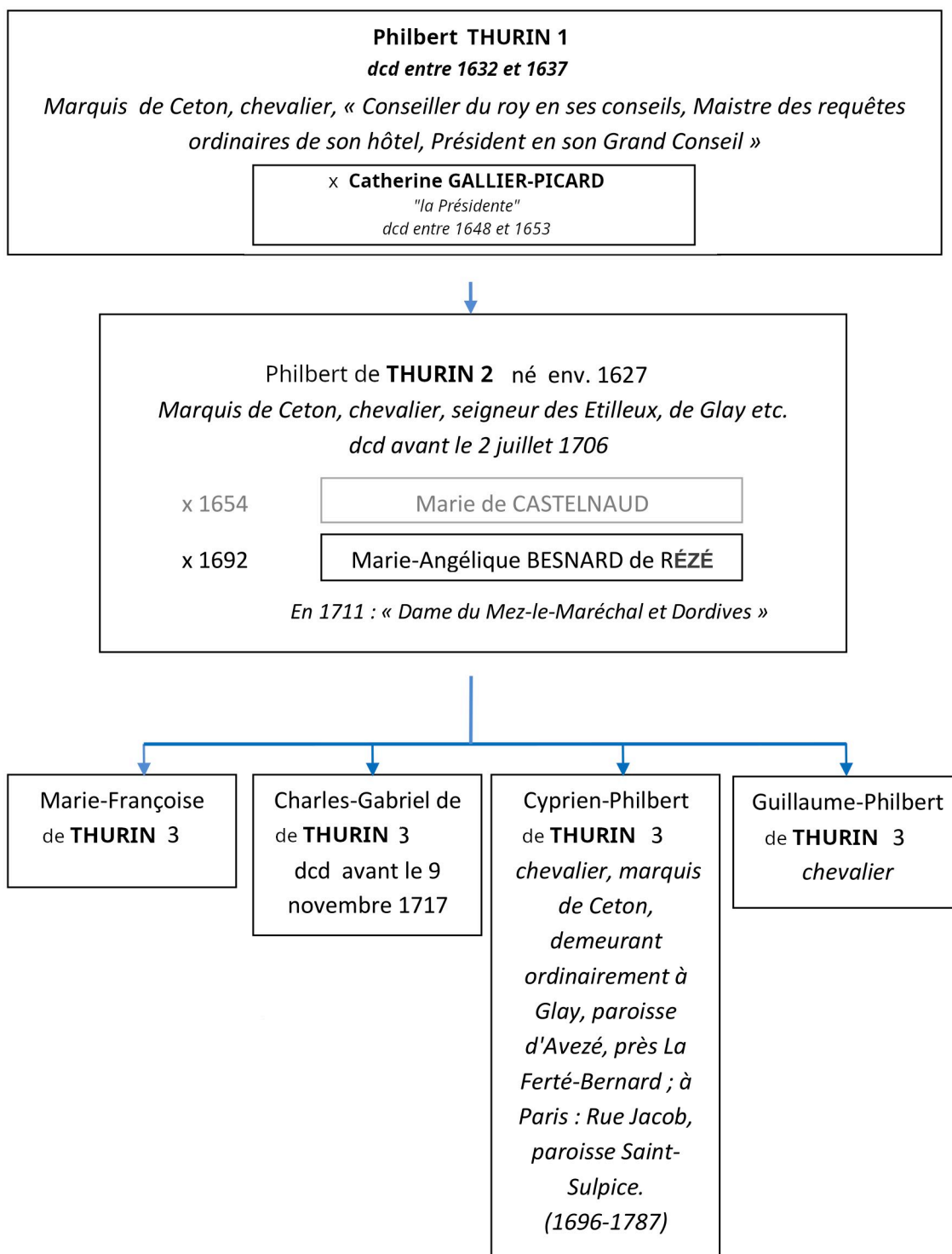


Fig. E 19 - Les trois générations de Thurin, seigneurs du Mez (DAO : Monique Cochin/ADM).

5. 2. - Engagistes ou fieffés ? Le statut des Thurin à travers un acte du 15 mai 1682 (AN : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682)

Cet acte mérite d'être analysé dans le détail : c'est une « *transaction passée entre les commissaires députtez par le Duc d'Orléans et de Nemours et Philbert de Thurin au sujet des terres de Metz le Marechal et Dordives* », qui solde en 1682 un litige opposant, depuis 1667, le seigneur du Mez, Philbert de Thurin 2 à l'administration du duc d'Orléans.

5. 2. 1 - Origine vraisemblable du litige

En 1667, « *le fermier du Domaine a esté empêché dans la jouissance dans la Terre de Dordives et Le Metz Mareschal par le Sr Marquis de Thurin qui s'en est dit propriétaire au moyen de l'acquisition qu'il a prétendu en avoir faite de Jacques de Savoie Duc de Geneve et de Nemours* » (AN : T//1051/77 et 78, 16 mai 1716, extrait des registres du Conseil d'Etat). Philbert de Thurin 2 aurait donc empêché le fermier du duc d'Orléans, c'est-à-dire la personne chargée par ce dernier du recouvrement d'impôts, de "visiter" le domaine du Mez, prétendant en être propriétaire, l'ayant acquis de Jacques de Savoie lui-même en 1570.

Double mensonge : d'abord sur la date, ensuite sur le vendeur. Nous savons bien en effet que son père (Thurin 1) a acheté le Mez à Jean Maignen en 1620, et non à Jacques de Savoie en 1570.

Pourquoi Thurin 2 a-t-il menti en 1667 ? Quel intérêt avait-il à s'autoriser de Jacques de Savoie plutôt que de Jean Maignen ? A-t-il cru impressionner le fermier du duc d'Orléans ? Propriétaire fieffé mais engagé, comme Jean Chesneau, a-t-il cru de bonne foi détenir le Mez comme un « *bien patrimonial* » ? Toujours est-il qu'en 1682, Philbert 2 se trouve mis en demeure de rendre des comptes à l'administration du duché d'Orléans.

5. 2. 2 - Le contexte historique (figure E 20)

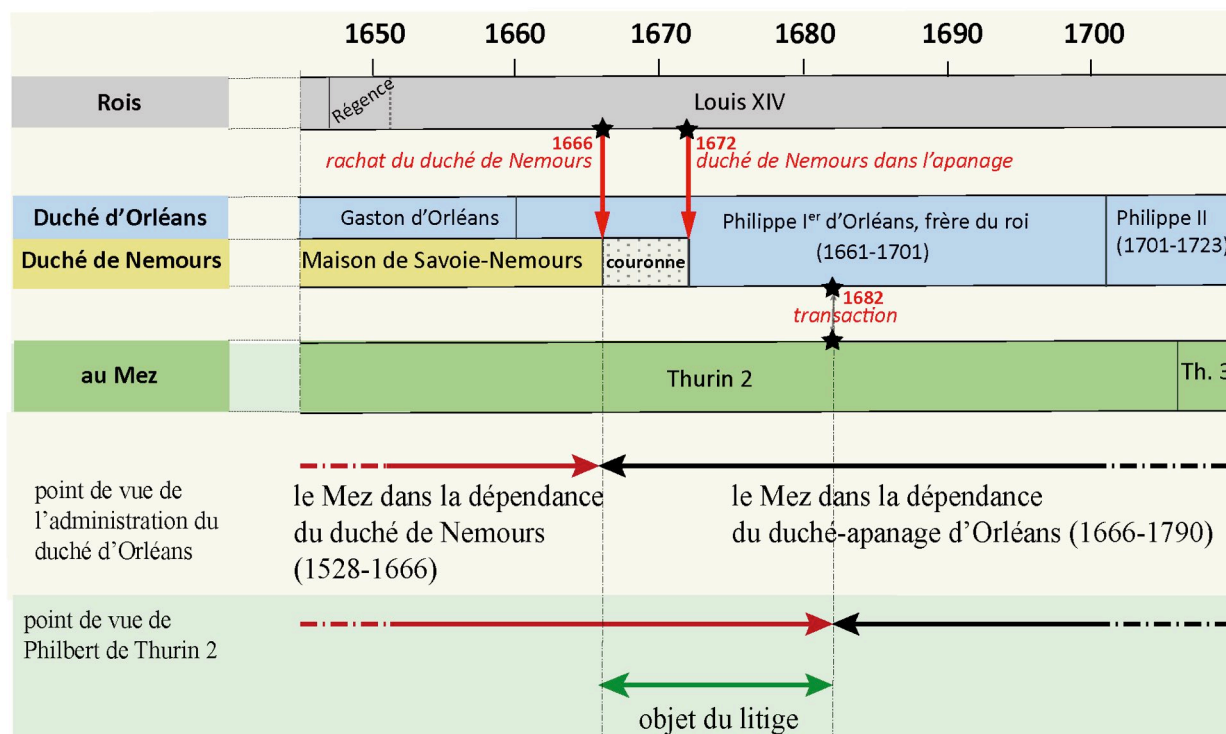


Fig. E 20 - Acte du 15 mai 1682 : ce qui s'est joué dans cette procédure (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

- Au niveau du duché de Nemours : en 1656, profitant de la mort du dernier duc de Nemours, Louis XIV a décidé le rachat du duché et sa réunion au duché d'Orléans, ce qui a été fait officiellement en 1666.

- Au niveau du duché d'Orléans : avec la mort de Gaston de France en 1660, la quatrième maison d'Orléans a accédé à ce duché avec Philippe I^{er} (1661-1701). Ayant à cœur de favoriser son frère puîné, Louis XIV lui a donné le duché de Nemours en « supplément d'apanage » en 1672.

Le rachat du duché de Nemours et son rattachement au duché d'Orléans en 1666, puis à l'apanage en 1672, n'a pas été sans conséquence sur le Mez - passé de fait directement dans le domaine royal, sous la férule du duché d'Orléans, ce que Philbert de Thurin 2 ignore ou feint d'ignorer. La visite du fermier du duc s'est faite en 1667 au lendemain du rattachement du duché de Nemours au duché d'Orléans ; Thurin a-t-il ce jour-là péché par ignorance ou par arrogance ? Toujours est-il que « *sur la poursuite du fermier du Domaine le contract d'acquisition a esté déclaré non valable* » en 1672 (AN : T//1051/77 et 78, 16 mai 1716, extrait des registres du Conseil d'Etat, fol. 1 r^o) - il ne peut s'agir que de la vente de Jacques de Savoie qui n'avait pas le droit d'aliéner le Mez à Jean Chesneau en 1570.

5. 2. 3 - Analyse de l'acte du 15 mai 1682 (AN : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682)

La transaction finale résume les phases du litige avant d'énoncer les termes du compromis trouvé. Deux logiques se sont affrontées :

- d'une part, celle des « *commissaires deputez par le Duc d'Orléans et de Nemours* » disant que le duché de Nemours (dont fait partie le Mez) est engagé depuis 1528, que ce duché a été racheté par le roi en 1666, qu'il a été réuni à l'apanage d'Orléans en 1672, qu'en conséquence ce n'était plus aux Thurin d'en percevoir les « *fruits* » depuis cette date, mais au duc d'Orléans ; Philbert de Thurin 2 doit donc restituer les fruits indûment perçus depuis juillet 1666, soit sur quelque quinze ans ;

- d'autre part, celle de Philbert de Thurin 2 qui remet en cause la nature engagée du domaine du Mez, sa famille le possédant depuis plus de cent ans. Il prétend que la « *Terre et Seigneurie de Dordives et Metz le Marechal* » n'a « *jamais fait partie du domaine du Roy* », et que, quand bien même elle en aurait fait partie à l'origine, elle était devenue « *bien patrimonial* » par les ventes ratifiées et confirmées.

- Les arguments des deux parties

Les juristes de l'administration du duc d'Orléans rappellent que le Mez est bien sous engagement en tant que partie du duché de Nemours réuni à l'apanage, le duché de Nemours ayant « *esté engagé par le Roy à Philippes de Savoye à faculté de rachat perpétuel* » (lettres du 22 décembre 1528).

Philbert de Thurin 2 aurait dû faire valoir ses droits auprès du roi lors du rachat du duché de Nemours en 1666. Il ne l'a pas fait, ses droits sont donc éteints, il doit rembourser les revenus qu'il a perçus sur ses terres depuis 1666 - se rappeler que Jacques de Savoie avait mis en garde Jean Chesneau de se faire rembourser six mille livres si le roi venait à appliquer la clause de rachat, ce qui n'a pas été fait en 1666 ; c'est bien ce qui lui est reproché.

Philbert de Thurin 2, quant à lui, avance que ses ancêtres ont rendu « *foi et hommage* » qu'ils « *ont baillé aveu et dénombrement* », preuves manifestes d'un seigneur de plein droit, dans son fief - ce qui nous avait fait dire que l'engagement de 1570 de Chesneau se présentait sous un statut hybride, s'apparentant à un « fief engagé ». Il dit aussi l'ancienneté de la possession de cette Terre du Mez transmise en pleine propriété de père en fils (« *ce qui pouvoit estre domanial en ladite Terre estoit devenu patrimonial* »).

Faute de convaincre, il lui reste à apitoyer Son Altesse Royale en lui adressant une « *instante supplication* » ; sensible au rang de Philbert de Thurin 2 et à ses titres de noblesse, S. A. S. va « *lui donner des marques de son estime* ».

- La sentence

- Philbert de Thurin 2 est exonéré du remboursement des droits indûment perçus depuis 1666.

- Il est convenu qu'il « demeure et soit maintenu en la propriété et jouissance de la Terre et Seigneurie de Metz le Marechal et Dordives et de tous les droits en dépendants », ainsi que ses héritiers (cf. contrat du 5 mai 1570). Le voilà donc conforté dans la propriété de son fief du Mez, mouvant de l'apanage d'Orléans, puisque la transaction est faite en effet aux conditions suivantes :

- celle de rendre « *foy et hommage* » à Son Altesse Royale le duc d'Orléans,
- de payer les « *droits devoirs et profits aux mutations suivant la coutume* » au duché d'Orléans,
- de fournir un aveu et dénombrement détaillé de la Terre du Mez - ce qui sera fait en 1687.

Mais le Mez reste bien un "fief engagé" ; en effet, une dernière condition, celle de payer chaque année à la Saint Remi cent livres de rente seigneuriale à la recette du Domaine de Nemours, « *somme [...] non rachetable* », signale en négatif que si la rente n'est pas rachetable, c'est que le reste l'est. L'administration ne se déprend pas facilement d'une terre engagée.

La nouveauté de ce statut de "fieffé engagiste", c'est cette rente annuelle de 100 livres à payer, sorte de taxe foncière et l'obligation de devoir faire un aveu et dénombrement, c'est-à-dire un acte par lequel il reconnaît (= l'aveu) tenir ses biens du seigneur dominant, ici le duc d'Orléans, suivi d'une déclaration détaillée de tous les fiefs, droits et héritages qu'il reconnaît tenir de lui (= le dénombrement). C'est dire avec force que le bien n'est pas patrimonial.

5. 3 - Le statut des seigneurs du Mez après 1682, résumé dans un tableau (figure E 21)

leurs droits à partir de 1682	leurs devoirs
- seigneurs féodaux, ils possèdent un "fief engagé" dans la mouvance de l'apanage d'Orléans ; - ils jouissent des fruits et des revenus du domaine (cens ...) = droits utiles ; - ils peuvent transmettre le domaine à leurs héritiers ou le vendre, les acquéreurs restant dans l'engagement ; - Rien n'est dit des droits de justice.	- foi et hommage au duc d'Orléans, - aveu et dénombrement détaillé de la Terre du Metz, - paiement des droits de mutation (quint et requint), - acquitter les charges du domaine (entretien des bâtiments, des ponts, des chemins, chaussées, des fermes, moulins...), - payer les gages des officiers, - verser une rente annuelle de 100 livres « <i>non rachetable</i> ».

Fig. E 21 - Droits et devoirs des seigneurs du Mez après la transaction de 1682 (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Après avoir été un fief dans un duché de Nemours engagé, le Mez est désormais un "fief engagé" dans l'apanage du duc d'Orléans.

C'est sous ce statut que le Mez sera vendu 106 000 livres à Frédéric-Guillaume de La Trémoille en 1720, puis en 1731 à M^{lle} de Vibraye, aux conditions notifiées à Thurin 2, en 1682.

Notre analyse se réfère évidemment aux catégories de l'ancien système féodal et ne tient pas compte de son évolution depuis le Moyen Âge ; or on sait que l'autorité féodale a été au fil du temps absorbée par le pouvoir royal, et plus encore sous Louis XIV après la Fronde, rendant les seigneurs très dépendants de l'autorité royale, les soumettant aux "faits du prince", comme nous l'allons voir. Nous continuerons néanmoins cette analyse sur les mêmes bases pour apprécier le rapport à leur tutelle.

6 - LES SEIGNEURS DU MEZ DANS L'APANAGE (1682-1756) : seigneurs "fieffés engagistes" - rappel récurrent de l'engagement originel du duché de Nemours.

- Thurin 2 (de 1682 à 1706),
- Thurin 3 (de 1706 à 1720),
- Frédéric-Guillaume de La Trémoille (de 1720 à 1731),
- M^{lle} de Vibraye (de 1731 à 1754).

Après la sentence de 1682, les seigneurs du Mez, les Thurin 2 et 3, Frédéric-Guillaume de la Trémoille et M^{lle} de Vibraye possèdent donc un fief dans la mouvance du duché d'Orléans, et s'engagent à payer une rente annuelle « *non rachetable* », ce qui, rappelons-le, sous-entend que ce "fief" reste engagé.

De fait, l'engagement n'a pas tardé à être invoqué comme l'annonçaient deux variantes de l'assertion « le fait du prince » dès le recto du premier feuillet de leur acte d'achat respectif (« *à l'exception des faits du Prince* » et « *sauf fait du Prince* »), en 1720 et en 1731.

Frédéric-Guillaume de La Trémoille et M^{lle} Julie-Augustine de Vibraye cependant ne seront pas traités avec la même bienveillance - illustration de la fable de La Fontaine *Les animaux malades de la peste* avec dans le rôle du « puissant », Frédéric-Guillaume de La Trémoille, et M^{lle} de Vibraye, dans celui de la « misérable » (« selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » (LA FONTAINE, 1678, VII, 1).

6. 1 - Frédéric-Guillaume de La Trémoille, prince de Talmont (de 1720 à 1731)

Le 31 mai 1731, le Mez est vendu à Frédéric-Guillaume de La Trémoille (1658-1739), prince de Talmont, issu d'une famille noble française dont les origines remontent au début du XI^e siècle. La majeure partie des archives de cette famille est déposée aux Archives nationales et constitue le fond d'archives privées le plus important de France : c'est le Chartrier de Thouars [Archives de la maison de La Trémoille (X^e-XIX^e siècles) (cote : 1 AP/1-1AP/2258)].

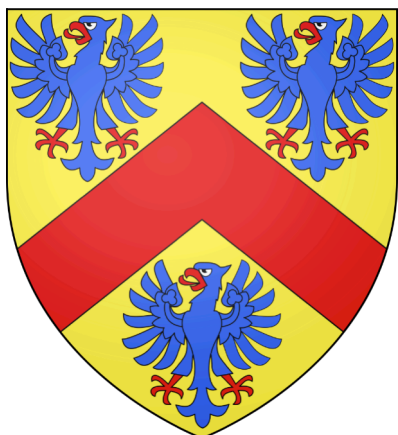


Fig. E 22 - Blason de la maison La Trémoille : "d'or au chevron de gueules accompagné de trois aigrettes d'azur, becquées et membrées de gueule". Nombreuses sont les variations autour de ce blason.

Fort heureusement, au XIX^e siècle, poursuivant le travail de classification des archives de la famille entrepris par Paul-Alexandre Marchegay, Louis de La Trémoille a fait éditer un choix de documents d'archives, appelé Chartier de Thouars : documents historiques et généalogiques, consultable sur Gallica (LA TRÉMOILLE (de), MARCHEGAY 1877) (figures E 22 et 23).

Le duc de Saint-Simon a dressé ce portrait de Frédéric Guillaume de La Trémoille : « *grand et parfaitement bien fait, mais avec l'air Allemand au possible, son peu de bien l'avoit rendu avare, il en chercha et en trouva avec la fille de Bullion* » (Bnf, Naf 23098, p. 661).

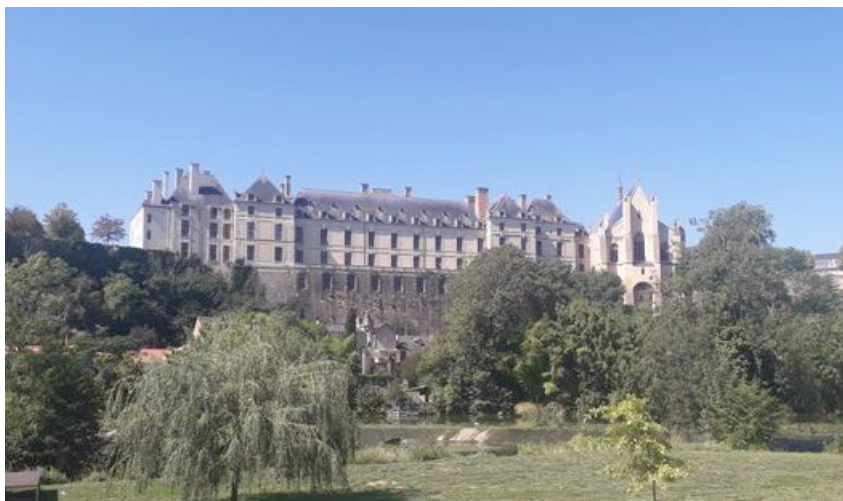


Fig. E 23 - Le château de La Trémoille à Thouars, berceau de la famille (photo : Cécile Prampart- Levron)

Une anecdote donne une idée du prestige de cette famille : en 1672, alors qu'il avait quatorze ans, et que son père, le prince de Tarente, Henri-Charles de La Trémoille, venait de mourir, le petit Frédéric-Guillaume a fait l'objet, avec son frère et ses sœurs, du soin très particulier de Louis XIV, lequel a consacré une longue lettre à l'organisation de la tutelle des enfants par tout un aréopage d'oncle, de grand-oncle, de grand aumônier... pour seconder (et surveiller) leur mère, la princesse de Tarente, et faire en sorte qu'elle élève ses jeunes

enfants dans la religion catholique : « *Et à cet effet voulons que ledit Frédéric Guillaume, prince de Talmont, soit nousry et élevé dans notre ville de Paris, et qu'il ne soit mis auprès desdits mineurs aucuns domestiques qui ne fassent profession de la religion catholique...* » (LA TRÉMOILLE (de), MARCHEGAY 1877, lettre de Louis XIV, le 25 juin 1673, p. 165-166). C'est dire si la famille La Trémoille était puissante pour que Louis XIV lui-même se soucie de ce jeune adolescent, de son frère et de ses sœurs (figure E 24).

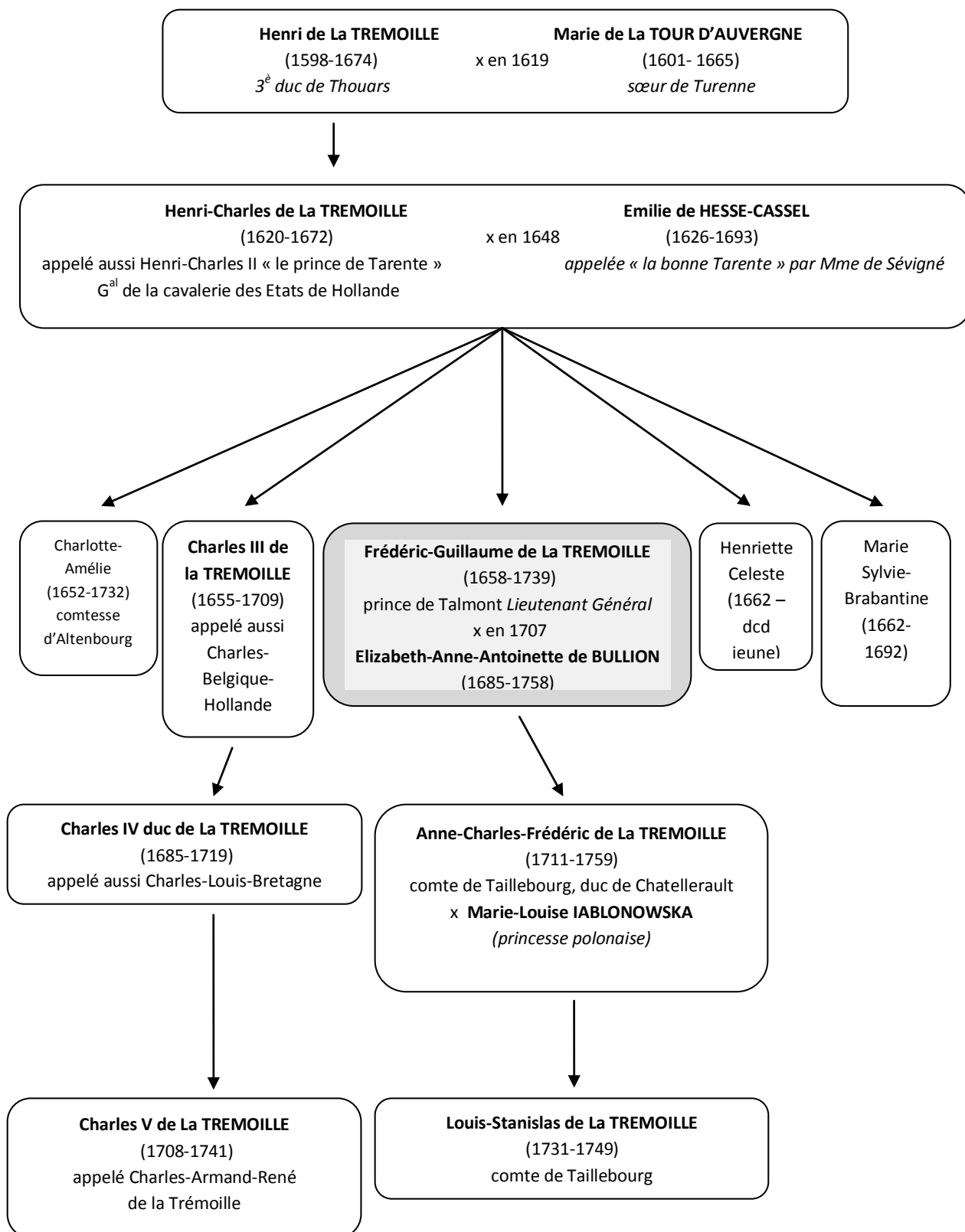


Fig. E 24 - Généalogie simplifiée de Frédéric-Guillaume de La Trémoille (DAO : Monique Cochin/ADM).

Voici comment Frédéric-Guillaume de La Trémoille est présenté en 1720, dans l'acte d'achat du Mez aux Thurin : « *Prince de Talmond, Comte de Taillebourg et de Benon, seigneur du duché terres et seigneuries de Châtellerault, des Essarts et autres lieux, lieutenant général des armées de sa Majesté, Gouverneur des ville et forteresse de Sarrelouis et pays en dependant* » (AN : T//1051//77 et 78, 28 mai 1720, achat du Mez Marechal et Dordives aux Thurin) (**figure E 25**) ;

Et en 1731, quand il vend le Mez à M^{lle} de Vibraye, les mêmes titres sont avancés, auxquels se sont ajoutés celui de « *premier baron de Xaintonge et de Tonnay Boutonne* » et de « *seigneur de Metz-le-Marechal* » évidemment. (AN : T//1051//77 et 78, 31 mai 1731, vente des terres de Metz à M^{lle} de Vibraye).



Fig. E 25 - Taillebourg : une vue des ruines féodales du château démantelé sous Richelieu ; la demeure princière édifiée au XVIII^e siècle par Frédéric-Guillaume de La Trémoille a disparu dans un incendie en 1822 (Photo : Evelyne Coindre).

Tous ces lieux (Talmont, Taillebourg, Benon, Châtellerault, Tonnay-Boutonne) se situent en Aunis et Saintonge et dans les terres proches, abstraction faite de Sarrelouis en Allemagne (**figure E 26**).



Fig. E 26 - Les terres de Frédéric-Guillaume de La Trémoille en Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Il faut noter que Frédéric de la Trémoille, tout comme les Thurin ou les autres seigneurs du Mez, ne sont que seigneurs du Mez-le-Maréchal, ni marquis, ni baron par exemple. C'est sans doute une preuve supplémentaire de leur statut d'engagiste, « les seigneurs par engagements » ne pouvant se prévaloir d'autres titres (DIDEROT 1751-1765, T. 5, p. 679).

6. 1. 1 – « Forêt du Mez » et retour de l'engagement

Ce rappel survient à propos de la forêt du Mez ; l'engagement du duché de Nemours quelque deux cents ans plus tôt, en 1528, est invoqué par l'administration des Eaux et Forêts, cette fois-ci, en 1722, pour interdire au prince de Talmont d'exploiter le bois de « haute futaie » de cette forêt ! Mais, fort de l'appui du duc d'Orléans, fort également des accords obtenus par Thurin 2 en 1682, Frédéric-Guillaume de La Trémoille obtiendra, au bout de trois ans, la reconnaissance de ses droits sur la forêt du Mez, excédant sans doute ceux obtenus par Thurin 2.

6. 1. 1. 1 - Les faits

- **1721** : mémoire d'Estienne Besnard, le fermier et receveur du Mez (AN : T//1051, 16 mars 1721, mémoire concernant les terres et seigneuries de Metz et Dordives)

Dans ce mémoire établi en 1721 à l'intention du nouveau seigneur du Mez, le prince de Talmont, le fermier Estienne Besnard préconise d'abattre de façon échelonnée des bois de futaie, notamment ceux d'une belle futaie appelée la « forêt du Metz », dont « tous les bois exceptés quelques hêtres sont des chesnes bons à couper ». Il s'agit d'une forêt de « 50 arpents de bois de haute futaye » située sur la paroisse de Bransles « à une portée de mousquet » du château.

- **1722** : l'intendant de La Trémoille dépose une demande pour exploiter cette forêt.

Dans un premier temps, la demande est accordée par le duc d'Orléans lui-même, Régent du royaume alors, qui, le 27 avril 1722, fait adresser une lettre à M. de Barry, grand maître des Eaux et Forêts au département d'Orléans, disant « qu'il permet audit Seigneur Prince de Talmont de disposer des bois y mentionnez », c'est-à-dire 85 arpents de bois de haute futaie dans « son domaine de la Terre et Seigneurie du Metz le Marechal » ; la lettre est « enregistrée au greffe de la dite maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Nemours le neuf novembre 1722 » (AN : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente La Trémoille / M^{lle} de Vibraye, dans les titres et papiers transmis n° 21 et n° 22).

Dans un deuxième temps, le maître particulier des Eaux et Forêts de Nemours donne une réponse toute byzantine via une ordonnance du 24 décembre 1722 (AN : T//1051/77 et 78, 24 décembre 1722) :

➤ le 9 novembre, « permission » est donnée au prince de Talmont « d'exploiter et abattre les bois [de haute futaie] qui sont joignans ceux de la forest du Mez », autorisation qui dit en creux que l'exploitation de la forêt du Mez elle-même n'est pas autorisée ; en outre, le prince de Talmont doit faire réaliser un document d'arpentage de cette forêt - réalisé le 27 novembre 1722 ;

➤ le 4 décembre suivant, le procès-verbal d'arpentage est apporté au greffe de la maîtrise de Nemours (**figure E 27**).

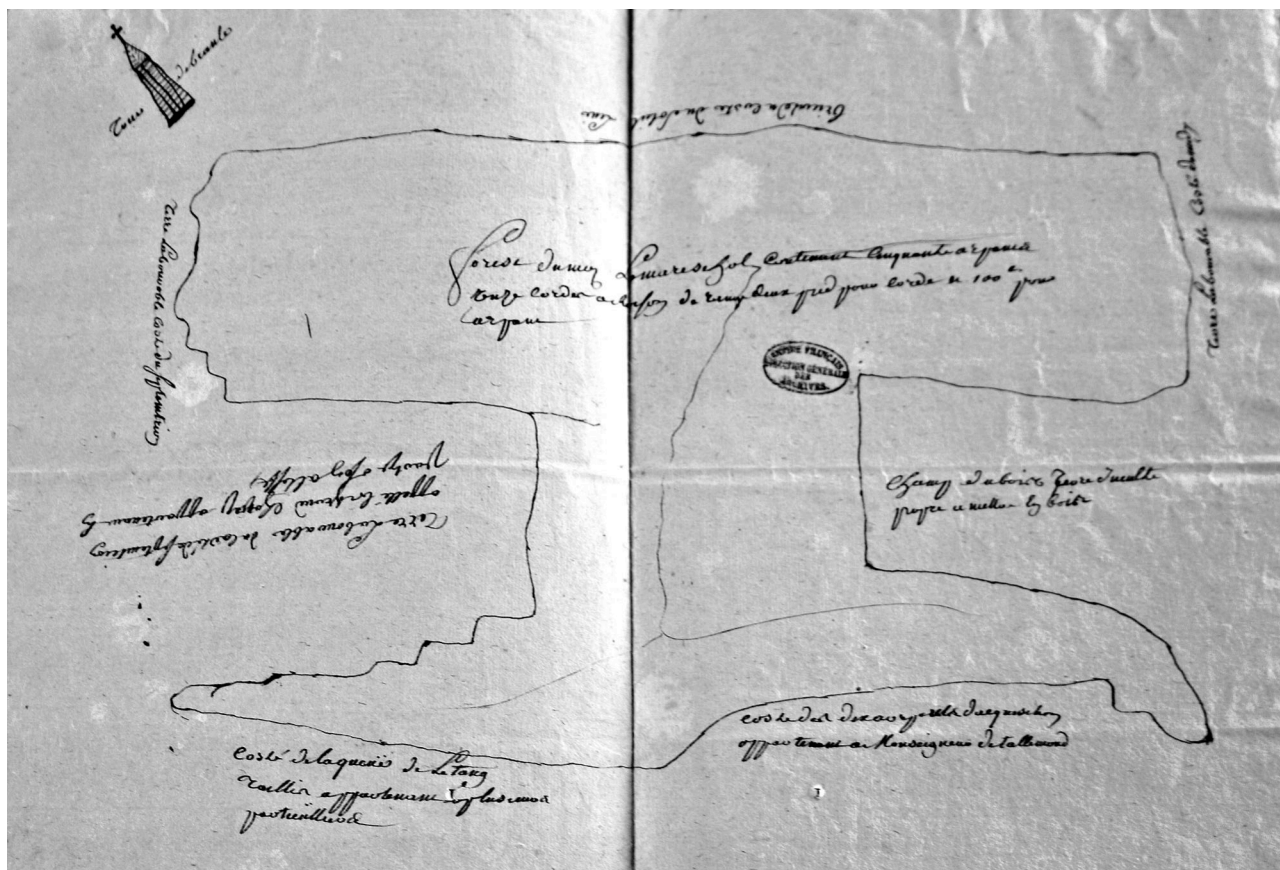


Fig. E 27 - Document d'arpentage de la forêt du Mez en 1722, établi par Maurice Delavau, arpenteur à Château-Landon (AN : T//1051/77 et 78, 24 décembre 1722).

➤ Défense est alors faite à Frédéric-Guillaume de La Trémoille d'exploiter ses bois « joignans » avant le bornage de la forêt - réalisé dans les premiers mois de 1723 sans doute, sous la surveillance des officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts de Nemours et du procureur du roi (figure E 28). Quant à la forêt du Mez elle-même, le prince de Talmont a « deffences ... de faire couper aucun arbre ny balliveaux », elle est réservée exclusivement au duc d'Orléans (Ibid. fol. 1 v°).

6. 1. 1. 2 - Deux explications à ce "veto" des Eaux et Forêts

La décision d'arpentage et de bornage de la forêt, qui vient à l'encontre des décisions du duc d'Orléans lui-même, est emblématique du pouvoir de l'administration des Eaux et Forêts à cette époque.



Fig. E 28 - Vue de la "forêt du Mez" en 2023 avec, au premier plan, la borne 16, une des soixante-dix bornes environ implantées en 1723 pour matérialiser les limites de cette forêt royale. À l'avant, trace du fossé de délimitation encore visible (Photo : Sylviane Delpech/ADM).

□ L'argument de l'engagement

L'administration des Eaux et Forêts s'appuie ici sur le même texte ancien de deux cents ans : l'engagement du duché de Nemours de 1528. Le « *Procureur du Roy auroit soustenu cette pièce de bois estre un engagement du domaine du Duché de Nemours* » : c'est une référence à l'acte fondateur de l'engagement du duché de Nemours par François I^{er} à Philippe de Savoie, son oncle. Il y était précisé que « *ne pourra notre dict oncle ni ses héritiers ... [user] des bois de haulte fustaye sinon comme un bon pere de famille* » (AD77 : E1006, 22 décembre 1528, acte d'engagement fait par le Roi François I^{er} en faveur de Philippe de Savoye...), ce qui veut dire que la forêt du Mez, ayant été « *engagée dans le Duché de Nemours* » en 1528, et qui relève depuis 1672 de l'apanage du duc d'Orléans, ne peut être exploitée que par le duc d'Orléans, Régent du royaume qui plus est.

□ L'ordonnance de Colbert de 1669

Dans le souci de restaurer la forêt française mise à mal dans les siècles précédents et de la protéger, une « grande réformation » a été engagée, entre 1661 et 1680, plaçant les forêts sous la protection du roi, même les forêts des particuliers, l'objectif étant de restaurer les hautes futaies pour fournir du bois - de chêne principalement - pour la construction navale.

L'ordonnance de Colbert de 1669 rassemble et simplifie les règles anciennes, revient sur le droit coutumier ; elle vise à établir « une jurisprudence uniforme dans toute la France » est-il écrit dès l'avertissement à la Conférence de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669, sur le fait des eaux et forêts ..., (LOUIS XIV, GALLON (de), SIMON, SEGAULD 1752, t. 1, Avertissement p. ij) et à former « un corps de loix claires, précises et certaines qui dissipent toute l'obscurité des precedentes » (Ibid., p. 2)

Cette ordonnance réorganise l'administration des Eaux et Forêts, précise les compétences des officiers royaux et impose à tout le royaume un mode d'exploitation uniforme : ainsi, avant tout abattage, le propriétaire doit demander une autorisation, ce qu'a fait le prince de Talmont. Du Grand Maître des Eaux et Forêts aux procureurs, garde-marteaux et autres arpenteurs en passant par les maîtres particuliers, les greffiers ou les arpenteurs, le pouvoir de ces officiers s'est trouvé renforcé par cette ordonnance (**figure E 29**).



Fig. E 29 - Gravure d'un arpenteur au travail au XVIII^e siècle. Il lève les plans et rédige le procès-verbal d'arpentage (Archives Départementales de l'Oise, 1 BH 7268).

Ainsi, l'ordonnance de Colbert de 1669 a clairement réaffirmé, à l'article V du Titre XXII, que « les engagistes ne pourront disposer d'aucune futaie, arbres anciens, modernes, ou baliveaux, ni des chablis [...] mais le tout demeurant entièrement à notre profit, et sera payé au receveur de nos domaines ou de nos bois » (Ibid., tome 2, p. 85). C'est on ne peut plus clair : toute futaie du domaine royal appartient au roi ; donc, en 1722, au duc d'Orléans/Régent (**figure E 30**). Le domaine du Mez, faisant partie d'un duché de Nemours engagé, est par attraction considéré comme ayant été engagé lui-même ; ses bois de haute futaie appartiennent donc au duc d'Orléans.

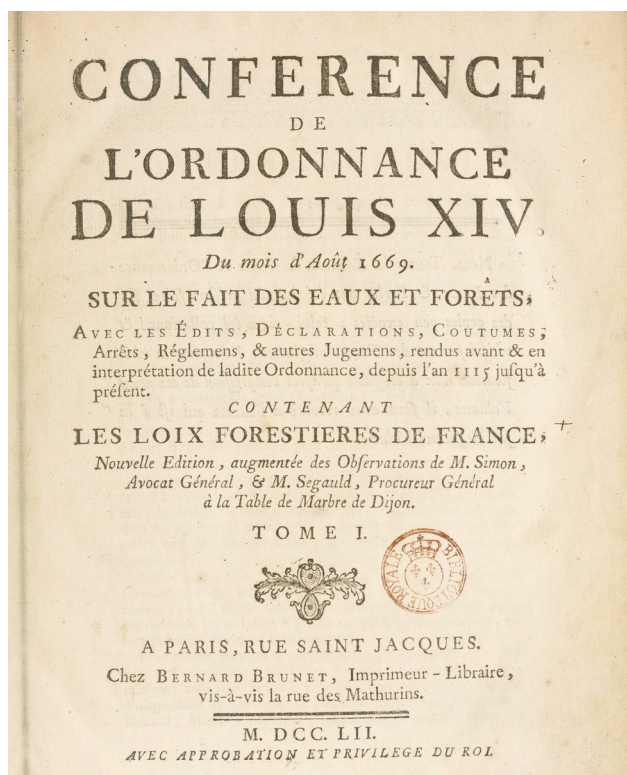


Fig. E 30 - Ordonnance de 1669 (Bnf, département droit, économie, politique, F-12217).

6. 1. 1. 3 – Suite de l'histoire et dénouement : puissance de La Trémoille

Si le bornage a bien été effectué en 1722 ou 1723, les décisions de l'administration des Eaux et Forêts ont été contestées - « *dires et protestations de mondit Seigneur Prince de Talmont* » (AN : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente de La Trémoille à Vibraye, dans les titres et papiers transmis n° 22) ; et ce dernier obtiendra finalement gain de cause en 1725.

C'est dans cet acte de vente de La Trémoille à M^{lle} de Vibraye, en 1731, que l'on trouve une décision du Conseil du duc d'Orléans du 20 janvier 1725 disant que « *la transaction du 15 may mil six cent quatre vingt deux a esté confirmée ...* » - celle favorable à Thurin donc ; et qu'« *en conséquence il a été ordonné que mondit Seigneur le Prince de Talmont jouirait de la Terre de Metz le Marechal ... de même que ses predecesseurs en ont joui ensemble de la coupe des bois futaye et baliveaux suivant la permission de sa Majesté avec deffenses aux officiers de la maîtrise des Eaux et Forests de Nemours...de ly troubler ...* » (Ibid., n° 25 des papiers transmis). Ce jour-là, le 20 janvier 1725, le prince de Talmont a recouvré la « *propriété et jouissance* » de la « *Terre et Seigneurie de Metz le Marechal et Dordives* », y compris de la forêt du Mez, comme Philbert de Thurin 2 en 1682, mais l'engagement demeure.

Frédéric-Guillaume de La Trémoille aura fait céder la puissante maîtrise des Eaux et Forêts jusqu'à recevoir des « *lettres patentes accordées par mondit Seigneur Duc d'Orleans* » signées du nouveau duc, Louis d'Orléans, lettres « *scellées de sire rouge* » datées du 3 mars 1725 qui le confirment dans son droit de pouvoir exploiter ces bois de haute futaie (AN : T// 1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente de La Trémoille à Vibraye, dans les titres et papiers transmis n° 28).

6. 1. 2 - Le contexte historique

Un arrêt du Conseil d'État sous les Thurin sonnait comme un avertissement en mai 1716 (AN : T// 1051/77 et 78, 16 mai 1716, arrêt du Conseil d'Etat) : sur la requête de la duchesse d'Orléans, le « Roy en son Conseil » avait ordonné de faire « visite des bois de Metz le Marechal et Dordives », d'engager « procès verbal de l'estat ... des baliveaux et arbres futaye » de cette forêt, avant mise en vente et adjudication.

L'argumentaire de cet arrêt était d'une grande logique : se référant déjà à l'acte fondateur de 1528 d'« engagement par le Roy François I^{er} à Philippe de Savoie » du duché de Nemours en 1528, il déroule l'histoire du duché de Nemours, racheté en 1666 et réuni au duché d'Orléans en 1772, chicane sur les conclusions de la transaction de 1682 qui a rétabli les Thurin et leurs successeurs dans la possession de leurs terres et de leurs droits à en tirer des revenus ; il en conclut que la forêt de 50 arpents ne fait pas « partie du revenu de la dite Terre dans lequel il n'entre que la coupe de taillis » et donc que « ces grands bois appartiennent a S. A. R. comme apanagiste » (Ibid., fol. 1 v^o).

Ainsi donc, en 1716, le duché d'Orléans avait déjà l'œil sur cette forêt ; depuis le 1^{er} septembre 1715, date de la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans Philippe II était Régent du royaume (1715-1723), le jeune Louis XV n'ayant que cinq ans (**figure E 31**). Le début de cette régence, après la longue fin de règne de Louis XIV, a été marqué par un regain d'innovations en matière économique et commerciale notamment.

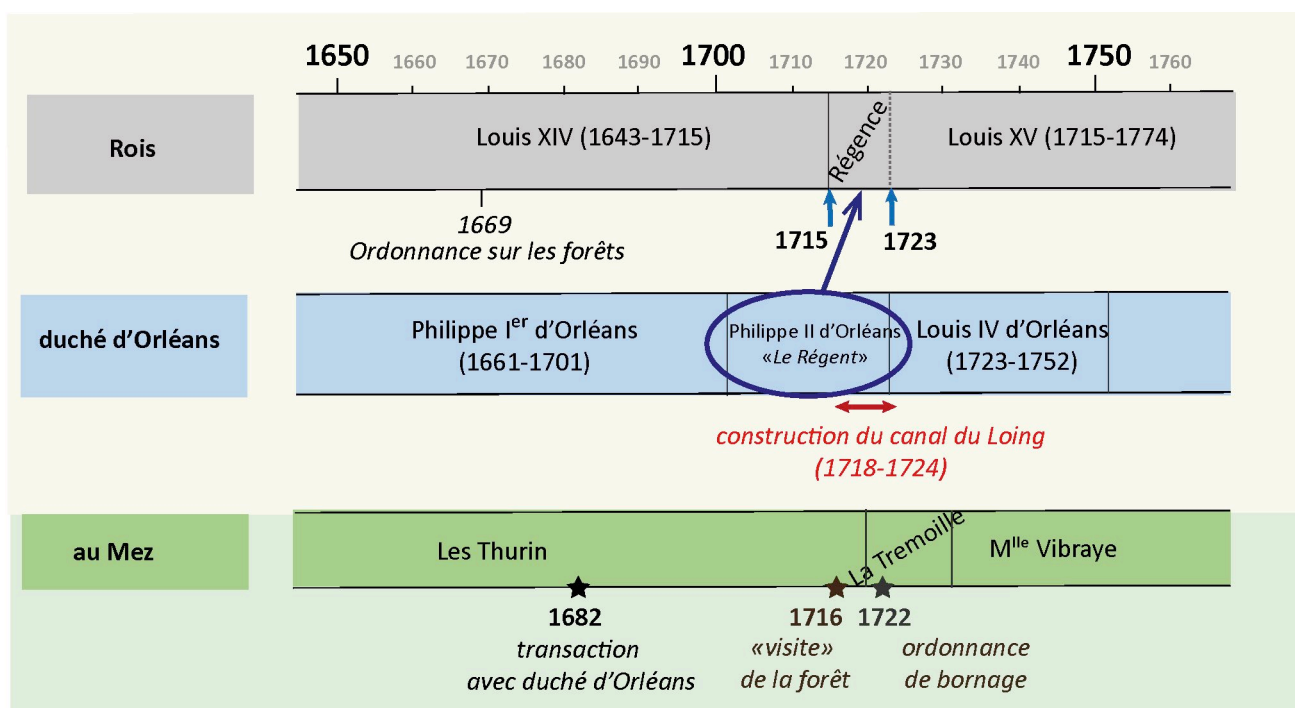


Fig. E 31 - Tableau synoptique (1665 à 1740) : la décision de bornage en 1722 (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

Ainsi, la construction du canal de Loing pour relier le canal de Briare à la Seine et favoriser le transport des marchandises vers Paris avait été décidée. Et l'entreprise nécessitait beaucoup, beaucoup de bois !

On sait que cette construction qui a duré de 1718 à 1724 a mis à mal les forêts de Montargis et d'Orléans, qu'il a fallu « aller dans le haut de la Loire et de l'Allier » pour s'en procurer à des prix élevés (REGEMORTE de 1766, p. 141) ; « les forêts de l'apanage du duc d'Orléans étaient presque vides de futaies, ainsi les forêts d'Orléans, de Montargis... » (DEVEZE 1966 p. 246).

On peut donc comprendre que cette belle futaie de chênes de cinquante arpents ait attiré la vigilance de la maîtrise des Eaux et Forêts de Nemours, mais c'était compter sans le prestige de Frédéric-Guillaume de La Trémoille et le désir du Régent, puis de son fils, de respecter la parole donnée.

Il en ira tout autrement pour M^{lle} de Vibraye deux décennies plus tard.

6. 2 – M^{lle} de Vibraye (de 1731 à 1756)

Avec M^{lle} de Vibraye, l'engagement revient en force et sans nuances après 1754. Ses biens viennent d'être saisis, elle a fait abandon de ses droits (« *rétrocession* ») sur le domaine du Mez en 1756 et le duc d'Orléans obtient par sentence des requêtes du palais du 26 octobre 1758, qu'une « *distraction* » soit ordonnée à son profit avant la vente par adjudication du reste. Nous y reviendrons lors de l'analyse de l'affiche de la vente de 1761.

6. 2. 1 - Que sait-on de cette « Dame » (= terme équivalent au féminin de « seigneur ») ?

M^{lle} de Vibraye n'a assurément pas le prestige d'un Thurin ou d'un La Trémoille. Quand elle a acheté le Mez en 1731 pour 50 000 livres, M^{lle} de Vibraye n'a versé que 18 000 livres au comptant provenant de sa part sur la succession de son père, Henri-Éléonor Hurault, marquis de Vibraye, mort le 1^{er} janvier 1728 (Gineste, s. d.) ; les 32 000 livres restant devaient être payées, en deux fois, en 1732 et 1733 (AN : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente La Trémoille/ Vibraye).

Nous savons par La Gazette de France du 14 mai 1773 (n° 39) qu'elle décède le 7 mai 1773, à Paris, dans sa quatre-vingt-troisième année, qu'elle est née en 1690 ou 91, de Henry-Éléonor Hurault, marquis de Vibraye, lieutenant des armées du Roi, et de Julie-Françoise Adhémar de Monteil de Grignan.

Elle est dite « sans alliance » et fait partie de la « branche des seigneurs de Cheverny » d'après le site : (corpusetampoisi – site internet).

Son frère Paul Maximilien Hurault, marquis de Vibraye, est seigneur de la Roche-des-Aubiers, de la Falaise et des Filletières, Lieutenant général des Armées du Roi, commandant en Basse-Alsace et Gouverneur de Belle-Isle-en-Mer en 1763. Il est mort le 28 décembre 1771. C'est lui qui, lors de la succession de leur père, permet à sa sœur d'acheter le Mez en 1731, en lui donnant une somme de vingt mille livres.

Ce sont à peu près les seuls éléments biographiques dont nous disposons à ce jour sur cette « dame ». Il reste à consulter les documents cotés T 541 et T 542 aux Archives nationales pour espérer en savoir plus.

6. 2. 2 - Du statut de fief engagé de « terres nobles » à celui d'engagiste de « terres en roture » (figure E 32)

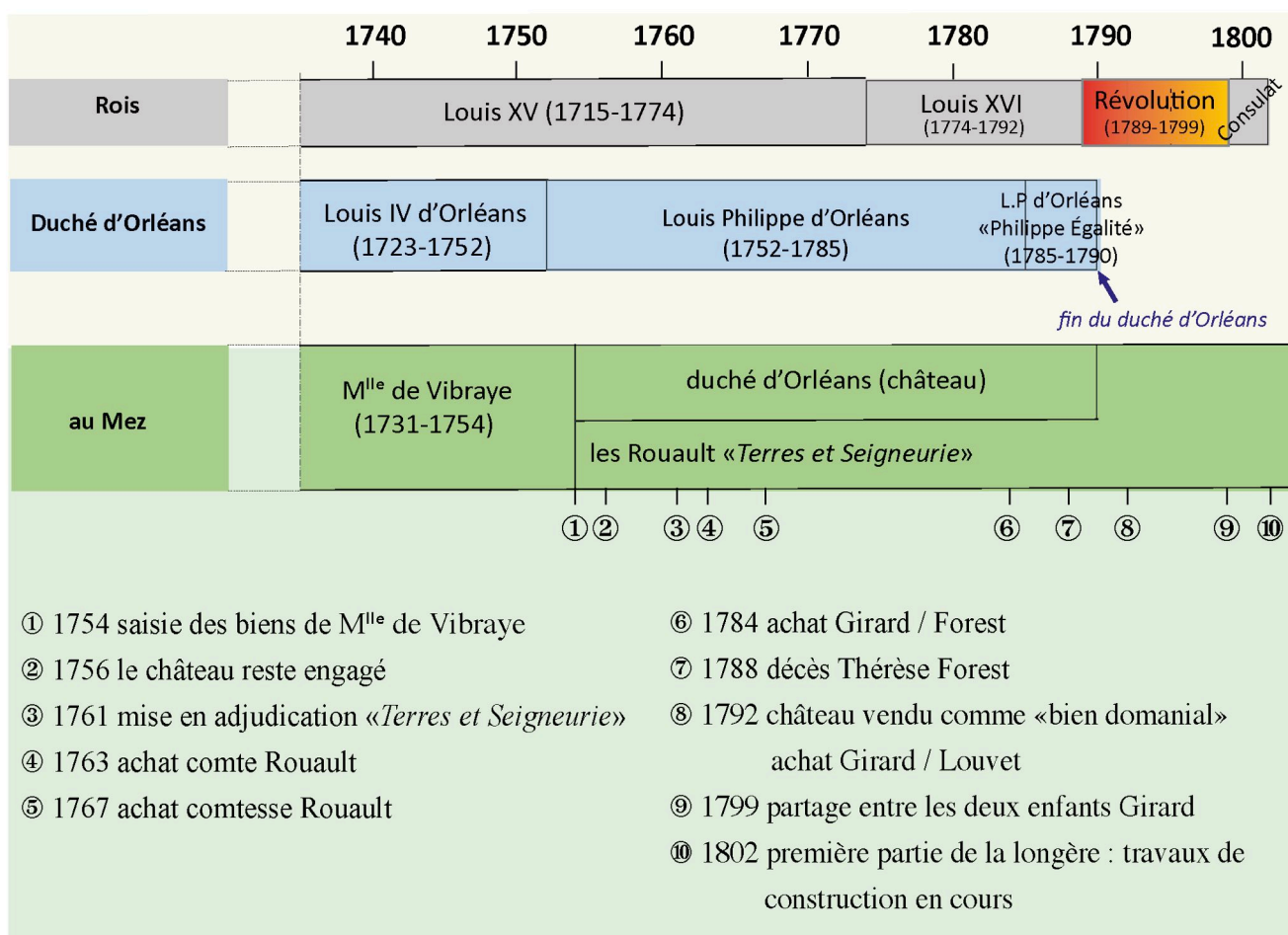


Fig. E 32 - Tableau synoptique (1740 à 1800) : de la saisie des biens de M^{lle} de Vibraye à la Révolution (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

➤ 1731 : achat de ce qui a l'apparence d'un " fief" à l'image de Thurin ou La Trémoille ; en réalité, un fief engagé dans l'apanage d'Orléans

Quand M^{lle} de Vibraye a acheté le Mez au Prince de Talmont le 31 mai 1731, elle a acheté un fief, le même fief engagé que ses prédécesseurs Thurin et La Trémoille, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que ses prédécesseurs (foi et hommage, aveu et dénombrement, rente de cent livres annuelle) : elle a payé des droits de mutation sur des « terres nobles » (le quint = le cinquième du prix d'achat) comme La Trémoille l'avait lui-même fait en 1720 avec les Thurin (AD45 : 3E18213, 2 mai 1770, désistement d'instance).

➤ 1756 : statut d'engagiste, plus de vingt ans plus tard, sur des « terres en roture »

Ce statut d'« engagiste » est formellement attesté par deux documents :

- l'un est une affiche d'adjudication, datée de 1761, annonçant la vente de biens lui appartenant qui ont été saisis (AD45 : 1J453, 1761, affiche) ;

- l'autre de 1770, acte passé entre le représentant du duc d'Orléans et le fermier/receveur du Mez pour clore une procédure (AD45 : 3E18213, 2 mai 1770, désistement d'instance).

Par ailleurs, la mention « *Madlle de Vibraye, qui étoit en même temps dame par engagement du Metz-le-Maréchal* » figure sur des feuillets servant de couverture à des minutes des 12 avril et 1^{er} mai 1794, chez le notaire Doutréleau à Nemours ; il s'agit de notes rapportées dans le tome 17 des Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais de 1899, p. 308-310.

Son administration du domaine a clairement manqué de rigueur si l'on en juge par les procédures entamées contre elle pour non recouvrement de dettes dès 1740. En 1754, ses biens au Mez sont saisis.

6. 2. 3 - Analyse de l'affiche d'adjudication de 1761

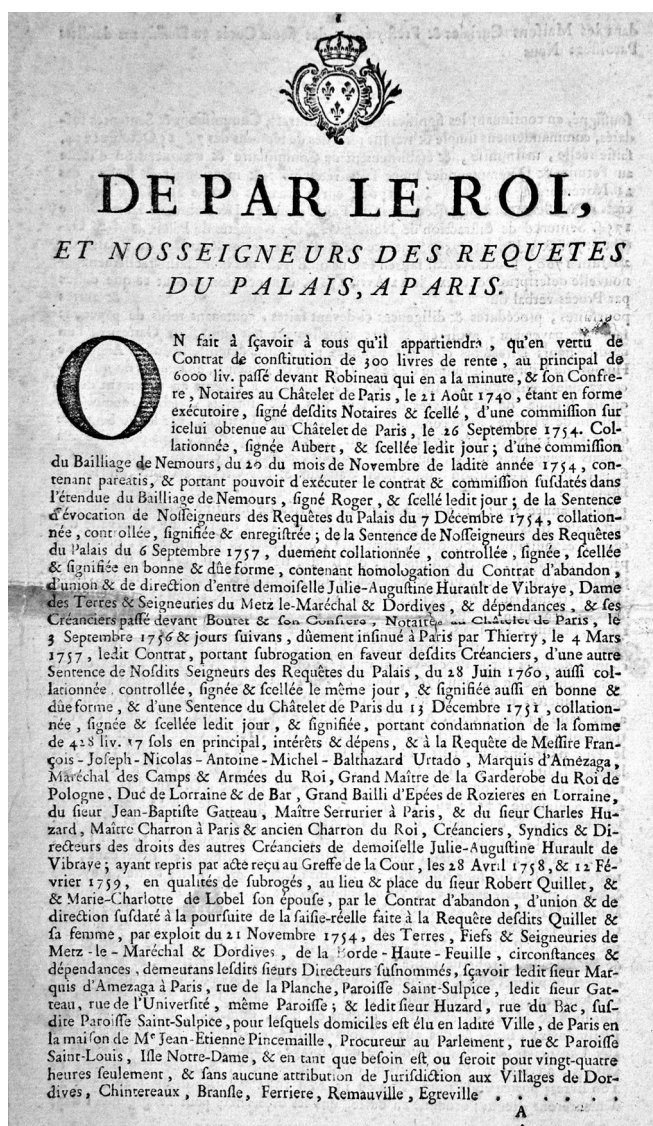


Fig. E 33 - Première page de l'affiche annonçant la mise en vente de biens de M^{lle} de Vibraye : « *On fait à sçavoir à tous...* » (AD45 : 1J453).

Cette affiche a été placardée sur la grande porte des églises paroissiales de Ferrière, Dordives, Bransles, Remauville, Chaintreaux, Égreville pour faire connaître cette vente alentours selon la coutume (figure E 33).

Le processus judiciaire, qui a précédé, a commencé dès 1754 avec la saisie « *des Terres, Fief et Seigneurie de Dordives et Mez-le-Maréchal* », terres du duché de Nemours - appartenant donc au duché d'Orléans ; le duc d'Orléans a obtenu par sentence des requêtes du palais du 26 octobre 1758 que « *l'engagement des Terres et Seigneurie de Dordives et Metz-le-Maréchal ... portés au Contrat du 26 mai 1570 demeurera fixé au Château du Metz-le-Maréchal, et bâtiments en dépendans, entourés de fossés qui sont comblés, et servant de pâturages, justice haute, moyenne et basse, cinquante arpens ou environ de bois de haute futaye, composant la forêt du Metz-le-Maréchal, cinq arpens de prés proche ledit château ...* ». C'est dire que le Palais reconnaît le maintien dans l'apanage d'Orléans d'une partie du domaine initial acheté par M^{lle} de Vibraye, dont le château et la forêt du Mez, en référence à l'acte de vente sous engagement du 26 mai 1570 de Jacques de Savoie à Jean Chesneau, cent quatre-vingt-quatre ans auparavant.

Le reste, « le surplus » de « ce qui en reste » (des biens auraient été précédemment vendus, semble-t-il) est mis en adjudication :

« Et le surplus des dites Terres et Seigneuries de Dordives et Metz-le-Maréchal, consistans en fiefs, domaines, héritages et droits patrimoniaux, situés et dûs aux environs desdites terres, demeurera et appartiendra aux Créanciers de ladite demoiselle de Vibraye ... » ce que tente de résumer le tableau de la figure E 34.

ce qui reste propriété du duc d'Orléans (le domaine qui reste « engagé »)	ce qui est vendu pour payer les créanciers (« le surplus mis aux enchères »)
<ul style="list-style-type: none"> - le château et les bâtiments qui en dépendent - les fossés tout autour comblés et qui servent de pâturages - le pouvoir de « justice haute, moyenne et basse » - la forêt du Mez (cinquante arpents de bois de haute futaie) - des prés et pâtures proches du château - l'étang et la chaussée du Mez - des droits (lods et ventes, droit de pêche) 	<ul style="list-style-type: none"> - plus de 800 arpents de terres labourables, bois, prés, friches... - « une pièce de pâture dans laquelle est compris la Chapelle du Metz » (20 arpents) - des fermes (la Carabinerie, Verdeau, Moulin Brûlé), l'ancienne auberge de la Croix Blanche - des moulins (moulin du Mez, moulin de Dordives) - des fiefs - des rentes, etc.
<p><i>Noter que la forêt du Metz reste engagée dans le duché d'Orléans (apanage).</i></p>	<p><i>Noter que la chapelle Notre-Dame de l'Assomption figure dans les biens mis aux enchères avec les vingt arpents sur lesquels elle est bâtie.</i></p>
<p>Cette partie de la « Terre et Seigneurie » reste dans le duché d'Orléans</p> <p><i>Depuis le rachat de l'engagement en 1666 par le roi, les fermiers du Mez passent bail avec « le Domaine » (i. e. un représentant du duc) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Antoine Lemoine, oncle maternel d'A. G. Girard à partir de 1756, - Antoine Guillaume Girard en 1770. 	<p>C'est cette partie de la « Terre et Seigneurie du Metz-le-Marechal et Dordives » qui est achetée par le comte de Rouault en 1764, puis par la comtesse de Rouault en 1767, et en 1784 par Antoine Guillaume Girard et Thérèse Forest : « lesdits fiefs, domaine du Metz et autres objets ... appartenant à mondit Seigneur Comte de Rouault au moyen de l'adjudication qui luy en avait faite par ledit decret rendu sur la saisie réelle ... des créanciers de D^{lle} Julie Augustine Hurault de Wuilbray qui avait acquis le tout ... de Frederic Guillaume de la Trimouille ... » (AD45 : 1J453, 23 décembre 1784, vente de la terre et seigneurie de Metz-le-Marechal).</p>

Fig. E 34 - Ce qui a été mis aux enchères, lors de l'adjudication de 1761 d'une part, et ce qui est resté "engagé" d'autre part (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Avec cette vente de 1761, le château reste bien "engagé" dans le domaine royal ainsi que la forêt du Mez, mais pas la chapelle. Mais l'engagement est seulement formel : plus de seigneur "engagiste", seulement un fermier au château gère ce qui reste du domaine d'avant. C'est Antoine Lemoine, l'oncle maternel d'Antoine Guillaume Girard.

6. 3 - L'engagement sous M^{lle} de Vibraye

Le 31 mai 1731, en effet, ce n'est pas le duc d'Orléans qui a cédé le Mez à M^{lle} de Vibraye, mais bien Frédéric-Guillaume de La Trémoille pour le prix de 50 000 livres. Elle a reçu de ce dernier les garanties de « *jouir des droits ... sans reserve* » au même titre que lui-même prince de Talmont les avait reçues de Thurin. Elle s'est acquittée de plus du droit de quint, le droit de mutation sur des terres nobles autant de preuves d'acquisition d'un fief, mais comme pour Thurin et La Trémoille, le « fief » est engagé dans l'apanage !

M^{lle} de Vibraye n'a assurément pas le prestige d'un Thurin ou d'un La Trémoille et sa gestion chaotique du « *chastel, terres et seigneuries Dumetz le Marechal et Dordives* » (An : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente par M. le Prince de Talmond à M^{lle} de Vibraye) l'a entraînée dans une spirale de dettes qui la rendent difficilement défendable.

7 - ET APRÈS M^{LLE} DE VIBRAYE ?

L'essentiel des terres, fermes, bois, ayant été vendu lors de la vente par adjudication de 1761, pour payer les créanciers de M^{lle} de Vibraye, le duché d'Orléans ne conserve du domaine du Mez que le château, quelques terres autour, la forêt du Mez ainsi que les droits de pêche, de cens et rentes, et le profit de vente aux mutations ; un fermier, Antoine Lemoine, habite depuis 1756 le château ; au décès de ce dernier, en 1763, Antoine Guillaume Girard, son neveu, lui succède, à la faveur d'un bail oral de six ans (AD45 : 3E18213, 2 mai 1770, désistement d'instance). Il se marie avec Thérèse Forest, fille de receveur d'un seigneur qui a des biens sur Dordives, Meunier.

Habile marchand de bois, comme en témoigne une véritable frénésie d'achats de bois, de terres, de maisons, vignes et prés, sur Bransles, Chaintreaux, Nargis, Dordives, entre 1774 et 1784, Antoine Guillaume Girard va, une vingtaine d'années plus tard, en 1784, avec son épouse, racheter à la Comtesse de Rouault d'Égreville, les biens vendus lors de l'adjudication de 1761, tout en restant fermier du château (cf. tableau en APPENDICE).

Après son décès en janvier 1785, son épouse Thérèse Forest passe bail avec le duché d'Orléans, le 18 décembre 1786 (AD45 : 3E18242, bail T. Forest avec le Domaine) jusqu'à ce que, la Révolution arrivant, le château soit vendu aux enchères en 1792, comme « *bien domanial* », le mot « *domanial* » renvoyant alors à une nouvelle réalité, qui n'est pas celle du domaine de la Couronne, ni du domaine royal, mais celle du domaine public (**figure E 35**).

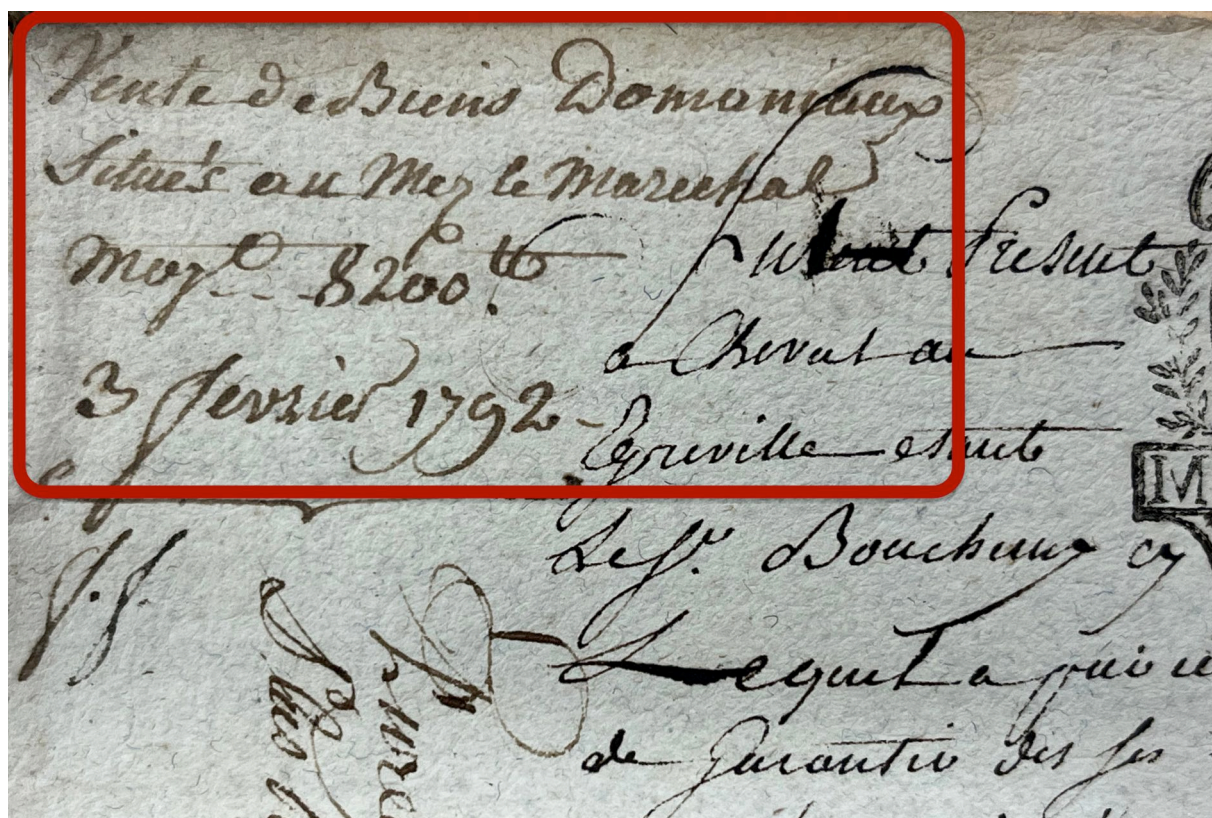


Fig. E 35 - Acte de vente du château du Mez comme « bien domanial » en 1792 (AD45 : 3 E 35881, le 3 février 1792). Le château quitte les mains de l'aristocratie.

L'adjudication est remportée par Nicolas Joseph Girard, frère d'Antoine Guillaume, qui revend le château trois semaines plus tard à ses neveux, restés dans les lieux et en indivision, après le décès de leur mère (en 1788). Ces derniers avec cet achat retrouvent à peu près la totalité des biens de M^{lle} de Vibraye d'avant 1761, hormis la forêt du Mez.

En conclusion

1 - ENGAGEMENT DU DUCHÉ DE NEMOURS /ENGAGEMENT DU MEZ

Le rachat de l'engagement du duché de Nemours par Louis XIV en 1666 n'aura donc pas concerné le Mez, Philbert de Thurin 2 ne s'étant pas manifesté à ce moment-là pour être "remboursé" ; l'engagement du Mez aura donc perduré dans l'apanage, livré à l'arbitraire des ducs apanagistes et surtout de leur administration jusqu'en 1756. Il a alors été racheté à M^{lle} de Vibraye par le duc d'Orléans, pour être sauvé de la vente par adjudication en 1761.

Ne subsistaient alors du domaine – exception faite de la forêt du Mez – que les symboles seigneuriaux : le château et les droits de justice.

2 - HISTOIRE LOCALE ET HISTOIRE DE FRANCE

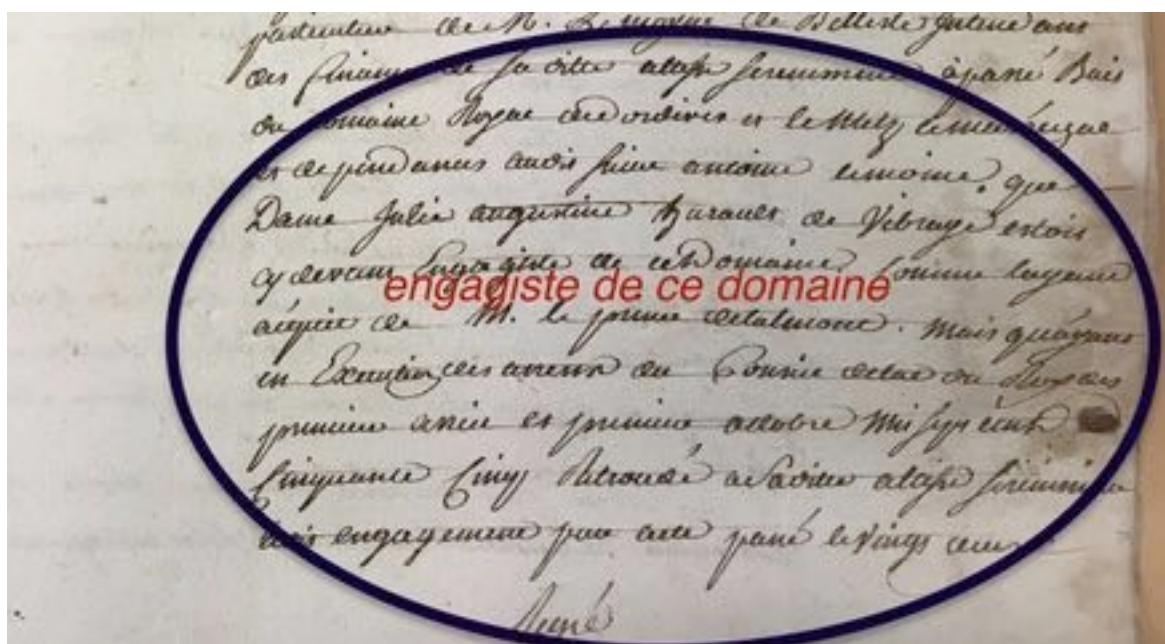
Ce parcours sur presque trois siècles (1528-1792) nous aura permis de replacer - et de mieux comprendre - différents actes liés aux seigneurs du Mez dans un contexte historique plus large, celui du duché de Nemours et du duché-apanage d'Orléans, d'établir des liens entre la petite histoire du Mez et la grande histoire, ce que nous avons tenté de matérialiser par un tableau synoptique.

3 - LE MEZ, TRIBUTAIRE DE L'HISTOIRE DU DUCHÉ DE NEMOURS ET DE LA PROXIMITÉ ROYALE DU DUCHÉ D'ORLÉANS

Ce parcours n'aura pas apporté d'éclairage déterminant sur la spécificité de l'engagement et son évolution dans la durée, tant l'engagement au Mez aura subi la confusion des administrations duciales et royales, se raidissant sans doute après l'absorption du duché de Nemours par le duché d'Orléans, mais à géométrie variable selon la qualité des seigneurs en place ; ce duché sera resté néanmoins dans l'orbite de l'engagement de 1528 jusqu'à la Révolution même quand le terme d'engagement se trouvera vidé de son sens en 1761, puisque le duc d'Orléans, s'il obtient que le château reste « engagé », n'est plus lié à un quelconque seigneur engagiste.

Décidé en 1528 par François I^{er} de façon arbitraire contre l'avis du Parlement, aggravé par la vente de 1570 de Jacques de Savoie à Jean Chesneau, l'engagement est à l'origine de la situation ambiguë qui s'est ensuivie et du statut bancal des seigneurs du Mez : seigneur d'un fief dans un duché engagé ; puis resté engagé dans les rets de l'apanage, des juristes vigilants ayant veillé sans relâche à faire de l'inaliénabilité une garantie constitutionnelle pour préserver le domaine royal contre la prodigalité et les dilapidations des rois.

Avec l'avènement de l'absolutisme, ces règles se sont diluées dans l'arbitraire des princes. La puissante administration des Eaux et Forêts, on l'a vu avec la forêt du Mez, s'est elle-même trouvée contredite par ceux-là mêmes qui auraient dû être les garants des règles qu'ils avaient édictées.



APPENDICE

issu de cette étude, mais n'ayant pas à voir directement avec l'engagement

Antoine Guillaume Girard n'a jamais été seigneur du château du Mez

Cet appendice revient sur une idée admise, celle d'Antoine Guillaume Girard, acquéreur avec son épouse Thérèse Forest du château de Mez le Maréchal, le 23 décembre 1784, décédé quelques jours plus tard, le 4 janvier 1785, premier seigneur roturier : or Girard n'a jamais acheté le château du Mez.

Girard et sa femme étaient seulement fermiers et receveurs ; Thérèse Forest l'était encore quand elle est décédée le 26 octobre 1788 (AD77 : 242 E 167, 27 octobre 1788, inventaire des biens Forest/Girard).

La lecture de l'affiche de liquidation de 1761 permet en effet de distinguer ce qui a été mis en vente pour payer les créanciers de M^{le} de Vibraye et ce que le duc d'Orléans a gardé après arrêts du Parlement.

La **figure E 36**, reprise de la figure 34, tente de schématiser cette partition et de montrer l'enchaînement des transmissions.

le domaine qui reste « engagé » (= apanage d'Orléans)	« le surplus mis aux enchères » pour payer les créanciers
- le château et les bâtiments qui en dépendent, les fossés, la forêt du Mez , des prés et pâtures proches du château, l'étang et la chaussée du Mez - des droits - le pouvoir de justice...	- plus de 800 arpents de terres labourables, bois, prés, friches... - des fermes - des moulins - des fiefs - des rentes...
<i>Cette partie de la « Terre et Seigneurie » reste dans l'apanage du Duc d'Orléans</i>	<i>Cette partie de la « Terre et Seigneurie du Metz-le-Marechal et Dordives » est - adjugée au Comte de Rouault en 1764, - rachetée par la Comtesse de Rouault en 1767, - achetée en 1784 par Antoine Guillaume Girard et Thérèse Forest, - attribuée à Thérèse Forest le 3 mars 1785 par arrêt du Conseil du Roi.</i>
<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Avec la Révolution française et les décrets de 1789 et 1790, les biens de l'apanage d'Orléans sont décrétés « biens nationaux » et vendus, à plus forte raison ceux de ce Prince du sang qu'était le duc d'Orléans, Louis Philippe Joseph, dit Philippe Égalité (1785-1790). C'est dans ce cadre-là qu'une mise en adjudication du château du Mez en 1792 permet à Nicolas Joseph Girard, le frère d'Antoine Guillaume, de se rendre acquéreur du château et de le revendre aussitôt à ses neveux le 3 février 1792 (AD45 : 3 E 35881, le 3 février 1792) (cf. figure 35) : les Girard-Louvet deviennent les premiers seigneurs roturiers du château du Mez (AD45 : 3E35609, 29 sept. 1815, succession de Pierre Claude Louvet), dans le même temps que leur ancien « maître » le duc d'Orléans, dit « Philippe Égalité », est englouti par la Révolution.</p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>En 1784, Antoine Guillaume Girard et son épouse achètent « <i>la Terre et Seigneurie</i> » du Mez (décrite sommairement ci-dessus), mais pas le château resté dans l'apanage d'Orléans : ils habitent le château, mais ne sont pas devenus pour autant seigneur et dame du Mez et ne le seront jamais. Girard est, au château, le <u>fermier et receveur</u> d'un domaine qui appartient au duc d'Orléans.</p>

Fig. E 36 - Antoine Guillaume Girard et son épouse Thérèse Forest n'ont jamais acquis le château du Mez (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Notons que la forêt du Mez ne fait pas partie de la vente par adjudication des biens domaniaux de 1792 ; et, pour ce que nous en savons à ce jour, elle ne figure plus dans les inventaires ultérieurs à cet acte du domaine du Mez. Vendue sans doute dans un autre lot et perdue pour le Mez.

Sources et archives

Archives

Archives Nationales

- Arch. Nat. : Y//157, insinuation d'un acte du 13 avril 1616, fol. 26, Pierre Maignen fait donation de ses biens à sa belle-mère
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 5 février 1632, constitution de bail
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682, transaction entre commissaires du Duc d'Orléans et Philibert de Turin
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 14 septembre 1686, contrat de rente
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 18 novembre 1687, aveu et dénombrement
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 23 avril 1712, bail de la Terre du Metz le Marechal, adjudgé audit Besnard)
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 16 mai 1716, extrait des registres du Conseil d'Etat, arrest du Conseil qui ordonne visite des bois du Metz
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, contrat de vente de Thurin à la Trémoille
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, vente de Thurin à Frédéric Guillaume de la Trémoille ; et dans la liste des titres transmis : vente de Chesnau à Jean Maignan et vente Maignan à Thurin
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 16 mars 1721, mémoire concernant les Terres et Seigneuries de Metz et Dordives
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 24 décembre 1722, ordonnance de bornage des bois joignant la forest du Mez
- Arch. Nat. : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731 : vente du Prince de Talmont à M^{lle} de Vibraye des terres de Metz le Marechal et Dordives

Archives Bibliothèque Nationale

Paris, Bib. nat., NAF 23098, III, mémoires de Saint-Simon, 1705-1708, p. 661
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10524854x/fl53.item> (consulté le 17/04/2023).

Archives départementales du Loiret

- Arch. dép. 45 : 1J453, 26 mai 1570, vente de Jacques de Savoye à Jean Chesnau
- Arch. dép. 45 : 1J453, huit lettres entre 1640 et 1645 adressées à Madame la Présidente de Thurin
- Arch. dép. 45 : 1J453, 23 janvier 1711, procédure entre la comtesse de la Baume et Marie-Angélique Besnard de Rézé
- Arch. dép. 45 : 1J453, 1761, affiche de mise en adjudication des biens de M^{lle} de Vibraye, Terres, fiefs, et seigneurie du Mez le Maréchal et Dordives
- Arch. dép. 45 : 3E18213, 2 mai 1770, désistement d'instance
- Arch. dép. 45 : 1J453, 23 décembre 1784, vente de la terre et seigneurie de Metz-le-Marechal entre la comtesse de Rouault et A. G. Girard/ T. Forest
- Arch. dép. 45 : 3E35881, 3 février 1792, vente de biens domaniaux situés au Mez-le-Maréchal
- Arch. dép. 45 : 3E18242, 18 décembre 1786, bail T. Forest avec le Domaine, vente de biens domaniaux situés au Mez le Marechal
- Arch. dép. 45 : 3E35609, 29 septembre 1815, succession de Pierre Claude Louvet

Archives départementales de Seine-et-Marne

- Arch. dép. 77 : E1006, 22 décembre 1528, copie de l'acte d'engagement fait par le Roi François I^{er} en faveur de Philippe de Savoye à cause de son mariage avec Charlotte d'Orléans, du duché de Nemours...
- Arch. dép. 77 : 16C24, 14 janvier 1781, affiche arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant les domaines engagés
- Arch. dép. 77 : 242E 167, 27 octobre 1788, inventaire des biens Girard/Forest

Bibliographie

Dictionnaires et encyclopédies

DICTIONNAIRE ACADEMIE FRANÇAISE (1762), 4^e édition - Paris, Vve de Bernard Brunet, imprimeur de l'Académie Française.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k504034.image> (de A à K)
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k504034.image> (de L à Z)

BEAUCHET - FILLEAU (1818-1895) - Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, Poitiers, Imprimerie Oudin et C^{ie}, 4 tomes.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6562599j.texteImage> (consulté le 13/11/2022).

BÉLY Lucien (dir.) (1996) - Dictionnaire de l'Ancien Régime, Royaume de France XVI^e – XVIII^e siècle, Paris, Presses Universitaires de France, 1408 p.

Auteur de l'article « Domaine Royal » : Jean BARBEY (p. 424-426).

DIDEROT Denis (1751-1765) - Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, tome cinquième, Éditeurs Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, Paris, (article : engagement du Domaine de la Couronne, p. 677-679).
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50537q/f1044.item> (consulté le 06/11/2022).

FURETIÈRE Antoine (1690) - Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts (3 tomes), La Haye, A. et R. Leers
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b/f2153.item>

LITTRÉ (1863-1877) - Dictionnaire de la langue française, dictionnaire en ligne inspiré de l'ouvrage d'Émile Littré.
<http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/>

MORTIER Raoul (dir.) (1962) - Dictionnaire encyclopédique Quillet, Librairie Aristide Quillet, Paris.

MOURRE Michel (1986) - Dictionnaire encyclopédique d'histoire, Paris, Bordas.

Ouvrages et revues

ANONYME (1773) - Gazette de France, Imprimerie de la Gazette de France, Paris, Imprimerie royale, Paris, 1773-05-14
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62360590/f4.item> (consulté le 03/02/2023).

BAUMGARTNER (2017) - Jean Chesneau, maître d'hôtel de Renée de France et seigneur de Mez-le-Maréchal, in *Revue d'histoire du Gâtinais*, n° 172, novembre 2017, Montargis, p. 13-28.

BAUMGARTNER Gilbert (2018) - Addenda et errata, in *Revue d'histoire du Gâtinais*, n° 173, février 2018, Montargis, p. 56-57.

BAUMGARTNER Gilbert (2021) - Addenda et errata, Réapparition de documents originaux, in *Revue d'histoire du Gâtinais*, n° 185, octobre 2021, Montargis, p. 54-56.

BERCÉ Yves-Marie (2021) – *L'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je/Humensis, 127 p.

CHESNEAU Jean (1887) - *Le voyage de Monsieur d'Aramon, ambassadeur pour le Roy en Levant, escript par noble homme Jean Chesneau, l'un des secrétaires dudict seigneur ambassadeur*, édité par Charles Schefer, Librairie Ernest Leroux, Paris.

DEVÈZE Michel (1966) - Les forêts françaises à la veille de la Révolution. In : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 13, N°4, octobre-décembre 1966, p. 241-272.

www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1966_num_13_4_2921 (consulté le 15/04/2023).

DOI : <https://doi.org/10.3406/rhmc.1966.2921>

JEHAN Sébastien (1999) – Profession parenté, identité sociale : Les notaires de Poitiers aux temps modernes (1515-1815), Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=BWpLIBLNa68C&oi=fnd&pg=PA9&dq=reproduction+professionnelle+et+mobilite%C3%A9+sociale:+les+chesneau&ots=SQ_xlBm5XN&sig=cbsVPrU0L2Q0yoqkA9nn07G5Kos#v=onepage&q=reproduction%20professionnelle%20et%20mobilite%C3%A9%20sociale%20%3A%20les%20chesneau&f=false (consulté le 20/12/2022).

LA FONTAINE (de) Jean (1954) – *Fables*, Les éditions Magnard, coll. Les classiques verts, Coulommiers.

LA TRÉMOILLE Louis (de), MARCHEGAY Paul-Alexandre (1877) - *Chartier de Thouars : documents historiques et généalogiques*, [s. n.], Paris.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5510876c.texteImage> (consulté le 07/07/2023).

LELOUP-AUDIBERT Huguette (2014) - *Les dernières Dames de Montargis au temps des guerres de religion, Renée de France (1510-1575), Anne d'Este (1531-1607)*, Éditions de l'Écluse, Châtillon-Coligny, 298 p.

LOUIS XIV, GALLON (de), SIMON, SEGAULD (1752) - *Conférence de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 sur le fait des eaux et forêts, ... contenant les loix forestieres de France ...*, 2 tomes, Paris, chez Bernard Brunet, imprimeur-libraire.

tome 1

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9601649w/f11.item> (consulté le 07/06/2023).

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9601649w/f26.item> (consulté le 07/06/2023).

tome 2

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9601493m/f97.image.r=engagistes> (consulté le 07/06/2023).

MAÎTRE Léon (1921) - A quels usages ont servi les domaines de la Couronne en Bretagne. In : *Annales de Bretagne*. Tome 35, numéro 1, 1921. p. 50-68. https://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391x_1921_num_35_1_1544 (consulté le 06/01/2023).

MARICOURT (de) André (1903) - Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1666, *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2987189/f66.item> (consulté le 05/01/2023).

MARICOURT (de) André (1905) - Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1666, *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau, Maurice Bourges, imprimeur breveté, t. 23, p. 51-87.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2987189> (consulté le 07/01/2023).

REGEMORTE (de) Noël (1766) - Mémoire sur la construction et la manutention des canaux d'Orléans et de Loing fait par M. de Regemorte l'ainé en l'année 1766 (extrait du mémoire Service historique des armées de terre – Château de Vincennes – MR 1097 – Pièce n° 5) – In : *Bulletin d'histoire locale de Souppes/ Loing*, N° 7, Année 1992, Association Amitié, loisirs et culture, p. 7.131-7.144.

RENUCCI Florian (2019) - État des recherches sur l'origine de la famille Clément. Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214). Dans : PIECHACZYK Michel (2019) (Dr) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2019*, les Amis du Mez, p. 91- 110.

RENUCCI Florian (2020) - Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214). Dans : PIECHACZYK Michel (2020) (Dr) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, les Amis du Mez, p. 87-108.

SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU GATINAIS (1899) - *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, n° 17, Imprimerie E. Bourges, Fontainebleau.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2987278/f318.item> (consulté le 18/03/2023)

TOMASSONE Roberte (2020) - Extrait du cartulaire du Prieuré de Néronville, édition et analyse. Dans : PIECHACZYK Michel (2020) (Dr) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, les Amis du Mez, p. 45-86.

TOMASSONE Roberte (2021) - « Linea veneranda » Les tout premiers « Clément » : une noble lignée. Dans : PIECHACZYK Michel (2021) (Dr) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2021*, les Amis du Mez, p. 63-96.

TOMASSONE Roberte (2022) - La famille Clément du Mez et l'abbaye de Cercanceaux. Dans : PIECHACZYK Michel (2022) (Dr) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2022*, les Amis du Mez, p. 43-64.

sources numériques

sur le domaine royal et son inaliénabilité :

cours-de-droit –site internet *Le domaine royal et l'inaliénabilité du domaine de la Couronne* Fiches/Cours. [Fiches, Cours]. <https://cours-de-droit.net/le-domaine-royal-et-son-inalienabilite-a149788752/> (consulté le 23/11/2022)

sur le serment du sacre :

les-serments-du-sacre-des-rois-de-france – site internet *Les Serments du sacre des rois de France, par Jean de Viguerie*. Vive le Roy. <https://viveleroy.net/les-serments-du-sacre-des-rois-de-france-par-jean-de-viguerie/>(consulté le 09/06/2022)

sur la généalogie de M^{lle} de Vibraye :

La Chesnaye-Desbois, Jacques Badier et Bernard Gineste : Généalogie des Hurault (2012). <http://www.corpusetampois.com/che-21-gineste2012hurault.html> (consulté le 17/05/2023)

TRANSCRIPTION (Monique Cochin/ADM)

Arch. dép. de Seine-et-Marne : E 1006

Acte d'engagement du duché de Nemours fait par François I^{er} en faveur de son oncle Philippe de Savoie le 22 décembre 1528.

[Fol. 1 r^o]

FEODALITES, COMMUNES, BOURGEOISIE

et FAMILLES

TITRES de FAMILLE

Famille de Rochechouart de Mortemart

Copie de l'acte d'engagement fait par le roi
François I^{er} en faveur de Philippe de Savoie, à cause
de son mariage avec Charlotte d'Orléans, du duché
de Nemours, compris les chatellenies, terres et
seigneuries
de Chateau-Landon, Nogent et Pont-sur-Seine, sous la
faculté
de rachat perpétuel, moyennant 100.000 £

22 décembre 1528

[Fol. 2 r^o]

22 decembre 1528

[veri]fication 4 febvrier
1528

François par la Grace de Dieu
Roy de France a tous ceux que ces présentes
lectres verront, Salut comme des le
vingt huitiesme jour de septembre [de]
dernier passé nous considérant la proximité
de lignage dont nous actient nostre
tres cher et tres amé oncle Philippe
de Savoye comte de Geneve et la
tres cordialle et grand amour et
entiere affection qu'il porte a nous
et a nostre courronne de France
moienant (= *moyennant*) laquelle il a
habandonné et dellaisé tous autres
partyes et que pour nous complaire
et satisfaire entierement a nostre
voulloir plaisir et requeste
il a tres vollontiers, traicté et accordé
le mariage de luy et de nostre

[Fol. 2 v^o]

tres chere et tres amee cousine Charlotte
d'Orléans "fille de" nostre tres cher et tres
amé cousin Duc de Longueville,
luy eussions pour lesdites causes
et mesmement en faveur et
contemplation dudit mariage et
affin qu'il eust mieux de quoy
et plus honorablement entretenir
l'estat de luy et de nostre
dicte cousine sa future espouze

a supporter les frais dudict
mariage donné et octroyé
par nos lectres pattentes
lesquelles ont esté despuis
verifiees et enterrinees en nostre
Chambre des Comptes a
Dijon la somme de soixante

[Fol. 3 r^o]

mil livres tournois paiable a
une fois et d'autant que pour les
grandes charges que avions a conduire
et supporter pour les affaires de
nostre royaume comme il est
notoire ne pouvions satisfaire
promptement au paiement de ladicte
somme eussions pour seureté
d'icelle obligé et hipotecqué
a luy ses hoirs successeurs et
ayans causes les terres et
seigneuries de Montreal Chasteau
Regnard et Chasteau Vieux
a nous appartenant scituées et
assises ou (= *au*) baillage d'Auxois
Charité Duché de Bourgogne
ainsy qu'elles se poursuivent et

[Fol. 3 v^o]

comportent avec quoi le droict
de gabelle des greniers a sel de
Saulieu et d'Avalon, le tout estimé
a six mil livres tournois de rente
par chacun an pour en jouir
et user par nostre dict oncle sesdits
hoirs successeurs et ayans causes
jusques a ce que luy ayant faict
paier entièrement la dicte somme
de soixante mil livres tournois sans
aucunement luy precompter les
fruitz en diminution du fort principal (= *intérêts*)
cesd. soixante mil livres tournois
et soit ainsy que nostre
très chere et très amee Dame
et mère la duchesse d'Angoulmois
d'Anjou et de Nemours soeur naturelle

[Fol. 4 r^o]

de nostre dict oncle nous ayt
presentement dict et remonstré que
pour donner meilleure affection
voulloir et occasion a nostre dict oncle
son frere de soy venir habituer (= *habiter*) et
resider en nostre dict royaume et
s'entretenir doresnavant en nostre service.
Elle est tres contante de nous
bailler et delaisser et quitter sad.

duché de Nemours avecq ses appartenances et deppendances cy compris les chastellenies terres et seigneuries de Nogent et Pont sur Seine et autres choses qu'elle a et possedde de present au dict duché et dont elle doit jouir et user sa vie durant le tout estimé à huict mil livres tournois

[Fol. 4 v°]

par chacun an en luy baillant pour recompense de se quelques autres pieces de nostre domaine sy nostre plaisir estoit les bailler et delaisser a nostre dict oncle son frere au lieu des dictes terres et seigneuries de Montreuil Chasteau Girard et Chasteau Vieux que luy avions baillez et hipotecquez comme dict est pour lesdictes soixante mil livres tournois pour en jouir a perpetuité pour luy sesd. hoirs successeurs et ayant cause jusques a ce que luy aions païé a une fois la somme de cent mil livres tournois et en ce faisant nostre dict oncle nous quittera et delaissera icelles terres et Seigneuries ainsy a luy baillées

[Fol. 5 r°]

pour en disposer a nostre plaisir nous priant et requerrant tres instamment sur ce icelle nostre dicte dame et mere accepter (= *accepter*) ladicte offre et bailler et delaisser a son dict frere sa dicte duchesse de Nemoux et luy en faire expedier nos lectres scavoir faisons que nous les choses desus (= *dessus*) dictes considerées, desirant de tout nostre coeur gratiffier et complaire a nostre dicte dame et mere et en inclinant liberallement a sa dicte priere et requeste accroistre et augmenter et faire valloir le mariage de nostre dict oncle son frere jusques a la dicte somme de cent mil livres tournois

[Fol. 5 v°]

tant pour la proximité de lignage dont il nous atteint que aussy en consideration de la tres grande et tres cordiale amour et entierre affection qu'il a desmonstré et desmontre par effect avoir envers nous pour estre retiré par de ça et avoir delaissé et habandonné tous autres partyes pour nous faire servir et plaisir a icelluy nostre dict oncle le comté de Geneve pour ses causes et mesmement en faveur et contemplation dudict mariage. Et pour autres bonnes et raisonnables considerations a ce

mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons de nostre grace speciale plaine puissance et auctorité royale par

[Fol. 6 r°]

ces presentes ladicte somme de cent mil livres tournois payable pour une fois et d'autant que pour les gros et urgens affaires de nostre royaume ne pourrions a present paier icelle somme nous luy avons a tiltre de vendition baillé ceddé transporté et delaissé et par la teneur de ces presentes baillons ceddons vendons transportons et delaissons ladicte duché de Nemours que avons retiré par eschange de nostre dicte dame et mere amez qu'il appert par autres lectres ce jourd huy faictes entre nous et elle avecq toultes et chacunes ses appartenances et despendances quelconques y compris les dictes chastellenies

[Fol. 6 v°]

terres et seigneuries de Chasteau Landon Nogent et Pont sur Seine que tient nostre dicte dame et mere ainsy qu'elles se poursuivent et comportent en tous droictz de justice et juridictions haultes moyennes et basses meres, mixtes et imperes, hommes hommages vassaulx vasselages fiefz arrieres fiefs villes chasteaux maisons manoirs fermes bois garraines (= *garenes*) forestz pesons eaux rivières estangs pescheries cens rentes fours moullins dixmes champarts lotz et ventes arriere vente et saisine rachaptz reliefz amandes aubeines forfaitures et confiscations peages coustumes passages et autres

[Fol. 7 r°]

autres droictz proffictz revenus et esmoluments quelconques avecq le revenu et esmolument des greniers a sel de Nemours et de Nogent et deux mil livres tournois par chacun an que nostre dicte dame et mere souloit auparavant ledict eschange lever sur nos aides dudict duché sy tant lesdictes aydes se peuvent monter pour desdictes choses et chacunes d'ycelles jouir et disposer par nostre dict oncle sesdicts hoirs successeurs et ayans causes en tous droictz privilèges auctoritez prorogations et preeminences dudict duché telles et semblables et tout ainsy et par la forme et maniere que en a jouy et jouiroit (*jouissoit*) auparavant

[Fol. 7 v°]

icelluy eschange nostre dicte dame
et mere sans aucune chose en retenir
exceper ne reserver a nous ou
aux nostres fors seullement les foy
et hommages ressort et souveraineté
et a la charge de paier et acquitter
par nostre dict oncle et sesd. hoirs
les gaiges d'officiers fiefz aumosnes
et autres charges ordinaires estans sur
lesdicts duchez terres seigneuryes
et greniers dessusdicts et aussi a la
charge et condition que nostred.
oncle et sesdicts heritiers seront
tenus de laisser par chacun
an entre les mains du grenetier
dudict grenier a celle (= à sel) de Nemours
present et advenir la somme
de trois cens escus d'or soleil ;

[Fol. 8 r°]

ces premiers deniers luy proviendront
du revenu et esmolument dudict
grenier a scel pour icelle somme
de trois cens escus estre bailliee
et dellivree par led. grenetier a iceluy
ou ceux ausquels nous en ferons
don cy apres par autres nosd. lectres
pattentes et ne pourra nostre dict
oncle ne (= ni) sesdicts heritiers faire
coupper les bois taillis desd. duché
terres et seigneuries que par les
ventes ordinaires ne (= ni) pareillement
useront des bois de haulte fustaye
sinon comme un bon pere de famille
doibt et est tenu de faire
et pareillement nostredict oncle
et sesdicts heritiers seront tenus
d'entretenir les plants chasteaux

[Fol. 8 v°]

maisons et edifices a nous appartenant
en bon estat de réparation ainsy
qu'il sera necessaire pour desdicts duché
terres et seigneuries et leurs appartenances
et deppandances telles que dessus jouir
et user a tiltre de rachapt cession
et transport par nostredict oncle
et sesd. hoirs et heritiers aians causes
a condition et faculté de rachapt
perpetuelle. Laquelle faculté
de rachapt nous avons reservé
et reservons a nous et a nos
suceesseurs roys en paiant pour
une fois ladicte somme de cent mil
livres tournois sans precompter
sur icelle les frais et en
oultre par ces mesmes presentes

[Fol. 9 r°]

nous avons donné et donnons plain
pouvoir et auctorité a nostredict
oncle et a sesd. heritiers tant qu'ilz
tiendront et possederont lesdictz

duché terres et seigneuryes de pourvoir
et disposer a leur plaisir et vollonté
a tous et chacuns les benefices dud.
duché estans en patron lay et
a nostre nomination collation et
presentation et pareillement tous
les officiers ordinaires du domaine
desdicts duché terres et seigneuryes
et quant aux autres officiers royaux
comme gouverneur esleus sur
le fait de nos aydes grenetiers
controlleurs receveurs d'aydes
et tailles greffiers et procureurs
de la cour desdicts esleus et autres

[Fol. 9 v°]

offices quelconques nostre dict oncle
et sesdicts heritiers y pourront nommer
et presenter a nous et a nosd. suceesseurs
roys toultes et quantes fois que
vacation y escherra soit par mort
resignation forfaiture ou aultrement
en quelque maniere que ce soit telz
personnages suffisans que bon leur
semblera ausquels personnages
qui ainsy seront nommés et presentez
par nostredict oncle ou sesdicts heritiers
nous donnerons lesdictes offices
et non a autres. Et voullons
aussy et nous plaise que doresnavant
tous les receveurs dudict domaine
rendent leurs comptes a nostre dict
oncle ou a ses officiers a la charge
qu'ils seront tenus en renvoyer les

[Fol. 10 r°]

doubles signez et expediez en nostre
Chambre des comptes a Paris pour
la conservation de nos droictz. Voullons
aussy que pour quelques réunions
et revocations faictes ou qui pourroient
estre faictes cy après des choses alliennees
de nostre domayne les choses desus dictes
ainsy a nostredict oncle baillées et
transportées ne y puissent estre
aucunement comprises ne (= ni) entendues
jusques a plaine et entiere satisfaction
et paiement desdicts cent mil livres
tournois et que soit paieiz
comme dict est et moyennant
cestez present bail cession transport
et delais a nostre dict oncle nous
a quicté et dellaissé quicte
et delaisse par ces dictes presentes

[Fol. 10 v°]

l'hipotecque et droict que luy avons
baillé sur les dictes terres et seigneuryes
de Montreal Cheau-Gerard (= *Chasteau-Gerard*) et
Chasteau
Vieux et a icelles hipotecques
et somme de soixante mil livres tournois
a renoncé et renonce par ses dictes presentes
et nous en a rendu lesdictes lettres pattentes

que luy en avions fait expedier,
lesquelles nous avons ce jour d'huy
fait rompre et canceler comme
estans de nulle valleur au
moyen de ce que dessus. Sy donnons
en mandement par ces mesmes presentes
a nos amez et feaux les gens
tenans nostre cour de Parlement
et de nos comptes tresoriers de France
generaux de nos finances et de
drois aydes a Paris au tresorier

[Fol. 11 r°]
de nostre espargne present et advenir
et a tous nos aultres justiciers et
officiers ou a leurs lieutenans et
a chacun d'eux sy comme a luy
appartiendre que de nos presens don
cession transport et delais et de
tout l'effect et contenu en ses dictes presentes
ilz fassent souffrent et delaisissent
nostredict oncle et sesd. hoirs et
successeurs jouir et user plainement
paisiblement et perpetuellement
aux charges et conditions susdites
sans en ce leur faire mettre ou donner
ne souffrir estre fait mis ou
donné aucun arrest destourbier
ou empeschement au contraire lequel
s y fait mis ou donné leur estoit

[Fol. 11 v°]
le mettent ou fassent mettre incontinant
et sans delay a plaine et entiere deslissance
et par rapportant sesdictes presentes
signées de nostre main ou vidimus
d'icelles fait soubz scel royal et
quittance ou recognoissance de nostredict
oncle de la jouissance des
choses dessus declarées nous
voulons nos receveurs grenetiers
et autres officiers comptables a quy
ce pourroit toucher en estre
tenus quitter et descharger en leurs
comptes par tout ou il appartiendra
sans difficulté. Car tel est
nostre plaisir nonobstant les
ordonnances faictes par nos
predecesseurs et nous sur
les aliennations de nostre

[Fol. 12 r°]
domaine, et toutes estimons favorisons
a faire ausquelles attendu les favorables
causes qui se offrent a present nous
avons derogé et desrogeons de nostre
certaine science plaine puissance et
auctorité royale et sans prejudice
d'icelles en autres choses nonobstant
aussy que la valleur et estimation du
revenu desdicts duché et terres dessus dictes
ne soit sy declarees et quelconques
autres ordonnances et estimations
mandement ou desfences a ce contraires

et pour ce que desdictes presentes
l'on pourra avoir a faire en plusieurs
lieux nous voulons que au vidimus
d'icelles faictes soubz nostre scel
royal foy soit adjoutee comme a ce
present original auquel en tesmoing
de ce nous avons fait mettre

[Fol. 12 v°]
nostre scel. Donné a Saint Germain
en Laye le vingt deuxieme jour de
decembre l'an de grace mil cinq cens
vingt huit et de nostre reigne le
quatorziesme. Sic signatum sub plica
François, et supra plicam, par
le roy monseigneur Le cardinal
de Sens chancelier present Breton.
Lecta publicata, et regrata
audito procuratore generali regis
in quantum transit domanium duntaxat
propter comitem gevenensem
in albo nominatum ducatu nemosi
de quo in dicto albo canetur
in statu et modo quibus dominus
noster rex gausus fuit et
gaudet gaudento absque opposantes
regis navarre prejudicia Parisius in
parlamanto quarta die febrarii

[Fol. 13 r°]
anno domini millesimo quingentesimo
vicesimo octavo, sic signatum de
baignolles,

Collatio

Extrait des ordonnances verifiées
et registrées en parlement

[Fol. 13 v°]
Autre extrait en parchemin par collation
des registres de la cour contenant l'engagement
fait par le roy François Premier a Messire
Philippe de Savoye en faveur de son
mariage avec Charlotte d'Orléans du Duché
de Nemours compris les chatellenies terres et
seigneuries de Chateau Landon, Nogent, et Pont
sur Seine sous la faculté de rachapt
perpetuel en payant la somme de cent
mil livres les dittes lettres verifiées le
quatrieme février 1528 lues et publiées et enregistrées
au parlement le 4 février 1528

troisième pièce
9ème liasse du carton D :

TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHÂTEAU APRÈS LE MOYEN ÂGE : l'œil de l'archéologue, l'éclairage des archives

Sylviane DELPECH
Michel PIECHACZYK
Françoise SOUCHET

1. INTRODUCTION

Au XIV^e siècle, le château de Mez-le-Maréchal connaît une nouvelle période faste après son achat par Philippe IV le Bel (1314). Il en subsiste quelques vestiges : un hôtel seigneurial dans l'angle sud-est de l'enceinte et contre la courtine sud (bât F et G) (**figure F 01**). Ce bâtiment résidentiel a été construit dans le prolongement du logis DE, avec une tourelle d'escalier ouvrant sur la cour. L'éclairage des salles sur les deux niveaux était assuré par des ouvertures de baies à meneau et croisillon, avec coussièges. Vers le sud, elles percent les épaisses courtines au niveau du premier étage (**figure F 02**). Il en est de même sur la façade nord, ainsi qu'au rez-de-chaussée (**figure F 03**).

Ces vestiges, déblayés un peu brutalement par les anciens propriétaires dans les années 1970, n'ont pas encore fait l'objet de reprise de fouille archéologique ni d'étude détaillée.

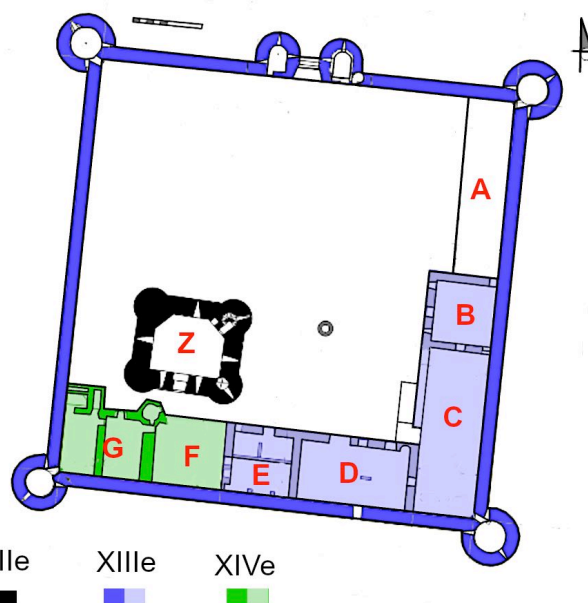


Fig. F 01 : Plan général de situation des bâtiments
(DAO : Michel Piechaczyk, ADM).



Fig. F 02 - Baie F201, à l'étage, sur la courtine sud
(Photo : Michel Piechaczyk, ADM).



Fig. F 03 - Baie G102 au rez-de-chaussée
(Photo : Michel Piechaczyk, ADM).



Fig. F 04 - Porte du château, base de la rainure de herse ouest.
Traces d'incendie (rubéfaction) (Photo : Michel Piechaczyk).

La guerre de Cent Ans autour des combats de Montargis a peut-être touché le château du Mez dans les années 1430-39 (GACHE 1972). On observe aujourd'hui des traces d'incendie autour de la porte d'entrée sous la herse (**figure F 04**). D'importantes destructions ont dû concerner le monument car en 1570, le château est décrit « *de present en ruine et masure* » (AD45 : 1J453, 26 mai 1570, vente Jacques de Savoie à Jean Chesneau).

L'observation et l'analyse générale du bâti montrent que de nombreuses transformations ont été effectuées en réemployant des éléments d'architecture du XIV^e siècle, les bâtiments médiévaux ayant

manifestement été abandonnés pour servir de carrière. Ces réhabilitations ont porté principalement sur deux bâtiments : le bâtiment B et les bâtiments D et E selon notre nomenclature (**figure F 01**) ; les bâtiments D et E ne faisant probablement à l'origine qu'une seule entité.

2. INDICES DE TRANSFORMATION DU BÂTIMENT B

Les campagnes de fouille 2021 et 2022 (BOREL, PIECHACZYK 2022, p. 65-107) ont montré que le bâtiment B se prolongeait jusqu'à la courtine sud, englobant le bâtiment C, aujourd'hui disparu. Le pignon sud actuel du bâtiment B était le mur de refend du grand ensemble BC d'origine, très probablement contemporain de l'enceinte du tout début XIII^e siècle. Sur cour, contre la façade de ce bâtiment C s'appuyait un grand escalier droit menant vers l'étage du bâtiment D. Après disparition du bâtiment C, le bâtiment B est resté isolé contre la courtine orientale (**figure F 05**).



Fig. F 05 - Le bâtiment B (photo : Michel Piechaczyk, ADM)

Une première campagne de relevés a été effectuée en 2021 (PIECHACZYK, BOREL 2021, p. 141-160). Les relevés fins d'architecture sur le bâtiment B n'ont pas été encore faits et devraient faire l'objet d'une prochaine campagne afin de recueillir de précieuses données. Mais, dès à présent, dans un objectif d'une meilleure connaissance des transformations, nous pouvons distinguer deux grandes périodes : une première, avant les travaux du XIV^e siècle et une seconde, où ouvertures et circulations sont modifiées pour de nouveaux usages (**figure F 06**).



Fig. F 06 - Façade ouest du bâtiment B (Photo : Michel Piechaczyk, ADM)

L'examen de l'architecture extérieure et intérieure du bâtiment B montre une volonté de transformations pour faire d'une part un logis confortable indépendant au 1^{er} étage et d'autre part un espace de service avec cuisine et four au rez-de-chaussée, pouvant communiquer de chaque côté avec des édifices annexes. Ce dernier espace bas semble avoir toujours été dévolu au fermier de l'exploitation.

2. 1. Au niveau 1 (rez-de-chaussée)

Sur la façade ouest, la porte B105 et les deux baies B104 et B106 sont rattachables à la première période du monument, celle du XIII^e siècle (**figure F 06**).

Sur le pignon sud (**figure F 07**), la porte B107 est datable de la même période ainsi que la porte B101 sur le pignon nord. Le couvrement voûté des embrasures intérieures de ces portes présente des arcs segmentaires ou plein cintre.s

2. 2. Au niveau 2 (1^{er} étage)

Sur la grande façade ouest (**figure F 06**), la baie B203, à meneau, pourrait appartenir à la façade d'origine. Les vestiges de la baie B206 rebouchée semblent de même modénature. Par contre, la baie B204, plus large, utilise comme linteau un croisillon d'une grande baie de modénature XIV^e siècle. Le meneau est également un réemploi (**figure F 06**). Sur le pignon sud (**figure F 07**), la baie B205 est un remontage dans un percement secondaire.



Fig. F 07 - Pignon sud du bâtiment B (Photo : Michel Piechaczyk, ADM)

2. 3. L'accès au niveau 2



Fig. F 08 - Porte B103 et son escalier
(Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

La création de la porte B103 (**figure F 06**) et de l'escalier qui y fait suite (**figure F 08**) résulte de la volonté de rendre les deux niveaux totalement indépendants. Les jambages de la porte sont des réemplois souvent sous-dimensionnés. La feuillure externe périphérique, taillée sommairement, accueille le vantail de porte qui s'ouvre vers l'extérieur. L'escalier droit, d'une seule volée, démarre dès le seuil, pour atteindre un palier haut au niveau du seuil d'une porte B201 qui s'ouvrirait sur le pignon nord. L'architecture de cette porte, sous un couverture en plein cintre, semble de la période initiale du bâtiment. Les 17 marches présentent des hauteurs et des girones très variables et sont manifestement des pierres taillées de récupération.

La salle haute présente intérieurement des embrasures équipées de coussièges symétriques constitués de pierres taillées dont certaines ont un nez arrondi. Leur profil est identique aux vestiges des coussièges des baies du bâtiment XIV^e siècle.

La grande cheminée, accolée au mur de la courtine orientale, est formée d'un assemblage d'éléments aux profils discordants.

3. INDICES DE TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS D ET E

Les bâtiments D et E faisaient sans doute partie d'un seul ensemble de 28 m de long après la disparition du bâtiment C à l'est et de l'hôtel seigneurial à l'ouest (bâtiments F et G) (**figure F 01**). Les transformations effectuées témoignent d'aménagements destinés à une exploitation agricole. Ici encore, on observe le réemploi d'éléments taillés provenant de l'hôtel médiéval.

La façade nord (sur cour) du bâtiment D montre la baie F103 du rez-de-chaussée rebouchée, anciennement à meneau.

Au niveau du bâtiment E, bâtiment en élévation, la pose d'une nouvelle charpente a amené à bâtir deux pilastres intérieurs, contre la courtine en partie détruite, pour supporter les fermes.

Les éléments sommitaux de ces pilastres sont des pierres de coussièges de l'hôtel du XIV^e siècle (**figure F 09**), taillées.

Sur la façade du bâtiment E, la porte E101 utilise un très gros linteau en portée unique, vestige en place d'une ancienne fenêtre à croisillon et meneau (**figure F 10**). Cette large porte évoque une fonction agricole.

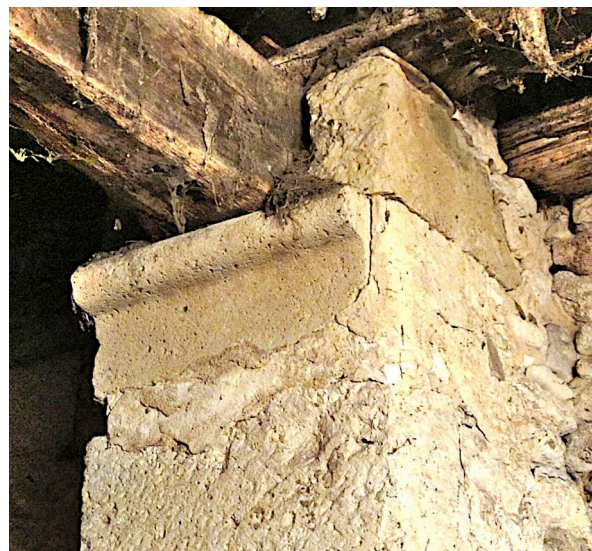


Fig. F 09 - Bâtiment E, pilastre avec réemploi de coussièges (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Au niveau 2, les baies E204 et E201 ont remplacé les baies E203 et E202 plus petites et rebouchées, afin sans doute d'engranger le foin.

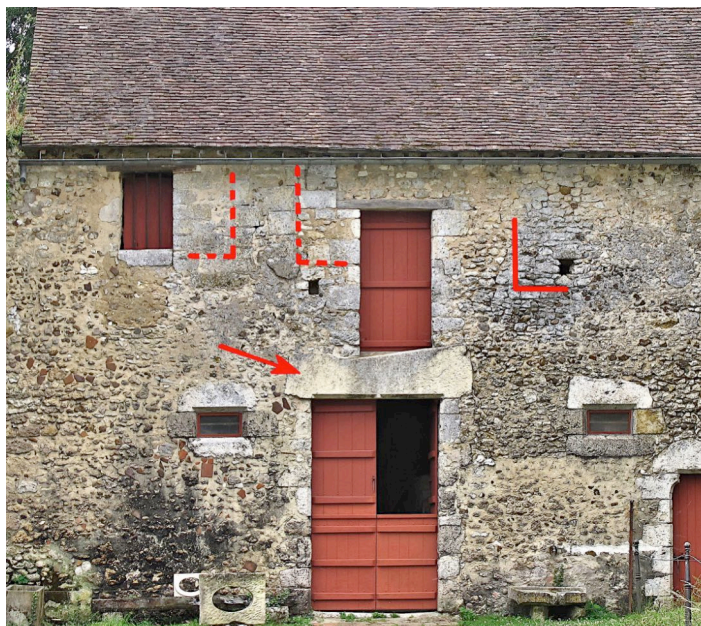


Fig. F 10 - Bâtiment E avec nombreux réemplois
(Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Toutes ces importantes transformations mériteront une étude architecturale détaillée confrontant les modifications extérieures avec les aménagements intérieurs. Mais on peut dès à présent considérer que ce changement de programme architectural suppose des moyens financiers conséquents de la part du seigneur pour mener à bien ces travaux dans un château qui a l'avantage d'avoir gardé son enceinte. Le maître d'œuvre a géré les matériaux à l'économie avec un réemploi massif de la pierre taillée. Ces observations et les questions qu'elles posent sont donc à confronter avec l'avancée des recherches historiques.

4. QUE DISENT LES ARCHIVES ?

L'exploration des archives permet d'attribuer ces transformations à Philbert de Thurin, seigneur du Plessis-Précigné, conseiller au Parlement de Bretagne, maître des requêtes, Président au Grand Conseil, Conseiller du roi en son conseil d'état et privé, qui a acquis le Mez en 1620, de Jean Maignen et de Marguerite Cothereau, son épouse. Il décède entre 1632 et 1637, selon les actes qui nous sont connus.

Ce Thurin-là, que nous avons appelé Thurin 1 – il y aura en effet trois générations de Philbert de Thurin – a été le contemporain de Dom Morin, Grand Prieur de l'Abbaye royale de Ferrières, et son voisin proche - le Mez est à une dizaine de kilomètres de Ferrières seulement.

4. 1. Dom Morin et Thurin 1, deux voisins qui ne peuvent que se connaître

Le premier a été Grand Prieur de Ferrières de 1610 à sa mort en 1628 ; le second a acquis le Mez en 1620. Ce que Dom Morin écrit sur le château de Mez-le-Marechal est lapidaire mais très précis : « *La justice en est royale, engagée avec le chasteau du Mee le Mareschal au sieur de Thurin President au grand conseil, qui en est le seul seigneur [...] ladite paroisse de Dordives et de nostre Dame du Mee à present unie ensemble* » (DOM MORIN 1630, p. 164).

- Le château est en effet « *engagé* » - cela fait l'objet d'un chapitre de ce rapport sur l'engagement au Mez (DELPECH 2023).

- Thurin 1 est « *le seul seigneur* » du Mez : l'article cité précédemment met en évidence effectivement la co-seigneurie qui a précédé, celle de Jean Maignen avec son fils Pierre, puis avec sa seconde épouse Marguerite Cothereau.

- « *Les paroisses de Dordives et de notre Dame duMee* » sont « *a present unie ensemble* » - Dom Morin fait l'accord au singulier selon la règle de proximité. En mai 1628 au plus tard, date du décès de Dom Morin, il n'y a donc plus qu'une paroisse et qu'une église, celle de Saint-Étienne à Dordives.

Thurin 1 et Dom Morin se connaissaient probablement : on imagine mal par exemple que les co-seigneurs de Dordives, Thurin et Thiballier, n'aient pas été invités lors des festivités afférentes à l'abbaye organisées par Dom Morin de 1621 à 1625.

Les dires de Dom Morin sur le Mez-le-Maréchal semblent bien avoir valeur de témoignage et constituer une source fiable. Nous reviendrons vers ces écrits ultérieurement.

4. 2. Quel seigneur ?

Pourquoi attribuer, à ce seigneur-là précisément, Philbert de Thurin 1, les travaux importants de réhabilitation du château, après le Moyen Âge - fût-ce à l'économie ? Pourquoi ce seigneur plutôt qu'un autre ? Nous avons procédé en deux temps par élimination.

4. 2. 1. – Qui de Jean Chesneau (1570-1585), de la famille Meignen (1585-1620), des Thurin (1620-1720) ou de Frédéric de La Trémoille (1720-1731) a pu profiter d'une conjoncture politique et économique suffisamment favorable et disposer de moyens financiers suffisants pour faire de ce château en ruines un lieu de résidence, un relais de chasse peut-être ?

Chesneau ? les Maignan ? La Trémoille ? Chesneau est resté quinze ans seigneur du Mez, les Maignan vingt-huit ans, suffisamment longtemps pour entreprendre de gros travaux, mais leur statut clairement ambigu de possesseur de fief, sous la menace d'un rachat, incitait-il aux dépenses ? Peut-on attribuer à l'un d'eux les transformations "Renaissance" entreprises ?

Pourquoi Chesneau aurait-il eu le désir de relever un château médiéval ruiné, lui qui avait baigné dans l'atmosphère très raffinée de la Renaissance italienne de la Princesse Renée de France à Ferrare et qui y baignait encore à Montargis ? N'aurait-il pas été saugrenu de surcroît de le faire dans une région en proie aux guerres de religion (1562-1598) entre catholiques et protestants ? Chesneau était au service de René de France, la huguenote, amie de Gaspard de Coligny ; il côtoyait aussi Anne d'Este, la fille de Renée, soutien actif de la Ligue catholique dont le premier mari, le duc François de Guise avait été assassiné en 1563, et deux de ses fils en 1588. Non, Chesneau n'a pas entrepris de travaux au Mez au XVI^e siècle, pas plus que les Maignan.

Les Maignan ? Le sieur d'Aillé (près de Poitiers), Jean Maignan, a acquis le Mez par échange avec Chesneau en 1585. Il deviendra échevin de la ville de Poitiers ce qui ne laisse pas imaginer de gros moyens financiers. En 1604, il est co-seigneur avec son fils ; en 1616, il est co-seigneur avec sa deuxième épouse dont il est séparé de biens ; de sa première épouse, nous ne savons rien. C'est un "petit" seigneur.

Un siècle plus tard, en 1720, Guillaume de La Trémoille, Prince de Talmont, a succédé aux Thurin, mais il ne garde le Mez que dix ans ; pourquoi aurait-il entrepris d'importants travaux, dans le Gâtinais - même à l'économie, en réutilisant des éléments d'architecture du XIV^e siècle -, lui qui a ses entrées à la cour et qui a entrepris depuis 1713 de relever un château de famille à Taillebourg en Saintonge où il fait faire des travaux somptuaires ? Ce qui l'a intéressé au Mez, c'étaient les revenus de l'exploitation du bois.

Restent les Thurin qui ont été seigneurs du Mez durant un siècle, de 1620 à 1720.

Notons que les contemporains écrivent Thurin avec "h" ou sans "h" ; les Thurin eux-mêmes signent le plus souvent "Turin". Dom Morin écrit aussi bien "Thurin" que "Turin", les curés de Dordives écrivent "Thurin" dans deux actes paroissiaux mais les Archives Nationales écrivent "Turin". Nous avons privilégié finalement "Thurin", cédant à l'écriture habituelle des actes.

4. 2. 2. – À quelle génération de Thurin peut-on imputer les travaux puisqu'il y a eu trois générations ?

Le même processus de déduction nous conduit vers Philbert de Thurin 1.

- En effet, son fils, Philbert de Thurin 2 est très jeune quand son père meurt. Sa mère, Catherine Gallier Picard, "Madame la Présidente", assure la tutelle de ses jeunes enfants et la gestion du domaine. Philbert de Thurin 2 est chevalier, marquis de Ceton, seigneur de Glay, près de La Ferté Bernard, et d'autres terres.

En 1654, il s'est marié avec Marie de Castelnau dont il n'a pas eu d'enfants ; mais il lui doit une somme importante et, à la mort de cette dernière en 1688, il est poursuivi par la fille de cette première épouse, Anne de la Baume - qui n'est pourtant pas sa fille et à laquelle il doit concéder les fermages du Mez. Sa seconde femme, épousée en 1692, Marie Angélique Bénard de Rézé, héritera d'un contentieux qui ne se soldera qu'avec la vente du Mez en 1720.

Philbert de Thurin 2 meurt en 1706, ce que nous apprend une pièce de la procédure dans laquelle les scellés succèdent aux scellés (AD45 : 1J453, 23 janvier 1711, procédure Anne de la Baume - Marie-Angélique Besnard de Rézé).

En 1682, par ailleurs, il s'est vu vertement rappeler son statut d'engagiste après l'intégration du duché de Nemours dans l'apanage d'Orléans, et menacé de devoir rembourser au duc d'Orléans quinze ans de revenus indûment perçus (AN : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682).

- La troisième génération de Thurin, en indivision, devra se résoudre à vendre le Mez pour éponger les dettes laissées par les parents sans que la vente du domaine y suffise d'ailleurs.

Ni Philbert de Thurin 2, encore moins la troisième génération n'a pu envisager de travaux d'importance au Mez. Seul, Philbert de Thurin 1, même s'il n'a exercé son autorité sur le Mez que durant douze à dix-sept ans, de 1620 à sa mort, reste logiquement le plausible maître d'ouvrage de ces travaux d'envergure qui ont sorti le Mez de son état « *de ruine et mesure* ».

Ses fonctions prestigieuses dans les sphères du pouvoir sous Louis XIII et Richelieu et les moyens financiers afférents le désignent comme le seul Thurin en mesure d'avoir entrepris les travaux de restaurations présentés dans la première partie de cet article, qui ont permis aux Thurin de séjourner au Mez.

Une anecdote donne une petite idée de la fortune de cette première génération de Thurin : en 1640, l'épouse de Philbert de Thurin 1, Catherine Gallier Picart, veuve, a refusé énergiquement de donner son consentement au mariage de sa fille Claude avec un grand seigneur Louis de Sanzay, baron de Baulle, gentilhomme ordinaire de la chambre, au motif que sa fille était une « *très riche héritière* » (LA CITARDIÈRE (de), FILLON 1857, p. 43). Il faudra l'intervention d'un évêque, d'un grand prieur, d'un proche parent et les excuses à genoux d'un baron, pour la faire plier.

Les aménagements réalisés ont permis au "Président" et à sa famille de séjourner au Mez dans de bonnes conditions d'une part, mais aussi d'installer un fermier à demeure, dans des bâtiments affectés

à une exploitation agricole. Il est permis de penser que ces travaux se sont étendus à l'église/chapelle du Mez sur laquelle a été apposé le blason des Thurin : ce que la logique a laissé entrevoir, deux documents trouvés récemment le confirment.

4. 3. Deux documents apportent la preuve de travaux effectués par Thurin 1

4. 3. 1 – Le premier est un courrier adressé à Madame la Présidente de Thurin « *en son chasteau de Metz Mareschal* ». Il s'agit bien de la veuve de Philbert de Thurin 1, le Président au Grand Conseil, décédé entre 1632 et 1637.

Cette lettre datée de novembre 1643, semble-t-il, est une simple feuille pliée, portant d'un côté l'adresse et de l'autre côté un texte, le tout cacheté à la cire (AD45 : 1J453) (**figure F 11**).

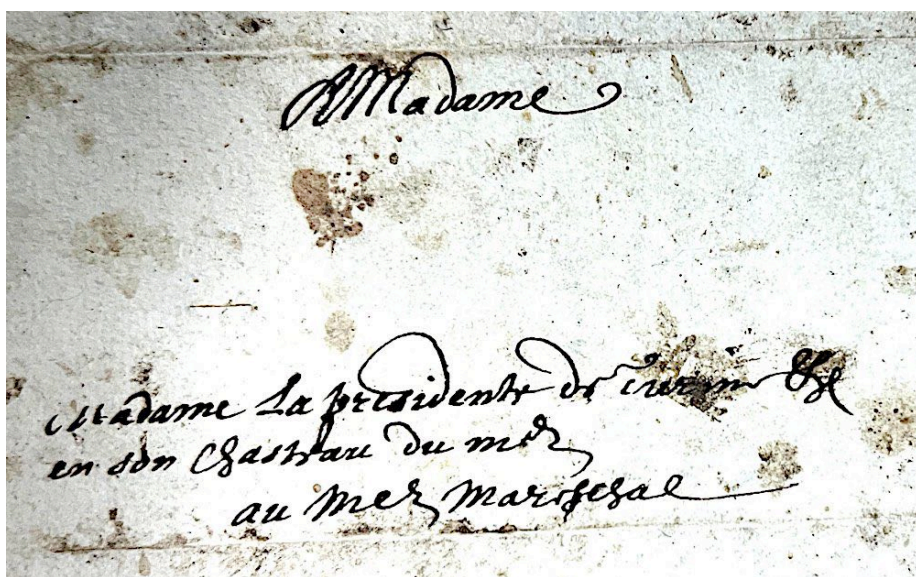


Fig. F 11a - Lettre adressée à la "Présidente" de Thurin au Mez en novembre 1643 (recto) (AD45 : 1J453).

Elle fait partie d'un ensemble de huit lettres adressées entre 1640 et 1645 à Madame la Présidente à Paris « *rue des Jardins, paroisse Saint Paul* », « *en son chasteau de Glay* » près de la Ferté-Bernard, et au Mez.

Ce sont les trois résidences de la veuve Thurin, née Gallier Picard : une maison (qualifiée d'« *hostel* » dans un courrier) à Paris, le château de Glay près de La Ferté-Bernard, et à l'évidence, le château de Mez le Maréchal qui est donc sorti de l'état de « *ruines et masure* », puisqu'elle peut y habiter et y recevoir.

Dans cette lettre, un certain M. Lescuyer lui écrit de Paris : la veille, il pensait venir la saluer en son château de Metz le mareschal, comme il le lui avait promis. Mais il n'est pas passé au Mez en raison du mauvais temps, et il a poursuivi son trajet jusqu'à Paris d'où il lui écrit. Il lui fait parvenir des copies de déclarations du Roi et « *arrêt de vérification* » par un domestique de sa maison. Et s'il n'a que des copies, c'est qu'il a prêté l'imprimé original à Montargis. Il la prie de l'excuser, « *comptant sur sa bonté* ». Voilà bien la preuve que Madame la Présidente peut résider au Mez, dans des conditions suffisamment confortables pour y recevoir.

Philbert de Thurin 1, son époux, aura donc engagé ces travaux très vite après l'acquisition de 1620 pour y séjourner avec sa famille. Les séjours au Mez de la Présidente et de ses enfants continueront au-delà de son décès pendant une quinzaine d'années.

De fait, le 6 octobre 1648, deux des enfants du "Président" et de la "Présidente", Philbert 2 et sa sœur Marie, assistent à Dordives au baptême de Philibert, fils de Edme Martin et de Marguerite Guérin, en tant que parrain et marraine, et signent le registre paroissial (Arch. com. de Dordives : FRADO45_6190-SUPPL_GG_1_0032, 6 octobre 1648) (figure F 12). Si l'on suit le site de généalogie Généatique 2021 "roglo", ils avaient 20 et 21 ans (<https://roglo.eu/roglo?lang=fr&m=NG&n=&fn=&sn=de+Thurin>).

Fig. F 11b - Lettre adressée à la "Présidente" de Thurin au Mez en novembre 1643 (verso) (AD45 : 1J453).

Fermiers a ferigues co 10
 1643 ?

Madame Orleanois

Je ferois de bien marquer de la promesse
 de vous avoir fait lorsque je me
 donne l'honneur de vous saluer de vos
 Chastreaux du M^r de Mairay ayant considéré
 l'indisposition du temps je me confie de
 vos bontés estimant quelle estoit affe
 grande pour moi, diffinir. Craignant
 n'importe de s'eparer bien que ce temps
 continus en quelqz facon je vous en voy
 par un de nos domestiques les Copies
 de la déclaration du Roy d'absolution
 de celle q^e vous avez promise je
 pensois en avoir l'imprimé mais il
 s'est trouvé q^e je l'avois porté a Montargis
 et q^e ne me restoit q^e les Copies ex
 incluses q^e je vous supplie d'agresser
 vous assurem de la sincérité de ces affections
 de toute nos Communautés q^e vous feroit
 quand il vous plaira de les juger capable
 de moy plus particulièrement qui suis

Mad^e de
 Lucran Escuyer

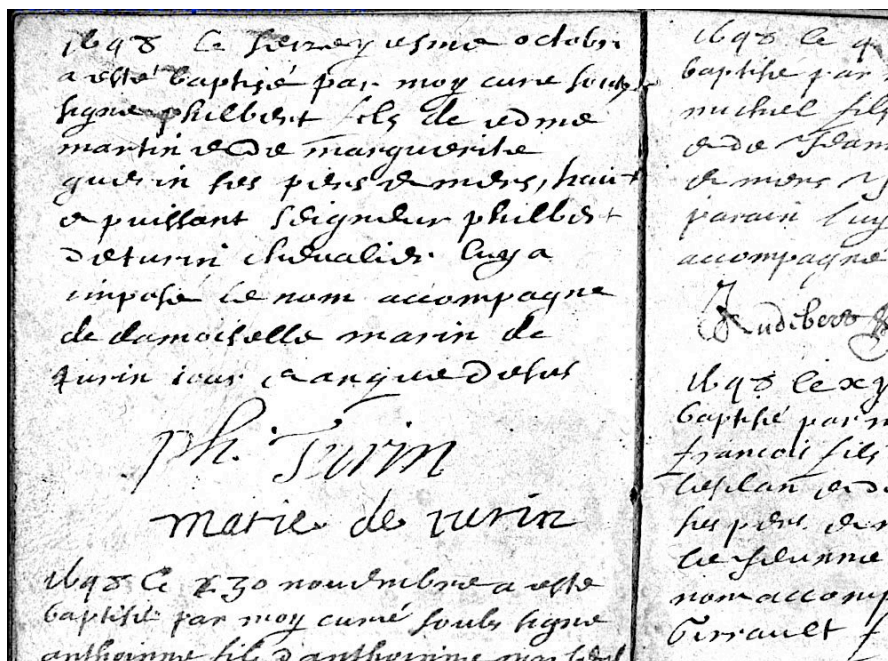


Fig. F 12 - Présence des Thurin à Dordives pour un baptême (Arch. com. de Dordives : FRADO45_6190-SUPPL_GG_1_0032, 6 octobre 1648).

4.3.2 - Un autre document témoigne de travaux réalisés : il s'agit d'un acte de partage des lieux entre deux fermiers en 1659 (AD45 : 1J453, 2 mai 1659).

Jusqu'alors, le premier étage du bâtiment B était réservé à la famille du Président, i. e. la chambre haute avec sa cheminée et deux chambres ; au rez-de-chaussée, la chambre basse avec le four et une cheminée était l'espace dévolu au fermier.

Le Président est mort entre 1632 et 1637, sa veuve a continué à venir au Mez, pendant une quinzaine d'années ; elle décède à son tour entre 1648 et 1653 (AN : T//1051/77 et 78), le 26 octobre 1648, elle est vivante ; le 13 septembre 1653, elle est « feu Catherine Gallier Picart » (AN : T//1051/77 et 78, 13 sept. 1653).

Philbert 2, le nouveau seigneur du Mez qui s'est marié en 1654 avec Marie de Castelnau (AD45 : 1J453, 16 sept. 1654, contrat de mariage) délaisse les séjours en Gâtinais. L'étage inhabité est donc disponible, si bien qu'en 1659, le fermier Pierre Roger, s'entend avec Antoine Marseul, jusqu'alors marchand hostelier à Dordives, pour « lotir et partager les bastiments dudict lieu du Mez en deux lots » (fol. 1 r°). L'acte ne le précise pas, mais il va sans dire que le partage se fait avec le consentement de Philbert de Thurin 2.

Dans la répartition, Antoine Marseul « demeurera et jouira de la grande chambre haulte et des deux chambres », c'est-à-dire de l'espace dévolu précédemment aux Thurin. Quant à Pierre Roger, il reste dans « la chambre basse » du rez-de-chaussée, « ou il a tousjours faict et faict encore cy a present sa demeure ».

L'acte de partage permet d'esquisser un plan des lieux et de comprendre comment les deux fermiers, désormais « receveurs du Mez en partie » se sont partagé alors l'espace et les bâtiments (figure F 13).

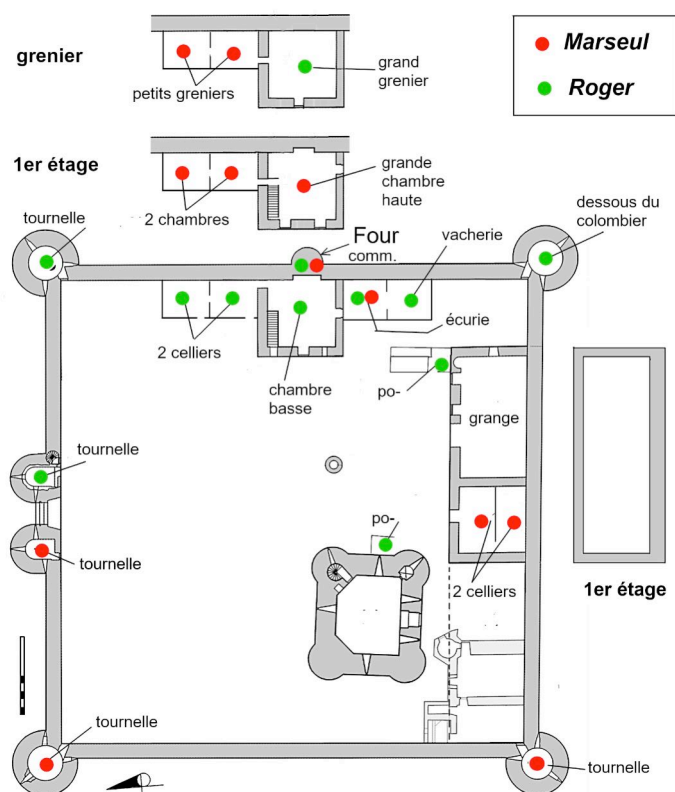


Fig. F13 - Plan présentant le partage des bâtiments en 1659 entre Pierre Roger et Antoine Marseul (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

4. 4. L'église du Mez, devenue chapelle seigneuriale, et le blason des Thurin

Revenons à ces écrits de Dom Morin : « ... ladite paroisse de Dordives et de nostre Dame du Mee à present unie ensemble ... » (DOM MORIN 1630, p. 164).

Il veut dire sans doute qu'avant 1628 (date de son décès), il y avait deux paroisses, celle de Dordives et celle de Notre-Dame du Mez, donc deux églises ; et qu'ensuite, il n'y a plus eu qu'une paroisse, celle de Dordives, et donc qu'une église, qui ne peut être que celle de Saint-Étienne à Dordives.

« Il y a une église près le chasteau qui sert à présent de chapelle » dit le fermier et receveur du Mez, Estienne Besnard, dans un Mémoire qu'il destine au nouveau seigneur du Mez, Frédéric-Guillaume de La Trémoille, en 1721. Il ajoute : « On dit que c'étoit autrefois la paroisse du Metz le Marechal. » (AN : T//1051/77 et 78, 16 mars 1721, Mémoire, fol. 4 v°).

Estienne Besnard en 1721 va dans le sens de Dom Morin. Il y avait bien deux paroisses : Dordives et Mez-le-Maréchal "autrefois". Sous Philbert de Thurin¹, il n'y en avait plus qu'une, celle de Dordives. Aussi, celle du Mez pouvait-elle devenir une chapelle seigneuriale hors de l'enceinte du château. Les différents pouillés du diocèse de Sens, consultés par Paul Quevers, ne mentionnent pas de chapelle à l'intérieur des bâtiments (QUEVERS, STEIN 1894) ; les recherches archéologiques menées jusqu'à ce jour ne montrent pas non plus trace de chapelle seigneuriale dans l'enceinte du château.

Philbert de Thurin 1 aura transformé la petite église du Mez en une chapelle seigneuriale hors les murs, y faisant de surcroît apposer le blason familial (**figure F 14**).



Fig. F 14 – La chapelle du Mez le 16 avril 2020 (Photo : Michel Piechaczyk/ADM).

4. 5. À propos de ce blason

Dans le N° 32 du Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, M. C. de Langalerie, faisant la relation d'une « excursion dans l'arrondissement de Montargis », témoigne de ce que les participants ont vu au Mez (LANGALERIE 1859, p. 27-28) :

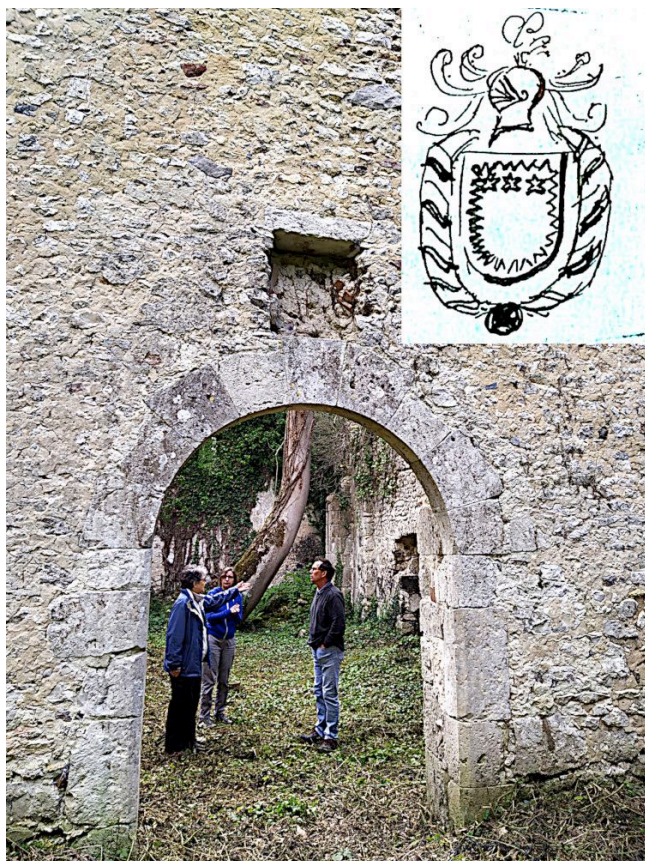


Fig. F 15 - Au-dessus de la porte de la chapelle, le négatif de la pierre du blason (Photo : Piechaczyk/ADM) et l'écusson des Thurin dessiné par Paul Bouex en 1902 (Arch. dép. 77 : 76158).

« Au-dessus de cette porte, on voit un écusson grossièrement gravé sur la pierre, et qui porte sur un champ uni, coupé et endenté sur les bords, trois étoiles en chef. Un timbre grillé de profil et orné de lambrequins surmonte ces armes, qui devaient appartenir à l'un des anciens seigneurs de Metz-le-Maréchal. »

La pierre avec l'écusson est donc encore en place au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle en 1859 : c'est le blason des Thurin.

Dans des notes laissées par Paul Bouex (1875-1940), réunies dans un dossier aux archives départementales de Seine-et-Marne, on trouve ce dessin de l'écusson fait par Paul Bouex lui-même sur un bout de papier ; mais il est écrit : « écusson au-dessus de la porte de la chapelle du château du Mez le Marechal sur une pierre (disparue) » (AD77 : 76J158). Paul Bouex n'a donc pas vu la pierre en place au-dessus de la porte, la pierre ayant disparu. Il aura suivi à la lettre la description de Langalerie citée précédemment : il aura fait le timbre grillé, c'est-à-dire un heaume au-dessus de l'écu, désignant par là-même la qualité de marquis ; de ce heaume partent de longs rubans contournés, les lambrequins (figure F 15).

5. LE MEZ APRÈS LE PRÉSIDENT ET LA « PRÉSIDENTE » DE THURIN 1

Après le décès de sa mère, la "Présidente", entre 1648 et 1653, et son mariage avec Marie de Castelnau en 1654, Philbert de Thurin 2 semble avoir délaissé le Mez qui cesse d'être un lieu de villégiature.

À partir de 1659, l'exploitation agricole a résolument pris le dessus, avec l'installation de deux fermiers ; par la suite, dans les années 1690, sa première épouse étant décédée, Philbert de Thurin 2 s'est marié avec Marie-Angélique Besnard de Rézé. Une procédure a alors été entamée par la fille unique de Marie de Castelnau, Anne de la Baume, qui a obtenu que lui soient remboursées des sommes importantes dues par Philbert de Thurin 2 à sa mère.

Philbert de Thurin 2 a accepté alors que les fermages du Mez soient versés directement à sa belle-fille, en déduction de ce qu'il lui devait ; mais après sa disparition en 1706, sa seconde épouse, Marie-Angélique Besnard de Rézé, a laissé le domaine à l'abandon, n'affermant plus les terres, laissant les

fermes sans fermiers et faisant « *exécuter tous les meubles bestiaux et chevaux saisis les fruits et revenus pendant par pieds et racines sur lesdites terres* » (AD45 : 1J453, 23 janvier 1711, procédure Anne de La Baume/ Marie-Angélique Besnard de Rézé, fol. 1 r°), i. e. faisant tout vendre au Mez et se refusant à rembourser Anne de la Baume.

De fait, quand, le 23 avril 1712, Estienne Besnard obtient le fermage du Mez à l'issue d'une mise en adjudication du bail, l'avocat et procureur Louis Bezout précise que « *ladite terre est fort délaissée et dégradée* » et qu'il faut laisser « *l'exploitation à longues années* » au fermier nouveau pour qu'il ait le temps de remettre l'exploitation en état – et à condition que « *le propriétaire fasse restablir les bastimens du Metz le Marechal* » et ceux d'autres fermes (AN : T//1051/77 et 78, 23 avril 1712, bail de la terre du Mez adjudgé à Estienne Besnard, fol. 3 r°).

À partir de 1720, le Prince de Talmont, Frédéric-Guillaume de La Trémoille, fera exécuter des réparations "urgentes " sur des bâtiments du château, sur les moulins ..., mais il cherchera surtout à tirer des revenus de l'exploitation des bois dès 1722 (AN : T//1051/77 et 78, 4 décembre 1722, contrat de vente entre Dagan, marchand de bois, et Frédéric-Guillaume de La Trémoille). Il revendra le Mez dix ans plus tard, en 1731, à M^{lle} Julie-Augustine de Vibraye pour la moitié seulement de son prix d'achat.

EN CONCLUSION

Le château a bien connu une embellie entre 1620 et le décès de la Présidente entre 1648 et 1653 grâce aux travaux effectués par Philbert de Turin 1, ce qui a permis aux Thurin d'y résider.

On ne manque cependant pas de s'interroger sur les motivations qui ont poussé Philbert de Turin 1 à sortir le Mez de la désolation, à faire en sorte d'y habiter, à reconstruire la chapelle et à y imprimer durablement sa marque seigneuriale.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources d'archives

Archives nationales

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682, transaction passée entre l'administration du duché d'Orléans et Philibert de Thurin 2).

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 26 oct. 1648, attribution de rentes.

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 13 sept. 1653, exécution des volontés de Gaspard Coignet.

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 23 avril 1712, bail de la terre du Mez adjugé à Estienne Besnard.

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 16 mars 1721, mémoire du fermier Besnard à l'intention du prince de Talmont.

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 4 décembre 1722, contrat de vente entre Dagan, marchand de bois, et F-G de La Trémoille.

Archives départementales du Loiret

Arch. dép. 45 : 1J453, vente de Jacques de Savoie à Jean Chesneau.

Arch. dép. 45 : 1J453, lettres adressées à Madame la Présidente entre 1640 et 1645.

Arch. dép. 45 : 1J453, 2 mai 1659, partage des lieux entre deux fermiers.

Arch. dép. 45 : 1J453, 16 sept. 1654, contrat de mariage entre Philibert de Thurin 2 et Marie de Castelnaud.

Arch. dép. 45 : 1J453, 23 janvier 1711, procédure Anne de La Baume/ Marie-Angélique Besnard de Rézé.

Archives départementales de Seine-et-Marne

Arch. dép. 77 : 76J158, notes de Paul Bouex.

Archives communales de Dordives

FRADO45_6190-SUPPL_GG_1_0032, 6 octobre 1648, registre d'état-civil, baptême de Philibert Martin, deux enfants Thurin parrain et marraine.

Bibliographie

BOREL, PIECHACZYK 2022 - Fouilles du logis seigneurial - Bâtiment C. Dans : PIECHACZYK Michel (2022) (Dr) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2022*, les Amis du Mez, p. 65-10.

CASTELNAU (de) Michel (1731) - CASTELNAU (de) Michel (1731) - Les Mémoires de messire Michel de Castelnaud, seigneur de Mauvissière, Bruxelles, chez Jean Leonard, Libraire-Imprimeur, 567 p.

<https://books.google.fr/>

https://books.google.fr/books?id=queyJIAL5_AC&pg=PA113&lpg=PA113&dq=philibert+de+thurin&source=bl&ots=o8k9uiGAda&sig=ACfU3U3gg6aQUxcRdt0e3lOJUICzb59kKQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi_iqfO_n8AhXza6QEHTCoDBA4KBD0AXoECBYQAw#v=onepage&q=philibert%20de%20thurin&f=false (consulté le 23/09/2023).

DOM MORIN Guillaume 1630 - *Histoire generale des Pays de Gastinois Senenois et Hurepois ...*
chez vefve Pierre Chevalier, Paris.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k317179w.image> (consulté le 10/10/2023).

GACHE Paul 1972 – L'Aragonais à Montargis, *Bulletin de la Société d'émulation de Montargis* n°
21, décembre 1972.

LA CITARDIERE (de) Henry, FILLON Benjamin (1857) - *Recherches historiques sur une famille
poitevine* (Maynard-Mesnard), Robuchon, Fontenay-le-Comte.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5526389d/f48.item> (consulté le 15 octobre 2023).

LANGALERIE M. C. 1859 – Mémoires de M. Langalerie, *Bulletin de la Société archéologique de
l'Orléanais*, n° 32, premier trimestre 1859.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5544962r/texteBrut> (consulté le 5 novembre 2023).

PIECHACZYK, BOREL 2021 – Étude des niveaux de circulation à la jonction des courtines nord et
ouest. Dans : PIECHACZYK Michel (2021) (Dir) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret),
Rapport archéologique de prospection thématique 2021*, les Amis du Mez, p. 141-160.

QUEVERS Paul, STEIN Henri 1894 - *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, éditeur Alphonse Picard
et fils, Paris.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k939827v/fl.item.zoom> (consulté le 11 novembre 2023).

Sources numériques

base généalogique GÉNÉATIQUE 2021 "Roglo"

<https://roglo.eu/roglo?lang=fr&m=NG&n=&fn=&sn=de+Thurin> (consulté le 15 octobre 2023).

ANNEXE

Arch. dép. du Loiret : 1J 453, Mai 1570, Vente de Jacques Savoie

2 Mai 1659

Acte de partage pour lotir et partager les bâtiments du Mez entre Pierre ROGER et Antoine
MARSEUL, receveurs de Mez_le_Maréchal.

TRANSCRIPTION (Monique Cochin/ADM)

Folio 1

Cejourd'huy vendredy second may mil six
cens cinquante neuf, nous Adam Petit procureur de
Néronville, et Claude Leroy marchand demeurant de
Chasteaulandon, sommes transportez à la prière et
requête de Pierre Roger, et Antoine Marseul dit
[...], receveur du Mez le Marechal, au chasteau et
lieu seigneurial dudict Mez le Mareschal, ou estant arrivez,
nous ont lesdicts Roger et Marseul, priez et requis, voulloir

lottir et partager les bastiments dudict lieu du Mez cy
après déclarés en deux lots. A quoy inclinant avons
proceddé au partage des bastimens, qu'ils nous ont fait
voir, qui sont apartir entre eux présents fermiers
du Mez le Mareschal et fait deux lots les plus justes et
égaux qu'il nous a esté possible, ainsy qu'il ensuit :

Le premier est escheu audict Roger, ledict appartiendra et jouira de la chambre basse
du Mez ou il a tousjours fait et fait encore cy à présent
sa demeure, des deux scelliers attendant la dicte chambre
et à l'escurie, de la vacherye et tournelle cy tenant, du
grenier au dessus de la grande chambre haulte, le toit à ports
deux poulasliers un attendant le donjon et l'aultre soubz
la montée qui conduit au dessus de la grange, du dessoubz
du colombier, et de la tournelle attendant le

Folio 2

portail à main gaulche en entrant dans la cour
dudict lieu du Mez.

Plus aura et jouira de moityé de la bergerie
du lieu appelée la carabinerie, a prendre du costé
de dessoubz les vignes, des deux maisons d'en hault
avec leurs jardins et deppendances accoustumés, et
le grand costé de la grange du costé du chasteau.

Et le second lot est arrivé audict Marseul
luy demeurera et jouira de la grande chambre haulte
dudict lieu du Mez, des deux chambres qui sont au dessus
des deux scelliers eschez audit Roger, avec les petits greniers
d'audessus, de deux scelliers qui sont au bout de la
grange à costé de l'autre dont l'un est planchéyé et l'autre
chaffaudé, et des trois tournelles à main droit en
entrant dans la cour,

Plus aura et jouira de l'autre moityé de la dicte bergerie
du costé de la maison de la carabinerie, de la dicte maison
greniers au dessus, et du petit costé de la grange attendant
ladicte maison avec le jardin accourtumé d'icelles maison.

Les dictes lots faits à charge que le four de la grande
chambre basse du Mez demeurera commun, comme aussy l'escurie
dudict lieu, et au grand grenier [eschet] audict Roger, l'entrée
qui y est à présent, par la grande chambre haulte sera bouchée

Folio 3

et en sera fait une aultre, par dans le carré qui est commun
qui entre ausdictes grandes et petites chambres haultes.

La cour de la carabinerie chacun en jouira en droit de ses
bastiments, à laquelle cour, les parties [.....] pourront aller
et venir quand bon leur semblera, les réparations à faire aux bastiments
de la dicte carabinerie [et maison au dessus] se feront en commun en cas que le seigneur
dudict lieu ne les face faire. Fait et arrêté par nous

convenus susdicts, par lesdictes parties et en leur présence
qui ont consenty et accordé ce que dessus, ledict jour second
May mil six cens cinquante neuf. Et a le dict Marseul
déclaré ne scavoir signer.

Signatures : Roger, Leroy et Petit.

Ce jourdhuy dimanche quatriesme may mil six cens cinquante neuf,
devant moy notaire royal soubzsignez ont comparus honnestes
parsonnes Antoine Marseul et Pierre Roger receveur
du Mez le Mareschal lesquels ont dit et déclaré que les
lots et partages cy dessus, ont esté faitspar lesdicts
Leroy et Petit, à leur prière et requeste consentent et accordent
qu'iceux lots soient exécutés et portent leur plain et
entier effect en la forme qu'ils sont et ne sont

.....

.....

Folio 4

Lesdicts lots faicts que pour le temps
du bail qu'a faict ledict Marseul audict Roger
en fin duquel procedderont à nouvel partage si
bon leur semble, sy [..... ..
.....] partie rayée.

Claude Leroy, et Adam Petit

.. le dict Marseul a déclaré ne scavoir signer

Signé : Pierre Roger, Leroy, Petit, Mesnager.



Fig. F 16 - La chapelle du Mez à la fin du XIX^e siècle
(Archives du Musée de Nemours)

FOUILLE DU LOGIS SEIGNEURIAL - BÂTIMENT C

Edwige BOREL, Michel PIECHACZYK

Rappel sur les conventions altimétriques

Le niveau zéro de chantier a été arbitrairement fixé près du seuil de la porte d'entrée, dans la cour du château. Son altimétrie est de **76,64 m NGF**.

Les altimétries des structures fouillées sont exprimées en centimètres par rapport au niveau zéro (ex. : « + 25 » signifie que le point cité est situé à 25 cm au-dessus du zéro de chantier). En effet, ce système est plus commode pour raisonner à l'échelle de la structure, pour calculer des hauteurs de marche, par exemple. Les quelques points dont l'altimétrie est donnée directement en NGF sont ceux qui ont pu être relevés au tachéomètre.

1. INTRODUCTION

1.1. Cadre de l'intervention et état des connaissances

La campagne 2023 s'est portée dans l'angle sud-est de l'enceinte castrale. Elle s'inscrit dans la suite de la campagne 2022, qui avait démontré la continuité du volume architectural du bâtiment B en un grand volume (que nous nommons BC) jusqu'à la courtine sud (C3). Cet espace de 23,70 m de long sur 8,77 m en rez-de-chaussée constitue un vaste volume communiquant avec la salle basse de la tour sud-est (T2) (**figure G01**). En unité médiévale du chantier (un pied = 32,48 cm), ces mesures sont très proches de 26 pieds et demi sur 73 pieds. Le rectangle n'est pas parfait car l'angle entre la courtine sud et la courtine orientale est légèrement inférieur à l'angle droit (89,28°). L'entrée dans la salle par une large porte, dans l'angle de la cour, est surmontée par un grand degré droit desservant très probablement la grande salle de réception (*aula*) (**figure G02**).

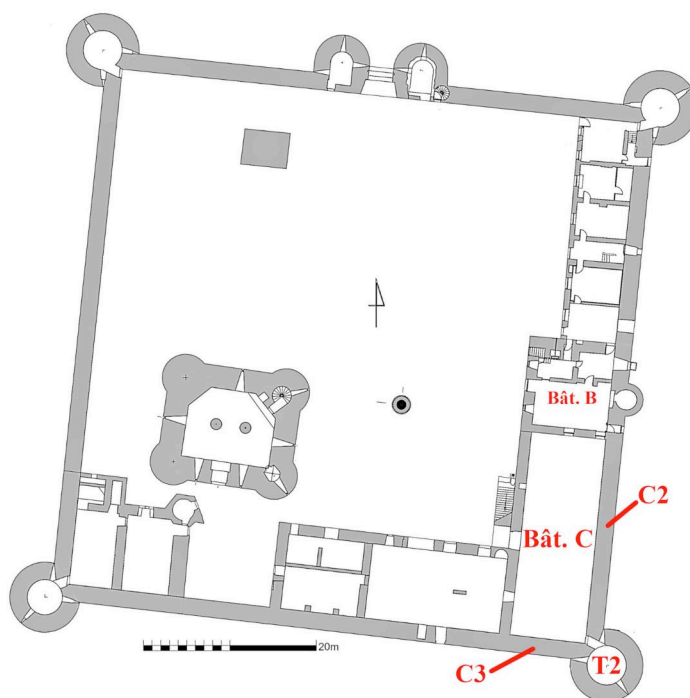


Fig. G 01 - Localisation des espaces étudiés en 2023 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

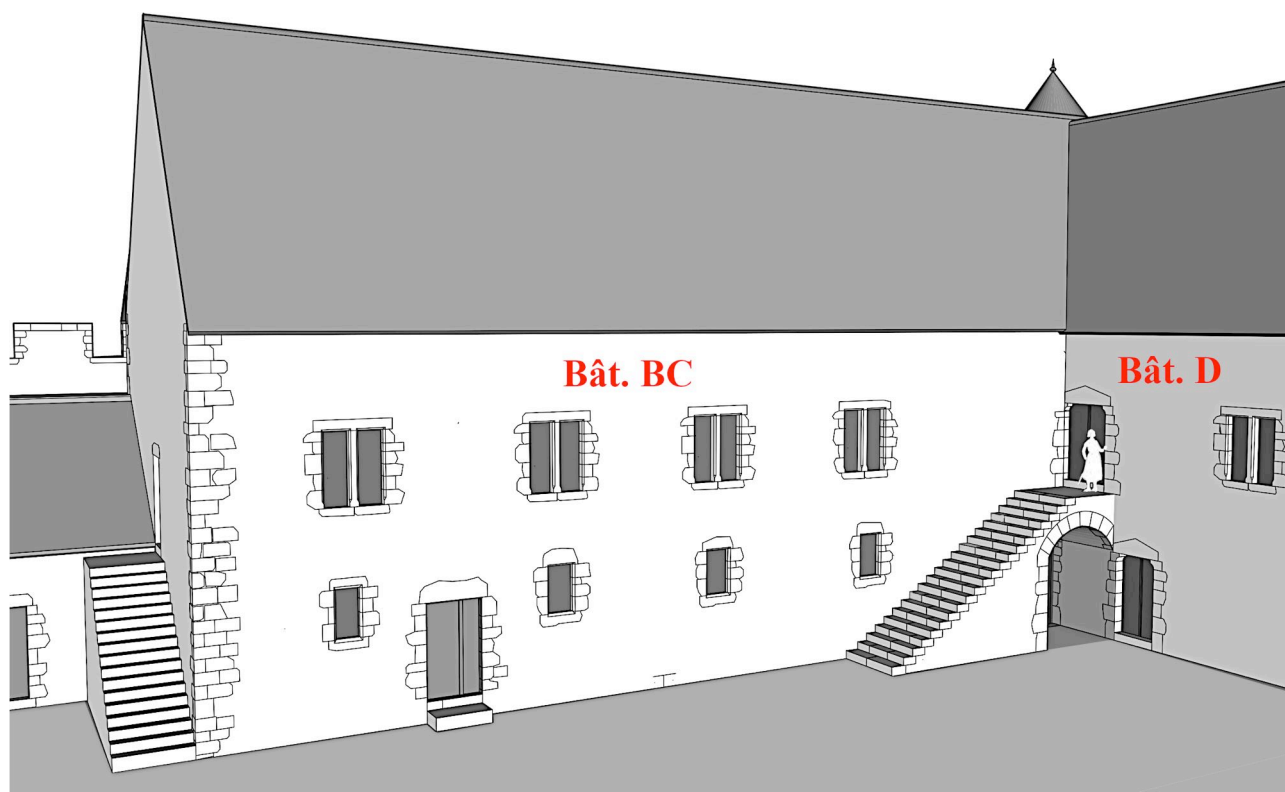


Fig. G 02 - Hypothèse de restitution du logis seigneurial au XIII^e siècle (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

L'étude de documents iconographiques donne des renseignements sur l'occupation de cet espace très pauvre en ouvertures à l'origine.

► Sur la planche 1 de l'«*Atlas géométrique de la propriété du Mez le Maréchal divisé en 5 lots – 1833*», le plan du château, bien que schématique, indique formellement la présence d'un petit bâtiment allongé contre la courtine C2 (figure G03).

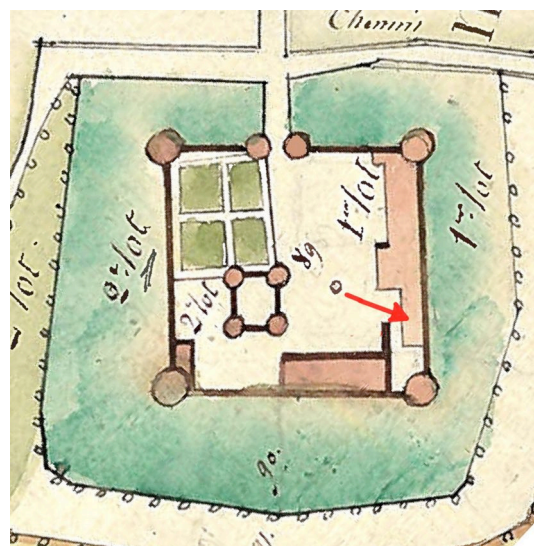


Fig. G 03 - Bâtiment allongé indiqué le long de la courtine C2, extrait de l'*Atlas géométrique de la propriété du Mez le Maréchal divisé en 5 lots – 1833* (Archives du Mez ; DAO : Edwige Borel, ADM).

► Sur une photographie de la fin du XIX^e siècle (figure G04), les ruines d'un petit édifice sont encore visibles avec un toit en appentis détruit.

Ces deux points ne font que confirmer l'utilisation de l'espace par une exploitation agricole moderne et contemporaine. La fonction de cette salle (salle C), avec le bâtiment BC en élévation, depuis le Moyen Âge jusqu'à sa destruction, est encore inconnue.



Fig. G 04 - Vestiges d'un bâtiment avec toit en appentis, adossé contre la courtine C2, 1884 (BNF, Cabinet des estampes, EN1-41).

La fouille de cette zone aura donc pour objectifs :

- 1 – de mieux approcher la stratigraphie intérieure de la salle ;
- 2 – d'étudier la fondation des courtines est (C2) et sud (C3), côté intérieur ;
- 3 – de comprendre le type de couverture de cet espace avec identification des supports intermédiaires éventuels (poteaux, piliers, colonnes ...) ;
- 4 – d'étudier les aménagements à l'entrée de la tour sud-est (tourT2) ;
- 5 – de confirmer ou non l'existence de la porte médiévale du mur de refend du bâtiment BC et du chaînage de ce dernier avec la courtine C2.

1.2. Logistique et localisation des zones d'étude

Pour mener à bien ces investigations, trois zones de fouille (zones 3, 4 et 5) ont été ouvertes à l'intérieur du volume du bâtiment C. Afin de réduire la quantité de terre à dégager, le sondage 3 a été redécoupé en 3a et 3b, tout comme le sondage 4, qui a été divisé en 4a et 4b. Au fil de l'avancée de la fouille, le démarrage de trois autres sondages s'est avéré utile. Ils ont été nommés 3c, 4c et 4d (**figure G05**).

Pour des raisons logistiques (conservation de l'accès à la tour T2 depuis le rez-de-chaussée et au stock de pierres situé dans le quart sud du bâtiment C, maintien d'un passage pour d'éventuels engins...), l'équipe a privilégié cette année la réalisation de petits sondages plutôt qu'une fouille extensive en aire ouverte, trop contraignante pour le propriétaire.

Toutes les zones fouillées ont été délimitées par des bastaings afin de protéger les coupes.

Par ailleurs, quelques moellons du parement interne de la courtine C2, au droit de la zone 4, étaient menaçants. Ils ont pu être stabilisés en amont de la fouille afin d'assurer la sécurité de l'équipe.



Fig. G 05 - Proposition de phasage (chronologie relative) des principales structures relevées en fouille, lors des campagnes 2022 et 2023. La phase 1 concerne la période de construction du château (XIII^e siècle). La phase 2 regroupe les structures appartenant à une ou des période(s) intermédiaire(s), non datable(s). La phase 3 concerne les structures interprétées comme modernes (DAO : Edwige Borel, ADM).

2. ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

2.1. Description des structures médiévales mises au jour

2.1.1. Les fondations des courtines C2 et C3

Les fondations de la courtine est (C2) ont pu être étudiées en trois points, grâce aux trois sondages réalisés (zones 3, 4 et 5). En zone 5 étaient également visibles celles de la courtine sud (C3).

Un sondage profond a pu être réalisé en zone 3b, permettant d'atteindre la base des fondations de la courtine C2, qui se situe à une altimétrie de -179, ce qui donne une hauteur totale de fondation de 149 cm (**figure G06**). La maçonnerie de fondation présente un premier gradin d'une largeur de 30 cm. Sa surface est recouverte d'un mortier ocre lissé 606. Cet aspect se retrouve en zone 4b et 5, où la largeur du gradin n'a qu'un peu plus de 4 cm. Une différence est également notable au niveau de l'altimétrie de ce gradin, relevée en différents points le long de la courtine, puisqu'elle est de -30 en zone 3b, -37 en zone 4b et -23 en zone 5.

Un second gradin de fondation, d'une vingtaine de centimètres de large, apparaît à une altimétrie de -130 cm. À mi-hauteur entre les deux gradins se trouve une petite avancée d'une dizaine de centimètres, qui ne semble toutefois pas avoir de réelle utilité structurelle mais peut plutôt correspondre à un temps de pause dans le chantier de construction.

Toujours en zone 3b, le sondage profond a permis de constater que les fondations ont été installées dans une couche d'argile 648 très sombre mêlée à de gros silex formant un radier. Cette couche est surmontée par une couche de terre limono-argileuse 657 brun-gris. Ces deux strates se sont avérées stériles. Elles sont similaires aux substrats retrouvés dans le sondage profond réalisé en 2022 contre la façade du bâtiment D (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.76-79).

Aucune tranchée de fondation n'a pu être repérée dans aucun des sondages réalisés. Toutefois, en zone 3b, la présence de silex et gravillons dans la maçonnerie de fondation M187 du mur de refend M108, sur la largeur du second gradin de M188, à une profondeur où n'apparaît plus aucune inclusion (US 657), pourrait correspondre au négatif d'une tranchée (**figure G07**). Les inclusions de petits silex et gravillons présents dans la tranchée se seraient amalgamés au mortier de fondation de M187. Ces inclusions n'ont toutefois pas été perçues en coupe et cette hypothèse devra être vérifiée par ailleurs.

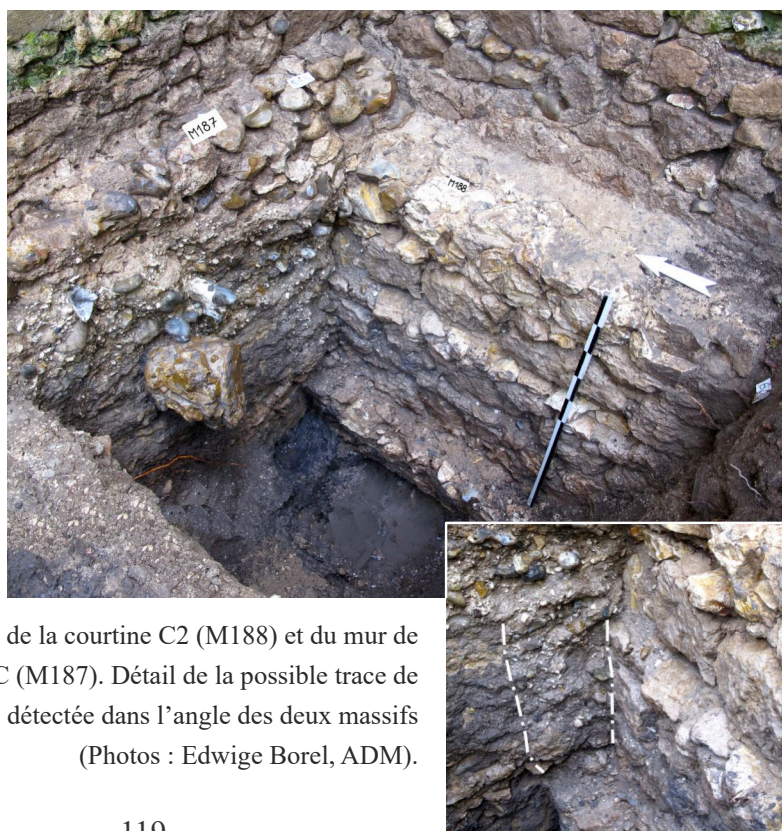
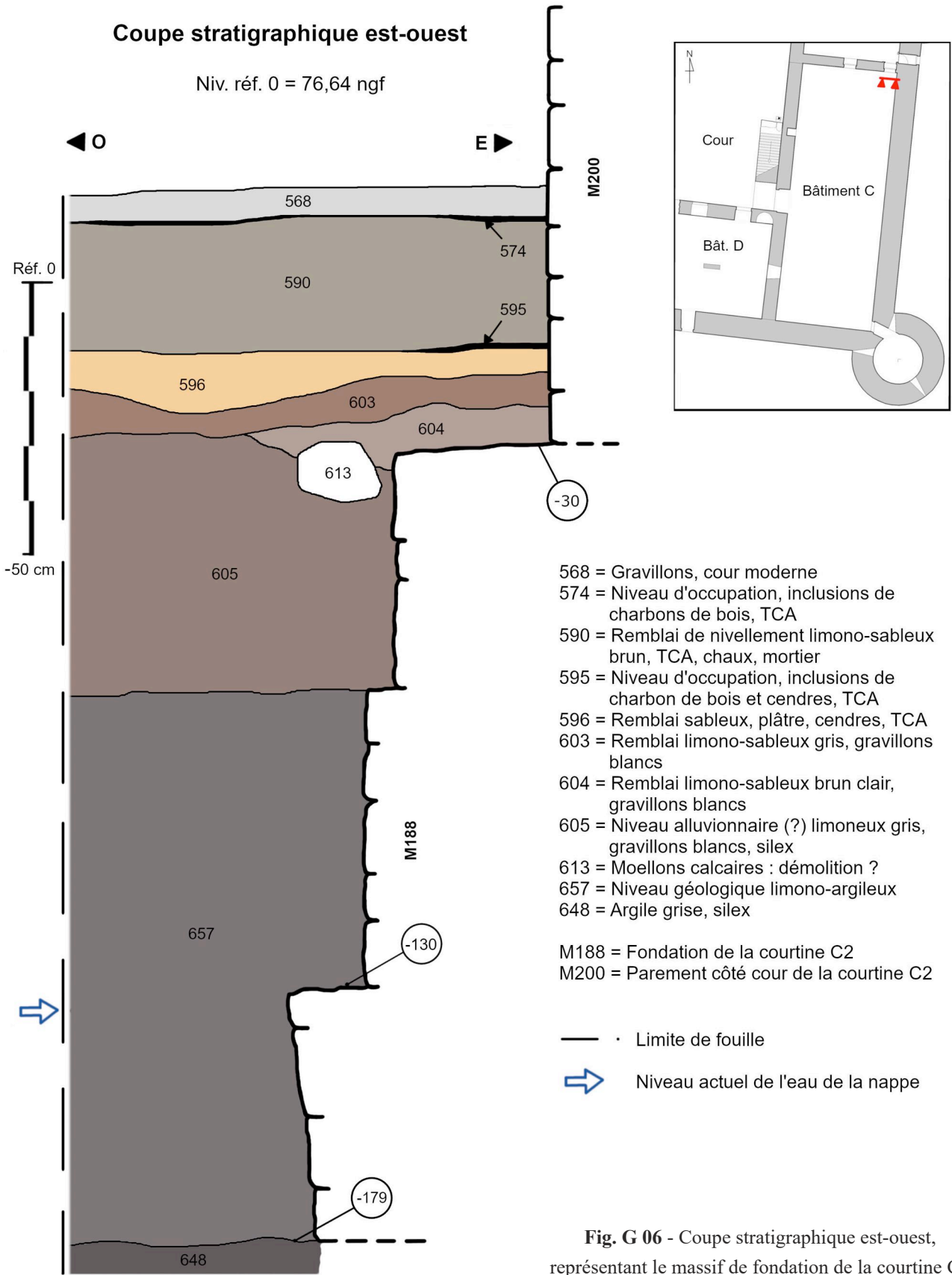


Fig. G 07 - Fondations de la courtine C2 (M188) et du mur de refend du bâtiment BC (M187). Détail de la possible trace de tranchée détectée dans l'angle des deux massifs
(Photos : Edwige Borel, ADM).

BÂTIMENT BC - ZONE 03b

Coupe stratigraphique est-ouest

Niv. réf. 0 = 76,64 ngf



- 568 = Gravillons, cour moderne
- 574 = Niveau d'occupation, inclusions de charbons de bois, TCA
- 590 = Remblai de nivellement limono-sableux brun, TCA, chaux, mortier
- 595 = Niveau d'occupation, inclusions de charbon de bois et cendres, TCA
- 596 = Remblai sableux, plâtre, cendres, TCA
- 603 = Remblai limono-sableux gris, gravillons blancs
- 604 = Remblai limono-sableux brun clair, gravillons blancs
- 605 = Niveau alluvionnaire (?) limoneux gris, gravillons blancs, silex
- 613 = Moellons calcaires : démolition ?
- 657 = Niveau géologique limono-argileux
- 648 = Argile grise, silex

M188 = Fondation de la courtine C2
 M200 = Parement côté cour de la courtine C2

— · Limite de fouille
 ⇨ Niveau actuel de l'eau de la nappe

Fig. G 06 - Coupe stratigraphique est-ouest, représentant le massif de fondation de la courtine C2 (DAO : Edwige Borel, ADM).

La maçonnerie du mur de fondation M188 (= M184) de la courtine C2 se compose de moellons 607 et d'un mortier ocre 608 très compact. Les moellons sont grossièrement équarris et assisés. Les assises se composent d'une alternance de gros moellons de calcaire de Souppes, atteignant parfois 70 cm de longueur, et de petits silex ne dépassant que rarement 10 cm de diamètre. Seule la première rangée de pierres (au niveau du gradin supérieur) présente de plus gros nodules de silex, souvent éclatés d'une vingtaine de centimètres au maximum. Les fondations de la courtine C3 n'ont pas pu être explorées aussi en détail pour le moment.

Par ailleurs, les maçonneries de fondation des courtines C2 et C3 sont chaînées dans l'angle qui se situe au niveau de l'entrée dans la tour T2 (**figure G08**). La fondation de C3, numérotée M185, présente une structure légèrement différente de celle de C2. En effet, les matériaux sont les mêmes et elle dispose également d'une couche de mortier lissé sur son gradin supérieur mais elle présente un second gradin à seulement 18 cm sous le premier. La largeur du premier gradin est de 30 cm, le second est 14 cm plus large.



Fig. G 08 - Semelle de fondation M185 de la courtine C3, dans l'angle de la tour T2, au niveau du chaînage avec M188 (= M184) (Photo : Edwige Borel, ADM).

2.1.2. La maçonnerie de fondation de M108

Comme évoqué plus haut, le sondage 3 a également permis d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur la maçonnerie de fondation du mur M108. Celle-ci a ainsi pu, durant les campagnes 2022 et 2023, être observée en trois points, permettant d'en étudier finement la nature, l'altimétrie et l'organisation avec la courtine.

En zone 3b, le sondage profond a permis d'étudier pour la première fois cette maçonnerie, ici numérotée M187 (= M175 en zone 2), sur la totalité de sa hauteur (**figure G07**). Il semble qu'elle ait été réalisée selon les mêmes techniques que la fondation M174 du mur de façade du bâtiment D (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.79). Seul un petit gradin, environ 10 cm plus large que M108,

distingue M174 de M187. Celui-ci repose sur une couche d'argile à -160 cm de profondeur et se compose d'un béton très compact en mortier de chaux 593, de silex 594 et de nombreux gravillons. Les silex et gravillons disparaissent totalement dans la moitié inférieure de la fondation, ce qui correspond au niveau d'apparition de la couche limono-argileuse 657, sauf contre la maçonnerie de fondation M188 de la courtine C2, comme évoqué plus haut. Les trente centimètres supérieurs de M187, à sa jonction avec la courtine C2, se présentent comme un amas de silex grossièrement alignés. La fondation M187 est installée contre la fondation M188 : la construction de la première est donc postérieure à celle de la seconde.

Une tranchée TRA191, d'une dizaine de centimètres de largeur, apparaît contre la fondation, de la même manière que ce qui avait été observé en zone 2 lors de la campagne 2022 avec la tranchée TRA167 (*Ibid.*, p.78). Elle disparaît toutefois à une trentaine de centimètres de profondeur. Le mobilier recueilli au sein des niveaux qu'elle traverse (595, 596), constitué principalement de TCA, est moderne. Ces informations permettent d'invalider l'hypothèse formulée en 2022, qui présentait la tranchée TRA167 comme une tranchée de fondation. Les niveaux traversés par cette dernière étaient en effet stériles en mobilier et rien ne permettait d'indiquer une quelconque datation.

Par ailleurs, il existe un écart de 22,5 cm entre l'altimétrie supérieure de la maçonnerie de fondation de M108 relevée dans la zone 2 (-24) et dans la zone 3a (-1,5), les deux zones étant séparées de seulement 3,5 m. En zone 3b, elle est de -5. Nous sommes donc en présence d'une légère pente dirigée vers l'ouest, c'est-à-dire vers la cour, à l'intérieur même du bâtiment C.

2.1.3. Les socles de colonnes

Quatre structures porteuses de colonnes ont pu être retrouvées, réparties et alignées sur toute la longueur de la salle C.

Pour leur description, nous proposons d'employer le vocabulaire suivant :

- Les fondations (par définition enterrées) servent comme premier appui à un socle de calcaire taillé et chanfreiné.
- Les fûts de colonne, dont on a retrouvé des fragments de tambour (diamètre 44 cm) reposait sur les socles par l'intermédiaire d'un élément cylindrique. Cette déduction repose sur l'observation de traces de mortier très dur avec un contour assez net. Le diamètre de cet élément disparu était un peu plus grand (0,53 m) ; nous l'appellerons base.

La structure la plus au sud (zone 4c), numérotée ST198, se compose de deux blocs de calcaire 649 et 656 taillés et chanfreinés (**figure G09**). Les chanfreins présentent une finition brettée. Le bloc 656, au nord, est légèrement moins large (30,1 cm) que le bloc 649 (31 cm). Les deux sont liés par un joint d'environ 1 cm. Le socle ainsi formé prend une forme quasiment carrée (62,2 x 61,9 cm). Sa surface est en partie recouverte d'un mortier de chaux 650 très dur, dont les traces subsistantes prennent un contour circulaire assez net. Un dépôt de couleur rouille peut être observé sur le pourtour du socle (zones restées à l'air libre ?), sans pour autant pouvoir en déterminer la nature.



Fig. G 09 - Socle chanfreiné ST198 (Photo : Edwige Borel, ADM).

La structure ST195 a, quant à elle, été découverte au sein de la zone 4a et sa fondation a pu être sondée jusqu'à sa base (**figure G10**). Son socle était également bipartite mais sa moitié nord a disparu. Le bloc de calcaire meuliérisé 580 subsistant mesure 31 cm de largeur pour 62 cm de longueur et 30 cm de hauteur. Il est chanfreiné sur trois côtés. Ses chanfreins ont été layés. Son parement sud présente des traces de brettage (**figure G11**). Le lit de pose est très irrégulier et n'a fait l'objet d'aucun soin particulier. Le socle repose sur une maçonnerie de fondation ovale (diamètre nord-sud : 130 cm / diamètre est-ouest : 140 cm), maçonnée au mortier de chaux 637 très compact et composée quasi uniquement de nodules de silex 638 (**figure G12**). Elle s'enfonce à 130 cm dans le sous-sol, composé de quatre strates stériles : deux niveaux alluvionnaires (ou remblai ?) 609 et 651, surmontant un sédiment limono-argileux 652 et une couche d'argile grise et silex 653 (**figure G13**). Aucune trace de tranchée de fondation n'a été décelée. Un mortier de chaux 654 jaune clair permet de lier cette fondation au socle en calcaire. Le négatif 683 de la seconde pierre est d'ailleurs très bien visible dans ce mortier. Ce dernier recouvre complètement les irrégularités du lit de pose.



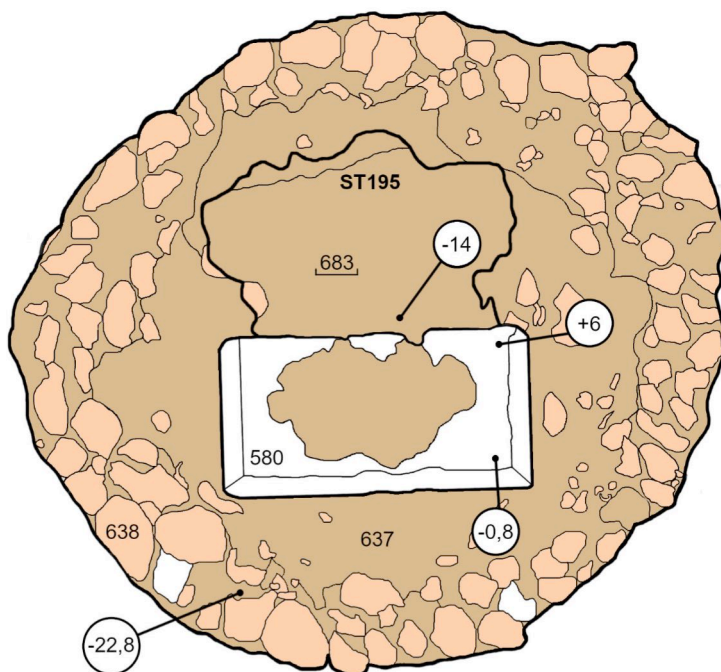
Fig. G 10 - Le socle ST195 et son massif de fondation
(Photo : Edwige Borel, ADM).



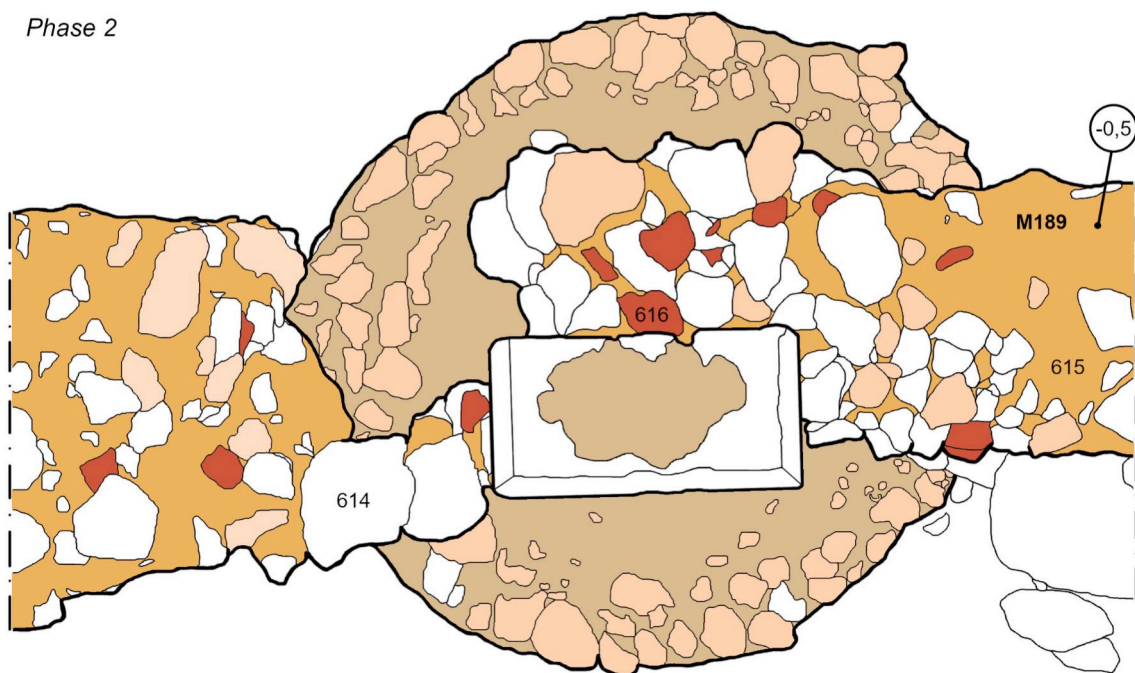
Fig. G 11 - Traces de brettage sur le socle ST195
(Photo : Edwige Borel, ADM).


Aucun niveau de circulation n'est associé à cette structure. Le lit d'attente du socle de ST195 n'est apparu qu'à une dizaine de centimètres sous le niveau du sol actuel, seulement recouvert par un remblai contemporain 565. Sur ST195 est venu s'appuyer un mur M189, que nous décrirons plus bas (**figure G12**). Sous 565, deux épaisses couches de remblais, également récents, 566 et 579, recouvraient M189 et ST195.

Phase 1



Phase 2



-  Calcaire de Souppes
-  Silex
-  TCA
-  Mortiers de chaux
-  Limite de fouille

0 50 cm

Niv. réf. 0 = 76,64 ngf

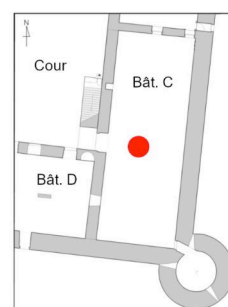


Fig. G 12 - Relevé pierre à pierre en plan de la zone 4a : ST195 est recouverte en phase 2 par le mur M189 (DAO : Edwige Borel, ADM).

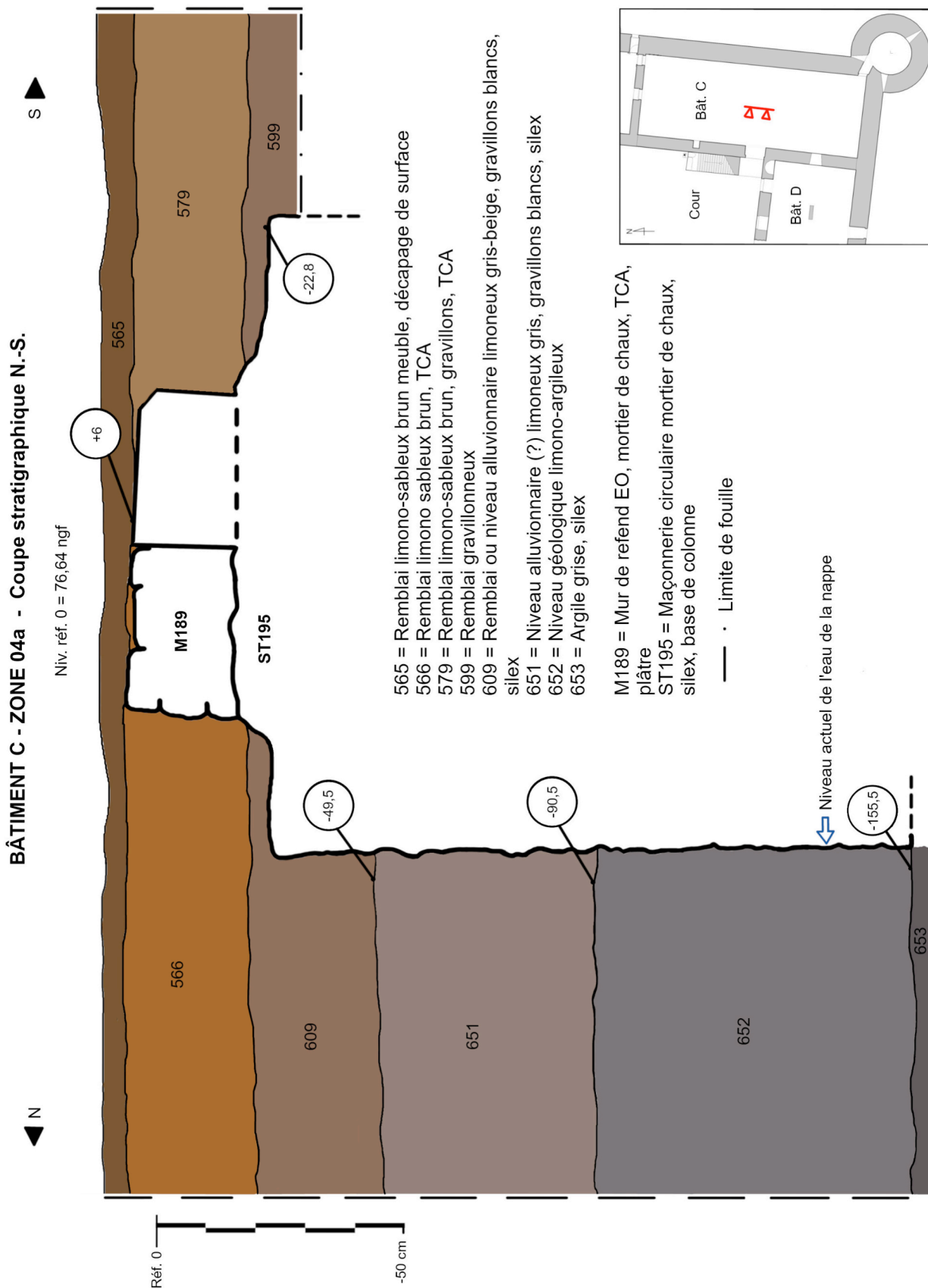


Fig. G 13 - Coupe stratigraphique nord-sud de la zone 4a (DAO : Edwige Borel, ADM).



Fig. G 14 - Socle chanfreiné ST203
(Photo : Edwige Borel, ADM).

Le socle ST203, retrouvé un peu plus au nord (zone 4d), est lui aussi bipartite et est un carré parfait de 63 x 63 cm (**figure G14**). Ses chanfreins ont été brettés, comme ST198. Le bloc nord (660) est plus large que le sud (659). Un joint d'1 cm sépare les deux blocs. Des traces d'un mortier de chaux 661 apparaissent sur la surface du socle, plus ténues toutefois que sur les autres structures. Tout comme sur ST198, un dépôt de couleur rouille est visible sur le pourtour de la surface du socle et forme un lit de pose circulaire ?

Pour finir, le socle ST204, le plus au nord (zone 3c), est le seul monobloc (**figure G15**). Il est lui aussi un carré parfait de 63 cm² en calcaire lacustre, chanfreiné sur ses quatre côtés. Sa surface est en partie recouverte d'un mortier de chaux 664 très dur, dont les traces subsistantes prennent un contour circulaire assez net. Les finitions des chanfreins semblent layées, même si les traces sont très ténues.



Fig. G 15 - Socle monobloc ST204, en zone 3c (Photo : Edwige Borel, ADM).

Observations sur les axes horizontaux

La position des quatre socles carrés (ST204, ST203, ST195 et ST198) n'est pas exactement centrée sur l'axe de symétrie longitudinal de la salle. Les centres des bases sont décalés de 0,10 m vers l'est (vers la courtine C2) (**figure G16**).

De plus, il existe un décalage variable d'un socle à l'autre sur cet alignement.

Le relevé très précis de la position des quatre angles des blocs taillés montre une légère rotation en sens horaire des socles par rapport à l'axe de la salle.

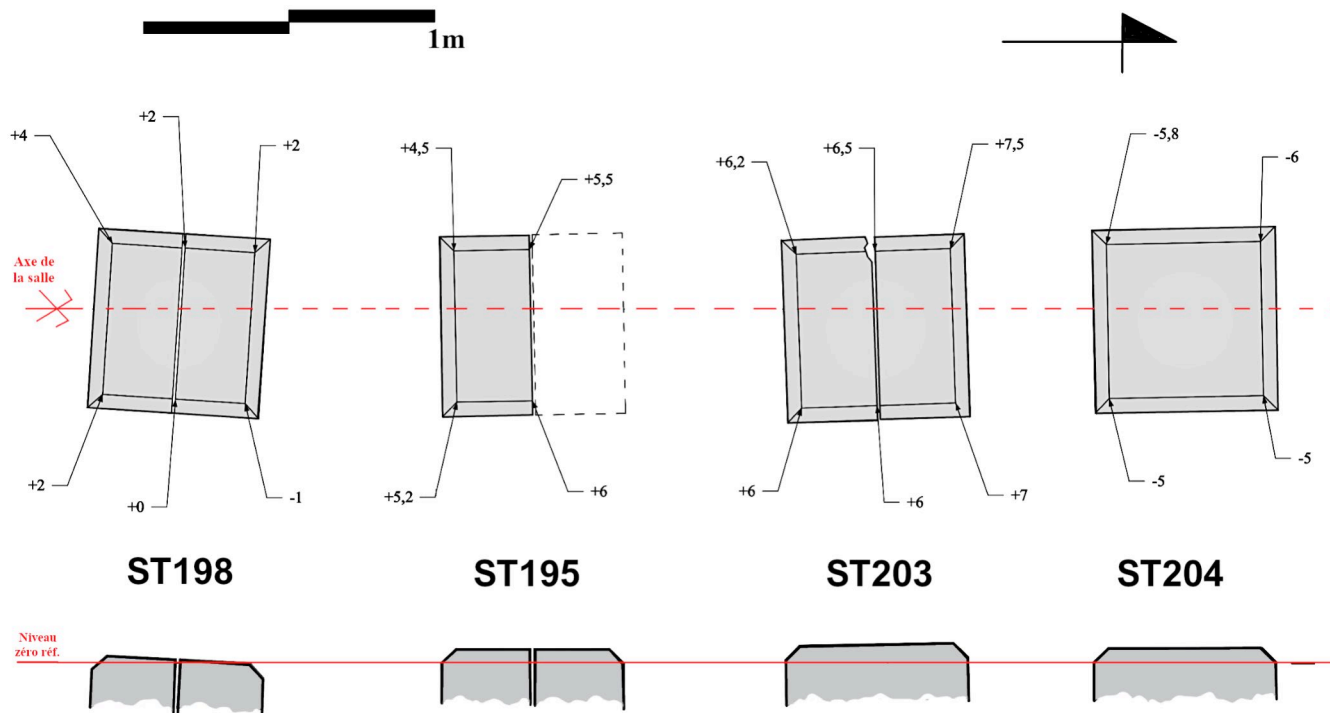


Fig. G 16 - Bâtiment C, comparaison des axes et de l'altimétrie des quatre socles du niveau 1
(DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Observations sur la répartition des piliers

Pour une salle de 23,70 m (73 pieds) de long, l'entraxe théorique entre chaque base devrait être de 4,74 m (14 pieds et 6 pouces). On observe que les trois travées du milieu sont quasi identiques à 2 cm près.

Par contre, la première travée (au nord) est plus longue de 0,43 m. La cinquième travée (au sud) est plus étroite de 0,32 m. On a donc un décalage global de l'ensemble de l'implantation des quatre piles, vers le sud, d'un pied environ (32,48 cm) (**figure G17**).

Observations sur l'altimétrie des socles

Ici encore, les quatre bases carrées montrent des différences de niveaux entre elles, mais aussi des pertes de planéité qui sont majeures pour le socle ST198 (au sud) (**figure G16**).

Le socle ST195, dont il manque une moitié, semble être celui qui a le moins bougé dans le temps. On peut en déduire un niveau moyen du dessus des bases à +6 cm, soit 76,70 m ngf.

Le socle ST204 (au nord) est plus bas de 0,11 m par rapport à ST195 et le socle ST198 (au sud), qui a perdu le plus de planéité, est aussi plus bas de 0,06 m.

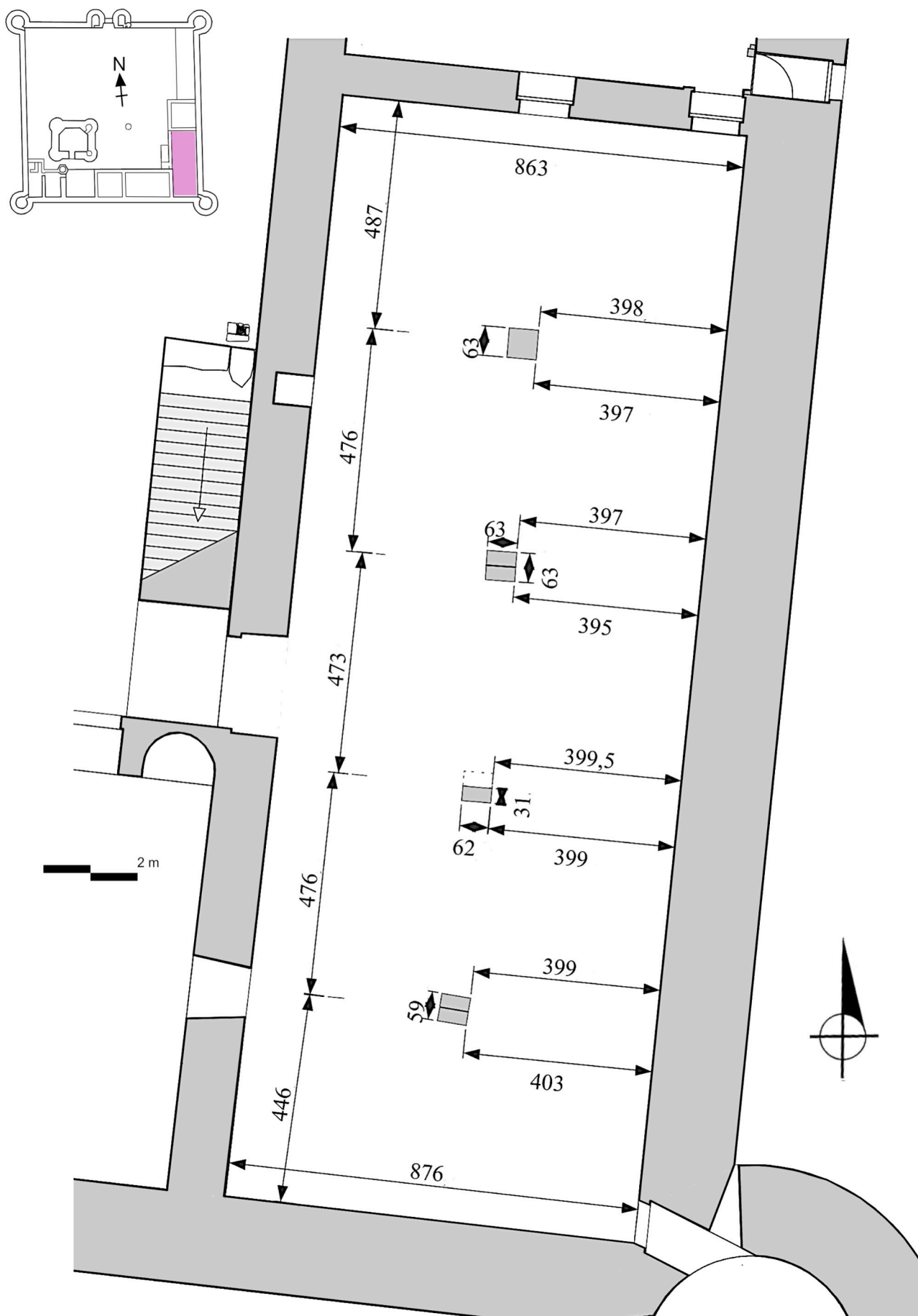


Fig. G 17 - Bâtiment C, plan du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

2.1.4. Le seuil ST199 de la porte B107

L'observation de l'architecture de la porte B107 (**figure G18**), située au rez-de-chaussée du bâtiment BC, dans l'unique mur de refend M108 qui divise ce grand espace, laissait penser que le seuil ST199 actuellement en place n'était pas celui d'origine. En effet, son altimétrie est 30 cm plus élevée que celle des niveaux de circulation médiévaux supposés. Par ailleurs, les pierres de ce seuil sont liées au ciment et ne sont pas chaînées aux jambages de la baie ; jambages dont on n'aperçoit pas le démarrage et qui s'enfoncent sous le niveau du sol actuel. Nous savons qu'une grande campagne de travaux a eu lieu dans le bâtiment B durant les années 1960 et il semble que le niveau du sol ait été rehaussé à ce moment-là.

L'objectif du sondage 3a était donc de retrouver le seuil d'origine de la porte B107 et ainsi en préciser sa datation. Un petit sondage d'un mètre de large a été ouvert dans ce but au droit du jambage oriental ST217 de B107.

La première pierre de ce jambage repose directement sur la fondation M187 de M108 (**figure G19**), dont nous avons déjà pu observer la nature lors de la campagne 2022 (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.78). Aucune pierre de seuil ne subsiste : soit celle-ci a été pillée, soit la maçonnerie de fondation faisait office de seuil. Aucune trace d'un quelconque chaînage n'a été observée sur le jambage ST217.



Fig. G 18 - Porte B107, vue depuis le bâtiment C (Photo : ADM).



Fig. G 19 - Zone 3a : le jambage est du seuil de la porte B107 repose sur la maçonnerie de fondation M187 (Photo : Florian Hemery, ADM).



Le seuil moderne a été rehaussé de 31,5 cm par rapport au niveau supposé du seuil médiéval (altimétrie du gradin de fondation M187 : -1,5). Une couche de béton 581 a été déposée directement sur la fondation M187, en formant une petite avancée d'une quinzaine de centimètres par rapport au seuil ST199 (figures G19 et G20). Une pierre de réemploi, numérotée 582-001, a ensuite été placée sur ce béton : il semble s'agir d'une allège de fenêtre avec départ de meneau, posée à l'envers.

Fig. G 20 - Zone 3a : aménagement moderne du seuil ST199 (Photo : Florian Hemery, ADM).

2.2. Les traces d'occupations plus récentes

2.2.1. Les zones 3a, 3b et 3c

Au sein des zones 3a et 3b, le substrat alluvionnaire 605 (= 592) est apparu assez rapidement, à partir de -16 cm en zone 3a et -30 cm en zone 3b (figure G06). Les niveaux supérieurs, constitués des remblais 603, 604, 570 (= 590), 573, 596 et des probables niveaux de circulation 595 et 574 (= 569), ont livré une très grande quantité de TCA et du mobilier principalement moderne (figure G21).

Les périodes les plus récentes d'occupation des zones 3a et 3b sont représentées par les vestiges d'une petite structure ST183 maçonnée au mortier 577 orangé, friable, et petits moellons 576, retrouvée à quelques centimètres sous la surface du sol actuel, à l'angle de la courtine C2 et du mur de refend du bâtiment BC et installée sur l'US 590.

Par ailleurs, une portion d'un mur semblable à M165 (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.85) a été mise au jour contre la courtine C2. Cette structure a été numérotée M197 et est constituée d'un mortier de chaux ocre jaune 645, de petits moellons de calcaire 644 et de fragments de TCA 646.

Une couche de gravier 568 surmonte les zones 3a et 3b, témoignant de l'aménagement d'une terrasse à la fin du XX^e siècle.

La zone 3c, ouverte en fin de campagne pour vérifier l'hypothèse de l'existence d'un quatrième socle de colonne, a livré plusieurs structures (figure G15).

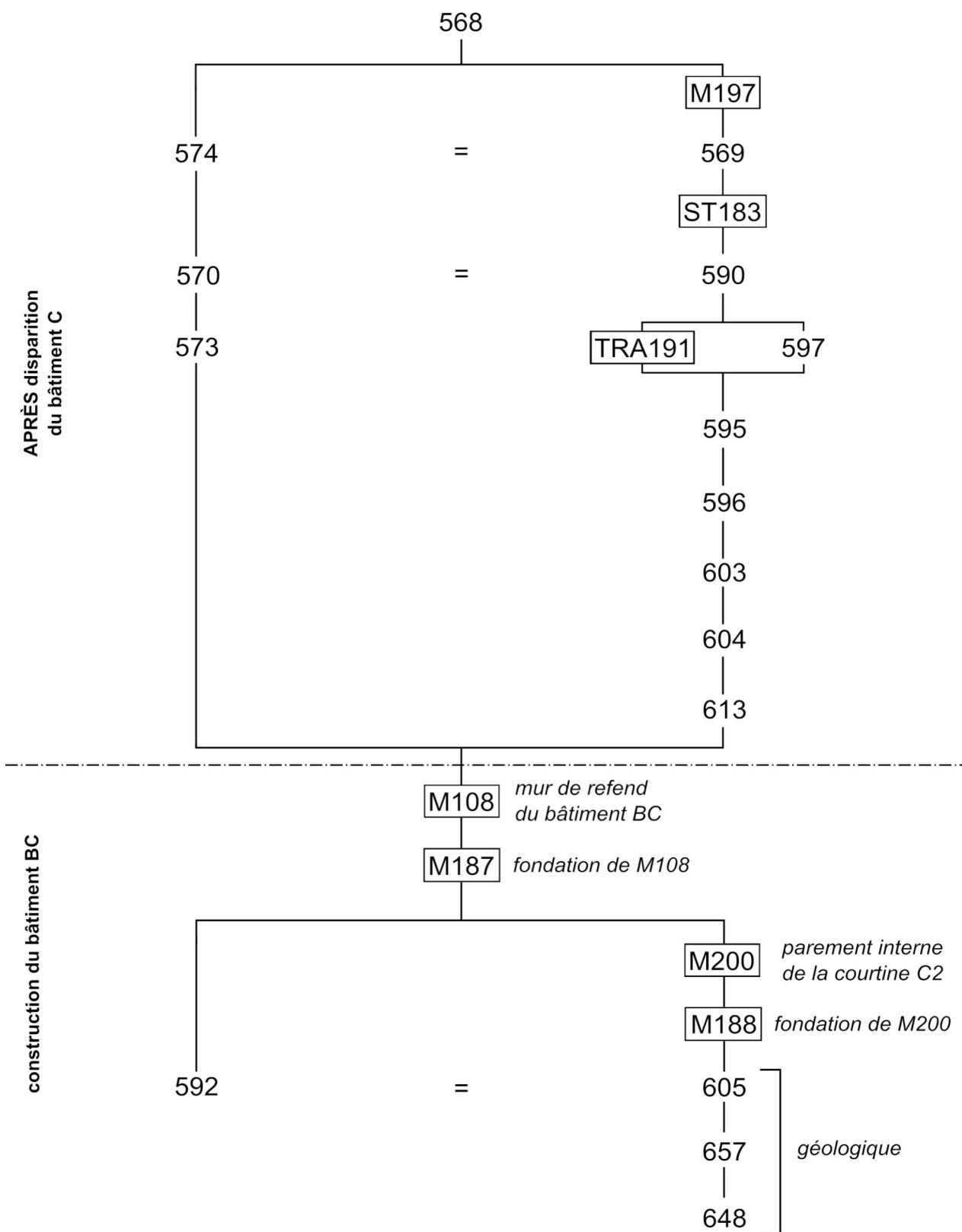


Fig. G 21 - Diagramme stratigraphique des zones 3a et 3b (DAO : Edwige Borel, ADM).

Accolé sur la face ouest du socle ST204 apparaît un mur M207 de 40 cm de largeur orienté nord-sud, maçonné en moellons calcaires 672. De discrètes traces de mortier de chaux 671 ont pu être relevées. Une partie de ce mur a fait l'objet d'une récupération puisqu'il s'interrompt à 40 cm au sud de la coupe nord du sondage et semble réapparaître 50 cm plus au sud, par le moyen d'un seul gros bloc en calcaire lacustre. Notons que la zone est perturbée par le passage des racines du tilleul voisin. Contre ce bloc vient s'appuyer un autre mur M206, deux fois moins large que M207, formé d'un mortier 669, de moellons calcaires 670 et de TCA 673, dont l'alignement est le même que M207 : le parement oriental de M206 se situe dans le prolongement de M207. Il pourrait éventuellement s'agir du bouchage d'une ouverture mais seules de plus amples investigations permettront de valider cette hypothèse.

Un autre mur, numéroté M205, prend appui contre les parements est de M206 et M207. D'une largeur de 50 cm, ce mur est constitué d'un mortier 667 et de moellons 668. Il est orienté est-ouest et semble se poursuivre sous la berme est de ce sondage.

Toutes ces structures se trouvaient sous un seul et même remblai numéroté 662, qui a livré du mobilier majoritairement moderne et contemporain. Les trois murs mis au jour paraissent installés dans un remblai 675, non fouillé pour l'instant. Une poche de sable 666 de forme oblongue (80 cm x 40 cm) prend également place dans ce remblai.

2.2.2. Le mur de refend en zone 4

La fouille des zones 4a et 4b a révélé les vestiges d'un mur M189 (= M192 = M193) coupant la salle C dans toute sa largeur : il prend appui à l'est, contre la courtine C2 et ses fondations, et à l'ouest contre le mur pignon oriental du bâtiment D. Ses fondations prennent également appui sur les fondations du socle de colonne ST195, et occupent la place de la moitié de socle manquante (**figure G13 et G22**). Cela montre donc que l'installation de M189 est postérieure à l'effondrement (destruction ?) de cette colonne (**figure G23**). La maçonnerie de fondation repose sur la couche alluvionnaire 651, à une altimétrie de -76 cm par rapport au niveau zéro de chantier (**figure G22**).



Fig. G 22 - Le mur de refend M189, installé sur la structure ST195 (Photo : Edwige Borel, ADM).

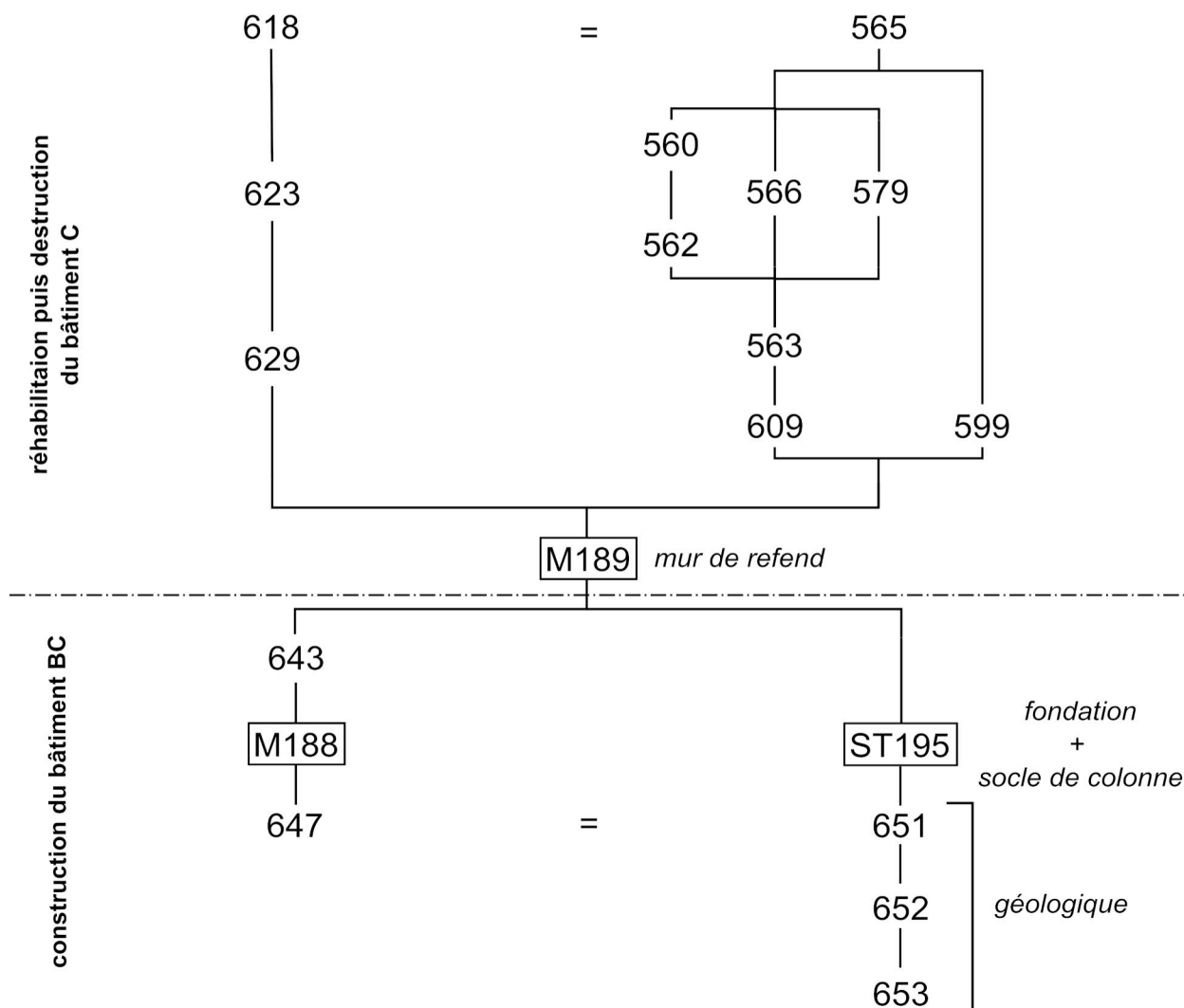


Fig. G 23 - Diagramme stratigraphique des zones 4a et 4b (DAO : Edwige Borel, ADM).

Les matériaux employés pour la maçonnerie de ce mur sont hétérogènes : mortier 615 (= 626 = 631), tuiles 616 (= 627 = 634), moellons 614 (= 625 = 630) de silex et de calcaire et gros fragments de plâtras 628, utilisés uniquement à l'extrémité orientale du mur, près de la courtine C2. Un fragment de tambour de colonne (n°614-001) a également été utilisé en réemploi dans cette maçonnerie (**figure G24**). Son diamètre peut très bien correspondre avec les socles mis au jour. Un rapide état des lieux du lapidaire présent dans l'enceinte du château a permis à l'équipe de repérer d'autres tambours au diamètre identique. Ceux-ci feront l'objet d'une étude ultérieure.

Aucun indice de présence d'un seuil n'a été mis en évidence, malgré la mise au jour du mur M189 sur toute sa longueur.



Fig. G 24 - Fragment de tambour de colonne n°614-001 en remploi dans le mur M189 (Photos : ADM).

Le remblai de démolition 629, constitué de TCA, moellons, plâtras et nodules de mortier, témoigne, dans le sondage 4b, de la destruction du mur M189. Ce remblai n'a pas été retrouvé en zone 4a. Il prend place sur un niveau stérile 643, formé de gravillons et semblable à l'US 609 en zone 4a.

Par ailleurs, le niveau 563 (altimétrie moyenne : -10,5 cm), retrouvé contre le mur M189, semble constituer l'un des uniques témoins d'un niveau de sol construit (figure G25). Il est en effet constitué de petites pierres (silex et calcaire) liées au mortier.



Fig. G 25 - Sol aménagé US563 (Photo : Edwige Borel, ADM).

2.2.3. Le passage d'entrée vers la tour T2 (zone 5)

Un aménagement de pierres taillées, installé devant l'entrée de la tour T2, avait attiré notre attention à la fin de la campagne 2022 (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.101). En effet, une importante différence de niveau avait été relevée entre l'altimétrie du seuil d'entrée dans le bâtiment C (-30) et celle du seuil d'entrée dans la tour T2 (+12). Ces pierres pouvaient éventuellement correspondre à quelques marches permettant de rattraper cette différence de niveau. L'équipe a donc décidé d'ouvrir un sondage dans cette zone (numérotée zone 5) afin de mieux comprendre l'organisation de ce seuil.

Il s'est avéré que cet angle du bâtiment a été fortement remanié durant les périodes récentes. En effet, l'installation de câbles électriques a nécessité l'ouverture d'une tranchée qui a fortement perturbé la zone. Le négatif de cette tranchée n'était pas visible en coupe (rebouchage avec la terre d'origine). Les remblais supérieurs de cette zone (US 564 et 567) ont révélé une très grande quantité de fragments de TCA et de la céramique majoritairement moderne (faïence...). Les pierres taillées repérées en 2022 se sont avérées être un aménagement contemporain, postérieur à l'installation des câbles électriques.

Le niveau 655, repéré sur la banquette supérieure de fondation des courtines C2 et C3 se compose d'un amas de matériaux couleur rouille, de petits gravillons blancs et de nodules de mortier (**figure G08**). Il peut éventuellement correspondre à un lambeau de sol, n'apparaissant que contre le parement des courtines et jamais au centre du sondage. Les traces sombres visibles en partie basse des courtines témoignent en effet de la présence d'un niveau de sol disparu. Une seconde hypothèse peut être proposée concernant la nature de cette US, qui pourrait correspondre à un niveau de chantier, témoin de réparations de la courtine à des périodes plus récentes.

La structure ST186, quant à elle, se compose de moellons calcaires 588 et d'un mortier de chaux orangé 589 (**figure G26**). D'une dizaine de centimètres d'épaisseur, elle présente un léger pendage vers le nord-ouest. Cette maçonnerie est très fragile et ne semble pas en place. L'interprétation de cette structure est incertaine, au vu de sa disposition et de sa nature. L'hypothèse d'une démolition (mur tombé sur place) paraît peu probable car, étant donnée la friabilité de la maçonnerie, celle-ci se serait probablement délitée. Elle n'est associée à aucun niveau de sol et est installée dans le niveau alluvionnaire limoneux gris 587.



Fig. G 26 - La structure ST186, à l'angle des courtines C2 et C3 (Photo : Edwige Borel, ADM).

3. LE MOBILIER

Dès le début du chantier de prospection thématique de 2019, du mobilier archéologique a été recueilli lors du nettoyage des maçonneries et de préparation d'accès aux tours. Ce mobilier était parfois dans un contexte archéologique incertain mais a été pris en charge avec la méthodologie habituelle.

Une base archéologique locale a pu être aménagée dans une des anciennes écuries du château (bâtiment E) avec l'aide et grande compréhension du propriétaire. Ainsi, lavage, conditionnement, enregistrement, stockage se font sur place avec une amélioration progressive de la logistique et de l'organisation matérielle.

Ce mobilier initial était constitué très majoritairement de terre cuite architecturale (TCA) provenant des chutes des toitures et de la dégradation du colombier au sommet de la tour sud-est (T2). Les bouilins, en argile grésée locale, se sont en partie accumulés dans l'étage en ruine ou ont chuté à des niveaux inférieurs. L'accès au niveau haut de cette tour est actuellement hors de toute condition de sécurité. Le corpus recueilli (individus tous semblables), fera l'objet d'une étude spécifique en tenant compte de leur mise en place secondaire dans le bâti, aujourd'hui inaccessible.

3.1. Protocole d'enregistrement

Lors de son inventaire, le mobilier est enregistré par grandes familles de matériaux avec une numérotation continue dans son unité stratigraphique. Ce double numéro peut concerner un individu ou un lot homogène qui pourra être redécoupé lors de son étude.

Le premier tri par matériau permet une prise en charge spécifique pour le verre, le bois (matière végétale en général) et les alliages ferreux.

Méthodologiquement, nous séparons douze familles :

TCA = Terre cuite architecturale (tuile, brique, carreau de pavement, boulin de pigeonnier ...)

CER = Céramique de table, culinaire et de stockage

CAG = Céramique dite d'agrément (pipe, décor, statuaire)

MAN = Matière animale, ici la faune

MIN = Matière minérale (lapidaire trouvé en fouille, prélèvement de mortier ...)

MVE = Matière végétale (bois, charbon de bois, noyaux, graines ...)

VBT = Verre de bâtiment (vitrail, vitrerie ...)

VTA = Verre de table (verre à boire, flaconnage)

FER = Alliage ferreux

CUI = Alliage cuivreux

MON = Monnaie et jeton

DIV = Divers et mixte

L'inventaire est saisi sur une base de données en ligne, hébergée sur un serveur.

Celle-ci délivre automatiquement le numéro d'ordre dans chaque UC/US, supprimant tout risque de doublon dans l'enregistrement (comme pour la numérotation des US).

La base de données « Mobilier » comporte un champ « recherche » pour l'interrogation rapide.

Un bouton « Excel » permet à tout moment de récupérer (importation) l'intégralité de la base sur un ordinateur local, en format .xls ou csv. Cette importation permet ainsi une seconde sauvegarde périodique, de faire des tris spécifiques ou d'imprimer des inventaires.

L'étude spécifique d'un type de mobilier (céramique par exemple) fait l'objet de bases spécifiques comportant la saisie de caractéristiques dédiées (toujours en ligne avec possibilité facile d'export). Ses champs sont adaptables en fonction des problématiques.

3.2. Un premier bilan

Depuis le début de la fouille de terrain en 2022, le mobilier s'est peu diversifié avec toujours une prédominance de la TCA.

Les 1273 enregistrements concernent plus de 2000 restes. La grande fragmentation du mobilier céramique nous fait estimer, en première analyse, les proportions sur les nombres de restes. Les tableaux **figures G27 et G28** montrent la prédominance à 55 % de la TCA (1134), malgré un échantillonnage puisque seuls sont conservés les fragments présentant une longueur ou une largeur complète, devant la céramique culinaire et de table à 33% (452).

Familles de mobilier	NR
TCA - Terre cuite architecturale	1134
CER - Céramique culinaire et de table	452
CAG - Céramique d'agrément	3
MAN - Matière animale	106
MMI - Matière minérale	55
MVE - Matière végétale	8
VBT - Verre de bâtiment	55
VTA - Verre de table et flaconnage	56
FER - Alliage ferreux	132
CUI - Alliage cuivreux	2
MON - Monnaie et jetons	1
DIV - Divers mixtes	41
	2045

Fig. G 27 - Tableau des familles de mobilier archéologique (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

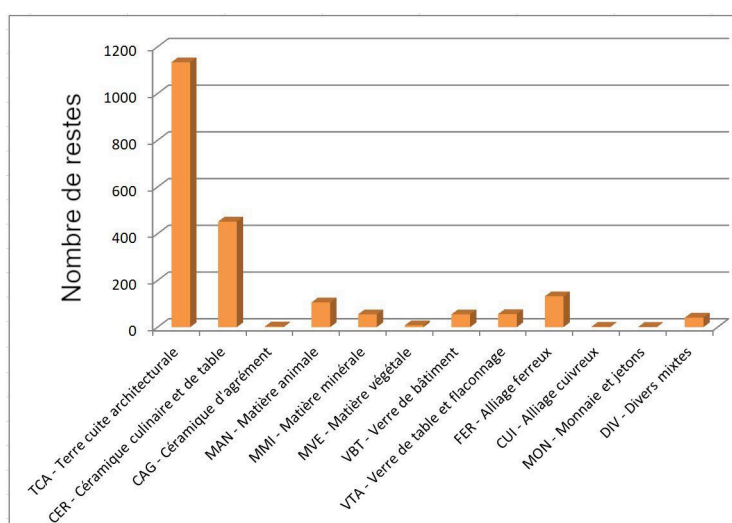


Fig. G 28 - Répartition des différents mobiliers (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

TERRE CUITE ARCHITECTURALE	Nbre Restes
Boulin du colombier	362
Briques	62
Tuiles	616
Carreaux	49
Autres	45
	1137

Fig. G 29 - Tableau de la terre cuite architecturale (DAO : Michel Piechaczyk – ADM).

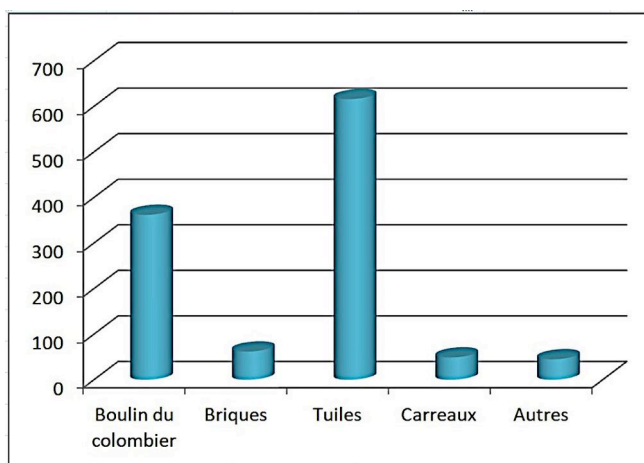


Fig. G 30 - Répartition des terres cuites architecturales (DAO : Michel Piechaczyk – ADM).

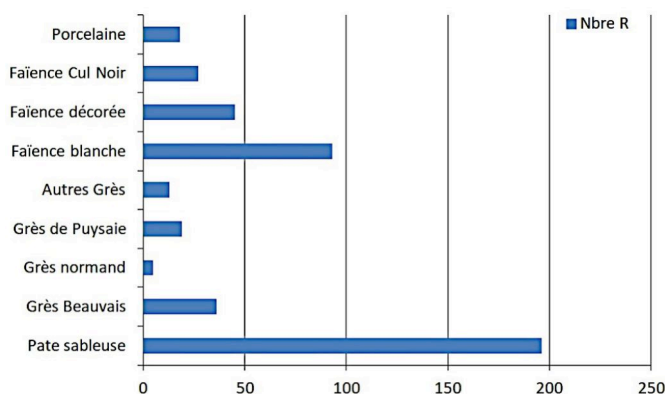


Fig. G 32 - Répartition des productions céramiques (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

La TCA est dominée par les fragments de tuiles (616 individus, 54%) dont 56 sont vernissées sur le pureau (figures G29 et G30). Ces dernières sont majoritairement jaunes ou orange et les autres vertes ou brunes. Elles donnent une idée de toitures polychromes à rattacher très probablement à l'hôtel du 14e siècle.

Comme pour certaines céramiques culinaires, beaucoup de tuiles ont une pâte grésée avec parfois une certaine brillance non glaçurée.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les premiers recueils des restes des boulin du colombier constituent aussi aujourd'hui une part importante (32%) de la TCA.

Briques et carreaux de pavement constituent le reste. Les carreaux peuvent être carrés ou hexagonaux. Ils présentent presque tous une dépouille et sont unis non glaçurés.

La céramique recueillie durant les deux premières années est issue de couches superficielles et de décapages. La répartition des productions (figures G31 et G32) montre une prédominance de la faïence et des grès sur la pâte sableuse et n'abordant pas les couches médiévales.

PRODUCTIONS	Nbre R
Pate sableuse	196
Grès Beauvais	36
Grès normand	5
Grès de Puyssie	19
Autres Grès	13
Faïence blanche	93
Faïence décorée	45
Faïence Cul Noir	27
Porcelaine	18
	452

Fig. G 31 - Tableau des productions céramiques (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

3.3. Campagnes 2022 et 2023

La fouille stratigraphique de l'angle sud-est de la cour puis la fouille du bâtiment C pouvaient laisser espérer un mobilier plus ancien et dans un contexte plus précis. Il n'en est rien, lorsque l'on examine la céramique rare de la succession de couches majoritairement formées de remblai et mal limitées dans cette zone habitée.

Un échantillon de la céramique la moins fragmentée montre les productions de pâte sableuse glaçurée, quelques grès de Beauvais, des grès de Puisaye si proche et quelques grès sombres en terre du Gâtinais. La faïence blanche et décorée avec prédominance de la faïence cul noir nous place loin des couches médiévales.

Leur morphologie aborde les trois grandes catégories :

1 – La céramique de table : assiette (faïence décorée du XIX^e siècle), plat (pâte sableuse et faïence cul noir XIX^e siècle).

2 – La céramique culinaire : pot tripode (début XVII^e siècle) et des coquemars, à bord éversé (XVI^e siècle). Un bord de coquemar pourrait être d'une typologie XV^e siècle.

3 – La céramique de stockage : pot de grès de Puisaye (pot à lait ?), des saloirs (grès de Beauvais du 19^e siècle et une gourde de type crapaud en grès sombre du Gâtinais (XIX^e siècle).

Un fragment de calcaire dur (**figure G35**) à grain fin peut être identifié comme bord de bassin d'un mortier de cuisine (diamètre estimé 26 cm). Sa lèvre large présente un méplat horizontal qui se raccorde doucement aux faces externe et interne.

L'apport de l'identification de cette céramique à la datation de nos stratigraphies montre un rabotage sévère des couches médiévales dans ce secteur du château, avec un apport de remblai pris dans l'enceinte et correspondant à la période de la vie fermière du 19^e siècle. Un tel nettoyage, dans les années 1960, serait corroboré par des témoignages oraux.

Légende des pictogrammes	
	Pâte sableuse sans glaçure
	Pâte sableuse entièrement glaçurée
	Pâte sableuse à glaçure extérieure
	Pâte sableuse à glaçure intérieure
	Pâte sableuse à glaçure extérieure partielle
	Pâte sableuse engobée à glaçure extérieure partielle
	Pâte sableuse engobée à glaçure extérieure et intérieure partielle
	Pâte sableuse engobée
	Grès
	Pâte sableuse à flammules
	Porcelaine
	Faïence

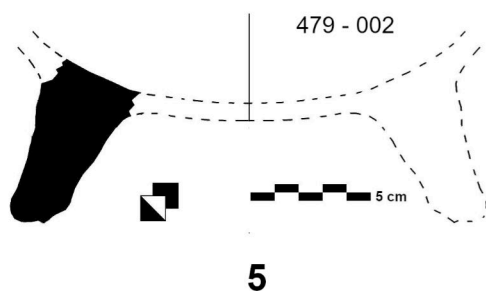
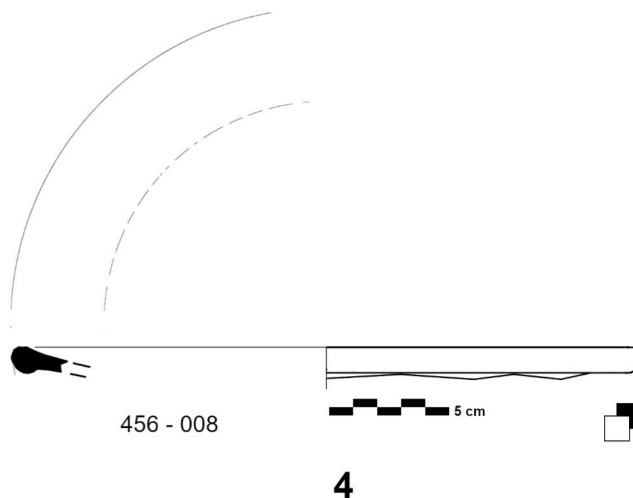
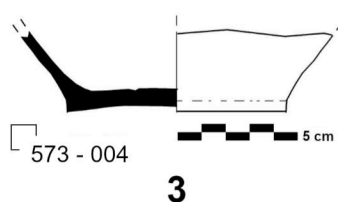
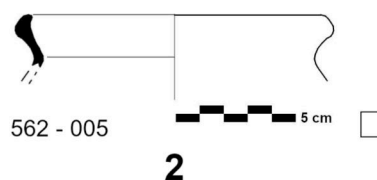
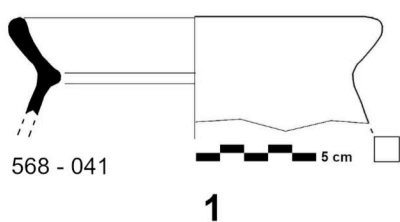


Fig. G 33 - Planche de céramiques en pâte sableuse (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

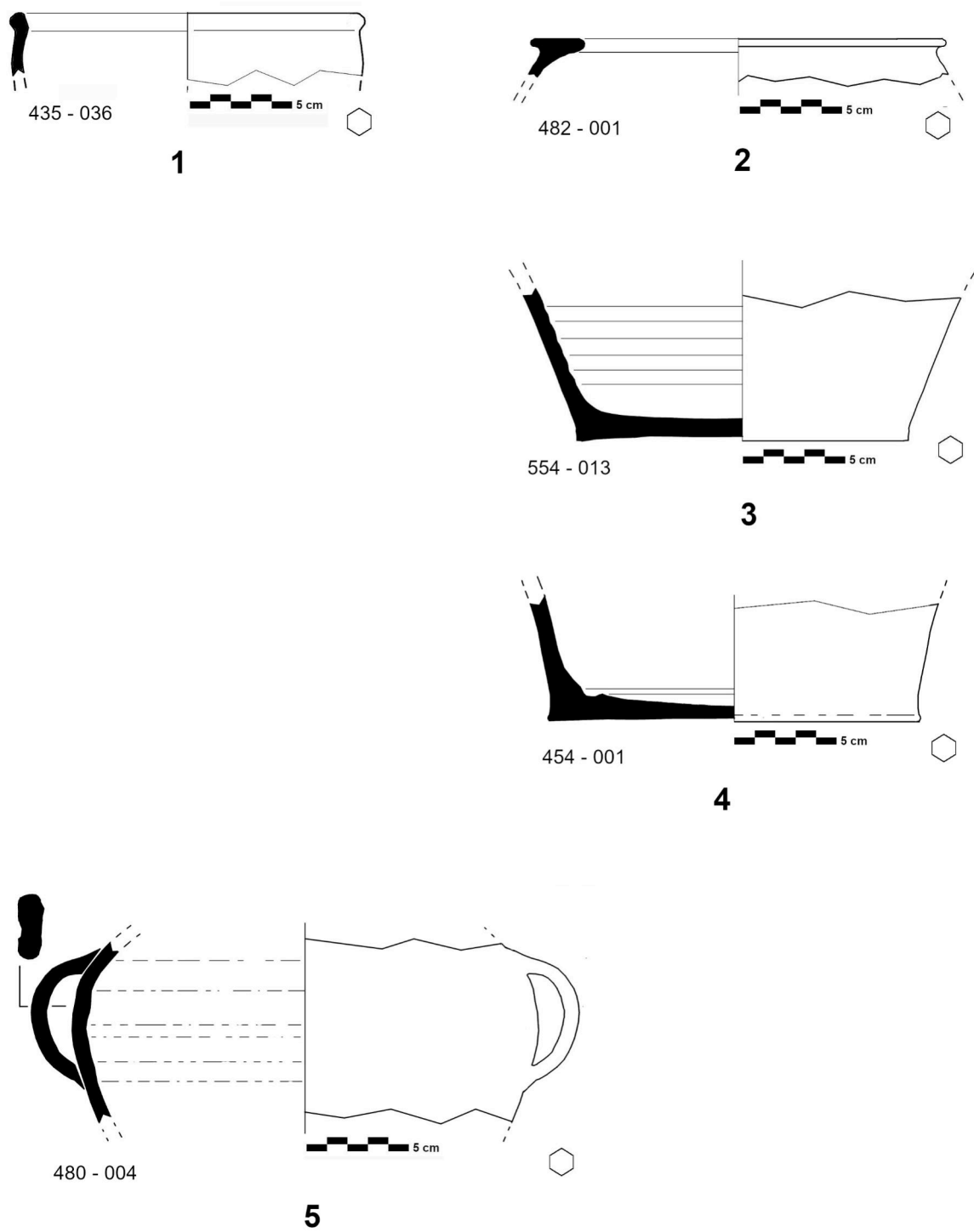


Fig. G 34 - Planche de céramiques en grès (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

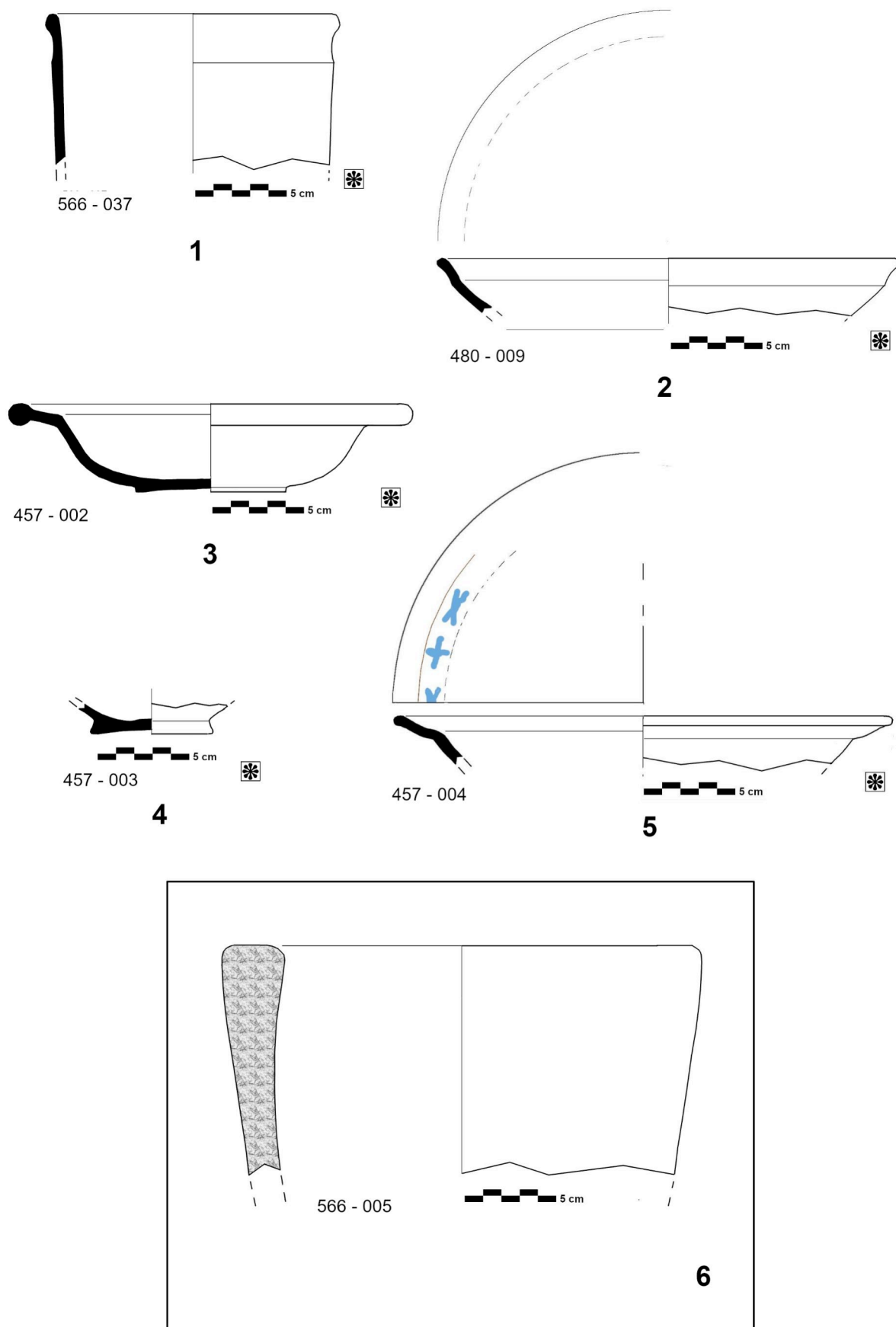


Fig. G 35 - Planche de céramiques en faïence et mortier de pierre (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

3.4. Catalogue des céramiques culinaires et céramiques de table, campagne 2023

Figure : G33 - 1

N° inv : 568-41 – pâte sableuse orangée, **coquemar**, bord éversé.

Pâte homogène

Datation : 15^e siècle ; Contexte de découverte : Sol aménagé.

Figure : G33 - 2

N° inv : 562-5 - pâte sableuse blanche, **coquemar**, bord.

Pâte homogène avec quelques inclusions d'oxyde de fer. Le bord est éversé avec une lèvre triangulaire

Datation : 15^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G33 - 3

N° inv : 573-4 - pâte sableuse ocre, **coquemar**, fond.

Pâte homogène pauvre en inclusion. Traces de suie sous le fond et la panse.

Datation : 17^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G33 - 4

N° inv : 456-8 - pâte sableuse glaçurée, **plat**, bord.

Pâte beige. La lèvre de l'aile est ourlée. La glaçure jaune au plomb ne couvre que l'intérieur.

Datation : 18^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G33 - 5

N° inv : 479-2 - pâte sableuse rouge, **pot tripode**, pied.

Pâte rouge à inclusions de calcaire et quartz. Le pied est presque cylindrique.

Datation : début 17^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G34 - 1

N° inv : 435-36 - Grès de Puisaye, **pot**, bord.

Pâte beige. Pot à bord vertical avec lèvre arrondie. Glaçure interne d'aspect caramel. Pourrait appartenir à un pot à lait.

Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G34 - 2

N° inv : 482-1 - Grès du Beauvaisis, **saloir**, bord.

Pâte grise sans inclusion. Le bord présente un large méplat horizontal pour recevoir un couvercle à encastrement.

Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G34 - 3

N° inv : 554-13 - Grès du Beauvaisis, **saloir**, fond.

Pâte gris clair avec de nombreuses inclusions d'oxyde de fer. Coups de flamme orangés sur la panse

Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G34 - 4

N° inv : 454-1 - Grès du Beauvaisis, **saloir**, fond.
Pâte gris beige. La paroi est épaisse avec trace des doigts du tourneur.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G34 - 5

N° inv : 480-4 - Grès du gâtinais, **gourde de type crapaud**, anse.
Pâte brune à paroi épaisse. Le passant possède une dépression axiale. La surface externe de la panse présente des zones de lustrage.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Sol aménagé.

Figure : G35 - 1

N° inv : 556-37 - Faïence blanche craquelée, **pot**, bord.
Pâte fine blanche. Le passage du bord à la panse verticale se fait par un léger épaulement. La lèvre éversée est arrondie. Les craquelures intérieures comme extérieures sont très fines et carrées.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G35 - 2

N° inv : 480-9 - Faïence blanche, **assiette**, bord.
Pâte rose. La glaçure blanche à l'étain se détache facilement.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Sol aménagé.

Figure : G35 - 3

N° inv : 457-2 - Faïence cul noir, **plat**, AC.
Pâte orangée. Le plat a un diamètre de 28 cm et creux de 5 cm. L'extérieur présente une couverte brune au manganèse. L'intérieur blanc est craquelé.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G35 - 4

N° inv : 457-3 - Faïence cul noir, **coupe**, fond.
Pâte fine orangée. La glaçure extérieure brune foncée (manganèse) ne couvre pas le dessous du fond, l'émail intérieur blanc est craquelé.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Figure : G35 - 5

N° inv : 457-4 - Faïence cul noir, **assiette**, bord.
Pâte fine orangée présentant en-dessous une couverte brune . L'intérieur est blanc avec un décor de croix bleues sur l'aile à la limite du marli (alternance de croix latines et de croix de Saint André) doublé d'une ligne fine brune. Le tesson présente une perforation près d'une cassure signant un "raccourci" par une agrafe.
Datation : 19^e siècle ; Contexte de découverte : Remblai.

Pierre :

Figure : G35 - 6

N° inv : 566-5 - Calcaire (liais ?), **mortier de cuisine.**

Diamètre de 26 cm. Lèvre du bassin présentant un méplat

Datation : 19^e siècle (?) ; Contexte de découverte : Remblai.

4. INTERPRÉTATION ET CHRONOLOGIE RELATIVE

4.1. L'espace médiéval

La campagne de fouille 2023 a permis de répondre à plusieurs interrogations quant à l'agencement médiéval du bâtiment BC.

4.1.1. La mise en œuvre des fondations

L'étude de la mise en œuvre des fondations médiévales du château avait commencé en 2022 avec des observations réalisées sur les murs constituant le logis seigneurial : façades des bâtiments C et D et mur de refend M108 du bâtiment BC. Cette étude a été poursuivie cette année grâce à un sondage profond au droit de ce même mur M108 et de la courtine C2. D'autres observations plus ponctuelles ont eu lieu à l'angle des courtines C2 et C3.

Il s'avère que la courtine C2 repose sur un massif de fondation M188 de 149 cm de hauteur totale, soit environ 4 pieds et 6 pouces en unité de mesure médiévale, maçonné dans un mortier de chaux très dur et moellons composés d'une alternance de calcaire lacustre et de silex.

Comme décrit plus haut, deux gradins ont été mis en œuvre. La distance mesurée entre les deux gradins est d'1 m, soit environ 3 pieds (**figure G06**) : la surface du gradin le plus haut n'étant pas parfaitement plane, les altimétries relevées varient de quelques centimètres en fonction du point de positionnement de la mire. Cette mesure correspond à la moitié de l'épaisseur de la maçonnerie de la courtine en élévation (195 cm = 6 pieds). La distance entre la surface du gradin le plus bas et la base du massif de fondation est de 49 cm, soit 1 pied et 6 pouces. Cette dernière mesure correspond donc à la moitié de la hauteur entre les deux gradins.

Aucune tranchée de fondation n'est apparue clairement à la fouille, même si des indices lisibles sur la maçonnerie de fondation du mur de refend M108 du bâtiment BC permettent tout de même de soupçonner son existence. Cette hypothèse sera à vérifier ultérieurement.

L'équipe a également pu constater le chaînage des deux courtines C2 et C3 au niveau de leurs fondations, ce qui confirme une simultanéité de leur construction.

D'autre part, le mur M108 s'appuie très clairement contre la courtine C2 : sa construction s'est donc faite dans un second temps. L'altimétrie du gradin de fondation de M108, relevée au plus près de la courtine C2, est 28,5 cm plus haut que celle du gradin supérieur de M188 (courtine C2). Autrement dit, il y a donc 28,5 cm d'écart entre l'altimétrie de démarrage de la première planée de la courtine C2 et celle de M108.

Contrairement à ce qui avait été évoqué en 2022, la mise en œuvre des fondations du mur M108 ne semble pas avoir nécessité de tranchée ouverte.

Enfin, en comparant les données concernant ce mur de refend et le mur de façade du bâtiment D (M160), nous constatons que :

- l'épaisseur du mur M108 est de 96,5 cm ; la hauteur de son massif de fondation est de 158,5 cm ; il présente un gradin qui s'avance de 10 cm par rapport au parement de M108 ;
- l'épaisseur du mur M160 est de 126 cm ; la hauteur de son massif de fondation est de 120 cm ; il ne présente pas de gradin.

Les fondations du mur le plus épais sont donc les moins profondes et, a contrario, celles du mur le moins épais sont plus profondes. Ces dernières sont également plus larges que le mur qu'elles soutiennent. Soulignons que ces bâtiments possédaient tous deux un étage donc il ne semble pas que la hauteur du mur entre en ligne de compte. Il serait intéressant de vérifier si cette corrélation épaisseur/profondeur est présente partout. En effet, la profondeur du massif de fondation peut également être régi par la découverte d'un substrat satisfaisant pour s'y asseoir.

4.1.2. Les bases de colonnes

La découverte de quatre socles de colonnes au sein du bâtiment C délivre de précieuses informations quant à l'architecture de cette salle de rez-de-chaussée (**figure G36**).

Concernant le type de couverture originel de la salle, la présence des socles et les observations réalisées sur les élévations confirment la mise en œuvre d'un plafond formé de poutres et solives. En effet, les poutres maîtresses longitudinales prenaient appui dans le mur de refend du bâtiment BC et dans la courtine sud C3. La trace de l'empochement d'une poutre dans le mur est encore visible dans le parement de la courtine C3 et s'aligne dans l'axe des quatre socles (**figure G37**). Quelques traces d'un épaulement sont partiellement visibles sur le mur pignon est du bâtiment D (altimétrie : + 390 cm). Il n'en est rien sur le parement de la courtine C2 : aucun vestige d'épaulement ni de corbeau n'est visible. En effet, ce parement présente les traces de nombreux remaniements et devra faire l'objet d'un relevé minutieux lors de la prochaine campagne, tout comme les trois autres murs encore en élévation qui formaient le bâtiment C (mur de refend du bâtiment BC, courtine C3 et pignon oriental du bâtiment D). Ces relevés n'ont pu être effectués jusqu'alors car les parements n'étaient pas complètement libres d'accès (présence d'un échafaudage, d'un pierrier et d'un tapis végétal).



Fig. G 37 - Négatif d'un empochement de poutre visible dans le parement interne de la courtine C3, aligné avec le socle ST198 (Photo : Florian Hemery, ADM).

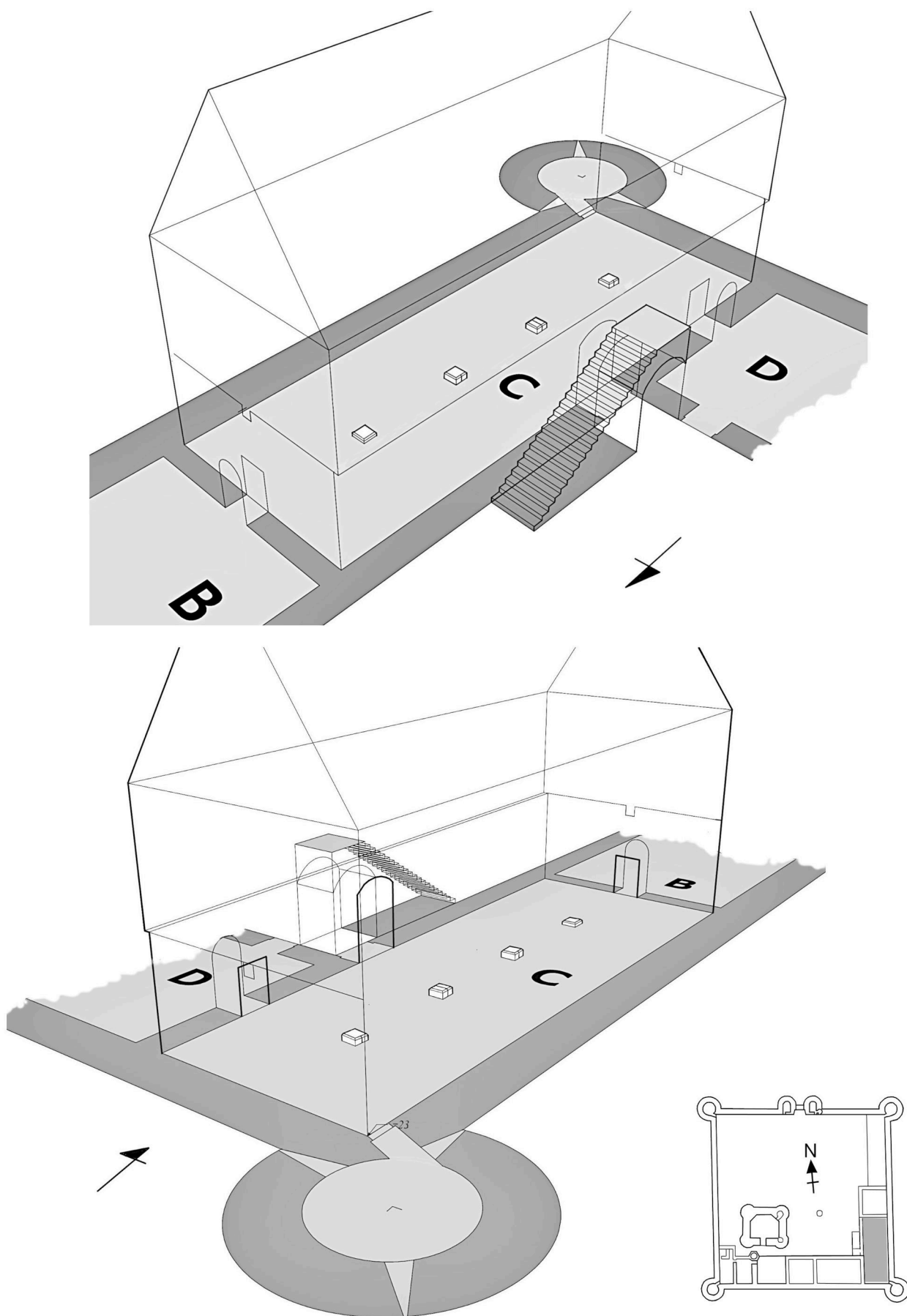


Fig. G 36 - Bâtiment C, situation du niveau 1 et des socles de colonne (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Par ailleurs, comme décrit précédemment, les quatre bases carrées montrent des différences de niveaux entre elles mais également des pertes de planéité.

Dans le cas où ces désordres architecturaux seraient apparus lorsque la salle C était encore en élévation, leur formation aurait forcément retenti sur la stabilité des poutres maîtresses (longitudinales) avec le déport de celles-ci vers l'est, surtout pour la travée sud. La **figure G38** montre la position extrême de la colonne sud sur son socle mis au jour durant la fouille. La modélisation (**figure G39 a**) des socles des colonnes montre la perte d'alignement des cinq poutres maîtresses. Le sol du niveau 2 a dû être déformé et fissuré. L'état extrême des désordres (**figure G39 bcd**) avec la perte d'appuis catastrophique des poutres transversales (solives) aurait entraîné l'effondrement de l'étage.

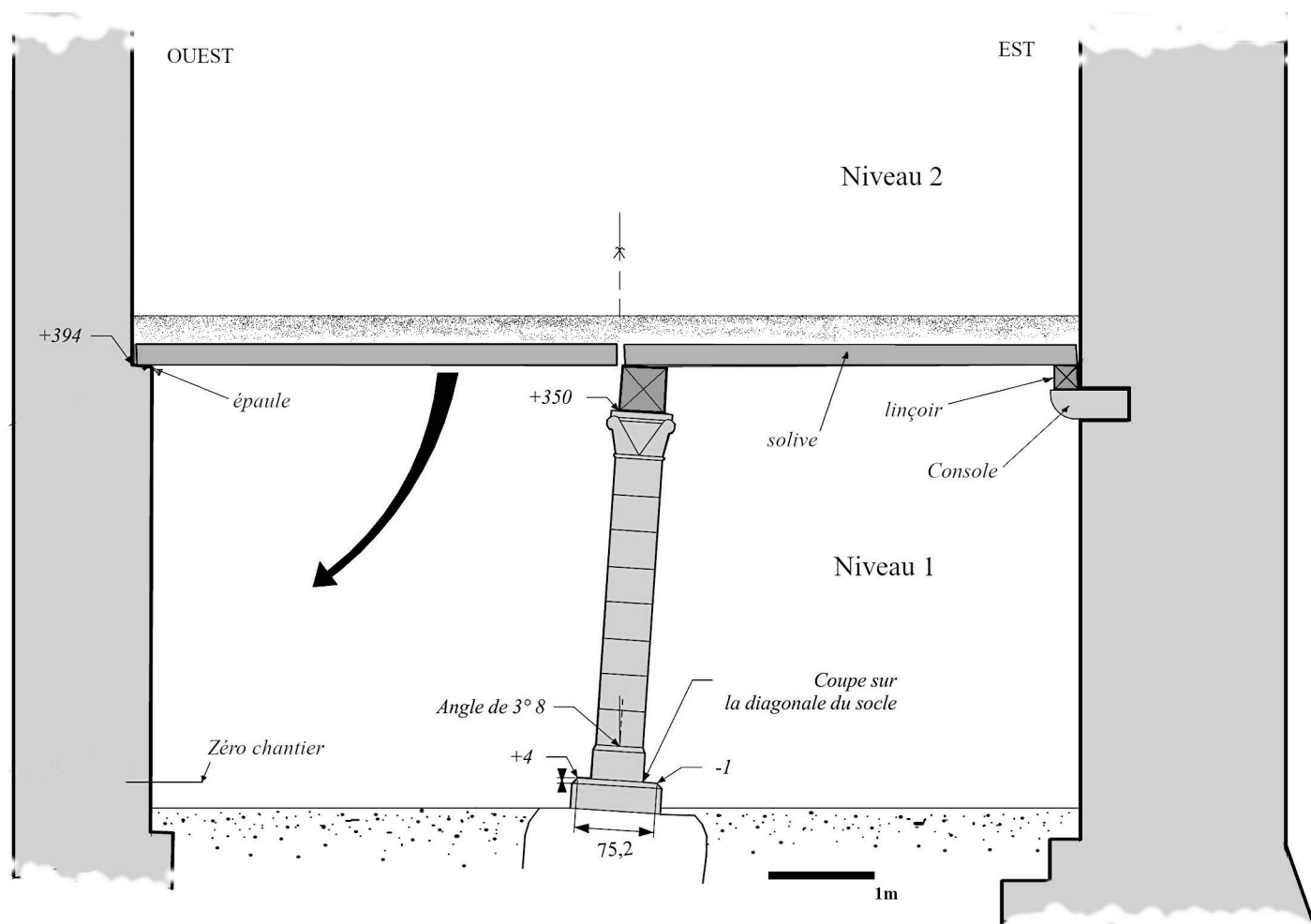


Fig. G 38 - Bâtiment C, coupe transversale restitutive de la position extrême de la colonne sud (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

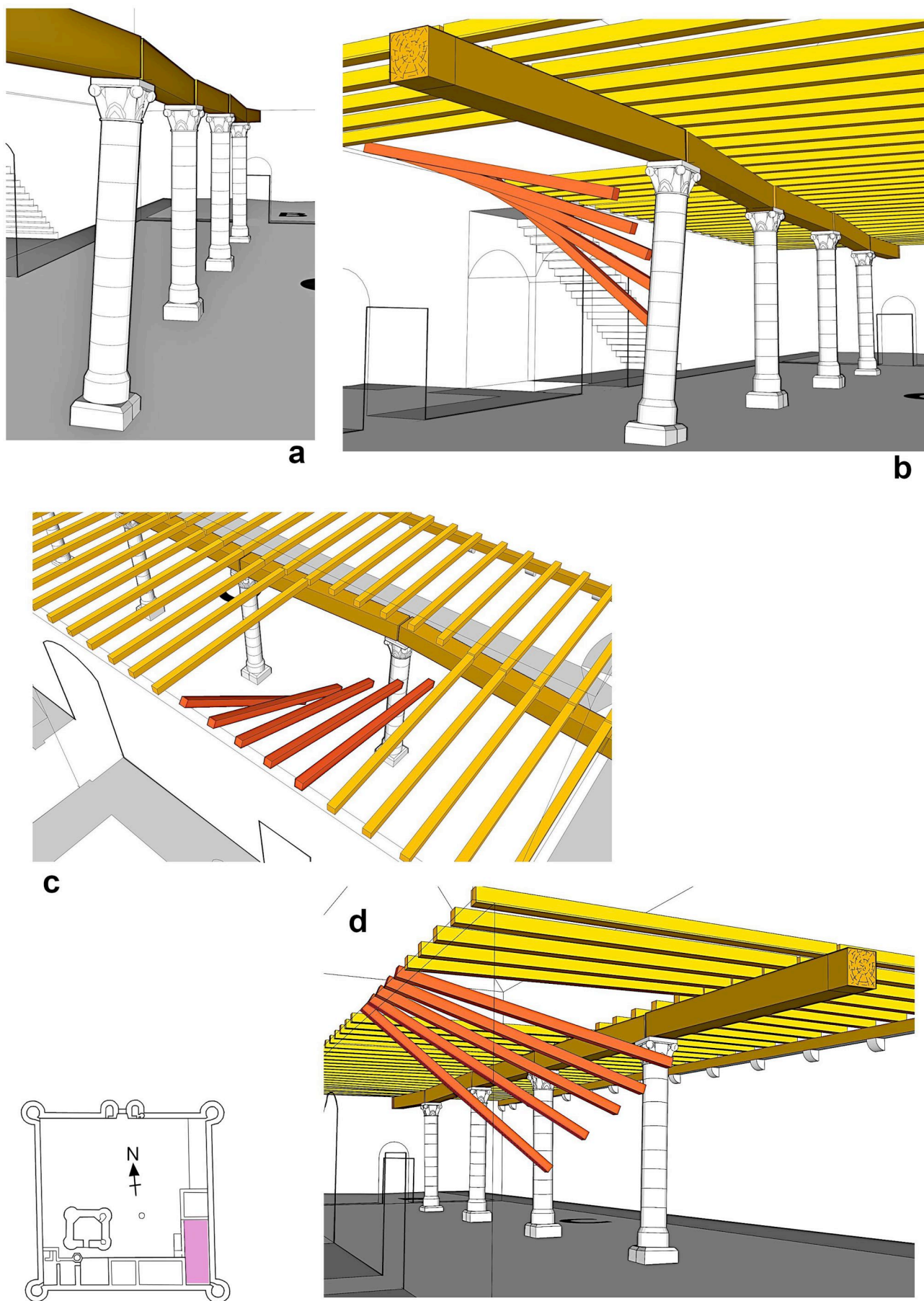


Fig. G 39 - Modélisation restitutive de l'état extrême de la structure portant l'étage du bâtiment C
(Modélisation et DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Peut-on évoquer la cause de ces désordres ?

Si la modélisation permet d'approcher les mécanismes d'effondrement du plancher de l'étage, nous sommes amenés à en évoquer la cause. L'observation macroscopique et mécanique des différents mortiers nous montre un liant de sable et chaux très dur et non dégradé, sans enfoncement des socles chanfreinés dans le massif de fondation sous-jacent. Ces massifs ont donc dû bouger sur le substrat géologique, de nature argileuse (couche sédimentaire de la rivière du Betz ?). Rappelons également que le niveau de l'eau du sous-sol apparaît actuellement à environ -135 cm. Les variations de la nappe au cours des siècles ont-elles pu favoriser un phénomène de retrait-gonflement des argiles ?

La construction d'un mur de refend : tentative de sauvetage du bâtiment et son étage ?

La campagne 2023 a montré la construction d'un mur transversal à l'emplacement des colonnes avec des fondations qui s'appuient sur le socle dérasé. Le fragment de tambour de colonne provient bien d'un réemploi lors de ce deuxième état. Mais la fenêtre d'observation reste trop étroite durant cette campagne pour appréhender le nouveau cloisonnement support de l'étage. Une fouille en aire ouverte, pour les prochaines campagnes, devrait permettre de mieux comprendre le deuxième état.

4.1.3. Les circulations

Une première synthèse des circulations possibles au sein des bâtiments BC et D du logis seigneurial avait été proposée en 2022 (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.100-102). Nous y évoquons l'hypothèse d'un passage possible entre les deux salles de rez-de-chaussée du bâtiment BC. La mise au jour du seuil médiéval d'origine de la porte B107, dans le mur de refend du bâtiment BC, confirme l'ancienneté de cette baie et valide ainsi cette hypothèse

D'autre part, les investigations supplémentaires menées en 2023 devant l'entrée de la tour T2 n'ont permis de retrouver aucun aménagement médiéval permettant de rattraper la différence de niveau relevée entre le niveau médiéval présumé de la salle C (-30) et le seuil d'entrée dans la tour (+12). Nous supposons donc l'installation d'une marche en bois intermédiaire.

Enfin, le très faible éclairage du rez-de-chaussée du bâtiment C, tout comme l'absence de cheminée, nous conduisent à interpréter cette salle comme un cellier. Au premier étage devaient se situer des pièces de vie appartenant au logis seigneurial. Toutefois, l'absence de cheminée également à cet étage pose question quant au confort de cette salle. Le parement de la courtine C2 ayant été fortement remanié, il est possible que les traces d'une cheminée aient disparu. Un relevé fin du bâti de cette courtine pourra potentiellement donner quelques pistes d'interprétation.

4.2. Après la destruction du bâtiment C : réoccupation et curage systématique de la zone

4.2.1. Un curage systématique de la zone

La stratigraphie intérieure de la salle s'est avérée décevante. Comme évoqué lors du chapitre précédent, il semble que cet espace du château ait subi un raboutage systématique, faisant disparaître les niveaux médiévaux. La puissance stratigraphique générale est faible : en moyenne une cinquantaine de centimètres de remblais modernes recouvrent des couches stériles qui semblent

correspondre aux alluvions de la rivière du Betz, voisine du château. Les vestiges des structures médiévales affleurent au niveau du sol actuel. Ainsi le premier socle de colonne mis au jour (ST195) ne se situait qu'à une dizaine de centimètres sous l'herbe.

Ce curage des sols peut s'expliquer par le développement d'activités agricoles dans l'enceinte du château dès le XVIII^e siècle et l'installation notamment d'une vacherie (BOREL, PIECHACZYK, 2022, p.103). Les odeurs et détritiques générés par la présence d'animaux ont dû pousser les propriétaires à effectuer un nettoyage radical.

De même, il semble qu'aucun matériau issu de la démolition du bâtiment C n'ait été laissé sur place, hormis en réemploi, à l'image du tambour de colonne retrouvé dans un mur de refend. La réoccupation de la zone n'aurait donc eu lieu qu'après un déblaiement systématique.

4.2.2. Des structures modernes ?

La mise au jour, en zone 03c, des vestiges des murs M206/M207, orientés nord-sud, associés également à M205, orienté est-ouest, pose question.

Comme évoqué en introduction de ce chapitre, un petit bâtiment allongé est représenté dans cette zone sur un atlas de 1833 (**figure G03**). Bien que schématique, la position du mur de façade de ce bâtiment peut correspondre à l'alignement des murs M206/M207.

Par ailleurs, un bâtiment est également présent sur une photographie de 1884 (**figure G04**). La perspective de cette image rend difficile la localisation présumée des structures sur le terrain, d'autant que la lecture des parements de la courtine orientale est compliquée par de multiples réparations. Étant donné les dates rapprochées de ces deux documents, nous pouvons supposer qu'il s'agisse d'un seul et même bâtiment. La nature des maçonneries visibles sur la photographie peut très bien correspondre aux maçonneries retrouvées en zone 3c. Toutefois, il semble que ce bâtiment empiète sur l'emprise de la zone 4a et aucune structure orientée nord-sud n'y a été mise au jour jusqu'alors. Le mur pignon visible sur la photo peut-il correspondre à une réutilisation du mur de refend M189 découvert en zone 4a et 4b ?

Le mur M205, quant à lui, pourrait correspondre à un cloisonnement interne à ce bâtiment. De même, en zone 3b, le mur M197, également orienté est-ouest et mis au jour contre la courtine, pourrait correspondre à un cloisonnement.

Quoi qu'il en soit, toutes ces hypothèses devront être vérifiées grâce à la réalisation d'une fouille en aire ouverte.

CONCLUSION

L'opération archéologique 2023 s'est concentrée dans l'angle sud-est du château de Mez-le-Maréchal.

Quatre socles de colonnes ont été mis au jour, répartis sur la longueur du bâtiment C. Associés à la trace d'un empochement dans le parement interne de la courtine sud et d'un épaulement sur le mur pignon du bâtiment D, ils plaident pour un couvrement de la salle par un plafond formé de poutres et solives, et non une voûte.

Plusieurs désordres architecturaux, tels que des pertes de planéité des socles et des différences notables de niveaux entre eux, posent question quant à la stabilité des fondations, pourtant maçonnées avec un mortier de chaux extrêmement dur. Il est donc possible que la nature argileuse du sous-sol soit à mettre en cause.

Par ailleurs, un sondage profond a permis, pour la première fois, d'observer les fondations de l'une des courtines : la courtine orientale C2. Le massif de fondation du mur de refend du bâtiment BC a également pu être relevé sur toute sa hauteur.

BIBLIOGRAPHIE

BOREL Edwige, PIECHACZYK Michel (2022) – *Fouille du logis seigneurial – Bâtiment C.* Dans : PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (dir.) – *Rapport de fouille archéologique programmée 2022*, Les Amis du Mez.

SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE – COUR NORD

Edwige BOREL

1. CADRE DE L'INTERVENTION

Début septembre 2023, la survenue d'une fuite d'eau majeure, due à la rupture d'une canalisation dans la cour du château, a conduit le propriétaire à effectuer des travaux en urgence.

Le 18 septembre, l'entreprise Cazier (La Selle-sur-le-Bied, 45) s'est rendue sur place pour installer de nouvelles conduites d'eau. Une équipe de l'association était également présente afin d'assurer une surveillance archéologique des travaux. Une tranchée est-ouest a été creusée à la pelle mécanique, traversant la cour du château depuis un petit bâtiment qui est actuellement une remise jusqu'au regard situé devant le bâtiment A (**figure H01**). La tranchée était d'une largeur moyenne d'environ 50 cm pour une profondeur de 70 cm.



Fig. H 01 - Aperçu de la tranchée pour l'installation des nouvelles canalisations. À gauche : vue vers l'est, en direction du bâtiment A ; à droite : vue vers l'ouest, en direction de la remise (Photo : ADM).

2. ÉTAT DES CONNAISSANCES

Quelques cartes postales témoignent d'aménagements modernes connus pour cet espace du château.

Sur une carte de la première moitié du 20^e siècle apparaît un petit bâtiment, différent de la remise actuelle, presque accolé à l'allée centrale (**figure H02**). Sa façade orientale est prolongée vers le sud par un mur formé de matériaux probablement en réemploi, dont le parement associe moellons et pierres de taille.

D'autres photographies suggèrent l'existence d'un partitionnement de l'espace grâce à des barrières grillagées et petits murets, dans la moitié est de la cour.

Fig. H 02 - Vue de la cour du château et du donjon depuis la porte. Un petit bâtiment aujourd'hui disparu est visible contre l'allée centrale (Archives ADM).

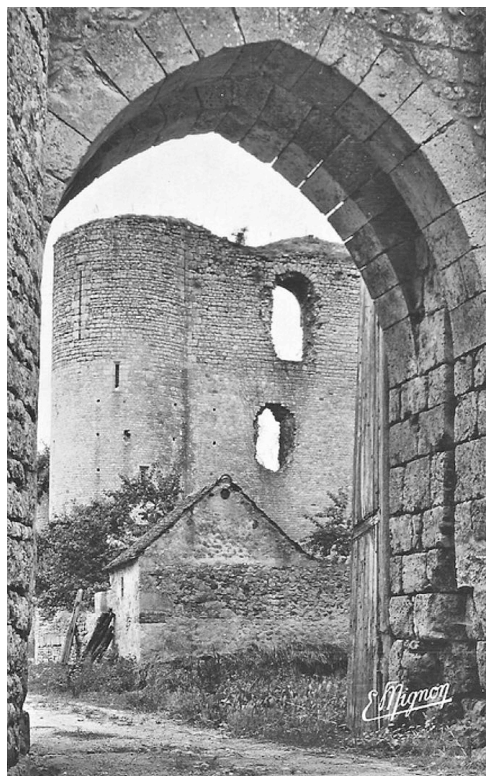


Fig. H 03 - Tranchée effectuée devant le bâtiment A, en 1964 (Archives privées Vincent, AV-015).

En 1964, une tranchée est/ouest est ouverte dans l'alignement du regard et semble suivre le tracé de celle réalisée cette année (**figure H03**). En 2023, sur le premier mètre à partir du regard, il était en effet possible de suivre l'ancienne tuyauterie : la nouvelle tranchée reprenait donc le tracé d'une tranchée déjà ouverte. Les ouvriers de l'entreprise ont ensuite légèrement décalé la tranchée vers le nord afin de placer la nouvelle tuyauterie, permettant d'échapper à l'ancienne. La moitié est de la tranchée de 2023 se trouvait donc dans une zone déjà remaniée récemment, comme le prouve également le tuyau en béton mis au jour à quelques mètres du regard.

3. RÉSULTATS

Quelques traces discrètes d'aménagements récents ont pu être mises en évidence (**figure H04**).

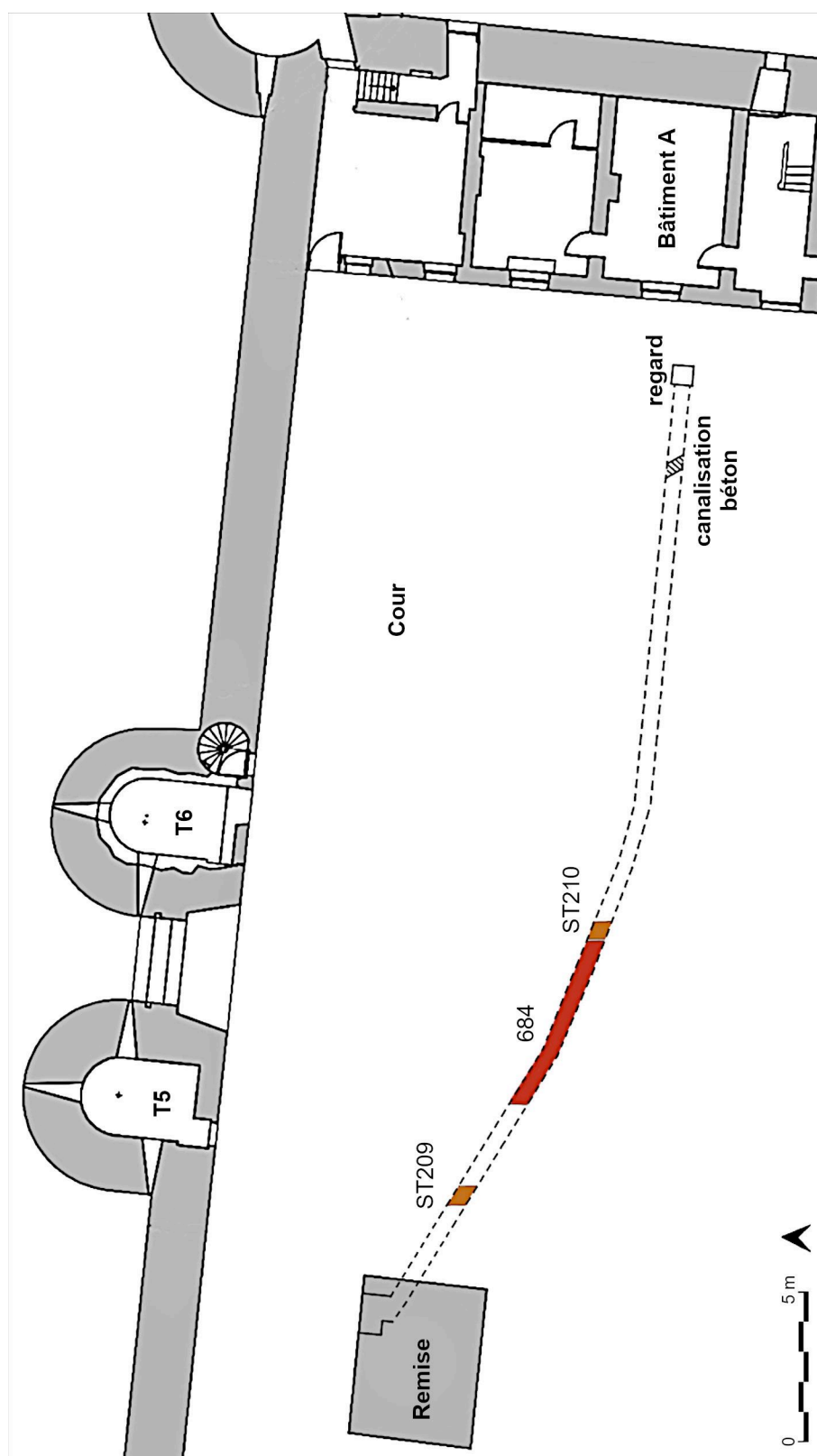


Fig. H 04 - Plan schématique de la tranchée et des structures mises au jour (DAO : Edwige Borel, ADM).

Une poche de mortier de chaux UC 686, d'aspect sableux, mêlé à des moellons calcaires UC 685, a été mise au jour à 2,70 m du mur de façade est de la remise. D'une largeur d'une cinquantaine de centimètres et d'une profondeur indéterminée (la base n'a pas pu être atteinte avec certitude), cette structure ST209 a été coupée transversalement par la tranchée et semble se poursuivre vers le nord. Quelques traces apparaissent vers le sud mais sont moins bien identifiables. Au vu de son implantation, ST209 peut correspondre aux vestiges des fondations du mur de façade oriental du petit bâtiment apparaissant sur la carte postale du début du 20^e siècle.

L'aménagement de l'allée centrale (US 684) moderne a pu être observé sur toute son épaisseur : elle est constituée d'un mélange de cailloutis et TCA formant un empierrement compact sur une quarantaine de centimètres d'épaisseur (**figure H05**).



Fig. H 05 - Coupe est-ouest de la tranchée. On peut y distinguer l'empierrement US 684 de l'allée et la structure ST210 (Photo : Edwige Borel, ADM).

Les vestiges d'une seconde structure maçonnée, numérotée ST210, sont apparus à 20,70 m de la façade ouest du bâtiment A (**figure H05**). Composée d'un mortier de chaux 688, plus compact que 686, et de moellons calcaires 687, cette structure est peu profonde : seulement une trentaine de centimètres sous la surface du sol actuel de la cour. Elle est également large de 30 cm. Elle peut correspondre aux fondations d'un muret de partitionnement de la cour à l'époque moderne.

Le fond de la tranchée a atteint, par endroits, un substrat limono-argileux gris à inclusions de gravillons blancs (US 708), déjà repéré dans les différents sondages effectués dans la salle C en 2022 et 2023.

La terre dégagée depuis cette tranchée (remblai 677) a révélé une très grande quantité de TCA et notamment de briques modernes, dont une grande partie complètes. En revanche, un très faible nombre de fragments de céramique a été mis au jour : 3 tessons de faïence blanche, 2 tessons de faïence cul noir et 2 tessons de porcelaine permettent de dater les remblais supérieurs de la cour du 19^e siècle, au plus tôt.

4. CONCLUSION

La surveillance de travaux urgents réalisée le 18 septembre 2023 dans la cour du château de Mez-le-Maréchal s'est avérée plutôt décevante en termes de potentiel archéologique. Bien que le niveau médiéval supposé ait été atteint voire dépassé (observation du substrat 708), seules quelques traces ténues de structures modernes ont été découvertes, témoignant uniquement de l'occupation récente de la cour. Aucune trace d'un quelconque aménagement médiéval n'a pu être mise en évidence. Il semble donc que cette zone ait subi un curage systématique des sols, entraînant la disparition des niveaux anciens. Les perturbations récentes des niveaux sont très bien perceptibles au sein de la moitié est de la tranchée, qui se trouvait dans une zone très remaniée au siècle dernier par l'installation de diverses canalisations.



LA TOUR NORD-OUEST (T4)

Archéologie du bâti à partir de l'étude intérieure

Michel PIECHACZYK

1. INTRODUCTION

La tour T4 est la première tour de l'enceinte du XIII^e siècle que l'on aperçoit en arrivant de Dordives. Aujourd'hui décapitée et ayant perdu sa voûte, elle se dresse encore entourée d'arbres qui envahissent



Fig. J 01 - La tour nord-ouest (T4) vue du nord-ouest (Photo : ADM).

les douves (**figure J 01**). Son parement extérieur est en partie masqué par un lierre parasite. Ce travail fait suite à la fouille du sommet de l'angle des courtines nord (C5) et ouest (C4) (BOREL, PIECHACZYK 2021, p. 141-160). La dévégétalisation et la mise en sécurité des maçonneries par échafaudage ont permis d'accéder à l'ensemble du parement intérieur. Les techniques de photogrammétrie et de relevé pierre à pierre conduisent à une analyse fine de son architecture intérieure et de la mise en œuvre de ses constituants. Pour une meilleure compréhension des hauteurs, nous exprimons nos nivellements par rapport au zéro de chantier dont la référence est 76,64 m ngf.

2. LE NIVEAU 1 (ou rez-de-chaussée)

La tour nord-ouest présente un diamètre extérieur de 8,44 m sur une base talutée de gros modules parallélépipédiques (escarpe) (**figure J 09**). On peut estimer sa hauteur initiale sans toiture à près de 12 m. L'entrée de la tour (T411), au rez-de-chaussée, est située dans l'angle intérieur des deux courtines et s'ouvre dans le parement de la courtine C4 (ouest). Son encadrement est constitué d'éléments taillés en calcaire de Souppes (broche puis taillant droit) (**figure J 02**). Le linteau droit est en



Fig. J 02 - Tour nord-ouest (T4), porte T411 (Photo : ADM).

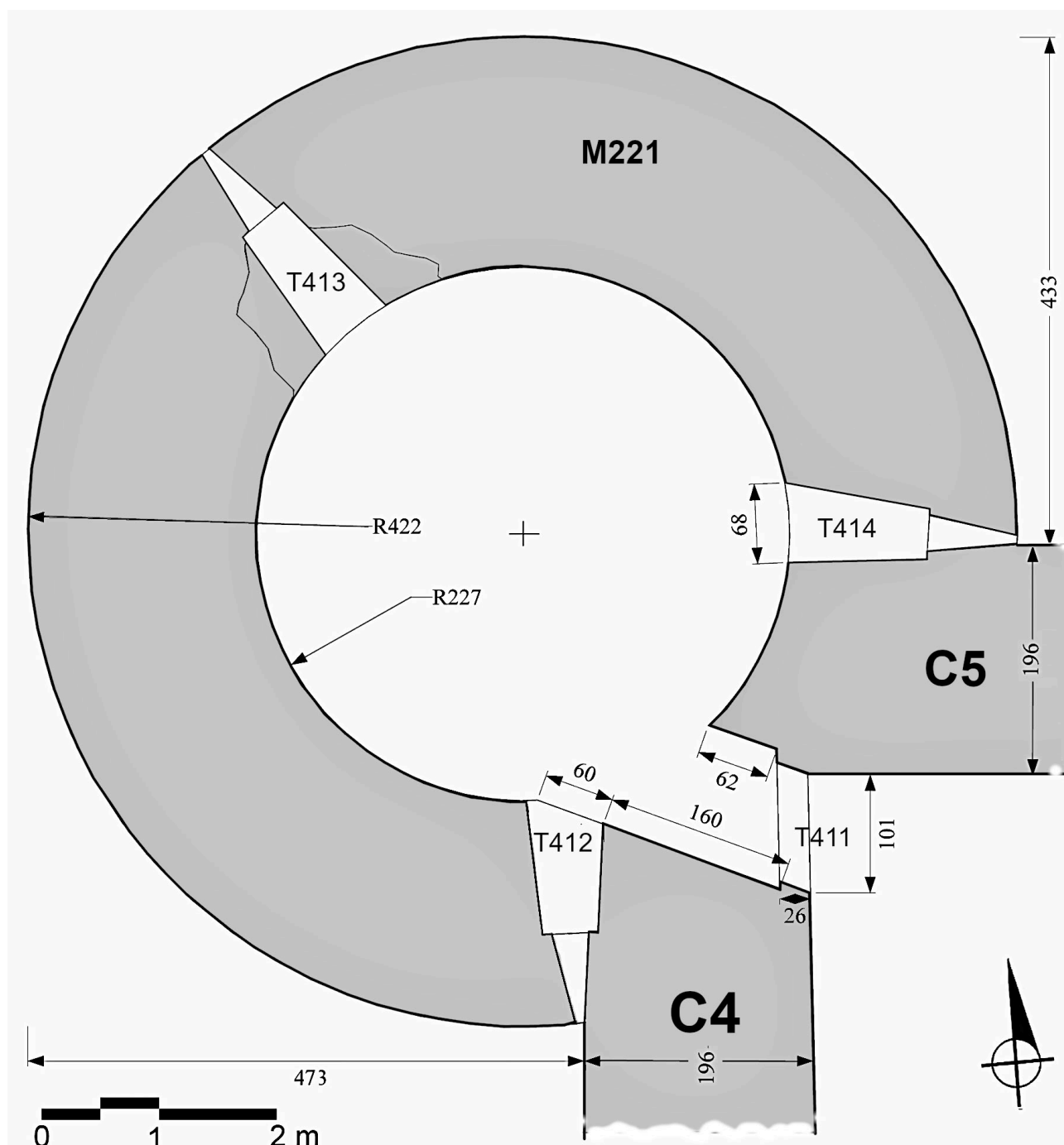


Fig. J 03 - Tour nord-ouest (T4), plan du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

bâtière reposant sur deux coussinets, il n'est pas surmonté d'arc de décharge. Les jambages de la porte présentent des tableaux taillés de biais selon l'axe d'un couloir court (**figure J 03**) qui conduit à la salle basse. Les feuillures intérieures de la porte sont asymétriques. Le couloir est couvert d'une voûte segmentaire. Sa pénétration biaisée dans le parement cylindrique de la salle basse dessine un arc asymétrique et aplati (**figure J 04**). Les jambages du raccord couloir-salle ronde sont également bâtis en partie par des pierres taillées.

La salle basse a un diamètre moyen de 4,54 m (soit un rayon de 7 pieds). L'épaisseur du mur de la

tour est de 1,95 m (+/- 1 cm) (soit 6 pieds). Le déroulé du cylindre photogrammétrique du parement intérieur de la tour (**figure J 04**) offre une vision globale. Le niveau 1 présente une hauteur de plus de 5 m. Si l'on se réfère au seuil d'entrée de la tour (+19), le niveau du sol actuel est proche du niveau médiéval. Mais celui-ci n'a pas encore fait l'objet de sondage pour définir le premier niveau d'occupation.



Fig. J 04 - Tour nord-ouest (T4) ; déroulé photogrammétrique du parement intérieur
(Photogrammétrie : Philippe Lefeuvre, ADM).

2. 1. Les baies du niveau 1

La salle basse présente les deux embrasures des archères de flanquement des courtines : l'archère T414 pour la courtine C5 (au nord) et l'archère T412 pour la courtine C4 (à l'ouest) (**figure J 03**). L'embrasure de tir n'a que 0,68 m d'ouverture intérieure avec une fente de sortie de 7 cm de large (**figure J 10**). Les hauteurs des allèges varient en fonction des réfections mais restent horizontales pour la zone d'appui. Les plafonds sont constitués d'une succession de dalles calcaires entre le linteau intérieur grossièrement en bâtière et un petit linteau rectangulaire couvrant la fente. L'encadrement intérieur de pierres taillées ne concerne pas les allèges. L'archère T413 a fait l'objet d'une récupération lapidaire intérieure conséquente (**figure J 04**). C'est la seule de la tour qui présente un aménagement de la fente en bouche à feu (**figure J 10**), probablement dans le premier tiers du

XV^e siècle. Les archères intactes sont équipées d'une feuillure intérieure permettant une fermeture par volet de bois pour éviter froid et courant d'air.

2. 2. Le parement intérieur et son enduit

Le parement intérieur est maçonné classiquement par assemblage de moellons (UC 699) en bandes horizontales d'une hauteur de 0,35 m à 0,50 m avec des arases marquées ; ces hauteurs successives de maçonnerie seront appelées « planées ». Si la disposition de celles-ci est très visible sur les parements extérieurs et les courtines (voir chapitre spécial d'étude), elles ne sont que très partiellement observables dans cette tour nord-ouest. Les moellons sont très hétérogènes en taille et en constituants géologiques. Les petits blocs de calcaire de Souppes sont majoritaires avec une forte proportion provenant plus de l'épierrement des champs que d'une production de carrière. Les rognons de silex sont souvent sommairement retouchés pour obtenir une face. Certaines planées sont plus riches en gros blocs de poudingue parfois installés en boutisse. Le mortier (UC 700) de sable et chaux reste très compact.

L'enduit encore en place témoigne de la dernière fonction et période d'usage, probablement aux XIV^e - XV^e siècles (UC 701). Le mortier d'aspect jaunâtre reste dur et adhérent. Il est assez homogène dans sa pâte mais comporte de grosses inclusions. Des prélèvements ont été effectués en vue d'une étude.

3. LA SÉPARATION DES NIVEAUX

L'élévation intérieure de la tour (**figures J 04 et 05**) est bien divisée entre ses deux niveaux subsistants par une fente horizontale à une altimétrie moyenne de +503. Large de 7 à 8 cm, et profonde d'une vingtaine de centimètres, cette fente est le négatif (US 690) des planches disparues du plancher. Celui-ci était donc posé et supporté directement par la maçonnerie du mur (M211) sur toute sa périphérie. Le plancher était soutenu par quatre poutres parallèles, orientées est-ouest, et qui ont laissé leurs huit négatifs dans la paroi (négatifs 691 à 698). D'après la mesure moyenne de ces négatifs, on peut estimer une section de poutre de 0,33 m de hauteur sur 0,27 m de large (soit 12 pouces sur 10 pouces).

Par déduction, la disposition des planches du sol était perpendiculaire aux quatre poutres dont les entraxes ont varié entre 0,87 m et 1 m. Il suffisait donc d'un jeu de planches de 3 pieds de long pour couvrir efficacement l'étage.

L'observation attentive du négatif du plancher a mis en évidence la persistance d'un vestige de planche encore en place (US 706) à gauche du négatif de poutre 691. Son épaisseur limitée à 5 cm environ ne paraît pas datable par la dendrochronologie mais nous prévoyons une identification xylogologique.

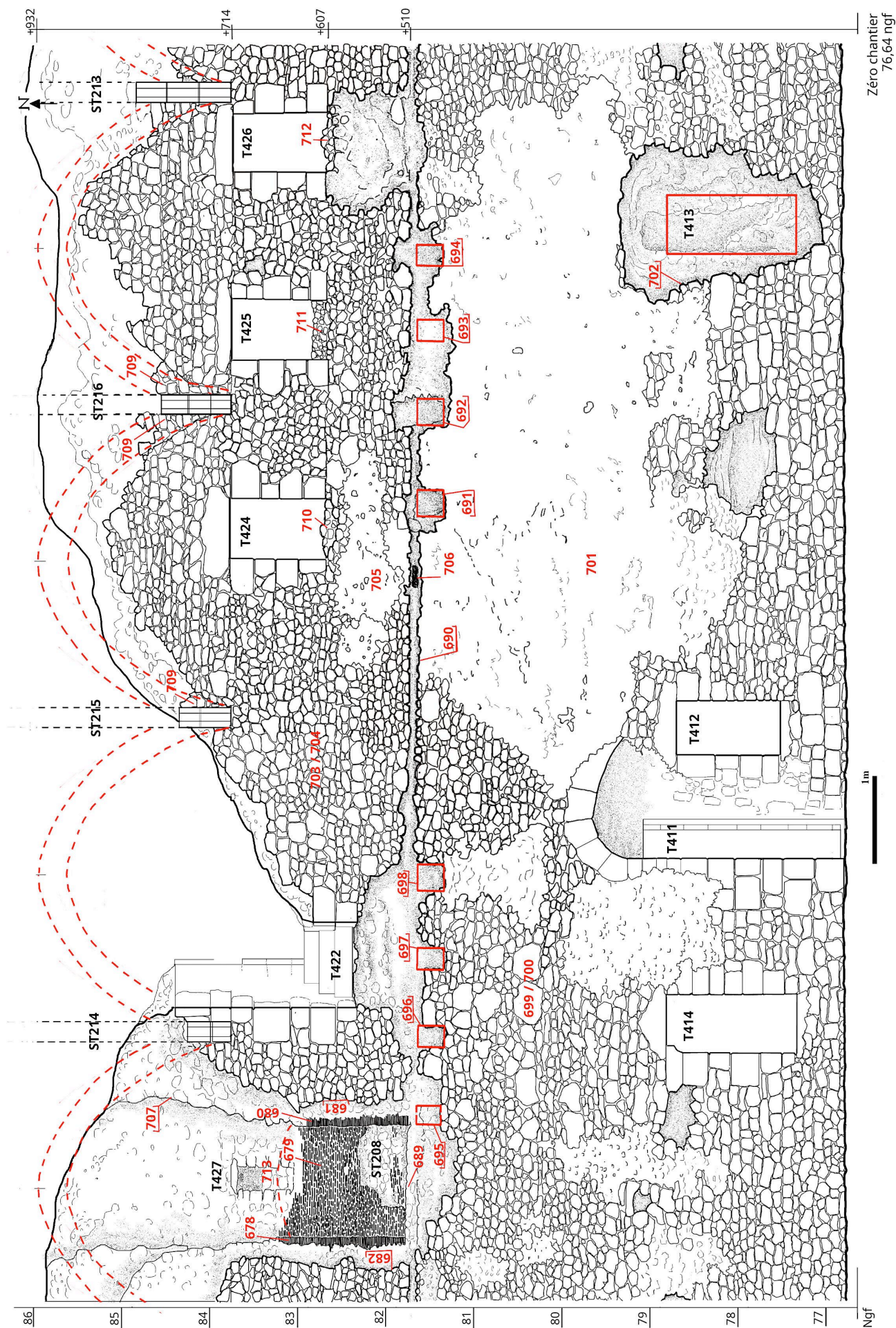


Fig. J 05 - Tour nord-ouest (T4) ; relevé pierre à pierre du parement déroulé intérieur (DAO : Michel Piechaczyk, ADM)

Le diamètre de la salle du niveau 2 varie entre 4,50 m et 4,54 m, donc d'un diamètre similaire à la salle basse. Mais une vue supérieure de l'étage montre que le nu du parement nord-ouest (demie circonférence) est en retrait de 8 cm par rapport au parement du rez-de-chaussée et que le nu du parement sud-est de l'étage (autre demie circonférence opposée) est en surplomb.

On en déduit que la phase de construction du niveau bas s'est achevée par la pose du plancher sur les quatre poutres encastrées de 20 à 30 cm dans le mur M211. En périphérie, l'extrémité des planches reposait de 20 cm sur l'arase des maçonneries. Les maçons s'assuraient ainsi une nouvelle surface de chantier pour monter le niveau 2 (économie d'échafaudage). Mais les repères d'implantation des murs par rapport à un centre habituellement matérialisé sur le chantier ont été perdus du fait de ce plancher opaque. Le recentrage pour le chantier du niveau 2 a été approximatif puis les maçons ont élevé leur parement directement sur les extrémités des planches. Le décalage de 8 cm vers le nord-est n'est aujourd'hui décelable que par la disparition du plancher.

4. LE NIVEAU 2

4. 1. Le parement et l'enduit

L'aspect du parement du niveau 2 de la tour est caractérisé par des modules plus petits qu'au niveau bas (UC 703 et mortier 704). Le respect des planées est moins évident sur certaines zones. On a l'impression d'une mise en œuvre plus rapide ou effectuée par une autre équipe. La présence d'enduit (UC 705) est toujours observable avec un aspect superposable à celui du rez-de-chaussée.

4. 2. La porte T422

L'accès à la salle se faisait par la porte T422 (feuillure) placée sur les marches d'un escalier descendant sur l'étage (**figures J 05 et J 06**). L'étude de ces maçonneries a fait l'objet d'étude dans le rapport 2021. Il fallait donc accéder d'abord au chemin de ronde pour aller ensuite au premier étage de la tour. Les trois marches de pierres après la feuillure de la porte T422 sont insuffisantes pour arriver sur le niveau du plancher. Il faut donc imaginer une ou deux marches en bois supplémentaires. L'encadrement du débouché de ces quelques marches est constitué de pierres taillées (**figure J 06**).

4. 3. Les archères

À l'origine, la salle a la fonction d'étage militaire avec une répartition de quatre archères classiques dans le modèle philippin. Aujourd'hui, seules les archères T424, T425 et T426 sont totalement intactes. Il ne subsiste que la fente extérieure d'origine de l'archère T427.

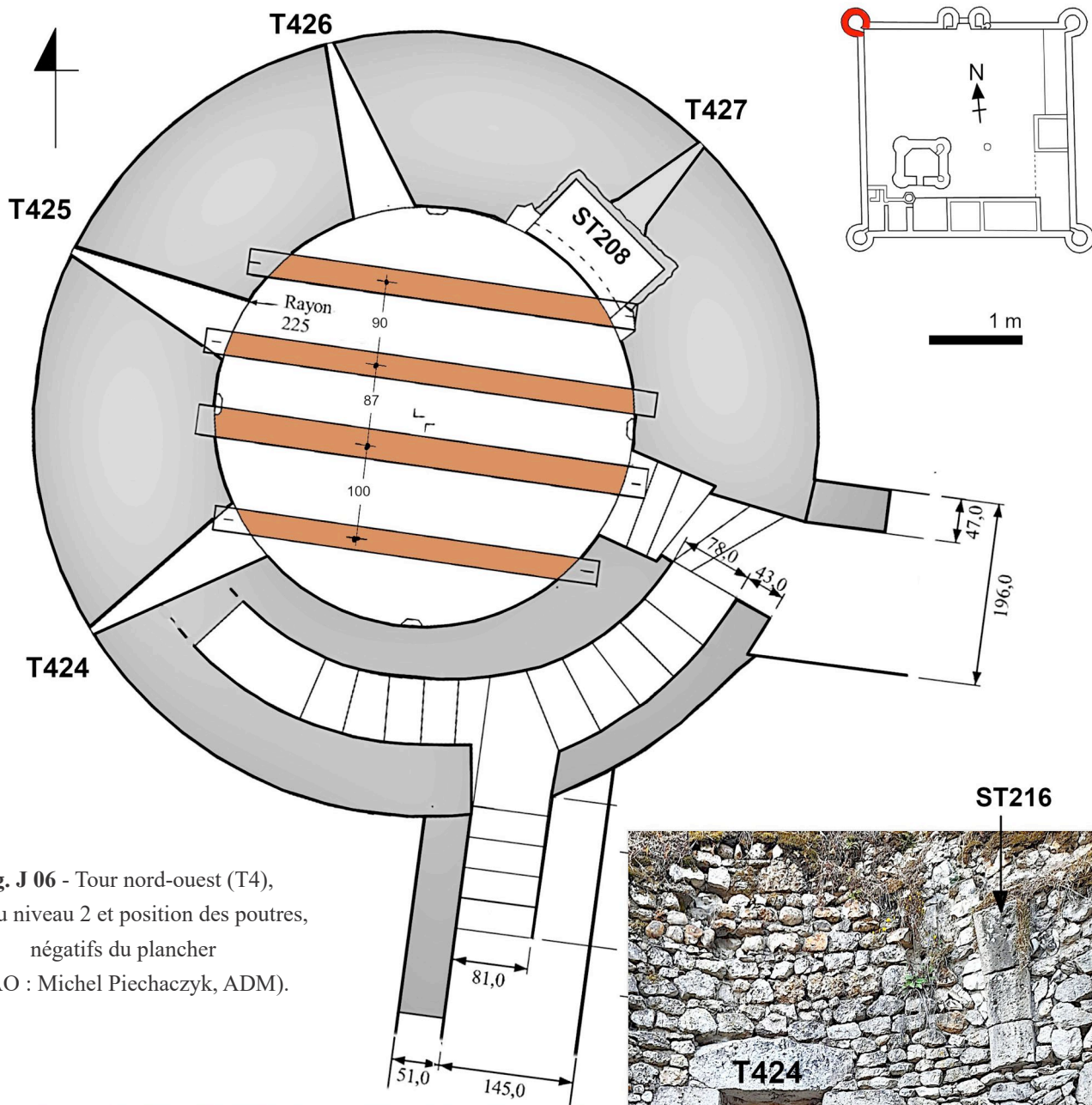


Fig. J 06 - Tour nord-ouest (T4),
 Plan du niveau 2 et position des poutres,
 négatifs du plancher
 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

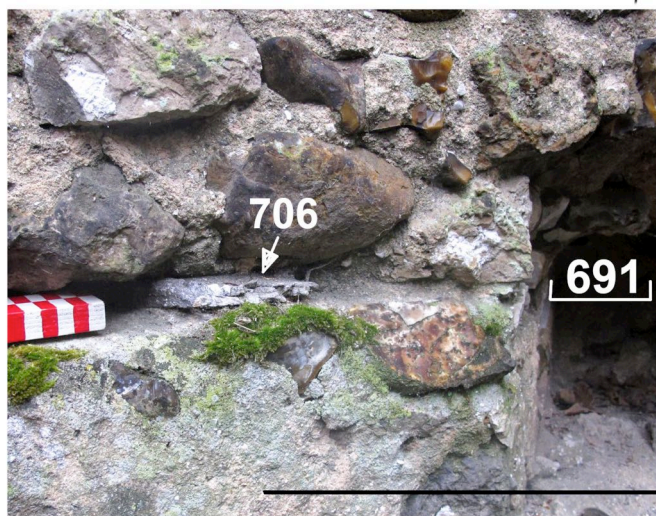
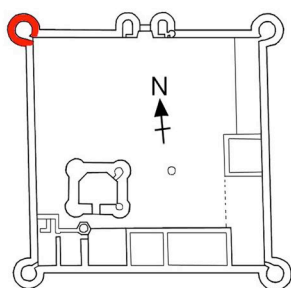
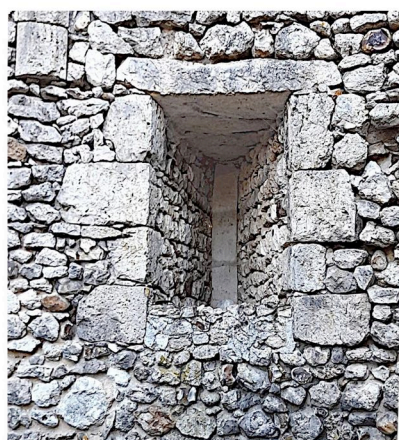
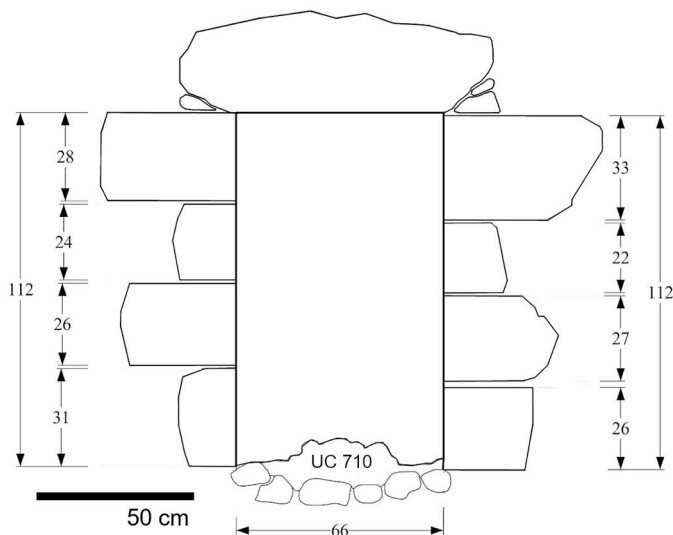


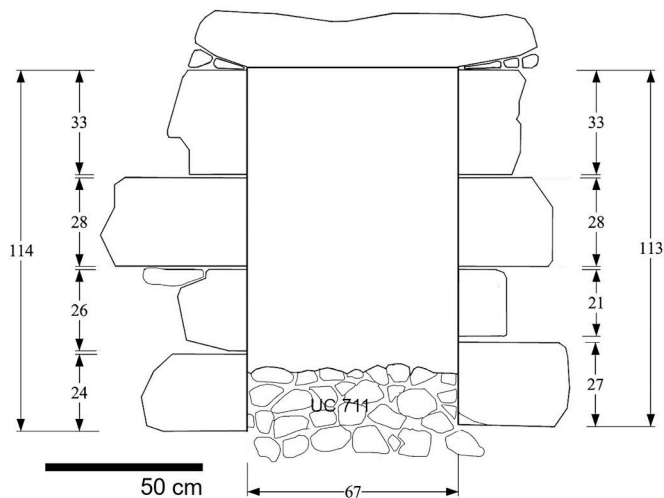
Fig. J 07 - Tour nord-ouest (T4), niveau 1, relevé intérieur des archères (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).



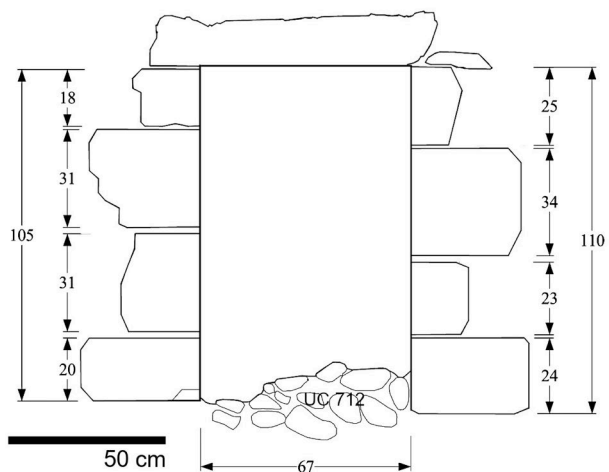
T424



T425



T426



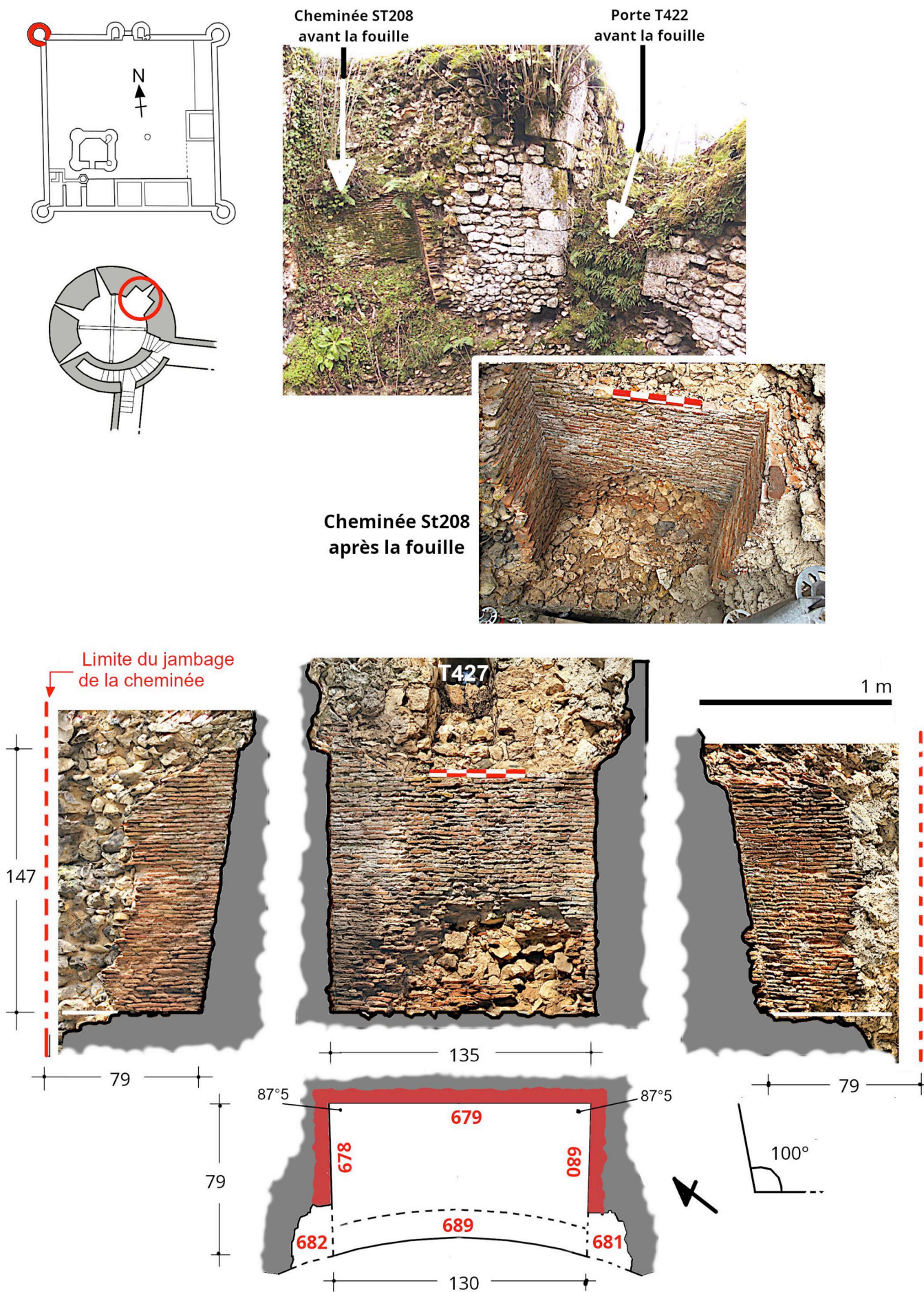


Fig. J 08 - Tour nord-ouest (T4), niveau 2, cheminée ST208 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Ce sont des archères triangulaires plongeantes à fente simple (largeur 7 cm). Les encadrements intérieurs sont de pierres taillées (broche et taillant droit). Les jambages se limitent à quatre modules et les linteaux sont droits sans arc de décharge. Les allèges sont peu soignées. Les plafonds de l'archère sont couverts de dalles sommairement taillées et placées horizontalement. Le parement des joues est constitué de petits modules de calcaire, de rognons de silex, voire de blocs de craie.

4. 4. La cheminée ST208

La cheminée ST 208 a été bâtie à l'emplacement de l'archère T427, en creusant l'allège de celle-ci (négatif 707) et les maçonneries hautes afin de recevoir le conduit jusqu'à la plate-forme supérieure. Le reste de l'archère a été bouché (UC 719). Le foyer de la cheminée est formé d'un cœur (UC 679) large de 1,35 m. Le nu du cœur est taluté (100° avec l'horizontal). Comme le fond, ses deux parois latérales (UC 678 et UC 680) sont maçonnées en tuileaux (**figure J 08**). Les deux parois latérales ne sont pas tout à fait parallèles puisque l'ouverture au droit du parement du mur devait mesurer 1,30 m environ. La cheminée avait une profondeur de 0,66 m. La sole est constituée de petites pierres et mortier de chaux. Les jambages et le support du manteau ont disparu (négatifs 681 et 682) mais on peut les imaginer semblables à la cheminée construite également au niveau 2 de la tour nord-est (T1). Il s'agit de jambages de pierres taillées chanfreinées avec arc segmentaire.

Cet aménagement de confort indique une seconde période pour la fonction de l'étage : la fonction militaire a perdu de son importance et a évolué vers une fonction résidentielle (création d'un moyen de chauffage et transformation sommaire des ouvertures intérieures des autres archères). En effet, il subsiste des apports de maçonneries (UC 710, 711 et 712) sur les allèges de celles-ci.

On peut remarquer ici que l'apport de lumière n'est pas prépondérant contrairement à la tour T1. Ce logement pourrait avoir été affecté à des officiers de la garnison. Son accès par l'intermédiaire du chemin de ronde le place toujours hors du volume résidentiel. Si l'architecture de la cheminée était à rapprocher de celle de l'étage de la tour nord-est, on pourrait proposer, au vu de sa modénature, une transformation de l'étage au XIV^e siècle, époque du rachat royal.

4. 5. Les voussoirs

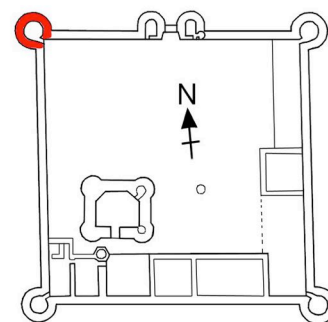
La ruine de la voûte de la tour a laissé en place dix voussoirs marquant le départ des quatre nervures de la croisée. L'orientation des nervures correspond presque exactement aux points cardinaux. La nervure ST214 (est) possède encore ses deux premiers voussoirs ainsi que la nervure ST215 (sud). Les nervures ST216 (ouest) et ST213 (nord) ont gardé trois voussoirs.

Leur profil est un carré de 0,22 m de côté (8 pouces sur 8 pouces) avec un double chanfrein (diagonale d'un carré de 5,5 cm de côté). La vision des voûtes encore en place de la tour T1 (nord-est) et de la tour T2 (sud-est) permet d'imaginer le volume et la disposition des maçonneries disparues.

Sur le relevé pierre à pierre du déroulé intérieur de la tour (**figure J 05**), on peut observer que le niveau de démarrage des nervures correspond au sommet des jambages des archères.



Tour T4 vue du nord.



Tour T4 vue du nord-ouest

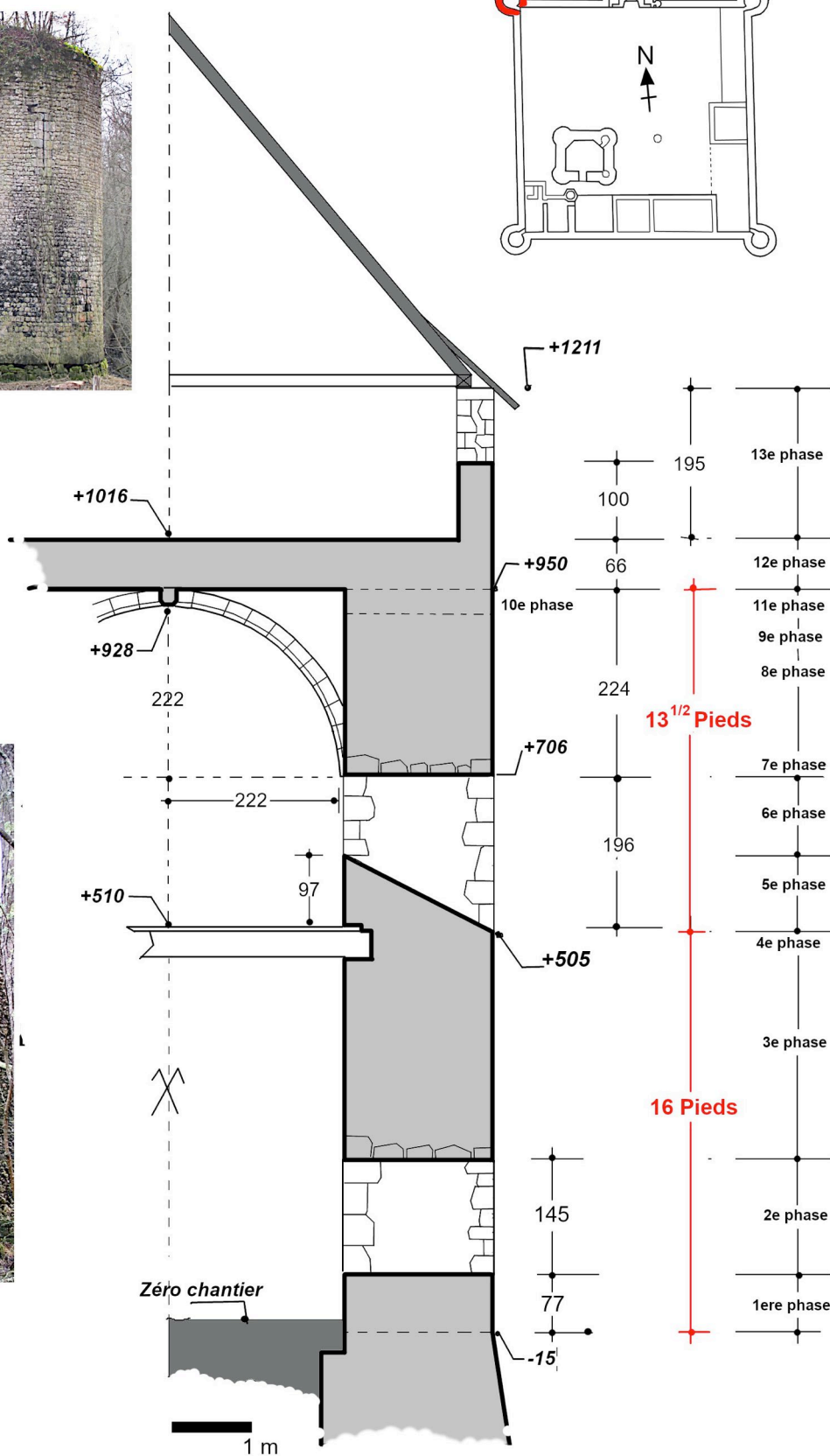


Fig. J 09 - Coupe synthétique de la tour nord-ouest avec les phases du chantier

(DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Ce niveau à l'altimétrie +714 marque donc une phase de chantier importante : couverture des embrasures des archères avec linteaux et dalles, et pose du premier voussoir de chaque nervure. Les deux premiers voussoirs sont très intégrés dans le mur et seule la partie chanfreinée sort du nu du mur (épaisseur 5,5 cm).

On peut déduire une disposition de la croisée des nervures à partir des mesures photogrammétriques de la nervure ST213 (arc partiel), des mesures photogrammétriques sur les nervures des tours T1 et T2 (en place) et de la mesure de la ligne de naissance des arcs de la tour T4. On observe une disposition en croisée plein cintre avec une ligne de naissance de 4,44 m de long. La clef est à une hauteur théorique de 2,22 m au-dessus de cette ligne (soit +936). La maçonnerie des voûtains serait 0,20 m plus haut (hauteur de la nervure) soit à +956.

Les mesures photogrammétriques actuelles sur les tours T1 et T2 montrent un tassement des arcs de 0,15 m à 0,20 m par rapport aux mesures d'un arc théorique plein cintre, soit un tassement de 3 à 4 %.

4. 5. La limite haute des murs « formerets »

Par commodité de vocabulaire, nous appellerons murs « formerets » les maçonneries verticales au-dessus de la ligne de naissance des nervures et supportant en partie les voûtains. La tour T4 a perdu beaucoup de sa maçonnerie des murs formerets mais si l'on observe les parements près de la naissance des nervures, on constate une reprise systématique en surélévation (UC 709) d'un premier arrêt de maçonnerie. Cet accroissement de hauteur des murs formerets (figuré entre lignes pointillées rouges) paraît contemporain de la pose des premiers voussoirs très engagés dans le mur (**figure J 05**). Dans cette disposition, les voûtains naissant plus haut appuient sur les murs qui doivent donc être rehaussés.

En associant les mesures altimétriques des ouvertures extérieures avec les observations intérieures, nous proposons une chronologie synthétique des grandes phases du chantier pour l'édification de la tour (**figure J 09**) :

- 1^{ère} phase : sur la base talutée de pierres taillées (-15), élévation du mur sur une hauteur d'environ 30 pouces, avec 1,96 m d'épaisseur et un diamètre de 8,44 m ;
- 2^e phase : élévation simultanée du mur avec les encadrements taillés des archères basses ;
- 3^e phase : élévation des maçonneries jusqu'au niveau +505 (16 pieds) qui fixe d'une part, à l'extérieur, le niveau de naissance de la fente d'archère et d'autre part, à l'intérieur, le niveau de pose du plancher (installation préalable des poutres dans leurs encastements) ;
- 4^e phase : pose du plancher (épaisseur de 2 pouces) débordant sur l'arase, ce plancher constituant alors le nouveau niveau de chantier ;
- 5^e phase : élévation de la maçonnerie intérieure sur 3 pieds pour fixer la hauteur d'allège de l'archère. À l'extérieur, début de la construction des jambages des hautes archères. Réglage de la

pente des archères plongeantes à 27° environ ;

- 6^e phase : pose des jambages intérieurs des archères et complément des jambages extérieurs ;
- 7^e phase : pose des linteaux droits intérieurs et pose des dalles de couverture des archères ;
- 8^e phase : élévation des quatre murs « formerets » ;
- 9^e phase : choix de voûtes nervurées plein cintre (?) ; mise en place des deux premiers voussoirs ;
- 10^e phase : rehaussement du mur formeret sur 1 pied environ ;
- 11^e phase : sur cintre de bois, pose des voussoirs pour la croisée des quatre nervures ;
- 12^e phase : pose des voûtains sur couchis. Épaisseur de la maçonnerie estimée à 2 pieds (0,66 m).
La terrasse du niveau 3 culmine alors à +1016 ;
- 13^e phase : construction d'un mur parapet (environ 1 m) et merlons (+0,95 m) ;
- 14^e phase : pose d'une charpente et d'une couverture en poivrière.

En conclusion provisoire

La coordination entre le chantier de construction des courtines, avec ses planées bien marquées, et l'élévation de la tour nord-ouest (T4) reste en cours d'étude. Temporalités différentes ? Équipes de maçons différentes ?

Mais le principal questionnement sur la mise en place des voûtes est que l'on observe le même type de rehaussement des murs formerets sur les huit arcs encore en élévation dans les tours T1 et T2. On ne peut donc incriminer une erreur ponctuelle de chantier. Le premier état des murs formerets marque la phase préparatoire pour installer une voûte d'arêtes. La mise en place d'une voûte nervurée exige, elle, un mur formeret édifié plus haut pour le départ des voûtains. Ce complément de maçonnerie est bien observable au Mez dans trois tours sur quatre. On peut donc s'interroger sur le choix du maître d'œuvre qui a entraîné un changement de programme plus novateur à la charnière du XII^e – XIII^e siècle. Cette nouvelle option semble avoir été décidée en cours de chantier. Le maître d'œuvre n'a pas osé les arcs brisés, et est resté aux arcs plein cintre mécaniquement moins stables pourtant. Cet archaïsme relatif conforte notre proposition de datation très précoce dans le XIII^e siècle.



Archère T412 vers l'est



Archère T414 vers le sud



Archère bouche à feu T413 vers le nord-ouest

Fig. J 10 - Tour nord-ouest (T4), archères et bouche à feu du niveau 1, vues de l'extérieur
(Photos : Michel Piechaczyk, ADM).

LA TOUR RÉSIDENCE, relevés du plan du niveau 1 le tracé directeur

Michel PIECHACZYK

1. INTRODUCTION

Le donjon de Mez-le-Maréchal (Dordives) - à l'origine tour résidence pour ses deux premiers niveaux - est bâti dans les années 1170 (RENUCCI 2022, p. 35). L'historiographie attribue sa construction à Robert III Clément, gouverneur du jeune Philippe Auguste. Robert III a fait fonction de régent durant la jeunesse de Louis VII. Son second fils, Henri I^{er} Clément, a complété le sommet de l'édifice par un étage de défense avec des archères hautes et plongeantes. Il a enserré le donjon imposant dans une enceinte carrée flanquée aux angles de tours de type philippien du tout début du XIII^e siècle.

Une première campagne de relevés a été nécessaire plus tôt que prévu sur cette partie initiale et emblématique du château, en raison du lancement d'un programme urgent de confortement des maçonneries, au vu de désordres récents.

Le rez-de-chaussée ou niveau 1 a donc fait l'objet d'un relevé manuel centimétrique confronté à un relevé photogrammétrique. Ce chapitre ne présente que les mesures de terrain du niveau 1. L'étude détaillée et l'analyse de son architecture feront l'objet d'un travail plus approfondi dans la prochaine campagne, après une mise en place de nouvelles mesures de protection devant les élévations impressionnantes mais instables. En se référant à notre nomenclature d'enregistrement (**figure K01**), nous présentons les résultats des mesures dans les planches suivantes (**figures K02, K03 et K04**).

2. LE PLAN GÉNÉRAL

Conformément à la démarche des premières campagnes de fouille, nous avons confronté systématiquement nos mesures centimétriques aux unités médiévales. Les centaines de mesures prises jusqu'ici correspondent pour 95 % d'entre elles à l'unité du pouce de 2,707 cm et son multiple le pied de 32,48 cm. Ce sont les unités de mesure de chantier observées en Île-de-France dès la seconde moitié du XII^e siècle, comme au château de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) (PIECHACZYK 2013, p. 145).

Le plan général de la tour résidence est formé d'un rectangle presque régulier de 15,59 m de long (soit 48 pieds) sur 13,69 m à l'est et 13,73 m à l'ouest (soit 42 pieds). La différence entre les deux largeurs est de 4 cm (soit 0,3 %). Les quatre angles sont renforcés de tours hémicylindriques peu saillantes, semi-engagées, de 2,70 m de rayon (100 pouces).

L'ensemble présente un petit appareil de moellons équarris, renforcés aux angles rentrants par des chaînages de pierres de taille. L'ensemble comprenait quatre niveaux : les niveaux 2, 3 et 4 (sous toiture) étaient sur planchers complétés par des espaces annexes dans les tourelles d'angle.

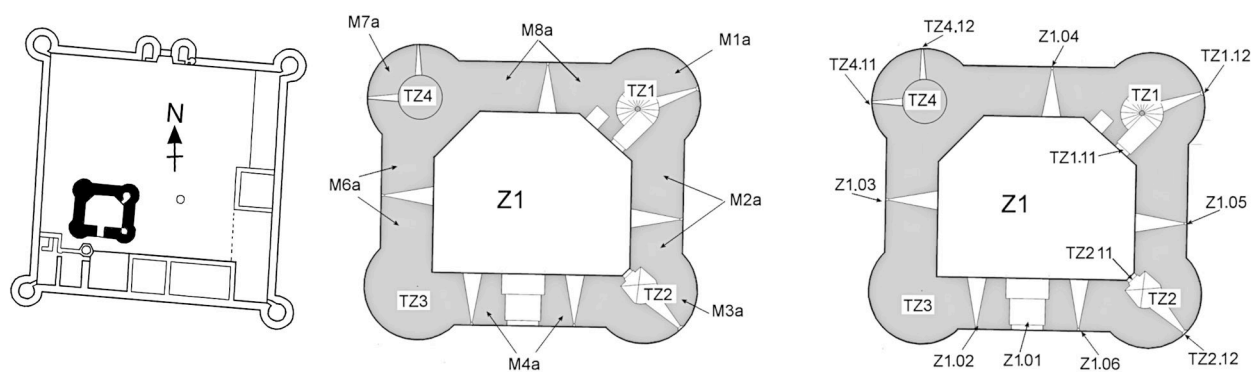


Fig. K 01 - Nomenclature des murs et baies de la tour résidence, niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

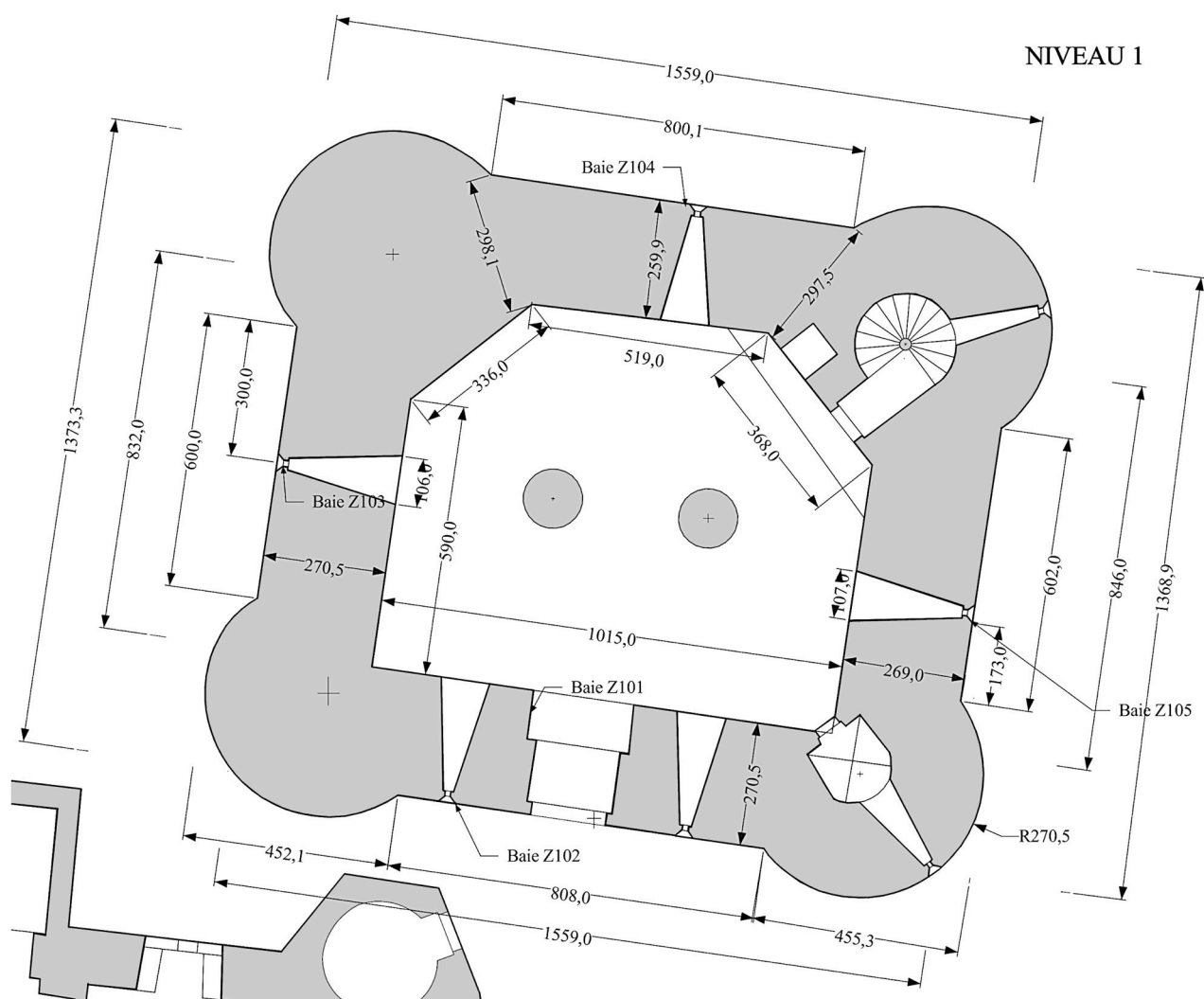


Fig. K 02 - Tour résidence - Plan coté du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

L'épaisseur des murs, au rez-de-chaussée, M2a (est), M4a (sud) et M6a (ouest) (**figure K02**) ont également 2,70 m d'épaisseur (100 pouces). Seul le mur M8a (nord) présente une valeur plus réduite de 2,58 m en moyenne. Les parements extérieur et intérieur ne sont pas ici exactement parallèles (épaisseur de 2,69 m à 2,55 m).

Au niveau 1, le plan de la salle est un rectangle de 10,15 m sur 8,36 m transformé en hexagone irrégulier par deux pans coupés à 45° dans les angles nord-ouest et nord-est, au revers des tours. Le pan nord-ouest, au parement continu, mesure 3,36 m. Le pan coupé nord-est, plus long, mesure 3,68 m. Il est percé d'un placard profond et d'une porte qui mène à l'escalier en vis.

Le centre de la salle est occupé par les restes de deux massifs de fondations maçonnés cylindriques de 1,30 m de diamètre (ST137 et ST138), vestiges des supports de deux colonnes portant le plancher du niveau 2. La structure de ces colonnes à tambours fourrés est encore à l'étude.

La hauteur de la salle basse peut être estimée à 6 m compte tenu de la présence d'une épaule périphérique dans le parement intérieur, large retrait concourant au support du plancher sur toute sa périphérie.

L'entrée de la tour résidence se fait au sud par une large porte (Z101) légèrement décalée vers l'ouest sur sa façade. L'encadrement total de la porte en pierre de taille, extérieur et intérieur, a totalement disparu mais on peut encore y lire son plan avec une grande précision (**figure K03**). Les deux feuillures successives, avec vestiges de gonds, signent une double porte à deux vantaux pouvant être barrés. On descend ainsi deux marches pour entrer dans la tour. Le couverture de cette entrée ne pouvait être constitué que par un arc segmentaire, compte tenu des négatifs des pierres pillées de la voûte du passage en partie basse.

L'éclairage et l'aération du niveau 1 étaient assurés par cinq baies de même architecture encore intactes à l'extérieur. Malgré un pillage intensif des pierres de ces baies au cours des siècles, la similitude permet d'envisager un programme initial très élaboré qui sera abordé dans le chapitre suivant. Les façades ouest, nord et orientale présentent une seule baie chacune (baie Z103, baie Z104 et baie Z105). Sur la façade sud, deux baies (baie Z102 et baie Z106) encadrent l'entrée (Z101) (**figure K02**).

Pour ce qui est actuellement observable du sol, on peut affecter des fonctions différentes aux quatre tours. Au rez-de-chaussée (niveau Z1), la première communication se situe à l'angle sud-est de la salle. Elle permet l'accès au niveau 1 de la tourelle TZ2 par une porte disposée à 45° par rapport aux deux parements intérieurs. L'encadrement de pierres taillées a entièrement disparu, mais les négatifs de chaque élément permettent encore un relevé précis. Cette porte conduit à une petite salle couverte d'une voûte d'arête (oratoire ?), au sol surélevé. Son éclairage se fait par un jour ascendant (TZ212) à l'encadrement chanfreiné extérieur intact et avec feuillure intérieure (**figure K03**).

La seconde communication se situe dans l'angle nord-est. Le pan coupé est percé d'une porte qui mène à l'escalier en vis par un couloir court. À côté, un placard profond (0,91 m) est aménagé dans la maçonnerie de la tourelle TZ1 (**figure K04**). Son encadrement a disparu.

Il n'existe pas de communication, à ce niveau, avec les tourelles TZ3 et TZ4. Les interrogations que cela soulève ont entraîné des fouilles sauvages anciennes avec essais de percement des maçonneries. Mais le travail a été vain car abandonné devant la dureté du mortier. La tourelle TZ4, en partie effondrée sur elle-même, comporte très probablement une salle basse car deux jours intacts (baie TZ411 et baie TZ412) sont visibles à l'extérieur au nord-ouest.

Les vestiges de la partie basse de la tourelle TZ3 sont aveugles. Ces interrogations archéologiques nourriront des fouilles à venir.

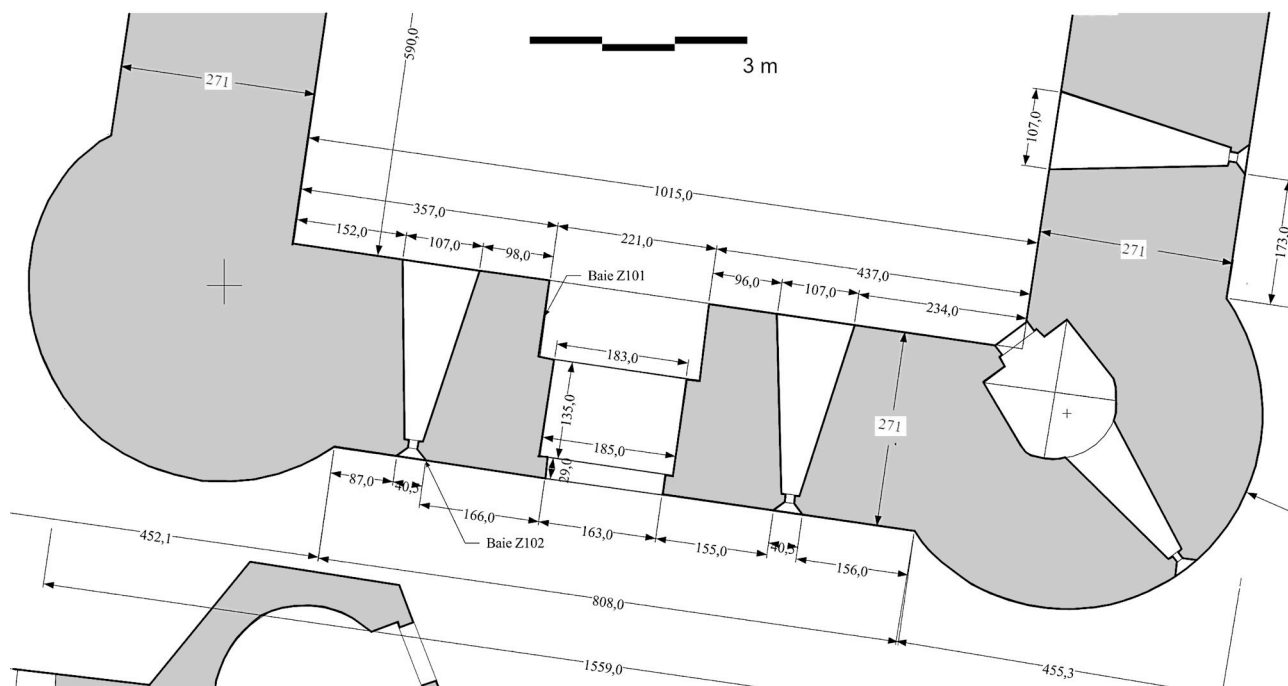


Fig. K 03 - Tour résidence - Détails du plan de la porte (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

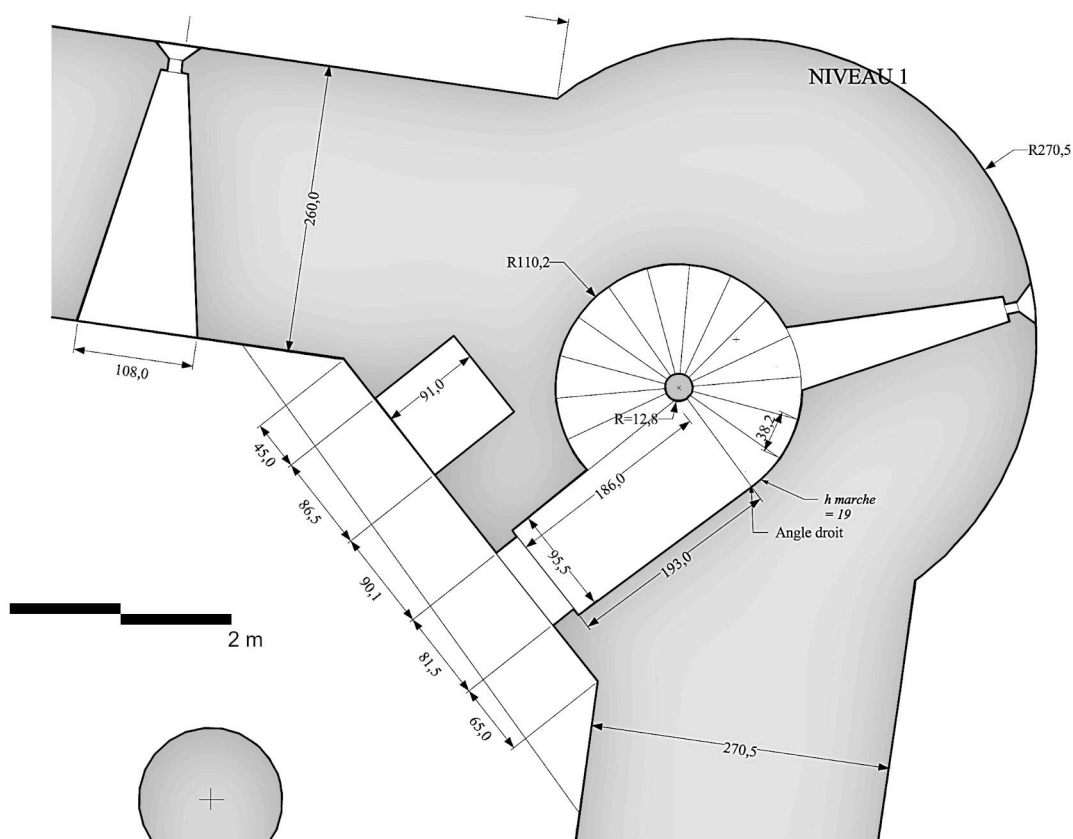


Fig. K 04 - Tour résidence - Plan de la tourelle d'escalier, niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

3. LE TRACÉ DIRECTEUR

La synthèse de ces mesures de la salle basse permet de lire un tracé directeur pour le plan de masse et d'approcher ainsi la démarche conceptuelle du maître d'ouvrage du XII^e siècle.

La forme de départ est un rectangle de 48 pieds (1559 cm) sur 42 pieds (1364 cm).

Les quatre tourelles ont un rayon de 100 pouces (271 cm).

Pour placer le centre de ces tourelles, on trace les bissectrices des quatre angles et on pointe sur celles-ci les quatre centres à 100 pouces des angles.

Les quatre tourelles sont ainsi semi-engagées (**figure K05**).

Le tracé intérieur découle d'un choix d'épaisseur des murs à 100 pouces (271 cm) sauf pour le mur nord, épais seulement de 262 cm (en moyenne). Les deux pans à 45° mesurent 10 pieds au nord-ouest et 11 pieds au nord-est.

Les sept angles intérieurs ont fait l'objet de chaînages très soignés avec des besaces de pierres taillées ou de taille de l'angle obtus dans le module. L'implantation des ces sept angles intérieurs ne suit pas de programme évident, mais on peut remarquer un choix de largeur de panneaux en valeurs rondes d'unités médiévales (**figure K05**).

L'implantation des baies au travers des murs ne suit pas également de programme évident. Seule la baie Z103 est située exactement au centre de la façade ouest. Au sud, la large porte est décalée (volontairement ?) de 0,24 m vers l'ouest. Il semble bien que son implantation ait précédé celle des baies encadrantes, car on retrouve une disposition symétrique de celles-ci par rapport à la porte sur le parement intérieur (**figure K03**).

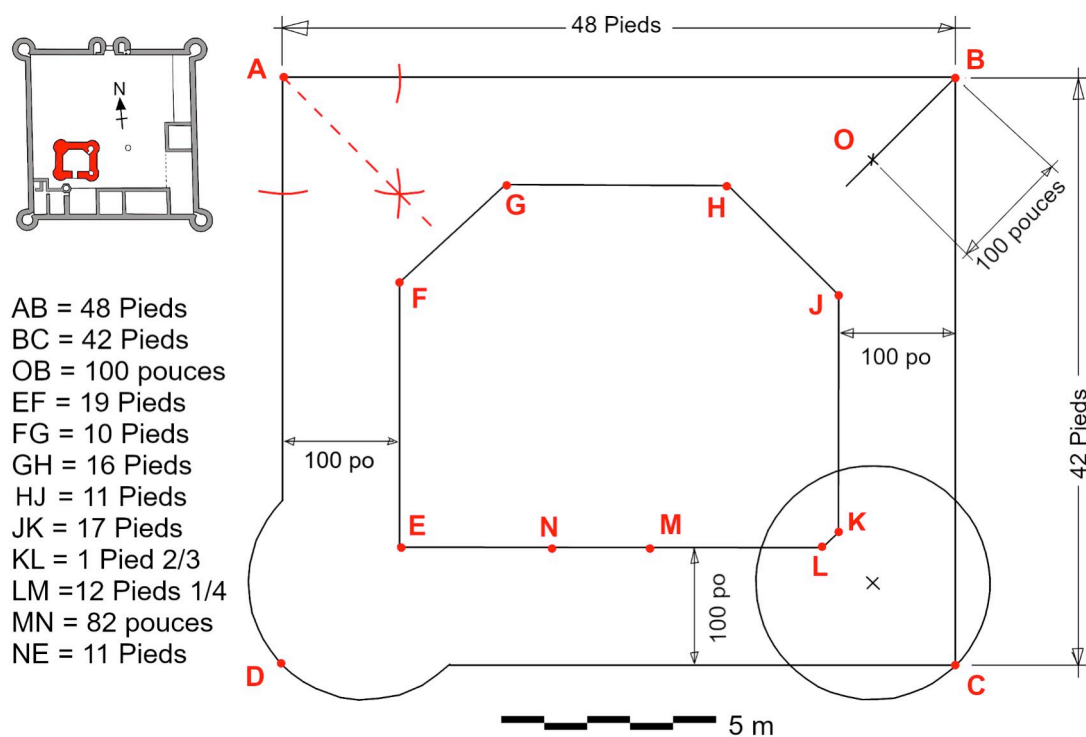


Fig. K 05 - Le tracé directeur (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

EN CONCLUSION, très peu d'écarts à la mise en œuvre

On peut remarquer le soin apporté par la mise en place des parements en moellons calibrés avec des façades bien limitées latéralement par des chaînages de pierres taillées avec les tourelles semi-engagées. L'implantation des murs sur le rectangle de base ne comporte qu'un faible écart de 4 cm sur la largeur (moins de 0,3 %). Nous avons vu que le mur M8a, au nord, présente une épaisseur plus faible que les trois autres. De plus, ses parements extérieur et intérieur ne sont pas ici exactement parallèles (de 2,55 m à 2,69 m) (écart de 5 %). L'implantation intérieure des deux baies sud est parfaitement symétrique par rapport à l'axe de la porte mais leurs encadrements chanfreinés extérieurs présentent un petit décalage de 5 cm sur la façade (moins de 0,6 %). Ces quelques écarts aux valeurs négligeables montrent la maîtrise de l'équipe de maçons.



Fig. K 06 - Mez-le-Maréchal, tour résidence
vue sud-ouest (Photo : ADM).



Fig. K 07 - Intérieur du niveau 1 de la tour résidence.
Aspect du parement et des chaînages
(Photo : ADM).

Bibliographie

PIECHACZYK Michel (2013) - Le château de Brie-Comte-Robert, un château de Robert 1^{er} de Dreux. Dans : BUJAK Philippe (2013) (dir.) - *Histoire de Dreux et du Drouais, état des connaissances et perspectives de recherche*, Actes du Colloque de Dreux des 4 et 5 juin 2010, *Histoire médiévale et Archéologie*, 2013, vol. 26, Publication du CAHMER, Université de Picardie-Jules-Verne, p. 141-154.

RENUCCI Florian (2022) – Contexte historique et périodisation. Dans : PIECHACZYK Michel et BOREL Edwige – *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport de fouille programmée 2022.*

LA TOUR RÉSIDENCE, NIVEAU 1

Étude et hypothèse de restitution des jours en archère

Florian RENUCCI, Florian HEMERY

1. Urgence de relevés en archéologie du bâti sur la tour résidence

Cette étude porte sur l'analyse de cinq baies apportant l'éclairage de la salle du premier niveau de la tour résidence (MESQUI 1991, p. 106). Les baies Z1.06 et Z1.02 encadrant la porte Z1.01 sont situées sur la façade sud. La baie Z1.03 se situe en façade ouest, la baie Z1.04 en façade nord et la baie Z1.05 en façade est (figure L01). Les baies des tourelles d'angle ont conservé leurs parements intérieurs et extérieurs ; leur étude se fera dans le cadre de la suite des recherches.

Les baies du premier niveau ont une typologie commune de jour en archère à l'extérieur (PÉROUSE DE MONTCLOS 2011, p. 198) et d'ébrasement simple s'ouvrant vers l'intérieur de la salle dont les parements de pierre de taille ont été arrachés. Ces ébrasements sont couverts par des voûtes coniques maçonnées dont les voussoirs des arcs intérieurs ont été également pillés.

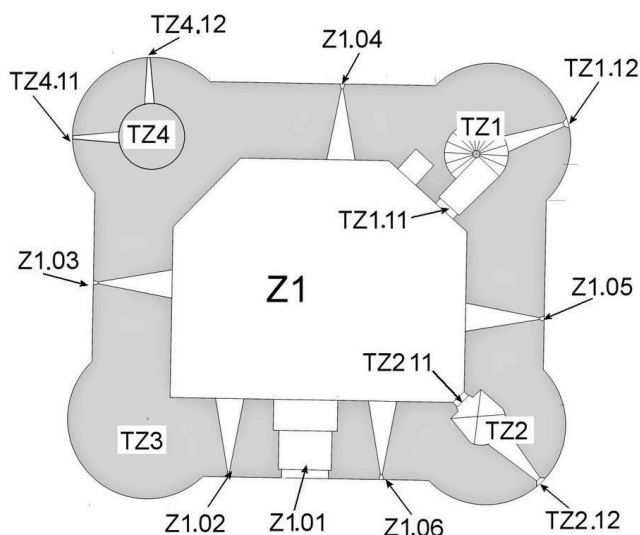


Fig. L 01 - Nomenclature des baies du premier niveau de la tour résidence (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).



Fig. L 02 - Arrachements visibles des pierres de taille du piédroit gauche de la baie Z1.06 (Photo : Florian Renucci, ADM).

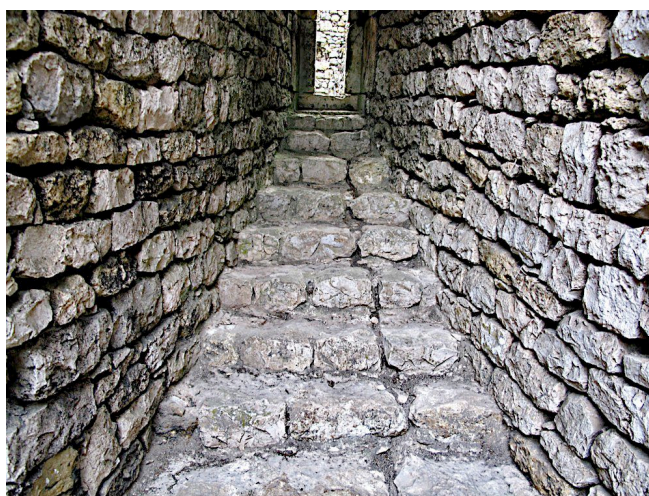


Fig. L 03 - Fissure continue sur l'appui en escalier de la baie Z1.03 (Photo : Florian Hemery, ADM).

Nous présentons d'une part la description des modénatures de ces baies ainsi qu'une méthodologie de relevé du bâti permettant une restitution précise des éléments de pierres de taille manquants. Celle-ci s'organise en fonction des négatifs formant des empochements dans la maçonnerie (**figure L02**). La découverte fortuite de deux pierres de taille retrouvées aux abords de la tour résidence et étudiées selon la méthode de l'analyse lapidaire a permis de les rattacher à ce corpus de baies.

Cette étude a été ajoutée au programme des recherches archéologiques 2023 des Amis du Mez pour des raisons d'urgences sanitaires. L'état structurel de la tour résidence primitive motive une étude d'archéologie du bâti préalable afin de pouvoir engager à court terme des travaux de conservation (étaieusement, confortement) qui vont occulter la lecture des murs sur une période longue. Plusieurs fissures sont présentes au niveau du linteau extérieur et des appuis en escalier de la baie Z1.03 (**figure L03**), ces fissures ont provoqué la rupture du linteau et feuilletent la pierre à trois endroits. Le massif de maçonnerie formant le mur ouest de la tour résidence se retrouve isolé par l'arasement des deux tourelles nord-ouest et sud-ouest. Le percement des trois baies superposées sur les trois niveaux du mur génère un tassement différentiel sur les côtés latéraux qui semble provoquer une fissure verticale traversante depuis le deuxième niveau jusqu'à la base du mur.

La porte de la tour Z1.01, dont les parements ont été également pillés appelle des consolidations ou des étaielements d'urgence pour préserver la possibilité d'accès à l'intérieur du bâtiment. Elle fera l'objet d'une étude spécifique dans un rapport ultérieur. Cette contribution vise à restituer l'authenticité des appareillages de pierres taillées lors de travaux de restauration futurs.

2. Typologie des jours en archère

2. 1. Méthode utilisée : le relevé photogrammétrique

Un relevé photographique a été réalisé afin de générer des vues photogrammétriques et des orthophotographies. Au moyen d'un appareil CANON G11, chaque baie a été photographiée avec le plus de parallaxes possibles pour permettre au logiciel ZEPHYR de créer un modèle 3D. Deux références verticales et horizontales, marquées à la craie, doivent être préalablement indiquées sur le parement de la baie. La première doit impérativement être d'aplomb puisqu'elle permet le redressement de l'objet 3D dans le logiciel. La seconde est un repère métrique qui rend possible la mise à l'échelle de la photogrammétrie ; c'est à partir de celle-ci que l'on peut obtenir une orthophotographie, indispensable à la réflexion archéologique et à la réalisation des planches des baies et des dessins de restitution des pierres de taille manquantes via le logiciel GIMP.

2. 2. Modénature commune des cinq baies

Les baies sont taillées en pierre de Souppes et présentent des harpages de pierre de taille de moyen appareil dont les hauteurs d'assise se raccordent au petit appareil de moellons assisés composant les parements intérieurs et extérieurs de la tour résidence. Ce petit appareil de moellons est lui-même organisé en pierres de Souppes sur l'ensemble des parements de la tour résidence, tandis que la fourrure de remplissage utilise fréquemment des silex non apparents. Une assise de jambage de baie correspond en moyenne à la hauteur de deux, trois ou quatre assises de moellons. Les pierres de taille des baies, tout comme celles des chaînes d'angle, ont un aspect de taille layé alors que les moellons sont simplement équarris à la chasse et à la broche.

2. 2. 1. Modénature extérieure (figure L04)

Les jours en archère du premier niveau de la tour résidence ont des modénatures communes. Pour chacune, le jour extérieur a une hauteur entre le dessus du seuil et le dessous du linteau comprise entre 80 et 81 cm. Les appuis et les linteaux sont traités de façon monolithe et les jambages sont composés de trois assises de pierre de taille de hauteur variable. Deux groupes peuvent être définis : pour les baies Z1.02, Z1.05, Z1.06, elles démarrent par des carreaux en première assise, boutisses en deuxième et carreaux en troisième ; la baie Z1.03 échappe à cette logique en présentant des boutisses en première assise, carreaux en deuxième et boutisses en troisième.

Baies extérieures du premier niveau de la tour-résidence du château de Mez-le-Maréchal



Fig. L 04 - Corpus des baies extérieures du premier niveau de la tour résidence
(DAO : Florian Hemery, ADM).

La largeur des tableaux de l'ensemble des baies est comprise entre 11,5 et 12 cm. Un ébrasement extérieur coupe à 45° l'angle droit formé par le plan du tableau et le plan du parement. Cet ébrasement mesure 14,5 cm en parement et 14,5 cm en tableau ; il est également continu sur le linteau et sur l'appui en générant des arêtes rentrantes aux angles (**figure L05**). Par cette caractéristique, la fonction de ces baies est de faire rentrer la lumière dans le rez-de-chaussée de la tour résidence. Notons que cette typologie de « jour en archère » se retrouve au château de Brie-Comte-Robert (77) (PIECHACZYK 2013, p. 145) et au château de Nemours (77) où les baies sont qualifiées de « jour en fente étroite » (CORVISIER 2015, p. 301).

BAIE Z1.02

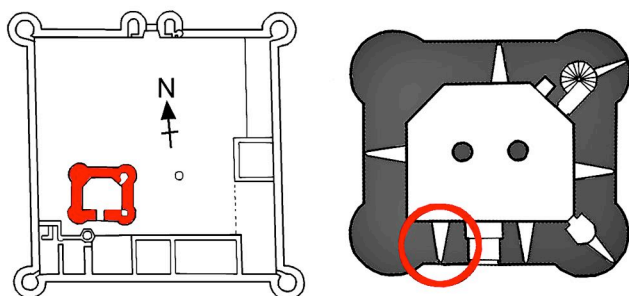
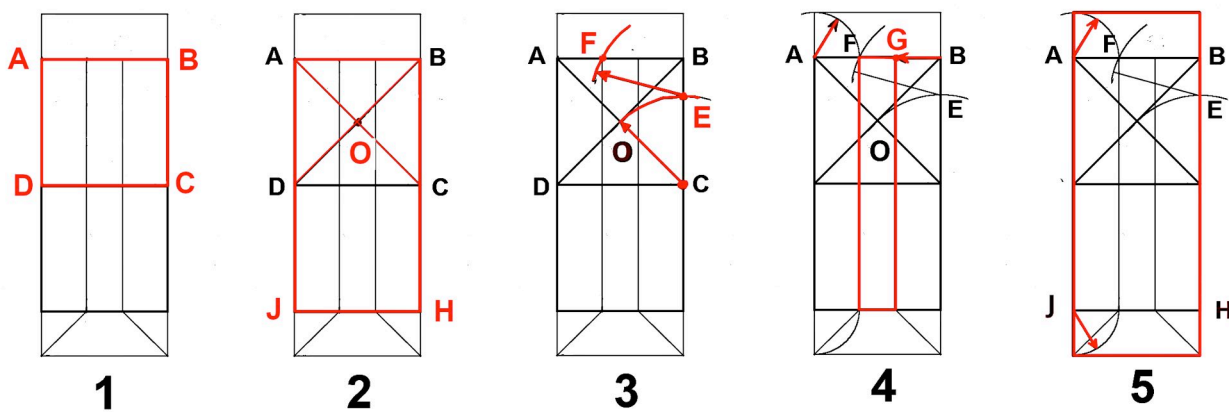
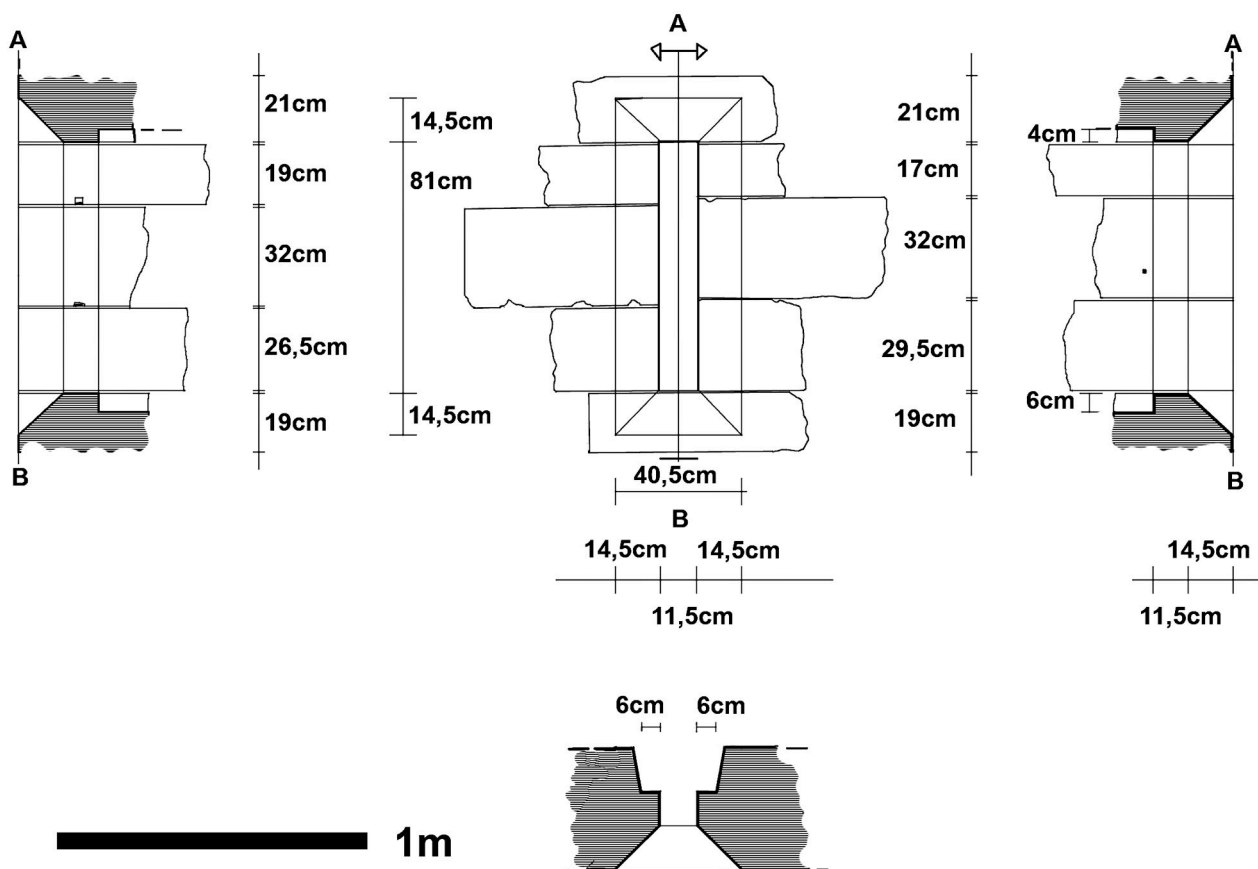


Fig. L 05 - Jour en archère de la baie Z1.02 avec vues en coupe et en plan. En partie basse : proposition de tracé directeur de la baie (DAO : Florian Renucci, ADM).

L'observation des pierres de taille composant ces ouvertures montre que majoritairement les extrémités des pierres se raccordant à la maçonnerie de moellon ne forment pas de joints verticaux taillés mais restent brutes de taille, de sorte que les moellons s'adaptent à l'irrégularité du joint. À l'inverse, nous pouvons mettre en évidence sur chacune des baies la présence d'au moins une à deux pierres de taille dont le joint vertical, au contact de la maçonnerie, a été taillé en formant un angle droit. On les retrouve sur les linteaux des baies Z1.02, Z1.03 et Z1.06, sur les appuis des baies Z1.02 et Z1.05 et sur la troisième assise du jambage droit de la Z1.05. On peut interpréter ce détail comme une standardisation de la taille des baies préalable à leur pose, ou comme l'opportunité de recycler un carreau équin destiné initialement à servir de chaîne d'angle (**figure L04**).



Fig. L 06 - Trou de loquet sur l'ébrasement gauche de la Z1.06 permettant de fermer le vantail / mire = 0,50 m (Photo : Florian Renucci, ADM).

2. 2. 2. Modénature intérieure

Les cinq baies possèdent des feuillures de 6 cm de part et d'autre des jambages. Les feuillures sont parallèles au parement extérieur et sont taillées de façon à ce que l'angle de l'ébrasement intérieur des baies rejoigne le fond de feuillure. Cette feuillure est continue dans l'appui des jours ainsi qu'en partie haute sur l'arrière des linteaux, mais tandis que la feuillure des appuis conserve une épaisseur de 6 cm, la largeur des feuillures des linteaux varie de 4 à 5,5 cm.

Chaque jour possédait deux gonds métalliques scellés en moyenne à 4 cm, à l'arrière des feuillures verticales, attestant l'existence d'huisseries de bois sur laquelle pouvait être fixé un matériau translucide. Ces huisseries sont toutes articulées en ouvrant droit, on remarque la présence de trous, dans

l'embrasure opposée aux gonds, situés dans une zone à mi-hauteur de ces pièces métalliques (**figure L06**). Ces trous sont présents sur les baies Z1.02, Z1.03 et Z1.06, ils sont creusés à 2 cm du fond de feuillure et forment des carrés de 1,5 cm². Les gonds des baies Z1.03 (**figure L07**) et Z1.06 sont intacts, des arrachements de gond sont visibles en Z1.02 et Z1.05. Pour toutes les baies, les gonds sont placés systématiquement au niveau des joints entre les lits d'attente de la première assise et de la deuxième assise des jambages.

À partir des feuillures sont aménagés deux ébrasements symétriques par rapport à l'axe du jour. Ils présentent des plans continus dans l'épaisseur du mur, rejoignant le parement intérieur. L'angle mesuré pour toutes les baies est de 99,5°.



Fig. L 07 - Gonds de la baie Z1.03 encore en place / mire = 0,50 m (Photo : Florian Renucci, ADM).

Sur l'ensemble du corpus les couvrements des ébrasements présentent des voûtes maçonnées constituées de moellons irréguliers formant voûtain. Ces voûtes coniques sont générées par le plan triangulaire des ébrasements. Leurs lignes de naissance sont placées au niveau des arêtes des feuillures hautes des linteaux et restent très lisibles dans les ébrasements qui se terminent verticalement par une légère retraite sur laquelle démarre la voûte.

Dans la partie étroite, se raccordant aux linteaux par un joint vertical, les voûtes adoptent un profil circulaire dont le diamètre correspond à l'ouverture des feuillures des linteaux. Les voûtes accompagnent le parement intérieur des ébrasements dans l'embrasure du mur et se terminent par un arc taillé dans le parement de la salle. Par déduction, les voussoirs disparus de ces arcs doivent avoir un profil reproduisant l'angle de l'ébrasement de la voûte, comme c'est notamment le cas dans la tour maîtresse de Saint-Sauveur-en-Puisaye (89) (**figure L08**).



Fig. L 08 - Baie à ébrasement de la tour maîtresse de Saint-Sauveur-en-Puisaye (89), XII^e siècle (Photo : Florian Renucci, ADM).



Fig. L 09 - Baie à ébrasement avec appui en escalier de la tour maîtresse de Saint-Vérain (58), XII^e siècle (Photo : Florian Hemery, ADM).

Toutes les baies de la salle présentent des appuis rampants formant des marches irrégulières. Les largeurs de ces dernières sont comprises entre 15 et 27 cm pour des hauteurs variant entre 10 et 17 cm. Bien qu'il manque les dernières marches à la rencontre des parements, on dénombre sur les baies les plus complètes de sept à treize marches en moyenne. Bien qu'elles soient irrégulières, il est possible, en plaçant une règle de maçon sur leurs arêtes supérieures, de montrer une continuité sur le profil de la pente en escalier, permettant de déterminer le niveau hypothétique des appuis intérieurs des baies. Ces dernières reposent toutes sur des « murs sous-appui » (JOLLY 2004, p.11).

Ce type d'appui en escalier se retrouve notamment dans la tour maîtresse de Saint-Vérain (58) au niveau des trois baies du rez-de-chaussée (COLLOMB, PARRON 2014, p. 20) (**figure L09**).

2. 3. Le tracé directeur

La synthèse des mesures des jours de la salle permet de lire un tracé directeur à l'origine de leur modénature et de caractériser ainsi pour ces baies un patrimoine immatériel de tracés utilisé par une maîtrise d'œuvre du XII^e siècle.

La forme de départ est un rectangle vertical composé de deux carrés (ABCD) jointifs de 15 pouces de côté (40,6 cm). On obtient un rectangle ABHJ de 15 pouces de largeur (40,6 cm) sur 30 pouces de hauteur (81 cm). À partir de A, B, C, D, les quatre angles du carré supérieur, on trace les deux diagonales AC et BD, qui se croisent en O (**figure L05**). En utilisant un compas dont la pointe est placée en D, on prend comme rayon la demi-diagonale CO que l'on reporte sur le segment BC en plaçant le point E.

En gardant la même ouverture de rayon et en plaçant la pointe du compas en E, on crée un arc de cercle qui coupe le segment AB en F. La longueur du segment AF prise au compas est ensuite reportée en B, pour obtenir le point G sur AB. Les segments AF et GB définissent la largeur de l'ébrasement extérieur (14,5 cm) et le segment FG la largeur des jours en archère (11,5 cm).

Si l'on reporte la mesure de l'ébrasement sur les linteaux et les appuis, la hauteur des arêtes des ébrasements augmente et forme un rectangle de 40,5 cm de large sur 110 cm de haut.

3. Particularités observées sur chaque baie

Z1.02 (**figure L10**)

La Z1.02 a conservé l'intégralité de ses parements extérieurs, il ne reste aucune pierre de piédroit intérieur. L'appui en escalier compte sept marches identifiables. Le départ de la voûte au niveau du linteau présente des traces de couchis (**figure L34**). Les gonds de la baie ont été sectionnés mais on peut identifier le métal du scellement. Le trou de loquet est conservé.

La Z1.02 encadre la porte Z1.01 avec la baie Z1.06. Les trumeaux, correspondant au piédroit droit de la Z1.06 et au piédroit gauche de la Z1.02, ont une distance de moins d'un mètre avec ceux de la porte. On peut observer une continuité de leurs arrachements qui fait supposer que les hauteurs d'assise des piédroits pouvaient correspondre aux hauteurs d'assises de la porte.

Z1.03 (**figure L11**)

Les empochements des piédroits, de même que ceux de l'arc, sont majoritairement lisibles dans le mortier de remplissage. Une fissure verticale traversante forme une césure dans l'axe de la voûte ainsi que sur les dix marches qui composent l'appui en escalier. Les deux gonds qui constituent le système de fermeture de la baie sont intégralement conservés (**figure L38**) avec un trou de loquet taillé en losange (**figure L35**). Des traces de couchis sont lisibles à l'arrière du linteau (**figure L36**).

Z1.04 (**figure L12 et figure L13**)

La Z1.04 a perdu l'intégralité des parements extérieurs et intérieurs. L'appui de la baie semble avoir été remanié sur quelques assises de moellons en petit appareil, ce qui occulte en partie le nombre de marches de l'appui rampant, on ne peut en compter que cinq. On remarque la présence de terres cuites architecturales utilisées en assise de réglage dans l'ébrasement droit de la baie ainsi qu'au sommet de l'ébrasement gauche formant une légère retraite sur laquelle prend naissance la voûte. Des traces de couchis sont également observables à la naissance de la voûte au-dessus de l'ébrasement gauche (**figure L37**).

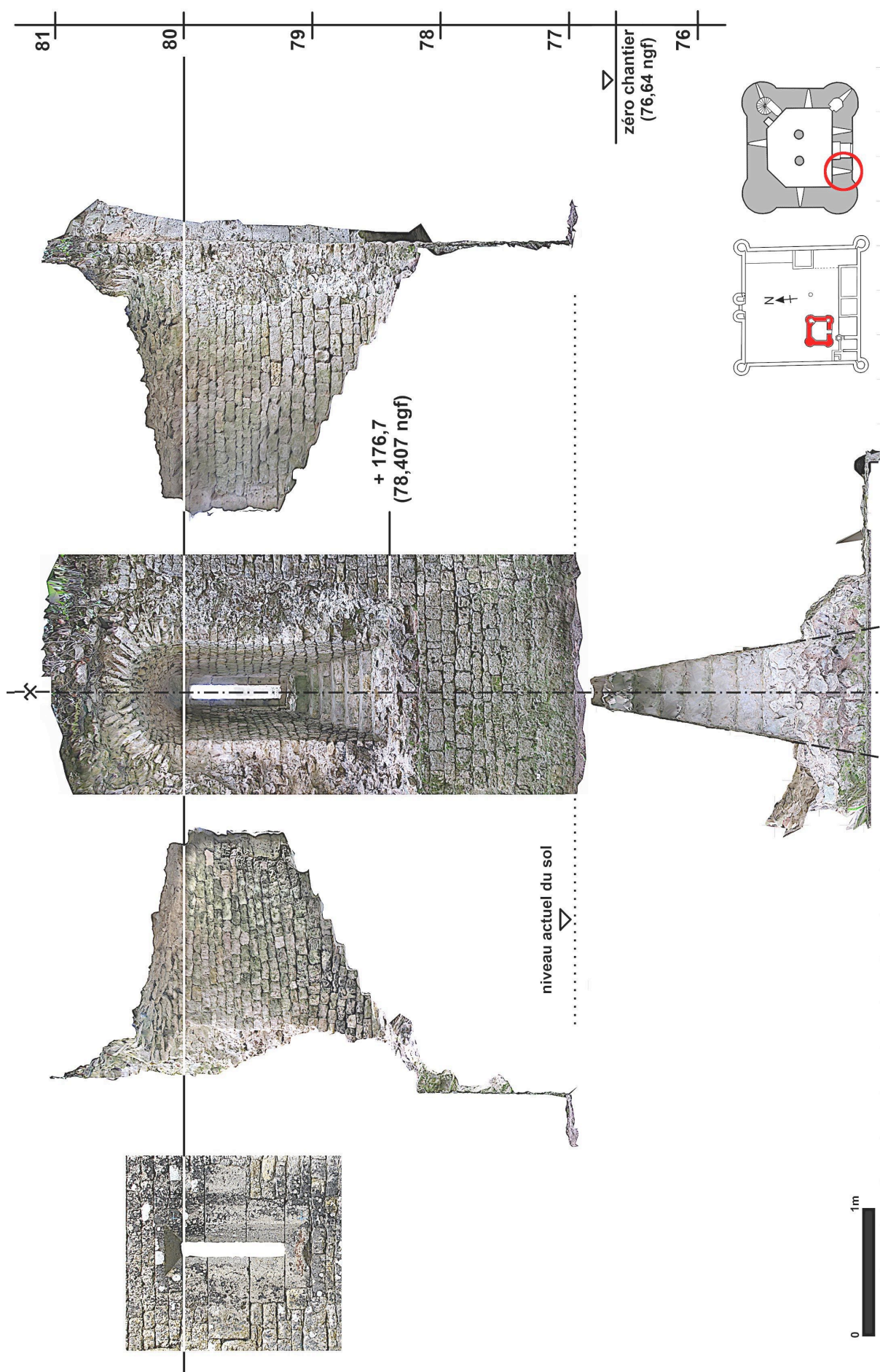


Fig. L 10 - Orthophotographies de la baie Z1.02 (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery, ADM)

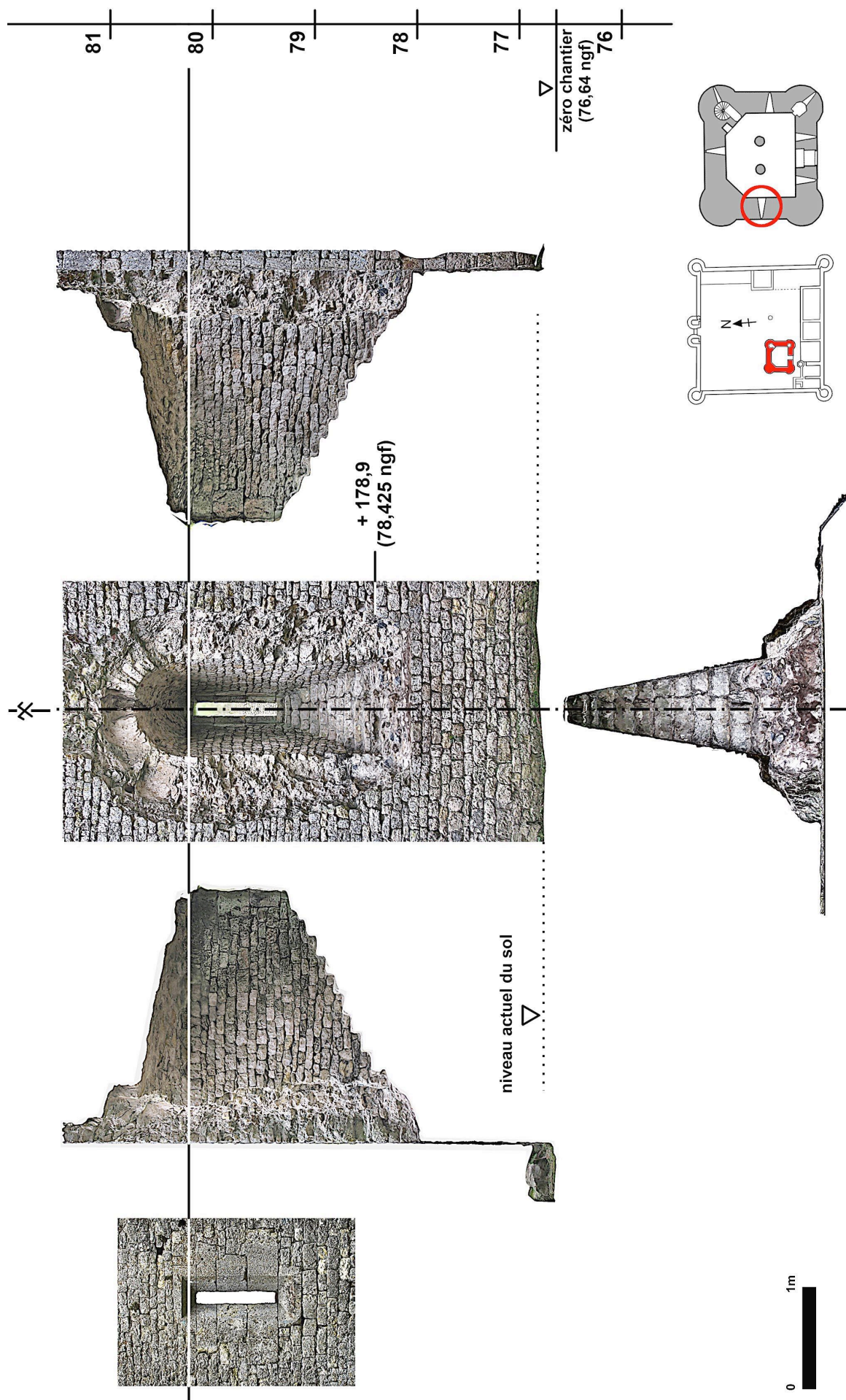


Fig. L.11 - Orthophotographies de la baie Z1.03 (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery, ADM)



Fig. L 12 - Orthophotographies de la baie Z1.04 extérieure (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery, ADM).

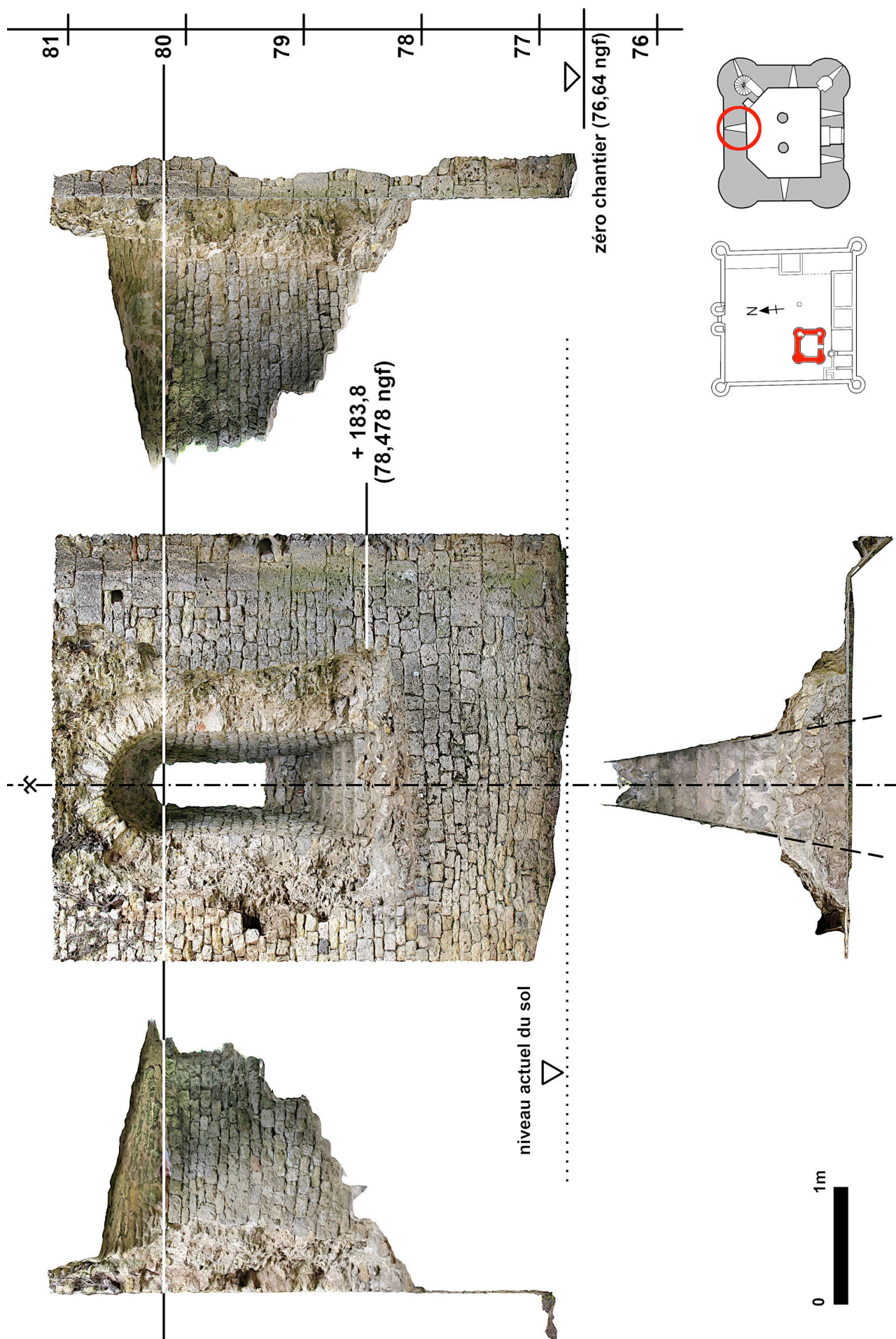


Fig. L 13 - Orthophotographies de la baie Z1.04 intérieure (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery, ADM).

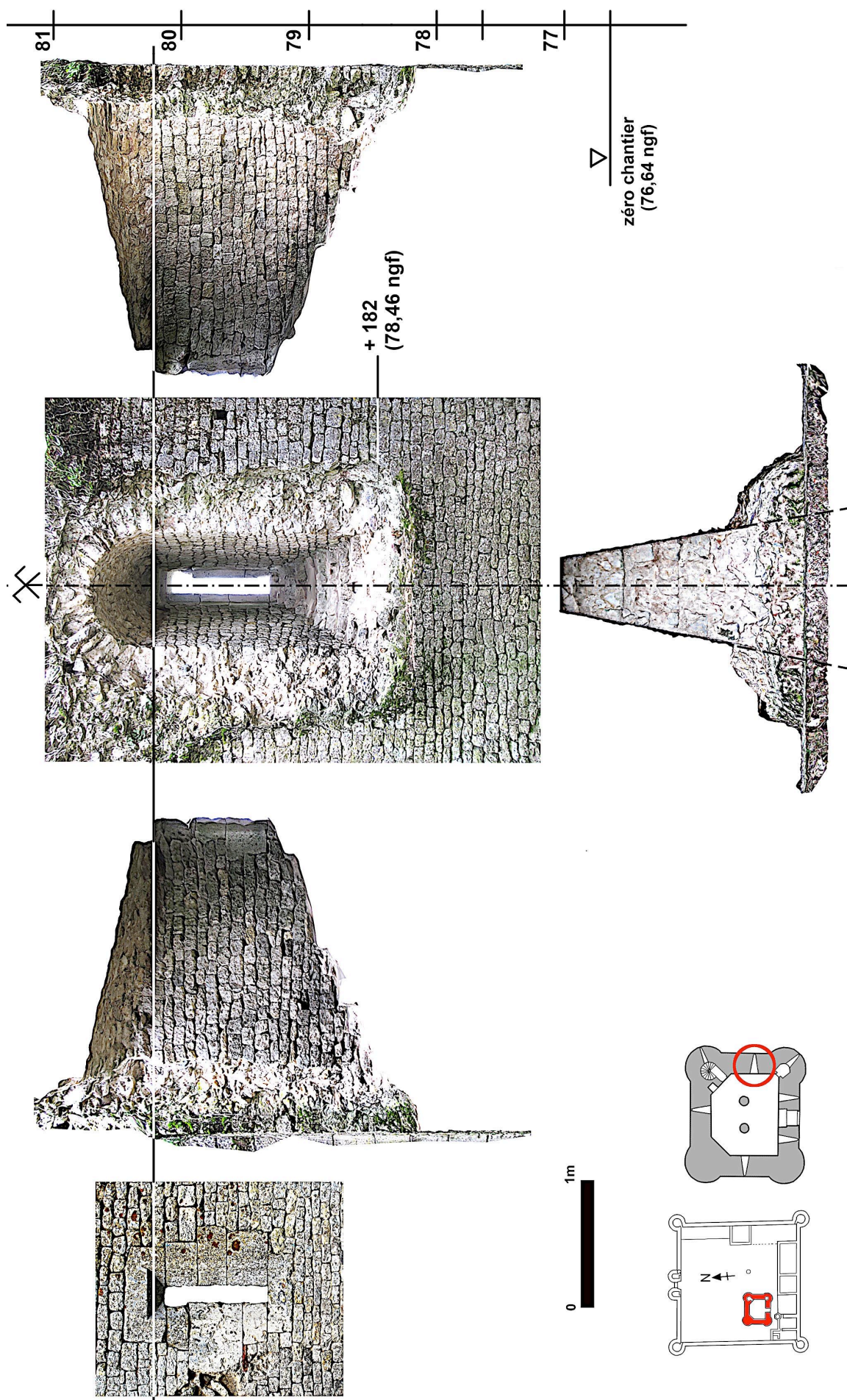


Fig. L 14 - Orthophotographies de la baie Z1.05 (Traitement de l'image et DAO : Florian Renucci, ADM).

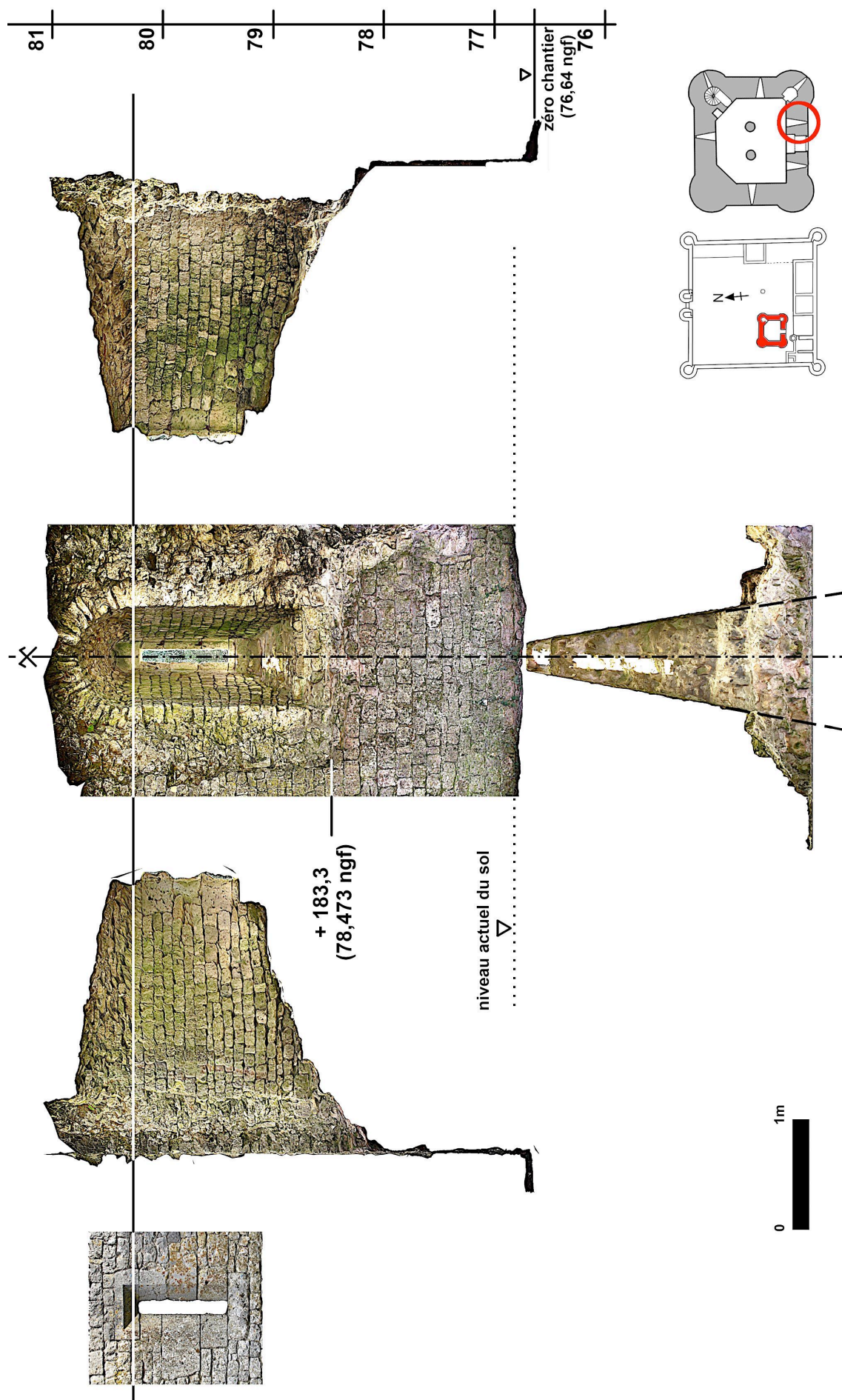


Fig. L 15 - Orthophotographies de la baie Z1.06 (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery, ADM).

Z1.05 (figure L14)

La Z1.05 a également conservé l'intégralité de ses parements extérieurs, il ne reste aucune pierre de piédroit intérieur. Les gonds de la baie ont été cassés mais il reste la trace de leurs scellements toujours positionnés dans les joints du lit de pose et du lit d'attente de la deuxième assise (**figure L38**). On ne remarque pas de trou de loquet taillé, seulement un refouillement à la base de la troisième assise gauche, faisant face aux gonds, qui peut avoir été utilisé pour verrouiller une huisserie. Comme en Z1.04, une assise de réglage en terre cuite architecturée forme une retraite marquant le démarrage de la voûte (**figure L39**).

Z1.06 (figure L15)

L'intégralité des parements extérieurs est également présente sur la baie Z1.06, il ne reste aucune pierre de piédroit intérieur. Les deux gonds de la baie sont les mieux conservés du corpus (**figure L40**), ainsi que le trou de loquet (**figure L41**). Dans les empochements situés à la rencontre du parement intérieur avec l'ébrasement gauche sont conservés deux morceaux de pierres cassées provenant des piédroits arrachés. Leur mesure verticale révèle leur hauteur d'assise. Ces éléments attestent que les encadrements intérieurs des baies étaient constitués de pierres de taille et que leur récupération n'a majoritairement pas affecté la maçonnerie de moellon, qui conserve ainsi le négatif de leur volume (**figure L02**).

Conclusion et synthèse récapitulatives : Cf. tableau ci-dessous

Jour en archère	Gonds	Trou de loquet	Couchis	TCA
Z1.02	X	X	X	
Z1.03	X	X	X	
Z1.04			X	X
Z1.05	X			X
Z1.06	X	X		

4. Méthode de relevé pour restituer l'appareillage d'une baie dont les négatifs des pierres de taille forment un arrachement dans la maçonnerie

4. 1. Matérialisation in situ des observations générées par l'analyse du bâti

Pour restituer les hauteurs et les profondeurs d'assises des pierres de taille aujourd'hui disparues, nous nous basons sur les observations de mise en œuvre des parements encore intacts que l'on peut relever aussi bien sur la tour résidence que sur l'enceinte du château de Mez-le-Maréchal.

Constatation N°1 : Il est à noter que les refouillements aujourd'hui observables au droit des baies du rez-de-chaussée de la tour résidence correspondent à la superposition des pierres de tailles déposées (le site ayant servi de carrière, les pierres de taille ont été soigneusement déposées et probablement vendues, laissant la trace de leurs empochements dans la maçonnerie).

Constatation N°2 : Chaque hauteur d'assises de pierres de taille correspond majoritairement à la hauteur de 2, 3 ou 4 assises de moellons de petit appareil attenant. Cela engendre en parement une continuité de joints entre les hauteurs d'assises des pierres de taille et les joints des moellons.

Constatation N°3 : Les harpages de pierre de taille sont posés en besace dans une alternance de carreaux et boutisses, ce qui nous amène à étudier des empochements dans la profondeur de la maçonnerie de remplissage.

Constatation N°4 : Les pierres de taille sont majoritairement posées de niveau ; le réglage des moellons de part et d'autre de ces pierres (en parement et en ébrasement) se cale sur les niveaux de leurs lits d'attente. De cette observation on peut alors définir les lits de pose et d'attente des pierres de taille qui correspondent aux joints horizontaux des assises de moellon et vérifier avec un niveau la correspondance des joints de part et d'autre des arrachements.

4. 2. Les étapes de relevé

Première étape : Matérialisation de la ligne de naissance d'un arc appareillé.

Pour chaque baie, la retraite visible à la jonction des ébrasements intérieurs verticaux et des retombées de la voûte permet d'identifier la ligne de naissance de l'arc.

Le joint correspond à un lit d'attente de la maçonnerie de moellons dont l'horizontalité s'observe sur le parement des murs (**figure L16**). À l'aide de deux clous placés sur le parement, de part et d'autre de la baie, on tend un cordeau qui restitue la ligne de naissance dans le plan des murs existants.

Seconde étape : Définition de la largeur de l'ébrasement au droit de la ligne de naissance de l'arc.

En plaquant une règle de maçon sur le mur ébrasé du jour en archère au niveau de la ligne de naissance, on vient marquer au feutre indélébile le point de rencontre du parement et de l'ébrasement (**figure L17**). En répétant cette étape sur le côté opposé, on obtient deux points sur le cordeau qui représentent l'ouverture des piédroits de la baie.

Pour l'ensemble des cinq baies, les mesures d'ouverture sont comprises entre 107 et 107,5 cm (**figure L18**).

Troisième étape : Relevé des angles à la rencontre du parement et de l'ébrasement.

On relève l'angle entre le parement et l'ébrasement des baies en le décalquant sur un panneau en plastique ou en utilisant la fausse équerre (**figure L19**). La comparaison des angles d'ébrasement des différentes baies montre un angle commun de 99,5°. En plaquant la règle de maçon à l'axe des voûtes et en utilisant le fil à plomb pour matérialiser le parement disparu, nous obtenons la mesure de la flèche de la voûte sur le cordeau de la ligne de naissance qui, pour toutes les baies, est de 53,5 cm. Cette mesure correspondant à la moitié des 107 ou 107,5 cm d'ouverture permet d'affirmer que l'arc généré est un plein cintre. Cette étape de relevé désigne une modénature de voûte conique en plein cintre comme mode de couverture des baies de la salle. Il faut noter que pour des voûtes en plein



Fig. L 16 - Observation avec un niveau à bulle de la correspondance des joints horizontaux du parement et de l'ébrasement de la baie Z1.03 (Photo : Florian Renucci, ADM).

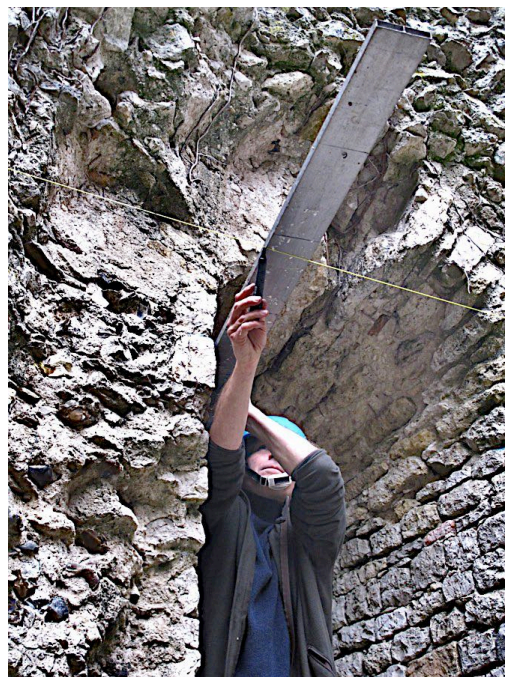


Fig. L 17 - Plaquage d'une règle de maçon contre l'ébrasement gauche de la baie Z1.03 pour obtenir son ouverture initiale (Photo : Florian Hemery, ADM).



Fig. L 18 - Mesure de l'ouverture de la baie Z1.03 (Photo : Florian Hemery, ADM).



Fig. L 19 - Décalquage de l'angle de l'ébrasement et du parement de la baie Z1.03 avec un panneau plastique (Photo : Florian Renucci, ADM).



Fig. L 20 - Panneau en plastique faisant office de gabarit après découpe et relevé de l'angle
(Photo : Florian Hemery, ADM).



Fig. L 21 - Lits d'attente marqués à la craie bleue sur le piédroit droit de la baie Z1.03
(Photo : Florian Hemery, ADM).



Fig. L 22 - Vérification au niveau d'une assise arrachée du piédroit droit de la baie Z1.03
(Photo : Florian Hemery / ADM).



Fig. L 23 - Matérialisation des arêtes du piédroit droit de la Z1.02 par des tasseaux, et de ses assises par des cordelettes jaunes / mire = 0,50 m
(Photo : Florian Hemery, ADM).

cintre ébrasées, l'angle d'ébrasement des piédroits avec le parement est le même que celui des voussoirs.

Pour réaliser un gabarit reproduisant le panneau de taille des piédroits, un panneau en plastique (aussi appelé chablonite) est découpé à la forme de l'angle (**figure L20**).

Quatrième étape : Pour identifier les hauteurs d'assises des piédroits, nous procédons à la lecture des parements et de leurs arrachements au droit des baies.

La lecture visuelle, in situ, du négatif des parements taillés permet d'émettre des hypothèses restituant la hauteur des assises et leur profondeur. Nous lisons en élévation une alternance de pierres posées en carreaux et en boutisses.

Dans certains cas, l'arrachement généré par la dépose d'une pierre de taille a donné lieu à une cassure de la queue de cette dernière : en effet, des fragments de pierre de taille sont encore présents, pouvant donner la hauteur d'assise du piédroit (**figure L02**).

À cela se rajoute l'observation de la fourrure des murs au niveau des empochements des pierres arrachées ou déposées. Ces empochements sont organisés en plusieurs assises de moellons de remplissage hourdées au mortier de chaux. Les négatifs des pierres de taille laissent apparaître des couches de mortier en surépaisseur, constituées de petits éclats de pierre correspondant à la stratigraphie du bourrage que les maçons réalisent en nivelant l'arase qui prépare le prochain lit de pose. Ces lits sont surlignés à la craie de couleur pour faire apparaître l'appareillage (**figure L21**).

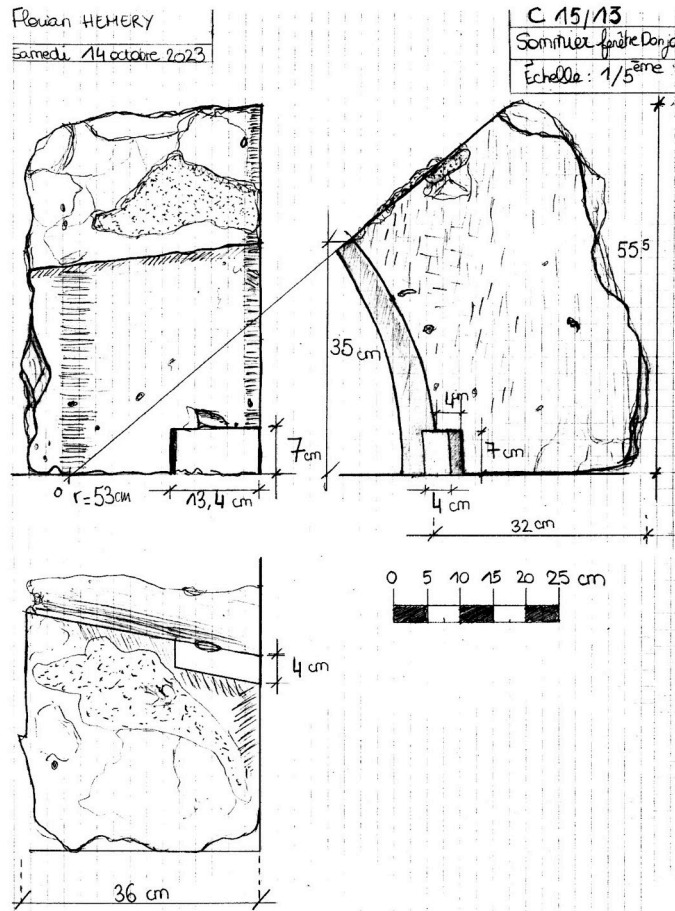
Cinquième étape : Nous mesurons à l'aide du niveau les différentes hauteurs d'assise identifiées de part et d'autre de la baie et reportons sur un calepin le nombre d'assises et leurs hauteurs. On vérifiera que les lits de pose des premières assises sont de niveau (**figure L22**).

Sixième étape : Nous matérialisons les arêtes des piédroits des baies aujourd'hui disparus par la mise en place de tasseaux, à la rencontre du prolongement du mur et de l'ébrasement de chacune des baies. Des cordeaux peuvent être placés dans les joints des assises de moellon pour représenter chaque assise de pierre de taille (**figure L23**). L'orientation des pierres de taille en carreau et boutisse apparaît alors de manière lisible : la boutisse de par sa profondeur laisse un empochement dans la fourrure de l'ébrasement au même titre que le carreau par sa longueur laisse un négatif dans la fourrure du parement de la salle.

5. Le lapidaire

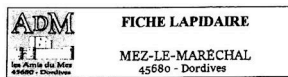
5. 1. Rappel méthodologique

Le protocole d'étude d'un bloc se déroule en trois étapes. Le premier est l'identification du bloc, sa numérotation et l'établissement d'une fiche lapidaire permettant son classement dans une base de données. Vient ensuite le relevé du bloc par un dessin au 1/5^{ème} permettant une analyse approfondie de sa forme et des aspects de taille. Enfin, en plus des photos, la pierre fait l'objet d'un relevé photogrammétrique pour acquérir une image 3D permettant de la replacer dans un contexte architectural (RENUCCI 2021, p. 183).



2019-04-26_Lapidaire_Intro_Fiche

Bloc-notes de MEZ-LE-MARÉCHAL - FICHE 9a



N° C15/13

DÉNOMINATION :
Sommier (fenêtre intérieure Donjon)

Nom du releveur :

Archéo. complète Fragmentaire

Mçonnerie :
Mortier de pose
Enduit
Scellement
Autres :

Taille complémentaire
 Feuillure
 Chanfrein
 Ébrasement
 Cavet
 Moulure
 Autre : Encoche de centre de coffrage

Réemploi :

Altération :

Erosion
 Graffin
 Éclatement
 Autres :

Lithologie :
 Calcaire de Souppes
 Calcaire lutétien
 Grès
 Autre :

Conservation :
 Conservée
 Non conservée
 Réemployée

Traces d'outils :
 Broche
 Layé
 Bretté
 Smité
 Éclaté
 Autre :

Dépôt lapidaire :
 Étagères
 Rayonnage
 Autre :

Documentation :
 Prise de mesures
 Photographie
 3D SketchUp
 3D photo

Commentaires C15/13 en relation C16/17.
 Sommier dont la courbure d'intrados correspond aux reliefs de l'ouverture plein centre des fenêtres intérieures du 1^{er} niveau du donjon. L'angle d'ébrasement est le même.
 L'encoche ovale sur le lit de pose identifie la C15/13 en sommier droit.



Fig. L 24 - Planche lapidaire avec dessins et 3D du sommier C15/13 (Relevé et DAO : Florian Hemery - Photogrammètrie : Emmanuel Canault, ADM).

5. 2. Élément lapidaire C 15/13 (figure L24)

La découverte fortuite d'un voussoir taillé en pierre de Souppes aux abords de la tour résidence a retenu notre attention parce qu'elle présentait un angle d'ébrasement entre le parement et la douelle. En plaçant le gabarit réalisé des baies du premier niveau de la tour résidence sur la face de joint du voussoir, nous avons constaté la superposition parfaite des profils : la pierre C 15/13 appartient aux arcs plein cintre ébrasés en tête des voûtes coniques.

Le traçage et découpage d'un deuxième panneau correspondant à l'hypothèse d'un intrados d'un arc plein cintre de rayon 53,5 cm nous a offert la surprise de constater que la courbe d'intrados du voussoir correspondait parfaitement au même profil ainsi qu'au rayonnement des joints. De ce fait, le voussoir C15/13 appartient bien aux baies du rez-de-chaussée de la tour.

Cette pierre de grandes dimensions (32 x 35 x 55,5 cm) a été taillée dans une qualité de calcaire de Souppes relativement fine, possédant peu de vacuoles. La mesure de l'épaisseur de l'arc entre intrados et extrados est de 32 cm.

On peut identifier un aspect de taille layé sur les faces de parement et douelle ainsi que sur les faces de joint qui contiennent encore des surfaces couvertes par le mortier de pose. La partie centrale du parement contient deux directions de layage se croisant orthogonalement.

Des ciselures très fines et d'une largeur d'environ un centimètre marquent les arêtes de l'intrados ainsi que les arêtes des joints en parement. Ces ciselures font supposer que le voussoir a été tracé avec un gabarit donnant à la corde de l'intrados une dimension précise liée à la division régulière des joints du plein cintre.

Une encoche de 4 x 7 x 13,4 cm a été refouillée pour permettre l'engagement du coffrage des voûtes, elle permet de positionner la pierre dans l'architecture : la base de l'encoche correspond au lit de pose de la pierre qui peut être positionnée dans l'arc plein cintre en tant que sommier droit. La légère inclinaison de l'arête verticale de l'encoche en parement, d'une hauteur de 7 cm, peut être interprétée comme ayant été tracée avec un trusquin, à partir de l'arête de l'extrados qui a été préalablement taillée avant la retaille de l'encoche.

5. 3. Élément lapidaire C 16/17 (figure L25)

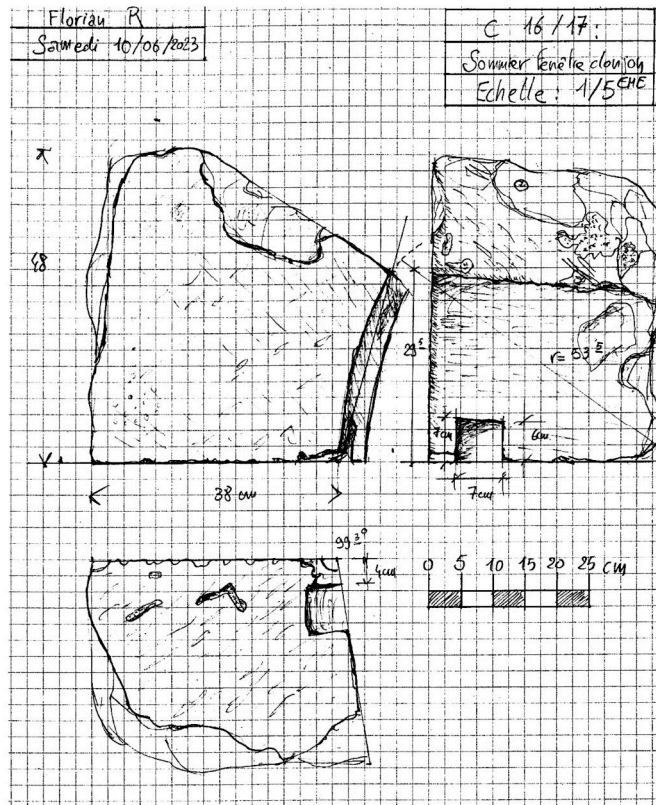
L'étude du sommier C15/13 a permis de reconsidérer le voussoir C16/17 qui avait fait l'objet d'une étude quelques années auparavant mais sans pouvoir être rattaché à l'architecture.

La même vérification du profil des gabarits a été appliquée sur la pierre C16/17 qui a surpris en livrant une parfaite correspondance aussi bien en panneau de tête (intrados) qu'en face de joint (ébrasement). La C16/17 appartient bien également aux voussoirs ébrasés faisant partie des arcs plein cintre du corpus des jours étudiés. La mesure de l'épaisseur de la pierre entre l'intrados et l'extrados est de 38 cm.

Nous pouvons noter des similitudes avec la C15/13 quant à la qualité homogène et blanche de la pierre de Souppes mais aussi au layage de la face de parement contenant aussi deux directions se croisant orthogonalement. Les ciselures fines sont identiques de part et d'autre des arêtes de l'intrados. Elle contient aussi des plaques de mortier de pose.

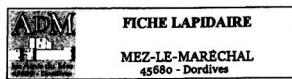
La C16/17 contient une encoche pour recevoir le coffrage de la voûte, ce qui en fait également un sommier mais à la différence de la C15/13, l'encoche se trouve à droite du lit de pose, ce qui en fait un sommier gauche.

L'encoche refouillée dans la douelle n'est pas ouverte sur le parement. Une fois les sommiers posés, on pourrait alors supposer que s'ils appartenaient à la même baie, la traverse en bois recevant le



2019-04-26_Lapidaire_Intro_Fiche

Bloc-notes de MEZ-LE-MARÉCHAL - FICHE 9a



N° C 16/17

DÉNOMINATION:
Sommier fenêtre intérieur Dordives

Nom du releveur :

Archéo. complète Fragmentaire

Maçonnerie :

Mortier de pose *Oui*
 Enduit *N*
 Scellement *N*
 Autres :

Taille complémentaire :

Feuilleure *N*
 Chanfrein *N*
 Ébrasement *Oui*
 Cavet *N*
 Moulure *N*
 Autre : *Encoches de cube de coffrage*

Réemploi : *N*

Altération :
 Érosion *N*
 Graffiti *N*
 Éclatement *N*
 Autres :

Conservation :
 Conservée *Oui*
 Non conservée
 Réemployée

Dépôt lapidaire :
 Engins :
 Rayonnage :
 Autre :

Lithologie :
 Calcaire de Souppes *Oui*
 Calcaire lutétien/
 Grès /
 Autre *✓*

Traces d'outils :
 Broché *Oui*
 Layé *Oui*
 Breté *N*
 Smité *N*
 Éclaté *N*
 Autre :

Marque lapidaire *N*

Documentation :
 Prise de mesures *Oui*
 Photographie *Oui*
 3D SketchUp *Oui*
 3D photo *Oui*



Commentaires C16/17 en relation avec C15/13

Sommier dans la corniche d'initiales correspondant aux relevés de l'ouvrière plain côtelée des fenêtres intérieurs du 1er niveau de dordives. Le corps d'ébrasement est le même. L'encoche sur le lit de pose identifie la C16/17 au Sommier gauche

Fig. L 25 - Planche lapidaire avec dessins et 3D du sommier C16/17 (Relevé et DAO : Florian Renucci - Photogrammétrie : Emmanuel Canault, ADM).



Fig. L 26 - Encoche en sommier d'une des ouvertures en plein cintre de l'abbaye de la Cour-Dieu (45), XII^e siècle
(Photo : Florian Hemery, ADM).

coffrage des voûtes pourrait d'abord être engagée dans l'encoche de la C16/17 avant d'être placée en tiroir dans l'encoche de la C15/13. On retrouve cet élément de mise en œuvre à l'abbaye de la Cour Dieu (45) (**figure L26**).

En conclusion, les sommiers C15/13 et C16/17 ont une épaisseur d'extrados comprise entre 32 et 38 cm et une longueur de corde en intrados comprise entre 29,5 et 35 cm, ce qui en fait des pierres de taille imposantes avec un caractère résolument ostentatoire. Nous pouvons déduire le nombre de voussoirs à partir du calcul de la longueur de l'intrados du plein cintre correspondant à un demi-cercle de rayon 53,5 cm. Cette longueur, égale à 167,99 cm, se divise en cinq unités de 33,59 cm,

joint compris, qui permet d'estimer par baie un nombre de cinq voussoirs de 32,5 cm d'intrados, avec des joints d'un centimètre.

Ainsi, l'étude lapidaire des sommiers C15/13 et C16/17 corrobore l'observation des négatifs des voussoirs de la baie Z1.03. On peut en dénombrer cinq grâce aux empreintes des joints rayonnants dans le mortier. Ces données fournissent l'éclairage qu'il manquait pour proposer la restitution globale des baies.

6. Hypothèse de restitution des baies

Les planches de restitution ont donné lieu à des mesures d'altimétries correspondant aux lits de pose des premières assises des piédroits identifiées par leur empochement dans les maçonneries. Les fenêtres démarrent à peu près à la même altimétrie du sol en différenciant toutefois deux groupes : les baies Z1.04, Z1.05 et Z1.06 ont les lits de pose des premiers piédroits situés au même niveau, à 1 cm près ; les baies Z1.02 et Z1.03 se situent entre 5 et 7 cm plus bas (**figures L42 et L43**).

6.1. Planches de restitution

Z1.02 (**figure L27**)

Les négatifs des pierres arrachées permettent de restituer sept assises de piédroits ayant des hauteurs d'assises similaires à gauche et à droite. La première assise est posée en boutisse, son lit de pose présente une altimétrie NGF de 78,40 m. Cinq voussoirs composent l'arc plein cintre de la voûte conique. La mesure entre le lit de pose de la première assise et la ligne de naissance est de 184 cm.

Un tableau de calepinage présente l'estimation complète du nombre de pierres nécessaires pour restituer les pierres manquantes. Nous estimons 19 pierres de taille manquantes représentant un volume de 0,621 m³.

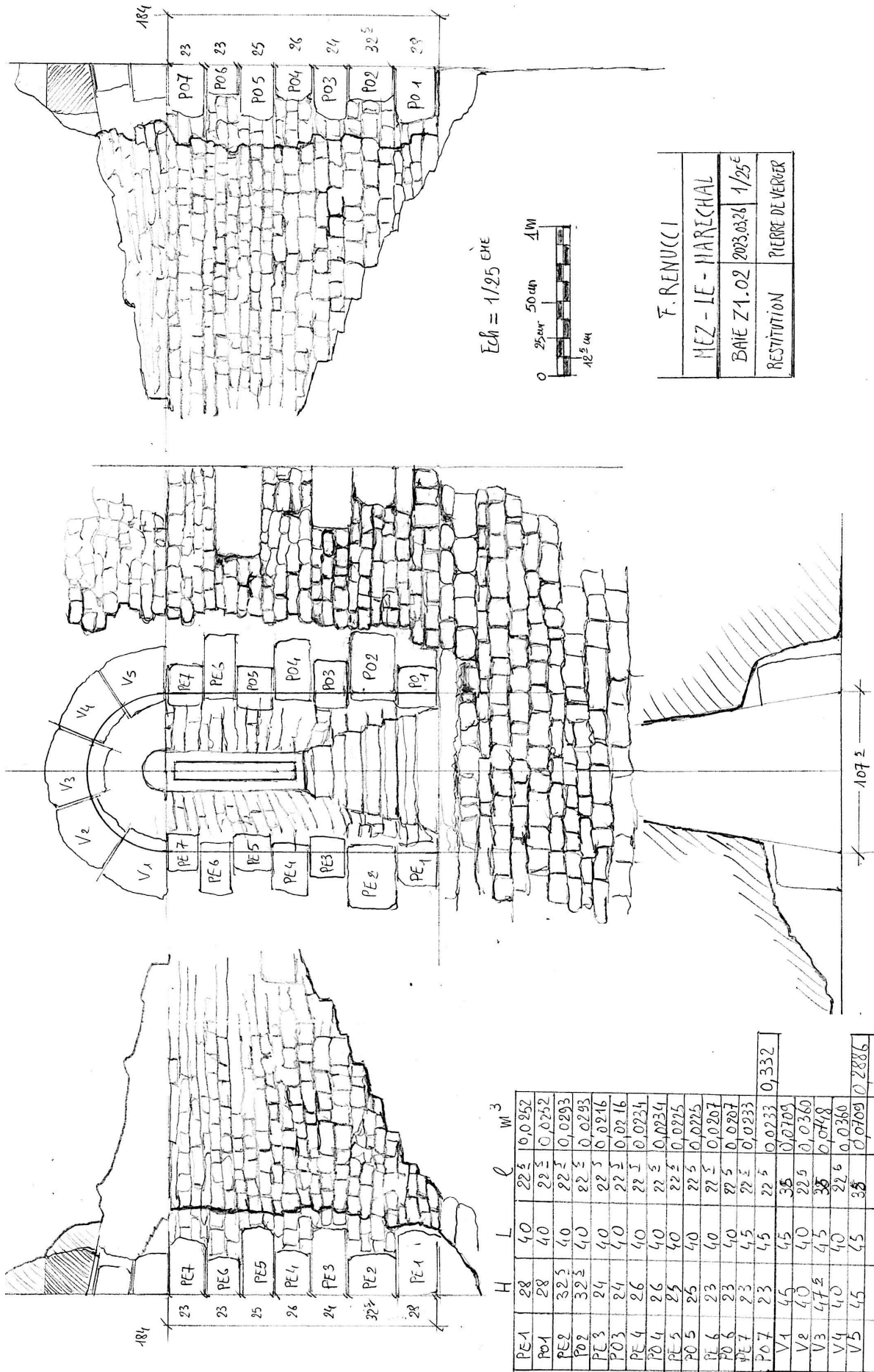


Fig. L 27 - Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.02 (Dessin manuel : Florian Renucci, ADM).

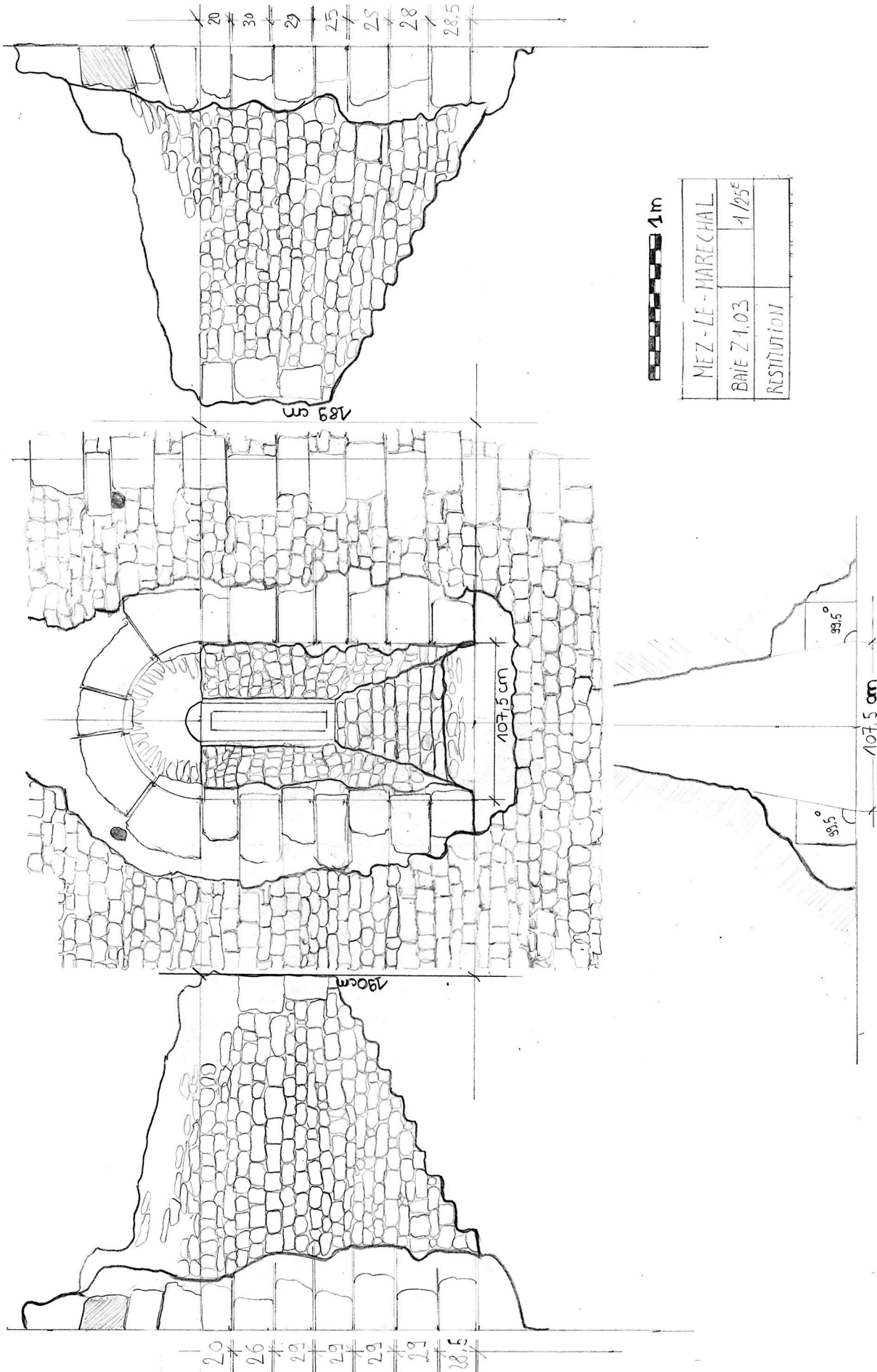


Fig. L.28 - Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.03 (Dessin manuel : Florian Renucci / Florian Hemery, ADM).

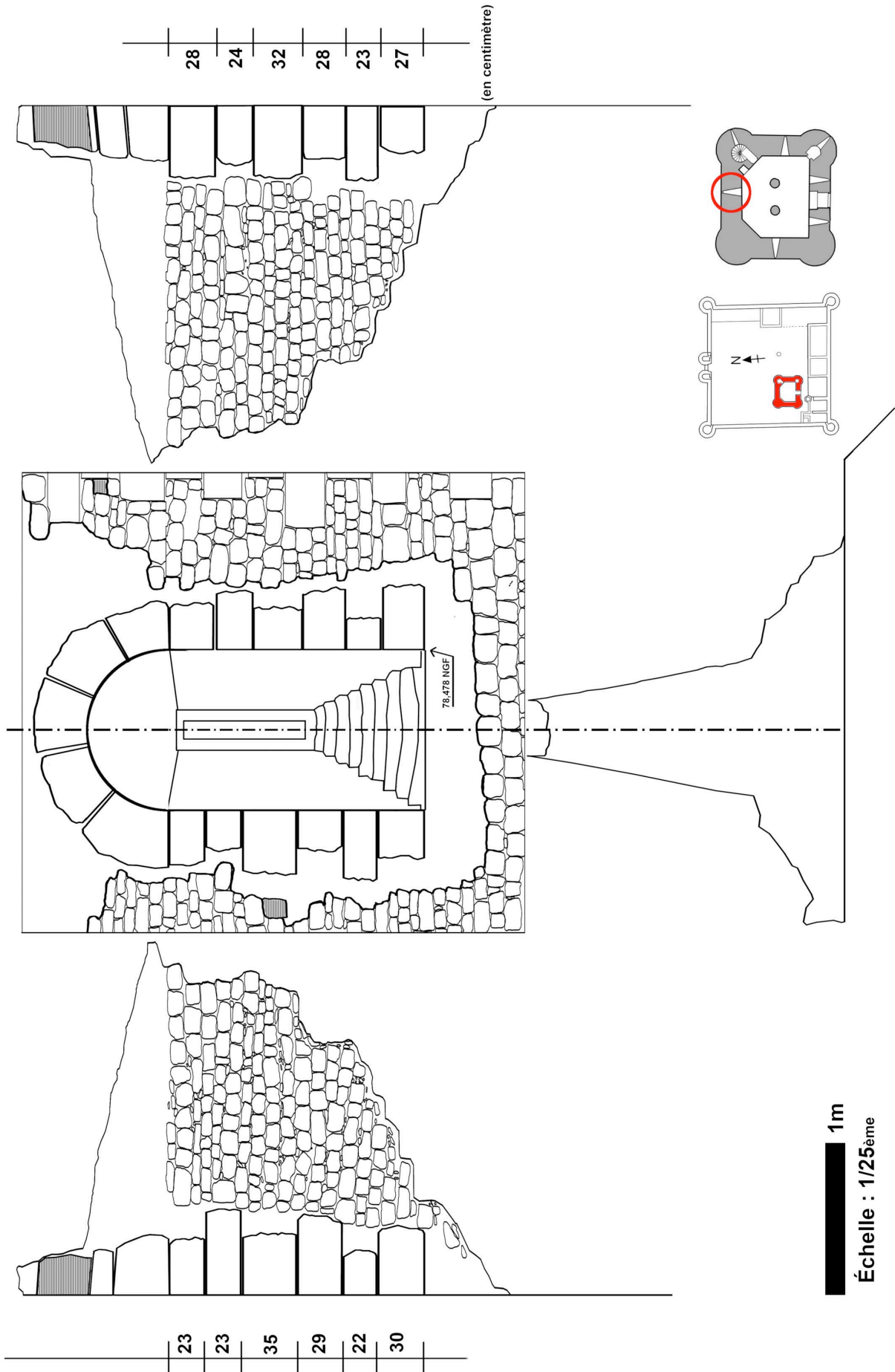


Fig. L. 29 - Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.04 (DAO : Florian Hemery, ADM).

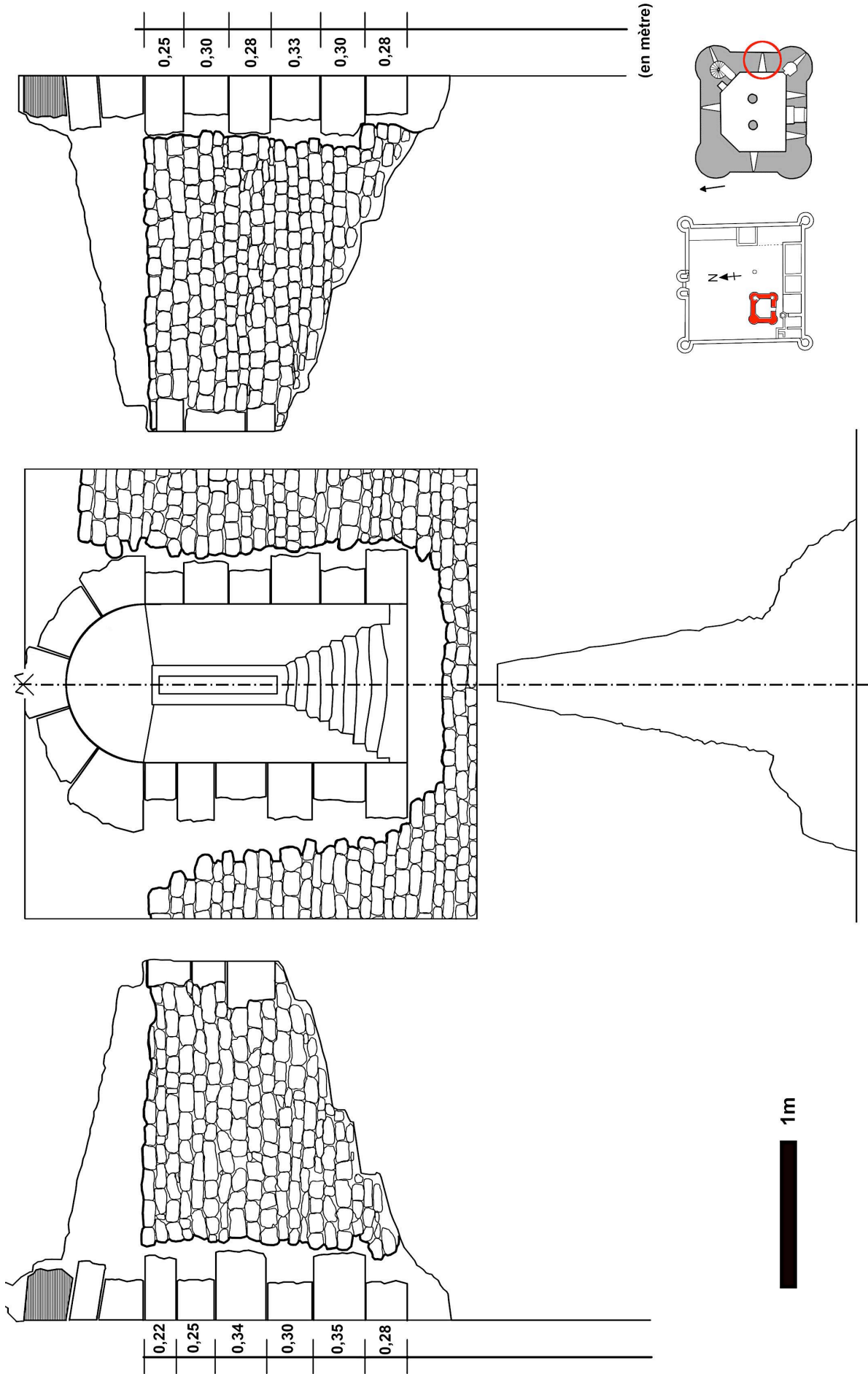


Fig. L. 30 - Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.05 (DAO : Florian Hemery, ADM).

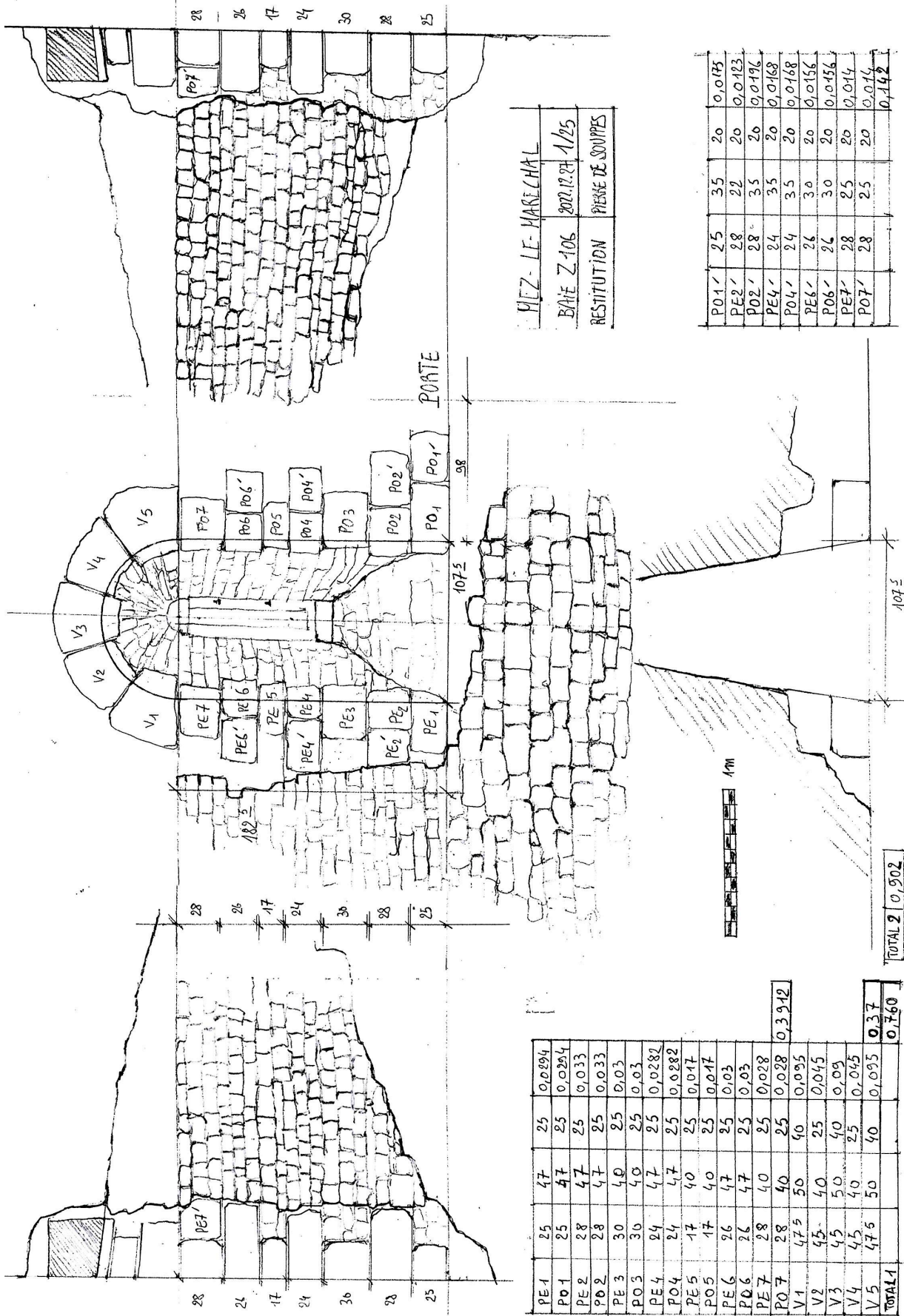


Fig. L 31 - Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.06 (Dessin manuel : Florian Renucci, ADM).

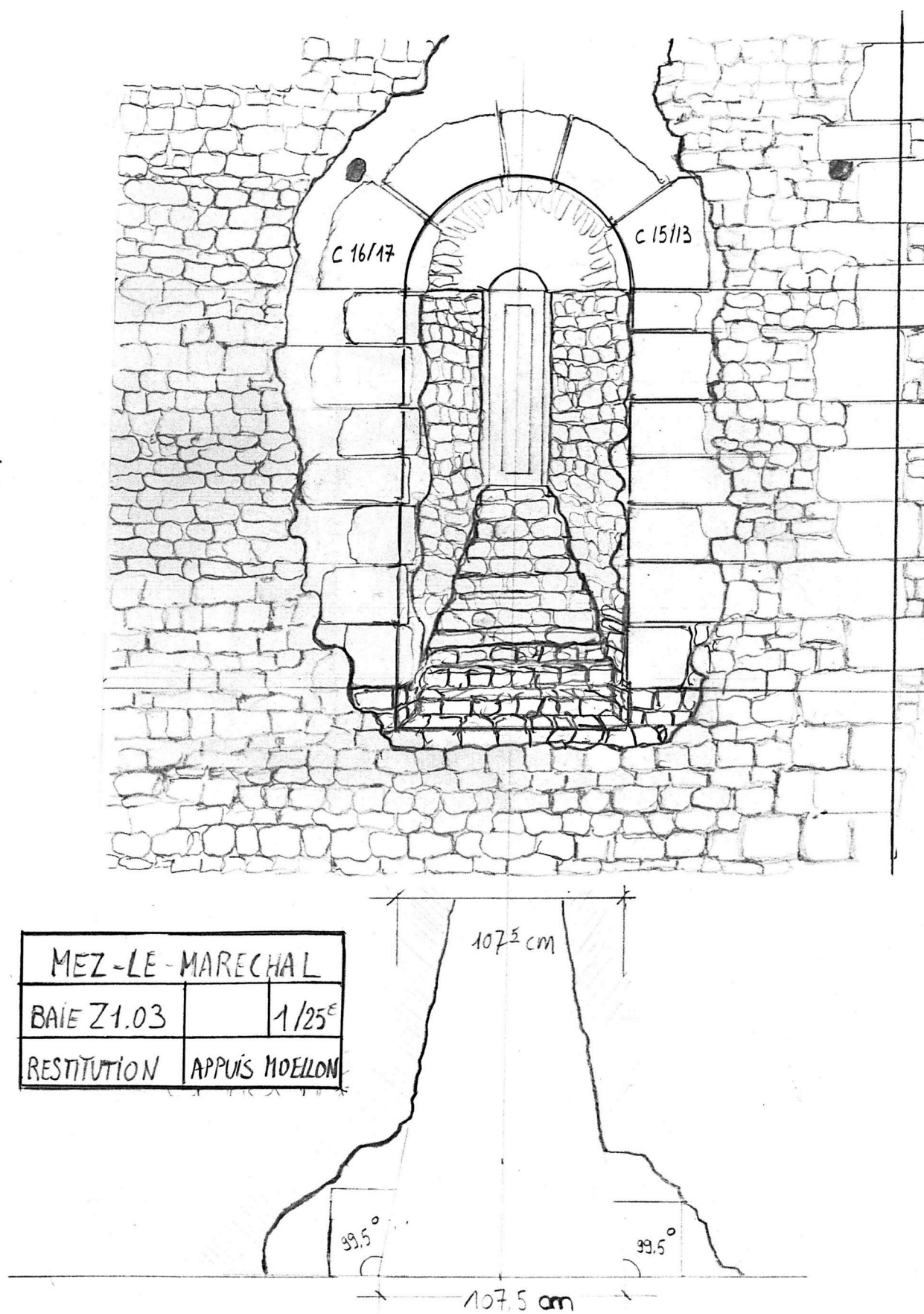


Fig. L 32 - Hypothèse de restitution des appuis des baies en assises de moellons
 (Dessin manuel : Florian Renucci, Florian Hemery, ADM).

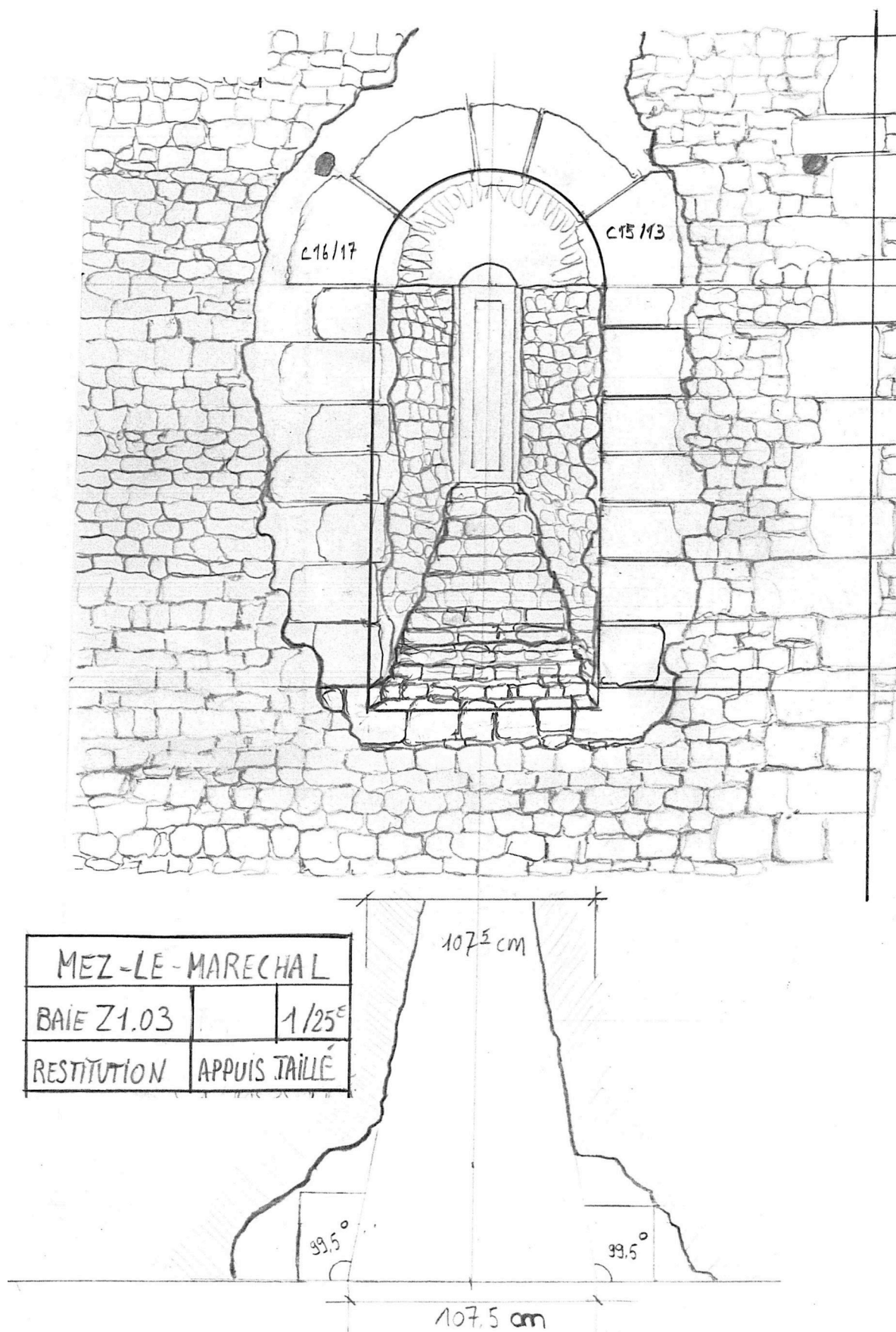


Fig. L 33 - Hypothèse de restitution des appuis des baies en pierres de taille
 (Dessin manuel : Florian Renucci, Florian Hemery, ADM).

Z1.03 (figure L28)

Les négatifs des pierres arrachées permettent de restituer sept assises de piédroits ayant des hauteurs d'assises similaires à gauche et à droite. La première assise est posée en boutisse, son lit de pose présente une altimétrie NGF de 78,42 m. Cinq voussoirs composent l'arc plein cintre de la voûte conique. La mesure entre le lit de pose de la première assise et la ligne de naissance est de 189 cm.

Z1.04 (figure L29)

Les négatifs des pierres arrachées permettent de restituer six assises de piédroits ayant des hauteurs d'assises différentes entre la gauche et la droite. La première assise est posée en boutisse, son lit de pose présente une altimétrie NGF de 78,47 m. Cinq voussoirs composent l'arc plein cintre de la voûte conique. La mesure entre le lit de pose de la première assise et la ligne de naissance est de 162 cm.

Z1.05 (figure L30)

Les négatifs des pierres arrachées permettent de restituer six assises de piédroits ayant des hauteurs d'assises différentes entre la gauche et la droite. La première assise est posée en carreaux, son lit de pose présente une altimétrie NGF de 78,46 m. Cinq voussoirs composent l'arc plein cintre de la voûte conique. La mesure entre le lit de pose de la première assise et la ligne de naissance est de 175 cm.

Z1.06 (figure L31)

Les négatifs des pierres arrachées permettent de restituer sept assises de piédroits ayant des hauteurs d'assises similaires à gauche et à droite. La première assise est posée en carreau, son lit de pose présente une altimétrie NGF de 78,473 m. Cinq voussoirs composent l'arc plein cintre de la voûte conique. La mesure entre le lit de pose de la première assise et la ligne de naissance est de 182,5 cm. Un tableau de calepinage présente l'estimation complète du nombre de pierres nécessaires pour restituer les pierres manquantes. Il a été estimé que des assises paires 2, 4 et 6 pouvaient contenir deux pierres afin de renforcer le harpage des piédroits. Nous proposons 28 pierres de taille manquantes représentant un volume de 0,902 m³.

6. 2. La question des derniers appuis formant l'encadrement bas des baies

En prolongeant l'alignement des arêtes supérieures des appuis en escalier, on obtient un niveau de raccordement avec le parement de la salle plus bas de 20 cm en moyenne que le lit de pose des premières assises de piédroits. Ce décalage permet d'envisager deux hypothèses pour le traitement des appuis bas des jours. Soit le démarrage des ébrasements est réalisé en moellons sur deux à trois hauteurs d'assises (**figure L32**), mais cela paraît incompatible avec le programme ostentatoire des piédroits et de l'ensemble des parements des baies ; soit une assise de pierres de taille fait office d'appui en amortissant l'arête verticale des piédroits sur une arête horizontale, formant le départ des marches en escalier (**figure L33**).

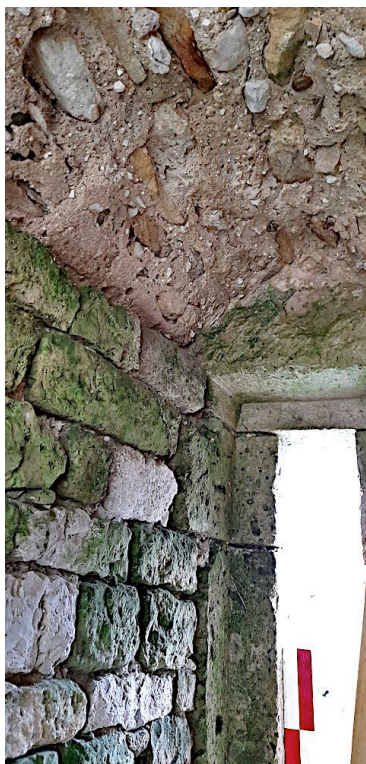


Fig. L 34 - Voûtement de la baie Z1.02
avec négatifs de couchis
(Photo : Florian Renucci, ADM).

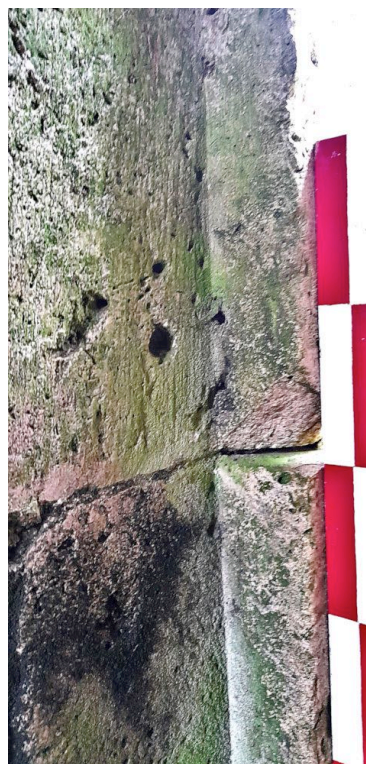


Fig. L 35 - Trou de loquet à mi-hauteur
de l'ébrasement gauche de la baie Z1.03
(Photo : Florian Renucci, ADM).



Fig. L 36 - Voûtement de la baie Z1.03
avec négatifs de couchis
(Photo : Florian Renucci, ADM).



Fig. L 37 - Voûtement de la baie Z1.04 avec négatifs de couchis. On remarque également la présence de terres cuites architecturales matérialisant le départ de la voûte
(Photo : Florian Renucci, ADM).



Fig. L 38 - Gonds et trou de loquet de la baie Z1.05 (Photo : Florian Renucci, ADM).



Fig. L 39 - Voûtement de la baie Z1.05.
On remarque la présence de terres cuites architecturales dans la voûte ainsi que sur le sommet de la retraite
(Photo : Florian Renucci, ADM).

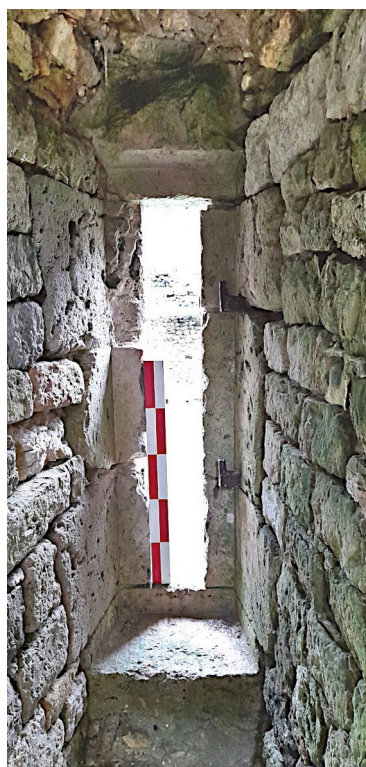


Fig. L 40 - Gonds de la baie Z1.06
(Photo : Florian Renucci, ADM).

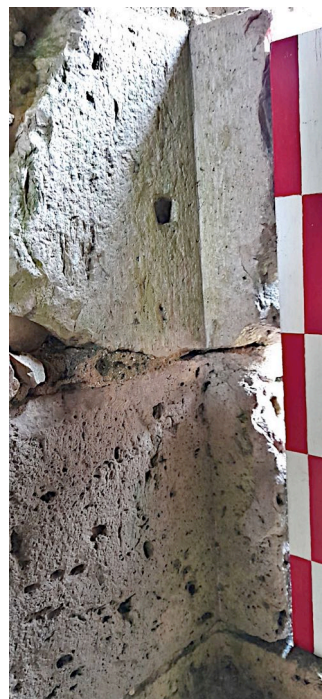


Fig. L 41 - Trou de loquet de la Z1.06
(Photo : Florian Renucci, ADM).

Donjon arases repère bleu 28-04-2023

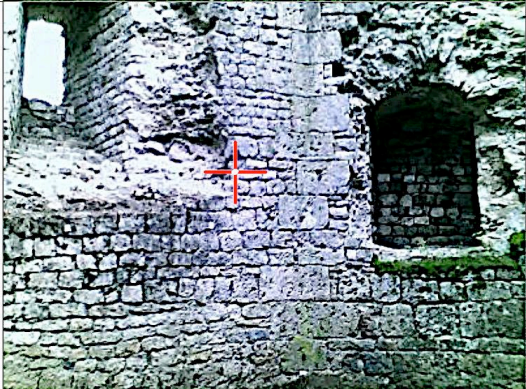

Point 4	78,429		Z1.03
Point 5	78,478		Z1.04
Point 6	78,460		Z1.05
Point 7	78,473		Z1.06

Fig. L 42 - Altimétries des premières assises des baies du premier niveau de la tour résidence
(Relevés : Xavier Bignon, ADM).

Donjon arases repère bleu 28-04-2023-1

Point 8	78,407		Z1.02
Point 9	77,694		TZ2.11
Point 10	78,050		Georgia 1103 - 77,05

Fig. L 43 - Altimétries des premières assises des baies du premier niveau de la tour résidence
(Relevés : Xavier Bignon, ADM).

7. Conclusion

Les jours en archère du premier niveau de la tour résidence ont un programme résolument ostentatoire montrant l'importance de la salle qui, plus qu'un cellier, doit être pensée pour des fonctions de représentation. Le caractère répétitif et standardisé de la taille des baies avec une conception géométrique commune montre que les mêmes panneaux de taille ont servi à la réalisation de l'ensemble du programme.

La cohérence de ce groupe de baies est à comparer avec d'autres édifices pour pouvoir affiner la typologie des jours en archère présents sur les résidences élitaires de la seconde moitié du XII^e siècle, tels que les châteaux de Nemours et de Brie-Comte-Robert.

La méthodologie proposée pour l'interprétation des empochements permet une restitution complète des baies en cohérence avec les relevés d'archéologie du bâti collectés in situ. Ces restitutions ont l'intérêt d'établir une continuité entre les travaux de restauration et l'authenticité de la forme et de la substance du monument.

La restitution des baies nous permettra ultérieurement de proposer une étude approfondie de la porte Z1.01 qui, par sa modénature atypique (ouverture en rez-de-chaussée d'une tour résidence, double porte à vantaux...), mérite un référencement dans la typologie des portes d'entrée des tours résidence du XII^e siècle.

Bibliographie

COLLOMB Camille, PARRON Isabelle (2016) – Saint-Vérain (58) – Tour médiévale, *Rapport d'opération d'archéologie*, Archeodunum, Chaponnay.

CORVISIER Christian (2015) – « Nemours, château ». Dans : ARNAULT Marie-Paule (Dir.) (2015), *Congrès archéologique de France*, Seine-et-Marne, 2008-2014, Société française d'archéologie, Paris, 2015, pp. 293-311.

JOLLY Virginie (Dir.) (2004) – Saint-Sauveur-en-Puisaye (89) - La Tour « Sarrasine », *Rapport d'étude archéologique* : première phase, octobre 2004, CEM, Auxerre.

MESQUI Jean (1991) – *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. 1 : Les organes de la défense*, Paris, Picard.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie (2011) – *Architecture : description et vocabulaire méthodique*, Paris, Éditions du Patrimoine.

PIECHACZYK Michel (2013) – Le château de Brie-Comte-Robert, un château de Robert 1^{er} de Dreux. Dans : BUJAK Philippe (2013) (dir.) - *Histoire de Dreux et du Drouais, état des connaissances et perspectives de recherche*, Actes du Colloque de Dreux des 4 et 5 juin 2010, *Histoire médiévale et Archéologie*, 2013, vol. 26, Publication du CAHMER, Université de Picardie - Jules-Verne, p. 141-154.

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (2021) – *Château de Mez-le-Maréchal, Dordives (Loiret), Rapport de fouille archéologique programmée 2021*, Le Bignon Mirabeau, Les Amis du Mez.

RENUCCI Florian (2021) – « Étude d'éléments lapidaires ». Dans : PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (2021), *Château de Mez-le-Maréchal, Dordives (Loiret), Rapport de fouille archéologique programmée 2021*, Le Bignon Mirabeau, Les Amis du Mez, pp. 183-192.



Hiver 2021

ÉTUDE DU MODE DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE CASTRALE

Virginie BEMER, Martine PIECHACZYK

1. INTRODUCTION

Depuis 2020, nous étudions le mode de construction de l'enceinte du XIII^e siècle, en nous intéressant spécifiquement à l'emploi des matériaux des parements et aux niveaux altimétriques des différents niveaux de construction de l'enceinte : en effet, des planées horizontales sont très visibles sur l'ensemble des parements, marquant nettement l'évolution progressive de la construction.

L'étude de cette année consiste en :

- la poursuite des relevés altimétriques du sommet de l'escarpe en pierre taillée,
- les relevés pierre à pierre de deux zones de la courtine extérieure C4 (C4eZ1 et C4eZ4),
- la comparaison des planées (altimétrie et matériaux) de la courtine extérieure C4,
- la comparaison des planées extérieur/intérieur, sur les zones 1 et 4,
- des réflexions sur le mode de construction et d'approvisionnement.

Toutes les mesures et études réalisées dans le cadre de l'étude altimétrique et de l'étude des matériaux lithiques de l'enceinte castrale sont référencées à l'aide de la nomenclature systématique présentée dans le rapport 2022 (**figure M01**).

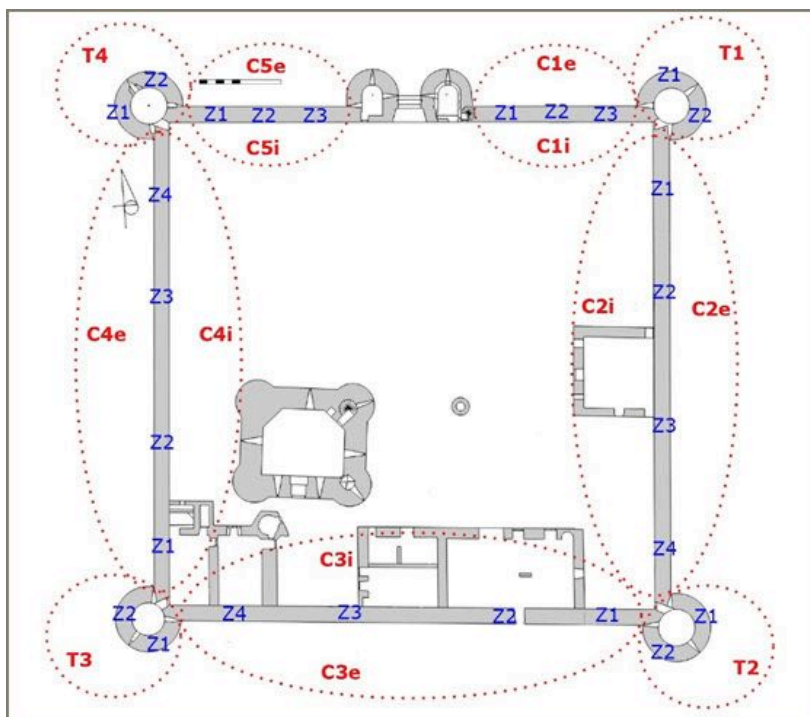


Fig. M 01 - Plan du château avec la nomenclature générale de l'étude des courtines
(DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

2. LA POURSUITE DES RELEVÉS ALTIMÉTRIQUES DU SOMMET DE L'ESCARPE

2.1. Rappel de l'étude des années précédentes

Lors de l'étude, en 2020, de la courtine nord C5, nous avons déterminé que chacune de ses arases était strictement à la même altitude, à un ou deux centimètres près, à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte. Nous en avons déduit que la construction des élévations extérieure et intérieure de la courtine C5 était simultanée, planée par planée.

Nous avons ainsi déterminé une nomenclature des arases et des planées, en utilisant comme référentiel l'arase 0 en tant que sommet de l'escarpe, uniquement établie en modules réguliers de pierre taillée en calcaire lacustre (**figure M02**), celle-ci étant bien visible sur la partie extérieure de la courtine (le niveau du sol de la partie intérieure des courtines est plus haut que le sommet de l'escarpe).

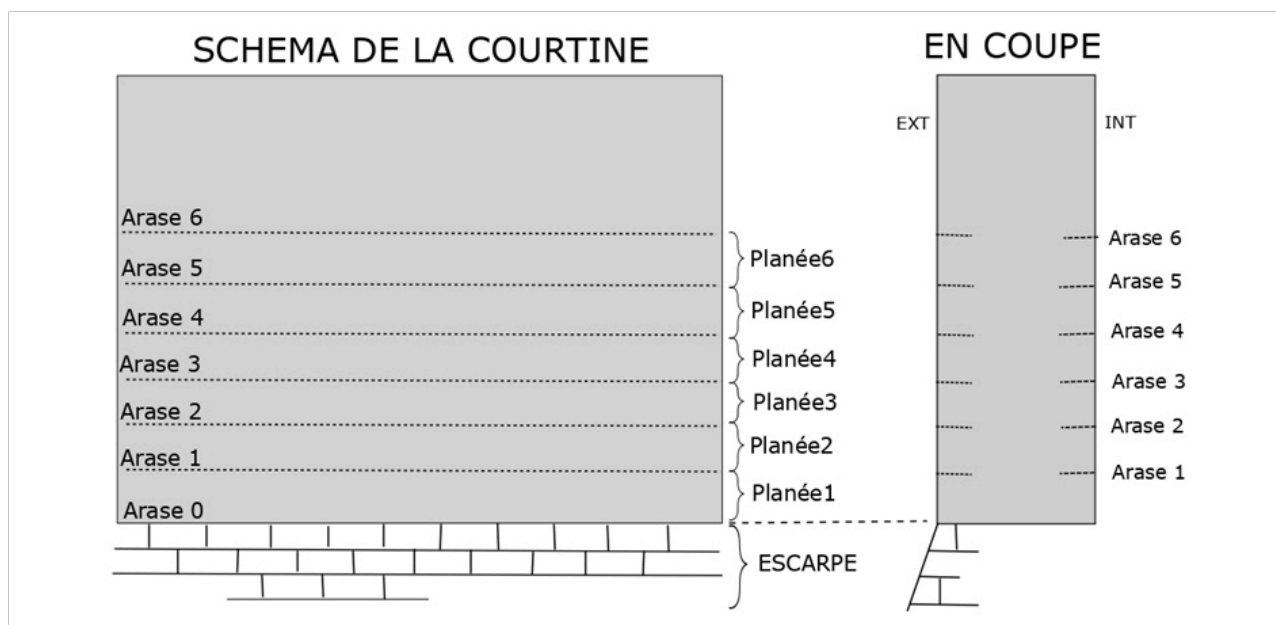


Fig. M 02 - Nomenclature des arases et planées de la courtine C5 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

L'année suivante, en 2021, nous avons étudié l'altimétrie d'une zone de la courtine intérieure de C4, nommée par la nomenclature générale mise en place en 2022 (**figure M01**) : C4iZ4, près de la tour T4. Nous avons retrouvé des altimétries d'arases identiques, à un ou deux centimètres près, à celles de la courtine C5 intérieure. À partir de ces constatations, les planées successives s'élevant jusqu'au sommet de la courtine C4iZ4 ont été nommées en se référant à la numérotation utilisée sur la courtine C5.

En 2022, l'étude des altimétries des arases s'est poursuivie dans une autre zone de la courtine intérieure de C4 : la zone C4iZ1, située à l'opposé, près de la tour T3. Nous avons repris la numérotation des arases intérieures de C4iZ4 afin de la prolonger jusqu'à C4iZ1, ces arases étant bien visibles tout le long de la courtine C4. Une pente de 0,2 à 0,3% avait été observée entre ces deux zones de la courtine C4, distantes d'environ 49 m.

Cette différence d'altimétrie observée a été une source de questionnements, notamment sur son origine : est-elle issue d'une différence de l'altimétrie au niveau des fondations, donc du sommet de l'escarpe extérieure ?

Des relevés altimétriques du sommet de l'escarpe ont donc débuté en 2022, par la prise, en plusieurs points, de mesures sur les courtines. Le sommet de l'escarpe n'étant visible que sur la partie extérieure de l'enceinte, cette étude s'est donc focalisée autour de celle-ci. Cependant, certaines courtines n'étant pas accessibles aisément à la topographie, à cause de la vase ou de la végétation, les mesures ont donc été seulement effectuées, en 2022, sur les parties de courtines extérieures accessibles, du moins visuellement.

Cette étude s'est poursuivie cette année sur la courtine C4, mais certaines autres courtines extérieures sont encore inaccessibles. L'étude altimétrique finale du sommet de l'escarpe ne sera donc pas présentée cette année, mais nous espérons que la dévégétalisation progressive du site nous permettra de terminer cette étude l'année prochaine sur la totalité de l'enceinte.

Ainsi, en 2023, la courtine extérieure C4 a été accessible plus aisément du fait d'un niveau d'eau dans les douves moins important et d'une dévégétalisation de celles-ci au droit de cette courtine, entreprise en début d'année 2023. Il nous est donc apparu opportun d'étudier cette courtine extérieure C4 et de nous intéresser aux zones correspondant à celles étudiées les années précédentes : soit dans les zones 1 et 4 de la courtine C4.

2.2. Rappel de la méthodologie employée

La méthodologie mise en place pour l'étude altimétrique des arases, présentée dans le rapport 2022, est la suivante :

- dans la zone d'étude sélectionnée, les arases sont reconnues visuellement, puis sont identifiées et numérotées en référence avec les planées précédemment étudiées (avec une étiquette cloutée),
- la zone d'étude est localisée précisément, par rapport à un élément remarquable du site (baies, angles de murs, etc.),
- à l'aide d'un tachéomètre et du réseau de points topographiques références, les points représentés par les clous sont mesurés dans le référentiel de géoréférencement en coordonnées X, Y et Z (en RGF93 associé à la projection Lambert CC48, et en NGF-IGN69). Les mesures sont ensuite enregistrées dans une base de données de l'étude d'altimétrie des arases, sous format Excel (**figure M03**), permettant d'analyser les données et les comparer.

Dans le cas d'arases inférieures, difficilement visibles de loin par le tachéomètre du fait de l'envahissement de la végétation, les arases supérieures sont mesurées par la méthode d'étude altimétrique à l'aide du tachéomètre, puis une campagne de mesures au mètre ruban est effectuée, permettant de mesurer la distance entre les points des arases supérieures, dont les coordonnées étaient connues, et le sommet de l'escarpe (arase 0) à étudier (**figure M04**).

Ainsi en résultent des mesures altimétriques du sommet de l'escarpe, abandonnant les relevés au tachéomètre des coordonnées X et Y. Ces mesures sont intégrées également à la base de données de l'étude altimétrique des arases (**figure M03**).

Année mesure	Point pris par	COURTINE	INT/EXT	ZONE	ARASE	NOM	X	Y	Z
2022	Georgia (tachéom)	C4	INT	C4I21	4	C4I21-A4	1 684 531,88	7 216 704,53	77,76
2022	Georgia (tachéom)	C4	INT	C4I21	5	C4I21-A5	1 684 531,89	7 216 704,53	78,12
2022	Georgia (tachéom)	C4	INT	C4I21	6	C4I21-A6	1 684 531,88	7 216 704,53	78,42
2022	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e24	3	C3e24-A3	1 684 543,04	7 216 698,71	77,23
2022	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e24	4	C3e24-A4	1 684 543,06	7 216 698,72	77,54
2022	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e24	5	C3e24-A5	n/a	n/a	77,93
2022	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e23	3	C3e23-A3	1 684 551,02	7 216 697,84	77,24
2022	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e23	4	C3e23-A4	1 684 551,13	7 216 697,82	77,57
2022	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e23	5	C3e23-A5	1 684 551,30	7 216 697,81	77,95
2022	Georgia (tachéom)	C3	INT	C3I24	3	C3I24-A3-g	1 684 542,40	7 216 700,70	77,86
2022	Georgia (tachéom)	C3	INT	C3I24	4	C3I24-A4-g	1 684 542,41	7 216 700,74	78,19
2022	Georgia (tachéom)	C3	INT	C3I24	5	C3I24-A5-g	1 684 542,43	7 216 700,74	78,68
2022	Georgia (tachéom)	C3	INT	C3I24	3	C3I24-A3-d	1 684 534,03	7 216 701,67	77,92
2022	Georgia (tachéom)	C3	INT	C3I24	4	C3I24-A4-d	1 684 534,00	7 216 701,69	78,18
2022	Georgia (tachéom)	C3	INT	C3I24	5	C3I24-A5-d	1 684 534,03	7 216 701,68	78,68
2022	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e21	3	T2e21-A3	1 684 597,09	7 216 695,30	77,37
2022	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e21	4	T2e21-A4	1 684 597,10	7 216 695,27	77,66
2022	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	3	T2e22-A3	1 684 590,77	7 216 689,68	77,34
2022	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	4	T2e22-A4	1 684 590,79	7 216 689,67	77,62
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e24	3	C2e24-A3	1 684 593,55	7 216 697,53	77,45
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e24	4	C2e24-A4	1 684 593,54	7 216 697,57	77,73
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e24	5	C2e24-A5	1 684 593,54	7 216 697,61	78,11
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e24	6	C2e24-A6	1 684 593,57	7 216 697,63	78,51
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e23	3	C2e23-A3	1 684 595,47	7 216 716,90	77,30
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e23	4	C2e23-A4	1 684 595,43	7 216 716,94	77,65
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e23	5	C2e23-A5	1 684 595,46	7 216 717,06	78,06
2022	Georgia (tachéom)	C2	EXT	C2e23	6	C2e23-A6	1 684 595,44	7 216 717,07	78,45
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	6	C2I24-A6-d	1 684 578,67	7 216 695,13	78,51
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	6	C2I24-A6-g	1 684 581,67	7 216 697,40	78,51
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	5	C2I24-A5-d	1 684 578,66	7 216 695,12	78,01
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	5	C2I24-A5-g	1 684 581,60	7 216 697,42	78,09
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	4	C2I24-A4-d	1 684 578,68	7 216 695,11	77,74
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	4	C2I24-A4-g	1 684 581,60	7 216 697,36	77,75
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	3	C2I24-A3-d	1 684 578,72	7 216 695,18	77,48
2022	Georgia (tachéom)	C2	INT	C2I24	3	C2I24-A3-g	1 684 581,70	7 216 697,40	77,41
2022	Virginie (décamèt)	T2	EXT	T2e21	0	T2e21-A0	n/a	n/a	76,44
2022	Virginie (décamèt)	C2	EXT	C2e24	0	C2e24-A0	n/a	n/a	76,46
2022	Virginie (décamèt)	C2	EXT	C2e24	1	C2e24-A1	n/a	n/a	76,76
2022	Virginie (décamèt)	C2	EXT	C2e24	2	C2e24-A2	n/a	n/a	77,12
2022	Virginie (décamèt)	C3	EXT	C3e24	0	C3e24-A0	n/a	n/a	76,22
2022	Virginie (décamèt)	C3	EXT	C3e24	1	C3e24-A1	n/a	n/a	76,54
2022	Virginie (décamèt)	C3	EXT	C3e24	2	C3e24-A2	n/a	n/a	76,93
2022	Virginie (décamèt)	C3	EXT	C3e23	0	C3e23-A0	n/a	n/a	76,22
2022	Virginie (décamèt)	C3	EXT	C3e23	1	C3e23-A1	n/a	n/a	76,54
2022	Virginie (décamèt)	C3	EXT	C3e23	2	C3e23-A2	n/a	n/a	76,92
2022	Virginie (décamèt)	C5	EXT	C5e23	0	C5e23-A0	n/a	n/a	76,57
2022	Virginie (décamèt)	C5	EXT	C5e22	0	C5e22-A0-g	n/a	n/a	76,56
2022	Virginie (décamèt)	C5	EXT	C5e22	0	C5e22-A0-d	n/a	n/a	76,56
2023	Georgia (tachéom)	T3	EXT	T3e22	X	T3e22-AX	1 684 526,99	7 216 703,24	76,24
2023	Georgia (tachéom)	T3	EXT	T3e22	0	T3e22-A0	1 684 527,03	7 216 703,21	76,50
2023	Georgia (tachéom)	T3	EXT	T3e22	1	T3e22-A1	1 684 527,03	7 216 703,21	76,80
2023	Georgia (tachéom)	T3	EXT	T3e22	2	T3e22-A2	1 684 527,03	7 216 703,20	77,11
2023	Georgia (tachéom)	T3	EXT	T3e22	3	T3e22-A3	1 684 527,05	7 216 703,20	77,41
2023	Georgia (tachéom)	T4	EXT	T4e21	X	T4e21-AX	1 684 533,48	7 216 760,06	76,30
2023	Georgia (tachéom)	T4	EXT	T4e21	0	T4e21-A0	1 684 533,41	7 216 760,11	76,58
2023	Georgia (tachéom)	T4	EXT	T4e21	1	T4e21-A1	1 684 533,42	7 216 760,15	76,93
2023	Georgia (tachéom)	T4	EXT	T4e21	2	T4e21-A2	1 684 533,42	7 216 760,15	77,22
2023	Georgia (tachéom)	T4	EXT	T4e21	3	T4e21-A3	1 684 533,43	7 216 760,16	77,38
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e24	0	C4e24-A0	1 684 535,23	7 216 755,91	76,36
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e24	1	C4e24-A1	1 684 535,23	7 216 755,98	76,71
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e24	2	C4e24-A2	1 684 535,25	7 216 756,00	77,00
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e24	3	C4e24-A3	1 684 535,24	7 216 755,98	77,33
2023	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	0	T2e22-A0	1 684 590,76	7 216 689,62	76,40
2023	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	1	T2e22-A1	1 684 590,72	7 216 689,67	76,71
2023	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	2	T2e22-A2	1 684 590,74	7 216 689,68	77,02
2023	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	3	T2e22-A3	1 684 590,77	7 216 689,69	77,34
2023	Georgia (tachéom)	T2	EXT	T2e22	4	T2e22-A4	1 684 590,78	7 216 689,68	77,63
2023	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e21	0	C3e21-A0	1 684 584,35	7 216 693,99	76,30
2023	Georgia (tachéom)	C3	EXT	C3e21	1	C3e21-A1	1 684 584,41	7 216 694,04	76,59
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e21	1	C4e21-A1	1 684 530,61	7 216 711,68	76,71
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e21	2	C4e21-A2	1 684 530,61	7 216 711,61	77,03
2023	Georgia (tachéom)	C4	EXT	C4e21	3	C4e21-A3	1 684 530,62	7 216 711,60	77,38
2023	Georgia (tachéom)	T1	EXT	T1e21	X	T1e21-AX	1 684 596,82	7 216 760,29	76,44
2023	Georgia (tachéom)	T1	EXT	T1e21	0	T1e21-A0	1 684 596,80	7 216 760,28	76,75
2023	Georgia (tachéom)	T1	EXT	T1e21	1	T1e21-A1	1 684 596,84	7 216 760,28	77,05
2023	Georgia (tachéom)	T1	EXT	T1e21	2	T1e21-A2	1 684 596,83	7 216 760,26	77,34
2023	Georgia (tachéom)	T1	EXT	T1e21	3	T1e21-A3	1 684 596,87	7 216 760,29	77,56
2023	Georgia (tachéom)	T1	EXT	T1e21	4	T1e21-A4	1 684 596,89	7 216 760,28	77,83
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e23	0	C1e23-A0	1 684 592,90	7 216 757,88	76,46
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e23	1	C1e23-A1	1 684 592,88	7 216 757,84	76,78
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e23	2	C1e23-A2	1 684 592,88	7 216 757,85	77,07
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e23	3	C1e23-A3	1 684 592,88	7 216 757,83	77,45
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e23	4	C1e23-A4	1 684 592,88	7 216 757,85	77,87
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e21	0	C1e21-A0	1 684 581,43	7 216 759,05	76,40
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e21	1	C1e21-A1	1 684 581,37	7 216 759,02	76,81
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e21	2	C1e21-A2	1 684 581,38	7 216 759,04	77,13
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e21	3	C1e21-A3	1 684 581,37	7 216 759,03	77,48
2023	Georgia (tachéom)	C1	EXT	C1e21	4	C1e21-A4	1 684 581,37	7 216 759,04	77,79
2023	Georgia (tachéom)	T6	EXT	T6e22	X	T6e22-AX	1 684 575,49	7 216 761,97	76,43
2023	Georgia (tachéom)	T6	EXT	T6e22	0	T6e22-A0	1 684 575,45	7 216 761,99	76,68
2023	Georgia (tachéom)	T6	EXT	T6e22	1	T6e22-A1	1 684 575,41	7 216 761,99	77,10
2023	Georgia (tachéom)	T6	EXT	T6e22	2	T6e22-A2	1 684 575,40	7 216 761,99	77,46
2023	Georgia (tachéom)	T6	EXT	T6e22	3	T6e22-A3	1 684 575,41	7 216 761,99	77,82
2023	Virginie (décamèt)	C4	EXT	C4e21	0	C4e21-A0	n/a	n/a	76,41

Fig. M 03 - Extrait de la base de données de l'étude altimétrique en date de novembre 2023 (Virginie Bemer, ADM).

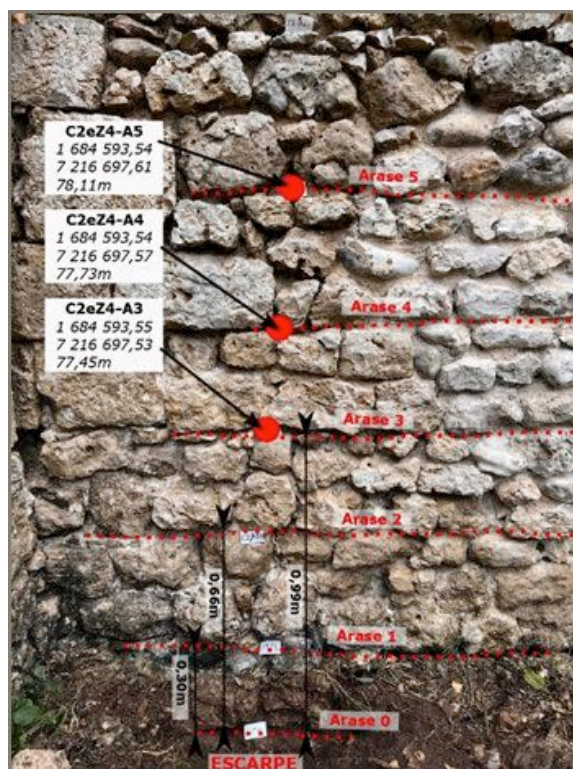


Fig. M 04 - Exemple de mesures altimétriques relevées, selon les arases, par la méthode du tachéomètre ou celle du mètre ruban (DAO : Virginie Bemer, ADM).

2.3. Résultats de l'altimétrie des arases accessibles de C4

Le choix des zones d'étude altimétrique s'est porté sur les parties nord et sud de la courtine extérieure C4, soit en zone C4eZ1 et C4eZ4, afin de pouvoir réaliser au mieux une comparaison d'altimétrie avec les mesures prises en 2021 et 2022 sur les zones intérieures C4iZ1 et C4iZ4 (figure M05).

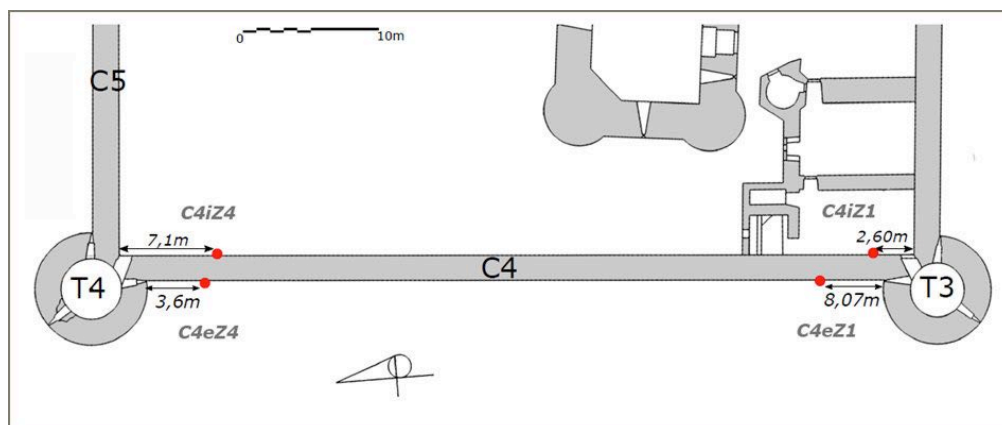


Fig. M 05 - Localisation des zones d'étude altimétrique des arases de 2021, 2022 et 2023 sur la courtine C4 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

Les mesures relevées dans les différentes zones d'étude sont présentées dans les figures suivantes (figures M06 et M07).

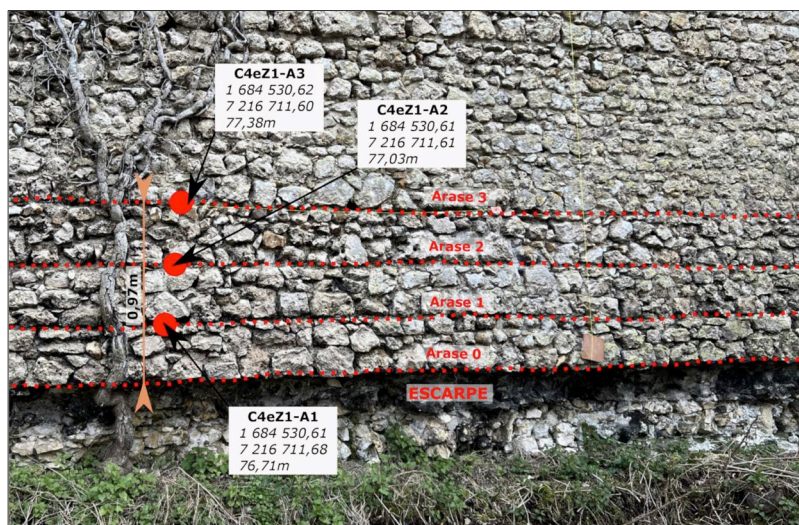


Fig. M 06 - Mesures de la zone d'étude C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

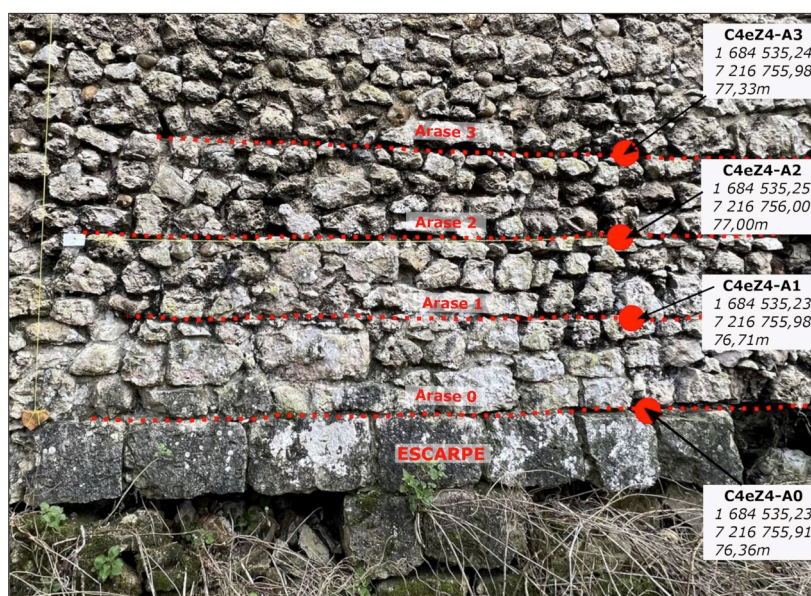


Fig. M 07 - Mesures de la zone d'étude C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

La synthèse des résultats montre une problématique de concordance entre les altimétries et la numérotation des arases entre l'intérieur et l'extérieur de la courtine :

Numérotation des arases supposées	Altimétrie (en mètres NGF)			
	C4iZ1	C4eZ1	C4iZ4	C4eZ4
5	78,42		78,33	
4	78,12		77,95	
3	77,76	77,38	77,60	77,33
2		77,03	77,28	77,00
1		76,71		76,71
0		76,41		76,36

Fig. M 08 - Tableau synthétisant les résultats altimétriques des différentes zones de la courtine C4 (Relevés et DAO : Virginie Bemer, Georgia Roesch, ADM).

La nomenclature des arases et des planées se basant sur le référentiel de l'arase 0 en tant que sommet de l'escarpe (**figure M02**) et l'escarpe de la courtine C4 étant bien visible en continuité sur l'ensemble de la courtine, on peut aisément conclure que la nomenclature des arases et des planées de la partie extérieure de la courtine C4 est fiable.

En 2021, la nomenclature des arases de la partie intérieure de la courtine C4 a été faite en suivant les altimétries de la courtine intérieure C5, celles-ci paraissant parfaitement identiques et continues. Or il semble que cette hypothèse soit inexacte. Pour vérifier cela, nous nous sommes intéressées à l'altimétrie du sommet de l'escarpe extérieure des courtines C4 et C5.

2.4. Résultats de l'altimétrie du sommet de l'escarpe entre la courtine C4, la tour T4 et la courtine C5

Nous avons relevé l'altimétrie du sommet de l'escarpe entre les deux courtines en cause, soit les courtines C4 et C5, ainsi que la tour T4 qui se trouve à l'angle, entre elles deux.

Au vu des résultats altimétriques de l'arase 0 de la courtine C4, il a été confirmé que la numérotation des arases de la C4i devait se faire directement à partir de l'extérieur et qu'il ne fallait, en aucun cas, se référer aux courtines adjacentes : la porte de la T4, d'ailleurs, interrompant cette continuité apparente.

Les mesures altimétriques avaient été réalisées en 2022 pour la courtine C5 (BEMER, PIECHACZYK 2022, p. 146-151) :

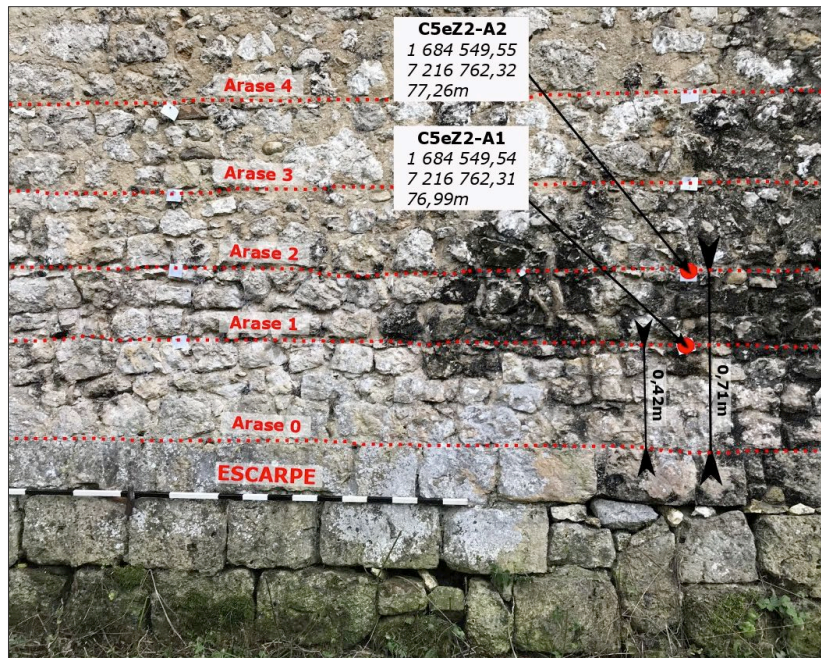


Fig. M 09 - Mesures de la zone d'étude C5eZ2 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

Nous avons réalisé, en 2023, les relevés altimétriques pour la courtine C4, notamment pour la zone concernée C4eZ4 (**figure M07**), ainsi que ceux de la tour T4 en zone T4eZ1 (**figure M10**).

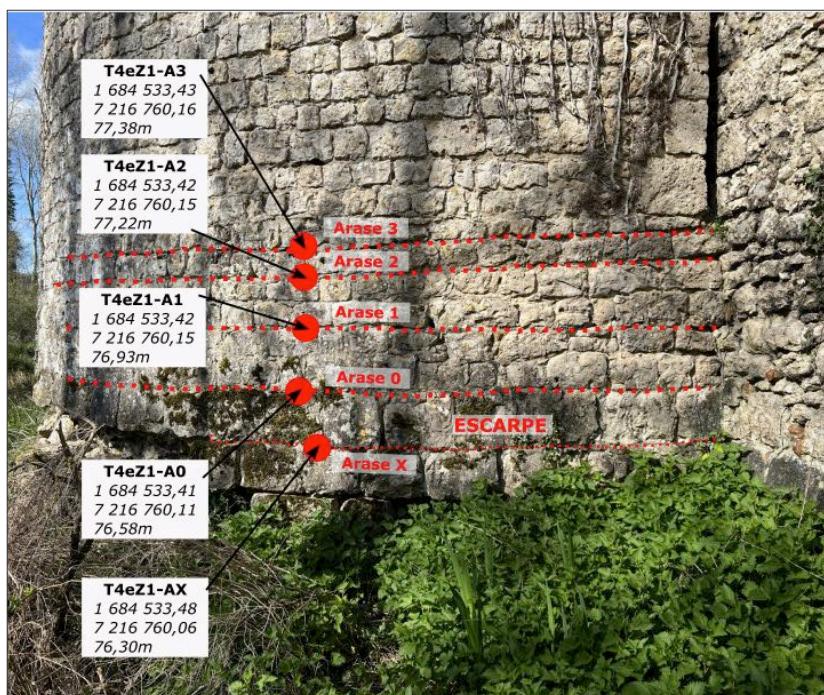


Fig. M 10 - Mesures de la zone d'étude T4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

Les résultats des altimétries sont corrélés aux observations sur le terrain (**figures M11 et M12**) et indiquent des niveaux différents de l'escarpe entre la courtine C4, la tour T4 et la courtine C5, marqués par une rangée supplémentaire de pierres de taille pour l'escarpe de la tour T4 et de la courtine C5 par rapport à la courtine C4 (**figure M13**).

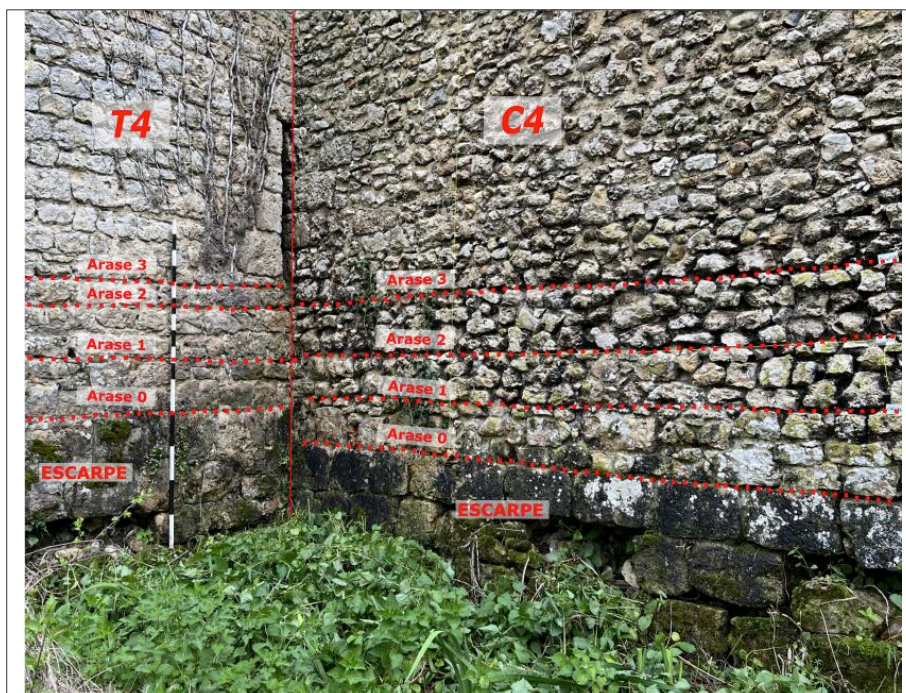


Fig. M 11 - Observations de l'angle entre la courtine C4 et la tour T4 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

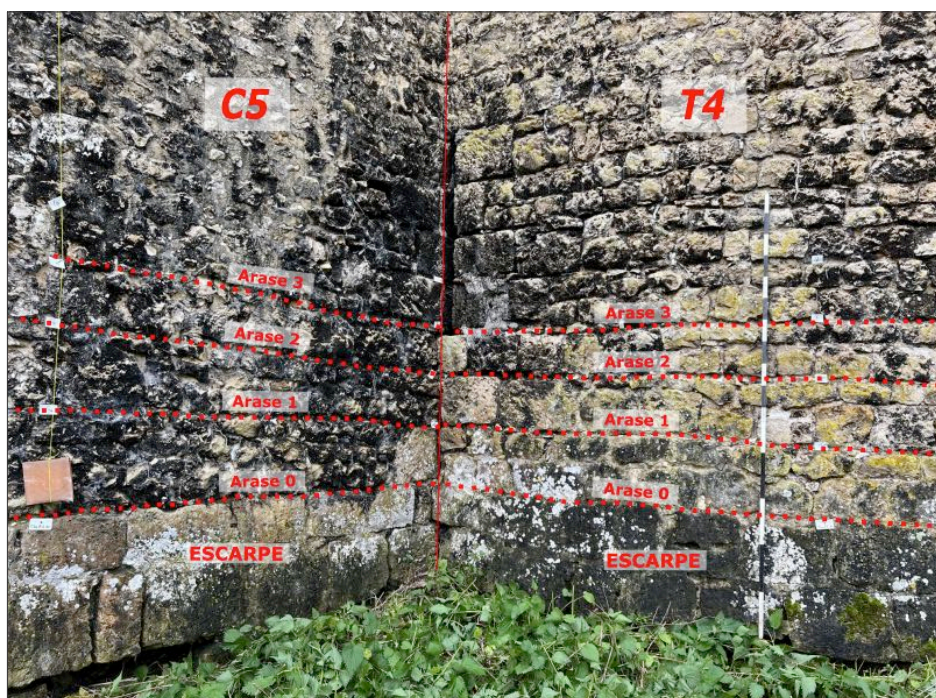


Fig. M 12 - Observations de l'angle entre la tour T4 et la courtine C5 (DAO : Virginie Bemer, ADM).

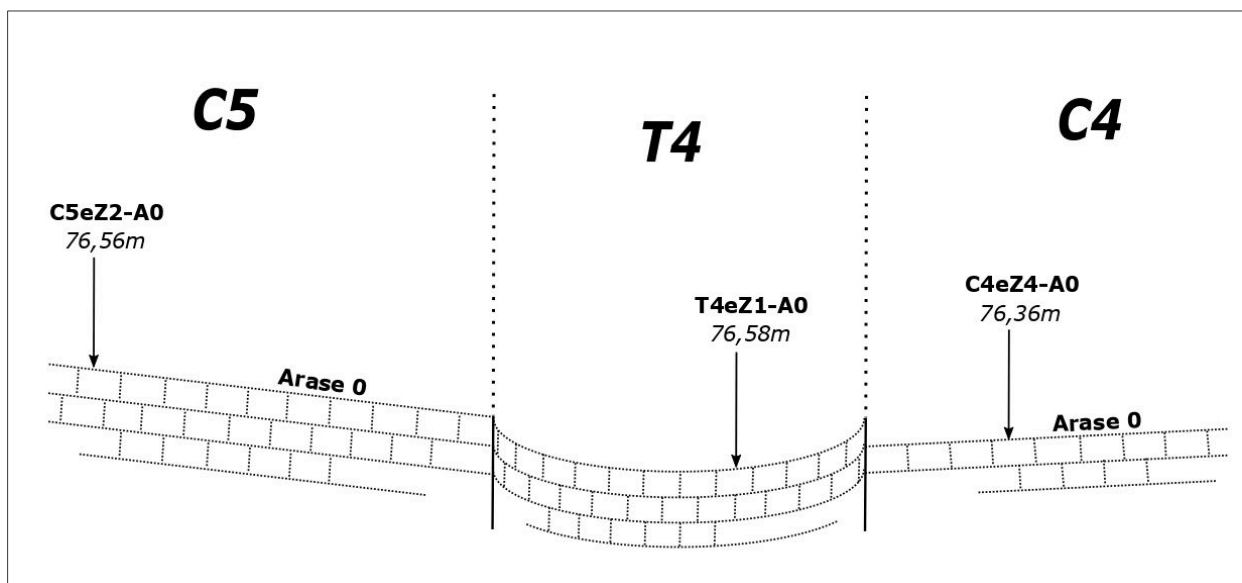


Fig. M 13 - Schéma de la différence de niveau du sommet de l'escarpe entre la courtine C4 et la courtine C5
(DAO : Virginie Bemer, ADM).

Ainsi, le niveau altimétrique du sommet de l'escarpe entre les courtines C4 et C5 étant différent, l'hypothèse prise en 2021 de transposition de **la numérotation des arases et des planées entre ces deux courtines est invalidée.**

2.5. Conclusions et perspectives de recherches

En reprenant l'hypothèse que la construction des élévations extérieures et intérieures des courtines est simultanée, planée par planée, nous redéfinissons donc la numérotation des arases et des planées des zones intérieures de la courtine C4, en utilisant comme référentiel l'arase 0 en tant que sommet de l'escarpe visible sur les zones extérieures de cette même courtine.

Ainsi les résultats altimétriques des différentes zones de la courtine C4 sont finalisés comme suit :

Numérotation des arases 2023	Altimétrie (en mètres NGF)			
	C4iZ1	C4eZ1	C4iZ4	C4eZ4
6	78,42		78,33	
5	78,12	78,05	77,95	77,98
4	77,76	77,74	77,60	77,66
3		77,38	77,28	77,33
2		77,03		77,00
1		76,71		76,71
0		76,41		76,36

77,74 Mesure altimétrique calculée par la hauteur de planée

Fig. M 14 - Tableau final synthétisant les résultats altimétriques des différentes zones de la courtine C4 (Relevés et DAO : Xavier Bignon, Virginie Bemer, Georgia Roesch, ADM).

La numérotation des arases et des planées des zones intérieures de la courtine C4, C4iZ1 et C4iZ4, est donc modifiée en ajoutant 1 aux numéros précédemment définis. La modification est apportée aux études pierre à pierre réalisées en 2021 et 2022, notamment pour les comparaisons entre les différentes zones, qui sont présentées dans le chapitre suivant. La base de données des altimétries des arases a également été modifiée (**figure M03**).

L'étude altimétrique du sommet de l'escarpe, débutée l'année dernière, démontre cette année que son niveau n'est pas identique sur l'ensemble des courtines et des tours de l'enceinte castrale (avec parfois une rangée de pierres taillées supplémentaire). La poursuite de cette étude sur les dernières courtines extérieures et les tours du château permettra d'avoir une vue d'ensemble des modifications de niveaux de l'escarpe, de tenter d'en expliquer les causes et d'établir une chronologie de démarrage de construction sur la totalité de l'enceinte.

3. LES RELEVÉS PIERRE À PIERRE DE DEUX ZONES DE LA COURTINE EXTÉRIEURE C4 (C4eZ1 et C4eZ4)

Dès 2019, les premières observations des courtines du château de Mez-le-Maréchal ont montré :

- la nette visibilité des planées sur les courtines extérieures et intérieures, en particulier sur la courtine C4 étudiée ici, celle-ci ayant très peu subi de transformations au cours des siècles,
- la diversité des matériaux lithiques utilisés pour ces courtines,
- une hétérogénéité apparente des matériaux lithiques en fonction de plusieurs paramètres (intérieur – extérieur, altitude de la courtine, etc.).

En 2020, à la suite de ces premières observations, une étude des matériaux lithiques des parements a été réalisée sur la courtine C5. Pour celle-ci, seules deux planées ont été étudiées sur quatre zones d'étude distinctes (deux zones en extérieur et deux zones en intérieur) montrant une variabilité relative, en composition et en taille, des moellons. On a remarqué cependant un grand soin apporté à l'assemblage des moellons, notamment pour le parement de la face nord extérieure, avec une grande homogénéité de matériaux (calcaire lacustre).

En 2021 et 2022, la méthodologie d'étude a évolué, afin d'étudier des zones de courtine, sur toute leur hauteur (six à sept mètres) grâce à une série de photos permettant d'établir une photogrammétrie des parties choisies (le moins de végétation possible et le moins de reprises de parement). Ainsi deux zones de la courtine C4 intérieure (C4iZ1 et C4iZ4) ont été étudiées, à chacune de ses extrémités, sur cinq mètres de large, avec un relevé pierre à pierre, une identification des planées et des matériaux utilisés, ainsi qu'un pourcentage d'utilisation pour chaque faciès présent.

En 2023, après une dévégétalisation du pourtour extérieur ouest du château, il a été possible de procéder à une nouvelle étude des zones extérieures de la courtine C4, grâce à l'emploi d'un drone, l'inaccessibilité et la hauteur de la courtine nous empêchant d'utiliser un appareil photo. Deux zones ont été choisies, avec une localisation proche des zones intérieures étudiées précédemment, afin d'associer les deux parements, intérieur et extérieur et les comparer.

Comme pour les parties intérieures, les zones choisies, C4eZ1 et C4eZ4, ont dû être positionnées au mieux en fonction de la végétalisation encore présente sur les courtines (**figure M15**).

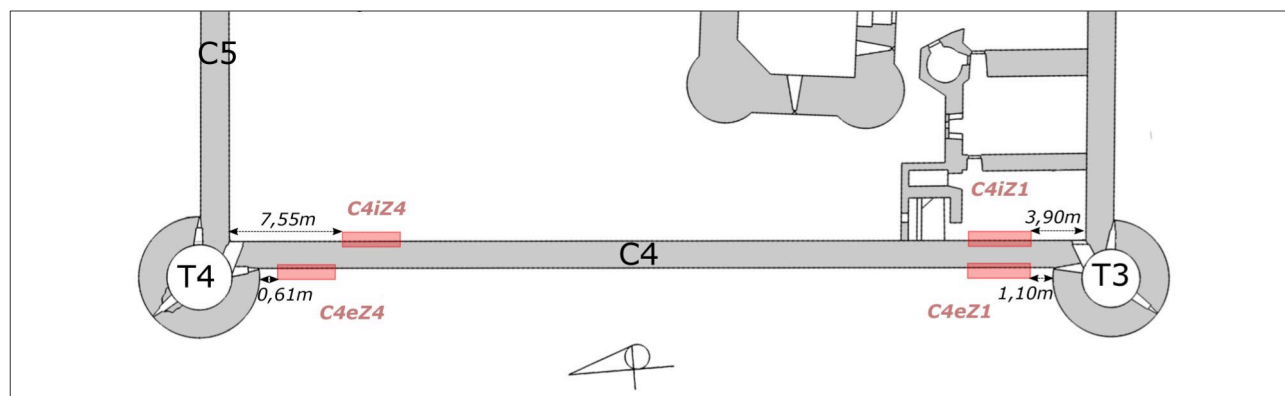


Fig. M 15 - Localisation des zones d'étude de la courtine C4 : C4iZ4 (2021), C4iZ1 (2022) et C4eZ4 et C4eZ1 (2023)

(DAO : Virginie Bemer, ADM).

3.1. Rappel de la méthodologie

Afin de réaliser un relevé précis de toute l'élévation de la zone de la courtine étudiée, nous avons conservé la méthodologie initiée les années précédentes.

3.1.1. Étape 1 : réalisation de la photogrammétrie de la zone à étudier

- établissement de points de repères sur la zone d'étude, ces derniers permettant une mise à l'échelle de la photographie générale : horizontalité, verticalité et règle graduée ;
- reconnaissance visuelle et numérotation des arases et des planées, en concordance avec les zones d'étude précédemment étudiées ;
- prise de photos par drone balayant la courtine à étudier, de bas en haut et de gauche à droite, et téléchargement sur le logiciel libre Zephyr permettant d'obtenir une photogrammétrie en assemblant la série de photos ;
- réalisation d'une projection 2D orthonormée de l'ensemble de la courtine à l'aide des points de repères précédemment établis ;
- mise à l'échelle et redimensionnement de l'image ;
- choix d'un secteur à étudier (5 m de large environ) le moins perturbé possible par des réfections, des comblements, ou des végétaux ;
- enregistrement du fichier en 300 ppp.

3.1.2. Étape 2 : relevé pierre à pierre sur le terrain

Si l'observation est possible in situ : observation et discrimination de chaque type de moellon, visuellement, et identification à l'aide de marquages au feutre de différentes couleurs.

Par manque de recul, il n'a pas été possible de passer par cette phase à l'extérieur : tout a été étudié à partir de la photo redressée et mise à l'échelle. Des photos de détail, par zoom, ont permis d'identifier, ponctuellement, certaines zones trop éloignées des yeux.

3.1.3. Étape 3 : réalisation du dessin

- relevé pierre à pierre, en dessinant, à l'échelle, sur le logiciel libre SketchUp, grâce à la photogrammétrie placée en fond, permettant des mesures chiffrées et des statistiques ;
- mise en couleur par un code couleur pour chaque type de matériau utilisé, selon la légende (**figures M16 et M17**) ;
- retour sur le terrain pour une vérification des faciès ;
- identification et numérotation de chaque planée, afin de pouvoir effectuer des statistiques, planée par planée (types de matériaux, surfaces, nombres).

**C
A
L
C
A
I
R
E**



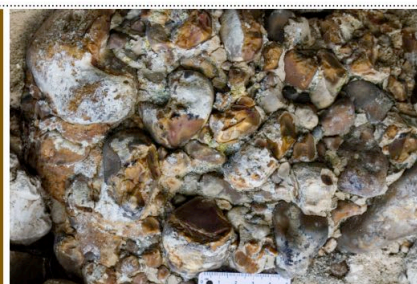
Calcaire lacustre blanc crème à gris, dur et compact, pouvant être sans vacuoles (calcaire homogène) ou avec des vacuoles millimétriques à pluri-millimétriques (calcaire vacuolaire).

**S
I
L
E
X**



Roche siliceuse en galet, dont la partie visible est souvent ovoïde. Roche dure, à grain très fin de couleur variée jaune clair à brune, à cassure lisse et conchoïdale, à éclat luisant.

**P
O
U
D
I
N
G
U
E**



Roche conglomératique formée essentiellement de galets plus ou moins arrondis de diamètre supérieur au centimètre, liés par un ciment.

**C
R
A
I
E**



Craie calcaire marin à grain très fin, blanche à beige, poreuse, tendre et friable

**C
I
N
D
U
R
E
E**



Craie calcaire marin à grain très fin, beige clair à jaunâtre, non poreuse, dure et lithifiée

**G
R
E
S**



Grès ferrugineux, de couleur ocre à rouille, à grain moyen à grossier

Fig. M16 - Catalogue des différents faciès employés sur les parements de l'enceinte, mise à jour en 2022
(DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

3.2. Note sur le code couleur

Le code couleur a été repris de façon identique à celui utilisé en 2022. Cependant, une problématique s'est ajoutée cette année avec l'impossibilité de déterminer le faciès de certains moellons, due à des parties partiellement dissimulées par des végétaux, ou à l'incapacité de pouvoir vérifier physiquement certains éléments douteux.

Ainsi a été ajoutée, au code couleur utilisé jusqu'alors, une nouvelle entrée de faciès nommée « faciès indéterminé » (**figure M17**).

Faciès	Nom couleur Sketchup	Couleur
Calcaire	0132 Gris clair	
Silex	040 Pérou	
Poudingue	0043 BrunCuir	
Craie tendre	0047 Khaki	
Craie indurée	0014 Saumon foncé	
Grès	0058 Olive	
Indéterminé	0035 Havane	

Fig. M 17 - Code couleurs des différents faciès employés sur les parements de l'enceinte
(DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

3.3. Les relevés pierre à pierre de deux zones de la courtine extérieure C4 (C4eZ1 et C4eZ4)

Deux nouveaux relevés pierre à pierre ont été réalisés en 2023 pour les zones 1 et 4 de la courtine extérieure C4 : C4eZ1 près de la tour T3 et C4eZ4 près de la tour T4 (**figure M15**).

3.3.1. Photogrammétriques de la courtine extérieure C4

Les photogrammétriques du parement extérieur de la courtine C4 ont été réalisées à partir de photos de drone. Les deux zones définies sont larges d'environ 5 mètres (**figures M22 et M23**).



Fig. M 18 - Photogrammétrie du parement de la courtine extérieure C4 sur la zone C4eZ1
(Relevés : Corentin Parsigneau, Martine Piechaczyk, ADM)



Fig. M 19 - Photogrammétrie du parement de la courtine extérieure C4 sur la zone C4eZ4
(Relevés : Corentin Parsigneau, Martine Piechaczyk, ADM)

3.3.2. Analyse des matériaux du parement extérieur de la courtine C4

Les photogrammétries ont permis de réaliser dans un second temps les relevés pierre à pierre des deux zones C4eZ1 (**figure M20**) et C4eZ4 (**figure M21**), avec le code couleur pour chaque matériau (**figure M17**). Les arases de chaque planée ont été matérialisées.

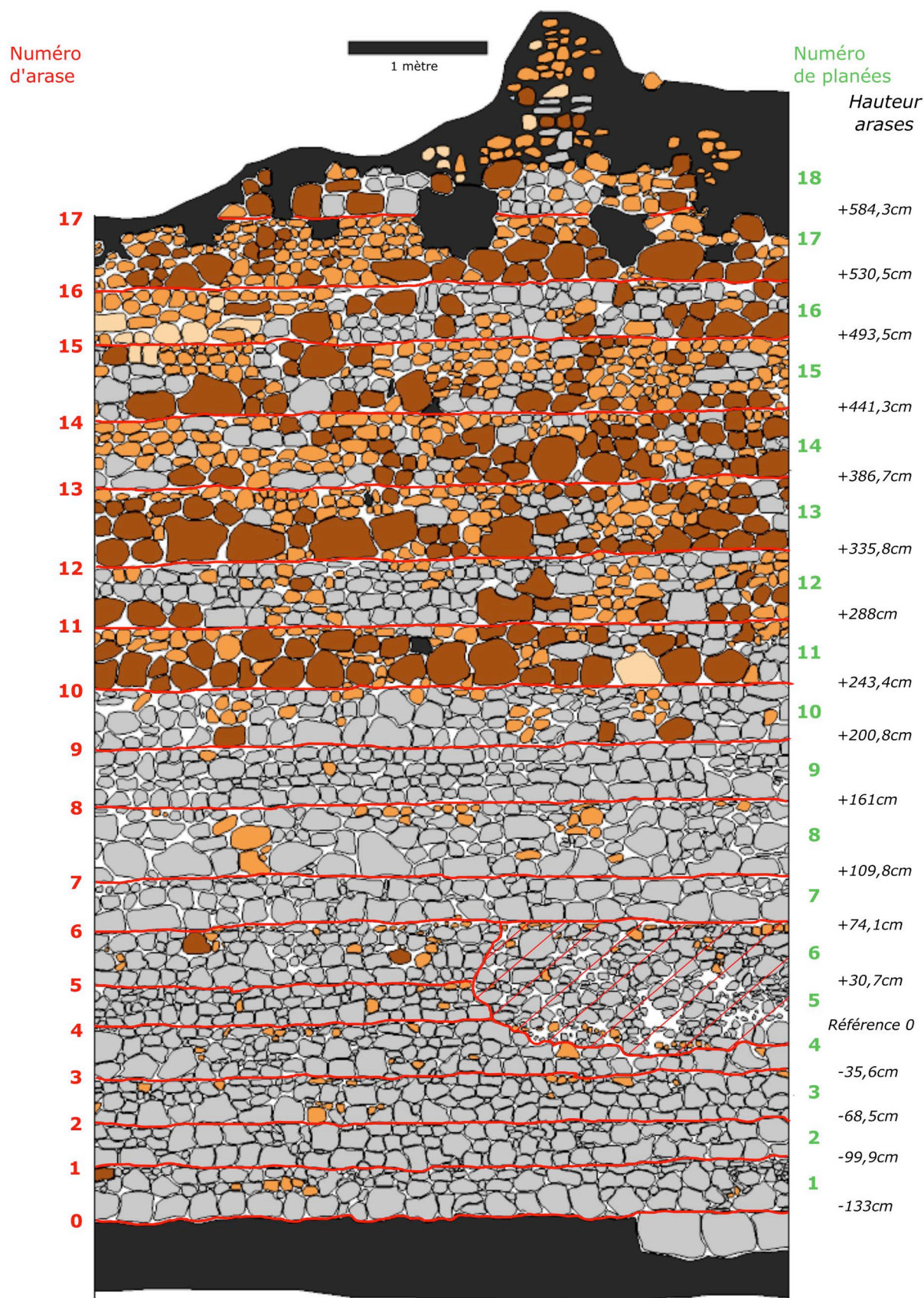


Fig. M 20 - Relevé pierre à pierre de l'ensemble de la courtine de la zone d'étude C4eZ1
 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

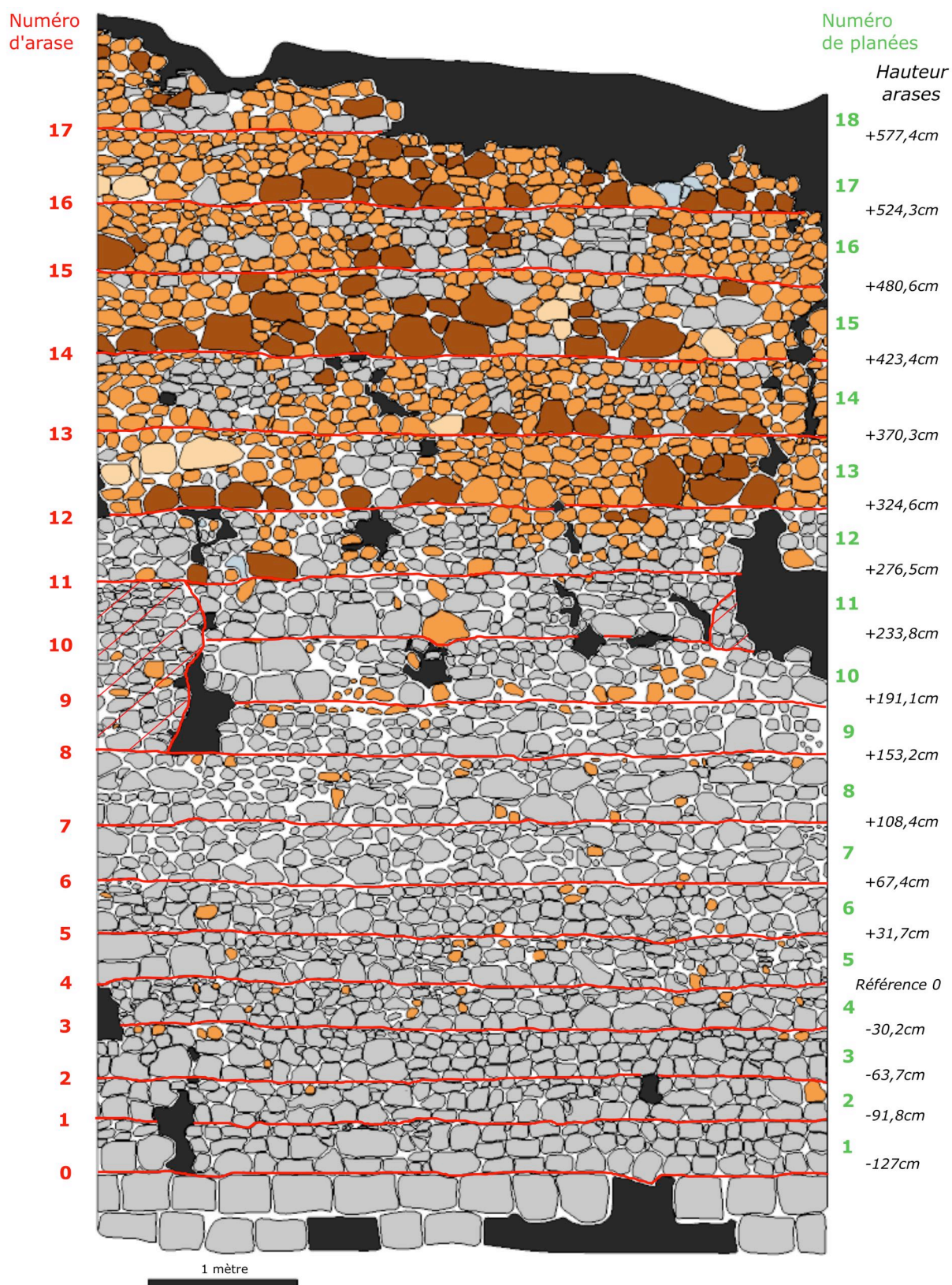


Fig. M 21 - Relevé pierre à pierre de l'ensemble de la courtine de la zone d'étude C4eZ4
 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

3.3.3. Étude par planées du parement extérieur de la courtine C4

On constate, comme pour le parement intérieur de la courtine étudié en 2020 et 2021, que les planées sont continues et se terminent par une arase disposée régulièrement et presque horizontalement, ce qui donne à l'ensemble de la courtine un aspect de bonne finition.

Les parties basses du parement sont majoritairement composées de moellons de calcaire lacustre de taille très modeste, non équarris. De tout petits nodules de silex ne sont présents que pour combler de rares manques dans le parement.

À partir de la planée 10, la proportion de moellons de calcaire diminue progressivement. La proportion de nodules de silex et de poudingue devient alors majoritaire, surtout à partir de la planée 12 (**figure M22**). On y trouve certains éléments de taille importante, notamment pour les poudingues et sporadiquement pour certains moellons de calcaire lacustre.

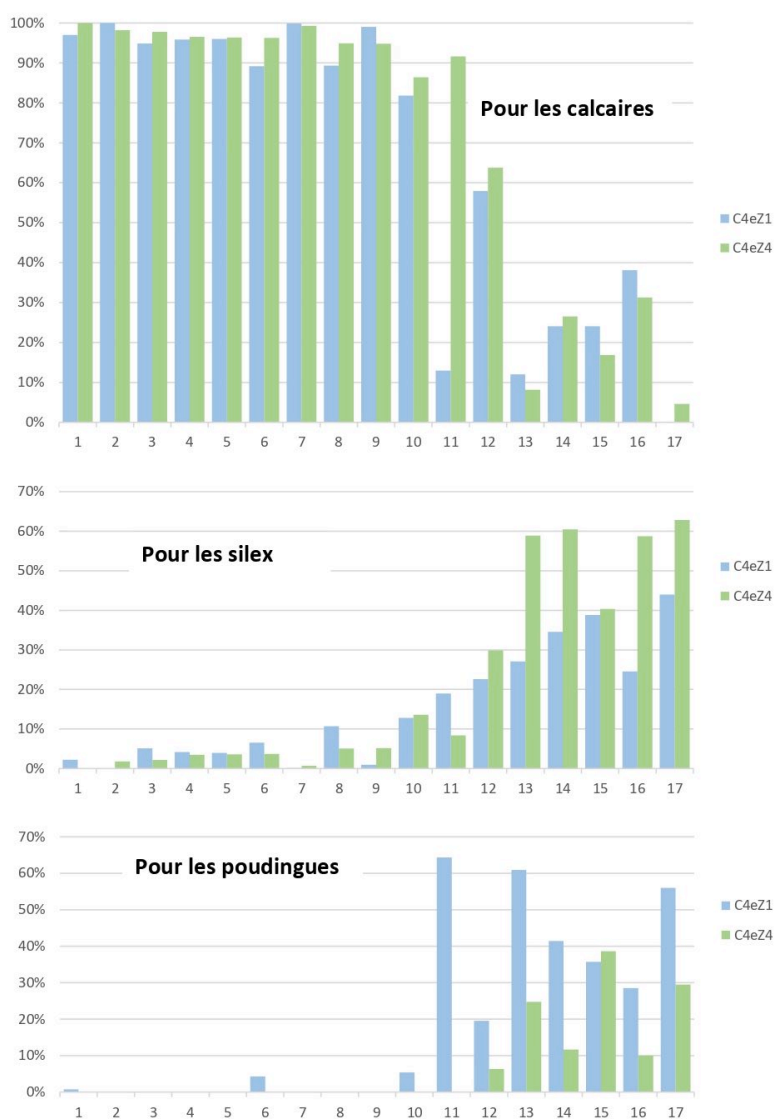


Fig. M 22 - Fréquence d'utilisation des principaux matériaux des parements par planées pour C4eZ1 et C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

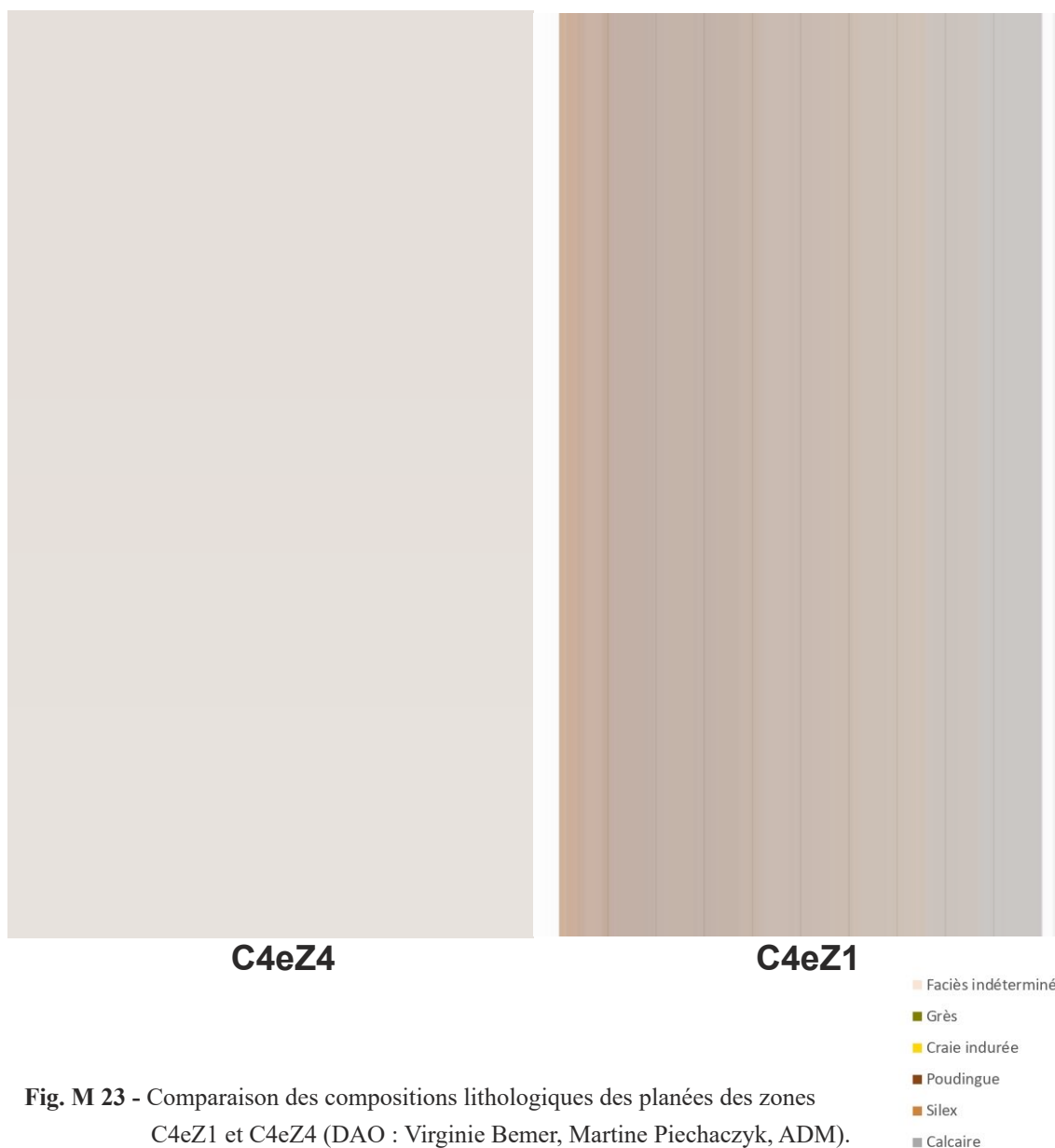


Fig. M 23 - Comparaison des compositions lithologiques des planées des zones C4eZ1 et C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

On observe que le poudingue est utilisé de façon plus abondante en zone C4eZ1 (donc la partie sud du parement extérieur de la courtine C4) qu'en C4eZ4 où les éléments de poudingue sont plus rares. De plus, les moellons de calcaire sont fortement majoritaires sur les 10 premières planées en zone 1, mais ils restent majoritaires jusqu'à la 12^e planée en zone 4 (**figure M23**).

Contrairement à ce que l'on pensait les années précédentes, les blocs de poudingue, souvent très massifs, ne semblent pas servir de boutisses pour lier les parements à la fourrure de la courtine : ils sont en effet souvent regroupés en partie haute. S'ils avaient un rôle de boutisses, il semble qu'ils devraient être répartis sur la totalité de la surface des parements.

Planée	Calcaire			Silex			Poudingue		
	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface
1	14735,7	145	97,0%	336,5	7	2,2%	115,2	1	0,8%
2	12983,2	109	100,0%			0,0%			0,0%
3	13 394,4	125	94,9%	722,9	20	5,1%			0,0%
4	11 731,6	114	95,8%	509,7	14	4,2%			0,0%
5	6 316,5	78	96,0%	260,5	6	4,0%			0,0%
6	8 324,6	86	89,2%	610,6	27	6,5%	398,8	2	4,3%
7	12 947,2	98	99,9%	15,0	1	0,1%			0,0%
8	17 878,1	126	89,3%	2 136,4	26	10,7%			0,0%
9	15 728,7	132	99,0%	152,0	2	1,0%			0,0%
10	12 684,4	104	81,8%	1 985,9	30	12,8%	830,9	3	5,4%
11	2 314,7	23	13,0%	3 388,1	53	19,0%	11 483,7	32	64,3%
12	10 796,6	96	57,9%	4 209,4	57	22,6%	3 638,7	13	19,5%
13	2 512,5	22	12,0%	5 672,1	94	27,1%	12 751,7	47	60,9%
14	4 800,8	33	24,1%	6 890,6	92	34,5%	8 261,5	39	41,4%
15	4 872,1	36	24,0%	7 862,9	130	38,8%	7 233,2	32	35,7%
16	5 739,9	54	38,1%	3 699,7	53	24,6%	4 298,1	16	28,5%
17			0,0%	6 442,6	115	44,0%	8 202,2	34	56,0%

Planée	Craie indurée			Faciès indéterminé			Total	
	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Nombre total	Surface totale (cm²)
1			0,0%			0,0%	153	15187,4
2			0,0%			0,0%	109	12983,2
3			0,0%			0,0%	145	14 117,3
4			0,0%			0,0%	128	12 241,3
5			0,0%			0,0%	84	6 577,0
6			0,0%			0,0%	115	9 334,0
7			0,0%			0,0%	99	12 962,2
8	1,9	1	0,0%			0,0%	153	20 016,4
9			0,0%			0,0%	134	15 880,7
10			0,0%			0,0%	137	15 501,2
11			0,0%	660,8	1	3,7%	109	17 847,3
12			0,0%			0,0%	166	18 644,7
13			0,0%			0,0%	163	20 936,3
14			0,0%			0,0%	164	19 952,9
15			0,0%	291,9	2	1,4%	200	20 260,1
16			0,0%	1 325,5	7	8,8%	130	15 063,2
17			0,0%			0,0%	149	14 644,8

Fig. M 24 - Données chiffrées des surfaces des moellons, selon le type de matériaux de la zone C4eZ1
 (Calculs : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

Planée	Calcaire			Silex			Poudingue		
	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface
1	13726,6	105	100,0%			0,0%			0,0%
2	10778,5	91	98,2%	198,4	2	1,8%			0,0%
3	13 214,7	118	97,8%	293,6	7	2,2%			0,0%
4	10 645,5	119	96,5%	383,4	13	3,5%			0,0%
5	11 617,9	135	96,4%	433,6	11	3,6%			0,0%
6	11 786,3	137	96,3%	450,9	10	3,7%			0,0%
7	13 302,5	129	99,3%	96,0	2	0,7%			0,0%
8	14 583,4	135	94,9%	779,5	18	5,1%			0,0%
9	8 282,4	102	94,8%	452,6	15	5,2%			0,0%
10	9 155,6	82	86,4%	1 438,7	23	13,6%			0,0%
11	9 292,8	88	91,6%	848,8	6	8,4%			0,0%
12	9 061,8	110	63,8%	4 242,8	59	29,9%	905,1	4	6,4%
13	1 495,5	14	8,1%	10 825,9	154	58,9%	4 549,2	12	24,8%
14	5 049,5	64	26,5%	11 526,6	163	60,5%	2 217,3	8	11,6%
15	3 797,9	22	16,9%	9 081,7	95	40,4%	8 694,5	23	38,6%
16	5 487,2	49	31,3%	10 301,0	147	58,7%	1 752,1	9	10,0%
17	767,5	6	4,6%	10 434,2	130	62,8%	4 893,9	22	29,5%

Planée	Craie indurée			Faciès indéterminé			Total	
	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Surface (cm²)	Nombre	% sur surface	Nombre total	Surface totale (cm²)
1			0,0%			0,0%	105	13726,6
2			0,0%			0,0%	93	10976,9
3	4,2	1	0,0%			0,0%	126	13 512,5
4			0,0%			0,0%	132	11 028,9
5			0,0%			0,0%	146	12 051,5
6	4,5	1	0,0%			0,0%	148	12 241,7
7			0,0%			0,0%	131	13 398,5
8			0,0%			0,0%	153	15 362,9
9			0,0%			0,0%	117	8 735,0
10			0,0%			0,0%	105	10 594,3
11			0,0%			0,0%	94	10 141,6
12			0,0%			0,0%	173	14 209,7
13			0,0%	1 506,1	4	8,2%	184	18 376,7
14			0,0%	263,2	1	1,4%	236	19 056,6
15			0,0%	926,1	4	4,1%	144	22 500,2
16			0,0%			0,0%	205	17 540,3
17			0,0%	507,3	3	3,1%	161	16 602,9

Fig. M 25 - Données chiffrées des surfaces des moellons, selon le type de matériaux de la zone C4eZ4
 (Calculs : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

3.3.4. Étude des hauteurs des planées de la courtine C4 extérieure

Lorsque c'était accessible, les relevés altimétriques de chaque planée ont été réalisés au tachéomètre. Puis les suivants ont été relevés à partir des photogrammétries (figures M 26 et M27).

On constate que la hauteur des planées varie entre 281 et 572 mm, soit du simple au double, et seules les cinq premières planées approchent de la hauteur d'un pied d'Île-de-France de 32,48 cm, utilisé pour les mesures architecturales du site.

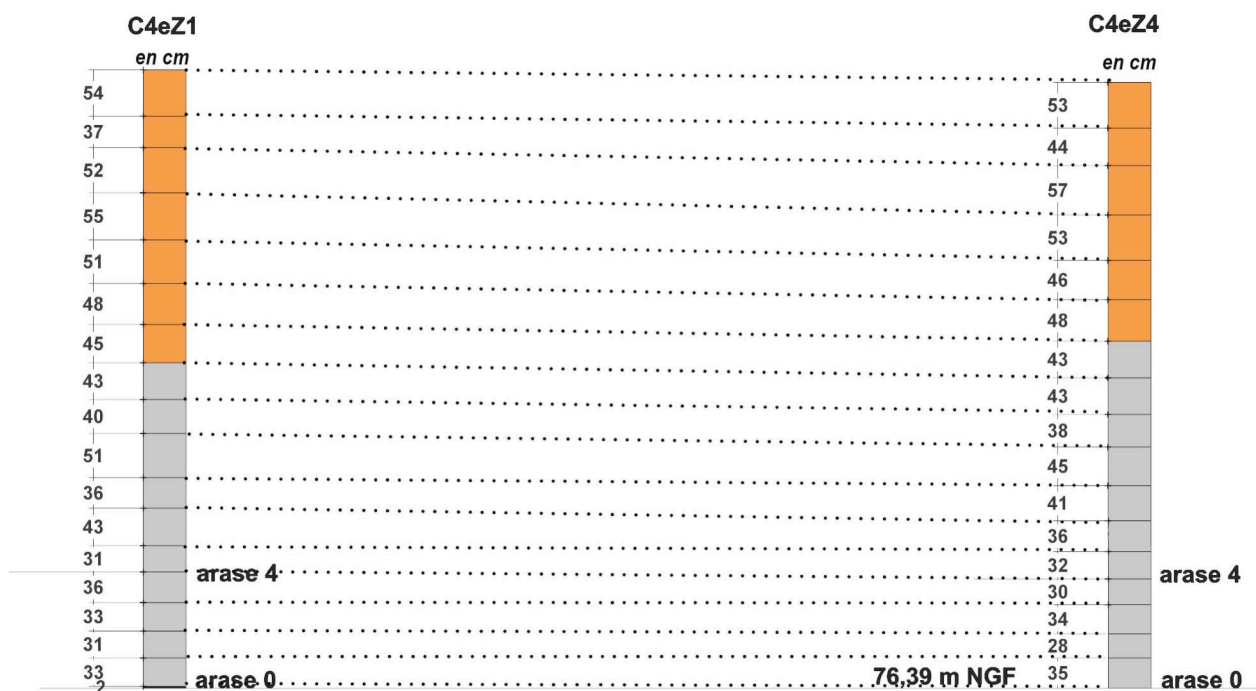


Fig. M 26 - Colonnes schématiques mentionnant l'altimétrie des 17 planées constituant le parement de la courtine extérieure C4, zones 1 et 4 (DAO : Martine Piechaczyk, ADM).

Les planées ont une hauteur plus restreinte dans la partie basse du parement de la courtine C4, dans laquelle sont utilisés majoritairement des moellons de calcaire lacustre de taille modérée. Les valeurs de hauteur restent, au moins sur les cinq premières planées, proches du pied d'Île-de-France.

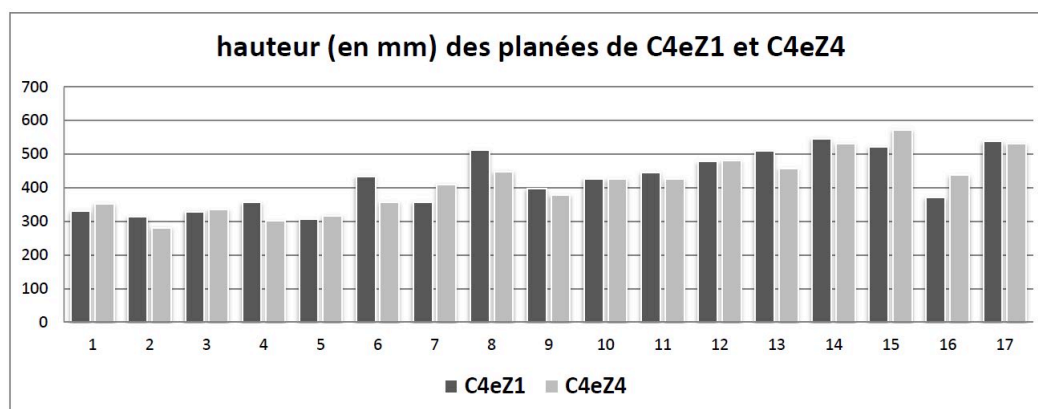


Fig. M 27 - Comparaison des hauteurs de planées entre C4eZ1 et C4eZ4
 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Les planées sont de plus en plus hautes avec l'altitude, correspondant également avec l'utilisation d'éléments de taille plus importante (poudingue ou gros moellons de calcaire lacustre).

Les arases sont bien marquées, ce qui prouve la volonté de scansion du travail. Elles restent sub-horizontales le long de la courtine C4. On observe une pente minime sur la partie haute du parement extérieur, légèrement descendante vers le nord (de la zone 1 vers la zone 4). De plus, une planée étroite reste étroite sur toute la longueur de la courtine. Il n'y a aucune interruption de planée, sur toute la longueur de la courtine, montrant que les maçons ont monté régulièrement la courtine, planée par planée.

N'ayant pas assez de recul visuel, il n'a pas été possible d'observer des doubles couches de mortier avec, entre celles-ci, une fine couche de matière organique (interruption momentanée de la maçonnerie ?) comme observé sur le parement intérieur.

4. LA COMPARAISON DES PAREMENTS EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR DE LA COURTINE C4

Le parement intérieur de la courtine C4 a été étudié sur deux zones :

- C4iZ1 (en 2022 - BEMER, PIECHACZYK 2022, p. 152-164),
- C4iZ4 (en 2021 - BEMER, PIECHACZYK 2021, p. 161-182).

Les zones d'étude intérieures et extérieures de la courtine C4 ont été localisées (**figure M15**) afin de pouvoir comparer le parement intérieur et extérieur de la courtine et en déduire, autant que faire se peut, le mode de construction.

Suite aux conclusions de l'étude altimétrique de la courtine C4 au point **2.5** de ce présent chapitre, les études des deux zones intérieures ont été modifiées pour mettre à jour les numéros de planées et d'arases.

4.1. Comparaison de l'emploi de matériaux entre l'intérieur et l'extérieur de la courtine C4

Comme observé sur toutes les zones étudiées, les premières planées sont essentiellement constituées de calcaire lacustre. De tout petits nodules de silex ne sont présents que pour combler de rares manques dans le parement.

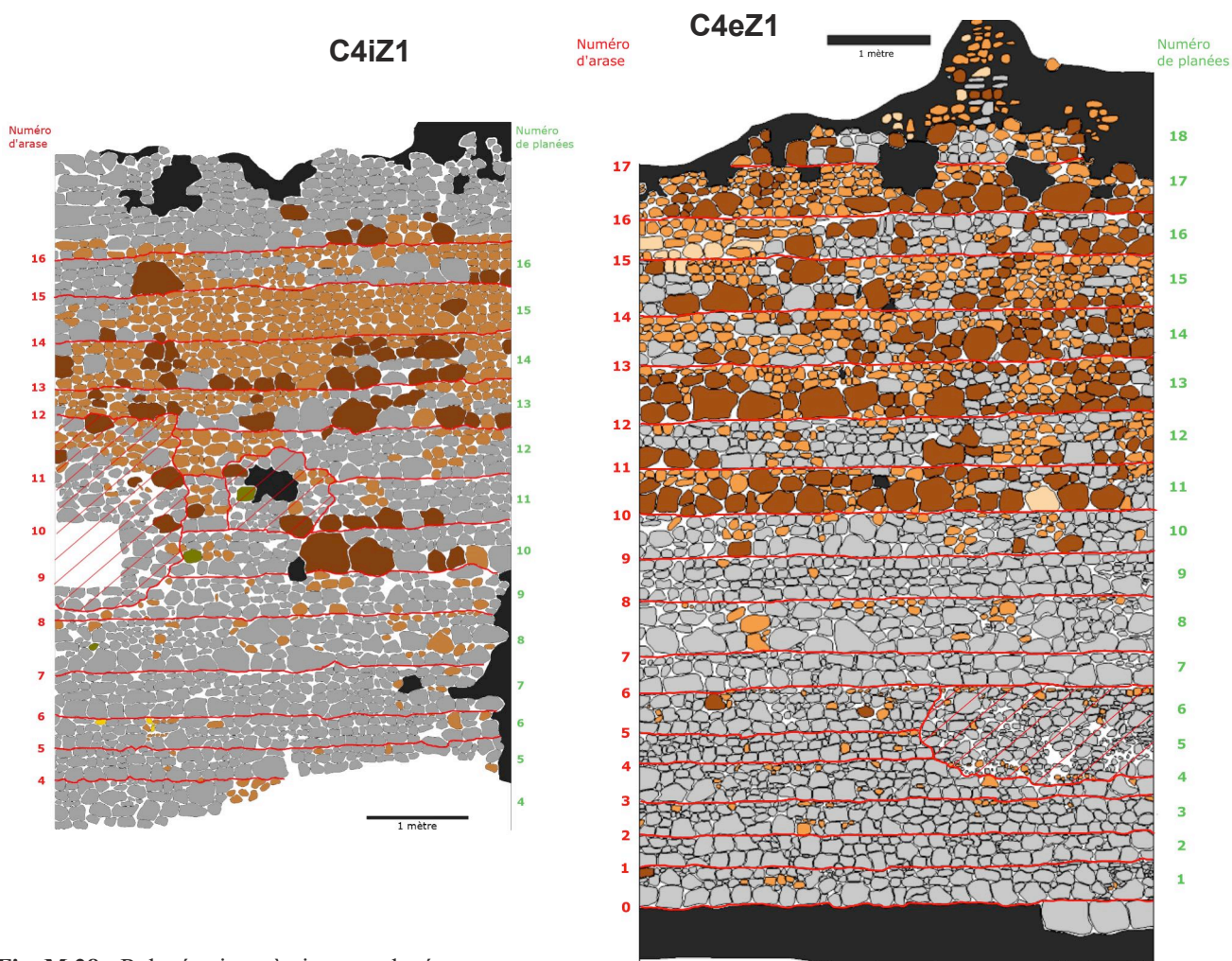


Fig. M 28 - Relevés pierre à pierre et planées de C4iZ1 et C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

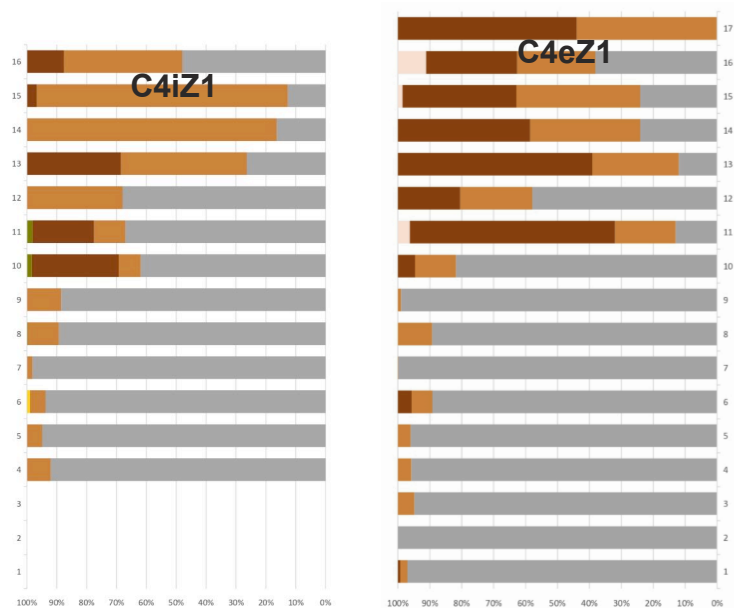


Fig. M 29 - Comparaison des compositions lithologiques des planées des deux zones C4iZ1 et C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

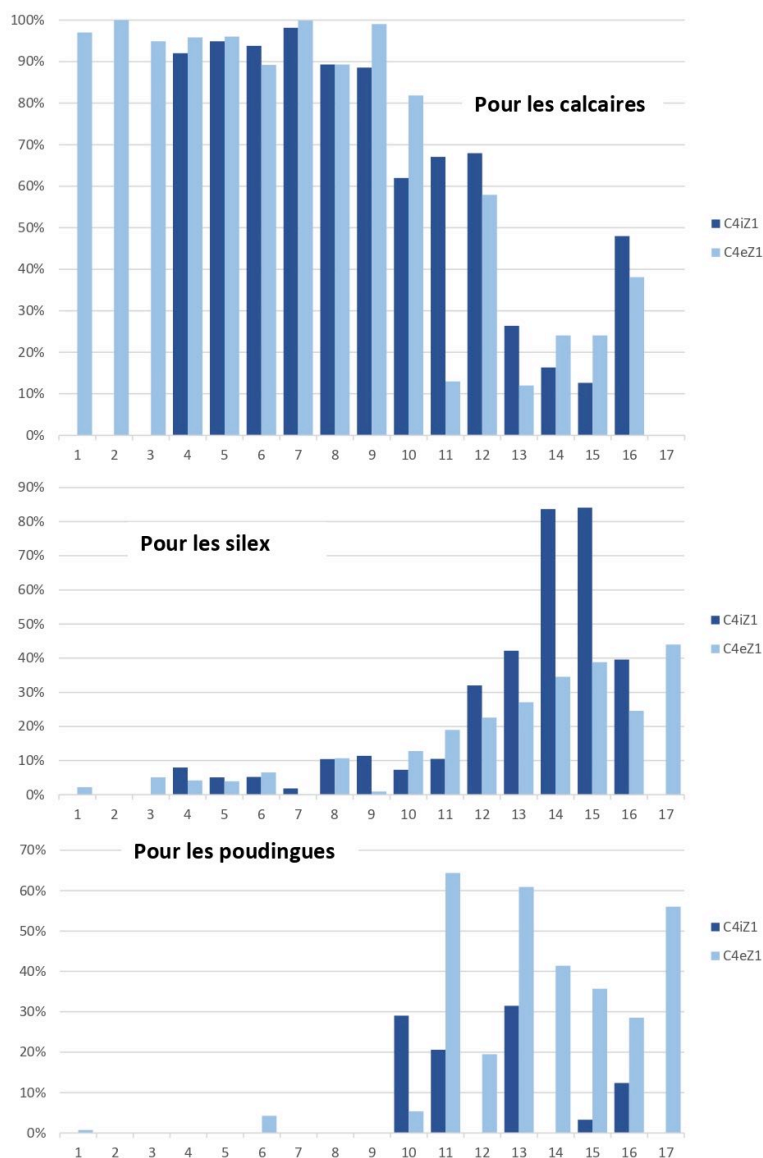


Fig. M 30 - Fréquence d'utilisation des principaux matériaux des parements, pour C4iZ1 et C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

Pour la zone 1 de la courtine C4 (zones C4iZ1 et C4eZ1) (figures M28, M29 et M30) :

Les silex n'apparaissent en quantité qu'à partir de la 12^e planée et restent majoritairement présents jusqu'au sommet de la courtine. Parfois, les moellons de calcaire réapparaissent de façon sporadique. Les poudingues apparaissent dès la planée 10 pour le parement intérieur, mais les moellons de poudingues restent en faible quantité dans toute la partie haute du parement intérieur de la zone 1. Ils apparaissent, en comparaison, surtout à partir de la planée 11 à l'extérieur et sont en grande quantité dans toute la partie haute du parement extérieur.

Nous observons une grande différence d'emploi des matériaux entre le parement intérieur et extérieur dans la partie supérieure de celui-ci : en intérieur, les moellons de silex, de petite taille, sont majoritaires, alors qu'en extérieur, ce sont de gros éléments de poudingue qui sont majoritaires dans la partie supérieure.

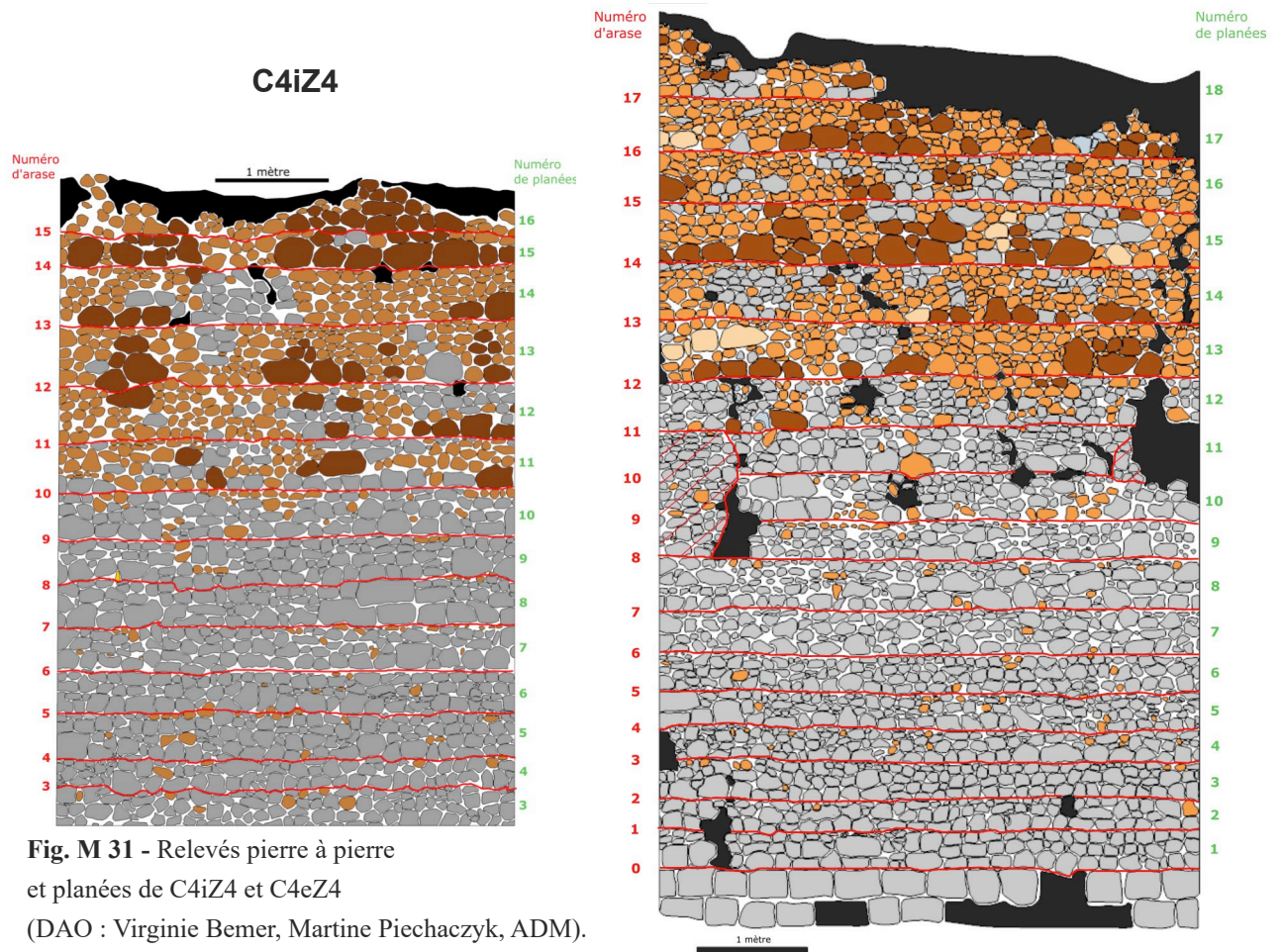


Fig. M 31 - Relevés pierre à pierre et planées de C4iZ4 et C4eZ4
 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

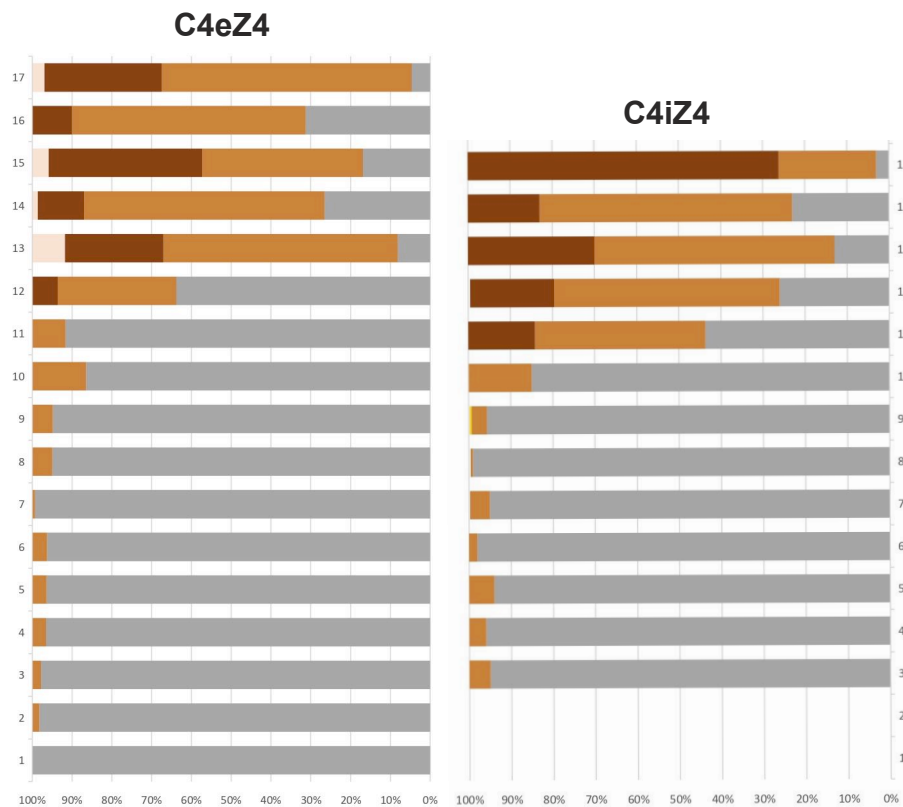


Fig. M 32 - Comparaison des compositions lithologiques des planées des zones C4iZ4 et C4eZ4
 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

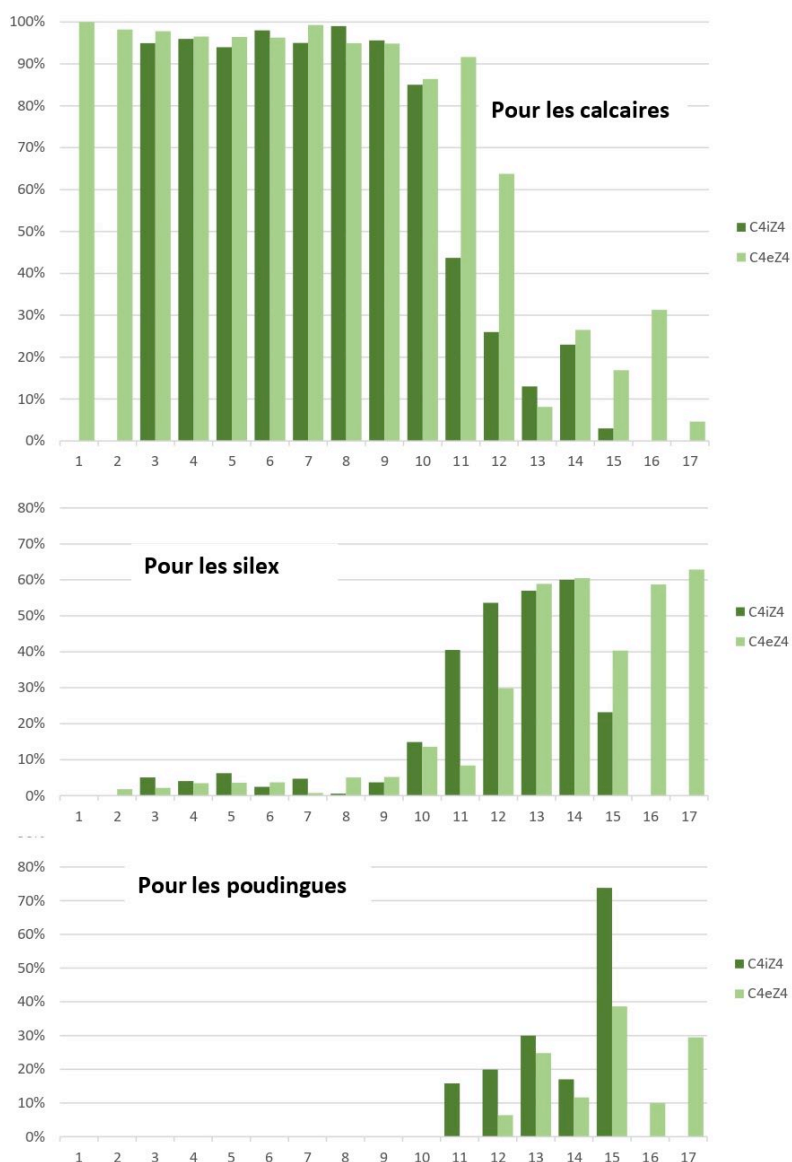


Fig. M 33 - Fréquence d'utilisation des principaux matériaux des parements, pour C4iZ4 et C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk, ADM).

Pour la zone 4 de la courtine C4 (zones C4iZ4 et C4eZ4) (figures M31, M32 et M33) :

Les silex et les poudingues apparaissent dès la planée 11 pour le parement intérieur, et à la planée 12 pour celui extérieur. Pour ces deux parements, les silex sont majoritaires sur toute la partie haute. Les éléments de poudingues, plus gros, sont utilisés en quantité moindre, en comparaison avec la zone C4eZ1.

Ces éléments de poudingue sont souvent disposés par petits groupes de plusieurs éléments, à l'image des moellons de calcaire lacustre, disposés également en partie haute, en amas. Cela ne semble pas être un intérêt esthétique, mais plutôt une utilisation des matériaux de façon opportuniste, selon l'approvisionnement au niveau de la zone de travail des maçons.

4.2. Comparaison des hauteurs de planées entre l'intérieur et l'extérieur de la courtine C4

Les parements intérieurs et extérieurs ont été montés planée après planée. Celles-ci courent tout au long de la courtine sans interruption et de façon globalement horizontale.

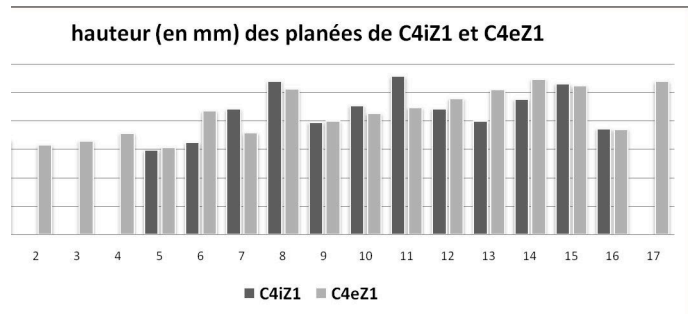
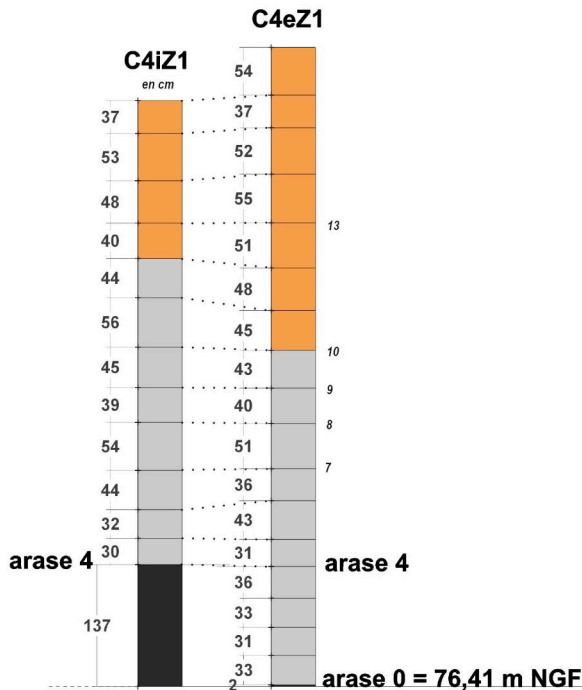


Fig. M 35 - Comparaison des hauteurs de planées entre C4iZ1 et C4eZ1 (DAO : Martine Piechaczyk, ADM).

Fig. M 34 - Colonnes schématiques mentionnant l'altimétrie des planées constituant le parement de la courtine C4 zone 1 (DAO : Martine Piechaczyk, ADM).

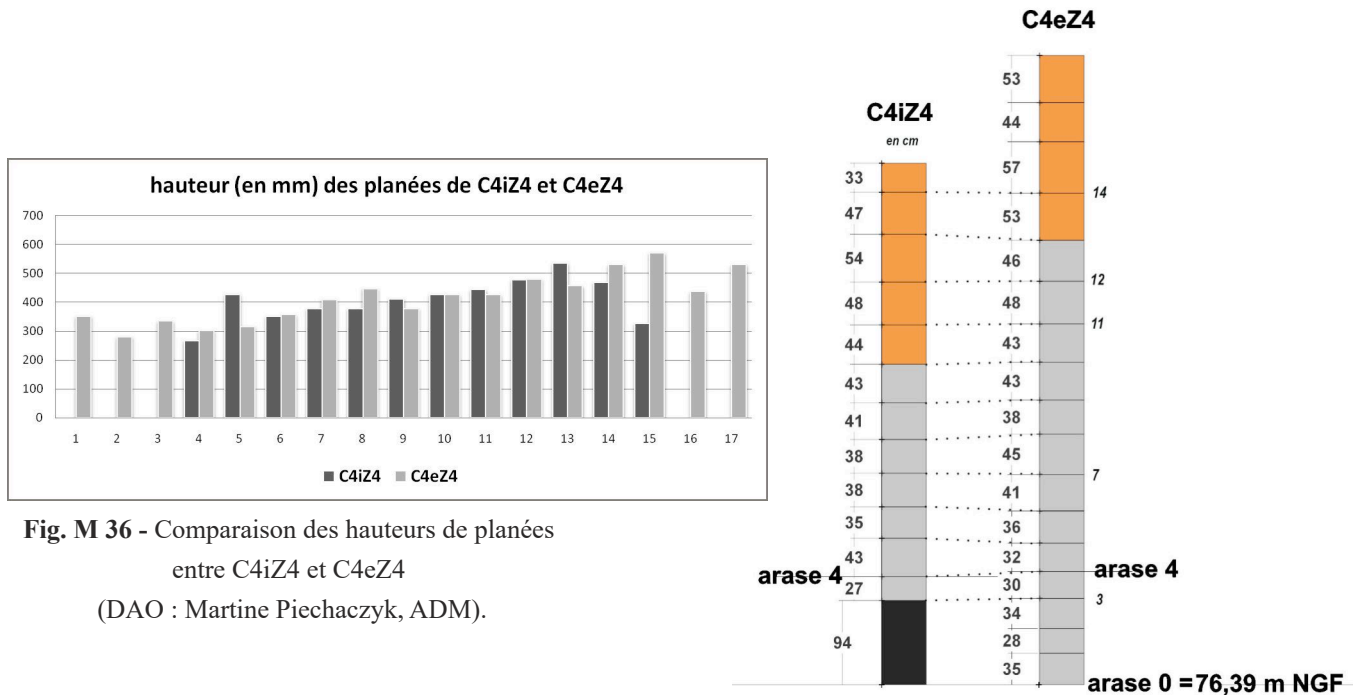


Fig. M 36 - Comparaison des hauteurs de planées entre C4iZ4 et C4eZ4 (DAO : Martine Piechaczyk, ADM).

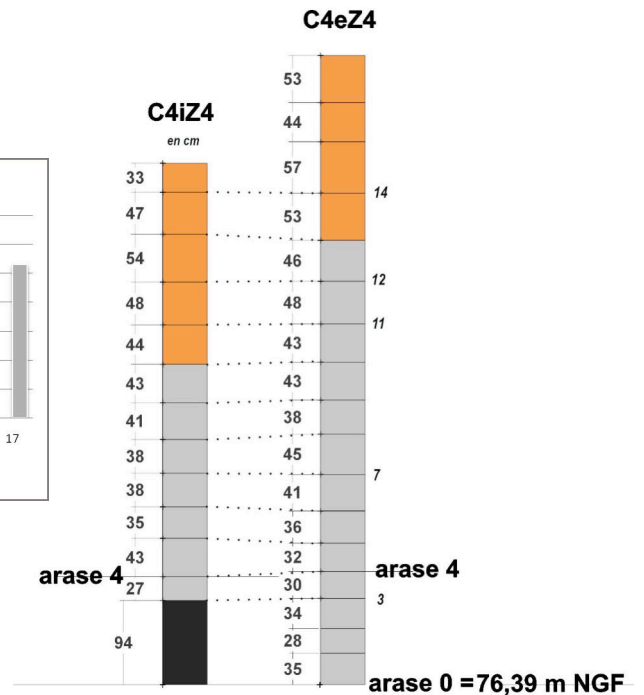


Fig. M 37 - Colonnes schématiques mentionnant l'altimétrie des planées constituant le parement de la courtine C4 zone 4 (DAO : Martine Piechaczyk, ADM).

Si l'on étudie de plus près les schémas (**figures M34 et M37**) et que l'on compare les altimétries des planées, on constate que :

- en zone 1 (**figure M35**) : les arases 4, 7, 8, 9, 10 et 13 ont une même altimétrie sur les parements extérieur et intérieur de la courtine,
- en zone 4 (**figure M36**), ce sont les altimétries des arases 3, 4, 7, 11, 12, 14 qui sont équivalentes.

On peut penser que les maçons se sont servi d'un archipendule (**figure M38**) pour régler l'altimétrie en zone 4 pour l'arase 3, puis en zones 1 et 4 pour les arases 4 et 7, puis ils ont promené leur archipendule en zone 1 pour estimer l'altimétrie des arases 8, 9, 10. On part ensuite de la zone 4 pour mesurer l'altimétrie des arases 11 et 12 et retour en zone 1 pour l'arase 13. Ensuite, il n'y a plus de correspondances, la courtine intérieure n'ayant plus que 14 planées en zone 4. Cette observation laisse à penser qu'à partir d'une seule horizontalité bien mesurée, les maçons poursuivaient leur planée de façon approximative.

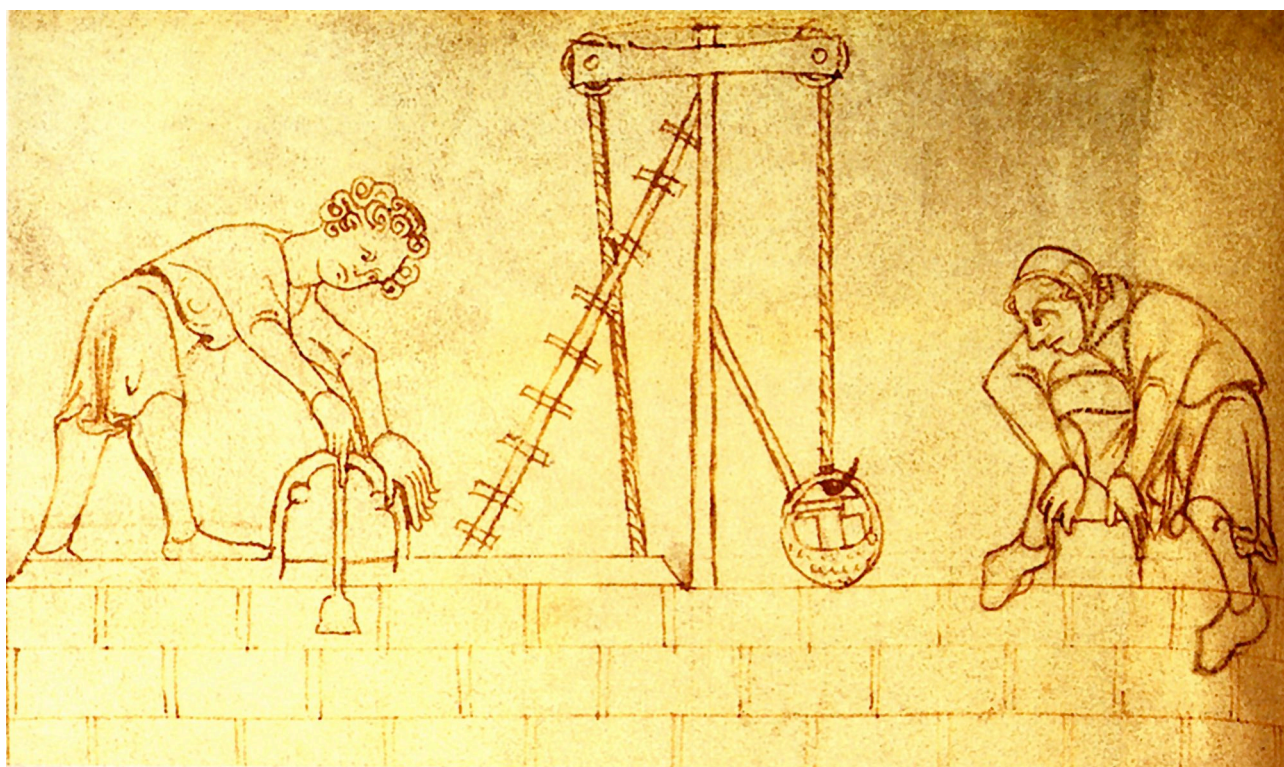


Fig. M 38 - Illustration d'un archipendule (Londres_Brit_Mus_Corton_Nero_D_I_f23v)

On constate également que, plus la courtine s'élève, plus les planées sont larges. N'y a-t-il pas un rapport avec la présence de modules de poudingue souvent très gros, qui obligeait à augmenter cette hauteur pour les intégrer dans la planée, tout en gardant l'horizontalité ?

5. CONCLUSIONS ET RÉFLEXIONS SUR LE MODE DE CONSTRUCTION ET D'APPROVISIONNEMENT

5.1. Les discontinuités altimétriques des arases

En 2022, nous avons noté des incohérences d'altimétrie du niveau supérieur de l'escarpe ainsi que de la numérotation des planées.

Une dévégétalisation progressive sur la partie externe des courtines nous a permis de stocker régulièrement les mesures x, y et z sur le terrain avec une station totale. Grâce au dégagement du pied de la tour nord-ouest T4 et du parement extérieur de la courtine C4, nous avons constaté une rupture de niveau 0 entre la tour et la courtine.

Or, nous avons vu une continuité d'altimétrie des arases entre le parement intérieur des courtines C5 et C4, ce qui nous avait entraînées à leur donner des numérotations identiques. C'était ne pas tenir compte de cette rupture brutale du niveau de l'escarpe entre C4 et T4. Nous avons donc dû modifier notre numérotation des arases de la courtine C4 en la calant à partir de l'altimétrie du niveau supérieur de l'escarpe de la courtine extérieure, très visible, puisque composée de gros modules taillés en calcaire lacustre.

5.2. La construction de la courtine

Afin de pouvoir comprendre le mode de construction de la courtine dans son ensemble, nous avons sélectionné deux secteurs de la courtine en zones 1 et 4, sur l'extérieur, en opposition directe avec les zones choisies pour la courtine intérieure étudiées en 2021 et 2022. Ce choix de zones avait l'objectif de comprendre comment cette courtine avait été construite. Nous avons donc obtenu quatre relevés pierre à pierre : intérieur-extérieur dans la zone 1 et intérieur-extérieur dans la zone 4.

Les deux objectifs de recherches étaient l'étude des matériaux employés ainsi que l'évaluation des hauteurs et de l'horizontalité des planées.

5.2.1. Les matériaux employés

La mise en œuvre des moellons :

Comme pour le parement intérieur, le maçon, opportuniste, a utilisé les moellons comme ils se présentaient, tout en soignant chaque planée pour obtenir, à partir d'un niveau repère, des arases horizontales, ce qui donne à l'ensemble de la courtine un aspect de bonne finition.

La hauteur des planées est variable, entre 28 cm et 57 cm (soit du simple au double), avec de rares références au pied d'Île-de-France de 32,48 cm, utilisé pour les mesures architecturales du site.

Les matériaux utilisés :

Le parement des parties basses est très majoritairement composé de moellons de calcaire lacustre de faibles dimensions non équarris et disposés souvent de façon irrégulière, tout en obstruant parfois les espaces vides par des petits nodules de silex, souvent fracturés naturellement.

À partir de la dixième, onzième ou douzième planée, selon les zones de la courtine, on observe un changement net d'utilisation des matériaux : le silex, employé jusqu'alors de manière sporadique par rapport au calcaire lacustre, devient majoritaire et constitue, avec les gros modules de poudingue, l'essentiel des matériaux utilisés. Le calcaire lacustre se trouve alors en minorité, voire inexistant. La teinte chatoyante des silex et poudingues contraste avec l'aspect terne et grisâtre des planées inférieures dans lesquelles le calcaire lacustre, souvent vacuolaire, ne reflète pas la lumière.

Contrairement à ce que l'on pensait, il ne semble pas que les gros modules de poudingue fassent intentionnellement office de boutisse, ceux-ci auraient alors été répartis sur l'ensemble de la courtine, ce qui n'est pas le cas.

Nous n'avons repéré que très rarement des moellons de craie indurée, autant sur le parement intérieur qu'extérieur, mais toujours dans les planées inférieures (essentiellement entre les planées 6 et 10). Quelques moellons n'ont pas pu être identifiés, soit parce qu'ils étaient recouverts d'un tapis de végétaux, soit parce que l'éloignement les rendait indéterminables.

Nous constatons donc le même processus d'utilisation des matériaux en partie intérieure et en partie extérieure du château sur cette courtine, mais le changement ne se fait pas sur la même planée. De cette observation, nous pouvons évoquer le mode d'approvisionnement des matériaux de construction. D'abord fourni en moellons de calcaire lacustre, il semblerait que l'approvisionnement se soit poursuivi grâce à l'exploitation de nouvelles sources locales de silex et poudingues, très présentes autour du château. Bien sûr, pour la construction, il y avait plusieurs lieux de stockage des pierres, notamment à l'intérieur et à l'extérieur du château (**figure M39**), ce qui permet de comprendre qu'après épuisement presque complet du calcaire, le passage au silex se soit imposé à la dixième, à la onzième ou à la douzième planée.

5.2.2. Les planées : hauteurs et horizontalité

Sur le parement extérieur, comme à l'intérieur, les planées filent sur l'ensemble de la courtine, de façon régulière et ininterrompue. Les deux zones choisies pour l'étude nous permettent de bien observer le mode de construction, sans perturbations importantes qui seraient dues à des reprises de parement. Chaque arase est globalement horizontale, la différence d'altimétrie ne dépassant pas une dizaine de centimètres sur une cinquantaine de mètres de courtine. Le passage du calcaire au silex, brutal, n'a pas d'influence sur la hauteur des planées, bien que les planées supérieures soient en moyenne plus hautes que les planées du bas.

L'altimétrie de chaque planée, intérieure et extérieure, montre que les parements ont été montés ensemble, planée par planée : une planée étroite intérieure correspondant à une planée équivalente à l'extérieur. Même constat pour une planée plus importante et la fourrure vient remplir, de façon globalement horizontale, l'espace créé par les deux parements. La courtine s'est donc montée progressivement et s'il y avait parfois des petites différences de niveaux, elles étaient comblées à

L'observation des planées va se poursuivre sur le parement intérieur de la courtine C5, l'objectif étant de comprendre le mode de construction de la porte d'entrée de la tour T4, sa relation avec les deux courtines adjacentes et ses éventuelles modifications faites au fil des siècles.

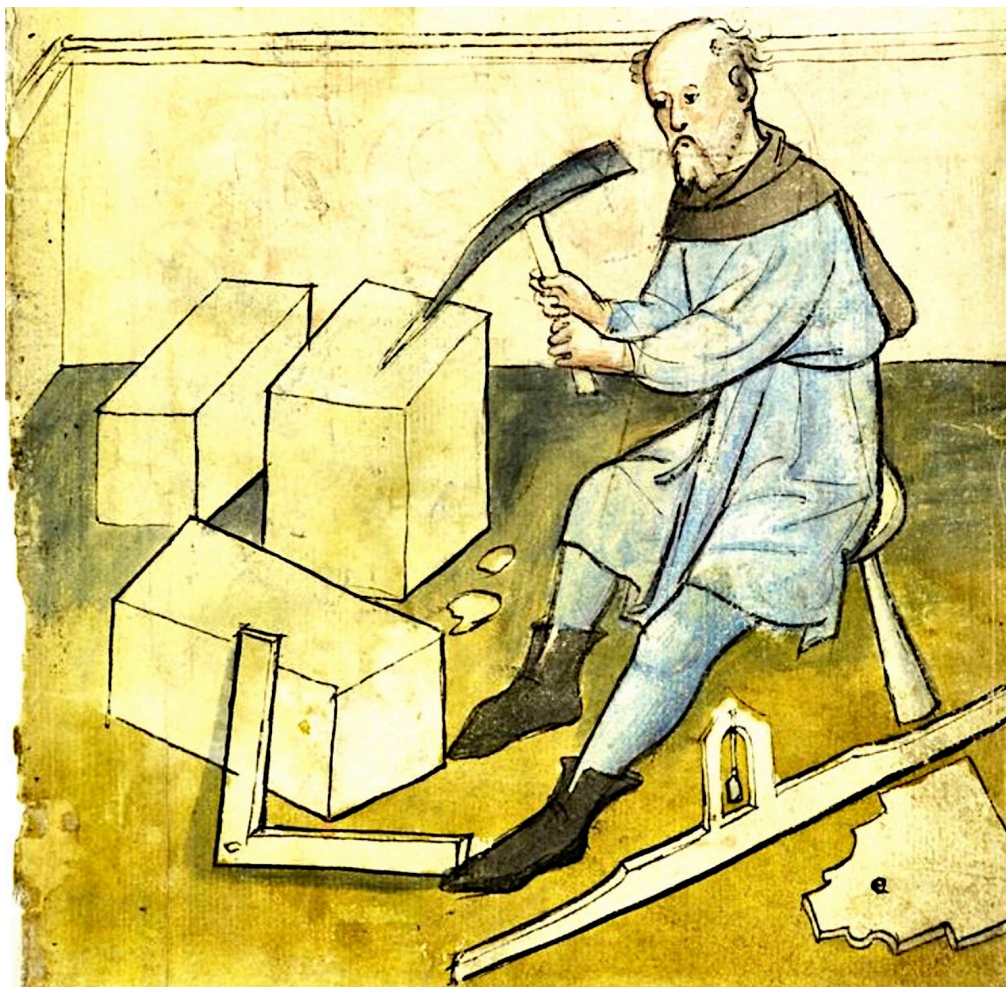


Fig. M 40 - Un tailleur de pierre entouré de ses outils - Bib_Nuremb_Amb_317_2_f4v.

BIBLIOGRAPHIE

BEMER Virginie, PIECHACZYK Martine (2022) - Étude du mode de construction de l'enceinte castrale. Dans : PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige - *Château de Mez-le-Maréchal, Rapport de fouille archéologique programmée 2022, Axe 11*, p. 146-164.

BEMER Virginie, PIECHACZYK Martine (2021) - Étude du mode de construction de l'enceinte castrale. Dans : PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige - *Château de Mez-le-Maréchal, Rapport de fouille archéologique programmée 2021, Axe 11*, p. 161-182.

ÉTUDE DES MICRORELIEFS : LE MODÈLE NUMÉRIQUE DE TERRAIN

Georgia ROESCH, Edwige BOREL

La campagne de mesure d'un modèle numérique de terrain débutée en 2019 se poursuit annuellement avec de nouveaux relevés.

1. Modèle Numérique de Terrain ouest (MNT) : méthodologie et observations

La zone observée en avril 2023 couvre la partie ouest des douves et de la contrescarpe dans la continuité des relevés de l'an passé (**figure N 01**).

Les mesures ont été réalisées à partir de stations s'appuyant sur le réseau de base (mis en place en 2017), ceci afin de garantir un géoréférencement cohérent des observations au fil des années. Les coordonnées des points levés ont été calculées par rayonnement à l'aide d'un tachéomètre. La densité des points mesurés varie en fonction de la pente que l'opérateur appréhende sur le terrain, ainsi les points sont plus denses dans les pentes que sur les zones plates, de même des points ont été relevés aux ruptures de pentes.

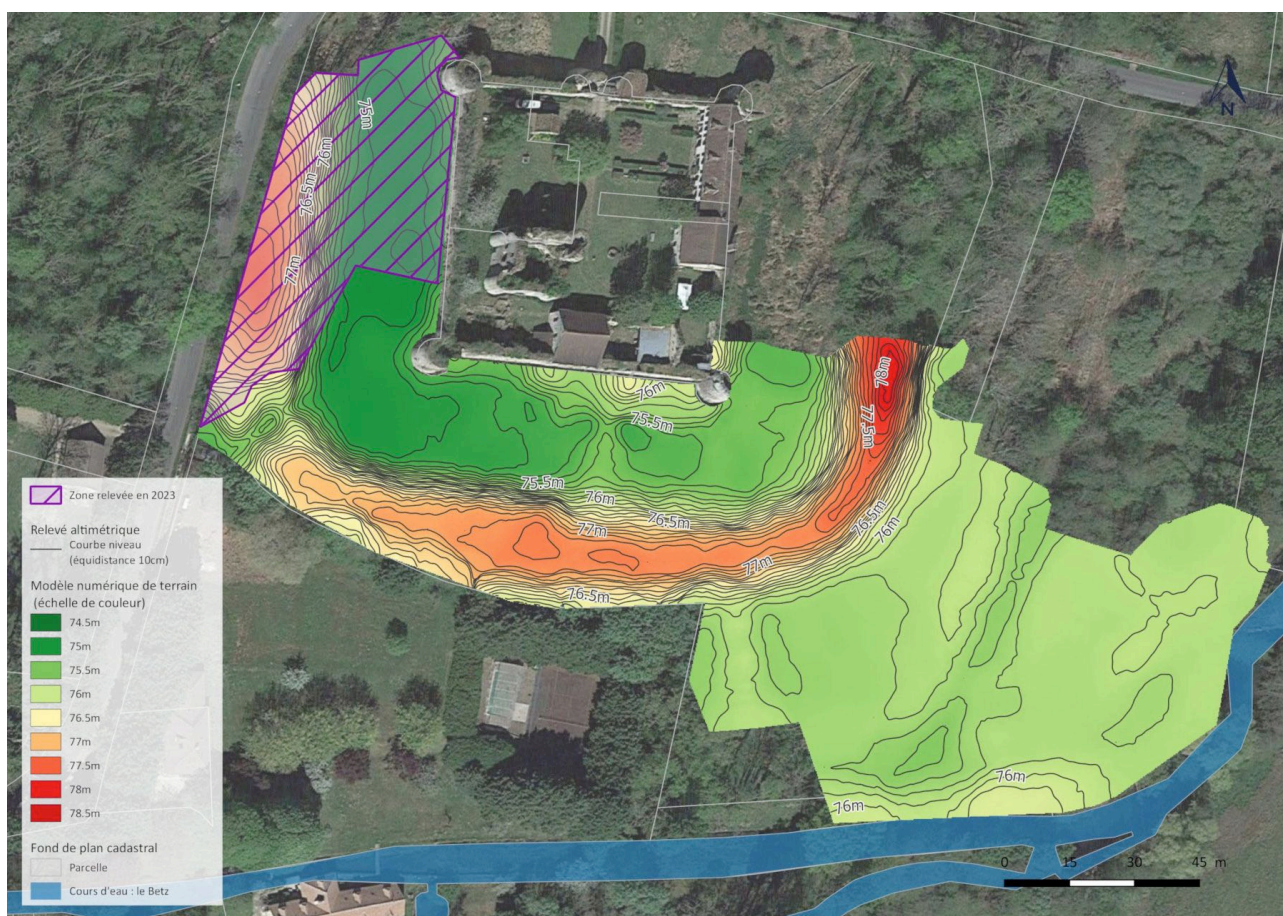


Figure N 01 - Situation (zone hachurée) de la zone d'acquisition durant la campagne 2023
(DAO : Georgia Roesch, ADM).

Le calcul du MNT a été réalisé sur les observations des campagnes 2017 à 2023 (au total environ 5800 points sur une surface d'un peu plus de 1,85 ha), à l'aide des outils de SAGA (<http://www.saga-gis.org>), puis intégré dans QGIS (<https://www.qgis.org>). De façon simplifiée, la méthode mise en œuvre est la suivante :

- mesure de l'ensemble des points sur le terrain ;
- calcul et vérification de la cohérence des altitudes ;
- réalisation d'une grille par méthode de krigeage (pas de la grille : 20 cm, interpolation par b-spline, utilisation d'un maximum de 16 points dans les 10 m autour du nœud à calculer) ;
- génération et lissage des courbes de niveaux d'une équidistance de 10 cm à partir de cette grille ;
- intégration et mise en forme dans QGIS.

2. Résultats et analyse

2.1. Pré-requis

La réalisation de MNT dépend en grande partie des conditions d'accessibilité du terrain, il est donc important de garder à l'esprit que :

- la partie ouest de la contrescarpe ouest étant contiguë à la route, elle a probablement été sujette à de profondes modifications, néanmoins dans sa partie sud on peut constater une certaine cohérence du profil avec la contrescarpe sud ;
- la majorité du relevé de 2023 a été réalisé dans les douves sud-est. Le fond de ces dernières étant composé de boue et de végétaux en décomposition, il est difficile d'assurer la même précision de mesure que sur terrain sec. Si les valeurs absolues des altitudes données sont à utiliser avec précaution, le profil général des douves est quant à lui plus fiable, étant donné que le même opérateur a effectué toutes les mesures en tâchant de conserver le même mode opératoire de détermination des points.

2.2. Analyse

Même si ces mesures doivent être interprétées avec précaution, les valeurs d'altitudes correspondant au fond des douves sont cohérentes avec les valeurs mesurées précédemment (**figure N 02**). En effet, le niveau des douves le plus profond mesuré ici est de 75 m NGF et correspond au fossé d'écoulement actuel de l'eau. Cette valeur est identique à celles relevées en 2021 et 2022 au sud du château. Ce niveau est à peu près constant tout le long de la courtine ouest (C4). Seul un léger talus est visible contre les tours sud-ouest T3 (zone hors d'eau et accessible à pied en longeant la courtine sud) et nord-ouest T4, et en partie nord et sud de la courtine C4, à l'approche de ces tours.

Ces relevés complètent également les informations obtenues précédemment quant à la forme du talus cernant le château, qui correspond à la contrescarpe castrale. Aucune crête n'est repérable sur son sommet, contrairement à ce qui avait été mis en évidence sur la contrescarpe est en 2020 (**figure N 03**). L'altimétrie du niveau sommital est toutefois cohérente par rapport aux mesures effectuées sur la contrescarpe sud et culmine à 77,3 m NGF dans les deux zones.

La contrescarpe culmine donc à 2,30 m au-dessus des douves.

Le relief relevé en 2023 suit une pente nord-sud, en direction de l'exutoire relevé en 2022. En effet, de 77,3 m NGF en regard de la courtine ouest, ce niveau décroît progressivement jusqu'à atteindre 76,2 m NGF près de l'exutoire. Le niveau décroît aussi en direction de la limite nord du secteur relevé cette année. Des relevés complémentaires seront toutefois nécessaires afin de compléter cette zone.

La route actuelle, dont le tracé est antérieur à 1830, coupe une partie de l'élévation de la contrescarpe sur son côté ouest.

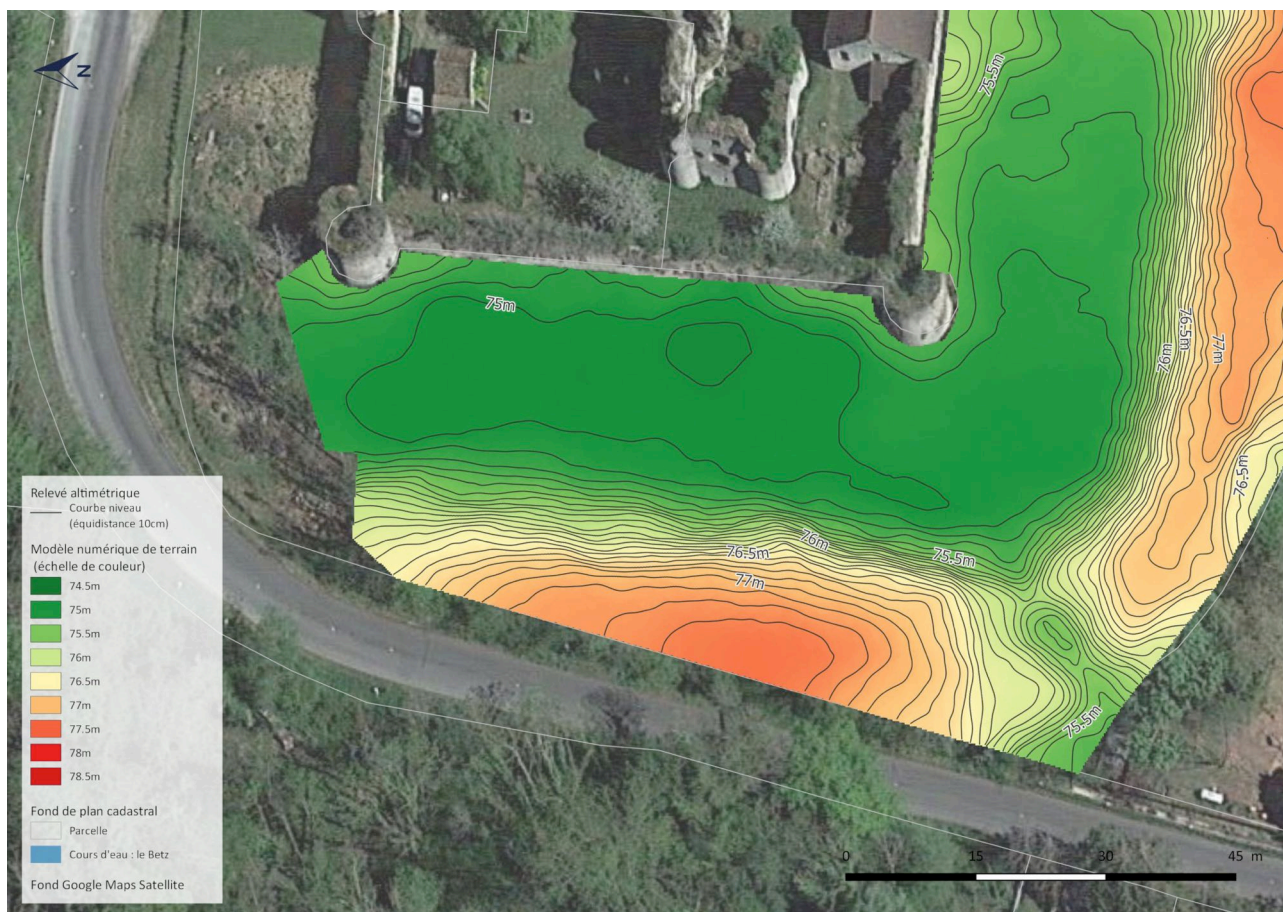


Figure N 02 - Résultat graphique des relevés de microreliefs, détail de la zone relevée en 2023
(DAO : Georgia Roesch, ADM).



Figure N 03 - Rendu global des différentes campagnes de relevés des microreliefs (DAO : Georgia Roesch, ADM).

ÉTUDE DES MICRORELIEFS : L'APPORT DU LIDAR

Edwige BOREL, Emmanuel CANAULT

1. INTRODUCTION

La campagne de relevés des microreliefs a été significativement associée en 2023 à une acquisition topographique haute résolution par LiDAR aéroporté. Cette mission, confiée à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) N. Ledoux de Besançon et au laboratoire Chrono-environnement (UAR 3124, UMR 6249, CNRS, Université de Franche-Comté) a permis de couvrir une superficie de 25 Ha (**figure P01**) autour du château, délimitée :

- au nord jusqu'au lieu-dit « La Carabinerie » pour couvrir la zone forestière dans laquelle se trouve l'église du Mez ;
- à l'est jusqu'au lieu-dit du Moulin Brûlé ;
- au sud au-delà du lit actuel du Betz pour couvrir le passage supposé de l'ancienne voie romaine Sens - Orléans, et jusqu'au lieu-dit du Moulin du Mez ;
- à l'ouest jusqu'à la limite de propriété du domaine du Mez.



Fig. P 01 - Zone couverte par le relevé LiDAR (DAO : Emmanuel Canault, ADM).

L'utilisation du LiDAR embarqué sur drone pour couvrir cette large zone avait plusieurs avantages. En premier lieu, il y avait urgence à obtenir un relevé topographique de la zone forestière autour de l'église. En effet, cette zone nécessitait des travaux d'entretien lourds et le passage d'engins de plusieurs tonnes a altéré depuis les microreliefs.

Le second point notable est la capacité du LiDAR à pouvoir s'affranchir de la canopée et des sous-bois pour effectuer des mesures. La mission a été réalisée au début du printemps pour bénéficier de conditions optimales : pas encore de végétation luxuriante au sol ni de feuilles sur les arbres, et des conditions météorologiques clémentes (ni vent ni pluie).

2. OBJECTIFS

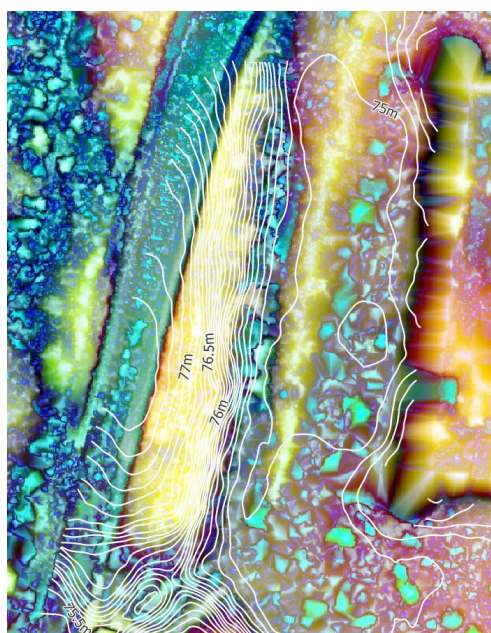
Les objectifs sont, au travers du relevé précis de la zone, de pouvoir :

- étendre le relevé au tachéomètre réalisé au fil des ans pour obtenir rapidement une vision plus vaste de la topographie et des microreliefs aux environs du château ;
- identifier les traces de structures entre autres autour de l'église (murets, bâtis, éventuel cimetière) qui permettront dans le futur de cibler des fouilles de terrain ;
- confirmer et compléter les données issues des archives : par exemple retrouver sur le terrain aujourd'hui des indices de parcelles passées constituant le domaine du Mez ;
- enfin, les données du relevé LiDAR pourront servir de support de médiation pour de futures actions culturelles.

On notera aussi l'avantage d'utiliser les deux méthodes de relevés : tachéomètre et LiDAR. Ce dernier se révèle en effet totalement inefficace en présence de l'eau et de la végétation présentes dans les douves (figure P02). Les relevés traditionnels seront donc toujours nécessaires pour continuer au fil des campagnes l'étude des abords immédiats du château (douves et contre-escarpe).



Fig. P 02 - Douves à l'ouest du château (Photo : ADM).



Par exemple, une anomalie microtopographique à l'ouest des douves, visible grâce au traitement MSTP réalisé sur les données LiDAR, peut être invalidée par les données du Modèle Numérique de Terrain (MNT) issues du tachéomètre, en superposant les deux couches au sein d'un SIG (figure P03). Il s'avère en effet que cette anomalie est inexistante sur les données MNT et qu'il s'agirait donc plutôt d'un artefact dû à l'eau des douves dans le traitement des données LiDAR.

Fig. P 03 - Superposition LiDAR et MNT
(DAO : Georgia Roesch, ADM).

3. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS

Pour les détails concernant l'acquisition et le traitement des données brutes on se réfèrera au compte-rendu de prospection, rédigé par Emmanuel Hamon, Vincent Franchini et Matthieu Thivet (**Annexe 1**) :

- Équipement mis en œuvre
- Présentation de la mission
- Traitement et analyse critique des données
 - Données brutes
 - Obtention de nuages de points géoréférencés
 - Classification
 - Raccordement des vols
 - Visualisation des résultats
 - Description des résultats
- Conclusion

4. PREMIÈRES INTERPRÉTATIONS

L'analyse des résultats et leur interprétation peuvent maintenant se faire de plusieurs manières : quelques exemples de visualisation fournis par la MSHE N. Ledoux permettent déjà de confirmer en partie le découpage en lots du domaine du Mez et la présence d'un enclos fossoyé visible sur un plan de 1833 (**figure P04**).

Le modèle ombré multidirectionnel permet entre autres d'identifier un fossé partant de l'enclos et filant vers l'ouest : ce fossé, totalement envahi par la végétation n'avait pas pu être clairement identifié sur le terrain à ce jour et marque la délimitation entre les 4^e et 5^e lots précisés sur le plan.

De même, tous les modèles proposés par l'équipe de la MSHE N. Ledoux font apparaître à l'ouest de l'église une plateforme pour le moment non-identifiée, ni sur le terrain ni dans les archives (**figure P05**).

Ces différentes vues illustrent l'usage qui va pouvoir être fait des données recueillies : il faut voir le nuage de points obtenu suite au traitement des données LiDAR comme un support qui peut être manipulé de multiples manières suivant la problématique à laquelle on veut répondre.

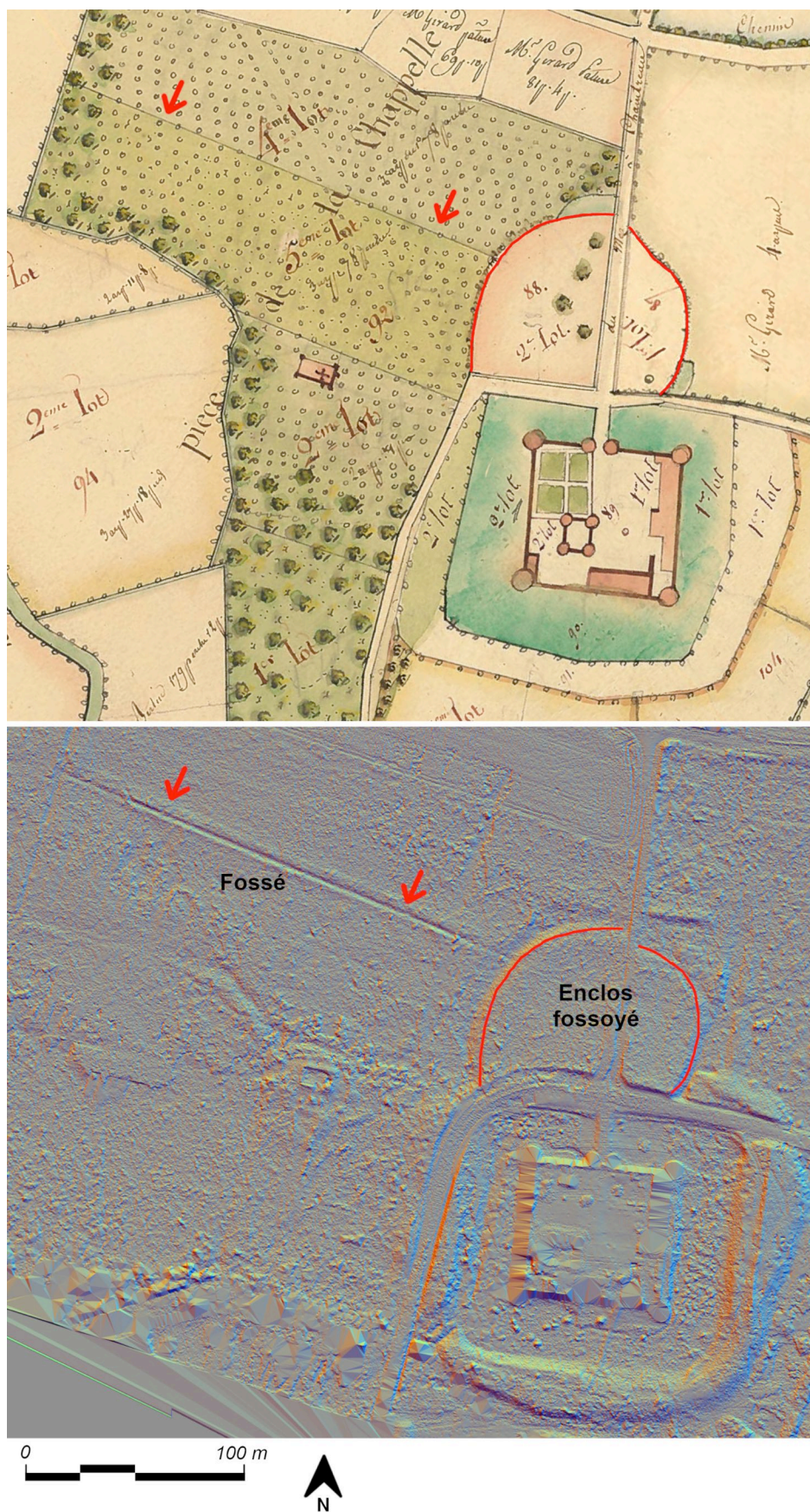


Fig. P 04 - Correspondances entre l'Atlas géométrique de 1833 et le modèle de surface ombré multidirectionnel (16 directions d'éclairage, hauteur d'éclairage = 35)
(Archives du Mez ; DAO : Edwige Borel, ADM).

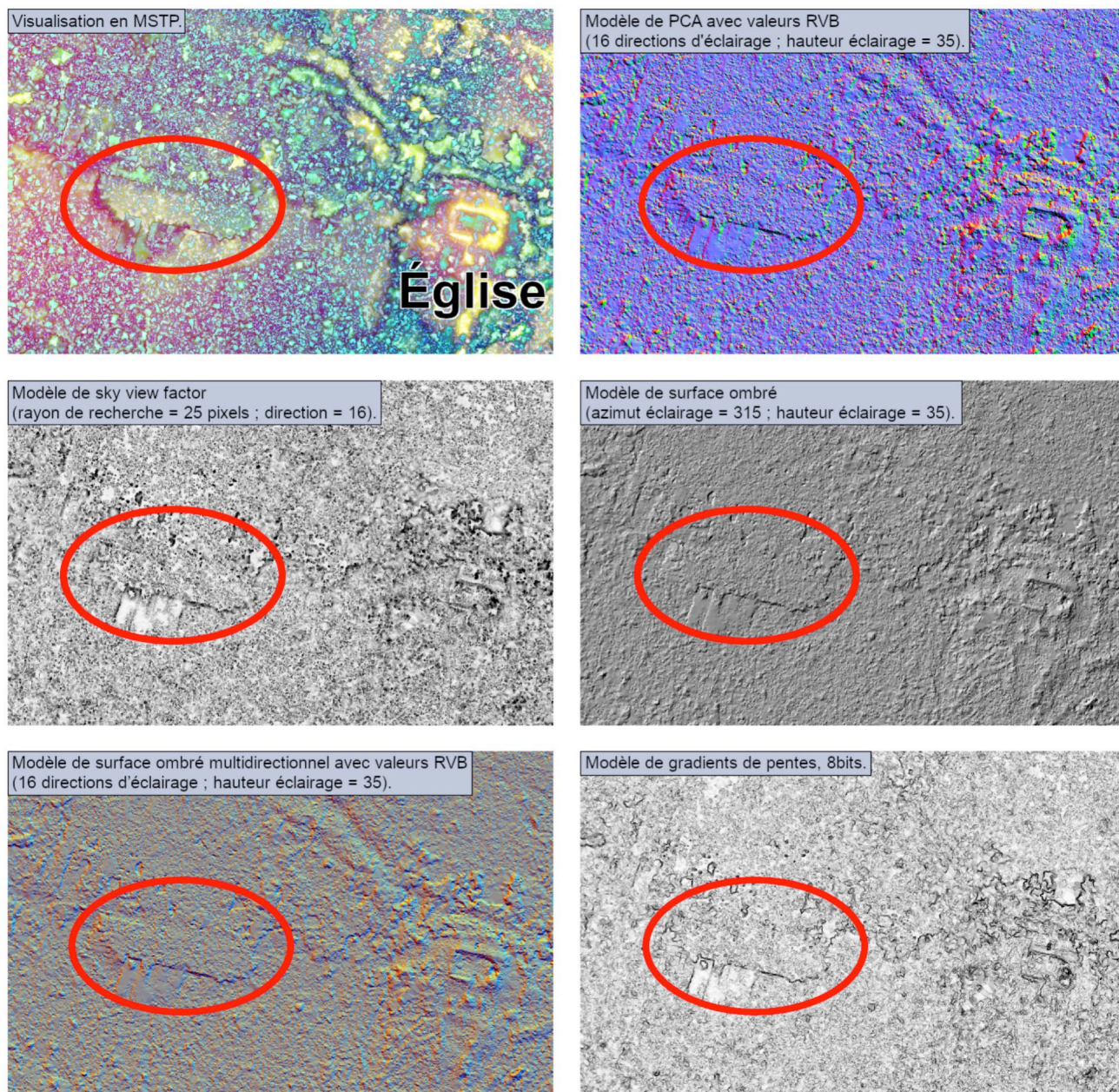


Fig. P 05 - Une anomalie dans les microreliefs à l'ouest de l'église visualisée avec différents traitements des données LiDAR (DAO : Emmanuel Canault, ADM).

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les données topographiques issues du relevé LiDAR ayant été reçues en octobre 2023, il ne nous est pas possible, compte tenu des délais, de pouvoir en exposer cette année une première étude et exploitation. Nos travaux des prochains mois se diviseront en plusieurs étapes.

L'équipe a d'ores et déjà commencé à constituer une bibliographie de référence exposant des méthodologies d'étude de données de type LiDAR ; bibliographie qui éventuellement fournira des exemples comparatifs avec les anomalies observables dans le nuage de points.

Le début d'année 2024 sera dédié à la définition de notre propre méthodologie d'étude. De nombreux questionnements doivent être soulevés afin de démarrer ces recherches sur des bases solides : zonage ou étude globale de toute la zone relevée ? Quelle méthode d'enregistrement des anomalies repérées sur SIG ? Quelle méthode pour le repérage et l'identification des anomalies sur le terrain ? Plus globalement, comment différencier une anomalie pertinente d'un artefact ?...

Certains des indices repérés sur le nuage de points devront, dans un premier temps, être confrontés aux cartes anciennes dont nous disposons, grâce à leur géoréférencement, lorsque cela sera possible et pertinent, dans un logiciel de SIG.

La vérification de ces microreliefs devra ensuite se faire directement sur le terrain, durant les périodes de l'année où la végétation basse est la moins dense (très forte concentration de lierre rampant rendant difficile la lecture de la topographie).

Le croisement de toutes ces données (cartes anciennes, prospection au sol, bibliographie...) permettra l'analyse des anomalies topographiques repérées grâce au LiDAR et l'orientation plus précise des chantiers à venir : prospections géophysiques, compléments de relevés au tachéomètre sur des zones ciblées, fouilles...

Au vu de la superficie à étudier et prospecter, l'apport du LiDAR dans l'étude des microreliefs va se révéler dans le temps long. Plusieurs années seront nécessaires afin d'explorer toute la zone et son potentiel.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au sein de son domaine naturel, le château de Mez-le-Maréchal est implanté le long de la voie romaine d'Orléans à Sens, dans un contexte hydrographique choisi dès le XII^e siècle. La tour résidence de la seconde moitié du XII^e siècle, attribuée à Robert III Clément, offre des vestiges sur plus de 16 m de hauteur, avec des aménagements résidentiels étagés, surmontés d'un niveau de défense daté du XIII^e siècle.

L'enceinte carrée, du début du XIII^e siècle, pourrait précéder celle du château du Louvre. Ses dimensions intérieures sont de 60 m sur 60 m. Les quatre tours d'angle ont un diamètre variant de 8 m à 8,60 m. Deux d'entre elles possèdent encore leurs voûtes sur croisée plein cintre au deuxième niveau. La totalité des percements d'archères de type triangulaire sur les deux étages est encore présente, flanquant parfaitement les courtines.

LES CONCLUSIONS POUR 2023

En 2023, les recherches historiques se sont concentrées sur les périodes 4 et 5 de notre chronologie qui fait le point sur la complexe **succession des seigneurs**. Au sortir de la guerre de Cent Ans, le château passe sous le **régime de l'engagement**. Décidé en 1528 par François I^{er} de façon arbitraire contre l'avis du Parlement, aggravé par la vente de 1570 de Jacques de Savoie à Jean Chesneau, l'engagement est à l'origine de la situation ambiguë qui s'en est suivie et du statut bancal des seigneurs du Mez jusqu'en 1792, le château du Mez restant dans le duché de Nemours et dans le duché-apanage d'Orléans.

La confrontation des archives avec les modifications architecturales utilisant un large réemploi d'élément du XIV^e siècle permet d'affirmer que le château a bien connu une embellie entre 1620 et 1653 grâce aux **travaux effectués par Philbert de Thurin 1**. Cette puissante famille est même venue résider au Mez et écouter la messe dans une chapelle reconstruite.

La grande tour-résidence du château de Mez-le-Maréchal préexistait à l'enceinte actuelle et, bien que décentrée, elle laissait la place au développement d'un programme d'hôtel seigneurial périphérique sur plusieurs côtés. La campagne 2022 avait démontré la continuité du volume architectural du bâtiment B en un grand volume (que nous nommons BC) jusqu'à la courtine sud (C3). Cet espace de 23,70 m de long (73 pieds) sur 8,77 m (27 pieds) en rez-de-chaussée constitue un **vaste espace communiquant** avec la salle basse de la tour sud-est (T2). Son entrée par une large porte, dans l'angle de la cour, est surmontée par un grand degré droit desservant très probablement la grande salle de réception (*aula*).

La fouille de terrain 2023 s'est donc concentrée sur la recherche des **structures porteuses** de cette salle : la découverte de quatre socles de colonnes sur fondations profondes accrédite la présence d'une grande salle de cinq travées sous plafond de bois qui pourrait avoir une fonction de cellier. Plusieurs désordres architecturaux, tels que des pertes de planéité des socles et des différences notables de niveaux entre eux, posent question quant à la stabilité des fondations, pourtant maçonnées avec un mortier de chaux extrêmement dur. Un mur de refend prend place dans une seconde phase sur la maçonnerie de l'un des socles alors dérasé.

Les sondages réalisés contre la courtine orientale ont permis pour la première fois d'en étudier son massif de fondation : deux semelles se succèdent, sur une hauteur totale de 149 cm.

L'étude du mobilier archéologique, en particulier de la céramique, montre une disparition des couches médiévales lors du réaménagement du XX^e siècle.

L'équipement en échafaudages a permis un accès sécurisé et un contact direct avec l'architecture du niveau 2 de la **tour nord-ouest (tour T4)** sur plancher. L'étude détaillée des parements et des archères (XIII^e siècle) mène à la lecture des phases successives du chantier de la tour jusqu'à l'installation d'une voûte sur croisée en plein cintre, Une cheminée secondaire est aménagée dans l'une des archères, probablement au XIV^e siècle.

L'étude de la courtine ouest C4, dont le parement a été très peu modifié au cours des siècles, a permis d'aborder le mode de construction de l'enceinte castrale du début du XIII^e siècle et de savoir que l'approvisionnement en matériaux est probablement très local : l'abondance de pierres de champ en calcaire de Souppes, de silex et de poudingue dans les alentours proches peuvent le confirmer. La régularité des planées bien visibles montre avec quel soin les maçons médiévaux ont monté cette courtine malgré la médiocrité des matériaux employés. Le manque de calcaire les a obligés à passer à d'autres qualités de pierres, sans nuire à l'aspect et à la solidité des remparts.

Une nouvelle tranche de relevés topographiques des microreliefs, à l'ouest du château, a permis de compléter le **Modèle Numérique de Terrain (MNT)** qui reste pertinent sur les zones humides.

Un **relevé lidar aéroporté** (par drone) a porté sur la totalité du domaine castral actuel (20 ha) dont une grande partie se situe sous couvert forestier. Celui-ci englobe ainsi le château et ses fortifications, le moulin et les parcelles environnant l'église. Celles-ci présentent de nombreuses anomalies microtopographiques visibles sur place. L'intérêt principal de cette mission a donc été de repérer et topographier de nouvelles structures archéologiques (parcellaire, fosses, fossés, plateformes...). L'acquisition des points a été réalisée par une équipe de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) Claude Nicolas Ledoux (Université de Franche-Comté). L'équipe a donc engagé cette année une première réflexion quant au traitement et à l'enregistrement de ces données.

PERSPECTIVES À COURT TERME

La fonction primitive de la salle C reste inconnue. La prochaine campagne s'oriente donc vers une meilleure approche de la stratigraphie intérieure de l'entièreté de cet espace par le biais d'une fouille en aire ouverte. Cela permettra également de mieux comprendre les aménagements postérieurs à la disparition des colonnes.

L'étude de certaines zones pourra être approfondie grâce à la réalisation de sondages profonds ponctuels. Nous pensons d'ores et déjà à l'étude des fondations de la courtine sud (C3). Les différences de niveau relevées entre les socles posent aussi question. Il pourra donc être intéressant de sonder les fondations d'une ou plusieurs de ces bases de colonnes pour en étudier leur nature : sont-elles de même type ? Le substrat est-il différent ? Nous essayerons ainsi de mieux comprendre ces disparités.

Dans la mesure du possible, l'analyse du sous-sol ira de pair avec une étude du bâti des murs composant la salle C : mur pignon oriental du bâtiment D, mur de refend du bâtiment BC et courtines C2 et C3.

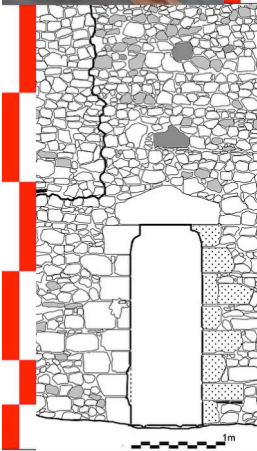
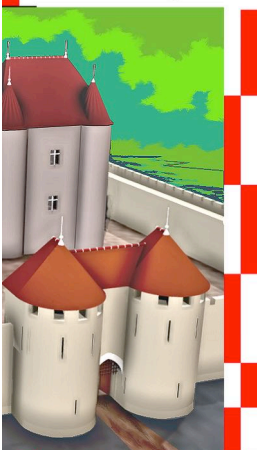
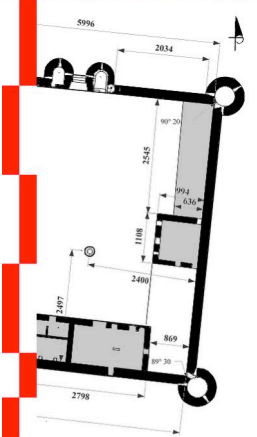
Le niveau sommital de la tour T3, à sa jonction avec les chemins de ronde des courtines sud (C3) et ouest (C4) présentait des maçonneries menaçantes. Une première intervention urgente a eu lieu en 2023, comprenant une dévégétalisation, dégagement de l'humus, relevé et cristallisation des maçonneries. Ces travaux continueront et feront l'objet d'un rapport écrit en 2024.

Par ailleurs, la porte du donjon fera l'objet d'une étude avant un confortement sanitaire urgent.

En 2024, l'étude du mode de construction se poursuivra. Nous nous attarderons sur l'escarpe dans son ensemble afin de définir son niveau général qui s'avère variable, avec parfois une rangée de pierres supplémentaire. Les courtines et les tours ont-elles été construites séparément ? Ou y a-t-il une continuité de construction sur l'ensemble du monument ?

Nous étudierons également le mode de construction de la porte du rez-de-chaussée de la tour T4 et son lien avec les planées adjacentes.

Enfin, une première tranche d'analyse des données LiDAR avec vérification des structures sur le terrain aura lieu en 2024, couplée à la poursuite des relevés pour le Modèle Numérique de Terrain au tachéomètre.



Château de Mez-le-Maréchal

Dordives (Loiret)

Rapport de fouille archéologique programmée 2023

Axe 11 - Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne

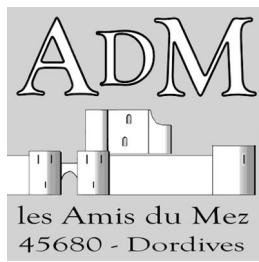
VOLUME 2 - ANNEXES

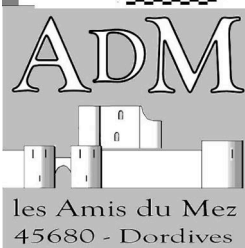
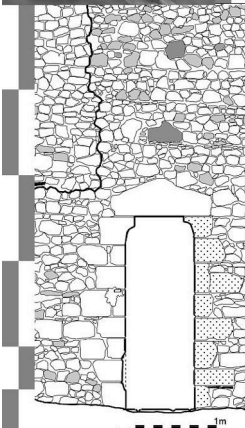
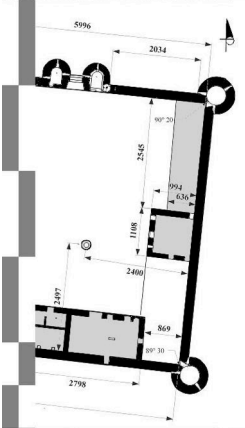
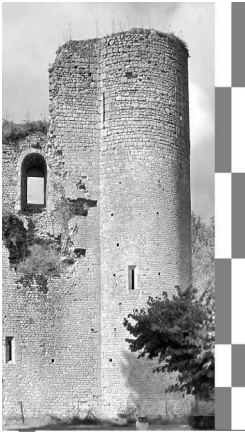
Sous la direction de
Michel PIECHACZYK
Edwige BOREL

Les Amis du MEZ
Siège social :
25 Place Mirabeau
45210 Le Bignon-Mirabeau

Décembre 2023







ANNEXE 1 - Rapport de prospection LiDAR aéroporté par drone



RAPPORT DE PROSPECTION LIDAR
AÉROPORTÉ PAR DRONE

**LE CHATEAU DE MEZ-LE-MARÉCHAL
ET SON ENVIRONNEMENT DIRECT**

DORDIVES (45)

PAR

VINCENT FRANCHINI,
MATTHIEU THIVET ET
EMMANUEL HAMON



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTE

mshe
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
CLAUDE NICOLAS LEDOUX — USR 5124

CHRONO
ENVIRONNEMENT

Compte rendu de prospection LiDAR aéroporté par drone sur le château de Mez-le-Maréchal et son environnement direct — Dordives (45)

FICHE SYNTHÉTIQUE

<i>Type d'opération</i>	Prospection LiDAR aéroporté par drone
<i>Département</i>	Loiret (71)
<i>Commune</i>	Dordives
<i>Coordonnées</i>	RGF 93 (ESPG : 2154) — Lambert 93 : X = 684571/Y = 6783344
<i>Nature du gisement</i>	Habitat aristocratique fortifié — Période médiévale
<i>Date de l'intervention</i>	28/03/23
<i>Date début des traitements</i>	06/23
<i>Emprise concernée</i>	25 hectares
<i>Responsables scientifiques</i>	Matthieu Thivet, ingénieur de recherche, Université de Franche-Comté, UMR 6249 Chrono-environnement, UFR SLHS, 30-32 rue Mégevand, 25030 Besançon cedex Emmanuel Hamon, ingénieur d'étude contractuel, MSHE N. Ledoux (UAR 3124), 1 Rue Charles Nodier, 25030 Besançon cedex
<i>Responsable du traitement des données</i>	Vincent Franchini, MSHE N. Ledoux (UAR 3124), 1 Rue Charles Nodier, 25030 Besançon cedex
<i>Organisme scientifique support</i>	UAR 3124 MSHE N. Ledoux et UMR 6142 Chrono-environnement

TABLE DES MATIÈRES

FICHE SYNTHÉTIQUE	2
INTRODUCTION	1
1. ÉQUIPEMENT MIS EN OEUVRE	2
2. PRÉSENTATION DE LA MISSION	3
3. TRAITEMENT ET ANALYSE CRITIQUE DES DONNÉES	5
3.1. DONNÉES BRUTES	5
3.2. OBTENTION DE NUAGES DE POINTS GÉORÉFÉRENCÉS.....	5
3.3. CLASSIFICATION.....	5
3.4. RACCORDEMENT DES VOLS	8
3.5. VISUALISATION DES RÉSULTATS	8
3.6. DESCRIPTION DES RÉSULTATS.....	10
CONCLUSION	17
TABLE DES ILLUSTRATIONS	18
ANNEXES NUMÉRIQUES	19
BIBLIOGRAPHIE	22

INTRODUCTION

Le Loiret est un département livrant de nombreux châteaux médiévaux tels que le château de la Ferté-Saint-Aubin, le château de La Bussière ou encore le château de Meung-sur-Loire. Celui de Mez-Le-Maréchal, construit au XIII^e siècle, surplombe l'actuelle commune de Dordives, à une vingtaine de kilomètres au nord de Montargis (**fig. 1**).

L'association des amis du Mez, œuvrant à promouvoir les actions culturelles, archéologiques et historiques du Château de Mez-le-Maréchal, a sollicité la MSHE Ledoux de Besançon pour effectuer un relevé LiDAR sur le château et ces environs. L'acquisition apportera des données inédites sur la microtopographie du site, et pourra être utilisée pour compléter toutes les informations déjà acquises sur le site (fouilles programmées (**E. Borel, M. Piechaczyk 2021**), contexte topographique, étude du bâti et du lapidaire, etc.).

Conformément aux dispositions prévues, ce rapport s'attachera à décrire et présenter les données acquises et les traitements réalisés ainsi qu'à expliciter les modèles de visualisations numériques.



Fig.1 Localisation du château de Mez-Le-Maréchal

1. ÉQUIPEMENT MIS EN ŒUVRE

Le drone utilisé a été financé par la région Franche-Comté en 2020 (**fig. 2**). Il s'agit d'une solution multirotors de la gamme professionnelle de DJI, le Matrice 600 pro, reconnue pour sa stabilité de vol et sa précision. Il a été sélectionné sur la base d'un cahier des charges précis pour son autonomie (± 20 min) et ces capacités d'emport (env. 6 kg) permettant d'embarquer un boîtier LiDAR. Il est par ailleurs équipé de trois capteurs GNSS permettant une redondance analytique des données de géolocalisation. Le capteur LiDAR est un Lynx 16 développé par la société française Helicéo. Il intègre directement dans son boîtier, en plus du scanner laser (Velodyne 16), un récepteur GNSS et une centrale inertielle (Applanix 15), qui enregistre le tangage, le roulis et l'orientation du système.

Les spécificités techniques du système peuvent être résumées comme suit :

- Faisceau Laser : 16 faisceaux
- Débit de données : 320 000 points/s
- Longueur d'onde : 905 nm (proche infrarouge)
- angle de balayage du faisceau : 60°
- Classe Laser : Classe 1
- 80 000 impulsions par secondes
- Précision : ± 3 cm
- système double écho
- Gamme : 20 cm à 150 m (réflectivité de l'objet 20 %)



Fig.2 Système d'acquisition LiDAR aéroporté : Matrice 600 Pro et capteur LiDAR Lynx 16

2. PRÉSENTATION DE LA MISSION

L'acquisition s'est déroulée le 28/03/2023. L'équipe de terrain était composée de deux personnes : le télépilote, responsable de la mission (M. Thivet), un chargé du contrôle de la télémétrie depuis la station-sol (E. Hamon).

Un premier vol a été réalisé à l'aide d'un drone léger (DJI Phantom 4) équipé d'une caméra offrant un retour vidéo au télépilote afin de définir précisément les limites de l'acquisition ainsi que la hauteur maximum de la cime des arbres. Le reste de la mission a été réalisée de manière automatisée après définition d'un plan de vol quadrilant la zone concernée.

Le point de décollage a été choisi de manière à surplomber le château et la végétation environnante, permettant d'assurer un vol à vue. L'altitude de vol a été définie sur une cote fixe à 40 m au-dessus d'un point de référence mesuré dans la cour intérieure du château à l'aide d'un récepteur GNSS.

Trois vols ont été nécessaires pour couvrir la surface définie, composés en moyenne chacun de six bandes de vols, pour un total de 19 bandes LiDAR.

Les paramètres de la mission, visant à assurer la meilleure résolution possible, ont été définis comme suit :

- Angle de fauché du capteur LiDAR : 60 degrés
- Altitude de vol : 40 m
- Fauchée : $60 \sqrt{3} = 69.28$ m
- Distance entre deux bandes de vol : 40 m

Il permet d'assurer un taux de recouvrement entre chaque bande de vols contigüe de l'ordre de 57 % (**fig. 3**). Par ailleurs, les trois vols se recoupent de manière importante (**fig. 4**). Afin de maximiser le nombre et la précision des points-sols, la vitesse de déplacement du drone a été réglé 3 m/s seulement, assurant environ 26 000 impulsions lumineuses à chaque mètre parcouru par le drone.

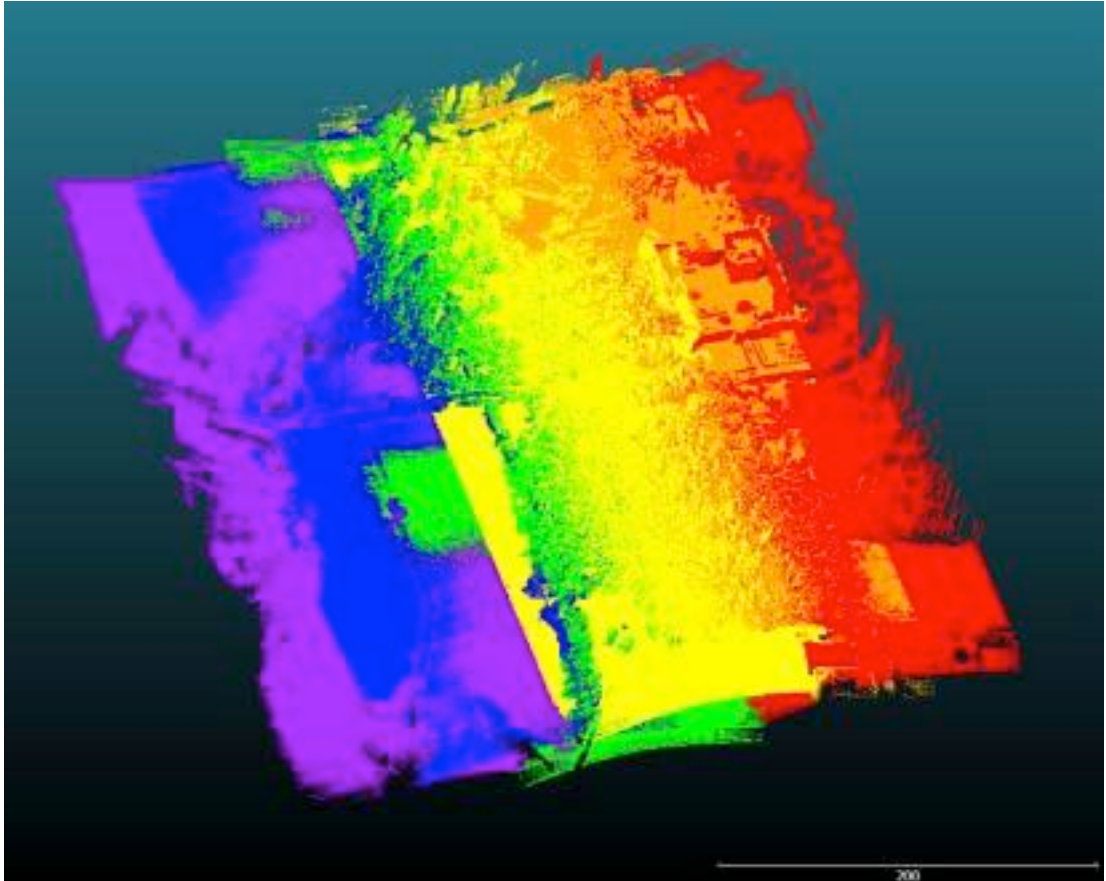


Fig.3 Visualisation du taux de recouvrement, où chaque couleur correspond aux points mesurés dans une bande de vol

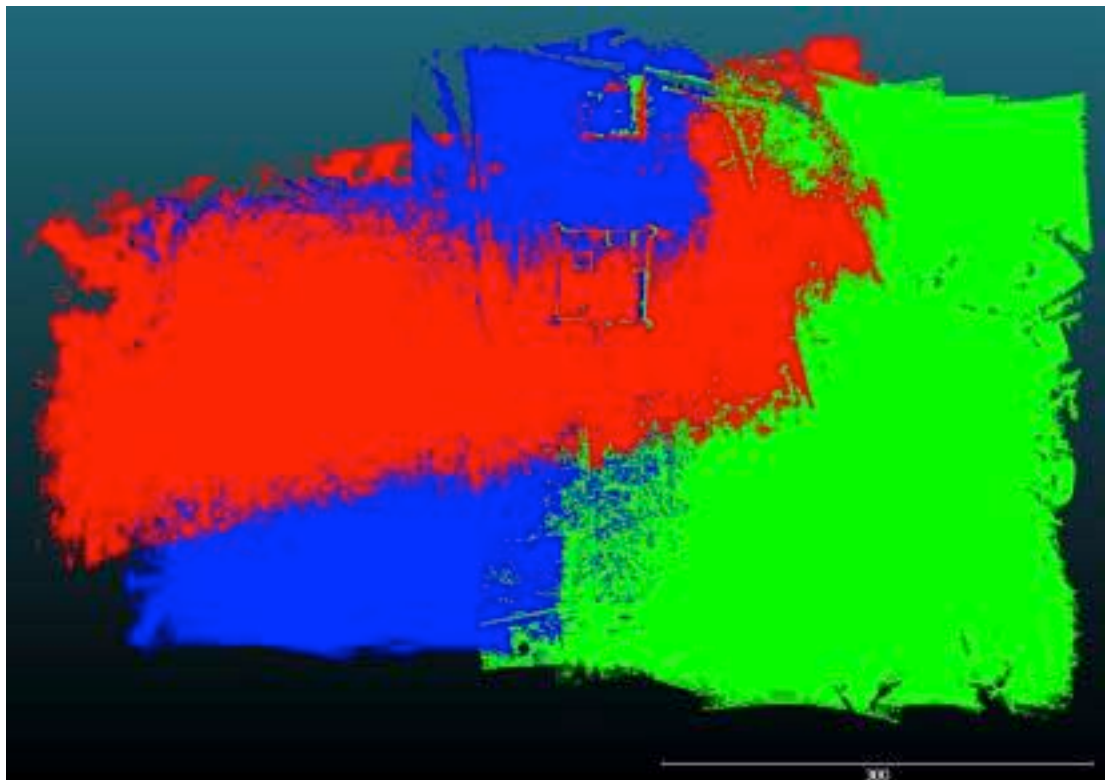


Fig.4 Visualisation du taux de recouvrement, où chaque couleur correspond à un des trois vols.

3. TRAITEMENT ET ANALYSE CRITIQUE DES DONNÉES

3.1. DONNÉES BRUTES

Les données sont extraites du boîtier LiDAR sous la forme d'un corpus de fichiers (distinct pour chaque vol) qui se présente comme suit :

- Un fichier .T04 (IMU) qui regroupe les données de référencement géographique (issu des récepteurs GPS et GNSS) et les informations capturées par la station inertielle (direction, vitesse, tangage, roulis, etc.)
- Un fichier .pcap, regroupant l'ensemble des mesures enregistrées par le capteur LiDAR.

3.2. OBTENTION DE NUAGES DE POINTS GÉORÉFÉRENCÉS

Les données de trajectoires (.T04) ont été post-traitées grâce au logiciel PosPac, développé par Trimble. Il permet d'analyser les données de géoréférencement satellitaire du capteur LiDAR et de les comparer, afin d'en améliorer la précision, avec des données de corrections obtenues grâce à des stations de référence terrestre. Les trajectoires post-traitées sont exportées dans un format propriétaire développé par l'entreprise Helicéo afin de permettre le géoréférencement des mesures.

Les mesures issues du capteur LiDAR sont ensuite découpées en bandes de vol à l'aide du logiciel VeloView avant d'être géoréférencées, via l'application HaskGeoprocessor, afin d'être exportées au format .xyz. Ces fichiers de texte brut .xyz sont disponibles dans le dossier 0.RAW_DATA\pointcloud_georef. Ils peuvent être visualisés sur n'importe quel logiciel de traitement de texte. Nous recommandons en particulier le logiciel libre Notepad++. Les données sont ensuite converties au format .las, qui fait référence pour le traitement de données LiDAR.

3.3. CLASSIFICATION

La première étape du traitement vise à déterminer, pour chaque bande de vol, la nature de chacun des points en leur attribuant une classe (sol, végétation basse, végétation haute, bâtie, etc.). On parle alors de classification du nuage de point. Compte tenu du grand nombre de points à classer (environ 66 millions; **fig. 5 et 6**), la manipulation se doit d'être le plus automatique possible.



Fig.5 Nuage de points géoréférencé : vue oblique du château de Mez-le-Maréchal



Fig.6 Nuage de points géoréférencé : vue oblique du château de Mez-le-Maréchal

La MSHE Ledoux dispose de plusieurs solutions logiciels propriétaires dédiées au traitement de données LiDAR. La majeure partie des traitements présentés ici ont été réalisés sous les applications Terrascan, Terramatch et Terramodel (de la suite Terrasolid), fonctionnant sous le logiciel Microstation de Bentley. Le logiciel LP360 a également été utilisé, notamment pour les traitements manuels. On a privilégié ici la méthode de « l'aeriallow » proposée par le logiciel Terrascan, qui consiste à créer un drapé des points les plus bas, en fonction de paramètres définis. La sélection initiale des points est contrôlée par le paramètre Max building size (taille maximale du bâtiment). Si la taille maximale du bâtiment est, par exemple, fixée à 60,0 m, la routine suppose que toute zone de 60 m sur 60 m comporte au moins un point au niveau du sol et que le point le plus bas se trouve au niveau du sol.

Le deuxième paramètre important de ce calcul automatique consiste à définir les valeurs d'angle d'itération maximales. Les paramètres d'itération du calcul déterminent la proximité d'un point par rapport à un plan triangulaire pour qu'il soit accepté comme point au sol et ajouté au modèle. L'angle d'itération est l'angle maximal entre un point, sa projection sur le plan du triangle et le sommet du triangle le plus proche. Il s'agit du principal paramètre contrôlant le nombre de points classés dans la classe des points-sol. Dans notre cas, cette valeur a varié entre 6 et 12 en fonction de l'encaissement du terrain.

Dans le cadre de la mission, seuls les points sols et les points correspondant aux éléments bâtis (château, chapelle) ont été classifiés (fig. 7). Ces données sont disponibles dans le dossier 1.Traitements. Chaque ligne de vol est disponible et visualisable individuellement à partir du logiciel libre « Cloud Compare » (téléchargeable librement à cette adresse : <https://www.cloudcompare.org/release/index.html>)

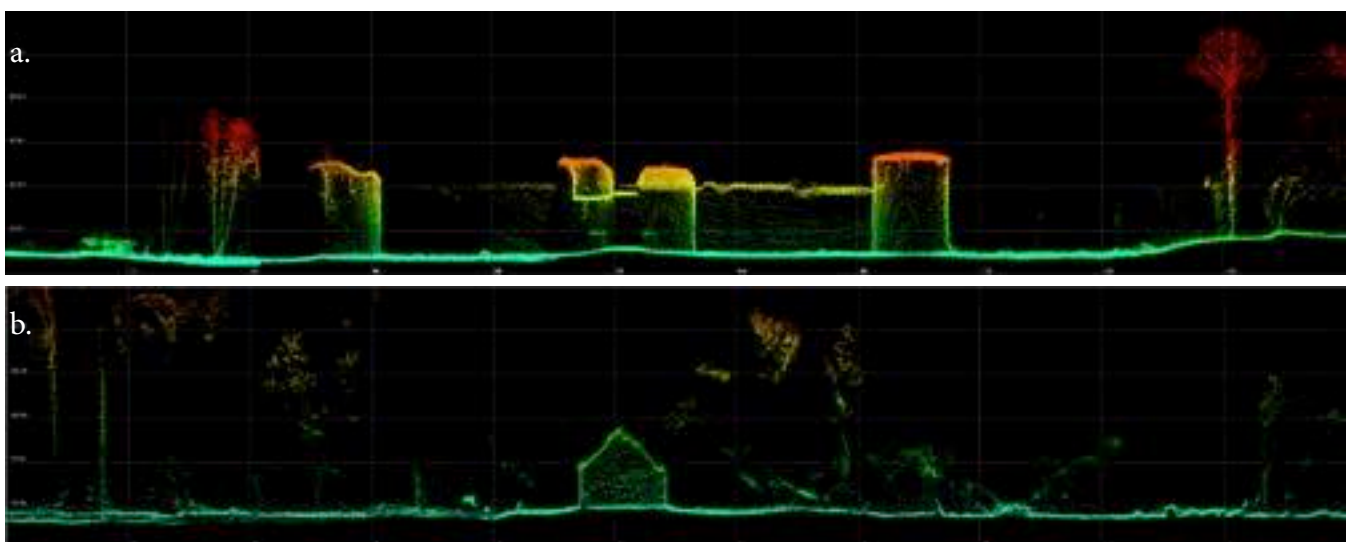


Fig.7 Nuage de points géoréférencé. a. Profil de la façade du château de Mez-le-Maréchal; b. profil de la chapelle située à l'ouest du château.

3.4. RACCORDEMENT DES VOLS

Une fois classifiées, les différentes bandes de vols, puis les différents vols doivent être recalés les uns par rapport aux autres afin de corriger les erreurs de positionnement GPS, de dérive de la centrale inertielle (en tangage et roulis) et de cap magnétique, inhérentes à l'acquisition.

Deux méthodes, disponibles sous forme de plugins sur le logiciel libre «Cloud Compare», ont été utilisées pour l'alignement des nuages de points. La première, «points-pairs picking», consiste à identifier manuellement des points homologues entre les différents nuages. La seconde, «cloud registration», est automatique, mais plus contraignante à l'utilisation et apporte des résultats inégaux en fonction des surfaces traitées et du recouvrement des nuages. L'utilisation systématique des deux plugins est recommandée.

Nous présentons dans le dossier 1. Traitements\Pointcloud_connect le nuage de points assemblé, géoréférencé, classifié et recalé. C'est un fichier lourd (2.3 GB) au format .las (visualisable sur «Cloud Compare»). Compte tenu du contexte de relevé, nous avons également produit le fichier «Pointcloud_ground_building», où la classification inclut cette fois les différents bâtiments topographies sur l'emprise (classe 6), notamment le château et une chapelle.

3.5. VISUALISATION DES RÉSULTATS

Le raccordement des bandes de vols permet de fusionner les nuages de points dans un fichier unique duquel peut être extraite la classe de points «sol» permettant la production d'un MNT (Modèle Numérique de Terrain). Ainsi, après traitement, nous disposons d'un total d'un peu plus de 3.5 millions de points sol mesurés sous le couvert végétal.

À partir du MNT, il est possible de proposer un ensemble de modèles de visualisation afin de renforcer la visibilité de certaines anomalies topographiques. Le logiciel Relief VisualizationToolbox (RVT) développé par l'équipe du ResearchCentre of the SlovenianAcademy of Sciences and Arts (Zakšek et al. 2011 ; Kokalj, Somrak 2019), fait office de référence dans ce domaine. Il a été utilisé pour produire la totalité des documents présentés ici, avec une résolution de 0,20 m. Toutes les visualisations présentées ci-dessous sont disponibles dans le dossier 2. Visualisation_des_resultats, en respectant un nommage défini (Mez_« nom du modèle de visualisation »).

- Les modèles de visualisations ombrés (« hillshade ») sont les modes de visualisation les plus communément utilisés. Ils consistent à appliquer au modèle numérique de surface une source lumineuse virtuelle dont on définit la position en azimut (A) et en hauteur (H, exprimé en degrés). L'algorithme calcule les valeurs d'éclairage de chaque cellule par rapport aux cellules voisines, simulant des ombres portées.

On propose ici deux différentes visualisations de modèles ombrés. Le premier (**fig. 8**) correspond à l'application d'une seule source lumineuse à un azimut de 315 pour une hauteur de 35 degrés. L'autre modèle ombré présenté ici est multidirectionnel. Seize sources de lumière sont réparties de manière égale sur l'azimut, permettant une meilleure exposition de certains reliefs. Chaque source lumineuse est associée à une valeur RVB (**fig. 9**).

- La méthode de visualisation en gradient de pente (« slope »), comme son nom l'indique, permet de mettre en évidence les déclivités présentes sur modèle de surface. Il compare la côte d'altitude de chaque cellule avec celle de ces plus proches voisines pour lui attribuer une valeur d'inclinaison. Plus la pente est importante, plus la valeur est élevée (**fig. 10**).

- Le modèle dit « PCA » (Principal Components Analysis) a pour effet de cumuler plusieurs variables au sein de bandes RVB. Ici, l'accumulation des valeurs d'élévation, d'ombrage et de pentes permet la mise en valeur des anomalies les plus imposantes (**fig. 11**).

- Le « SkyView Factor » (SVF) est un indice de visualisation qui associe une valeur à chaque cellule en mesurant la portion de ciel visible depuis son emplacement. Il est particulièrement efficace pour la mise en évidence de forme en creux (**fig. 12**).

Le « Multi-Scale Topographic Position » est un indice de visualisation complexe (**fig.13**) où l'algorithme calcule la position topographique des éléments sur trois échelles en simultanément : locale, méso et large. C'est une technique de visualisation largement utilisée en géomorphométrie, discipline s'intéressant aux caractéristiques topographiques de la terre, autrement dit l'analyse numérique du terrain (**Pike 2000**). Pour utiliser ce type de visualisation, il faut effectuer un travail conséquent d'analyse des couleurs. Une clé de lecture facilite la compréhension de l'indice (**Lindsay et al. 2015, p. 58-61**).

3.6. DESCRIPTION DES RÉSULTATS

Les données produites dans le cadre de cette mission permettent d'apprécier un relevé de haute précision. Nous avons, pour une surface d'environ 25 hectares, un total de 66 millions de points avant classification (c'est-à-dire 264 pts/m²). Or, seulement une infime partie des points atteignent le sol. Dans l'emprise du relevé, une forte densité de végétation basse empêche le passage des faisceaux lumineux du LiDAR, ce qui rend l'étape de classification plus complexe. Les indices présentés ci-dessous ont une résolution de 0.20 m, c'est-à-dire qu'un pixel du raster (3823 x 2430 pixels) représente dans la réalité 20 centimètres. Outre ces visualisations en 2D, il est également possible d'apprécier les données en 3D (**fig. 5 et 6**) à travers le nuage de points « Pointcloud_connect » et « Pointcloud_ground_building » dans le dossier 1.Traitements\Pointcloud_connect. Ce dernier présente une classification plus poussée et permettra de constater la qualité de la donnée produite.



Fig.8 Visualisation en modèle de surface ombré (Azimut éclairage = 315 ; Hauteur éclairage = 35)

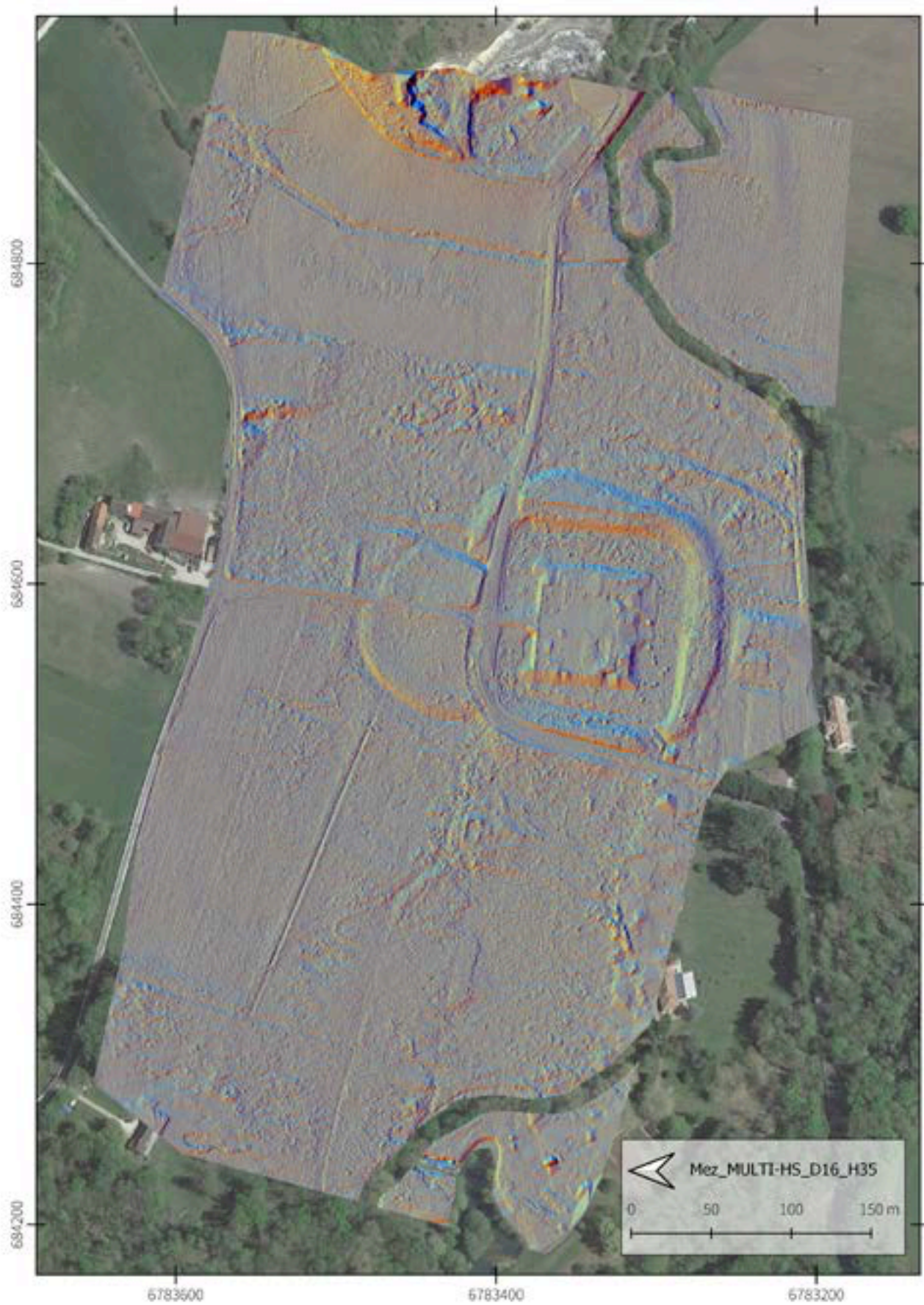


Fig.9 Visualisation en modèle de surface ombré multidirectionnel avec valeurs RVB (16 directions d'éclairage ; Hauteur éclairage = 35)



Fig.10 Visualisation en modèle de gradients de pentes, 8bit

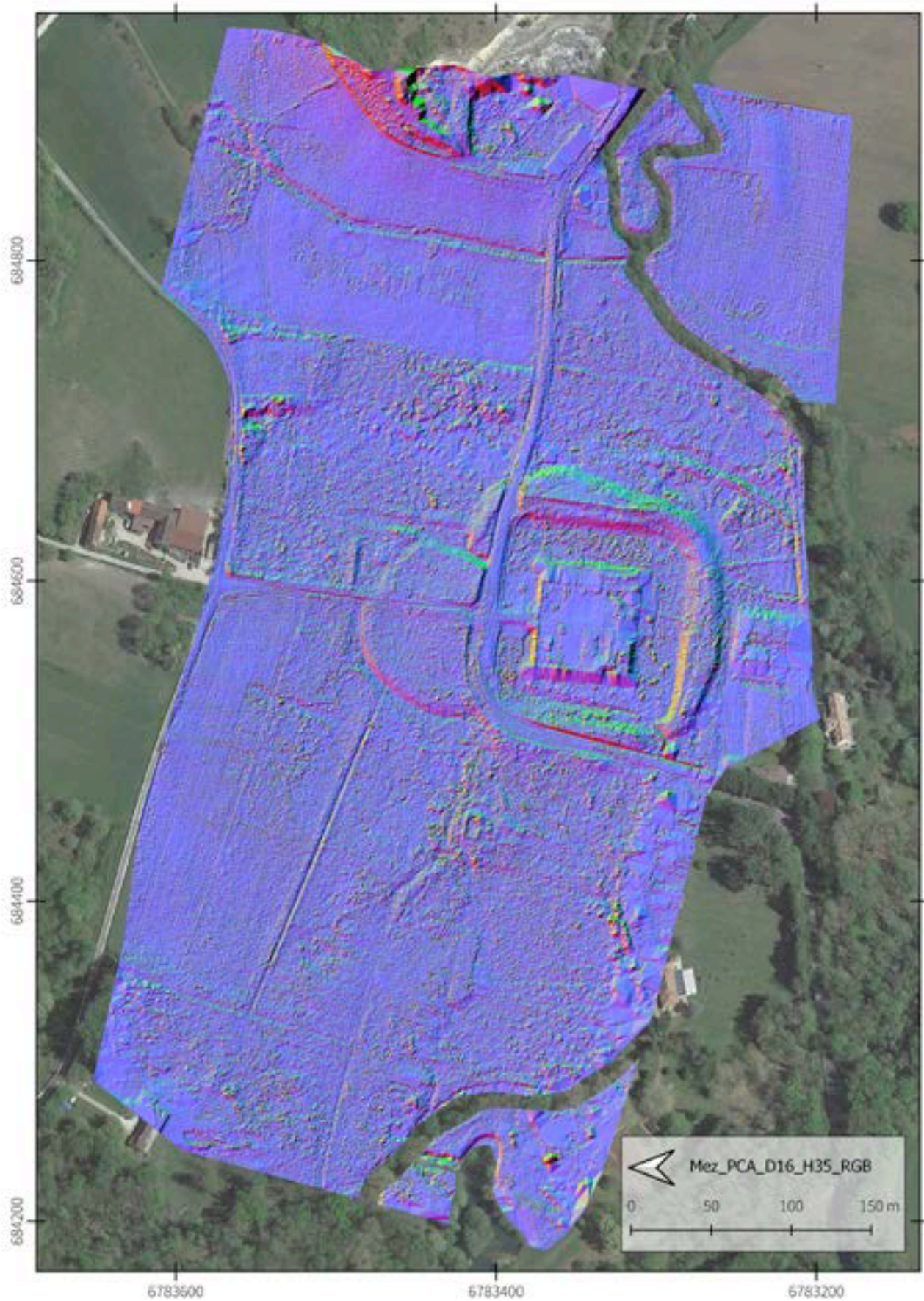


Fig.11 Visualisation en modèle de PCA avec valeurs RVB (16 directions d'éclairage ; Hauteur éclairage = 35)



Fig.12 Visualisation en modèle de sky view factor (rayon de recherche = 25 pixels ; direction = 16)

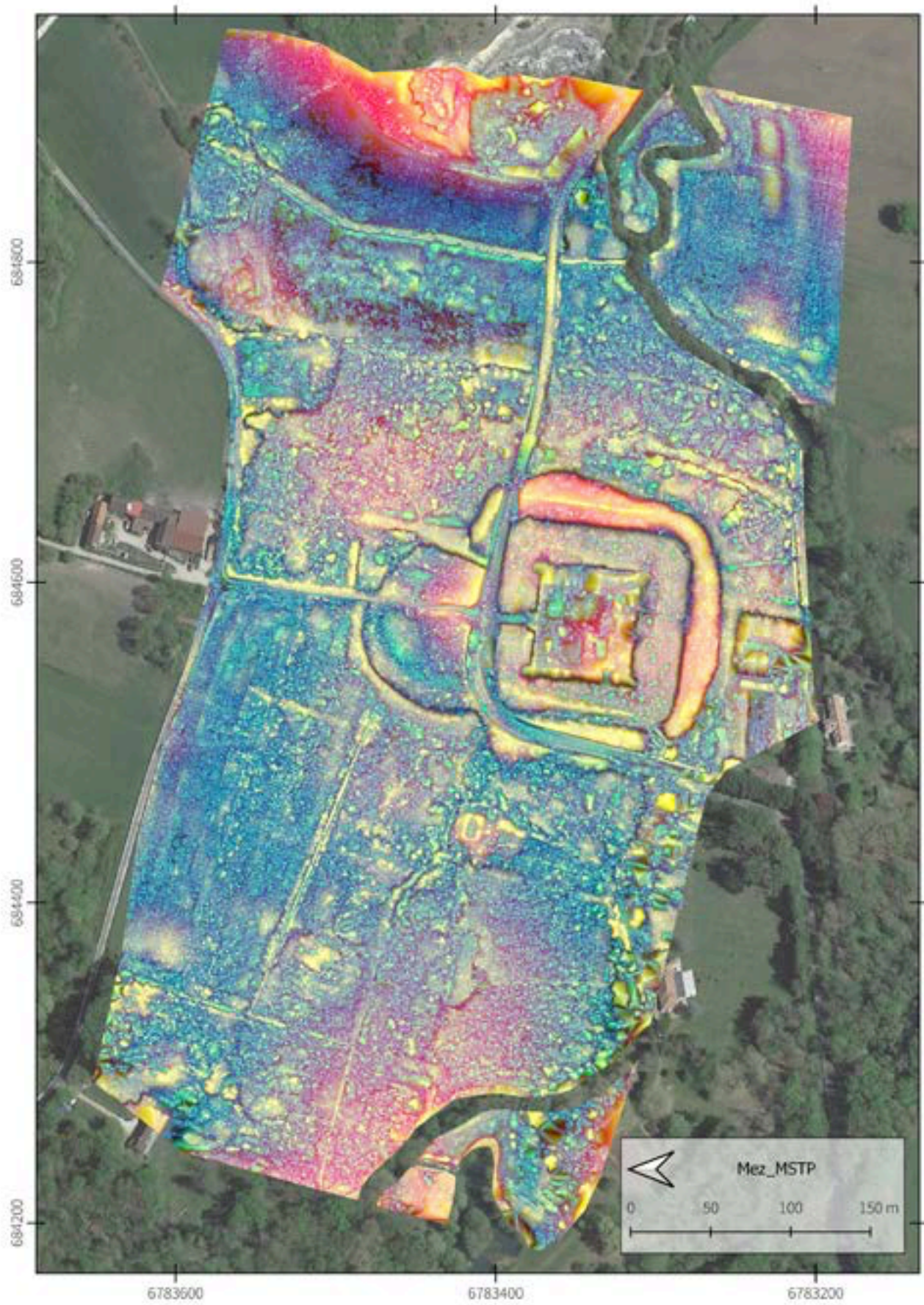


Fig.13 Visualisation en MSTP

CONCLUSION

L'acquisition LiDAR haute résolution réalisée en mars 2023 aura permis de cartographier environ 25 hectares de terrain autour du château de Mez-le-Maréchal, dans la commune de Dordives (45). La précision des relevés confirme l'intérêt de l'utilisation du LiDAR aéroporté dans l'examen de sites sous couvert forestier. La présence d'une végétation basse dense a clairement conditionné le nombre de points sols. Pour autant, les visualisations offrent des vues précises et inédites de la microtopographie autour du château. Ces données pourront par la suite être utilisées pour promouvoir les actions de l'association des Amis du Mez, cette fois par l'apport des outils de télédétection. Le nuage de points classifiés pourra, quant à lui, apporter de nouvelles données topographiques sur le château en lui-même. Dans le prolongement des actions de l'association, le relevé LiDAR pourra servir de support de médiation pour les actions culturelles liées aux programmes de recherches soutenues par ces derniers.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig.1	Localisation du château de Mez-Le-Maréchal	1
Fig.2	Système d'acquisition LiDAR aéroporté : Matrice 600 Pro et capteur LiDAR Lynx 16	2
Fig.3	Visualisation du taux de recouvrement, où chaque couleur correspond au points mesurés dans une bande de vol.	4
Fig.4	Visualisation du taux de recouvrement, où chaque couleur correspond à un des trois vols.	4
Fig.5	Nuage de points géoréférencé : vue oblique du château de Mez-le-Maréchal	6
Fig.6	Nuage de points géoréférencé : vue oblique du château de Mez-le-Maréchal	6
Fig.7	Nuage de points géoréférencé. a. Profil de la façade du château de Mez-le-Maréchal; b. profil de la chapelle située à l'ouest du château.....	7
Fig.8	Visualisation en modèle de surface ombré (Azimut éclairage = 315 ; Hauteur éclairage = 35) ..	11
Fig.9	Visualisation en modèle de surface ombrée multidirectionnelle avec valeurs RVB (16 directions d'éclairage ; Hauteur éclairage = 35)	12
Fig.10	Visualisation en modèle de gradients de pentes, 8bit	13
Fig.11	Visualisation en modèle de PCA avec valeurs RVB (16 directions d'éclairage ; Hauteur éclairage = 35)	14
Fig.12	Visualisation en modèle de sky view factor (rayon de recherche = 25 pixels ; direction = 16) ..	15
Fig.13	Visualisation en MSTP	16

ANNEXES NUMÉRIQUES

Toutes les données ci-dessous, et produites dans le cadre de cette mission, sont disponibles via ce lien : <https://lecloud-mshe.univ-fcomte.fr/index.php/s/559NEoQnErTSt&w>

Vous trouverez dans le dossier LiDAR_MEZ les éléments ci-dessous :

- 0.RAW_DATA est un dossier présentant les données brutes. Il est divisé en 4 sous-dossiers :

- Trajectories : on y trouve les trajectoires des différents vols dans le dossier pour un total de 3 fichiers, un par vol, au format .txt.

- LiDAR_capture : Nous y avons déposé les données extraites du boîtier LiDAR (cf. chapitre 3.1.), à savoir un fichier .pcap et un .T04 par vol. Ces fichiers sont réservés à une utilisation professionnelle, et ne sont pas visualisable sans logiciel spécifique.

- Raw_pointclouds : Ce sont les nuages de points non géoréférencés, au nombre de 19 (un fichier par bande de vol, intitulé « numérovol_lignedevol », par exemple vol1_l1) au format .pcap. Ces fichiers sont réservés à une utilisation professionnelle, et ne sont pas visualisable sans logiciel spécifique.

- Pointcloud_georef : Ce sont les nuages de points géoréférencés, suivant les mêmes intitulés que précédemment, au format .xyz.

- 1.Traitement est un dossier présentant les nuages de points, par bandes de vols (suivant l'intitulé « numérovol_lignedevol », par exemple vol1_l1). Il est divisé en 4 sous-dossiers :

- 3 dossiers intitulés « vol_numérodevol » (exemple : vol1_l1), où sont présentés les nuages de points classifiés, par bandes de vol, au format .las (format de référence des nuages de points LiDAR).

- Pointcloud_connect : comprends le nuage de points géoréférencé, classifié et recalé.

- Pointcloud_groundandbuilding : comprends le nuage de points géoréférencé, classifié et recalé, en conservant uniquement les points classées appartenants aux catégories sol et bâtiment.

- 2.Visualisation_des_resultats est un dossier présentant le MNT, ainsi que toutes les visualisations produites dans le cadre de la mission. Ce sont des rasters géoréférencés, au format GeoTiff :

- Mez_MNT.tif
- Mez_HS_A315_H35.tif
- Mez_MULTI-HS_D16_H35.tiff
- Mez_SLOPE_8bit.tif
- Mez_PCA_D16_H35_RGB.tif
- Mez_SVF_R20_D16.tif
- Mez_MSTP.tif
- Mez_VAT.tif

- 3.RFO :

- Le rapport (au format .pdf), et un tableur présentant un inventaire des données numériques (fig. 11)
- Un dossier « illustration » présentant les illustrations des visualisations du rapport.

1er niveau	2ème niveau	Fichiers	3ème niveau	Fichiers	Poids	Commentaire	
LIDAR_MEZ	0.RAW_DATA		LiDAR_capture	5948C0044520230328101027.T04	35.3 MB	Données extraites du boîtier LiDAR, non visualisables	
				5948C0044520230328104712.T04	31 MB		
				5948C0044520230328131923.T04	30.6 MB		
				LIDAR_2023-03-28_10-09-55.pcap	1.3 GB		
				LIDAR_2023-03-28_10-47-33.pcap	1.1 GB		
			LIDAR_2023-03-28_13-19-27.pcap	1.1 GB	Nuages de points géoréférencés, ouvrables avec le logiciel Cloud Compare		
			pointcloud_georef	mez_vol1_11.xyz		338.7 MB	
				mez_vol1_12.xyz		324 MB	
				mez_vol1_13.xyz		261 MB	
				mez_vol1_14.xyz		216.5 MB	
				mez_vol1_15.xyz		231 MB	
				mez_vol1_16.xyz		213.4 MB	
				mez_vol2_11.xyz		327 MB	
				mez_vol2_12.xyz		299.7 MB	
				mez_vol2_13.xyz		260.7 MB	
				mez_vol2_14.xyz		313.2 MB	
				mez_vol2_15.xyz		381.9 MB	
				mez_vol2_16.xyz		421.5 MB	
				mez_vol3_11.xyz		206.5 MB	
				mez_vol3_12.xyz		569 MB	
				mez_vol3_13.xyz		611.9 MB	
				mez_vol3_14.xyz		535.7 MB	
				mez_vol3_15.xyz	512.6 MB		
			mez_vol3_16.xyz	578.7 MB			
			mez_vol3_17.xyz	296.7 MB	Nuages de points bruts, découpés par bande de vol, non visualisables		
			Raw_pointclouds	vol1_11.pcap		88.8 MB	
				vol1_12.pcap		83.9 MB	
				vol1_13.pcap		69.1 MB	
				vol1_14.pcap		62.2 MB	
				vol1_15.pcap		68.1 MB	
				vol1_16.pcap		69.1 MB	
				vol2_11.pcap		92.8 MB	
				vol2_12.pcap		92.8 MB	
	vol2_13.pcap	92.8 MB					
	vol2_14.pcap	92.8 MB					
	vol2_15.pcap	91.8 MB					
	vol2_16.pcap	94.8 MB					
	vol3_11.pcap	39.5 MB					
	vol3_12.pcap	111 MB					
	vol3_13.pcap	123.3 MB					
	vol3_14.pcap	121.4 MB					
	vol3_15.pcap	120.4 MB					
	vol3_16.pcap	130.2 MB					
	vol3_17.pcap	55.3 MB	Fichiers de trajectoires au format texte, ouvrables avec des logiciels d'édition de texte				
	trajectories	traj_vol1.txt		25.2 MB			
		traj_vol2.txt		22.1 MB			
		traj_vol3.txt	22.4 MB				
	1.Traitement			Pointcloud_connect	Pointcloud_connect.las	2.3 GB	Nuages de points complets, classifiés et recalés, ouvrables avec Cloud Compare
				Vol_1	mez_vol1_11 - Cloud.las	142.4 MB	Nuages de points classifiés, par bandes de vol, visualisable sur Cloud Compare
					mez_vol1_12 - Cloud.las	136.2 MB	
					mez_vol1_13 - Cloud.las	109.6 MB	
					mez_vol1_14 - Cloud.las	90.9 MB	
					mez_vol1_15 - Cloud.las	96.9 MB	
mez_vol1_16 - Cloud.las					89.7 MB		
Vol_2				mez_vol2_11 - Cloud.las	137.5 MB	Nuages de points classifiés, par bandes de vol, visualisables sur Cloud Compare	
				mez_vol2_12 - Cloud.las	126 MB		
				mez_vol2_13 - Cloud.las	109.6 MB		
				mez_vol2_14 - Cloud.las	131.4 MB		
				mez_vol2_15 - Cloud.las	160.9 MB		
				mez_vol2_16 - Cloud.las	177.3 MB		
Vol_3				mez_vol3_11 - Cloud.las	86.8 MB	Nuages de points classifiés, par bandes de vol, visualisables sur Cloud Compare	
				mez_vol3_12 - Cloud.las	238.8 MB		
				mez_vol3_13 - Cloud.las	256.7 MB		
				mez_vol3_14 - Cloud.las	225.1 MB		
				mez_vol3_15 - Cloud.las	215.6 MB		
				mez_vol3_16 - Cloud.las	243.5 MB		
				mez_vol3_17 - Cloud.las	124.5 MB		
2.Visualisation_des_résultats	Mez_HS_A315_H35.tif	29.3 MB	Visualisations au format .tif (format permettant l'affichage du fichier brut, sans perte et non dégradé)				
	Mez_MNT.tif	209.3 MB					
	Mez_MSTP.tif	382.1 MB					
	Mez_MULTI-HS_D16_H35.tif	95.8 MB					
	Mez_PCA_D16_H35_RGB.tif	98.6 MB					
	Mez_SLOPE_8bit.tif	30.3 MB					
	Mez_SVF_R20_D16.tif	32.4 MB					
RFO_LiDAR_Mez.pdf	8.2 MB	Rapport au format .pdf					
3.RFO			illustrations	Mez_HS_A315_H35.png	12.1 MB	Illustrations LiDAR présentes dans le rapport, au format .png (facilitant la diffusion)	
				Mez_MSTP.png	15.4 MB		
				Mez_MULTI-HS_D16_H35.png	15.4 MB		
				Mez_PCA_D16_H35_RGB.png	16.2 MB		
				Mez_SLOPE_8bit.png	12.4 MB		
				Mez_SVF_R20_D16.png	12.9 MB		

BIBLIOGRAPHIE

Kokalj, Somrak 2019

KOKALJ Ž., SOMRAK M., « Why Not a Single Image? Combining Visualizations to Facilitate Fieldwork and On-Screen Mapping », *Remote Sensing*, 11, 7, p. 747.

Lindsay et al. 2015

LINDSAY J. B., COCKBURN J. M. H., RUSSELL H. A. J., « An integral image approach to performing multi-scale topographic position analysis », *Geomorphology*, 245, pp. 51-61.

Piechaczyk 2021

PIECHACZYK M., « Dordives (Loiret). Château de Mez-le-Maréchal », *archeomed*, 51, p. 272.

Pike 2000

PIKE R. J., « Geomorphometry -diversity in quantitative surface analysis », *Progress in Physical Geography: Earth and Environment*, 24, 1, pp. 1-20.

Zakšek et al. 2011

ZAKSEK K., KOKALJ Ž., OSTIR K., « Sky-View Factor as a Relief Visualization Technique », *Remote Sensing*, 3, 2, pp. 398-415

ANNEXE 2

Liste des UNITÉS STRATIGRAPHIQUES

- 2017 - Situ= T1 niv2 -- US= **101** -- Contexte= C -- Sous=102 -- Sur= -- Dans=C2-C3 -- SStruct=ST10
Descript= *petit linteau à 45°, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T1 niv2 -- US= **102** -- Contexte= C -- Sous=103 -- Sur=101 -- Dans=C2-C3 -- SStruct=ST10
Descript= *console, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T1 niv2 -- US= **103** -- Contexte= C -- Sous=104 -- Sur=102 -- Dans=C2-C3 -- SStruct=ST10
Descript= *linteau à 45°, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T1 niv2 -- US= **104** -- Contexte= C -- Sous=105 -- Sur=103 -- Dans=C2-C3 -- SStruct=ST10
Descript= *2 linteaux en V, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T1 niv2 -- US= **105** -- Contexte= C -- Sous=M 11 -- Sur=104 -- Dans=C2-C3 -- SStruct=ST10
Descript= *linteau arciforme, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **106** -- Contexte= C -- Sous=107 -- Sur= -- Dans=C1-C2 -- SStruct=ST11
Descript= *petit linteau à 45°, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **107** -- Contexte= C -- Sous=108 -- Sur=106 -- Dans=C1-C2 -- SStruct=ST11
Descript= *console, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **108** -- Contexte= C -- Sous=M -- Sur=107 -- Dans=C1-C2 -- SStruct=ST11
Descript= *grand linteau à 45°, calcaire S, encorbellement*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **109** -- Contexte= C -- Sous=110 -- Sur= -- Dans=M11 -- SStruct=porte T2-21
Descript= *jambage Ouest, 7 pierres, calcaire S*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **110** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=porte T2-21
Descript= *linteau, calcaire S*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **111** -- Contexte= C -- Sous=112 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=porte T2-23
Descript= *jambage Est (7 pierres) de la porte*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **112** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=porte T6-23
Descript= *linteau, calcaire S*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **113** -- Contexte= C -- Sous=M13 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST12
Descript= *1ere marche de la 2e volée (bouchée) de l'escalier ST12*
-
- 2017 - Situ= T2 niv3 -- US= **114** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Boulins encore en place à la base des murs du niv 3*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **115** -- Contexte= R -- Sous=116 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Remblai de terre, pierres, tombé de T2-3*
-
- 2017 - Situ= T2 niv3 -- US= **116** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *US effondrement des boulins de céram + pierres, mortier maigre et humus végétal*
-
- 2017 - Situ= T2 niv3 -- US= **117** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *pile sud trémie de passage, pierres de réemploi*
-
- 2017 - Situ= T2 niv3 -- US= **118** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *pile nord trémie de passage, pierres de réemploi*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **119** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST14
Descript= *marche sup de l'escalier ST14*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **120** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST14
Descript= *2e marche de l'escalier ST14*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **121** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST14
Descript= *3e marche de l'escalier ST14*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **122** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST12
Descript= *1e marche de ST12*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **123** -- Contexte= C -- Sous=124 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST12
Descript= *2e marche de ST12*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **124** -- Contexte= C -- Sous=125 -- Sur=123 -- Dans= -- SStruct=ST12
Descript= *3e marche de ST12*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **125** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=124 -- Dans= -- SStruct=ST12
Descript= *4e marche = pierre du 2e palier*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **126** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=porte T2-22
Descript= *jambage Sud porte int T2-22*
-
- 2017 - Situ= T2 niv2 -- US= **127** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=126 -- Dans= -- SStruct=baie T2-22
Descript= *linteau calcaire S*
-

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

0 - Situ=	-- US= 128	-- Contexte=	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=	Descript=
0 - Situ=	-- US= 129	-- Contexte=	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=	Descript=
2017 - Situ= cour	-- US= 130	-- Contexte= R	-- Sous=	-- Sur=131	-- Dans=	-- STruct=	Descript= <i>sondage borne altimétrique cour - zone 11</i>
2017 - Situ= cour	-- US= 131	-- Contexte= R	-- Sous=130	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=	Descript= <i>sondage borne altimétrique cour - zone 11</i>
2017 - Situ= T2 niv2	-- US= 132	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=ST12	Descript= <i>1er dalle de plafond escalier S12</i>
2017 - Situ= T2 niv2	-- US= 133	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=ST12	Descript= <i>2e dalle de plafond escalier S12 Cassée</i>
2017 - Situ= T2 niv2	-- US= 134	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=ST12	Descript= <i>3e dalle de plafond escalier S12</i>
2017 - Situ= T2 niv2	-- US= 135	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=ST12	Descript= <i>4e dalle de plafond escalier S12</i>
2017 - Situ= T2 niv2	-- US= 136	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=ST15	Descript= <i>sommier cheminée ST15</i>
2017 - Situ= T2 niv2	-- US= 137	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=135	-- Dans=	-- STruct=ST15	Descript= <i>piédroit Est cheminée ST15</i>
2017 - Situ= T2 niv1	-- US= 138	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=baie T2-11	Descript= <i>pierre fondation seuil (pillé), porte du niveau 1. repère de niveau</i>
2021 - Situ= C4	-- US= 139	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=M139	-- STruct=M139	Descript= <i>A VIRER</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 140	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=0	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>linteau, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 141	-- Contexte= C	-- Sous=140	-- Sur=142	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>coussinet Est, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 142	-- Contexte= C	-- Sous=141	-- Sur=143	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Est, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 143	-- Contexte= C	-- Sous=142	-- Sur=144	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Est, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 144	-- Contexte= C	-- Sous=143	-- Sur=145	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Est, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 145	-- Contexte= C	-- Sous=144	-- Sur=146	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Est, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 146	-- Contexte= C	-- Sous=145	-- Sur=147	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Est, calcaire S, réfection</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 147	-- Contexte= C	-- Sous=146	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Est, calcaire S, réfection</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 148	-- Contexte= C	-- Sous=140	-- Sur=149	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 149	-- Contexte= C	-- Sous=148	-- Sur=150	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 150	-- Contexte= C	-- Sous=149	-- Sur=151	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 151	-- Contexte= C	-- Sous=150	-- Sur=152	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 152	-- Contexte= C	-- Sous=151	-- Sur=153	-- Dans=	-- STruct=T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 153	-- Contexte= C	-- Sous=152	-- Sur=154	-- Dans=	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S, réfection</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 154	-- Contexte= C	-- Sous=153	-- Sur=	-- Dans=	-- STruct=T6-14	Descript= <i>pierre jambage Ouest, calcaire S</i>
2019 - Situ= T6	-- US= 155	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=porte T6-14	-- STruct=porte T6-14	Descript= <i>bouchage de la porte T6-14, calcaires mortier chaux</i>
2019 - Situ= T5 niv1	-- US= 156	-- Contexte= C	-- Sous=M44	-- Sur=0	-- Dans=	-- STruct=ST78	Descript= <i>linteau en bâtière de la porte T5-11, calcaire S</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 157 -- Contexte= C -- Sous=156 -- Sur=158 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i>coussinet Est Porte T5-11, calcaire S (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 158 -- Contexte= C -- Sous=157 -- Sur=159 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11 calcaire S, (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 159 -- Contexte= C -- Sous=158 -- Sur=160 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11, calcaire S, (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 160 -- Contexte= C -- Sous=159 -- Sur=161 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11, calcaire S (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 161 -- Contexte= C -- Sous=160 -- Sur=162 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11, calcaire S (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 162 -- Contexte= C -- Sous=161 -- Sur=163 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11, calcaire S (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv 1 -- US= 163 -- Contexte= C -- Sous=162 -- Sur=164 -- Dans= -- STruct=ST79 Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11, calcaire S (réfection)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 164 -- Contexte= C -- Sous=163 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct= Descript= <i> Pierre jambage Est, Porte T5-11 calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 165 -- Contexte= C -- Sous=156 -- Sur=166 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre coussinet jambage Ouest, porte T5-11, calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 166 -- Contexte= C -- Sous=165 -- Sur=197 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre jambage Ouest porte T5-11, calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 167 -- Contexte= C -- Sous=166 -- Sur=168 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre jambage Ouest porte T5-11, calcaire S Ouest</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 168 -- Contexte= C -- Sous=167 -- Sur=169 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre taillée jambage Ouest porte T5-11, Pierre S</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 169 -- Contexte= C -- Sous=168 -- Sur=170 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre jambage Ouest porte T5-11, calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 170 -- Contexte= C -- Sous=169 -- Sur=171 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre jambage Ouest, porte T5-11 calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv 1 -- US= 171 -- Contexte= C -- Sous=170 -- Sur=172 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre jambage Ouest Porte T5-11, calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 172 -- Contexte= C -- Sous=171 -- Sur=173 -- Dans= -- STruct=ST78 Descript= <i> Pierre taillée jambage Ouest Porte T5-11, calcaire S</i>
2019 - Situ= T5 niv 1 -- US= 173 -- Contexte= C -- Sous=172, 164 -- Sur= -- Dans= -- STruct=porte T5-11 Descript= <i> 5 pierres de seuil, la pierre Est passe sous 164</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 174 -- Contexte= C -- Sous=175 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 2, escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 175 -- Contexte= C -- Sous=176 -- Sur=174 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 3, escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 176 -- Contexte= C -- Sous=177 -- Sur=175 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 4, escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 177 -- Contexte= C -- Sous=178 -- Sur=176 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 5 escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 178 -- Contexte= C -- Sous=179 -- Sur=177 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 6 escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 179 -- Contexte= C -- Sous=180 -- Sur=178 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 7 escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 180 -- Contexte= C -- Sous=181 -- Sur=179 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 8 escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 181 -- Contexte= C -- Sous=182 -- Sur=180 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 9 escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 -- US= 182 -- Contexte= C -- Sous=189 -- Sur=181 -- Dans= -- STruct=ST18 Descript= <i> marche 10 escalier vis</i>
2018 - Situ= T5-12 -- US= 183 -- Contexte= -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct= Descript= <i> débouchage archère</i>
2018 - Situ= T6-13 -- US= 184 -- Contexte= -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct= Descript= <i> débouchage archère</i>
2018 - Situ= T6-26 -- US= 185 -- Contexte= -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct= Descript= <i> débouchage archère</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2018 - Situ=	-- US= 186	-- Contexte=	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>débouchage archère</i>
2018 - Situ= T6-13	-- US= 187	-- Contexte=	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>débouchage archère</i>
2018 - Situ= T5 niv2	-- US= 188	-- Contexte=	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>remplissage de la baie T5-21 - moellons de calcaire + mortier de chaux</i>
2018 - Situ= T6	-- US= 189	-- Contexte= C	-- Sous=190	-- Sur=182	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif marche 11, escalier vis</i>
2018 - Situ= T6	-- US= 190	-- Contexte= C	-- Sous=191	-- Sur=0	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif marche 12, escalier vis, appui sur coussinet 141</i>
2018 - Situ= T6	-- US= 191	-- Contexte= C	-- Sous=192	-- Sur=0	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif marche 13, escalier vis</i>
2018 - Situ= T6 niv1	-- US= 192	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=0	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif marche 14, escalier vis</i>
2018 - Situ= T5 niv1	-- US= 193	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=baie T5-14	Descript= <i>débouchage archère T5-14</i>
2018 - Situ= T6 niv1	-- US= 194	-- Contexte= CO	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>sol d'usage, cendre charbon, base escalier ST18</i>
2018 - Situ= TZ4-12	-- US= 195	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>débouchage archère</i>
0 - Situ=	-- US= 196	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript=
0 - Situ=	-- US= 197	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript=
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 198	-- Contexte= C	-- Sous=199	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 19, escalier vis</i>
0 - Situ= T6 niv1+	-- US= 199	-- Contexte= C	-- Sous=200	-- Sur=198	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 20, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 200	-- Contexte= C	-- Sous=201	-- Sur=199	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 21, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 201	-- Contexte= N	-- Sous=202	-- Sur=200	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 22, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 202	-- Contexte= N	-- Sous=204	-- Sur=201	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 23, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 203	-- Contexte= N	-- Sous=204	-- Sur=202	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 24, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 204	-- Contexte= N	-- Sous=205	-- Sur=203	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 25, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 205	-- Contexte= N	-- Sous=206	-- Sur=204	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 26, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 206	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=205	-- Dans=	-- SStruct=ST18	Descript= <i>négatif de marche 27, escalier vis</i>
2019 - Situ= T6 niv1+	-- US= 207	-- Contexte= C	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=porte T6-22	Descript= <i>poutre linteau bois</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 208	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 209	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 210	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 211	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 212	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 213	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est</i>
2019 - Situ= T6 niv1	-- US= 214	-- Contexte= N	-- Sous=	-- Sur=	-- Dans=	-- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 215 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 216 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 217 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 218 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 219 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 220 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 221 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 222 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 223 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 224 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 225 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 226 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 1e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 227 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 2e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 228 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 2e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 229 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Ouest, 2e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 230 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 2e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 231 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 2e niveau</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 232 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>négatif intérieur mur Est, 2e niveau</i>
2019 - Situ= A1 -- US= 233 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 59	Descript= <i>2 éléments de marche réemploi</i>
2017 - Situ= A1-01 -- US= 234 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>jambage (réemploi) pierres taillées avec feuillure et chanfrein</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 235 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>bouchage partiel T5-26</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 236 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>bouchage partiel archère T5-25</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 237 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>bouchage partiel archère T5-24 (prélèv mortier 237-1)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 238 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>bouchage partiel archère T5-23 (prélèv mortier 238-1)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 239 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M45 -- SStruct=M45	Descript= <i>maçonnerie de blocage du mur de la tour T5 niv2</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 240 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=baie T5-21 -- SStruct=M47	Descript= <i>parement du bouchage M47</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 241 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M47 -- SStruct=M47	Descript= <i>pierres de blocage derrière le parement 240 (moellons)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 242 -- Contexte= R -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>humus sur la tour T5 (niv 2 et 3) et M47</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 243 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M47 -- SStruct=M47	Descript= <i>arase de mortier gris et maigre (prélèv mortier 243-1)</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 244 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M45 -- STruct=	Descript= <i>jambage droit porte T5-21, pierres taillées avec ébrasure</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 245 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M46 -- STruct=	Descript= <i>jambage en moellons équarris, mortier gris</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 246 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M46 -- STruct=	Descript= <i>mur en retrait du parement de M46, moellons éclatés calcaire, mortier gris</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 247 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=	Descript= <i>vestiges de mortier de solin (prélèv mortier 247-1)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 248 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=archèree T5-26 -- STruct=	Descript= <i>vestiges d'enduit de mortier au plafond des dalles (prélèv mortier 248-1)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 249 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST63	Descript= <i>grand linteau intérieur archère T5-26</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 250 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST63	Descript= <i>ensemble de dalle de plafond archère</i>
2019 - Situ= -- US= 251 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=Archère T5-26 -- STruct=ST63	Descript= <i>linteau extérieur de l'archère</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 252 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST62	Descript= <i>linteau intérieur Archère T5-25</i>
2019 - Situ= -- US= 253 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST62	Descript= <i>ensemble de dalles plafond Archère T2-25</i>
2019 - Situ= -- US= 254 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST62	Descript= <i>petit linteau extérieur archère T2-25</i>
2019 - Situ= -- US= 255 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST61	Descript= <i>linteau intérieur archère T5-24</i>
2019 - Situ= -- US= 256 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST61	Descript= <i>ensemble de dalles de plafond Archère T5-24</i>
2019 - Situ= -- US= 257 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST61	Descript= <i>petit linteau extérieur Archère T5-24</i>
2019 - Situ= T5-23 -- US= 258 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST60	Descript= <i>archère T5-23</i>
2019 - Situ= T5-23 -- US= 259 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST60	Descript= <i>archère T5-23</i>
2019 - Situ= T5-23 -- US= 260 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST60	Descript= <i>archère T5-23</i>
2019 - Situ= T5-niv23 -- US= 261 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M45 -- STruct=baie T5-23	Descript= <i>mortier des parois latérales de l'embrasure archère T5-23 (prélèv 261-1)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 262 -- Contexte= C -- Sous=263 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=ST65	Descript= <i>1ere marche structurée de l'escalier ST65</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 263 -- Contexte= C -- Sous=264 -- Sur=262 -- Dans= -- STruct=ST65	Descript= <i>2e marche structurée de l'escalier ST65</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 264 -- Contexte= C -- Sous=265 -- Sur=263 -- Dans= -- STruct=ST65	Descript= <i>2e marche structurée de l'escalier ST65</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 265 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=264 -- Dans= -- STruct=ST65	Descript= <i>4e marche structurée de l'escalier ST65, manque un module, constitue le seuil de la porte T5-21 vers le ch de R. Collée sur calage et mortier.</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 266 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=265 -- Dans=M67 -- STruct=M67	Descript= <i>Reliquat du mur parapet de C5</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 267 -- Contexte= C -- Sous=268 -- Sur=264 -- Dans= -- STruct=ST65	Descript= <i>mortier de scellement avec calage de la marche 265 (prélèv mortier 267-1)</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 268 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur=267 -- Dans= -- STruct=ST65	Descript= <i>Négatif de récupération d'une partie de la marche 265</i>
2019 - Situ= T2 niv2 -- US= 269 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie T2-21	Descript= <i>Négatif de récupération de la 1ere pierre de jambage N</i>
2019 - Situ= T5-niv1 -- US= 270 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43, M44, M49 -- STruct=	Descript= <i>négatif en fente horizontale (h=5 cm) laissé par le plancher entre niv1 et niv2</i>
2019 - Situ= T5-niv1 -- US= 271 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M44 -- STruct=	Descript= <i>négatif de poutre sud (22x20)</i>
2019 - Situ= T5-niv1 -- US= 272 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M44 -- STruct=	Descript= <i>négatif de poutre sud (23x20)</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2019 - Situ= T5-niv1 -- US= 273 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- STruct=	Descript= <i>négatif de poutre nord (20x20)</i>
2019 - Situ= T5-niv1 -- US= 274 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- STruct=	Descript= <i>négatif de poutre nord (20x20)</i>
2019 - Situ= T5-niv2 -- US= 275 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M46 -- STruct=	Descript= <i>Moellons rubéfiés à la base de M46 (incendie ?)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 276 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- STruct=M43	Descript= <i>Pierres éclatées et rubéfiées à la base de l'assommoir</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 277 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- STruct=M43	Descript= <i>négatif supérieur dans le parement T5 face Nord (voir carte postale), rebouchage par 280</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 278 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=277 -- STruct=M43	Descript= <i>rebouchage de parement du trou 277</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 279 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- STruct=M43	Descript= <i>Trou niv moyen dans le parement de T5 face Nord (voir carte postale)</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 280 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=279 -- STruct=M43	Descript= <i>rebouchage de parement du trou négatif 279</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 281 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- STruct=M43	Descript= <i>négatif à la base de la tour face Nord (voir carte postale), rebouchage par 282</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 282 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=281 -- STruct=M43	Descript= <i>rebouchage du trou négatif 281</i>
2019 - Situ= T5 -- US= 283 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M46, M44	Descript= <i>négatif Brèche verticale de parement face Sud, existe en 1884</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 284 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M44	Descript= <i>négatif parement face Sud, existe en 1884</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 285 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M44	Descript= <i>négatif parement face Sud, pose lampadaire ?</i>
2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 286 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M52	Descript= <i>négatif destruction porte primitive</i>
2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 287 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M52	Descript= <i>négatif percement pour modification de la porte T6-11</i>
2019 - Situ= T6 niv2 -- US= 288 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M56	Descript= <i>négatif installation de la porte T6-22</i>
2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 289 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M53	Descript= <i>Bouchage supérieur - pierre taillée posée parallèlement à la façade</i>
2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 290 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M53	Descript= <i>Bouchage supérieur - pierre taillée posée perpendiculairement à la façade</i>
2019 - Situ= T5 -- US= 291 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M80	Descript= <i>Mortier moellon (prelv 291-1)</i>
2019 - Situ= T5 -- US= 292 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST78	Descript= <i>Mortier entre 2 pierres taillées (prélèv 292-1 - UC166)</i>
0 - Situ= -- US= 293 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=	Descript= <i>libre</i>
2019 - Situ= T6 -- US= 294 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST82	Descript= <i>Mortier entre deux pierres taillées (prélèv 294-1)</i>
2019 - Situ= T5 -- US= 295 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M44	Descript= <i>Mortier contre le linteau (P5)</i>
2019 - Situ= T5 -- US= 296 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M44	Descript= <i>Mortier (P4) (prélèv 296-1 - 296-2 - 296-3)</i>
2019 - Situ= T5 -- US= 297 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M80	Descript= <i>Pierre de Souppes (P6) (prelv 297-01)</i>
0 - Situ= -- US= 298 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=	Descript= <i>libre</i>
2019 - Situ= T5 niv1 -- US= 299 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M44	Descript= <i>Pierre de Souppes de la structure M44 (prelv 299-01)</i>
2019 - Situ= C4 -- US= 300 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=C4	Descript= <i>morceau de pierre calcaire de souppes noire de M81 (prelv 300-01)</i>
2019 - Situ= T1-niv2 -- US= 301 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M7	Descript= <i>pierre craie blanche du M7 (prelv 301-01)</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 302 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M73 Descript= <i>Pierre calcaire (prelv 302-01)</i>
0 - Situ= T6 niv2 -- US= 303 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M75 Descript= <i>Mortier (prelv 303-1)</i>
2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 304 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M74 Descript= <i>Pierre calcaire (prelv 304-01)</i>
2019 - Situ= C1 int -- US= 305 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M77 Descript= <i>Mortier (prelv 305-1 - 305-2)</i>
2019 - Situ= T6-14 -- US= 306 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M53 Descript= <i>Mortier (prelv 306-1)</i>
2019 - Situ= T6 niv1 -- US= 307 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M54 Descript= <i>Mortier (prelv 307-1)</i>
2019 - Situ= T5 niv2 -- US= 308 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M45 Descript= <i>Pierre parement (prelv 308-01)</i>
2019 - Situ= T5-24 -- US= 309 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M45 Descript= <i>Pierres de parement de l'ébrasure de l'archère T5-24 (prélèv 309-01 = craie - 309-02 = silex - 309-03 = craie - 309-04 = calcaire)</i>
2019 - Situ= T5-niv1 -- US= 310 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=baie T5-12 -- STruct=baie T5-13 Descript= <i>recreusement de l'archère en canonnière</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 311 -- Contexte= C -- Sous=312 -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>1ere pierre jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 312 -- Contexte= C -- Sous=313 -- Sur=311 -- Dans= -- STruct=baie 101 Descript= <i>2e pierre jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 313 -- Contexte= C -- Sous=314 -- Sur=312 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>3e pierre jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 314 -- Contexte= C -- Sous=315 -- Sur=313 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>4e pierre jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 315 -- Contexte= C -- Sous=315 -- Sur=313 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>5e pierre jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 316 -- Contexte= C -- Sous=317 -- Sur=315 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>6e pierre jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 317 -- Contexte= C -- Sous=318 -- Sur=317 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>coussinet jambage Est</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 318 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>linteau droit</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 319 -- Contexte= C -- Sous=318 -- Sur=320 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>coussinet Ouest</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 320 -- Contexte= C -- Sous=318 -- Sur=321 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>6e pierre taillée jambage Ouest</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 321 -- Contexte= C -- Sous=320 -- Sur=322 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>4e pierre taillée jambage Ouest</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 322 -- Contexte= C -- Sous=321 -- Sur=323 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>3e pierre taillée jambage Ouest</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 323 -- Contexte= C -- Sous=322 -- Sur=324 -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>2e pierre taillée jambage Ouest</i>
2020 - Situ= bat A -- US= 324 -- Contexte= C -- Sous=323 -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>1ere pierre taillée jambage Ouest</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 325 -- Contexte= C -- Sous=326 -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>sommier Ouest arc arrière</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 326 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>voussoir arc arrière</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 327 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>voussoir arc arrière</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 328 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>voussoir (clef) arc arrière</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 329 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>voussoir arc arrière</i>
2020 - Situ= bat B -- US= 330 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101 Descript= <i>voussoir arc arrière</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2020 - Situ= bat B -- US= **331** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=baie B101
 Descript= *sommier Est (intégré dans courtine C2) arc arrière*
-
- 0 - Situ= T5 -- US= **332** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Négatifs symétriques - Empochement haut T5 rebouché visible sur les photos*
-
- 0 - Situ= T5 -- US= **333** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Négatifs symétriques - Empochement intermédiaire T5 rebouché visible sur les photos*
-
- 0 - Situ= T5 -- US= **334** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Négatifs symétriques - Empochement inférieur T5 rebouché visible sur les photos*
-
- 0 - Situ= T6 -- US= **335** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Négatifs symétriques - Empochement haut T6 rebouché visible sur les photos*
-
- 0 - Situ= T6 -- US= **336** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Négatifs symétriques - Empochement intermédiaire T6 rebouché visible sur les photos*
-
- 0 - Situ= T6 -- US= **337** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Négatifs symétriques - Empochement inférieur T6 rebouché visible sur les photos*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **338** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Terre superficielle sous gravillons. Creusement au pied de la pompe contre courtine nord côté cour.*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **339** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *terre humus sommet courtine C1 (contre T6)*
-
- 2020 - Situ= bat. G -- US= **340** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=ST122
 Descript= *couche sédimentaire sur mur parallèle à courtine C4*
-
- 2020 - Situ= Bat. G -- US= **341** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=ST122
 Descript= *couche sédimentaire sur mur perpendiculaire à la courtine C4*
-
- 2020 - Situ= bat. G/J -- US= **342** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=M130
 Descript= *couche sédimentaire sur M130*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **343** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
 Descript= *maçonnerie de blocage de la courtine C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **344** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
 Descript= *1ere pierre taillée horizontale MARCHE 1, chemin de ronde C1 - long= 78 cm*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **345** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
 Descript= *2e pierre taillée horizontale MARCHE 1, du chemin de ronde (milieu)*
-
- 2020 - Situ= -- US= **346** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans=K -- STruct=
 Descript= *Couche d'humus*
-
- 2020 - Situ= -- US= **347** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Couche d'umus*
-
- 2020 - Situ= bat A -- US= **348** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=A108 -- STruct=baie A108
 Descript= *Évier de pierre inclus sous fenêtre*
-
- 2020 - Situ= C3 -- US= **349** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
 Descript= *poterne P2*
-
- 2020 - Situ= J-K -- US= **350** -- Contexte= RO -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *remblai Vincent entre secteur J et K*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **351** -- Contexte= C -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *3e pierre MARCHE 1, chemin de ronde C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **352** -- Contexte= N -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *négatif de marche, MARCHE 2, sur mortier ocre*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **353** -- Contexte= N -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *négatif de pierre, MARCHE 2, chemin ronde C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **354** -- Contexte= C -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *pierre taillée, MARCHE 2, chemin ronde C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **355** -- Contexte= C -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *pierre taillée, MARCHE 2, chemin de ronde C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **356** -- Contexte= N -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *négatif de pierre, MARCHE 3, chemin de ronde C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **357** -- Contexte= C -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *Pierre taillée (frag), MARCHE 3, chemin de ronde C1*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **358** -- Contexte= C -- Sous=339 -- Sur=343 -- Dans= -- STruct=
 Descript= *éboulis des pierres du mur parapet et terre devant la 1ere marche de l'escalier droit ST 136*
-
- 2020 - Situ= C1 -- US= **359** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST 136
 Descript= *mortier ocre de scellement des marches de l'escalier du chemin de ronde de C1*

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2020 - Situ= C5 -- US= 360 -- Contexte= A -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>Couche d'humus et de terre</i>
2021 - Situ= Z1 -- US= 361 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=137	Descript= <i>moellon calcaire de ST 137 (base de colonne est donjon)</i>
2021 - Situ= Z1 -- US= 362 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=137	Descript= <i>mortier de ST137 (base de colonne ouest donjon)</i>
2021 - Situ= Z1 -- US= 363 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=138	Descript= <i>moellon calcaire de ST138 (base colonne ouest donjon)</i>
2021 - Situ= Z1 -- US= 364 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=138	Descript= <i>mortier de ST138 (base colonne ouest donjon)</i>
2021 - Situ= Z1A -- US= 365 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1B -- US= 366 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1C -- US= 367 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1D -- US= 368 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1E -- US= 369 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1F -- US= 370 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1G -- US= 371 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Z1H -- US= 372 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>décapage sous végétation</i>
2021 - Situ= Zone Je -- US= 373 -- Contexte= R -- Sous= -- Sur=0 -- Dans=Zone J et G -- SStruct=M 133	Descript= <i>Couche de terre</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 374 -- Contexte= A -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=	Descript= <i>Terre humus sommet courtine C4 contigu T4</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 375 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>première marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 376 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>deuxième marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4 partie est de la marche déplacée par la végétation</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 377 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>deuxième marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4 partie ouest de la marche</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 378 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>troisième marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 379 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>quatrième marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 380 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>quatrième marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4 partie cassée</i>
2021 - Situ= C4 -- US= 381 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>cinquième marche de l'escalier du chemin de ronde vers la T4</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 382 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>piédroit de la porte de la tour T4 en direction de la courtine C4</i>
2021 - Situ= T5 niv 2 -- US= 383 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M45 -- SStruct=M45	Descript= <i>Mortier dans archère T5-24</i>
2021 - Situ= T5 -- US= 384 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M45 -- SStruct=M45	Descript= <i>mortier dans angle archère T5-23 à gauche</i>
2021 - Situ= -- US= 385 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M45 -- SStruct=M45	Descript= <i>mortier face externe du M45 côté T5 angle C1-T5</i>
2021 - Situ= -- US= 386 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M139 -- SStruct=M139	Descript= <i>mortier prélevé dans l'escalier dégagé en juillet 2021</i>
2021 - Situ= -- US= 387 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M43 -- SStruct=M43	Descript= <i>mortier prélevé en juillet 2021 face externe côté ouest de la T5</i>
2021 - Situ= Z -- US= 388 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M145 -- SStruct=M145	Descript= <i>mortier prélevé sur face interne de l'embrasure de la porte du donjon, à droite en entrant dans le donjon, dans l'angle nord-ouest</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2021 - Situ= Z -- US= **389** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M145 -- SStruct=M145
 Descript= *mortier prélevé dans la baie Z102, angle intérieur nord est*
-
- 2021 - Situ= C4 intérieure -- US= **390** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=C4 -- SStruct=C4
 Descript= *mortier zone noire C4 intérieure (quart nord, entre carroyage 5.1 et 6.1) entre 2 mortiers arase 5*
-
- 2021 - Situ= C4 intérieur -- US= **391** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=C4 -- SStruct=C4
 Descript= *mortier prélevé dans la C4 intérieure (quart nord, entre carroyage 5.1 et 6.1) au-dessus de l'arase 5 (base de la planée 6)*
-
- 2021 - Situ= G-J -- US= **392** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M133 -- SStruct=M133
 Descript= *mortier prélevé côté bat. G, au milieu*
-
- 2021 - Situ= -- US= **393** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M124 -- SStruct=M124
 Descript= *mortier prélevé dans bat. K, structure M124, côté est, à environ 70 cm de l'angle avec M123*
-
- 2021 - Situ= C4 -- US= **394** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=C4 -- SStruct=C4
 Descript= *mortier prélevé dans la C4 intérieure à environ 4,20 m de hauteur du sol et environ 2,20 m de l'angle C4-C1*
-
- 2021 - Situ= C4 -- US= **395** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Pierres/moellons du chemin de ronde*
-
- 2021 - Situ= C4 -- US= **396** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Mortier du chemin de ronde*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **397** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *1ère partie de la 6ème marche de l'escalier du chemin de ronde E147 (placée du côté du piédroit UC 382)*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **398** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *2ème partie de la 6ème marche de l'escalier du chemin de ronde E147 (placée du côté interne de la tour)*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **399** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *1ère partie de la 7ème marche de l'escalier du chemin de ronde E147 (placée du côté du piédroit UC 382)*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **400** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *2ème partie de la 7ème marche de l'escalier du chemin de ronde E147 (placée du côté interne de la tour T4)*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **401** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *8ème marche de l'escalier du chemin de ronde E147*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **402** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=E149
 Descript= *marche en pierre de l'escalier E149 (4 marches probables à l'origine) entre les murs M142 et M151*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **403** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=E148
 Descript= *Pierre taillée nord de la marche haute de l'escalier E148*
-
- 2021 - Situ= Z1A -- US= **404** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1B -- US= **405** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1C -- US= **406** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1D -- US= **407** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1E -- US= **408** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1F -- US= **409** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1G -- US= **410** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= Z1H -- US= **411** -- Contexte= D -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Ramassage sur le sol du donjon*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **412** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=E148
 Descript= *Pierre taillée nord de la marche moyenne de l'escalier E148*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **413** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=E148
 Descript= *Pierre taillée nord de la marche basse de l'escalier E148*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **414** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Pierre de "seuil" ou "marche" à la limite de la T4 et le chemin de ronde nord. Structure à confirmer*
-
- 2021 - Situ= T4 niv1 -- US= **415** -- Contexte= RO -- Sous= -- Sur= -- Dans=T4 -- SStruct=
 Descript= *Remblai d'occupation rez de chaussée de la T4*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **416** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *"Marche" en pierre avec dessus lisse, à côté de la pierre UC 414. Structure à confirmer*
-
- 2021 - Situ= T4 niv2 -- US= **417** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Mortier sous la "marche" en pierre UC 416*

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 418 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=E148 Descript= <i> Pierre taillée médiane de la marche haute de l'escalier E148</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 419 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=E148 Descript= <i> Pierre taillée sud de la marche haute de l'escalier E148</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 420 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=E148 Descript= <i> Pierre taillée médiane de la marche moyenne de l'escalier E148</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 421 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=E148 Descript= <i> Pierre taillée sud de la marche moyenne de l'escalier E148</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 422 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=E148 Descript= <i> Pierre taillée sud de la marche basse de l'escalier E148</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 423 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=ST152 Descript= <i> linteau droit supérieur de l'encorbellement ST152</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 424 -- Contexte= C -- Sous=423 -- Sur=426 -- Dans= -- STruct=ST152 Descript= <i> linteau droit jumelé sud de l'encorbellement ST152</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 425 -- Contexte= C -- Sous=423 -- Sur=426 -- Dans= -- STruct=ST152 Descript= <i> linteau droit jumelé nord de l'encorbellement ST152</i>
2021 - Situ= T4 niv -- US= 426 -- Contexte= C -- Sous=424 ; 425 -- Sur=427 -- Dans= -- STruct=ST152 Descript= <i> linteau droit (épaisseur 21 cm) sous les linteaux jumelés UC 424 et 425 et sur le corbeau UC 427, encorbellement ST152</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 427 -- Contexte= C -- Sous=426 -- Sur=428 -- Dans= -- STruct=ST152 Descript= <i> corbeau de l'encorbellement ST152</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 428 -- Contexte= C -- Sous=427 -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST152 Descript= <i> linteau droit inférieur de l'encorbellement ST 152</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 429 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct= Descript= <i> claveau sud de la voûte du deuxième étage de la T4</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 430 -- Contexte= N -- Sous=431 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=E148 Descript= <i> Négatif de marche descendant vers l'intérieur de la T4</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 431 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=430 -- Dans= -- STruct=E148/E149 Descript= <i> Négatif du palier d'entrée dans la T4 niv2 depuis la courtine C5</i>
2021 - Situ= T4 niv2 -- US= 432 -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=E149 Descript= <i> Négatif de marche de l'escalier montant dans l'épaisseur du mur M142 de la T4</i>
2021 - Situ= T4 -- US= 433 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans=M141 -- STruct=M141 ; E147 Descript= <i> Mortier de l'escalier E147</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 434 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M158 -- STruct= Descript= <i> bouchage hétérogène baie D201 , Bat D, tuiles, briques,</i>
2022 - Situ= zone01 -- US= 435 -- Contexte= R -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct= Descript= <i> Décapage de la zone 01</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 436 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=498 -- Dans= -- STruct=M152 Descript= <i> pierres calcaire du mur M152</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 437 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M152 Descript= <i> mortier de chaux de M152</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 438 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M 153 Descript= <i> pierres calcaires du bouchage M153</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 439 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M 153 Descript= <i> Mortier du mur de bouchage M 153</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 440 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=494 -- Dans= -- STruct=M 154 Descript= <i> pierres calcaires du mur M154</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 441 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=494 -- Dans= -- STruct=M 154 Descript= <i> Mortier du mur M 154</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 442 -- Contexte= C -- Sous=435 -- Sur=483 -- Dans= -- STruct= Descript= <i> sol maçonné contre le mur de façade Bat D (sol porcherie L ?)</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 443 -- Contexte= SA -- Sous=435 -- Sur=483 -- Dans= -- STruct= Descript= <i> sol aménagé de tuiles à plat (sol porcherie ?)</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 444 -- Contexte= SA -- Sous=435 -- Sur=483 -- Dans= -- STruct= Descript= <i> pierres d'un petit dallage (sol porcherie ?)</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 445 -- Contexte= SA -- Sous=435 -- Sur=449 -- Dans= -- STruct= Descript= <i> pierres émoussées appartenant à un sol aménagé prises dans le mortier US 449</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 446 -- Contexte= SA -- Sous=435 -- Sur=483 -- Dans= -- STruct= Descript= <i> empièchement entre ST 155 et M 152 (sol porcherie ?)</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2022 - Situ= zone 01 -- US= 447 -- Contexte= SA -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 155 Descript= <i>pierres du dallage du ST 155</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 448 -- Contexte= SA -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 155 Descript= <i>mortier du dallage St 155</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 449 -- Contexte= C -- Sous=445 -- Sur=482 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>mortier ocre jaune de scellement des pierres US 445</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 450 -- Contexte= C -- Sous=435 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 156 Descript= <i>pierres calcaire et silex de ST 156 (fondation escalier)</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 451 -- Contexte= C -- Sous=435 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 156 Descript= <i>mortier ocre jaune de la ST 156</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 452 -- Contexte= R -- Sous=435 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>remblai grisâtre, nodules de chaux et mortier</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 453 -- Contexte= R -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>couche gravillonneuse devant la façade sud du bât B (installation d'une "terrasse" par les anciens propriétaires)</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 454 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 157 Descript= <i>pierres calcaire et silex du mur M 157 (façade logis C)</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 455 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 157 Descript= <i>mortier du mur M 157 (façade logis C)</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 456 -- Contexte= R -- Sous=453 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>remblai à l'ouest de M 157, tuiles +++ dont glaçurées, briques</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 457 -- Contexte= R -- Sous=453 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>remblai à l'est de M 157, tuile, brique, nodules de chaux et mortier; Ch bois</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 458 -- Contexte= SA -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>dallage de gros modules en remploi devant la porte D101</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 459 -- Contexte= R -- Sous=435 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>remblai, tuiles, tomette, silex</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 460 -- Contexte= C -- Sous=457 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>mortier jaune du mur M 165</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 461 -- Contexte= D -- Sous=456 -- Sur=480 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>démolition de M 157</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 462 -- Contexte= C -- Sous=456 -- Sur=461 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>Quatre briques alignées (aménagement paysager ?)</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 463 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 164 Descript= <i>mortier du mur M 164 (façade logis C)</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 464 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 164 Descript= <i>pierres calcaire et silex du mur M 164</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 465 -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 165 Descript= <i>pierres calcaire de M 165</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 466 -- Contexte= SA -- Sous=457 -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>mortier et craie, épais. 5 cm envir</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 467 -- Contexte= SA -- Sous=457 -- Sur=479 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>lentille de craie, similaire à 466</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 468 -- Contexte= C -- Sous=456 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=M 166 Descript= <i>pierres et silex +++ du M 166</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 469 -- Contexte= C -- Sous=456 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=M 166 Descript= <i>mortier ocre jaune très friable de M 166</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 470 -- Contexte= N -- Sous=459 -- Sur= -- Dans=446 -- SStruct= Descript= <i>négatif dans 446 (creusement dans sol porcherie ?)</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 471 -- Contexte= CO -- Sous=457 -- Sur=472 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>couche d'occupation noire très fine</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 472 -- Contexte= R -- Sous=471? -- Sur=478 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>remblai (identique à 475 ?)</i>
2022 - Situ= Z -- US= 473 -- Contexte= CO -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>décapage du sol salle tourelle SE Donjon</i>
2022 - Situ= zone 01 -- US= 474 -- Contexte= R -- Sous=481 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>tuiles, silex et calcaire friable et tomettes à plat</i>
2022 - Situ= zone 02 -- US= 475 -- Contexte= SA -- Sous=471 -- Sur=478 -- Dans= -- SStruct= Descript= <i>nodule de chaux et mortier, tuiles (identique à 472 ?)</i>

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **476** -- Contexte= C -- Sous=435 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=ST 168
 Descript= *lit de moellons calcaire sur M 164 très usées (passage sur arasement ?)*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **477** -- Contexte= SA -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=ST 168
 Descript= *mortier friable et peu compact du sol 476*
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **478** -- Contexte= SA -- Sous=475 -- Sur=520 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *sol aménagé nodule chaux, ch de bois*
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **479** -- Contexte= R -- Sous=467 -- Sur=478 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *Remblai de tuiles +++*
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **480** -- Contexte= SA -- Sous=456 -- Sur=505 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *petits fragment de calcaire de sol ?*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **481** -- Contexte= CO -- Sous=435 -- Sur=474 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *tuiles, de la cour*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **482** -- Contexte= R -- Sous=483 -- Sur=484 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *remblai de mortier et pierres sous le béton*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **483** -- Contexte= SA -- Sous=442 ; 443 ; 444 ; 446 -- Sur=482 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *béton très compact, tuile, ch de bois, paille*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **484** -- Contexte= C -- Sous=482 -- Sur=497 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *mortier jaune très sableux et pierre (couche de préparation ? de la pose du béton 483)*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **485** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=Baie C 101
 Descript= *feuilure Nord de la Baie C 101 (profondeur 8 cm)*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **486** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=Baie C101
 Descript= *feuilure sud de la baie C101*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **487** -- Contexte= R -- Sous=474 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *gros Blocs de craie indurée en amas linéaire sur la fondation St 156 (partie nord)*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **488** -- Contexte= SA -- Sous=435 -- Sur=495 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *sol avec tuiles à plat*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **489** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 168
 Descript= *Pierre d'ébrasement (encore en place) de la niche ST 168, surface sup très usée*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **490** -- Contexte= SA -- Sous=435 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *niveau de silex plats, petits moellons calcaires et terre*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **491** -- Contexte= CO -- Sous=498 -- Sur=492 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *petite terre fine noire*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **492** -- Contexte= SA -- Sous=491 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *sol de mortier jaune très compact et silex (sol médiéval ?)*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **493** -- Contexte= C -- Sous=484 -- Sur=498 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *empierrement compact contre le mur de façade du bat B*
- 2022 - Situ= -- US= **494** -- Contexte= G -- Sous= -- Sur=501 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *couche gravillonneuse terre grise, cailloutis blanc silex (couche alluviale ?), 70 cm d'épaisseur.*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **495** -- Contexte= R -- Sous=488 -- Sur=496 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *remblai de tuiles et de pierres (drainage du sol 488 ?)*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **496** -- Contexte= R -- Sous=495 -- Sur=515 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *terre sombre*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **497** -- Contexte= CO -- Sous=484 -- Sur=498 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *couche gris foncé sur mortier 498 le long de M 153*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **498** -- Contexte= C -- Sous=497 -- Sur=491 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *lentille de mortier jaune sableux*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **499** -- Contexte= N -- Sous=487 -- Sur= -- Dans=st 156 -- SStruct=
 Descript= *négatif de marche de la ST 156*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **500** -- Contexte= C -- Sous=487 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=St 170
 Descript= *mortier ocre jaune dans St 170*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **501** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *béton des fondations (d'origine) de M 160*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **502** -- Contexte= CO -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *niveau de chantier contre le mur façade nord du Bât D*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **503** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=494 ; 506 -- SStruct=
 Descript= *négatif de la tranchée coffrage pour la fondation 501*
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **504** -- Contexte= SA -- Sous=498 -- Sur=492 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= *galets de silex usés*

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **505** -- Contexte= R -- Sous=461 -- Sur=523 -- Dans= -- SStruct= Descript= *tuiles*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **506** -- Contexte= G -- Sous=494 -- Sur=507 -- Dans= -- SStruct= Descript= *couche argileuse gris très sombre*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **507** -- Contexte= G -- Sous=506 -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= *couche de gros silex*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **508** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=494 -- Dans= -- SStruct=ST 170 Descript= *énorme pierre taillée calcaire (projet de linteau ?) avec arêtes fines, traces de broche, sans taillant, disposée à plat devant la fondation ST 156. Pouvait servir de fondation à un emmarchement ou palier bas. Aucune trace d'usure.*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **509** -- Contexte= RO -- Sous= -- Sur=494 -- Dans= -- SStruct=TRA180 Descript= *Remplissage de la tranchée de fondation TRA 180, côté ouest de M167*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **510** -- Contexte= C -- Sous=504 -- Sur=491 -- Dans= -- SStruct= Descript= *remblai ocre jaune compacte avec quelques silex*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **511** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=494 -- SStruct=POT 171 Descript= *négatif de trou de poteau, creusement du trou*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **512** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=511 -- SStruct=POT 171 Descript= *pierres calcaires de calage de POT 171, dont deux parallélépipédiques*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **513** -- Contexte= RO -- Sous= -- Sur=512 -- Dans=528 -- SStruct= Descript= *remplissage du négatif 528 du poteau de bois, terre meuble*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **514** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=POT 171 Descript= *bois vestige du POT 171*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **515** -- Contexte= SA -- Sous=496 -- Sur=494 -- Dans= -- SStruct= Descript= *sol de mortier, nodules de chaux, ch de bois*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **516** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 154 Descript= *béton de la fondation M 164*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **517** -- Contexte= R -- Sous=520 -- Sur=518 -- Dans= -- SStruct=TRA 167 Descript= *remplissage d'une tranchée de fondation contre les fondations de M 108*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **518** -- Contexte= N -- Sous=517 -- Sur= -- Dans=519 -- SStruct= Descript= *négatif de la tranchée TRA 173*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **519** -- Contexte= R -- Sous=520 -- Sur=494 -- Dans= -- SStruct= Descript= *remblai de mortier jaune compact*
-
- 2022 - Situ= Zone 02 -- US= **520** -- Contexte= R -- Sous=478 -- Sur=519 -- Dans= -- SStruct= Descript= *couche gravillonneuse semblable à 494 mais rapportée*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **521** -- Contexte= R -- Sous=M172 -- Sur=522 -- Dans= -- SStruct= Descript= *remplissage de la tranchée de fondation du mur M 167*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **522** -- Contexte= N -- Sous=521 -- Sur= -- Dans=523 -- SStruct= Descript= *négatif de la tranchée de fondation du mur M 167*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **523** -- Contexte= R -- Sous=522 -- Sur=494 -- Dans= -- SStruct= Descript= *remblai de tuiles +++*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **524** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 172 Descript= *mortier de la fondation M172 du mur M 166*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **525** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M 172 Descript= *pierres de la fondation M172 du mur M 166*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **526** -- Contexte= R -- Sous=474 -- Sur=494 -- Dans= -- SStruct= Descript= *remblai de tuiles*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **527** -- Contexte= SA -- Sous=M152 -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= *sol aménagé, mortier jaune et nodules de chaux*
-
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **528** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=POT 171 Descript= *négatif du bois du poteau POT 171*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **529** -- Contexte= C -- Sous=M157 -- Sur=530 -- Dans= -- SStruct=M173 Descript= *Niveau de chantier (mortier de chaux) de la fondation du mur M157*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **530** -- Contexte= C -- Sous=529 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=M173 Descript= *Béton (mortier de chaux + pierres) de la fondation M173 du mur M157*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **531** -- Contexte= C -- Sous=529 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M173 Descript= *Moellons de la maçonnerie de fondation M173 du mur M157 (alignements visibles côté ouest)*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **532** -- Contexte= C -- Sous=M108 -- Sur=533 -- Dans= -- SStruct=M175 Descript= *Niveau de chantier (mortier de chaux) de la maçonnerie des fondations M175 du mur M108*
-
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **533** -- Contexte= C -- Sous=M108 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M175 Descript= *Béton (mortier de chaux + pierres) de la fondation M175 du mur M108 (façade sud du bât. B)*

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **534** -- Contexte= C -- Sous=M164 -- Sur=516 -- Dans= -- SStruct=M176
 Descript= Niveau de chantier (mortier de chaux) de la maçonnerie des fondations M176 du mur M164 (mur de façade du bât. B), visible côté ouest du mur M164
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **535** -- Contexte= C -- Sous=536 -- Sur= -- Dans=494 -- SStruct=TRA177
 Descript= Négatif de creusement de la tranchée de fondation TRA177 mise en place pour la construction du mur M164 (façade du bât. C)
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **536** -- Contexte= C -- Sous=496 ; 515 ? -- Sur=535 -- Dans= -- SStruct=TRA177
 Descript= Remplissage de la tranchée de fondation TRA177 du mur de façade du bât. C M164
- 2022 - Situ= T4/C5 -- US= **537** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Couche d'humus sur l'extrémité ouest de la C5, à sa jonction avec la T4
- 2022 - Situ= C5 -- US= **538** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M178
 Descript= Pierres (calcaire/craie + silex) du mur parapet M178 de la courtine C5
- 2022 - Situ= C5 -- US= **539** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M178
 Descript= Mortier de chaux du mur parapet M178 (courtine C5)
- 2022 - Situ= C5 -- US= **540** -- Contexte= C -- Sous=537 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST179
 Descript= Pierres calcaires/craie + silex usés du sol aménagé ST179 du chemin de ronde sur C5
- 2022 - Situ= C5 -- US= **541** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST179
 Descript= Mortier de chaux très friable de scellement de l'empierrement 540 sur le sommet de C5
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **542** -- Contexte= N -- Sous=509 -- Sur= -- Dans=494 -- SStruct=TRA180
 Descript= Négatif de la tranchée de fondation TRA180 côté ouest du mur de façade de la salle C (M164)
- 2022 - Situ= T6 -- US= **543** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= négatif haut sur parement nord de la tour T6 (voir carte postale 1900), rebouchage par 544
- 2022 - Situ= T6 -- US= **544** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= rebouchage du négatif haut 543 de la façade de T6, petits moellons de calcaire et ciment
- 2022 - Situ= T6 -- US= **545** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= négatif moyen de la façade nord de tour T6 (voir carte postale 1900), rebouchage par 546
- 2022 - Situ= T6 -- US= **546** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= rebouchage du négatif 545, petits moellons et ciment moderne
- 2022 - Situ= T6 -- US= **547** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= négatif bas de la façade nord de la tour T6, au-dessus de la base (voir carte postale 1900), rebouchage 548
- 2022 - Situ= T6 -- US= **548** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= rebouchage du négatif bas de la façade nord de T6, petits moellons et ciment moderne
- 2022 - Situ= T6 -- US= **549** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M55 -- SStruct=
 Descript= rainure arciforme descendante dans les pierres de parement nord de la tour T5, sur le flanc coté porte. Probablement creusée par un frottement (chaîne ?)
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **550** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST170
 Descript= Gros bloc de calcaire formant avec le bloc 508 et le mortier de chaux 500 la structure ST170
- 2022 - Situ= Zone 02 -- US= **551** -- Contexte= R -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= remplissage d'une tranchée de fondation contre les fondations de M 157 (côté est du mur)
- 2022 - Situ= zone 02 -- US= **552** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= négatif de la tranchée de fondation de M157 (côté est du mur)
- 2022 - Situ= zone 01 -- US= **553** -- Contexte= N -- Sous=M163 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=D102
 Descript= négatif de creusement de la baie D102
- 2023 - Situ= C4 -- US= **554** -- Contexte= A -- Sous= -- Sur=555 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Couche supérieure d'humus sur la courtine C4 (au niveau de l'entrée dans la tour T3)
- 2023 - Situ= C4 -- US= **555** -- Contexte= A -- Sous=554 -- Sur=556 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Couche d'humus sur la courtine C4, à sa jonction avec la tour T3 (stérile en mobilier), moellons de silex, sous la couche US 554, qui contient de nombreuses tuiles. Petites poches de cendres
- 2023 - Situ= C4 -- US= **556** -- Contexte= D -- Sous=555 -- Sur=557 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Couche sableuse témoignant de la désagrégation du mortier de la courtine
- 2023 - Situ= C4 -- US= **557** -- Contexte= A -- Sous=556 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Couche noire sur le niveau de circulation de la courtine C4 (NATURE A VERIFIER)
- 2023 - Situ= C4/T3 -- US= **558** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Pierre est de piédroit de la porte entre la courtine C4 et la tour T3
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **559** -- Contexte= R -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Poche de remblai visible en coupe à l'extrémité ouest de la zone 04a.
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **560** -- Contexte= R -- Sous=559 -- Sur=562 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Remblai de tuiles
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **561** -- Contexte= R -- Sous=559 -- Sur=563 -- Dans= -- SStruct=
 Descript= Remblai pierres + tuiles

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **562** -- Contexte= R -- Sous=560 -- Sur=563 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai meuble*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **563** -- Contexte= SA -- Sous=591 -- Sur=609 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Niveau de sol mortier + silex (= 527)*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **564** -- Contexte= R -- Sous=000 -- Sur=567 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Niveau superficiel (décapage) sous l'herbe*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **565** -- Contexte= R -- Sous=000 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Niveau superficiel (décapage) sous l'herbe*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **566** -- Contexte= R -- Sous=565 -- Sur=563 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai meuble récent très hétérogène*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **567** -- Contexte= R -- Sous=564 -- Sur=572 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai TCA + pierres (suite à installation des câbles électriques)*
-
- 2023 - Situ= zone 03 -- US= **568** -- Contexte= SA -- Sous=000 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Gravillons de la cour récente*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **569** -- Contexte= CO -- Sous=568 -- Sur=570 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche d'occupation, nombreuses inclusions de charbons de bois*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **570** -- Contexte= C -- Sous=569 -- Sur=573 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai nodules de mortier + chaux (= 590)*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **571** -- Contexte= G -- Sous=567 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche argileuse grise, gravillons blancs (couche alluviale ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **572** -- Contexte= R -- Sous=567 -- Sur=571 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Lentille de mortier + pierres, reliquat de ST186 ?*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **573** -- Contexte= R -- Sous=570 -- Sur=592 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai terre + pierres (calcaire + silex), devant le seuil ST199 de la baie B-107*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **574** -- Contexte= CO -- Sous=568 -- Sur=590 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche d'occupation, inclusions de charbon*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **575** -- Contexte= D -- Sous=568 -- Sur=574 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Démol de M183 (moellons + mortier)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **576** -- Contexte= C -- Sous=568 -- Sur=596 -- Dans= -- STruct=M183
Descript= *Moellons de la structure M183*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **577** -- Contexte= C -- Sous=568 -- Sur=596 -- Dans= -- STruct=M183
Descript= *Mortier de chaux jaune orangé friable*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **578** -- Contexte= SA -- Sous=571 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche de mortier lissé sur les banquettes de fondation M184 et M185*
-
- 2023 - Situ= zone 04 -- US= **579** -- Contexte= R -- Sous=565 -- Sur=600 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai gravillonneux (possible aménagement du sol de la cour ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **580** -- Contexte= C -- Sous=579 -- Sur=637 -- Dans= -- STruct=ST195
Descript= *Pierre taillée chanfreinée sur 3 côtés, installée dans le mortier 637 de la structure circulaire (maçonnerie colonne) ST195.*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **581** -- Contexte= C -- Sous=582 -- Sur=573 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Marche en ciment devant la porte B-107. Installée sous le niveau du seuil moderne.*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **582** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=581 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Pierres du seuil moderne de la baie B-107. Comprend la traverse avec démarrage de meneau en réemploi 582-001.*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **583** -- Contexte= C -- Sous=587 ; 578 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M184
Descript= *Moellons (majoritairement calcaires) de la fondation M184 de la courtine C2*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **584** -- Contexte= C -- Sous=578 ; 587 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M184
Descript= *Mortier de chaux couleur jaune-beige de la fondation M184 de la courtine C2.*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **585** -- Contexte= C -- Sous=578 ; 587 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M185
Descript= *Moellons (majoritairement calcaires) de la fondation M185 de la courtine C3*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **586** -- Contexte= C -- Sous=578 ; 587 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M185
Descript= *Mortier de chaux (couleur jaune-beige) de la fondation M185 de la courtine C3*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **587** -- Contexte= G -- Sous=567 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche argileuse grise gravillons blancs (couche alluviale)*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **588** -- Contexte= C -- Sous=567 -- Sur=587 -- Dans= -- STruct=ST186
Descript= *Moellons (calcaire + silex)*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **589** -- Contexte= C -- Sous=567 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Mortier jaune-orangé de la structure ST186. Très friable, part facilement à la fouille*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **590** -- Contexte= R -- Sous=574 -- Sur=596 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai nodules de chaux + mortier*
-

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **591** -- Contexte= C -- Sous=562 -- Sur=563 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Fine couche d'occupation sur le sol aménagé 563, traces de charbon*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **592** -- Contexte= G -- Sous=573 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche argileuse grise gravillons blancs (couche alluviale ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **593** -- Contexte= C -- Sous=M108 -- Sur=648 -- Dans= -- STruct=M187
Descript= *Mortier de chaux beige de la fondation M187. Très compact. Comprend des inclusions de gravillons blancs + silix dans la moitié supérieure, qui disparaissent dans la moitié inférieure.*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **594** -- Contexte= C -- Sous=M108 -- Sur=648 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Moellons (silix) de la fondation M187. Relativement organisés sur les 30 cm supérieurs de la fondation.*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **595** -- Contexte= CO -- Sous=590 -- Sur=596 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche d'occupation ? charbons de bois + cendres*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **596** -- Contexte= R -- Sous=595 -- Sur=603 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche sableuse jaune*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **597** -- Contexte= C -- Sous=590 -- Sur=596 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Moellons alignés, associés à quelques poches de mortier de chaux 598 (structure maçonnée ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **598** -- Contexte= C -- Sous=590 -- Sur=596 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Poches de mortier de chaux associées aux moellons 597 (structure maçonnée ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **599** -- Contexte= G -- Sous=601 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche argileuse grise gravillons blancs (couche alluviale ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **600** -- Contexte= R -- Sous=579 -- Sur=601 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Poches de mortier de chaux (lambeaux du sol 563 ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **601** -- Contexte= R -- Sous=602 -- Sur=599 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Poches argileuses gris-jaune + gravillons blancs*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **602** -- Contexte= R -- Sous=579 -- Sur=601 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai de terre noirâtre + gravillons*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **603** -- Contexte= R -- Sous=596 -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche argileuse grise + gravillons*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **604** -- Contexte= R -- Sous=603 -- Sur=613 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai brun-noir grosses pierres (= 605 ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **605** -- Contexte= R -- Sous=603 -- Sur=656 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche brun-noir (= 604?)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **606** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Mortier lissé sur la banquette de fondation M188 de la courtine C2*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **607** -- Contexte= C -- Sous=M200 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M188
Descript= *Moellons de la maçonnerie de fondation M188 (courtine C2), principalement calcaires*
-
- 2023 - Situ= zone 03 -- US= **608** -- Contexte= C -- Sous=M200 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M188
Descript= *Mortier de chaux de la fondation M188*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **609** -- Contexte= C -- Sous=563 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Couche argileuse grise gravillons blancs*
-
- 2023 - Situ= C4 -- US= **610** -- Contexte= R -- Sous=556 -- Sur=611 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Tuiles*
-
- 2023 - Situ= C4 -- US= **611** -- Contexte= R -- Sous=610 -- Sur=633 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai de terre*
-
- 2023 - Situ= C4/T3 -- US= **612** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=611 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Marche en pierre taillée, à la jonction entre le chemin de ronde sur C4 et l'entrée dans la tour T3, dont le nez et le giron sont très usés*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **613** -- Contexte= D -- Sous=604 -- Sur=656 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Pierres de démol dont moellons équarris*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **614** -- Contexte= C -- Sous=566 ; 579 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M189
Descript= *Moellons (calcaire + silix) de M189 (= 630 = 625)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **615** -- Contexte= C -- Sous=579 ; 566 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M189
Descript= *Mortier de chaux jaune vif friable (= 631 = 626)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **616** -- Contexte= C -- Sous=566 ; 579 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M189
Descript= *Tuiles maçonnées dans M189 (= 627 = 634)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **617** -- Contexte= D -- Sous=579 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M189
Descript= *Pierres (calcaire + silix) de démol de M189*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **618** -- Contexte= R -- Sous=000 -- Sur=623 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai hétérogène*
-

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **619** -- Contexte= C -- Sous=596 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=ST190
Descript= *Moellon de ST190*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **620** -- Contexte= C -- Sous=596 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Traces ténues de mortier de chaux jaune sous la pierre 619*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **621** -- Contexte= N -- Sous=622 -- Sur=596 -- Dans= -- SStruct=TRA191
Descript= *Négatif de la tranchée de fondation TRA191 de M108*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **622** -- Contexte= RO -- Sous= -- Sur=621 -- Dans= -- SStruct=TRA191
Descript= *Remplissage de la tranchée TRA191*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **623** -- Contexte= R -- Sous=618 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Gros fragments de plâtre + tuiles largeur et/ou longueur complète*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **624** -- Contexte= R -- Sous=565 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Remblai ou SA gravillonneux fouillé au-dessus du quart NE de ST195 (= 579)*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **625** -- Contexte= C -- Sous=623 -- Sur=647 -- Dans= -- SStruct=M192
Descript= *Moellons (calcaire + silix) de M192 (= 614 = 630)*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **626** -- Contexte= C -- Sous=623 -- Sur=647 -- Dans= -- SStruct=M192
Descript= *Mortier de chaux jaune orangé du mur M192 (= 615 = 631)*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **627** -- Contexte= C -- Sous=623 -- Sur=647 -- Dans= -- SStruct=M192
Descript= *Tuiles maçonnées dans M192 (= 616 = 634)*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **628** -- Contexte= C -- Sous=623 -- Sur=647 -- Dans= -- SStruct=M192
Descript= *Plâtre maçonné dans M192*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **629** -- Contexte= C -- Sous=618 -- Sur=643 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Démol de M192 (TCA + plâtre + moellons moyens et gros modules + mortier)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **630** -- Contexte= C -- Sous=566 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M193
Descript= *Moellons (calcaire + silix) de M193 (= 614 = 625)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **631** -- Contexte= C -- Sous=566 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M193
Descript= *Mortier de chaux jaune orangé de M193 (= 615 = 626)*
-
- 2023 - Situ= C4/T3 -- US= **632** -- Contexte= C -- Sous=612 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Pierre taillée dont l'arête semble usée (marche ?)*
-
- 2023 - Situ= C4 -- US= **633** -- Contexte= R -- Sous=611 -- Sur=641 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Couche argileuse grise mêlée à du mortier sableux ?*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **634** -- Contexte= C -- Sous=566 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M193
Descript= *Tuiles maçonnées dans M193 (= 616 = 627)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **635** -- Contexte= C -- Sous=M201 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M194
Descript= *Moellons (silix) de la fondation M194*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **636** -- Contexte= C -- Sous=M201 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M194
Descript= *Mortier jaune-beige de la maçonnerie de fondation M194*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **637** -- Contexte= C -- Sous=609 ? -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 195
Descript= *Mortier de chaux jaune clair de la maçonnerie circulaire ST195*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **638** -- Contexte= C -- Sous=609 ? -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST 195
Descript= *Moellons (silix en grande majorité + quelques calcaires)*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **639** -- Contexte= R -- Sous=629 -- Sur=643 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Remblai meuble brun-gris*
-
- 2023 - Situ= C4 -- US= **640** -- Contexte= R -- Sous=610 -- Sur=611 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Poche d'argile orangée*
-
- 2023 - Situ= C4 -- US= **641** -- Contexte= C -- Sous=633 -- Sur=642 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Moellons du niveau inférieur du chemin de ronde ?*
-
- 2023 - Situ= C4 -- US= **642** -- Contexte= C -- Sous=633 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Mortier jaune sableux du niveau inférieur du chemin de ronde ?*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **643** -- Contexte= R -- Sous=629 -- Sur=647 -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Couche sableuse petits gravillons jaunes/gris (= 601 ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **644** -- Contexte= C -- Sous=568 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M197
Descript= *Moellons (calcaire + silix) de M197 (= 465)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **645** -- Contexte= C -- Sous=568 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M197
Descript= *Mortier de chaux jaune orangé de M197 (= 460)*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **646** -- Contexte= C -- Sous=568 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M197
Descript= *TCA maçonnée dans M197*
-
- 2023 - Situ= zone 04b -- US= **647** -- Contexte= G -- Sous=643 -- Sur= -- Dans= -- SStruct=
Descript= *Terre argileuse brun foncée*
-

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **648** -- Contexte= G -- Sous=M188 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Argile noire + gros silex formant un radier*
-
- 2023 - Situ= zone 04c -- US= **649** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST198
Descript= *Calcaire de Souppes taillé chanfreiné sur 3 côtés. Correspond à la moitié sud d'une base de colonne. Traces de rouille*
-
- 2023 - Situ= zone 04c -- US= **650** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST198
Descript= *Mortier de chaux jaune clair de la maçonnerie de la colonne*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **651** -- Contexte= G -- Sous=609 -- Sur=652 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Terre argileuse grise gravillons blancs (couche alluviale ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **652** -- Contexte= G -- Sous=651 -- Sur=653 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Argile brun-gris*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **653** -- Contexte= G -- Sous=652 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Radier de silex*
-
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **654** -- Contexte= C -- Sous=580 -- Sur=637 -- Dans= -- STruct=ST195
Descript= *Mortier de chaux jaune clair liant la fondation de ST195 à la pierre taillée 580*
-
- 2023 - Situ= zone 05 -- US= **655** -- Contexte= C -- Sous=567 -- Sur=578 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Lentilles de mortier de chaux (couleur rouille) apparaissant sur M185 : coulures lors de réparations de la courtine ?*
-
- 2023 - Situ= zone 04c -- US= **656** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST198
Descript= *Calcaire de Souppes meulièrement taillé, chanfreiné sur 3 côtés. Maçonné au mortier de chaux. Traces de rouille. Moitié nord d'une base de colonne ST198*
-
- 2023 - Situ= zone 03b -- US= **657** -- Contexte= G -- Sous=603 ; 604 -- Sur=648 -- Dans= -- STruct=
Descript= *Terre argileuse brun-gris*
-
- 2023 - Situ= zone 03a -- US= **658** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=581 -- Dans= -- STruct=ST199
Descript= *Ciment du seuil ST 199*
-
- 2023 - Situ= zone 04d -- US= **659** -- Contexte= C -- Sous=663 -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST203
Descript= *Pierre taillée chanfreinée sur 3 côtés, pierre sud de la base du pilier ST203*
-
- 2023 - Situ= zone 04d -- US= **660** -- Contexte= C -- Sous=663 -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST203
Descript= *Pierre taillée chanfreinée sur 3 côtés, pierre côté nord de la base du pilier ST203*
-
- 2023 - Situ= zone 04d -- US= **661** -- Contexte= C -- Sous=663 -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST203
Descript= *Mortier beige nombreuses inclusions blanches de chaux*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **662** -- Contexte= R -- Sous=herbe -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai supérieur*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **663** -- Contexte= R -- Sous=herbe -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **664** -- Contexte= C -- Sous=665 -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST204
Descript= *Pierre taillée chanfreinée sur ses 4 côtés, calcaire de Souppes*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **665** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur=664 -- Dans= -- STruct=ST204
Descript= *Mortier beige très compact, nombreuses inclusions de chaux*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **666** -- Contexte= R -- Sous=674 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Poche de sable blond*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **667** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M205
Descript= *Mortier beige inclusions de chaux*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **668** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M205
Descript= *Petits moellons silex + calcaire*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **669** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M206
Descript= *Mortier beige*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **670** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M206
Descript= *Moellons calcaires (quelques-uns en réemploi ?)*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **671** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M207
Descript= *Légères traces de mortier jaune-beige*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **672** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M207
Descript= *Moellons calcaires*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **673** -- Contexte= C -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=M206
Descript= *TCA maçonnée dans le mortier 669 de M206*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **674** -- Contexte= D -- Sous=662 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Petits moellons/petites pierres + TCA + terre*
-
- 2023 - Situ= zone 03c -- US= **675** -- Contexte= R -- Sous=674 -- Sur= -- Dans= -- STruct=
Descript= *Remblai brun foncé assez compact, inclusions de chaux, TCA, petites pierres*

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2023 - Situ= C3 -- US= **676** -- Contexte= R -- Sous= -- Sur= -- Dans=baie F202 -- SStruct= Descript= *Remblai de l'ébrasement de la baie F202*
- 2023 - Situ= cour nord (tranchée) -- US= **677** -- Contexte= R -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= *Remblai supérieur de la cour, dégagé lors de l'ouverture de la tranchée XXX*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **678** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST208 Descript= *paroi gauche de tuileau de la cheminée ST208*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **679** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST208 Descript= *paroi du fond ou contre coeur de tuileau de la cheminée ST208, qui bouche en partie le rebouchage de l'archère Baie T427*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **680** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST208 Descript= *paroi droite de tuileau de la cheminée ST208*
- 2023 - Situ= T4 niv 2 -- US= **681** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M -- SStruct=ST20 Descript= *Négatif de pillage du jambage droit de la cheminée ST208*
- 2023 - Situ= T4 niv 2 -- US= **682** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST208 Descript= *négatif de pillage du jambage gauche de la cheminée ST208*
- 2023 - Situ= zone 04a -- US= **683** -- Contexte= N -- Sous=M189 -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct=ST195 Descript= *Négatif de pillage de la seconde pierre taillée de la base de colonne ST195*
- 2023 - Situ= cour -- US= **684** -- Contexte= SA -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct= Descript= *Sol aménagé moderne, traversant la cour du nord au sud, formé par un empierrement compact d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur*
- 2023 - Situ= cour nord -- US= **685** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST209 Descript= *Moellons calcaires*
- 2023 - Situ= cour nord -- US= **686** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST209 Descript= *Mortier sablonneux*
- 2023 - Situ= cour nord -- US= **687** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST210 Descript= *Moellons calcaires*
- 2023 - Situ= cour nord -- US= **688** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=ST210 Descript= *Mortier sablonneux*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **689** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M212 -- SStruct=ST208 Descript= *La sole de la cheminée ou foyer de petits moellons de calcaire dans mortier de chaux.*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **690** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M212 -- SStruct= Descript= *négatif circonférentiel de la tour T4 (intérieur) recevant les planches du plancher (UC 706) Prélèvement à faire.*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **691** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *1er négatif de la poutre P1*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **692** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *1e négatif de la poutre P2 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **693** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *1er négatif de ma poutre P3 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **694** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *1er négatif de la poutre P4 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **695** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *2e négatif de la poutre P4 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **696** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *2e négatif de la poutre P3 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **697** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *2e négatif de la poutre P2 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **698** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct= Descript= *2e négatif de la poutre P1 de la tour T4*
- 2023 - Situ= T4 niv1 -- US= **699** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M211 Descript= *Moellons du parement intérieur du mur (M211) de la T4 niv1. Petits calcaire de Souppes, Quelques poudingues, rare silex*
- 2023 - Situ= T4 niv1 -- US= **700** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M211 Descript= *Mortier de scellement des moellons 699 du parement intérieur de la tour*
- 2023 - Situ= T4 niv1 -- US= **701** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur=0 -- Dans= -- SStruct= Descript= *Enduit du parement intérieur de la tour T4 rez de chaussée (PREVOIR Prélèvement)*
- 2013 - Situ= T4 niv1 -- US= **702** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M211 -- SStruct=baie T413 Descript= *négatif de démolition de l'encadrement de l'archère T413*
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **703** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- SStruct=M212 Descript= *Moellons du parement intérieur de la tour T4 niv2 ; calcaire de Souppes, quelques silex*

ANNEXE 2 - Liste des unités stratigraphiques (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **704** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M212
 Descript= *Mortier de sable et chaux du parement intérieur du mur M212 de la tour T4 niv2 (PREVOIR Prélèvement)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **705** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=M212
 Descript= *enduit du parement intérieur de la tour T4 niv 2 (PREVOIR Prélèvement)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **706** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=690 -- STruct=
 Descript= *Vestige de planche de bois dans le négatif 690 circonférentiel de la tour T4 (PREVOIR xylogologie)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **707** -- Contexte= N -- Sous= -- Sur= -- Dans=M212 -- STruct=ST208
 Descript= *négatif de creusement de la cheminée ST208 dans la tour T4 niv2*
-
- 2023 - Situ= cour nord (tranchée) -- US= **708** -- Contexte= G -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Terre limono-argileuse grise gravillons blancs (couche alluviale ?)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **709** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=
 Descript= *Ajout de maçonnerie sur les murs "formerets", sur une hauteur des 2 premiers voussoirs de la nervure de la voûte.*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **710** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=T424
 Descript= *supplément de maçonnerie sur l'allège de l'archère T404 (petits moellons de silex et mortier gris sableux)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **711** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=T425
 Descript= *supplément de maçonnerie sur l'allège de l'archère T425 (petits moellons de silex et mortier gris sableux)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv2 -- US= **712** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=T426
 Descript= *supplément de maçonnerie sur l'allège de T426 (petits moellons de silex et mortier gris sableux)*
-
- 2023 - Situ= T4 niv 2 -- US= **713** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans= -- STruct=ST208
 Descript= *maçonnerie de bouchage de l'archère T427 (derrière la cheminée ST208)*
-
- 2023 - Situ= Bâtiment BC -- US= **714** -- Contexte= C -- Sous= -- Sur= -- Dans=M108 -- STruct=B107
 Descript= *linteau droit*
-

ANNEXE 3

Liste des STRUCTURES 2023

2017 -- Situation = Enceinte -- Structure = C1 -- Descrip = demi courtine nord Notes = mur courtine épais 198
2017 -- Situation = Enceinte -- Structure = C2 -- Descrip = courtine est Notes = mur courtine épais 198
2017 -- Situation = Enceinte -- Structure = C3 -- Descrip = courtine sud Notes = mur courtine épais 198
2017 -- Situation = Enceinte -- Structure = C4 -- Descrip = courtine ouest Notes = mur courtine épais 198
2017 -- Situation = Enceinte -- Structure = C5 -- Descrip = demi courtine nord Notes = mur courtine épais 198
2017 -- Situation = T1 niv1 -- Structure = M6 -- Descrip = mur tour niv1 Notes =
2017 -- Situation = T1 niv2 -- Structure = M7 -- Descrip = mur tour niv2 Notes =
2017 -- Situation = T1 niv2 -- Structure = M8 -- Descrip = mur tour niv2 côté cour Notes =
2017 -- Situation = T1 niv2 -- Structure = M9 -- Descrip = mur de la tour niv2 int Notes = limite l'escalier
2017 -- Situation = T1 niv2 -- Structure = ST10 -- Descrip = encorbellement intérieur à la cour Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = ST11 -- Descrip = encorbellement intérieur à la cour Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = ST12 -- Descrip = escalier intérieur au niv 2 Notes = la 2e volée est bouchée
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = ST13 -- Descrip = escalier descendant vers salle niv2 Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = ST14 -- Descrip = escalier descendant du niveau 2 sur le ch ronde sud Notes = subsiste 3 marches et en manque 1 ou 2
2017 -- Situation = T2 niv3 -- Structure = CH15 -- Descrip = Cheminée du niveau 3 Notes = il ne subsiste qu'un piédroit et son sommier
2017 -- Situation = T2 niv3 -- Structure = ST16 -- Descrip = couronnement de la tour T2 Notes = une partie des pierres trapézoïdales manquantes
2017 -- Situation = T5 niv2 -- Structure = ST17 -- Descrip = ensemble 6 pierres taillées Notes = dont une avec mortaise
2017 -- Situation = T6 -- Structure = ST18 -- Descrip = ensemble escalier à vis Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = M19 -- Descrip = jambage Est pierres taillées baie T2-21 et 22 Notes = comporte une feuillure
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = M20 -- Descrip = mur intérieur de l'escalier ST12 Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = M21 -- Descrip = mur extérieur de l'escalier ST12 (Ouest) Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = M22 -- Descrip = arrachage du merlon du ch de R sud Notes =
2017 -- Situation = T2 niv2 -- Structure = M23 -- Descrip = bouchage 2e volée de ST12 Notes = moellons
2017 -- Situation = T2 niv1 -- Structure = M24 -- Descrip = mur niv1 Notes = percé 3 baies T2-12, T2-13, T2-14

ANNEXE 3 - Liste des STRUCTURES (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (2023) : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2017	-- Situation = T2 niv2 -- Structure = M25 -- Descrip = mur niv2 moellons Notes = 4 baies T2-24, T2-25, T2-26, T2-27
2017	-- Situation = T2 niv3 -- Structure = M26 -- Descrip = mur niv3 pierres taillée Notes = 4 baies T2-31, T2-32, T2-33, T2-34
2017	-- Situation = T2 niv3 -- Structure = M27 -- Descrip = mur niv3 bouchage Notes = moellon irrégulier
2017	-- Situation = T3 niv1 -- Structure = M28 -- Descrip = mur niv1 Notes =
2017	-- Situation = T3 niv2 -- Structure = M29 -- Descrip = mur niv2 Notes =
2017	-- Situation = T3 niv2 -- Structure = M30 -- Descrip = mur niv2 vers la cour Notes =
2019	-- Situation = Enceinte -- Structure = M31 -- Descrip = base talutée de C1 Notes =
2019	-- Situation = T1 -- Structure = M32 -- Descrip = base talutée de T1 Notes =
2019	-- Situation = Enceinte -- Structure = M33 -- Descrip = base talutée de C2 Notes =
2019	-- Situation = T2 -- Structure = M34 -- Descrip = base talutée de T2 Notes =
2019	-- Situation = Enceinte -- Structure = M35 -- Descrip = base talutée de C3 Notes =
2019	-- Situation = T3 -- Structure = M36 -- Descrip = base talutée de T3 Notes =
2019	-- Situation = Enceinte -- Structure = M37 -- Descrip = base talutée de C4 Notes =
2019	-- Situation = T4 -- Structure = M38 -- Descrip = base talutée de T4 Notes =
2019	-- Situation = Enceinte -- Structure = M39 -- Descrip = base talutée de C5 Notes =
2019	-- Situation = T5 -- Structure = M40 -- Descrip = base talutée de T5 Notes =
2019	-- Situation = Porte -- Structure = M41 -- Descrip = base de P1 Notes =
2019	-- Situation = T6 -- Structure = M42 -- Descrip = base talutée de T6 Notes =
2019	-- Situation = T5 niv1 -- Structure = M43 -- Descrip = mur tour niv1 extérieur Notes = 3 archères
2019	-- Situation = T5 niv1 -- Structure = M44 -- Descrip = mur plan niv1 intérieur cour Notes = porte T5-11
2019	-- Situation = T5 niv2 -- Structure = M45 -- Descrip = mur tour niv2 extérieur Notes = 4 archères
2019	-- Situation = T5 niv2 -- Structure = M46 -- Descrip = mur plan niv2 intérieur Notes =
2019	-- Situation = T5 niv2 -- Structure = M47 -- Descrip = bouchage porte T5-21 Notes =
2019	-- Situation = P1 -- Structure = M48 -- Descrip = arc brisé antérieur de la porte Notes =
2019	-- Situation = P1 -- Structure = M49 -- Descrip = arc brisé en arrière assomoir Notes =
2019	-- Situation = P1 -- Structure = M50 -- Descrip = arc segmentaire actuel côte cour (sud) Notes = réemploi des vousoirs antérieurs, joints s'écartant vers l'extrados du fait d'un rayon plus petit
2019	-- Situation = T6 niv1 -- Structure = M51 -- Descrip = mur tour niv1 extérieur

Notes = 2 archères

2019	--	Situation = T6 niv1	--	Structure = M52	--	Descrip = mur plan niv1 intérieur cour	Notes =
2019	--	Situation = T6 niv1	--	Structure = M53	--	Descrip = bouchage porte T6-14	Notes =
2019	--	Situation = T6 niv1	--	Structure = M54	--	Descrip = bouchage porte T6-15	Notes = Il ne subsiste qu'un jambage de la porte T6-15, donc largeur inconnue
2019	--	Situation = T6 niv2	--	Structure = M55	--	Descrip = mur tour niv2 extérieur	Notes = 4 archères
2019	--	Situation = T6 niv2	--	Structure = M56	--	Descrip = mur plan niv2 intérieur cour	Notes = percé porte T6-22
2019	--	Situation = T6 niv2	--	Structure = M57	--	Descrip = fermeture moderne Ouest de la tour	Notes = bouche le passage vers la chambre de herse et comble espace sous toit
2019	--	Situation = T6	--	Structure = M58	--	Descrip = parement de la vis escalier	Notes = contient des vestiges de marches
2019	--	Situation = A1-01	--	Structure = ST59	--	Descrip = escalier droit une volée	Notes = les 2 premières marches (réemploi de coussièges ?) en pierre, les autres en bois. jambage droit, pierre de réemploi
1019	--	Situation = T5-niv2	--	Structure = ST60	--	Descrip = ensemble plafond archère T5-23	Notes = linteau + 4 dalles+linteau
2019	--	Situation = T5 niv2	--	Structure = ST61	--	Descrip = ensemble plafond archère T5-24	Notes = linteau+ dalles+linteau
2019	--	Situation = T5 niv2	--	Structure = ST62	--	Descrip = ensemble plafond archère T5-25	Notes = linteau concave, 4 dalles, linteau
2019	--	Situation = T5 niv2	--	Structure = ST63	--	Descrip = ensemble plafond archère T5-26	Notes = linteau concave, 4 dalles, linteau
2019	--	Situation = T6 niv1	--	Structure = ST64	--	Descrip = dallage de pierres du niveau 1 de T6 (ex-écurie), dalles de réemploi usé + pierres taillées	Notes = pierres calcaires - 47 photos prises par Yvette et Elise le 13-07-19
2019	--	Situation = T5 niv2	--	Structure = ST65	--	Descrip = ensemble de l'escalier droit (avec M 66) menant au Ch de Ronde de C5	Notes = composé de M66 et 4 marches (262, 263, 264, 265 incomplète)
2019	--	Situation = T5 niv2	--	Structure = M66	--	Descrip = mur de moellons aligné sur M45	Notes = dans baie T5-21 - sous la marche 262
2019	--	Situation = T5-niv2	--	Structure = M67	--	Descrip = parement intérieur de l'arase neuve de M46	Notes = petit appareil de consolidation
2019	--	Situation = T5	--	Structure = M68	--	Descrip = Parement de réparation dans négatif 283 (face sud)	Notes = comble la brèche verticale face sud visible 1884, perte des arases
2019	--	Situation = T5 niv1	--	Structure = M69	--	Descrip = parement dans le négatif 285 (face sud)	Notes = fixation lampadaire ?
2019	--	Situation = T5 niv1	--	Structure = M70	--	Descrip = parement bèche visible en 1884 (face sud)	Notes = Perte des arases horizontales, contient une grosse poudingue
2019	--	Situation = T5 niv1	--	Structure = M71	--	Descrip = Réfection de la base du jambage intérieur (sud) du portail	Notes = Modules mal alignés, joints irréguliers
2019	--	Situation = P1, T5	--	Structure = M72	--	Descrip = Parement neuf au-dessus de l'arc segmentaire M50. parement remontant sur T5	Notes = petit appareil, chaperon de petites pierres plates
2019	--	Situation = T6 niv1	--	Structure = M73	--	Descrip = Reconstruction du jambage intérieur Ouest de P1 et jambage de la porte T6-15	Notes = Le jambage de la nouvelle porte T6-15 est constituée de modules dégrossis et non taillés
2019	--	Situation = T6 niv1	--	Structure = M74	--	Descrip = parement au-dessus du linteau de bois de la porte T6-11	Notes = petit appareil au-dessus de la porte qui a été déplacée depuis 1884 (voir carte postale)
2019	--	Situation = T6 niv2	--	Structure = M75	--	Descrip = jambage de la porte T6-22	

ANNEXE 3 - Liste des STRUCTURES (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (2023) : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

Notes = comble la brèche négatif 288, petits moellons irréguliers, briques

2019	-- Situation = C5 -- Structure = M76 -- Descrip = parement sud (côté cour) de la courtine C5 Notes = arases horizontales assez régulières, calcaire, inclusion de silex et poulingue
2019	-- Situation = C1 -- Structure = M77 -- Descrip = Parement sud (côté cour) de la courtine C1 Notes = arases difficiles à lire , calcaire et silex
2019	-- Situation = T5 niv1 -- Structure = ST78 -- Descrip = Jambage ouest de la baie T5-11 et linteau Notes = constituée des pierres taillées : coussinet 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172. et linteau en bâtière 156
2019	-- Situation = T5 niv1 -- Structure = ST79 -- Descrip = jambage Est de la porte T5-11 (sauf pierre 164) Notes = constitué de REEMPLOI : coussinet 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163.
2019	-- Situation = T5 niv1 -- Structure = M80 -- Descrip = parement refait après remontage du jambage ST79 Notes = mortier à granulométrie régulière que l'on retrouve en enduit sur le tableau intérieur de la porte
0	-- Situation = -- Structure = M81 -- Descrip = mur parement intérieur de C4 Notes =
2019	-- Situation = P1 -- Structure = ST82 -- Descrip = jambage pierres taillées intérieur est calcaire de Souppes Notes = 10 assises supérieures
2019	-- Situation = P1 -- Structure = ST83 -- Descrip = jambage pierres taillées intérieur ouest calcaire de Souppes Notes = 11 assises supérieures
2019	-- Situation = T6 niv2 -- Structure = M84 -- Descrip = reprise de parement au-dessus de la démolition de la façade de l'arc brisé Notes = cette maçonnerie précède le mur M57
2019	-- Situation = bat A niv 1+2 -- Structure = M85 -- Descrip = façade principale bat A Notes = s'étend sur les 5 travées sud du bat A
2020	-- Situation = bat A niv 1+2 -- Structure = M86 -- Descrip = Façade extrémité nord bat A Notes = façade de la maison du "gardien"
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M87 -- Descrip = cloison intérieur cuisine-escalier Notes = est percée de 2 portes : baies A120 et A119
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M88 -- Descrip = mur cloison ? Notes = dans l'ancienne s. d'eau. A revoir
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M89 -- Descrip = Mur porteur bat A Notes = pourrait être le 1er mur pignon de la partie sud ? épais = 51
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M90 -- Descrip = cloison séparant la salle d'eau Notes = cloison percée de la porte A118
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M91 -- Descrip = mur de refend porteur Notes = épais = 54, contient une cheminée, est percé de la porte A117
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M92 -- Descrip = mur de refend porteur Notes = épais= 54, est percé de la porte A116
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M93 -- Descrip = mur support de l'escalier Notes = ne comporte pas de rampe
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M94 -- Descrip = mur de refend porteur Notes = épais = 70, percé de la porte A115, comporte une cheminée
2020	-- Situation = bat A niv 1 -- Structure = M95 -- Descrip = cloison Notes = épais = 27, percée par la porte A114
2020	-- Situation = bat A niv 2 -- Structure = M96 -- Descrip = cloison Notes = sépare a cage d'escalier A20 des 2 chambres
2020	-- Situation = bat A niv 2 -- Structure = M97 -- Descrip = cloison Notes = épais = , sépare A219 de A218
2020	-- Situation = bat A niv 2 -- Structure = M98 -- Descrip = mur de refend Notes = épais = 51 ?
2020	-- Situation = bat A niv 2 -- Structure = M99 -- Descrip = cloison Notes = est percée par la porte A216
2020	-- Situation = bat A niv 2 -- Structure = M100 -- Descrip = mur de refend Notes = épais = ? , est percé par porte A215 et porte A217

ANNEXE 3 - Liste des STRUCTURES (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (2023) : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

2020	--	Situation = bat A niv 2	--	Structure = M101	--	Descrip = cloison
		Notes = sépare le couloir de A25, percé d'une porte				
2020	--	Situation = bat A niv 2	--	Structure = M102	--	Descrip = mur de refend
		Notes = sépare salle A23 de A25, percé de la porte A214				
2020	--	Situation = bat A niv 2	--	Structure = M103	--	Descrip = mur de refend
		Notes = sépare A23 de la salle A22, percé de la porte A213				
2020	--	Situation = bat A niv 2	--	Structure = M104	--	Descrip = cloison
		Notes = percée des portes A210 et A212				
2020	--	Situation = bat A niv 2	--	Structure = M105	--	Descrip = cloison
		Notes = percée de la porte A211				
2020	--	Situation = bat B	--	Structure = M106	--	Descrip = mur pignon nord
		Notes = mur mitoyen en partie avec bât A, angle chaîné				
2020	--	Situation = bat B niv 1+2	--	Structure = M107	--	Descrip = mur de façade ouest
		Notes = épais = 126/127				
2020	--	Situation = bat B niv 1+2	--	Structure = M108	--	Descrip = mur pignon sud
		Notes = ancien mur de refend, angle refait				
2020	--	Situation = bat B niv 2	--	Structure = M109	--	Descrip = mur cloison
		Notes = épais = 41, percé de la porte B110				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = M110	--	Descrip = mur de cloison
		Notes = percé de la porte B111				
2020	--	Situation = bât B niv 1	--	Structure = M111	--	Descrip = Avancée dans salle B11
		Notes = avancée épais = 50 du mur M112				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = M112	--	Descrip = mur cloison
		Notes = mur court de 163 perpendiculaire à la courtine C2				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = M113	--	Descrip = mur cloison
		Notes = mur N-S percé de la porte B112				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = m114	--	Descrip = Massif doublant M106
		Notes = massif percé de la porte couloir B102 et contenant la niche d'évier				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = M115	--	Descrip = mur cloison en pan de bois
		Notes = séparant la salle B12 de l'escalier droit, percé par la porte B113				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = M116	--	Descrip = paroi et voute du four
		Notes = diam ext = 190, diam int = 115				
2020	--	Situation = bat A niv 1	--	Structure = ST117	--	Descrip = escalier droit dans cage A20
		Notes = construit en pierres de réemploi				
2020	--	Situation = bat A niv 1	--	Structure = ST118	--	Descrip = escalier tournant dans A13
		Notes = escalier en bois menant au niv 2				
2020	--	Situation = bat A niv 2	--	Structure = ST119	--	Descrip = escalier tournant vers grenier
		Notes = escalier fermé dans une structure bois				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = ST120	--	Descrip = escalier droit du bat B
		Notes = escalier entre M106 et M115 nbre marches =				
2020	--	Situation = bat B niv 1	--	Structure = ST121	--	Descrip = Petit escalier et palier
		Notes = x marches et palier menant de la salle B12 à l'escalier ST120				
2020	--	Situation = G	--	Structure = ST122	--	Descrip = ensemble murs bat. G
		Notes =				
2020	--	Situation = bat. K	--	Structure = M123	--	Descrip = mur perpendiculaire à la courtine C4 - zone K
		Notes =				
2020	--	Situation = bat. K	--	Structure = M124	--	Descrip = mur parallèle à la courtine C4 - zone K
		Notes =				
2020	--	Situation = bat. K	--	Structure = M125	--	Descrip = mur profond nord zone K
		Notes = avec ouverture basse				
2020	--	Situation = bat. K	--	Structure = M126	--	Descrip = mur de petits moellons côté est zone K
		Notes =				

2020	-- Situation = bat. K -- Structure = M127 -- Descrip = mur de petits moellons au nord de la zone K Notes = recouvre M125
2020	-- Situation = bat. K -- Structure = M128 -- Descrip = mur profond perpendiculaire à C4 Notes = délimite au sud de la zone profonde
2020	-- Situation = bat. K -- Structure = M129 -- Descrip = gros mur de fondation zone K - perpendiculaire à la C4 Notes =
2020	-- Situation = bat. K -- Structure = M130 -- Descrip = mur de fondation délimitant zone G au nord Notes =
2020	-- Situation = bat. K -- Structure = M131 -- Descrip = mur de fondation délimitant zone F au nord Notes =
2020	-- Situation = angle nord-est bat. G -- Structure = ST132 -- Descrip = tourelle escalier Notes =
2020	-- Situation = bat. G/J -- Structure = M133 -- Descrip = mur entre bat. G et bat. J Notes =
2020	-- Situation = bat. F/G -- Structure = M134 -- Descrip = mur entre bat. F et bat. G Notes =
2020	-- Situation = sur C1 -- Structure = M135 -- Descrip = mur parapet (base des créneaux et merlons) Notes = muret de 48 cm d'épais. petits modules
2020	-- Situation = sur C1 -- Structure = ST136 -- Descrip = Escalier droit sur Chemin ronde C1 Notes = vestiges de 3 marches (1ere marche=3 pierres, 2e marche=2 pierres, 3e marches=1 pierre)
2021	-- Situation = Z1 -- Structure = ST137 -- Descrip = base colonne est donjon Notes = diamètre 124
2021	-- Situation = Z1 -- Structure = ST138 -- Descrip = base colonne ouest donjon Notes = diamètre 124
2021	-- Situation = T4-C4 -- Structure = M139 -- Descrip = Sommet courtine C4-T4 Notes = Sommet courtine C4 à la jonction de la T4
2021	-- Situation = sur C4 -- Structure = M140 -- Descrip = mur parapet sur la courtine C4 Notes =
2021	-- Situation = T4 niv2 -- Structure = M141 -- Descrip = mur supportant l'escalier E147 qui vient de C4 vers T4 (2e palier) Notes = moellons désarticulés par les racines. Repose sur le chemin de ronde. Est contre M140
2021	-- Situation = T4 niv2 -- Structure = M142 -- Descrip = mur de la T4 arrondi/tournant qui constitue le parement de la tour, côté cour Notes = mur de 43 cm d'épaisseur complètement arasé
2021	-- Situation = Z -- Structure = M143 -- Descrip = mur nord donjon Notes =
2021	-- Situation = Z -- Structure = M144 -- Descrip = mur est donjon Notes =
2021	-- Situation = Z -- Structure = M145 -- Descrip = mur sud donjon Notes =
2021	-- Situation = Z -- Structure = M146 -- Descrip = mur ouest donjon Notes =
2021	-- Situation = C4/T4 niv2 -- Structure = E147 -- Descrip = escalier montant de la courtine C4 vers T4 (2e palier niv2) Notes = volée de 4 marches désarticulées (pierres 375,376, 277,378,379, 380) contre mur parapet M140, larg=81 cm, est sur M141
2021	-- Situation = T4 niv2 -- Structure = E148 -- Descrip = Escalier descendant sur plancher de T4 niv2 Notes = volée de 3 marches (+1?) dont la plus basse manque (403, 412, 413)
2021	-- Situation = T4 niv2 -- Structure = E149 -- Descrip = Escalier courbe du 1er palier au 2e palier dans T4 Notes = volée de 4 marches probables dont il ne reste qu'une pierre UC402. Largeur hypo 78 cm
2021	-- Situation = T4 niv2 -- Structure = E150 -- Descrip = Escalier dans T4 du 2e palier vers le niv3 Notes = volée (larg=70 cm) dans l'épaisseur du mur, vestiges des 3 premières marches désarticulées (pierres 397, 398, 399, 400, 401)
2021	-- Situation = T4 niv2 -- Structure = M151 -- Descrip = Mur interieur le long des escaliers E149 et E150 Notes = mur d'épaisseur variable de 83 cm à 47 cm

- 2022 -- Situation = Angle cour SE, zone 01 -- Structure = **M152** -- Descrip = mur pignon Est de la porcherie ?
Notes = Mortier très dur, avec gradin de fondation plus marqué sur le versant ouest, moellon de calcaire et silex.
Fondé sur le sol en pierre 492.
-
- 2022 -- Situation = entre le mur M154 et le jambage de la porte E101 -- Structure = **M153** -- Descrip = Bouchage d'une porte d'entrée de la porcherie ?
Notes = Mortier très dur, moellons de calcaire, Visible sur la carte postale des années 1950
-
- 2022 -- Situation = Bat L -- Structure = **M154** -- Descrip = mur pignon ouest de la porcherie ?
Notes = Mur visible sur la carte postale des années 1950
-
- 2022 -- Situation = Bat L -- Structure = **ST155** -- Descrip = dallage de pierres calcaires parallélépipédiques
Notes = maçonnées avec un mortier de ciment très dur. Sol aménagé probablement de la porcherie
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **ST156** -- Descrip = Fondation de l'escalier droit, type grand degré
Notes = Moellons de calcaire et silex, mortier de chaux et sable très dur, parement de moellons à l'ouest, pierres taillées aux angles. Disparition totale des marches.
-
- 2022 -- Situation = Bat C -- Structure = **M157** -- Descrip = Mur de façade du logis C
Notes = équivalent au mur M 164
-
- 2022 -- Situation = Bat D niv 2 -- Structure = **M158** -- Descrip = bouchage de la Baie D 201
Notes = bouchage de la porte de la aula probable. Moellons calcaires, briques ++, tuile mortier chaux, sable
-
- 2022 -- Situation = Bat D -- Structure = **M159** -- Descrip = tableau d'une porte C 101
Notes = Pierres de tailles, possède sa feuillure de 8 cm
-
- 2022 -- Situation = Bat D -- Structure = **M160** -- Descrip = mur de façade du Bat D
Notes = comprend la porte D 101
-
- 2022 -- Situation = Bat D -- Structure = **M161** -- Descrip = Rebouchage de l'arrachement de l'arc du peron supérieur de l'escalier St 156
Notes = Placage d'un pseudo parement avec placage de tuile. Réfection de l'angle du pignon est en pierres taillées. Prolongement incongru de la feuillure de la porte du niveau 1
-
- 2022 -- Situation = Bat D -- Structure = **M162** -- Descrip = Angle haut du pignon Est du Bat D
Notes = Réfection en pierre taillées ou de réemploi du chaînage de la façade du Bat C
-
- 2022 -- Situation = Bat D -- Structure = **M163** -- Descrip = Bouchage de la Baie D 201
Notes = Bouchage d'un défoncement constitué de moellons calcaires et de ciment, d'une pierre rectangulaire surmontée d'un fragment de meule. Épaisseur d'un moellon, face interne très irrégulière, avec aménagement secondaire d'une mangeoire
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **M164** -- Descrip = mur de façade du logis C
Notes = équivalent au mur M 157
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **M165** -- Descrip = fondation
Notes = mur parallèle au pignon M 108. Mortier ocre sombre qui passe sur l'arasement de M 157
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **M166** -- Descrip = mur côté cour
Notes = mur passant sur M 157 (façade de C) dans le prolongement de M 165. Bâti sur une petite fondation M 172
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **TRA167** -- Descrip = tranchée de fondation de M 108 et M 157
Notes =
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **ST168** -- Descrip = niche dans l'épaisseur du mur M 164
Notes = contour bien marqué par les pierres de parement intérieur subsistantes à la niche, et par leurs négatifs dans le mortier
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **TRA169** -- Descrip = tranchée de fondation ouest de M 157
Notes =
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **ST170** -- Descrip = ensemble d'une fondation en avant de l'escalier St 156
Notes = essentiellement constituée d'une très grosse pierre taillée 508 non achevée et d'un gros bloc informe, mortier de chaux
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **POT171** -- Descrip = trou de poteau en avant de l'escalier ST 156
Notes = comprend ses pierres de calage et vestige de bois
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **M172** -- Descrip = fondation du mur M 166
Notes =
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **M173** -- Descrip = Fondation du mur M157
Notes = Fondation constituée d'un niveau de chantier 529 (visible plutôt du côté est du mur M157), d'un béton 530 et de moellons 531 (visibles plutôt du côté ouest du mur M157)
-

ANNEXE 3 - Liste des STRUCTURES (2023)

PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (2023) : *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives - Loiret), Rapport de fouille programmée 2023.*

- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **M174** -- Descrip = Fondation du mur de façade nord M160 du bâtiment D
Notes = Fondation composée d'un béton 501, d'un niveau de chantier 502 et du négatif de la tranchée-coffrage
503
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **M175** -- Descrip = Fondation du mur de façade sud M108 du bâtiment B
Notes = Fondation composée d'un niveau de chantier en mortier de chaux 532 et d'un béton 533
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **M176** -- Descrip = Fondation du mur de façade M164 du bâtiment C
Notes = Fondation constituée d'un béton en mortier de chaux 516 et d'une niveau de chantier en mortier de chaux
534
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **TRA177** -- Descrip = Tranchée de fondation ouest du mur de façade du bâtiment C (M164)
Notes = Correspond à TRA167 en zone 02
-
- 2022 -- Situation = C5 -- Structure = **M178** -- Descrip = mur parapet de la courtine C5
Notes = mur conservé sur environ 20 cm de hauteur à l'extrémité ouest de C5, constitué de mortier de chaux UC 539 et de pierres UC 538
-
- 2022 -- Situation = C5 -- Structure = **ST179** -- Descrip = sol aménagé du chemin de ronde sur le sommet de la courtine C5
Notes = empierrement serré de silex et pierres calcaires/craie UC 540, liés à un mortier de chaux très friable UC 541
-
- 2022 -- Situation = zone 01 -- Structure = **TRA180** -- Descrip = Tranchée de fondation visible côté ouest du mur de façade de la salle C du logis M164
Notes = Composée du remplissage 509 et du négatif 542
-
- 2022 -- Situation = zone 02 -- Structure = **TRA181** -- Descrip = tranchée de fondation du mur M157 (côté est)
Notes = remplissage 551 et négatif 552
-
- 2023 -- Situation = C4 -- Structure = **M182** -- Descrip = Mur pignon du bâtiment J
Notes =
-
- 2023 -- Situation = zone 03b -- Structure = **ST183** -- Descrip = Maçonnerie légère (base de mangeoire ?)
Notes = mortier 576 ; moellon 577
-
- 2023 -- Situation = zone 05 -- Structure = **M184** -- Descrip = Maçonnerie de fondation de la courtine C2
Notes = = M188 ; moellons 583 ; mortier 584
-
- 2023 -- Situation = zone 05 -- Structure = **M185** -- Descrip = Maçonnerie de fondation de la courtine C3
Notes = moellons 585 ; mortier 586
-
- 2023 -- Situation = zone 05 -- Structure = **ST186** -- Descrip = Structure maçonnée de nature indéterminée devant l'entrée de la T2
Notes = mortier 588 ; moellons 589
-
- 2023 -- Situation = zone 03 -- Structure = **M187** -- Descrip = Maçonnerie de fondation du mur M108 (refend BC)
Notes = mortier 593 ; moellons 594
-
- 2023 -- Situation = zone 03b -- Structure = **M188** -- Descrip = Maçonnerie de fondation de la courtine C2
Notes = = M184 ; moellons 607 ; mortier 608
-
- 2023 -- Situation = zone 04a -- Structure = **M189** -- Descrip = Mur de refend entre pignon est du bâtiment D et C2
Notes = = M192 = M193 ; Partie fouillée au centre de la zone 04a ; moellons 614 ; mortier 615 ; tuiles 616
-
- 2023 -- Situation = zone 03b -- Structure = **ST190** -- Descrip = Vestiges très ténus d'une structure maçonnée installée sur M188
Notes = pierre 619 ; mortier 620
-
- 2023 -- Situation = zone 03b -- Structure = **TRA191** -- Descrip = Tranchée de fondation de M187 ?
Notes = Négatif 621 ; remplissage 622
-
- 2023 -- Situation = zone 04b -- Structure = **M192** -- Descrip = Mur de refend entre pignon est du bâtiment D et C2
Notes = = M189 = M 193 ; moellons 625 ; mortier 626 ; tuiles 627 ; plâtre 628
-
- 2023 -- Situation = zone 04a -- Structure = **M193** -- Descrip = Mur de refend entre pignon est du bâtiment D et C2
Notes = = M 189 = M 192 ; Partie fouillée contre le mur pignon est du bâtiment D ; moellons 630 ; mortier 631
-
- 2023 -- Situation = zone 04a -- Structure = **M194** -- Descrip = Maçonnerie de fondation du mur pignon est du bâtiment D
Notes = Banquette d'une largeur d'environ 10 cm ; moellons (quasi exclusivement silex) 635 ; mortier 636
-
- 2023 -- Situation = zone 04a -- Structure = **ST195** -- Descrip = Maçonnerie circulaire - base de colonne du bâtiment C
Notes = La fondation se compose d'un massif circulaire d'1,30 m de diamètre, maçonnée dans un mortier de chaux 637 très compact avec des moellons 638, en grande majorité de silex. Base de la fondation à -155,5 cm. La pierre taillée 580 est maçonnée dans un mortier
-
- 2023 -- Situation = C4/T3 -- Structure = **ST196** -- Descrip = Sol aménagé du chemin de ronde
Notes = Probable aménagement primaire du chemin de ronde moellons 641 + mortier 642
-

- 2023 -- Situation = zone 03b -- Structure = **M197** -- Descrip = Vestiges d'un mur de clôture
Notes = M165 ; Partie fouillée contre C2 (non chaînée) ; Moellons 644 ; mortier ocre jaune friable 645 ; TCA 646
-
- 2023 -- Situation = zone 04c -- Structure = **ST198** -- Descrip = Base de colonne
Notes = 2 pierres taillées chanfreinées 649 et 656, maçonnées au mortier de chaux 650. Traces circulaires de mortier sur le lit d'attente des deux pierres et traces de rouille.
-
- 2023 -- Situation = zone 03a/bat B -- Structure = **ST199** -- Descrip = Seuil moderne de la porte B-107
Notes = Contient les pierres taillées 582 dont l'allège réemployée 582-001, le tout lié au ciment 599.
-
- 2023 -- Situation = C2 -- Structure = **M200** -- Descrip = Parement côté cour de la courtine C2
Notes =
-
- 2023 -- Situation = bat D -- Structure = **M201** -- Descrip = Parement externe du pignon est du bâtiment D
Notes =
-
- 2023 -- Situation = C3 -- Structure = **M202** -- Descrip = Parement côté cour de la courtine C3
Notes =
-
- 2023 -- Situation = zone 04d -- Structure = **ST203** -- Descrip = Base d'un pilier constitué de 2 pierres taillées chanfreinées en calcaire de Souppes
Notes = pierre taillée chanfreinée sud 659 ; pierre taillée chanfreinée nord 660 ; mortier 661
-
- 2023 -- Situation = zone 03c -- Structure = **ST204** -- Descrip = Base d'un pilier, constituée d'une seule pierre taillée chanfreinée sur ses 4 côtés, en calcaire de Souppes
Notes = pierre taillée 663 ; mortier 664
-
- 2023 -- Situation = zone 03c -- Structure = **M205** -- Descrip = Vestiges d'un muret, dont la maçonnerie est semblable à M165 en zone 02.
Notes = mortier 667 ; moellons 668
-
- 2023 -- Situation = zone 03c -- Structure = **M206** -- Descrip = Vestiges d'un mur, traces ténues de mortier de chaux jaune clair (correspond à M207 ?)
Notes = mortier de chaux 669 ; moellons calcaires 670 ; TCA 673
-
- 2023 -- Situation = zone 03c -- Structure = **M207** -- Descrip = Vestiges d'un mur en moellons calcaires. Traces très ténues de mortier jaune clair (correspond à M206 ?)
Notes = mortier de chaux 671 ; moellons calcaires 672
-
- 2023 -- Situation = T4 niv02 -- Structure = **ST208** -- Descrip = Cheminée bâtie dans l'archère Baie T427
Notes = Sole de petits moellons de calcaire parois gauche (UC), paroi droite (UC), contre coeur (UC) de tuileau
-
- 2023 -- Situation = cour nord -- Structure = **ST209** -- Descrip = Probable muret
Notes = Maçonnerie légère, moellons calcaires 685 et mortier sablonneux 686 ; mis au jour dans la tranchée XXX
-
- 2023 -- Situation = cour nord -- Structure = **ST210** -- Descrip = Probable muret
Notes = Maçonnerie légère, moellons calcaires 687 ; mortier de chaux 688 ; mis au jour dans la tranchée XXX
-
- 2023 -- Situation = T4 niv1 -- Structure = **M211** -- Descrip = MUR du Niv 1 (rez-de-chaussée) de la tour T4
Notes = Pour le parement intérieur : UC690 = moellons; UC700 = mortier, recouvert par enduit 701
-
- 2023 -- Situation = T4 niv2 -- Structure = **M212** -- Descrip = MUR du niv2 de la tour T4
Notes = Pour le parement intérieur : UC 703 = moellons, UC 704 = mortier. recouvert par enduit 705
-
- 2023 -- Situation = T4 niv2 -- Structure = **ST213** -- Descrip = vestige de la nervure nord, voûte T4
Notes = Il subsiste 3 voussoirs chanfreinés
-
- 2023 -- Situation = T4 niv2 -- Structure = **ST214** -- Descrip = Vestige de la nervure Est de la voûte Tour T4
Notes = il subsiste 2 voussoirs chanfreinés déposés et reposés (2023) (descellement par racines)
-
- 2023 -- Situation = T4 niv2 -- Structure = **ST215** -- Descrip = vestige de la nervure sud de la voûte Tout T4 niv2
Notes = Il subsiste 2 voussoirs chanfreinés
-
- 2023 -- Situation = T4 niv2 -- Structure = **ST216** -- Descrip = vestige de la nervure Ouest de la voûte Tour T4 niv2
Notes = Il subsiste 3 voussoirs chanfreinés
-
- 2023 -- Situation = Bâtiment BC -- Structure = **ST217** -- Descrip = jambage est de B107
Notes = repose sur la maçonnerie de fondation M187 du mur de refend M108 ; 7 assises + 1 imposte
-
- 2023 -- Situation = Bâtiment BC -- Structure = **ST218** -- Descrip = jambage ouest de B107
Notes = repose sur la maçonnerie de fondation M187 du mur de refend M108 ; 7 assises + 1 imposte
-



ANNEXE 4

INVENTAIRE du MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

- 0 - 1 = TCA = tuile plate avec largeur, trace patte de chat, ergot, largeur 16 cm - NR=1 - 2022.
0 - 2 = TCA = tuile plate, ergot, largeur 14,5 cm - NR=1 - 2022.
0 - 3 = TCA = tuile plate, ergot, largeur 15 cm - NR=1 - 2022.
0 - 4 = TCA = tuile plate, ergot, trou, largeur 17 cm - NR=1 - 2022.
0 - 5 = TCA = tuile faitière, morceau - NR=1 - 2022.
0 - 6 = TCA = carreau de pavement, vernissé, morceau - NR=1 - 2022.
0 - 7 = TCA = Carreau de pavement, 11,5 x 11,5 x 2 cm, traces de mortier - NR=1 - 2022.
0 - 8 = TCA = Carreau de pavement, 11,5 x 11,5 x 3 cm, traces de mortier - NR=1 - 2022.
0 - 9 = TCA = Carreau de pavement, 11,5 x 11,5 x 3 cm - NR=1 - 2022.
0 - 10 = CAG = Pipe en terre, foyer et fourneau, morceaux - NR=1 - 2022.
0 - 11 = DIV = scories 2 - NR=2 - .
0 - 12 = CER = ps Trois mini fragments - NR=3 - .
0 - 13 = CER = ps poterie, pâte sableuse, glaçure interne et externe - NR=1 - .
0 - 14 = CER = faïence Cul noir Fond + éléments de pied - NR=1 - .
0 - 15 = CER = porcelaine blanche marlis , Fond de soucoupe, à couronne de feuillage -ARC - NR=1 - .
0 - 16 = CER = faïence Lunéville récoltées trouvés dans un mur courtine C2 à coté de la T2 - NR=1 - .
100 - 1 = CER = objet test - NR=1 - .
115 - 1 = TCA = tuile plate gironnée - ergot - traces de mortier - ép= 1 cm - NR=1 - 2021.
115 - 2 = TCA = tuile plate gironnée - ergot - traces de mortier - ép= 1,2 cm - NR=1 - 2021.
115 - 3 = TCA = tuile plate gironnée - ergot - angle ébréché - ép. 1.3 cm - NR=1 - 2021.
115 - 4 = TCA = carreau carré 4 tranches biseautées - ép. 2.2 cm - NR=1 - 2021.
115 - 5 = TCA = carreau carré 4 tranches biseautées - ép. 2.2 cm - coin ébréché - NR=1 - 2021.
115 - 6 = TCA = carreau carré 4 tranches biseautées - grosse trace de mortier - coins ébréchés - ép. 2.4 cm - NR=1 - 2021.
115 - 7 = TCA = carreau carré 4 tranches biseautées - ép. 2.2 cm - NR=1 - 2021.
115 - 8 = TCA = carreau carré 4 tranches biseautées - trace de mortier - ép. 2.2 cm - NR=1 - 2021.
115 - 9 = TCA = brique rectangulaire - trace de mortier - vernissée partiellement sur deux faces, sur deux grandes tranches, une petite tranche - épaisseur 3,7 cm - NR=1 - 2021.
115 - 10 = TCA = brique rectangulaire - traces de mortier - vernissée partiellement sur une grande tranche, une petite tranche, deux faces - épaisseur 3,7 cm - NR=1 - 2021.
115 - 11 = TCA = brique rectangulaire - vernissée légèrement sur une face, une grande tranche, totalement sur une petite tranche - épaisseur 4,3 cm - NR=1 - 2021.
115 - 12 = TCA = brique rectangulaire - manque un coin - vernissée légèrement sur deux faces, sur une grande tranche, entièrement sur deux petites tranches - épaisseur 4,0 cm - NR=1 - 2021.
115 - 13 = TCA = brique rectangulaire - traces de mortier - une petite tranche biseautée - vernissée partiellement sur deux faces, sur deux petites tranches - épaisseur 3,6 cm - NR=1 - 2021.
115 - 14 = TCA = brique rectangulaire - vernissée partiellement une face, une grande tranche, totalement une face, une grande tranche - épaisseur 3,7 cm - NR=1 - 2021.
115 - 15 = TCA = brique rectangulaire - traces de mortier - vernissée partiellement sur les deux faces, une grande tranche, une petite tranche - épaisseur 3,5 cm - NR=1 - 2021.
115 - 16 = TCA = brique rectangulaire - importantes traces de mortier - vernissée légèrement sur une face, une grande tranche, totalement sur deux petites tranches - épaisseur 4,0 cm - NR=1 - 2021.
115 - 17 = TCA = brique rectangulaire - un coin manquant - traces de mortier - vernissée partiellement sur une face, sur une petite tranche, traces sur une face, sur deux grandes tranches, sur une petite tranche - épaisseur 3,8 cm - NR=1 - 2021.
115 - 18 = TCA = brique rectangulaire - traces de mortier - petite tranche déformée - épaisseur 4,0 cm - NR=1 - 2021.
115 - 19 = TCA = brique rectangulaire - épaisseur 3,7 cm - NR=1 - 2021.
115 - 20 = TCA = brique rectangulaire - vernissée partiellement sur deux faces, entièrement sur deux petites tranches, et traces sur deux grandes tranches - épaisseur 3,8 cm - NR=1 - 2021.
115 - 21 = TCA = tuiles plates gironnées (2) - sans ergot - ép= 1,6 cm - couleur claire - lisses - NR=2 - 2021.
115 - 22 = TCA = tuiles plates gironnées (5) - sans ergot - ép= 1,6 cm - couleur foncée - rugueuses - NR=5 - 2021.
115 - 23 = TCA = tuiles plates gironnées - sans ergot - ép= 1,4 cm - couleur claire - lisses - NR=1 - 2021.
115 - 24 = TCA = tuile plate - sans ergot - ép= 1,6 cm - couleur foncée - rugueuse - NR=1 - 2021.
115 - 25 = TCA = tuiles plates - sans ergot - ép= 1,7 cm - couleur claire - lisses - NR=2 - 2021.
115 - 26 = TCA = tuiles plates - sans ergot - ép= 1,5 cm - couleur claire - lisses - NR=3 - 2021.
115 - 27 = TCA = tuiles plates - sans ergot - ép= 1,5 cm - couleur foncée - lisses - NR=3 - 2021.

- 115 - 28 = TCA = tuile plate - sans ergot - ép= 1,3 cm - couleur foncée - lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 29 = TCA = tuiles plates - sans ergot - ép= 1,5 cm - couleur claire - lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 30 = TCA = tuiles plates - avec ergot - ép= 1,6 cm - couleur foncée - rugueuses - NR=2 - 2021.
 115 - 31 = TCA = tuiles plates - avec ergot - ép= 1,5 cm - couleur claire - rugueuses - NR=2 - 2021.
 115 - 32 = TCA = tuiles neuf ergots de - NR=9 - 2021.
 115 - 33 = TCA = tuiles plates - avec ergots - ép= 1,4 cm - couleur foncée - lisses - NR=4 - 2021.
 115 - 34 = TCA = tuile plate - avec ergot - ép= 1,3 cm - couleur foncée - lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 35 = TCA = tuile plate - avec ergot - ép= 1,7 cm - couleur foncée - lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 36 = TCA = tuiles plates - avec ergot - ép= 1,6 cm - couleur claire - lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 37 = TCA = tuiles plates - avec ergot - ép= 1,5 cm - couleur claire - lisses - NR=6 - 2021.
 115 - 38 = TCA = tuiles plates - avec ergot - ép= 1,4 cm - couleur claire - lisses - NR=6 - 2021.
 115 - 39 = TCA = carreau biseauté - épaisseur 2,6 cm - couleur orange - NR=1 - 2021.
 115 - 40 = TCA = carreau biseauté reconstitué (deux morceaux) - épaisseur 2,8 cm - couleur claire - NR=1 - 2021.
 115 - 41 = TCA = non identifiés - ép= 1,9 cm - couleur foncée - rugueux - NR=2 - 2021.
 115 - 42 = TCA = non identifié - épaisseur 2,2 cm - couleur claire - lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 43 = TCA = non identifié - épaisseur 2,1 cm - couleur foncée - rugueux - NR=1 - 2021.
 115 - 44 = TCA = tuile plate - avec ergot - un trou - ép= 1,3 - couleur claire - lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 45 = TCA = tuile plate - avec ergot - deux trous (un carré, un cassé) - ép= 1,5 cm - couleur foncée - rugueuse - NR=1 - 2021.
 115 - 46 = TCA = tuiles plates - avec ergot - un trou - ép= 1,5 cm - couleur foncée - lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 47 = TCA = tuiles plates - avec ergot - un trou - ép= 1,5 cm - couleur claire - lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 48 = TCA = tuiles plates - avec ergot - trou(s) - ép= 1,4 cm - couleur claire - lisses - NR=3 - 2021.
 115 - 49 = TCA = brique rectangulaire épaisseur 4.1 cm - NR=2 - 2021.
 115 - 50 = TCA = brique rectangulaire épaisseur 3.8 cm - NR=2 - 2021.
 115 - 51 = TCA = briques rectangulaires partiellement vernissées épaisseur 4 cm - NR=5 - 2021.
 115 - 52 = TCA = briques partiellement vernissées épaisseur 3.8 cm - NR=2 - 2021.
 115 - 53 = TCA = boullins Petits fragments de - NR=1 - 2021.
 115 - 54 = TCA = tuiles gironnées trace de mortier ép= 1.5 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 55 = TCA = tuiles gironnées trace de mortier ép= 1.6 cm - NR=2 - 2021.
 115 - 56 = TCA = tuile ergot ép= 1.9, claire, rugueuse - NR=1 - 2021.
 115 - 57 = TCA = tuiles ergot, ép= 1.4 cm, trace de mortier, claires, lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 58 = TCA = tuile, ergot, ép= 1.4 cm, trace de mortier, foncée, lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 59 = TCA = tuile ergot, ép= 1.5 cm, trace de mortier, foncée, lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 60 = TCA = tuiles plates (2), ergots, trace de mortier, ép= 1.6 cm, foncées - NR=2 - 2021.
 115 - 61 = TCA = tuile courbe, ép= 2 cm, claire, rugueuse - NR=1 - 2021.
 115 - 62 = TCA = tuile courbe, ép= 1.4 cm, foncée, lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 63 = TCA = tuiles courbes, ép= 1.4 cm, claire, lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 64 = TCA = tuiles courbes, ergot, épaisseur 1.5 cm, foncées lisses - NR=2 - 2021.
 115 - 65 = TCA = tuile courbe, ergot, ép= 1.4 cm, foncée, lisse - NR=1 - 2021.
 115 - 66 = TCA = brique, épaisseur non mesurable, couleur claire - NR=3 - 2021.
 115 - 67 = TCA = carreau de pavement pavés épaisseur 3 cm, couleur claire - NR=2 - 2021.
 115 - 68 = TCA = carreau de pavement pavés épaisseur 2.8 cm, couleur claire - NR=2 - 2021.
 115 - 69 = TCA = brique épaisseur 2.7 cm, couleur claire - NR=7 - 2021.
 115 - 70 = TCA = tuiles, ép= 1,5 cm, ergot, lisses - NR=4 - 2021.
 115 - 71 = TCA = tuiles, ép= 1.3 cm, couleur claire, ergot, lisses - NR=4 - 2021.
 115 - 72 = TCA = tuile gironnée, ép= 1.2 cm, couleur claire - NR=1 - 2021.
 115 - 73 = TCA = tuiles gironnées, ép= 1.4, couleur, claire - NR=4 - 2021.
 115 - 74 = TCA = tuile gironnée, ép= 1.6 cm, couleur claire - NR=1 - 2021.
 115 - 75 = FER = peinture de porte, 1 fragment, 28.9 cm * 4 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 76 = TCA = tuiles vernies, couleur rosée clair, épaisseur 1.7 cm - NR=2 - 2021.
 115 - 77 = CAG = faïence décorée - NR=1 - 2021.
 115 - 78 = TCA = boulin fond - NR=1 - 2021.
 115 - 79 = FER = tige métallique longueur 27.8 cm diamètre 0.9 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 80 = VTA = verre couleur vert - NR=1 - 2021.
 115 - 81 = TCA = indéterminé terre cuite, couleur claire 1 coté verni - NR=1 - 2021.
 115 - 82 = TCA = indéterminé terre cuite, couleur claire, 1 face verni - NR=1 - 2021.
 115 - 83 = TCA = boulin fond, couleur claire, diamètre 26.5 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 84 = TCA = boulin, couleur claire, épaisseur 0.6 cm, longueur 5.5 cm, largeur 2.8 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 85 = TCA = boulin, couleur claire, épaisseur 0.5 cm, longueur 7.5 cm, largeur 5.4 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 86 = TCA = boulin, couleur claire, épaisseur 0.7 cm longueur 5 cm, largeur 3 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 87 = TCA = boulin, épaisseur fond 1.8 cm, épaisseur paroi 1.1 cm longueur 9.7 cm, largeur 4.3 cm - NR=1 - 2021.
 115 - 88 = TCA = boulin, couleur claire épaisseur 0.7 cm longueur 13.5 cm, largeur 7 cm - NR=1 - 2021.

- 115 - 89 = TCA = boulin, couleur claire, épaisseur 0.7 cm longueur, largeur 5.5 m - NR=1 - 2021.
- 115 - 90 = TCA = boulin, couleur claire, ép= fond 1.3 cm, ép= paroi 0.7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 91 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 1 cm, long= 14.1 cm, larg= 9.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 92 = TCA = boulin paroi, couleur claire, épaisseur 0.7 cm, longueur 7 cm, largeur 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 93 = TCA = boulin, couleur claire, paroi près ouverture, ép= 1 cm, long= 8.9 cm, larg= 5.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 94 = TCA = boulin, socle et paroi, couleur claire, ép= socle 1 cm, ép= paroi 0.7 cm, ép= du socle 1 cm, long= 17 cm, hauteur 10.4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 95 = TCA = boulin socle, couleur claire, épaisseur 1.8 cm, longueur 5 cm, largeur 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 96 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 1.7 cm, long= 4.3 cm, larg= 3.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 97 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 0.5 cm long= 3.8 cm, larg= 4.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 98 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 0.7 cm, long= 6.7 cm, larg= 3.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 99 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 0.7 cm, long= 4.6 cm, larg= 3.4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 100 = TCA = boulin, couleru claire, ép= 1 cm, long= 8.9 cm, larg= 7.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 101 = TCA = boulin, ép= 0.5 cm, long= 8.7 cm larg= 6.6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 102 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 1.1 cm, long= 10 cm, larg= 8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 103 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 1.4 cm, long= 12.3 cm, larg= 6.7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 104 = TCA = boulin, couleur claire, ép= 0.6 cm, long= 10.1 cm, larg= 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 105 = TCA = boulin, couleur, ép= 0.8 cm, long= 8 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 106 = TCA = boulin, ép= 0.7 cm, long= 7.6 cm, larg= 5.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 107 = TCA = boulin, ép= 0.7 cm, long= 6.5 cm, larg= 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 108 = TCA = boulin couleur clair ép= 0.6 cm, long= 5.4 cm, larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 109 = TCA = boulin couleur clair ép= 0.6 cm, long= 6.5 cm larg= 5.4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 110 = TCA = boulin couleur clair ép= 0.6 cm, long= 5.6 cm, larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 111 = TCA = boulin couleur clair ép= 0.7 cm, larg= 3.5, long= 3.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 112 = TCA = boulin couleur clair épaisseur 0.7 cm, long= 15 cm, larg= 9.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 113 = TCA = boulin couleur clair ép= 0.8 cm, long= 8 cm, larg= 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 114 = TCA = boulin couleur clair ép= 0.9 cm, long= 13 cm, larg= 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 115 = TCA = boulin 1 face plate couleur clair ép= 1.2 cm, larg= 3.9 cm, long= 7.9 - NR=1 - 2021.
- 115 - 116 = TCA = boulin couleur caramel trace de mortier ép= 0.7 cm, long= 11 cm, larg= 9.9cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 117 = TCA = boulin et fond couleur caramel épaisseur paroi 0.9 cm épaisseur fond 0.6 cm longueur 10.8 cm largeur 6.6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 118 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.9 cm, long= 9.9 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 119 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.7 cm, long= 9.5, larg= 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 120 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.8 cm, long= 5.5 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 121 = TCA = boulin et debut du socle couleur caramel trace de glaçage épaisseur socle 0.6 cm, longueur 13 cm, largeur 11 cm, - NR=1 - 2021.
- 115 - 122 = TCA = boulin et socle couleur caramel épaisseur socle 0.9 cm, épaisseur paroi 0.8 cm, longueur 16 cm, largeur 13 cm, hauteur paroi 8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 123 = TCA = boulin paroi + socle couleur caramel épaisseur paroi 0.8 cm, épaisseur socle 1 cm, longueur 17 cm, largeur 14 cm, hauteur 8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 124 = TCA = boulin couleur caramel trace de mortier ép= 0.6 cm, long= 12.3 cm, larg= 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 125 = TCA = boulin paroi couleur caramel épaisseur 0.7 cm, longueur 6 cm, largeur 6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 126 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.8 cm, long= 6 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 127 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.6 cm, larg= 3 cm, long= 4.5 - NR=1 - 2021.
- 115 - 128 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.6 cm, long= 6.5 cm, larg= 3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 129 = TCA = boulin couleur caramel ép= 0.5 cm, long= 5 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 130 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.5 cm, long= 5 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 131 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.7 cm, long= 8 cm, larg= 2.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 132 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.7 cm, long= 6.2 cm, larg= 2.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 133 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.7 cm long= 7.2 cm, larg= 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 134 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.7 long= 6.3 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 135 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.8 cm, long= 8.9 cm larg= 6.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 136 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.7 cm, long= 8.3 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 137 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.8 cm, long= 16.6 cm, larg= 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 138 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.5 cm, long= 15.8 cm, larg= 10.3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 139 = TCA = boulin couleur orange ép= 1.5 cm, long= 12.8 cm, larg= 9.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 140 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.7 cm, long= 14.4 cm, larg= 8.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 141 = TCA = boulin couleur orange clair ép= 0.5 cm, long= 6 cm, larg= 6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 142 = TCA = boulin couleur orange clair ép= 0.8 cm, long= 8 cm, larg= 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 143 = TCA = boulin couleur orange clair ép= 0.7 cm, long= 12 cm, larg= 8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 144 = TCA = boulin couleur orange clair ép= 0.6 cm, long= 4 cm, larg= 4 cm - NR=1 - 2021.

- 115 - 145 = TCA = boulin couleur orange clair trace de mortier ép= socle 1 cm, long= 11 cm, larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 146 = TCA = boulin couleur orangé brun trace de mortier ép= socle 0.9 cm, ép= paroi 1.2 cm, long= 11 cm, larg= 4 cm, hauteur 3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 147 = TCA = boulin avec trace de mortier couleur orangé ép= 0.6 cm, long= 15 cm, larg= 11 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 148 = TCA = boulin avec trace de mortier couleur orangé ép= socle 1.1 cm, ép= paroi 0.6 cm, long= 14 cm, larg= 10 cm, hauteur 13 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 149 = TCA = boulin avec trace de mortier couleur orangé ép= 0.6 cm, long= 5 cm, larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 150 = TCA = boulin avec trace de mortier couleur orangé ép= 0.4 cm, long= 4.5 cm, larg= 3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 151 = TCA = boulin avec trace de mortier couleur orangé ép= 0.6 cm, long= 7.5 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 152 = TCA = boulin couleur orangé ép= 0.8 cm, long= 4.5 cm, larg= 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 153 = TCA = boulin couleur orangé ép= 1.2 cm, long= 5.5 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 154 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 0.8 cm, long= 5.5 cm, larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 155 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 0.6 cm, long= 6.5 cm, larg= 2.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 156 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 0.4 cm, long= 4 cm, larg= 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 157 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 1.1 cm, long= 5 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 158 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 0.4 cm, long= 6.5 cm, larg= 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 159 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 0.5 cm, long= 7.5 cm, larg= 5.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 160 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 1.2 cm, long= 9 cm, larg= 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 161 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 1.1 cm, long= 6 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 162 = TCA = boulin couleur orangé clair ép= 1.2 cm, long= 12 cm, larg= 8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 163 = TCA = boulin couleur brun orangé trace des flammes ép= 0.6 cm, long= 8.8 cm, larg= 8.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 164 = = non saisi - NR=0 - .
- 115 - 165 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 0.9 cm , long= 15.3 cm , larg= 5.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 166 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 0.8 cm , long= 7.9 cm , larg= 7.1 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 167 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 1.4 cm , long= 6.7 cm , larg= 5.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 168 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 1.3 cm , long= 8.2 cm , larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 169 = TCA = boulin couleur orange ép= socle 0.8 cm, ép= paroi 1.2 cm, long= 11.3 cm, larg= 3.3 cm hauteur 9.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 170 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 1.2 cm , long= 10 cm , larg= 5.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 171 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.5 cm, long= 6.5 cm, larg= 3.7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 172 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.5 cm, long= 7.5 cm, larg= 5.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 173 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.7 cm, long= 6.7 cm, larg= 5.7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 174 = TCA = boulin couleur orange ép= 1 cm, long= 10.3 cm, larg= 8.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 175 = TCA = boulin , couleur brun orangé , ép= 0.5 cm , long= 10 cm , larg= 5.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 176 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.7 cm, long= 10 cm, larg= 5.9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 177 = TCA = boulin couleur orange ép= 0.9 cm, long= 11.4 cm, larg= 7.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 178 = TCA = boulin couleur orange trace de mortier ép= 1.4 cm, long= 9 cm, larg= 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 179 = TCA = boulin , couleur brun orangé , ép= 0.6 cm , long= 8 cm , larg= 6.6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 180 = TCA = boulin couleur orange ép= paroi 1.2 cm, ép= socle 0.6 cm, long= 10.6 cm, larg= 1.7 cm hauteur 10.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 181 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 0.7 , long= 11 , larg= 9.4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 182 = TCA = boulin couleur brun orangé trace de mortier ép= paroi 1 cm, ép= fond 0.9 cm, long= 4.5 cm, larg= 2.1 cm hauteur 5.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 183 = TCA = boulin , couleur brun , ép= 0.6 cm , long= 7.2 cm , larg= 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 184 = TCA = boulin couleur brun couleur de glassure ép= 0.7 cm, long= 10 cm, larg= 7.3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 185 = TCA = boulin , couleur brun , ép= 0.6 cm , long= 5.3 cm , larg= 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 186 = TCA = boulin couleur brun orangé ép= 0.6 cm, long= 6 cm, larg= 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 187 = TCA = boulin couleur brun orangé ép= 0.7 cm, long= 5.5 cm, larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 188 = TCA = boulin , couleur orange , ép= 0.4 cm , long= 4 cm , larg= 3.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 189 = TCA = boulin couleur brun trace de mortier ép= 0.6 cm, long= 7 cm, larg= 6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 190 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.6 cm, long= 3.3 cm, larg= 2.8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 191 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.5 cm, long= 3.5 cm, larg= 3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 192 = TCA = boulin , couleur brun , ép= 0.9 cm , long= 10 cm , larg= 7.6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 193 = TCA = boulin couleur brun ép= 0.9 cm, long= 6 cm, larg= 5.3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 194 = TCA = boulin , brun , ép= 0.8 cm , long= 7.5 cm , larg= 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 195 = TCA = boulin , brun , ép= 0.6 cm , long= 5.2 cm , larg= 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 196 = TCA = boulin , brun , ép= 0.8 cm , long= 11.2 cm , larg= 7.2 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 197 = TCA = boulin , brun , ép= 0.7 cm , long= 9 cm , larg= 6 cm - NR=1 - 2021.

- 115 - 198 = TCA = boulin , brun , ép= 10.5 cm , long= 6 cm , larg= 6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 199 = TCA = boulin , orange , ép= 0.6 cm , long= 4.5 cm , larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 200 = TCA = boulin , brun orangé , ép= 0.6 cm , long= 7.6 cm , larg= 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 201 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.5 cm , longueur 7.4 cm , largeur 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 202 = TCA = boulin , orange , épaisseur 1.2 cm , longueur 18 cm , largeur 13.4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 203 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.6 cm , longueur 17 cm , largeur 13 cm , trace de mortier - NR=1 - 2021.
- 115 - 204 = TCA = boulin , brun orangé , épaisseur 0.7 cm , longueur 8 cm , largeur 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 205 = TCA = boulin , brun , épaisseur 0.5 cm , longueur 3.5 cm , largeur 3 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 206 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.3 cm , longueur 6.5 cm , largeur 2.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 207 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.6 cm , longueur 6.3 cm , largeur 5.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 208 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.7 cm , longueur 6.3 cm , largeur 5.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 209 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.9 cm , longueur 11.7 cm , largeur 11 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 210 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.6 cm , longueur 4 cm , largeur 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 211 = TCA = boulin , orange , épaisseur 1.1 cm , longueur 7 cm , largeur 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 212 = TCA = boulin fond, orange , épaisseur 1.5 cm , longueur 17 cm , largeur 8 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 213 = TCA = boulin , orange , épaisseur 0.5 cm , longueur 4.5 cm , largeur 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 214 = TCA = tuile plat avec ergot , orange foncée , ép= 1.5 cm , longueur 12 cm , largeur 11 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 215 = TCA = tuile (5) plat avec ergot , orange foncée , ép= 1.5 cm , longueur 10.5 cm , largeur 6.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 216 = TCA = tuile plat avec ergot , orange foncée , ép= 1.2 cm , longueur 12.5 cm , largeur 11.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 217 = CER = ps fragment de bord de céramique stockage , orange , épaisseur 0.8 cm , longueur 9 cm , largeur 9 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 218 = TCA = tuile plat avec ergot , brun orangé , ép= 1.5 cm , longueur 7 cm , largeur 7 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 219 = TCA = tuile à ergot , orange , ép= 1.4 cm , long= 7 cm , largeur 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 220 = TCA = boulin , orange , ép= 1.1 cm , long= 4 cm , larg= 4 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 221 = TCA = indéterminé terre cuit inconnu , brun orangé , épaisseur 1.6 cm , longueur 5.5 cm , largeur 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 222 = TCA = indéterminé terre cuit inconnu , orange clair , épaisseur 0.8 cm , longueur 8 cm , largeur 5.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 223 = TCA = indéterminé terre cuit inconnu , brun , épaisseur 1.5 cm , longueur 8.5 cm , largeur 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 224 = CER = ps terre cuit , ? fond de vase ? , orange clair , épaisseur fond 1.4 cm , épaisseur paroi 1.6 cm , longueur 12 cm , largeur 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 225 = TCA = tuile plat girronée lisse , orange , ép= 1.5 cm , longueur 13 cm , largeur 11 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 226 = TCA = tuile courbe , brun , ép= 1.3 cm , longueur 8.5 cm , largeur 6 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 227 = TCA = tuile plat lisse , orange clair , ép= 1.5 cm , longueur 16 cm , largeur 12 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 228 = TCA = tuile plat lisse , orange clair , ép= 1.5 cm , longueur 6 cm , largeur 5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 229 = TCA = tuile plate lisse avec ergot , orange clair , ép= 1.2 cm , longueur 15 cm , largeur 14 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 230 = TCA = tuile plat lisse girronée avec ergot , orange clair , ép= 1.3 cm , longueur 19 cm , largeur 14 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 231 = TCA = tuile plat lisse girronée grugée avec ergot , , ép= 1.5 cm , longueur 23.5 cm , largeur 14.5 cm - NR=1 - 2021.
- 115 - 232 = = non saisi - NR=0 - .
- 115 - 233 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
- 115 - 234 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
- 115 - 235 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
- 115 - 236 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
- 115 - 237 = FER = Pilon 5.8*10.7 - NR=1 - 2021.
- 116 - 1 = TCA = boulin en terre cuite couleur claire - NR=1 - 2021.
- 116 - 2 = TCA = boulin en terre cuite de couleur claire - NR=1 - 2021.
- 116 - 3 = TCA = boulin en terre cuite de couleur claire - NR=1 - 2021.
- 116 - 4 = TCA = boulin en terre cuite de couleur claire - NR=1 - 2021.
- 116 - 5 = TCA = boulin en terre cuite de couleur orange - NR=1 - 2021.
- 116 - 6 = TCA = boulin en terre cuite de couleur orange claire - NR=1 - 2021.
- 116 - 7 = TCA = Boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
- 116 - 8 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
- 116 - 9 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
- 116 - 10 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
- 116 - 11 = TCA = boulin en terre cuit - NR=1 - 2021.

- 116 - 12 = TCA = boulin en terre cuit - NR=1 - 2021.
116 - 13 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 14 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 15 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 16 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 17 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 18 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 19 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 20 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 21 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 22 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 23 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 24 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 25 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 26 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 27 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 28 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 29 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 29 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 30 = TCA = boulin terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 31 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 32 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 33 = TCA = boulin en terre en cuite - NR=1 - 2021.
116 - 34 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 35 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 36 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 37 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 38 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 39 = TCA = boulin en terre en cuite - NR=1 - 2021.
116 - 40 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 41 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 42 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 43 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 44 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 45 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 46 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 47 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 48 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 49 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 50 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 51 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 52 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 53 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 54 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 55 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 56 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 57 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.
116 - 58 = TCA = boulin en terre cuite de couleur orangé - NR=10 - 2021.
116 - 59 = TCA = boulines (7) - NR=7 - 2021.
116 - 60 = TCA = boulin clair (19) dont morceau de fond - NR=19 - 2021.
116 - 61 = TCA = boulin clair (20) - NR=20 - 2021.
116 - 62 = TCA = boulin clair (15) - NR=15 - 2021.
116 - 63 = CER = ps Coquemar XVIeme - NR=1 - 2021.
116 - 64 = TCA = boulin clair (5 fragments) base et haut de boulin - NR=5 - 2021.
116 - 65 = TCA = boulin clair (22) - NR=22 - 2021.
116 - 66 = TCA = boulin de couleur orange clair (16) - NR=16 - 2021.
116 - 67 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
116 - 68 = TCA = boulin de couleur rouge (9) - NR=9 - 2021.
116 - 69 = TCA = tuile - NR=1 - 2021.
116 - 70 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
116 - 71 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
116 - 72 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
116 - 73 = TCA = boulin en terre cuite - NR=1 - 2021.

- 116 - 74 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 75 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 76 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 116 - 77 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 116 - 78 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 116 - 79 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 116 - 80 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 81 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 82 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 83 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 84 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 85 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 86 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 87 = TCA = boulines - NR=1 - 2021.
 116 - 88 = TCA = boulines - NR=3 - 2021.
 116 - 89 = = non saisi - NR=0 - .
 116 - 90 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 116 - 91 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 116 - 92 = = non saisi - NR=0 - .
 116 - 93 = TCA = boulin - NR=1 - 2021.
 130 - 1 = TCA = tuiles lot tessons - NR=5 - 2019.
 130 - 2 = CER = faïence 6 ensembles - NR=6 - 2019.
 130 - 3 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 4 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 5 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 6 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 7 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 8 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 9 = = non saisi - NR=0 - .
 130 - 10 = = non saisi - NR=0 - .
 131 - 1 = TCA = tuiles lot fragments de - NR=5 - 2020.
 183 - 1 = VTA = ampoules en verre brun (médicament Globisine) - NR=2 - 2018.
 183 - 2 = MAN = os (petits animaux) - NR=1 - 2018.
 183 - 3 = MAN = os morceau d'os animal - NR=1 - 2018.
 183 - 4 = TCA = carreau de pavement en ocre - NR=1 - 2018.
 183 - 5 = TCA = indéterminé terre cuite - NR=1 - 2018.
 183 - 6 = MVE = noisettes - NR=1 - 2018.
 183 - 7 = MAN = coquille d'escargot - NR=1 - 2018.
 183 - 8 = VBT = miroir - NR=2 - 2018.
 183 - 9 = VBT = vitre 3 morceaux de verre - NR=3 - 2018.
 183 - 10 = MVE = noyaux de pêche - NR=1 - 2018.
 184 - 1 = CER = faïence - assiette pâte blanc cassé - archéologique complète - NR=1 - 2018.
 184 - 2 = CER = faïence blanc dessus bleu - pâte blanc cassé - NR=1 - 2018.
 184 - 3 = CER = faïence jaune extérieur pot à anse - marbré, intérieur uni - pâte beige - NR=1 - 2018.
 184 - 4 = CER = faïence jaune clair uni terre beige - NR=1 - 2018.
 184 - 5 = CER = ps marmite marron à anse - NR=1 - 2018.
 184 - 6 = CER = faïence faisselle blanche à trois pieds - NR=1 - 2018.
 184 - 7 = CER = vide - NR=1 - .
 184 - 8 = VTA = verre de couleur verte - NR=1 - 2018.
 184 - 9 = VTA = bouteille verre transparent - - NR=1 - 2018.
 184 - 10 = TCA = indéterminé terre cuite vernie - NR=1 - 2018.
 184 - 11 = TCA = carreau de pavement tachetée de noir - pavement - NR=1 - 2018.
 184 - 12 = TCA = tuile plate - NR=1 - 2018.
 184 - 13 = TCA = tuile moderne - motif losange - NR=1 - 2018.
 184 - 14 = TCA = indéterminé terre cuite - pavement ou tuile - NR=1 - 2018.
 185 - 1 = MAN = os oiseau ou chauve-souris desséché - NR=1 - 2018.
 185 - 2 = TCA = carreau de faïence - bleu clair et bleu foncé - NR=1 - 2018.
 185 - 3 = CER = faïence morceau de carreau de - vert pâle - NR=1 - 2018.
 185 - 4 = TCA = carreau de faïence - blanc - NR=1 - 2018.
 185 - 5 = MMI = plâtre ? - NR=1 - 2018.
 185 - 6 = TCA = tuile moulée - NR=1 - 2018.
 185 - 7 = DIV = fiente et ossements de petits animaux et morceau de journal daté d'avril 1956 - NR=1 - 2018.
 193 - 1 = MAN = os petit os - NR=1 - 2018.

- 194 - 1 = MMI = charbon, boulets et coke - NR=1 - 2018.
 195 - 1 = MAN = fiente de chouette (?) - NR=1 - 2018.
 195 - 2 = MAN = œuf - NR=1 - 2018.
 195 - 3 = MAN = cadavre de souris - NR=1 - 2018.
 195 - 4 = TCA = brique - NR=1 - 2018.
 195 - 5 = MAN = os petit os - NR=1 - 2018.
 236 - 1 = MAN = os squelette chauve-souris - NR=1 - 2018.
 236 - 2 = TCA = tuile complète - traces de mortier - ergot - NR=1 - 2018.
 236 - 3 = TCA = tuile arch. complète - traces de mortier - ergot - NR=1 - 2018.
 236 - 4 = TCA = tuile complète - ergot - NR=1 - 2018.
 236 - 5 = TCA = tuile arch. complète - ergot - NR=1 - 2018.
 236 - 6 = TCA = tuile complète - traces de mortier - ergot - NR=1 - 2018.
 237 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier, bouchage partiel archère T5-24 - NR=1 - 2019.
 237 - 2 = MAN = os d'ossements de tout petits animaux - NR=1 - 2018.
 237 - 3 = TCA = tuile arch. - manque un coin - NR=1 - 2018.
 237 - 4 = TCA = tuile arch. - manque un coin - NR=1 - 2018.
 238 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier bouchage partiel archère T5-24 - NR=1 - 2019.
 239 - 1 = TCA = tuile archéologiquement complète - ergot - 2 trous - NR=1 - 2018.
 240 - 1 = MMI = Pierre de jambage taillé avec feuillure, réemploi dans mur M47, T5 niv2, Trace de taillant - NR=1 - 2019.
 243 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier gris et maigre, arase sur M47, T2 niv2 - NR=1 - 2019.
 247 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier vestige de solin de T5 niv2 - NR=1 - 2018.
 248 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier en enduit (vestiges) au plafond des dalles T5 niv2 - NR=1 - 2019.
 261 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier archère T5-23, paroi latérale de l'embrasure - NR=1 - 2019.
 267 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier scellement marche 265 de l'escalier ST65 (T2 niv2) - NR=1 - 2019.
 291 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier moellon de M80 (T5) - NR=1 - 2019.
 292 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier entre 2 pierres taillées (T5, ST78) - NR=1 - 2019.
 294 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier entre 2 pierres taillées (T6, ST82) - NR=1 - 2019.
 296 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier en T5, mur M44 - NR=1 - 2019.
 296 - 2 = MMI = Prélèvement Mortier de T5, mur M44 - NR=1 - 2019.
 296 - 3 = MMI = Prélèvement Mortier de T5, mur M44 - NR=1 - 2019.
 303 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier de T6 niv2, mur M75 - NR=1 - 2019.
 305 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier de C1 int, mur M77 - NR=1 - 2019.
 305 - 2 = MMI = Prélèvement Mortier de C1 int, mur M77 - NR=1 - 2019.
 306 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier (de T6, M53) - NR=1 - 2019.
 307 - 1 = MMI = Prélèvement Mortier (de T6 niv1, M4) - NR=1 - 2019.
 308 - 1 = MMI = Prélèvement calcaire lacustre type Château-Landon. De T5 mur M45 parement extérieur - NR=1 - 2019.
 309 - 1 = MMI = Prélèvement de craie, Tour T5, archère 24 - NR=1 - 2019.
 309 - 2 = MMI = Prélèvement Silex, Tour T5, archère 24 - NR=1 - 2019.
 309 - 3 = MMI = Prélèvement Craie, Tour T5, archère 24 - NR=1 - 2019.
 309 - 4 = MMI = Prélèvement calcaire lacustre - NR=1 - 2019.
 338 - 1 = MMI = coussiège au pied de la pompe - pierre de Souppes - NR=1 - 2020.
 338 - 2 = MMI = pierre taillée pied de la pompe - pierre de Souppes - NR=1 - 2020.
 338 - 3 = MMI = pierre taillée pied de la pompe - pierre de Souppes - NR=1 - 2020.
 338 - 4 = MMI = pierre taillée pied de la pompe - pierre de Souppes - NR=1 - 2020.
 339 - 1 = CER = ps morceau de pot - NR=1 - 2020.
 340 - 1 = FER = cadenas metal - bat. K - M124 - NR=1 - 2020.
 340 - 2 = FER = boucle (licol cheval ?) - bat. K - M124 - NR=1 - 2020.
 340 - 3 = TCA = indéterminé terre cuite - bat. K - M124 - NR=1 - 2020.
 340 - 4 = MMI = mortier - NR=1 - 2020.
 340 - 5 = TCA = tuile - NR=1 - 2020.
 341 - 1 = FER = boucle - bat. K - M123 - NR=1 - 2020.
 341 - 2 = TCA = tuiles - bat. K - M123 - NR=1 - 2020.
 342 - 1 = TCA = tuile tegula romaine trouvée sur couche sédimentaire sur M130 - NR=1 - 2020.
 342 - 2 = TCA = carreau de pavement trouvé sur couche sédimentaire sur M130 - NR=1 - 2020.
 342 - 3 = TCA = carreau de pavement trouvé sur couche sédimentaire US 342 sur M130 - NR=1 - 2020.
 342 - 4 = DIV = encrier XXe pied, fermoir porte monnaie, tessons vaisselle trouvés sur couche sédimentaire US 342 sur M130 - NR=1 - 2021.
 346 - 1 = TCA = indéterminé un lot de 5 fragments - NR=5 - 2020.
 347 - 1 = VTA = verre - NR=1 - 2020.
 347 - 2 = DIV = bouton en verre - NR=1 - 2020.
 347 - 3 = CER = faïence blanche - NR=1 - 2020.

- 347 - 4 = TCA = tuile - NR=2 - 2020.
- 350 - 1 = DIV = mobilier sur seuil K-101 - NR=1 - 2020.
- 350 - 2 = CER = grès Ceramique de Puissaye , fragment de saloir - NR=1 - 2020.
- 350 - 3 = FER = boucle harnachement - NR=1 - 2020.
- 350 - 4 = FER = boucle grosse harnachement bc - NR=1 - 2020.
- 350 - 5 = FER = clou - NR=1 - 2020.
- 350 - 6 = TCA = tuiles - NR=1 - 2020.
- 360 - 1 = TCA = tuiles - NR=1 - 2021.
- 361 - 1 = TCA = indéterminé terre cuite - NR=1 - 2021.
- 361 - 2 = TCA = indéterminé terre cuite - NR=1 - 2021.
- 373 - 1 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur foncée avec taches noires - ép= mini= 1,1 cm - ép= max= 1,6 cm - ép= moy= 1,4 cm - NR=35 - 2021.
- 373 - 2 = TCA = carreau - longueur 4,5 cm - largeur 3,5 - épaisseur 2,9 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 3 = TCA = tuiles plates - avec ergot - couleur foncée avec taches noires - ép= mini= 1,1 cm - ép= max= 1,3 cm - ép= moy= 1,2 cm - NR=5 - 2021.
- 373 - 4 = TCA = tuiles plates - sans ergot - rugueuses - couleur claire - ép= mini= 1,2 cm - ép= max= 1,6 cm - ép= moy= 1,4 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 5 = TCA = tuiles plates - sans ergot - rugueuses - couleur crème - ép= mini= 1,2 cm - ép= max= 1,6 cm - ép= moy= 1,4 cm - NR=7 - 2021.
- 373 - 6 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - avec glaçures - couleur claire - ép= mini= 1,8 cm - ép= max= 2 cm - ép= moy= 1,9 cm - NR=2 - 2021.
- 373 - 7 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur claire - glaçure partielle sur une face - ép= mini= 1,4 cm - ép= max= 1,6 cm - ép= moy= 1,5 cm - NR=3 - 2021.
- 373 - 8 = TCA = tuile plate - avec ergot - rugueuses - couleur beige foncé - ép= 1,6 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 9 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur rouge clair - ép= mini= 1,3 cm, max= 1,7 cm, moy= 1,5 cm - NR=11 - 2021.
- 373 - 10 = TCA = tuile plate - sans ergot - lisse - couleur foncée avec des taches noires - trace indéterminée sur une face - ép= 1,5 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 11 = DIV = mortier - NR=1 - 2021.
- 373 - 12 = TCA = tuiles plates - avec ergot - lisses - couleur foncée avec taches noires - ép= 1,2 cm et 1,3 cm - NR=2 - 2021.
- 373 - 13 = MAN = os - NR=2 - 2021.
- 373 - 14 = TCA = tuile plate reconstituée (deux morceaux) - arrière éclaté - sans ergot - couleur beige clair - ép= 1,4 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 15 = TCA = tuiles plates - sans ergot - rugueuses - couleur orange - ép= mini= 1 cm, max= 1,2 cm, moy= 1,1 cm - NR=3 - 2021.
- 373 - 16 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur claire - ép= 1.6 cm - NR=2 - 2021.
- 373 - 17 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur foncée - ép= mini= 1.4 cm, max= 1.5 cm, moy= 1.4 cm - NR=3 - 2021.
- 373 - 18 = TCA = tuile reconstitué (trois morceaux) - traces mortier - ép= 2.2 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 19 = TCA = tuile plate - sans ergot - lisse - couleur claire avec une face noire - ép= 1.35 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 20 = TCA = tuiles plates - sans ergot - rugueuses - couleur claire - ép= mini= 1.2 cm, max= 1.7 cm, moy= 1.4 cm - NR=5 - 2021.
- 373 - 21 = TCA = tuiles plates - sans ergot - rugueuses - surcuits - ép= mini= 1.7 cm, max= 2.1 cm, moy= 1.9 cm - NR=3 - 2021.
- 373 - 22 = TCA = tuile plate reconstitué (quatre morceaux) - sans ergot - lisse - couleur foncée avec des taches noires - largeur 16.5 cm - ép= 1.5 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 23 = TCA = tuile plate reconstitué (deux morceaux) - sans ergot - rugueuse - couleur foncée avec des taches noires - ép= 1.5 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 24 = TCA = tuile plate - sans ergot - lisse - couleur foncée - trace de glaçure sur une face - ép= 2 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 25 = TCA = tuiles plates - sans ergot - rugueuses - couleur beige foncé - ép= mini= 1.7 cm, max= 2.1 cm, moy= 1.9 cm - NR=3 - 2021.
- 373 - 26 = TCA = tuiles plate - sans ergot - rugueuses - couleur rouge - ép= mini= 1.5 cm, max= 1.9 cm, moy= 1.7 cm - NR=12 - 2021.
- 373 - 27 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur beige - ép= mini= 1.3 cm, max= 1.8 cm, moy= 1.4 cm - NR=11 - 2021.
- 373 - 28 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur rouge foncé avec des taches noires - ép= mini= 1.1 cm, max= 1.7 cm, moy= 1.4 cm - NR=31 - 2021.
- 373 - 29 = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur foncée - ép= mini= 1 cm, max= 1.6 cm, moy= 1.3 cm - NR=11 - 2021.
- 373 - 30 = TCA = tuiles plates (un fragment de tuile avec ergot) - lisses - couleur foncée avec taches noires - ép= mini= 1.1 cm, max= 1.6 cm, moy= 1.4 cm - NR=23 - 2021.

- 373 - 31** = TCA = tuiles plates (un fragment de tuile avec ergot)- rugueuses - avec mortier - ép= mini= 1.3 cm, max= 2.2 cm, moy= 1.8 cm - NR=10 - 2021.
- 373 - 32** = FER = plaque en métal rouillée - avec deux trous - épaisseur 0.5 cm - longueur 33.3 cm - largeur 7.5 cm - NR=1 - 2021.
- 373 - 33** = FER = mobilier en métal rouillé (boucle avec ardillon, anneau brisé, petit clou tordu, rivet, deux maillons de chaîne enchaînés, petit anneau, crochet, gros clou à section carrée) - NR=1 - 2021.
- 373 - 34** = FER = outil en métal rouillé avec emmanchement riveté par six rivets - longueur 25.5 cm - largeur 17 cm - NR=1 - 2021.
- 383 - 1** = MMI = Prélèvement de mortier dans archère T5-24 - NR=1 - 2021.
- 407 - 1** = DIV = mortier - NR=2 - 2021.
- 407 - 4** = TCA = tuiles plates - lisses - couleur beige clair - ép= mini= 1,6 cm - ép= max= 2,4 cm - ép= moy= 1,8 cm - NR=9 - 2021.
- 407 - 5** = TCA = tuiles plates - lisses - couleur orangée - ép= mini= 1,5 cm - ép= max= 2 cm - ép= moy= 1,7 cm - NR=5 - 2021.
- 407 - 6** = TCA = tuile plate lisse avec emplacement de clou - couleur orange - longueur 11 cm - largeur 7,5 cm - ép= 2 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 7** = TCA = tuile plate lisse avec emplacement de clou - couleur orange - longueur 5,5 cm - largeur 4,6 cm - ép= 1,6 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 8** = TCA = tuile plate lisse - avec ergot - couleur orange - longueur 8 cm - largeur 7,9 cm - ép= 1,95 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 9** = TCA = tuile plate - sans ergot - lisse - surcuit - couleur noire - ép= 1.6 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 10** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur beige foncée - ép= mini= 1.6 cm, max= 1.7 cm, moy= 1.7 cm - NR=3 - 2021.
- 407 - 11** = TCA = tuile plate - avec ergot - lisse - couleur ocre jaune - ép= 1.5 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 12** = MNI = pierres rouges rubéfiées - NR=2 - 2021.
- 407 - 13** = DIV = indéterminé - longueur 2.5 cm - largeur 2 cm - épais= 0.3 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 14** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur ocre jaune - ép= mini= 1.5 cm, max= 2.2 cm, moy= 1.8 cm - NR=17 - 2021.
- 407 - 15** = TCA = tuile bombée - rugueuse - couleur ocre jaune - ép= 2 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 16** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - glaçure partielle sur une face - couleur ocre - ép= mini= 1.6 cm, max= 1.8 cm, moy= 1.6 cm - NR=4 - 2021.
- 407 - 17** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur orange - ép= mini= 1.4 cm, max= 2 cm, moy= 1.7 cm - NR=17 - 2021.
- 407 - 18** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur beige - glaçure partielle sur une face - ép= 1.7 cm et 1.4 cm - NR=2 - 2021.
- 407 - 19** = TCA = tuile plate - avec ergot cassé - couleur ocre - ép= 1.9 cm - NR=1 - 2021.
- 407 - 20** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur beige - ép= mini= 1.4 cm, max= 1.9 cm, moy= 1.6 cm - NR=6 - 2021.
- 407 - 21** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur ocre rouge - ép= mini= 1.4 cm, max= 2.3 cm, moy= 1.7 cm - NR=24 - 2021.
- 407 - 22** = TCA = tuiles plates - sans ergot - lisses - couleur beige disparate - ép= mini= 1.5 cm, max= 2 cm, moy= 1.7 cm - NR=18 - 2021.
- 408 - 1** = TCA = tuiles couleru orange ép= 1.6 à 2.1 cm, longueur 5 à 7 cm, 3.5 à 6.5 cm - NR=5 - 2021.
- 408 - 2** = TCA = tuiles avec ergot couleur brun orangé ép= 6 à 8 cm, longueur 4 à 5 cm, largeur 4.5 cm - NR=2 - 2021.
- 408 - 3** = TCA = tuiles couleur orange ép= 1.7 à 1.9 cm, longueur 3.5 à 9 cm, largeur 3.5 à 6.3 cm - NR=6 - 2021.
- 408 - 4** = TCA = tuile avec ergot, trou et traces de mortier couleur orange ép= 1.5 cm, longueur 16.5 cm largeur 14 cm - NR=1 - 2021.
- 408 - 5** = TCA = tuile brulé couleur noir ép= 1 cm, longueur 5 cm, largeur 2.5 cm - NR=1 - 2021.
- 408 - 6** = TCA = tuile d'arrêt avec trou couleur orange ép= 1.9 cm, longueur 21 cm, largeur 11.5 cm - NR=1 - 2021.
- 408 - 7** = DIV = mortier couleur blanc épaisseur a à 1.2 cm, longueur 3 à 3.5 cm, largeur 1.5 à 2.5 cm - NR=3 - 2021.
- 408 - 8** = CER = grès de Puysaie vernis couleur orange épaisseur 1 cm, longueur 4.5 cm, largeur 3.5 cm - NR=1 - 2021.
- 408 - 9** = MMI = pate sableuse couleur orangé épaisseur 0.3 cm, longueur 2.5 cm, largeur 1.5 cm - NR=1 - 2021.
- 408 - 10** = MMI = pierre rubéfier épaisseur 4.5 cm, longueur 10 cm, largeur 6 cm - NR=1 - 2021.
- 409 - 1** = TCA = tuile d'arêtier gironnée - trace de trou cassé - couleur ocre rouge - ép= 2 cm - NR=1 - 2021.
- 409 - 2** = TCA = tuile d'arêtier ou de faitage - couleur ocre - ép= 2.4 cm - NR=1 - 2021.
- 410 - 1** = TCA = brique - couleur rouge - avec trace de mortier - épaisseur 4 cm - NR=1 - 2021.
- 410 - 2** = FER = clous (2) (un fin peu rouillé avec une tête à section ronde, un épais rouillé à section carrée) - NR=2 - 2021.
- 410 - 3** = TCA = tuile plate calcinée - ép= 1.8 cm - NR=1 - 2021.
- 410 - 4** = MVE = charbon de bois - NR=2 - 2021.

- 410 - 5 = DIV = semelles de chaussure détériorées non complètes (dont une semelle de femme avec un talon clouté en morceaux séparés) - NR=2 - 2021.
- 410 - 6 = TCA = tuile plate - sans ergot - lisse - couleur ocre rouge - ép= 1.2 cm - NR=1 - 2021.
- 410 - 7 = VTA = verre contemporains (trois transparents, un vert translucide et un bleu translucide) centimétrique à pluricentimétrique - NR=5 - 2021.
- 410 - 8 = CER = ps Morceau de poterie lèvres - NR=1 - 2021.
- 410 - 9 = FER = Barre de métal rouillée - un bout arrondi de type crochet - longueur 32.2 cm - largeur 2 cm - épaisseur 0.1 cm - NR=1 - 2021.
- 410 - 10 = DIV = mortier blanc à beige - contenant des morceaux de calcaire et de métal rouillé millimétrique à centimétrique d'épaisseur 0.1 cm - NR=1 - 2021.
- 411 - 1 = TCA = indéterminé terre cuit avec trou , couleur clair , épaisseur 1.8 cm , longueur 9.5 cm , largeur 6 cm - NR=1 - 2021.
- 411 - 2 = TCA = indéterminé terre cuit inconnu , orange , épaisseur 2 cm , longueur 11 cm , largeur 10 cm - NR=1 - 2021.
- 411 - 3 = CER = ps 3 fragments de terre cuit , épaisseur 0.7 cm , longueur de 5 à 6 cm , largeur de 2.5 à 4 cm , trace de brûlé - NR=3 - 2021.
- 411 - 4 = TCA = tuile moderne , marron , ép= 1 cm , longueur 9.5 cm , largeur 4.5 cm - NR=1 - 2021.
- 411 - 5 = TCA = tuile lisse avec ergot , brun orangé , ép= 1.6 cm , longueur 10.5 cm , largeur 9 cm - NR=1 - 2021.
- 411 - 6 = CER = ps glaçure orange clair , épaisseur 0.5 cm , longueur 3.5 cm , largeur 3 cm , trace vernis vert et transparent - NR=1 - 2021.
- 411 - 7 = TCA = indéterminé terre cuit , jaune orangé , épaisseur 0.6 cm , longueur 8 cm , largeur 7 cm , trace surcuisson - NR=1 - 2021.
- 415 - 1 = TCA = grès Carreau de grès de Beauvais complet - NR=1 - 2022.
- 415 - 2 = CER = grès morceau - NR=1 - 2022.
- 415 - 3 = FER = Plaque de serrure avec 6 trous de fixation et fente de serrure - NR=1 - 2022.
- 415 - 4 = VTA = Verre a pied ayant subi une très forte température - NR=1 - 2022.
- 415 - 5 = CER = ps Poterie terre cuite fragment - NR=1 - 2022.
- 415 - 6 = CER = faïence assiette en faïence 3 morceaux - NR=3 - 2022.
- 415 - 7 = CER = porcelaine Tasses en porcelaine morceaux pour 2 objets - NR=2 - 2022.
- 415 - 8 = CUI = pot en bronze Couvercle de petit - NR=1 - 2022.
- 415 - 9 = VTA = pot sans couvercle en verre bleu (parfumerie) - NR=1 - 2022.
- 415 - 10 = FER = tiges (5) plates de 1cm de large en forme de S - NR=5 - 2022.
- 415 - 11 = VTA = flacon avec une petite pièce de métal au goulot - NR=1 - .
- 415 - 12 = VTA = flacon coloré en bleu morceau - NR=1 - 2023.
- 415 - 13 = VTA = flacon coloré en bleu avec inscription en 7 morceaux (parfumerie) - NR=1 - .
- 415 - 14 = DIV = Boite métal très mauvais état contenant un chapelet - NR=1 - 2022.
- 415 - 15 = FER = Boite métal avec couvercle très mauvais état - NR=1 - 2022.
- 415 - 16 = CER = ps poterie terre cuite fragment - NR=1 - 2022.
- 415 - 17 = CER = porcelaine Tasse porcelaine en 8 morceaux - NR=8 - 2022.
- 435 - 1 = TCA = tuile vernissée - NR=1 - 2022.
- 435 - 2 = TCA = carreau de ciment moucheté bleu, 3 fragments - NR=1 - 2022.
- 435 - 3 = VTA = verre moderne - NR=1 - 2022.
- 435 - 4 = CER = faïence blanche, panse - NR=1 - 2022.
- 435 - 5 = FER = clous (2) de peinture (1 droit cassé et 1 courbé complet) - NR=2 - 2022.
- 435 - 6 = FER = clou à tête ronde - NR=1 - 2022.
- 435 - 7 = MAN = os 1 articulation et 3 fragments d'os longs - NR=4 - 2022.
- 435 - 8 = TCA = brique - NR=1 - 2022.
- 435 - 9 = CER = faïence, lot de 4 fragments dont 1 bord et 1 fond, glaçure interne blanche et externe verte - NR=4 - 2022.
- 435 - 10 = CER = faïence cul noir, fond, 2 fragments (à recoller) - NR=2 - 2022.
- 435 - 11 = TCA = tuile avec ergot et 2 trous - NR=1 - 2022.
- 435 - 12 = TCA = tuile vernissée - NR=1 - 2022.
- 435 - 13 = CER = grès de Beauvais, fond ou bord ? - NR=1 - 2022.
- 435 - 14 = TCA = tuile vernissée, bord - NR=1 - 2022.
- 435 - 15 = CER = grès Beauvais (?), fond, glaçure intérieure - NR=1 - 2022.
- 435 - 16 = MAN = os - NR=1 - 2022.
- 435 - 17 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2022.
- 435 - 18 = CER = faïence blanche, fond d'assiette, lot de 4 frag dont 3 à recoller - NR=4 - 2022.
- 435 - 19 = CER = faïence blanche, bord, petit pot ? - NR=1 - 2022.
- 435 - 20 = CER = ps pot de fleur moderne, bord - NR=1 - 2022.
- 435 - 21 = CER = ps pot de fleur moderne, panse - NR=1 - 2022.
- 435 - 22 = FER = clou - NR=1 - 2022.
- 435 - 23 = CAG = porcelaine, vase de chapelle, pied - NR=1 - 2022.

- 435 - 24 = MAN = os, 3 fragments - NR=3 - 2022.
 435 - 25 = VTA = verre, couvercle de parfait ? - NR=1 - 2022.
 435 - 26 = MMI = craie indurée - NR=1 - 2022.
 435 - 27 = FER = grillage à poule - NR=1 - 2022.
 435 - 28 = VBT = vitre, 3 fragments - NR=3 - 2022.
 435 - 29 = TCA = tuile vernissée, 2 fragments dont 1 ergot - NR=2 - 2022.
 435 - 30 = FER = clou - NR=1 - 2022.
 435 - 31 = CER = faïence blanche, bord, 2 fragments - NR=2 - 2022.
 435 - 32 = CER = faïence, panse, décor bleuté - NR=1 - 2022.
 435 - 33 = VTA = verre, fond - NR=1 - 2022.
 435 - 34 = CER = ps pâte sableuse, glaçure interne et externe jaune - NR=1 - 2022.
 435 - 35 = CER = grès de puisaye ? panse - NR=1 - 2022.
 435 - 36 = CER = grès de puisaye ? bord - NR=1 - 2022.
 435 - 37 = CER = grès de puisaye ? panse - NR=1 - 2022.
 435 - 38 = CER = ps pâte sableuse, anse - NR=1 - 2022.
 435 - 39 = TCA = tuile vernissée, bord - NR=1 - 2022.
 435 - 40 = CER = ps pâte sableuse, panse, glaçure noire intérieure et extérieure - NR=1 - 2022.
 435 - 41 = MAN = os diaphyse - NR=1 - 2022.
 435 - 42 = CER = ps pâte sableuse, anse de tasse, glaçure brune - NR=1 - 2022.
 435 - 43 = TCA = carreau de pavement moderne - NR=1 - 2022.
 435 - 44 = CER = faïence blanche, panse - NR=1 - 2022.
 435 - 45 = FER = clou à tête hexagonale, pointe à section carrée - NR=1 - 2022.
 435 - 46 = FER = mèche - NR=1 - 2022.
 435 - 47 = FER = pointe à chevron - NR=1 - 2022.
 435 - 48 = FER = clou de charpente - NR=1 - 2022.
 435 - 49 = FER = boulon et écrou - NR=1 - 2022.
 435 - 50 = FER = fil de fer entrelacé - NR=1 - 2022.
 435 - 51 = FER = clou à tête hexagonale - NR=1 - 2022.
 435 - 52 = FER = pointe - NR=1 - 2022.
 435 - 53 = FER = clou - NR=1 - 2022.
 435 - 54 = FER = clou - NR=1 - 2022.
 435 - 55 = FER = vrille ? - NR=1 - 2022.
 435 - 56 = FER = fil de fer fin - NR=1 - 2022.
 435 - 57 = CER = faïence fine, lot de 4 fragments dont 1 fond et 1 bord - NR=4 - 2022.
 446 - 1 = MON = Disque alliage cuivreux de 21,75 mm de diamètre, épaisseur 0,88mm/0,98 mm - NR=1 - .
 446 - 2 = FER = Boucle de ceinture - NR=1 - 2022.
 452 - 1 = VAU = Verre (moderne) 3 fragments - NR=1 - .
 452 - 2 = CER = ps pâte sableuse, Panse, glaçure interne et externe jaune et verte - NR=1 - .
 452 - 3 = CER = faïence - bord (de pot de chambre?) - NR=1 - .
 453 - 1 = TCA = tuile, largeur complète, avec oxyde de fer - NR=1 - .
 453 - 2 = MMI = silex en forme de boule - NR=1 - 2022.
 453 - 3 = TCA = Carreau de pavement, Terre blanche - NR=1 - .
 453 - 4 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2022.
 453 - 5 = CER = grès de Puisaye, bord - NR=1 - 2022.
 453 - 6 = CER = faïence blanche, bord - NR=1 - 2022.
 453 - 7 = VTA = Verre, lot de 2 fragments, moderne - NR=2 - 2022.
 453 - 8 = FER = scories (2) machefer - NR=2 - 2022.
 453 - 9 = VBT = vitre, lot de 2 fragments - NR=2 - 2022.
 455 - 1 = VBT = Verre moderne transparent irisé - NR=1 - 2022.
 456 - 1 = FER = Clé à bougie moderne - NR=1 - 2022.
 456 - 2 = FER = écrou moderne - NR=1 - 2022.
 456 - 3 = FER = crochet et son piton moderne - NR=1 - 2022.
 456 - 4 = FER = clou, pointe pour bastaing - NR=1 - 2022.
 456 - 5 = TCA = carreau de pavement ? - NR=1 - 2022.
 456 - 6 = TCA = tuile, glaçure jaune - NR=1 - 2022.
 456 - 7 = CER = grès ?, panse avec départ d'anse, pâte grise - NR=1 - 2022.
 456 - 8 = CER = PS, pot, bord, glaçure jaune ext. - NR=1 - 2022.
 456 - 9 = CER = PS, pot, bord, gl. ext. et int. marron - NR=1 - 2022.
 456 - 10 = CER = grès, pot, panse, moderne - NR=1 - 2022.
 456 - 11 = TCA = ciment avec négatif - NR=1 - 2022.
 456 - 12 = VTA = bouteille, goulot, moderne - NR=1 - 2022.
 456 - 13 = VTA = bouteille, panse, moderne - NR=1 - 2022.
 457 - 1 = CER = grès de Beauvais fond de saloir - NR=1 - 2022.

- 457 - 2 = CER = faïence cul noir plat archéologiquement complet - NR=1 - 2022.
 457 - 3 = CER = faïence cul noir fond de plat - NR=1 - 2022.
 457 - 4 = CER = faïence cul noir marli d'assiette décor bleuté avec un trou d'agrafe - NR=1 - 2022.
 457 - 5 = CER = ps céramique pâte sableuse glaçurée tigrée fond - NR=1 - 2022.
 457 - 6 = CER = faïence blanche 3 panses - NR=3 - 2022.
 457 - 7 = CER = faïence blanche bord pot de chambre - NR=1 - 2022.
 457 - 8 = CER = faïence cul noir panse - NR=1 - 2022.
 457 - 9 = FER = plaque métallique - NR=1 - 2022.
 457 - 10 = FER = scorie - NR=1 - 2022.
 459 - 1 = TCA = tuile vernissée, pureau - NR=1 - 2022.
 459 - 2 = TCA = tuile vernissée, pureau, 2 fragments - NR=2 - 2022.
 459 - 3 = TCA = carreau de pavement hexagonal (tomette ?), traces de mortier - NR=1 - 2022.
 461 - 1 = CER = faïence blanche, lot de 3 fragments (dont 2 qui recollent) - NR=3 - 2022.
 461 - 2 = CER = porcelaine blanche à marlis feuillage vert (cf soucoupe 000-015) - NR=1 - 2022.
 461 - 3 = CER = grès, panse - NR=1 - 2022.
 461 - 4 = MAN = os Astragale - (osselet) - NR=1 - 2022.
 461 - 5 = TCA = carreau de pavement, argile rouge à oxyde de fer - NR=1 - 2022.
 462 - 1 = TCA = brique terre rouge oxyde de fer. Traces de sortie et ciment, face creusée avec modénature sur une face - 11 cm * 5 cm . Encoches circulaire dans le creux. Petit coté vernissé - NR=1 - 2022.
 462 - 2 = TCA = brique terre rouge oxyde de fer. Traces de sortie et ciment, face creusée avec modénature sur une face - 11 cm * 5 cm . Encoches circulaire dans le creux. Petit coté vernissé - NR=1 - 2022.
 462 - 3 = TCA = brique terre rouge oxyde de fer. Traces de sortie et ciment, face creusée avec modénature sur une face - 11 cm * 5 cm . Encoches circulaire dans le creux. Petit coté vernissé. Traces de mortier - NR=1 - .
 462 - 4 = TCA = Brique terre rouge. Angle cassé. Trace de ciment. - NR=1 - .
 471 - 1 = CER = faïence blanche, panse - NR=1 - 2022.
 471 - 2 = VBT = vitre translucide - NR=1 - 2022.
 471 - 3 = MVE = Charbon de bois - NR=1 - 2022.
 471 - 4 = VTA = Verre / fragment de flacon irisé - NR=1 - 2022.
 472 - 1 = TCA = Carreau de pavement - NR=1 - 2022.
 473 - 1 = VTA = verre / début d'altération - NR=1 - 2022.
 473 - 2 = MAN = os de rongeur - NR=1 - .
 473 - 3 = FER = Patte de scellement - NR=1 - 2022.
 473 - 4 = MAN = chrysalides d'insectes - NR=1 - 2022.
 473 - 5 = MMI = Une boule noire et une boule blanche - NR=1 - 2022.
 473 - 6 = MMI = pierre éléments plan avec un trou au centre - NR=3 - 2022.
 473 - 7 = MMI = pierre Trois sphères 1/2 blanchâtre et creuse - NR=3 - 2022.
 474 - 1 = VBT = Vitre irisé - NR=1 - 2022.
 474 - 2 = TCA = Carreau de pavement - NR=1 - 2022.
 474 - 3 = CER = grès de Puisaye, panse, glaçure interne - NR=1 - 2022.
 474 - 4 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2022.
 474 - 5 = VTA = flacon en verre - NR=1 - 2022.
 474 - 6 = CER = grès, panse (2 fragments recollables) - NR=2 - 2022.
 474 - 7 = TCA = Carreau de pavement hexagonal/tomette, archéologiquement complet - NR=1 - 2022.
 474 - 8 = TCA = Carreau de pavement hexagonal/tomette, archéologiquement complet - NR=1 - 2022.
 475 - 1 = TCA = Carreau de pavement (angle), bord biseauté - NR=1 - 2022.
 475 - 2 = VTA = bouteille? - NR=1 - 2022.
 475 - 3 = CER = ps pâte sableuse, 2 panses, jatte ? - NR=2 - 2022.
 475 - 4 = CER = ps blanche, panse, glaçure externe verte - NR=1 - 2022.
 477 - 1 = TCA = tuile 5 fragments recollables de tuiles plates en pâte rouge à oxyde de fer - NR=1 - 2022.
 478 - 1 = TCA = tuile, pâte rouge, largeur complète - NR=1 - 2022.
 478 - 2 = CER = ps Pâte sableuse, fond, glaçure verte interne et externe - NR=1 - 2022.
 478 - 3 = CER = ps, panse (jonction avec le fond) - NR=1 - 2022.
 478 - 4 = CER = ps, panse avec attache d'anse - NR=1 - 2022.
 478 - 5 = CER = grès, panse - NR=1 - 2022.
 478 - 6 = MAN = Os long + fragment d'omoplate - NR=2 - 2022.
 478 - 7 = CER = ps, panse - NR=1 - 2022.
 478 - 8 = VTA = verre irisé, 2 tessons ajustables - NR=2 - .
 479 - 1 = TCA = tuiles, 2 fragments avec ergots, pâte rouge - NR=1 - 2022.
 479 - 2 = CER = ps Pâte sableuse ?, manche de poëllon ? - NR=1 - 2022.
 479 - 3 = TCA = tuile, largeur complète, légèrement bombée (défaut de cuisson) - NR=1 - 2022.
 480 - 1 = TCA = tuile, ép= 18-21 mm. Trou de crochet + empreinte d'animal - NR=1 - 2022.
 480 - 2 = TCA = tuile, ép= de 18 mm avec ergot - NR=1 - 2022.
 480 - 3 = TCA = Brique, angle, épaisseur de 35 mm - NR=1 - 2022.

- 480 - 4 = CER = grès de Beauvais, panse avec anse, gourde crapaud - NR=1 - 2022.
480 - 5 = CER = grès, fond - NR=1 - 2022.
480 - 6 = CER = ps, panse, cuisson réductrice puis oxydative - NR=1 - 2022.
480 - 7 = CER = ps, panse, 2 fragments - NR=2 - 2022.
480 - 8 = CER = ps, panse - NR=1 - 2022.
480 - 9 = CER = faïence blanche, bord, plat - NR=1 - 2022.
480 - 10 = FER = clou en T pour fer à cheval - NR=1 - 2022.
480 - 11 = MAN = Os long - NR=1 - 2022.
481 - 1 = FER = fil de fer de 3 mm de diamètre 2 morceaux de - NR=1 - 2022.
481 - 2 = FER = fil de fer de 2 mm de diamètre 12 morceaux de - NR=1 - 2022.
481 - 3 = FER = clous à têtes plates (7) + 1 cavalier - NR=2 - 2022.
481 - 4 = FER = boulon 1 + écrou de penture 1 - NR=2 - 2022.
481 - 5 = FER = Ouvre boîte avec couvercle enroulé de la boîte - NR=1 - 2022.
481 - 6 = FER = Anneau d'attache et piton d'ancrage - NR=1 - 2022.
481 - 7 = VTA = bouteille fond de couleur noire - NR=1 - 2022.
481 - 8 = VTA = verre de couleur verte - NR=1 - 2022.
481 - 9 = MAN = os plat - NR=1 - 2022.
481 - 10 = CER = faïence blanche, lot de 4 fragments - NR=4 - 2022.
481 - 11 = CER = Faïence blanche, 2 panses - NR=2 - 2022.
481 - 12 = CER = grès de Beauvais, 3 panses - NR=3 - 2022.
481 - 13 = CER = grès de Puisaye, lot de panses d'un seul individu - NR=1 - 2022.
481 - 14 = CER = grès normand, panse de sinot (récipient à beurre) - NR=1 - 2022.
481 - 15 = CER = grès normand, panse de sinot (récipient à beurre) - NR=1 - .
481 - 16 = TCA = tuile glaçurée, ép= 16 mm - NR=1 - 2022.
481 - 17 = VTA = bouteille verre noir - NR=1 - 2022.
481 - 18 = CER = faïence blanche, lot de 4 fragments - NR=4 - 2022.
481 - 19 = CER = faïence décor bleuté, se référer au 435-032 - NR=1 - 2022.
481 - 20 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2022.
481 - 21 = MAN = os - NR=5 - 2022.
481 - 22 = FER = pointe - NR=1 - 2022.
481 - 23 = CER = faïence blanche, éclat - NR=1 - 2022.
481 - 24 = CER = ps, glaçure marron interne et externe - NR=1 - 2022.
481 - 25 = VTA = verre de différentes couleur (vert, blanc, vert-jaune, vert-kaki) - NR=4 - 2022.
482 - 1 = CER = grès de Puisaye, bord - NR=1 - 2022.
482 - 2 = TCA = Mortier - NR=1 - 2022.
491 - 1 = MVE = Charbon de bois - NR=1 - 2023.
496 - 1 = FER = Clef ou ferrure oxydée - NR=1 - 2022.
497 - 1 = TCA = tuile - NR=1 - 2022.
497 - 2 = TCA = tuile - NR=1 - 2022.
497 - 3 = CER = ps, bord - NR=1 - 2022.
497 - 4 = CER = ps Fragment de panse de pot - NR=1 - 2022.
498 - 1 = CER = ps, bord - NR=1 - 2022.
498 - 2 = FER = Clou à tête plate, bien oxydé - NR=1 - 2022.
498 - 3 = FER = clou petit ou grosse pointe bien oxydé - NR=1 - 2022.
505 - 1 = CER = ps panse de pot - NR=1 - 2022.
505 - 2 = MAN = os - NR=1 - 2022.
505 - 3 = FER = indéterminé Petit fragment - NR=1 - 2022.
509 - 1 = CER = ps : 2 fragments dont 1 bord - NR=2 - 2022.
509 - 2 = CER = ps, 1 bord (noir) - NR=1 - 2022.
514 - 1 = MVE = Bois découvert dans le remplissage du trou de poteau POT 171 (zone1) - NR=1 - 2022.
526 - 1 = CER = ps Panse, glaçure marron à l'intérieur, trace de glaçure à l'extérieur - NR=1 - 2022.
526 - 2 = FER = Capuchon en fer / embout de manche d'outil? Diamètre 40 mm, hauteur 65 mm - NR=1 - 2022.
526 - 3 = CER = ps, panse - NR=1 - 2022.
526 - 4 = TCA = Carreau de pavement, épaisseur 20 mm - NR=1 - 2022.
537 - 1 = TCA = tuile beige rosée, largeur 17,8 cm (sur C5) - NR=1 - 2023.
537 - 2 = CER = PS beige foncée, coquemar, anse, - NR=1 - 2023.
537 - 3 = CER = PS brun foncé, flacon, fond (2 tessons) - NR=1 - 2023.
554 - 1 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, avec ergot, largeur 16 cm ép= 1,3 cm - NR=1 - 2023.
554 - 2 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, avec ergot largeur 16,2 cm, ép= 1,3 cm - NR=1 - 2023.
554 - 3 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, largeur 16,5 cm, ép= 1,3 cm - NR=1 - 2023.

- 554 - 4 = TCA = tuile, marron grésé avec inclusion d'oxyde de fer , archéologiquement complète (AC), longueur 24,5 cm et largeur 15,5 ép= avec ergot - NR=1 - 2023.
- 554 - 5 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, longueur 24,5 cm, largeur 15,5 cm avec ergot, ép= 1,3 cm (Archéologiquement Complète) - NR=1 - 2023.
- 554 - 6 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, longueur 22,5 cm, largeur 16 cm avec ergot, ép= 1,4 cm (Archéologiquement Complète) - NR=1 - 2023.
- 554 - 7 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, longueur 25,5 cm, largeur 16,5 cm avec ergot, ép= 1,3 cm (Archéologiquement Complète) - NR=1 - 2023.
- 554 - 8 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, longueur 25 cm, ép= 1,4 cm - NR=1 - 2023.
- 554 - 9 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, largeur 16,5 cm ép= 1,5 cm - NR=1 - 2023.
- 554 - 10 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, largeur 16,5 cm , ép= 1,3 cm - NR=1 - 2023.
- 554 - 11 = TCA = tuile, marron grésé, avec inclusion d'oxyde de fer, longueur 24 cm, avec ergot, ép= 1,3 cm - NR=1 - 2023.
- 554 - 12 = TCA = Carreau de pavement orangé, épaisseur 1,8 cm avec mortier - NR=1 - 2023.
- 554 - 13 = CER = Grés de Beauvais, fond, saloir - NR=1 - 2023.
- 554 - 14 = CER = ps, panse, oule, haut moyen âge - NR=1 - 2023.
- 554 - 15 = TCA = tuile marron grésé, avec inclusion d'oxydes de fer, largeur 16 cm, ép= 1,5 cm - NR=1 - 2023.
- 554 - 16 = FER = faucille? (manche et lame) - NR=1 - 2023.
- 554 - 17 = TCA = tuile longueur 24,5 cm, largeur 16 cm inclusion ferrugineuse - NR=1 - 2023.
- 554 - 18 = MAN = Os, 2 - NR=1 - 2023.
- 554 - 19 = FER = clou - NR=1 - 2023.
- 554 - 20 = TCA = tuile Tegula, angle avec encoche - NR=1 - .
- 556 - 1 = FER = Clou - NR=1 - 2023.
- 562 - 1 = MAN = os - NR=1 - 2023.
- 562 - 2 = TCA = tuile grésée, 1,8cm - NR=1 - 2023.
- 562 - 3 = TCA = tuile jaune - NR=1 - 2023.
- 562 - 4 = TCA = tuile brune grésée, ép= 1,8 cm - NR=1 - 2023.
- 562 - 5 = CER = grès, bord et lèvre - NR=1 - 2023.
- 562 - 6 = CER = ps brune, - NR=1 - 2023.
- 564 - 1 = TCA = tuile vernissée jaune orangé - NR=1 - 2023.
- 565 - 1 = DIV = Zinc en plaque (hors carton) grande plaque 21 x 50 cm et petite plaque 21,5 x 22 cm - NR=1 - 2023.
- 565 - 2 = FER = Fer , clou et fil - NR=1 - 2023.
- 565 - 3 = FER = Fer, - NR=1 - 2023.
- 565 - 4 = DIV = objet à base de métal - NR=1 - 2023.
- 565 - 5 = VTA = Verre, pot - NR=1 - 2023.
- 565 - 6 = VBT = vitre - NR=1 - 2023.
- 565 - 7 = FER = Fer, verrou - NR=1 - 2023.
- 565 - 8 = DIV = plastique bouchon grenat et manche de cuillère - NR=1 - 2023.
- 565 - 9 = MAN = os - NR=1 - 2023.
- 565 - 10 = TCA = tuile orangé, ergot à pouce - NR=1 - 2023.
- 565 - 11 = TCA = tuile brune grésée, ergot à pouce - NR=1 - 2023.
- 565 - 12 = TCA = tuile orangée grésée - NR=1 - 2023.
- 565 - 13 = TCA = tuile orangée, glaçure bleu vert - NR=1 - 2023.
- 565 - 14 = TCA = tuile orangée grésée - NR=1 - 2023.
- 565 - 15 = TCA = tuile rosée, vernissée jaune /orange - NR=1 - 2023.
- 565 - 16 = CER = faïence blanche pâte rosée, fond avec décor bleu - NR=1 - 2023.
- 565 - 17 = CER = faïence blanche, pâte blanche, décor bleu - NR=1 - 2023.
- 565 - 18 = CER = faïence blanche, pâte blanche, décor floral - NR=1 - 2023.
- 565 - 19 = CER = faïence, pâte blanche, couverte de jaune dégradée - NR=1 - 2023.
- 565 - 20 = CER = grès normand - NR=1 - 2023.
- 565 - 21 = CER = Pâte fine, revêtement noir, bord mouluré - NR=1 - 2021.
- 565 - 22 = CER = grès de Beauvais, départ de fond (de gourde?) - NR=1 - 2023.
- 565 - 23 = CER = Gres de Beauvais, fond et col, vernissage partielle à l'intérieur - NR=1 - 2023.
- 565 - 24 = CER = grès de Puisaye - NR=1 - 2023.
- 565 - 25 = CER = grès de Puisaye, panse - NR=1 - 2023.
- 565 - 26 = CER = gres de Puisaye, glaçure intérieure (absent dans le carton) - NR=1 - 2023.
- 565 - 27 = CER = Faience, cul noir, 18 tessons, dont 2 fonds et 3 lèvres - NR=18 - 2023.
- 565 - 28 = CER = Faience, cul noir, panse, 3 tessons - NR=3 - 2023.
- 565 - 29 = CER = Porcelaine blanche, bord - NR=1 - 2023.
- 565 - 30 = DIV = Béton - NR=1 - 2023.
- 565 - 31 = DIV = Béton - NR=1 - 2023.
- 565 - 32 = CER = ps orange, pichet, anse ronde - NR=1 - 2023.

- 565 - 33 = TCA = brique orange, 5 cm - NR=1 - 2023.
 565 - 34 = = non saisi - NR=0 - .
 565 - 35 = FER = Fer bord - NR=1 - 2023.
 566 - 1 = VBT = vitre - NR=1 - 2023.
 566 - 2 = FER = fer 5 éléments - NR=1 - 2023.
 566 - 3 = FER = anneau fragment - NR=1 - 2023.
 566 - 4 = FER = barre métallique 11x1 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 5 = MMI = mortier culinaire - NR=1 - 2023.
 566 - 6 = CER = ps anse attache sur le bord (coquemar) - NR=1 - 2023.
 566 - 7 = CER = ps pâte sableuse fond et panse - NR=1 - 2023.
 566 - 8 = CER = ps coquemar anse - NR=1 - 2023.
 566 - 9 = CER = ps pâte sableuse glassure verte - NR=1 - 2023.
 566 - 10 = CER = grès fond et panse - NR=1 - 2023.
 566 - 11 = CER = ps panse terre rouge - NR=1 - 2023.
 566 - 12 = CER = ps panse terre rouge - NR=1 - 2023.
 566 - 13 = CER = ps coquemar fond - NR=1 - 2023.
 566 - 14 = CER = faïence cul noir fond et panse 3 tessons - NR=3 - 2023.
 566 - 15 = CER = faïence fond glassure blanche 4 tessons - NR=4 - 2023.
 566 - 16 = TCA = tuile avec ergot ép= 1,8 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 17 = TCA = tuile grès - NR=1 - 2023.
 566 - 18 = TCA = tuile ép= 1 cm 1 angle - NR=1 - 2023.
 566 - 19 = TCA = tuile 1 angle 1 ergot - NR=1 - 2023.
 566 - 20 = TCA = tuile 1 ergot ép= 2 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 21 = TCA = tuile 1 ergot - NR=1 - 2023.
 566 - 22 = TCA = tuile 1 tesson ép= 1 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 23 = TCA = tuile terre jaunâtre ép= 1,8 cm 1 bord - NR=1 - 2023.
 566 - 24 = TCA = tuile début d'ergot - NR=1 - 2023.
 566 - 25 = TCA = tuile vernissée - NR=1 - 2023.
 566 - 26 = TCA = tuile vernissée jaune - NR=1 - 2023.
 566 - 27 = MAN = os molaire de porc - NR=1 - 2023.
 566 - 28 = MAN = os de patte - NR=1 - 2023.
 566 - 29 = VBT = vitre - NR=1 - 2023.
 566 - 30 = TCA = tuile avec glassure - NR=1 - 2023.
 566 - 31 = TCA = tuile glassure ép= 1,8 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 32 = TCA = tuile ép= 1,8 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 33 = TCA = tuile ép= 1 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 34 = TCA = tuile vernissée jaune ocre ép= 1,8 cm - NR=1 - 2023.
 566 - 35 = TCA = boulin 1 fragment - NR=1 - 2023.
 566 - 36 = CER = faïence blanche pâte rosée - NR=1 - 2023.
 566 - 37 = CER = faïence blanche non décorée pâte blanche bord et panse - NR=1 - 2023.
 566 - 38 = CER = ps pâte sableuse couverte grise - NR=1 - 2023.
 566 - 39 = MAN = os mandibule capriné immature - NR=1 - 2023.
 566 - 40 = FER = chaîne crochet et piton - NR=1 - 2023.
 566 - 41 = FER = boucle de ceinture - NR=1 - 2023.
 566 - 42 = FER = fil de fer - NR=1 - 2023.
 566 - 43 = FER = clou de charpente - NR=1 - 2023.
 566 - 44 = MVE = boule de rouet - NR=1 - 2023.
 566 - 45 = VBT = vitre - NR=1 - 2023.
 567 - 1 = TCA = tuile vernissée ocre jaune 21 tessons - NR=21 - 2023.
 567 - 2 = TCA = tuile grésée brune, ép : 1,5cm - NR=1 - 2023.
 567 - 3 = TCA = tuile grésée brune, ép : 1 cm - NR=1 - 2023.
 567 - 4 = TCA = tuile tesson avec ergot, ép : 2cm - NR=1 - 2023.
 567 - 5 = CER = ps panse, tesson vernissé intérieur marron et jaune - NR=1 - 2023.
 567 - 6 = CER = ps terre noire ext, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 7 = CER = faïence blanche - NR=1 - 2023.
 567 - 8 = CER = ps panse grésée 2 tessons - NR=2 - 2023.
 567 - 9 = FER = Pointe complète 8 cm - NR=1 - 2023.
 567 - 10 = TCA = Boulin 4 tessons dont 3 fonds - NR=4 - 2023.
 567 - 11 = TCA = carreau angle terre rouge, ép : 2,2 cm - NR=1 - 2023.
 567 - 12 = TCA = carreau carré terre jaune, largeur complète, 11,8 cm, ép : 2,8 cm - NR=1 - 2023.
 567 - 13 = TCA = tuile, pâte rouge - NR=1 - 2023.
 567 - 14 = CER = ps rosé, 9 tessons - NR=9 - 2023.
 567 - 15 = CER = ps, panse et col, 3 tessons - NR=1 - 2023.

- 567 - 16 = TCA = boulin, fonds 6 tessons de différents artefacts - NR=6 - 2023.
 567 - 17 = CER = ps, pot, fonds et panse, 7 tessons - NR=7 - 2023.
 567 - 18 = CER = ps couleur grise, panse 5 tessons - NR=5 - 2023.
 567 - 19 = CER = ps, intérieur pâle, 6 tessons dont 1 bord - NR=6 - 2023.
 567 - 20 = CER = ps, couverte grise avec gorge, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 21 = CER = ps orangée, panse avec amorce de col, 4 tessons - NR=4 - 2023.
 567 - 22 = CER = grès, glaçure brune int et ext + lèvre, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 23 = CER = grès, pâte grise, glaçure mouchetée, int brun, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 24 = CER = ps, fonds, glaçure brune partielle, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 25 = CER = ps bord d'ouverture, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 26 = TCA = tuile, ép : 2 cm, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 27 = TCA = boulin, ouverture, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 28 = TCA = boulin, 2 tessons - NR=1 - 2023.
 567 - 29 = FER = Chaudron, bord, amorce de panse moulurée, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 30 = CER = ps, 2 tessons - NR=2 - 2023.
 567 - 31 = TCA = tuile vernissée, 3 tessons - NR=3 - 2023.
 567 - 32 = TCA = tuile grésée, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 33 = DIV = Mortier, 3 éléments - NR=3 - 2023.
 567 - 34 = MMI = Pierre calcaire, 1 élément - NR=1 - 2023.
 567 - 35 = MMI = Pierre de Souppes taillée, 1 élément d'angle - NR=1 - 2023.
 567 - 36 = MAN = Os, 6 éléments - NR=6 - 2023.
 567 - 37 = VTA = bouteille noir, 4 éléments dont 1 fonds - NR=4 - 2023.
 567 - 38 = VTA = Verre noir, décor brun et noir, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 39 = VTA = Verre vert, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 40 = TCA = boulin, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 41 = TCA = Boulin - NR=1 - 2023.
 567 - 42 = TCA = boulin, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 43 = TCA = boulin, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 44 = TCA = boulin, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 45 = TCA = boulin, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 46 = TCA = tuile vernissée, 4 tessons, 1,5 cm - NR=4 - 2023.
 567 - 47 = TCA = tuile vernissée jaune, 6 tessons, ép : 1,5 cm - NR=6 - 2023.
 567 - 48 = TCA = tuile vernissée jaune, 1 tesson, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
 567 - 49 = TCA = tuile vernissée jaune, 3 tessons, ép : 1,5 cm - NR=3 - 2023.
 567 - 50 = CER = ps Vase de stockage, pâte sableuse, fonds, 1 tesson, - NR=1 - 2023.
 567 - 51 = TCA = tuile avec ergot et trou d'accroche, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
 567 - 52 = TCA = tuile, grésée brun 1 face, 1 angle, ép : 1cm - NR=1 - 2023.
 567 - 53 = TCA = tuile avec angle, rosé - NR=1 - 2023.
 567 - 54 = CER = grès normand, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 55 = CER = grès de Puisaye, glaçure brune int panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 56 = CER = ps glaçure brune (ext) et jaune (int), panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 57 = CER = ps, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 58 = CER = ps, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 59 = CER = ps, panse 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 60 = CER = ps, panse, 2 tessons - NR=2 - 2023.
 567 - 61 = CER = grès normand, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 62 = CER = ps, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 63 = CER = ps, panse, 2 tessons - NR=2 - 2023.
 567 - 64 = CER = ps, panse, 2 tessons - NR=2 - 2023.
 567 - 65 = CER = ps, panse, 2 tessons - NR=2 - 2023.
 567 - 66 = CER = ps, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 67 = CER = ps, amorce de fonds, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 68 = CER = ps, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 69 = CER = ps, anse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 70 = FER = zinc, 1 élément - NR=1 - 2023.
 567 - 71 = CER = ps, ext jaune, int noir, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 567 - 72 = VTA = Flacon Verre vert, nage - NR=1 - 2023.
 567 - 73 = CER = ps, fonds rouge orangé - NR=1 - 2023.
 567 - 74 = CER = ps Pate sableuse engobée, pot - NR=1 - 2023.
 568 - 1 = VBT = vitre moderne blanc (5 éléments) - NR=5 - 2023.
 568 - 2 = FER = clous, 2 individus (15 cm) - NR=2 - 2023.
 568 - 3 = CUI = Douille vide (d'arme à feu) - NR=1 - 2023.
 568 - 4 = TCA = carreau de pavement décors bleu Pâte fine blanche, - NR=1 - 2023.

- 568 - 5 = CER = faïence décorée assiette bord - NR=1 - 2023.
 568 - 6 = CER = faïence blanche, assiette (3 tessons) - NR=3 - 2023.
 568 - 7 = CER = ps orangée coquemar fond (1 tesson) - NR=1 - 2023.
 568 - 8 = CER = grès de Puisaye panse claustre au laitier (couleur caramel) - NR=1 - 2023.
 568 - 9 = CER = grès de Beauvais panse (1 tesson) - NR=1 - 2023.
 568 - 10 = CER = ps orange panse, glaçure orange intérieur (1 tesson) - NR=1 - 2023.
 568 - 11 = TCA = tuile beige (ép= : 15 mm) angle, vernissée orange - NR=1 - 2023.
 568 - 12 = MMI = calcaire blanc dalle (2 tessons) - NR=2 - 2023.
 568 - 13 = VAU = bouton 4 trous - NR=1 - 2023.
 568 - 14 = VBT = vitre modernes - NR=1 - 2023.
 568 - 15 = FER = fil de fer - NR=1 - 2023.
 568 - 16 = FER = pitons 2 - NR=2 - 2023.
 568 - 17 = MMI = ardoise - NR=1 - 2023.
 568 - 18 = FER = scorie - NR=1 - 2023.
 568 - 19 = FER = tube - NR=1 - 2023.
 568 - 20 = FER = clou tordu (13 cm) - NR=1 - 2023.
 568 - 21 = MAN = Os long lapin ? - NR=1 - 2023.
 568 - 22 = DIV = douille électrique - NR=1 - 2023.
 568 - 23 = VBT = vitre blanc (15 fragments) - NR=15 - 2023.
 568 - 24 = VBT = vitre verdâtre (4 fragments) - NR=4 - 2023.
 568 - 25 = VTA = flaconnage verdâtre - NR=1 - 2023.
 568 - 26 = FER = tige plate zinc avec encoche - NR=1 - 2023.
 568 - 27 = TCA = carrelage faïence blanche décor bleu - NR=1 - 2023.
 568 - 28 = CER = faïence blanche panse décor moulé (soupière ?) - NR=1 - 2023.
 568 - 29 = CER = ps orangée fond - NR=1 - 2023.
 568 - 30 = TCA = tuile faïtière orangée - NR=1 - 2023.
 568 - 31 = TCA = brique largeur : 10 cm, épaisseur : 3 cm - NR=1 - 2023.
 568 - 32 = CER = ps orangée panse - NR=1 - 2023.
 568 - 33 = MAN = os Mandibule ? - NR=1 - 2023.
 568 - 34 = TCA = tuile à ergot ép. 1,6 cm - NR=1 - 2023.
 568 - 35 = TCA = tuile orangée - NR=1 - 2023.
 568 - 36 = CER = grès de Puisaye panse - NR=1 - 2023.
 568 - 37 = TCA = tuile inclusions ferrugineuses ép= 9 mm - NR=1 - 2023.
 568 - 38 = CER = faïence décorée - NR=1 - 2023.
 568 - 39 = MAN = os faune 2 mandibules et 11 fragments indéterminés (lapin ?) - NR=13 - 2023.
 568 - 40 = CER = ps engobée beige rosée, fond coquemar - NR=1 - 2023.
 568 - 41 = CER = ps orangée coquemar bord éversé [dessiné] - NR=1 - 2023.
 568 - 42 = TCA = boulin pâte orangée panse - NR=1 - 2023.
 568 - 43 = MAN = os vertèbre thoracique de veau - NR=1 - 2023.
 568 - 44 = CER = ps orangée bord (2 fragments collables), pot de fleurs ? - NR=2 - 2023.
 568 - 45 = TCA = béton, partie femelle d'une canalisation (2 fragments) - NR=2 - 2023.
 568 - 46 = TCA = canalisation 16 éléments latrine - NR=16 - 2023.
 568 - 47 = CER = faïence blanche, pied annulaire - NR=1 - 2023.
 568 - 48 = DIV = papier reçu postal papier - NR=1 - 2023.
 569 - 1 = CER = faïence blanche décorée 5 tessons dont 1 bord - NR=5 - 2023.
 569 - 2 = CER = faïence blanche décor violet, marli - NR=1 - 2023.
 569 - 3 = CER = faïence blanche bord liseré bleu extérieur - NR=1 - 2023.
 569 - 4 = CER = ps glaçure verte int. et ext. - NR=1 - 2023.
 569 - 5 = VBT = verre transparent 4 éléments - NR=4 - 2023.
 569 - 6 = FER = pointes 2 - NR=2 - 2023.
 569 - 7 = FER = douille de balle de chasse - NR=1 - 2023.
 570 - 1 = FER = Gond - NR=1 - 2023.
 570 - 2 = FER = Lame d'outils rouillée - NR=1 - 2023.
 570 - 3 = FER = Fil de fer rouillé (4 fragments) - NR=4 - 2023.
 570 - 4 = FER = Clous (2 individus) - NR=2 - 2023.
 570 - 5 = FER = Boulon (5 cm de long) - NR=1 - 2023.
 570 - 6 = FER = Vis (2 individus) - NR=2 - 2023.
 571 - 1 = MAN = os plat - NR=1 - 2023.
 572 - 1 = MAN = os - NR=1 - 2023.
 572 - 2 = CER = ps panse - NR=1 - 2023.
 572 - 3 = TCA = tuile vernissée jaune (1 tesson) - NR=1 - 2023.
 572 - 4 = FER = Fil de fer - NR=1 - 2023.
 573 - 1 = MAN = Os - NR=1 - 2023.

- 573 - 2 = CER = grès de Beauvais, pot panse - NR=1 - 2023.
 573 - 3 = TCA = tuile orangé 1 tesson - NR=1 - 2023.
 573 - 4 = CER = grès de Beauvais, pot fonds - NR=1 - 2023.
 573 - 5 = FER = fer 10 cm - NR=1 - .
 573 - 6 = FER = fer bougniette 3,5 cm - NR=1 - 2023.
 573 - 7 = DIV = mortier - NR=1 - 2023.
 573 - 8 = VTA = verre vert bulle air - NR=1 - 2023.
 574 - 1 = FER = Pointe - NR=1 - 2023.
 574 - 2 = FER = Verrou (couriot) - NR=1 - 2023.
 574 - 3 = FER = Boulon - NR=1 - 2023.
 574 - 4 = TCA = brique AC avec mortier - NR=1 - .
 574 - 5 = TCA = carreau 10x10 cm , e=2 cm - NR=1 - 2023.
 574 - 6 = TCA = carreau 10cmx10 cm e=3cm - NR=1 - 2023.
 574 - 7 = TCA = tuile e=1,5cm - NR=1 - 2023.
 574 - 8 = TCA = carreau de pavement, bord grésé, e=1,5 à 3 cm, - NR=1 - 2023.
 574 - 9 = TCA = brique de pièce de four de potier, grésé, e=3,2 cm - NR=1 - 2023.
 574 - 10 = TCA = carreau de pavement, e=2 cm - NR=1 - 2023.
 574 - 11 = TCA = tuile, coin, e=0,8 cm à 1,2 cm - NR=1 - .
 574 - 12 = TCA = tuile, e=1,4 cm - NR=1 - 2023.
 574 - 13 = TCA = carreau , angle, e=2 à e=2,5 cm - NR=1 - 2023.
 574 - 14 = CER = ps pâte sableuse rouge, pot, lèvre - NR=1 - .
 574 - 15 = CER = ps Pâte sableuse, pot, panse, 1tesson - NR=1 - 2023.
 574 - 16 = CER = faïence blanche, pâte rosée, liseré bleu, 4 morceaux - NR=4 - 2023.
 574 - 17 = CER = faïence blanche, pâte blanche, fond et panse - NR=1 - 2023.
 574 - 18 = CER = ps, coquemar, anse, largeur anse, engobe, e=4cm - NR=1 - 2023.
 574 - 19 = CER = ps, panse, cordon aplati en décor - NR=1 - 2023.
 574 - 20 = CER = grès de Puisaye, glaçure interne brune, cordon aplati extérieur - NR=1 - 2023.
 574 - 21 = CER = grès de Puisaye, panse, glaçure brune int, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 574 - 22 = CER = ps, haut de panse, glaçure brune ext - NR=1 - 2023.
 574 - 23 = CER = grès panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 574 - 24 = CER = grès panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 574 - 25 = CER = faïence blanche, pâte rosée, bord, 1 tesson - NR=1 - 2023.
 574 - 26 = CER = Porcelaine, panse, ext vert foncé - NR=1 - 2023.
 574 - 27 = TCA = tuile ergot, - NR=1 - 2023.
 574 - 28 = FER = Clou 4 cm - NR=1 - 2023.
 574 - 29 = FER = Scories - NR=1 - 2023.
 574 - 30 = VBT = vitre (2) + verre vert (1) - NR=3 - 2023.
 574 - 31 = MAN = os Mandibule avec dent de lait de jeune veau - NR=1 - 2023.
 574 - 32 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
 579 - 1 = MAN = os scié ? - NR=1 - 2023.
 579 - 2 = CER = ps, panse - NR=1 - 2023.
 579 - 3 = CER = porcelaine, couvercle ou pied annulaire - NR=1 - 2023.
 579 - 4 = MAN = os long - NR=1 - 2023.
 579 - 5 = CER = faïence blanche, panse - NR=1 - 2023.
 579 - 6 = CER = faïence blanche pâte orangée, décor bleu, 2 bords et 1 panse (recollent) - NR=1 - 2023.
 579 - 7 = FER = plaque métallique avec crochets - NR=1 - 2023.
 579 - 8 = TCA = tuile grésée - NR=1 - 2023.
 579 - 9 = VBT = vitre - NR=1 - 2023.
 581 - 1 = ECH = mortier - NR=1 - 2023.
 587 - 1 = CER = ps orangé - NR=1 - 2023.
 590 - 1 = MMI = silex éclat de nucléus - NR=1 - 2023.
 590 - 2 = CER = ps orangée fonds probable coquemar - NR=1 - 2023.
 590 - 3 = CER = ps orangée panse - NR=1 - 2023.
 590 - 4 = CER = ps orangée panse - NR=1 - 2023.
 590 - 5 = CER = ps orangée panse - NR=1 - 2023.
 590 - 6 = TCA = tuile orangée - NR=1 - 2023.
 590 - 7 = TCA = tuile 2cm ép= - NR=1 - 2023.
 590 - 8 = TCA = tuile tesson ép : 2cm - NR=1 - 2023.
 590 - 9 = CER = ps orangée goulot - NR=1 - 2023.
 590 - 10 = CER = grès de Puysaie fonds - NR=1 - 2023.
 590 - 11 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2023.
 590 - 12 = CER = ps gris orangée panse - NR=1 - 2023.
 590 - 13 = CER = ps, panse, 1 tesson - NR=1 - 2023.

- 590 - 14 = CER = faïence, panse un tesson - NR=1 - 2023.
 590 - 15 = DIV = mortier - NR=1 - 2023.
 590 - 16 = MVE = charbon de bois - NR=1 - 2023.
 590 - 17 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
 590 - 18 = FER = fer (2 éléments) - NR=2 - 2023.
 590 - 19 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
 590 - 20 = MMI = Plâtre - NR=1 - 2023.
 590 - 21 = CER = ps orangée attache anse sur la lèvre - NR=1 - 2023.
 590 - 22 = CER = ps, rebord - NR=1 - 2023.
 590 - 23 = CER = ps orangée, fond et panse - NR=1 - 2023.
 590 - 24 = TCA = tuile, complète 23x15,7cm, ergot cassé - NR=1 - 2023.
 590 - 25 = MAN = os, orbite (boeuf ?) - NR=1 - 2023.
 590 - 26 = TCA = brique glaçure, 3,8cm d'épaisseur - NR=1 - 2023.
 590 - 27 = VTA = verre plat et pot en verre - NR=1 - 2023.
 590 - 28 = CER = ps orangée, fond et panse - NR=1 - 2023.
 593 - 1 = TCA = Mortier - NR=1 - 2023.
 595 - 1 = TCA = tuile rouge, ergot au pouce, ép= 1,5 cm - NR=1 - 2023.
 595 - 2 = TCA = tuile rouge, ergot au pouce, ép= 1,6 cm - NR=1 - 2023.
 595 - 3 = TCA = tuile brune surface grésée - NR=1 - 2023.
 595 - 4 = TCA = tuile orange à coeur sombre - NR=1 - 2023.
 595 - 5 = TCA = tuile rouge foncée grésée, ép= 2 cm - NR=1 - 2023.
 595 - 6 = TCA = tuile orange, ergot au pouce - NR=1 - 2023.
 595 - 7 = TCA = tuile brune grésée - NR=1 - 2023.
 595 - 8 = TCA = tuile brune, ép= 1,6 mm - NR=1 - 2023.
 595 - 9 = TCA = tuile brun foncée, Carreau à tuile, 2,8cm rubéfiée - NR=1 - 2023.
 595 - 10 = TCA = tuile orange coeur sombre, ép= 1,54 cm - NR=1 - 2023.
 595 - 11 = TCA = tuile orangée, ergot moulé - NR=1 - 2023.
 595 - 12 = TCA = tuile orange, ergot au pouce - NR=1 - 2023.
 595 - 13 = TCA = tuile orangée, nombreuses vacuoles, ergot au pouce - NR=1 - 2023.
 595 - 14 = TCA = tuile rouge à coeur sombre, ép=1,56 cm - NR=1 - 2023.
 595 - 15 = TCA = tuile orangée, ergot moulé - NR=1 - 2023.
 595 - 16 = CER = ps orange, coquemar, fond - NR=1 - 2023.
 595 - 17 = CER = ps orange, coquemar, bord évasé avec lèvre arrondie - NR=1 - 2023.
 595 - 18 = CER = ps brune grésée, coquemar avec bord évasée, lèvre fine - NR=1 - 2023.
 595 - 19 = CER = ps brune, coquemar, fond - NR=1 - .
 595 - 20 = CER = ps brune grésée, gourde - NR=1 - 2023.
 595 - 21 = CER = ps grésée - NR=1 - 2023.
 595 - 22 = DIV = scorie (3 fragments) - NR=3 - 2023.
 595 - 23 = CER = ps beige, panse - NR=1 - 2023.
 595 - 24 = CER = ps rose, panse - NR=1 - 2023.
 595 - 25 = CER = faïence blanche, pâte rose - NR=1 - 2023.
 595 - 26 = CER = ps orange, glaçure orangée, pichet? - NR=1 - 2023.
 595 - 27 = CER = ps beige rosée, coquemar, panse glaçurée extérieure verte partielle et glaçure partielle intérieure - NR=1 - 2023.
 595 - 28 = MMI = Charbon de bois - NR=1 - 2023.
 595 - 29 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
 595 - 30 = MMI = plâtre avec charbon de bois - NR=1 - 2023.
 595 - 31 = MMI = Calcaire rubéfié - NR=1 - 2023.
 595 - 32 = VBT = vitre - NR=1 - 2023.
 595 - 33 = TCA = Pâte à tuile noire grésée, épaisseur 1,8 cm en moyenne - NR=1 - 2023.
 595 - 34 = CER = ps orangée, coquemar - NR=1 - 2023.
 595 - 35 = TCA = tuile rosée, grosses vacuoles, ergot au pouce, ép= 1,2 cm - NR=1 - 2023.
 595 - 36 = TCA = tuile beige - NR=1 - 2023.
 596 - 1 = DIV = Mortier - NR=1 - 2023.
 596 - 2 = CER = ps blanche fonds (5cm) - NR=1 - 2023.
 603 - 1 = MAN = Os (5 éléments) - NR=5 - 2023.
 603 - 2 = CER = pâte fine blanche glacurée de beauvaisis - NR=1 - 2023.
 603 - 3 = DIV = Silex fer et mortier (2 éléments) - NR=2 - 2023.
 604 - 1 = TCA = carreau , 12,6 cm de côté, ép : 2,5 cm, 3 entiers, 1 manque un coin - NR=1 - 2023.
 604 - 2 = FER = Fer, 5 morceaux - NR=1 - 2023.
 604 - 3 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
 604 - 4 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
 604 - 5 = MAN = Os, manche de couteau, traces de rouille - NR=1 - 2023.

- 604 - 6 = CER = grès, glaçure - NR=1 - 2023.
608 - 1 = DIV = Mortier - NR=1 - 2023.
609 - 1 = MAN = coquillages - NR=1 - 2023.
616 - 1 = TCA = brique grésée ép. 5,5 cm - NR=1 - 2023.
616 - 2 = MMI = petit bloc calcaire calciné - NR=1 - 2023.
618 - 1 = TCA = tuile pâte rosée, ergot - NR=1 - 2023.
618 - 2 = TCA = tuile brune, bord, ép : 2cm - NR=1 - 2023.
618 - 3 = TCA = tuile brune, ergot, empreinte patte d'animal - NR=1 - 2023.
618 - 4 = TCA = tuile, ergot, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 5 = TCA = tuile avec angle, 2 éléments qui se recollent - NR=1 - 2023.
618 - 6 = TCA = tuile brune avec ergot - NR=1 - 2023.
618 - 7 = TCA = tuile avec un angle rouge et mortier - NR=1 - 2023.
618 - 8 = TCA = tuile trouée, avec mortier, ép : 1,7 cm - NR=1 - 2023.
618 - 9 = TCA = tuile, avec mortier, bord, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 10 = TCA = tuile, bord, ép : 1,8 cm - NR=1 - 2023.
618 - 11 = TCA = tuile, bord, ép : 1,5 à 2 cm - NR=1 - 2023.
618 - 12 = TCA = tuile, bord, ép : 1,2 cm - NR=1 - 2023.
618 - 13 = TCA = tuile, ergot, ép : 1,8 cm - NR=1 - 2023.
618 - 14 = TCA = tuile, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 15 = TCA = tuile, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 16 = TCA = tuile, angle, ép : 1,2 cm - NR=1 - 2023.
618 - 17 = TCA = tuile, angle, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 18 = TCA = tuile, bord, ép : 1,5 à 1,8 cm - NR=1 - 2023.
618 - 19 = TCA = tuile, bord, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 20 = TCA = tuile, bord, ép : 1,8 cm - NR=1 - 2023.
618 - 21 = TCA = tuile, angle, ép : 1,5 cm - NR=1 - 2023.
618 - 22 = TCA = tuile, vernissée, ép : 1,2 cm - NR=1 - 2023.
618 - 23 = TCA = tuile vernissée, bord, ép : 1,8 cm - NR=1 - 2023.
618 - 24 = CER = faïence blanche, pâte rosée, marli et lèvre - NR=1 - 2023.
618 - 25 = VTA = Verre altéré - NR=1 - 2023.
623 - 1 = CER = ps, panse - NR=1 - 2023.
624 - 1 = TCA = tuile vernissée, ép. 1,7 cm, traces de mortier - NR=1 - 2023.
624 - 2 = TCA = tuile longueur complète 18 cm avec mortier, ép. 1,6 cm - NR=1 - 2023.
624 - 3 = TCA = tuile ép= 2 cm - NR=1 - 2023.
624 - 4 = TCA = tuile ép= 2 cm - NR=1 - 2023.
624 - 5 = TCA = tuile 1 angle ép= 2,2 cm - NR=1 - 2023.
624 - 6 = TCA = tuile grésée ép. 1,8 cm - NR=1 - 2023.
624 - 7 = TCA = tuile ép. 1,7 cm - NR=1 - 2023.
624 - 8 = TCA = tuile avec mortier, ép. 1,7 cm - NR=1 - 2023.
624 - 9 = TCA = brique creuse 5 fragments - NR=1 - 2023.
624 - 10 = CER = faïence cul noir, 15 fragments - NR=15 - 2023.
624 - 11 = CER = faïence pâte rosée, décor bleu, bord - NR=1 - 2023.
624 - 12 = CER = faïence blanche pâte rosée, 3 panses - NR=3 - 2023.
624 - 13 = CER = faïence blanche pâte blanche, panse - NR=1 - 2023.
624 - 14 = CER = ps, glaçure jaune et orange, 1 bord et 1 panse ? - NR=2 - 2023.
624 - 15 = CER = ps, panse - NR=1 - 2023.
624 - 16 = TCA = tuiles (2) - NR=2 - 2023.
624 - 17 = FER = clou, 2 éléments - NR=2 - 2023.
624 - 18 = DIV = Plâtre, 2 morceaux - NR=2 - 2023.
628 - 1 = DIV = plâtre morceau - NR=1 - 2023.
629 - 1 = CER = ps rouge, marmite tripode, 2 tessons - NR=2 - 2023.
629 - 2 = CER = ps rouge, panse carénée - NR=1 - 2023.
629 - 3 = CER = ps rouge, panse - NR=1 - 2023.
629 - 4 = DIV = Plâtre, 3 morceaux - NR=1 - 2023.
629 - 5 = MAN = os 1 fragment - NR=1 - 2023.
631 - 1 = FER = piton à angle droit - NR=1 - 2023.
633 - 1 = MAN = Os - NR=1 - 2023.
633 - 2 = TCA = tuile pâte jaune orangée, bord, ép : 1,7 cm - NR=1 - 2023.
637 - 1 = ECH = Prélèvement de mortier ST195 - NR=1 - 2023.
639 - 1 = TCA = tuile glaçure brun, ép : 2 cm - NR=1 - 2023.
639 - 2 = TCA = tuile, coin, ép= 1,2 à 1,5 cm - NR=1 - 2023.
639 - 3 = TCA = tuile, bord, ép= 1,7 cm - NR=1 - 2023.
639 - 4 = FER = fer à cheval? Fer, morceau de - NR=1 - 2023.

- 639 - 5 = MAN = Os de petit animal - NR=1 - .
639 - 6 = MAN = Os de gros animal - NR=1 - .
639 - 7 = CER = ps Pâte sableuse, pot, relief - NR=1 - 2023.
648 - 1 = ECH = Prélèvement d'argile - NR=1 - .
662 - 1 = FER = boulon tête carrée - NR=1 - 2023.
662 - 2 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2023.
662 - 3 = VTA = verre - NR=1 - 2023.
662 - 4 = VTA = bouteille goulot - NR=1 - 2023.
662 - 5 = MAN = os fauniques - NR=14 - 2023.
662 - 6 = TCA = tuile larg. 14,3 cm - NR=1 - 2023.
662 - 7 = VTA = verre blanc industriel 3 fragments - NR=3 - 2023.
662 - 8 = VBT = vitre ? - NR=2 - 2023.
662 - 9 = VTA = verre 3 fragments - NR=3 - 2023.
662 - 10 = CER = porcelaine, éclat - NR=1 - 2023.
662 - 11 = CER = faïence blanche pâte rosée, 8 frag. dont 1 bord - NR=8 - 2023.
662 - 12 = CER = faïence blanche pâte blanche, 2 panses - NR=2 - 2023.
662 - 13 = CER = faïence blanche pâte blanche décorée, bord, plat - NR=1 - 2023.
662 - 14 = CER = faïence blanche pâte beige, décor vert, panse - NR=1 - 2023.
662 - 15 = CER = ps gl. int. et ext. marron, lot de 4 panses et 2 fonds (qui recollent) - NR=6 - 2023.
662 - 16 = CER = ps grise (brûlée ?), 2 panses et 1 bord - NR=3 - 2023.
662 - 17 = CER = grès de Puisaye, panse - NR=1 - 2023.
662 - 18 = CER = ps blanche, gl. int. jaune marron - NR=1 - 2023.
662 - 19 = CER = ps gl. verte, 2 panses - NR=2 - 2023.
662 - 20 = CER = ps orange, anse - NR=1 - 2023.
662 - 21 = CER = ps blanche, panse - NR=1 - 2023.
662 - 22 = CER = ps rouge, lèvre en bandeau - NR=1 - 2023.
662 - 23 = CER = ps blanche, gl. jaune, bord - NR=1 - 2023.
662 - 24 = CER = ps rosée, gl. verte, bord - NR=1 - 2023.
662 - 25 = CER = ps beige, gl. externe jaune et verte + décor rapporté, bord - NR=1 - 2023.
662 - 26 = CER = ps orange, bord - NR=1 - 2023.
662 - 27 = CER = ps orangée, 2 panses - NR=2 - 2023.
662 - 28 = FER = indéterminé - NR=5 - 2023.
662 - 29 = CER = grès de Beauvais, 11 panses (dont 1 à bande rapportée décor digité) - NR=11 - 2023.
662 - 30 = CER = grès de Beauvais, 2 fonds - NR=2 - 2023.
662 - 31 = CER = grès de Puisaye, bord - NR=1 - 2023.
662 - 32 = CER = grès de Beauvais, pied, gourde - NR=1 - 2023.
663 - 1 = TCA = tuile surface grésée larg. 17 cm - NR=1 - 2023.
663 - 2 = CER = grès de Beauvais, panse - NR=1 - 2023.
663 - 3 = FER = hachette - NR=1 - 2023.
663 - 4 = FER = clou avec oeillet, structure tubulaire - NR=1 - 2023.
663 - 5 = FER = piton - NR=1 - 2023.
663 - 6 = CER = faïence blanche pâte blanche décor bleu vert, panse - NR=1 - 2023.
663 - 7 = CER = faïence blanche pâte blanche, panse - NR=1 - 2023.
663 - 8 = CER = faïence blanche pâte blanche, bord, assiette ? - NR=1 - 2023.
663 - 9 = CER = ps céramique feuilletée, pot de fleurs ? - NR=1 - 2023.
677 - 1 = TCA = Brique, (4x22,5x11 cm) - NR=1 - 2023.
677 - 2 = TCA = brique (3 individus) (4x10,7x21,5 cm) - NR=4 - 2023.
677 - 3 = TCA = brique 3,5 x21 x 10,5 cm - NR=1 - 2023.
677 - 4 = TCA = brique (4 individus : 3 x10,5x21 dont 1 en 2 frags et un frag - NR=4 - 2023.
677 - 5 = TCA = Briques (2 individus) (4,5x10,7x21,5 cm) - NR=2 - 2023.
677 - 6 = TCA = Briques (2 individus : 5x21,5x10,5) + 1 tesson - NR=2 - 2023.
677 - 7 = TCA = Brique vernissée 1 tesson épaisseur : 3 cm - NR=1 - 2023.
677 - 8 = TCA = carreau de pavement hexagonal 10 cm, 1 tesson d'épaisseur 2 cm - NR=1 - 2023.
677 - 9 = TCA = carreau de pavement hexagonal 10 cm de coté, 1 tesson épaisseur 2 cm - NR=1 - 2023.
677 - 10 = TCA = carreau de pavement hexagonal 10 cm de coté, 1 tesson épaisseur 2 cm - NR=1 - 2023.
677 - 11 = TCA = carreau de pavement hexagonal 10 cm de coté, 1 tesson épaisseur 2 cm - NR=1 - 2023.
677 - 12 = VBT = Verre très fin (2 individus) - NR=2 - 2023.
677 - 13 = TCA = Carrelage (1 tesson) épaisseur 1 cm - NR=1 - 2023.
677 - 14 = CER = ps Anse (1 tesson) - NR=1 - 2023.
677 - 15 = CER = ps Bord de jarre - NR=1 - 2023.
677 - 16 = DIV = Minerai de fer + plâtre - NR=1 - 2023.
677 - 17 = MAN = os - NR=1 - 2023.
677 - 18 = MAN = os plat - NR=1 - 2023.

- 677 - 19** = MAN = os articulation - NR=1 - 2023.
- 677 - 20** = MAN = scapula (omoplate) - NR=1 - 2023.
- 677 - 21** = MAN = os, gros os à moelle, articulation - NR=1 - 2023.
- 677 - 22** = FER = clou - NR=1 - 2023.
- 677 - 23** = FER = gond - NR=1 - 2023.
- 677 - 24** = CER = Faïence blanche, 3 tessons dont 1 bord (vaisselle du XIX^{eme}) - NR=3 - 2023.
- 677 - 25** = CER = Porcelaine blanche, 2 tessons dont 1 bord - NR=2 - 2023.
- 677 - 26** = CER = faïence Cul noir, 2 tessons, panse décorée bleue et fond - NR=2 - 2023.



ANNEXE 5

TABLE DES FIGURES DU RAPPORT 2023

- Fig. A01** - Localisation du château de Mez-le-Maréchal (DAO : Michel Piechaczyk - ADM).
- Fig. A02** - Environnement immédiat du château de Mez-Le Maréchal (Extrait de www.geoportail.com)
- Fig. A03** - Extrait cadastral, section ZM, feuille 000 ZM 01, échelle d'édition 1/2000, projection RGF93CC48.
- Fig. A04** - Répartition des numéros des parcelles cadastrales concernées par la prospection thématique (DAO : Xavier Bignon / ADM).
- Fig. B01** - Site de Mez-Le-Maréchal. Vue aérienne vers le sud-est. Le château avec son enceinte entourée de douves est en haut à gauche. L'église du Mez, en ruine dans les arbres, est en bas à droite du cliché. (Photo : ADM)
- Fig. B02** - Synthèse géologique du Bassin de Paris, Mémoire du BRGM n°102, 1980, Carte géologique G1. © BRGM.
- Fig. B03** - Carte géologique de Dordives et ses proches environs. © IGN
- Fig. B04** - Coupe géologique générale nord-sud du Bassin parisien (Calc = Calcaire). Les terrains tertiaires sont situés au-dessus de la craie campanienne. D'après BARITEAU A., THIRY M., 2001.
- Fig. B05** - Rencontre des deux vallées glaciaires, la vallée du Betz et la vallée des Ardouses (DAO : Philippe Lefeuvre / ADM).
- Fig. B06** - Superposition des courbes de niveaux à la carte IGN 1/25000 : Le château et son église (en rouge) se situent sur de petites éminences (DAO : Philippe Lefeuvre / ADM).
- Fig. B07** - Répartition des différents propriétaires de l'environnement. Trajets du Betz et des Ardouses et toponymes actuels (DAO : Florian Renucci / ADM).
- Fig. B08** - Le bief du Moulin du Mez au sud du château (eaux du Betz) (Photo : Michel Piechaczyk / ADM).
- Fig. B09** - Douve ouest en eau en hiver (Photo : Michel Piechaczyk /ADM).
- Fig. B10** - Douve envasée à l'est (Photos : Michel Piechaczyk / ADM).
- Fig. B11** - Chemin sur la contrescarpe à l'est. Les espaces, jadis dégagés, sont envahis d'arbres et de taillis (Photo : Michel Piechaczyk / ADM).
- Fig. B12** - Zone sud-est à l'extérieur de la contrescarpe. La coupe raisonnée des taillis et de la végétation a permis une première campagne de tests pour un relevé numérique de terrain à la recherche de mini-reliefs (Photo : Yvette Azelvandre / ADM).
- Fig. B13** - Contexte géographique local sur un fond de plan de l'Atlas cartographique de 1833 (Archives du Mez).
- Fig. C01** - Détail d'un tableau du château de Mez-Le-Maréchal vu du nord. Au premier plan à droite, la ferme de la Carabinerie. Huile sur toile, fin du XVIIIe siècle, collection Le château du Mez [Photo : Michel Piechaczyk / ADM].
- Fig. C02** - Périodisation de l'histoire du château de Mez-le-Maréchal (DAO : Edwige BOREL, ADM).
- Fig. C03** - Le château de Mez-Le-Maréchal dans son écrin d'eau et de verdure. La tour-logis XII^e-XIII^e siècle est entourée de son enceinte XIII^e siècle flanquée de tours. Le logis moderne est adossé à la courtine est (Cliché : Florian Renucci / ADM).
- Fig. C04** Localisation des zones d'interventions prévues pour 2022.
- Fig. D 01** - Localisation de la zone de fouille 2023
- Fig. E 01** - François I^{er} donne le duché de Nemours à son oncle Philippe de Savoie « à faculté de rachat perpétuel » (AD77 : E1006, 22 décembre 1528, copie de l'acte d'engagement du duché de Nemours..., fol. 8 v^o) (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).
- Fig. E 02** - L'engagement : un contrat où chacun trouve ses intérêts (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 03** - Chantage au rachat : affiche du 14 janvier 1781, arrêt du roi concernant les domaines engagés (AD77 : 16C24, 14 janvier 1781).

- Fig. E 04** - Domaine privé du roi et domaine de la Couronne (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 05** - Ordonnance de Moulins de 1566 (Gallica, Bnf département droit, économie, politique, F-46829 (19)).
- Fig. E 06** - L'histoire du Mez de 1528 à la période révolutionnaire, en relation avec l'histoire du duché de Nemours, avec celle du duché d'Orléans et celle de la monarchie (DAO : Nadine Parsigneau – Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 07** - Liens de parenté entre François I^{er}, Louise de Savoie, Philippe de Savoie, Jacques de Savoie et Anne d'Este (DAO : Monique Cochin/ADM).
- Fig. E 08** - Philippe de Savoie (1461-1533), fonte uniface en bronze, 45,5 mm (coll. particulière).
- Fig. E 09** - Jacques de Savoie, duc de Nemours de 1533 à 1585 par François Clouet (Londres British Museum) et son épouse Anne d'Este-Ferrare, duchesse de Guise et de Nemours (1531-1607), anonyme (Musée national des châteaux de Versailles et du Trianon).
- Fig. E 10** - Le duché de Nemours de son engagement en 1528 à son rachat en 1666, et sa réunion à l'apanage d'Orléans en 1672 (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 11** - Le Mez dans la dépendance du duché de Nemours, puis dans celle du duché d'Orléans (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 12** - Château des « Dames de Montargis », Renée de France (1510-1574) et Anne d'Este (1531-1607) : dessin de l'architecte Jacques Androuët du Cerceau (Gallica, Bnf, département Arsenal, FOL-S-1623 (1)).
- Fig. E 13** - Les jardins de la Collerette sur le flanc de la colline sur laquelle est situé le château de Montargis : dessin de l'architecte Jacques Androuët du Cerceau (Ibid.).
- Fig. E 14a** - Château des Clerbaudières : plan cadastral non daté, fourni par le propriétaire actuel de même que les deux autres documents de E 14 b.
- Fig. E 14b** - Photo aérienne du château des Clerbaudières, près de Paizay-le-Sec en 2023. Le château est actuellement en grands travaux, tout bardé d'échafaudages.
- Fig. E 15** - Chesneau et Maignen, voisins dans le Poitou, entre Poitiers et Chauvigny (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 16a** - Vue du "château" d'Aillé en 2023. Très fortement remanié, ce manoir a néanmoins conservé des traces de l'époque Renaissance (Photo fournie par la présidente de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Baillargeois de Saint-Georges-lès-Baillargeaux dans la Vienne).
- Fig. E 16b** - Une élégante fenêtre à meneaux et croisillons au-dessus de la vigne (Photo : Hélène et François Harismendy/ADM).
- Fig. E 17** - Les Thurin d'une dépendance à l'autre : avant 1682 et après (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 18** - Les terres des Thurin dans le Perche autour de Ceton et La Ferté-Bernard (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 19** - Les trois générations de Thurin, seigneurs du Mez (DAO : Monique Cochin/ADM).
- Fig. E 20** - Acte du 15 mai 1682 : ce qui s'est joué dans cette procédure (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 21** - Droits et devoirs des seigneurs du Mez après la transaction de 1682 (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 22** - Blason de la maison La Trémoille : "d'or au chevron de gueules accompagné de trois aigrettes d'azur, becquées et membrées de gueule ". Nombreuses sont les variations autour de ce blason.
- Fig. E 23** - Le château des La Trémoille à Thouars, berceau de la famille (Photo : Cécile Prampart-Levron).
- Fig. E 24** - Généalogie simplifiée de Frédéric-Guillaume de La Trémoille (DAO : Monique Cochin/ADM).
- Fig. E 25** - Taillebourg : une vue des ruines féodales du château démantelé sous Richelieu ; la demeure princière édifiée au XVIII^e siècle par Frédéric-Guillaume de La Trémoille disparaît dans un incendie en 1822 (Photo : Evelyne Coindre).
- Fig. E 26** - Les terres de Frédéric-Guillaume de La Trémoille en Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois (DAO : Sylviane Delpech/ADM).
- Fig. E 27** - Document d'arpentage de la forêt du Mez en 1722, établi par Maurice Delavau, arpenteur à Château-Landon (AN : T//1051/77 et 78, 24 décembre 1722).

Fig. E 28 - Vue de la "forêt du Mez" en 2023 avec, au premier plan, la borne 16, une des soixante-dix bornes environ implantées en 1723 pour matérialiser les limites de cette forêt royale. À l'avant, trace du fossé de délimitation encore visible (Photo : Sylviane Delpech/ADM).

Fig. E 29 - Un arpenteur au travail au XVIII^e siècle. Il lève les plans et rédige le procès-verbal d'arpentage (gravure) (Archives Départementales de l'Oise, 1 BH 7268).

Fig. E 30 - Ordonnance de 1669 (Bnf, département droit, économie, politique, F-12217).

Fig. E 31 - Tableau synoptique de 1665 à 1740 : la décision de bornage en 1722 (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

Fig. E 32 - Tableau synoptique (1740 à 1800) : de la saisie des biens de M^{lle} de Vibraye à la Révolution (DAO : Nadine Parsigneau - Sylviane Delpech/ADM).

Fig. E 33 - Première page de l'affiche annonçant la mise en vente de biens de M^{lle} de Vibraye : « *On fait à sçavoir à tous...* » (AD45 : 1J453).

Fig. E 34 - Ce qui a été mis aux enchères, lors de l'adjudication de 1761 d'une part, et ce qui est resté "engagé" d'autre part (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Fig. E 35 - Acte de vente du château du Mez comme « *bien domanial* » en 1792 (AD45 : 3 E 35881, le 3 février 1792). Le château quitte les mains de l'aristocratie.

Fig. E 36 - Antoine Guillaume Girard et son épouse Thérèse Forest n'ont jamais acquis le château du Mez (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Fig. F 01 - Plan général de situation des bâtiments (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 02 - Baie F201, à l'étage, sur la courtine sud (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 03 - Baie G102 au rez-de-chaussée (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 04 - Porte du château, base de la rainure de herse ouest. Traces d'incendie (rubéfaction) (Photo : Michel Piechaczyk).

Fig. F 05 - Le bâtiment B (photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 06 - Façade ouest du bâtiment B (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 07 - Pignon sud du bâtiment B (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 08 - Porte B103 et son escalier (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 09 - Bâtiment E, pilastre avec réemploi de coussièges (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 10 - Bâtiment E avec nombreux réemplois (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 11a - Lettre adressée à la "Présidente" de Thurin au Mez en novembre 1643 (recto) (AD45 : 1J453).

Fig. F 11b - Lettre adressée à la "Présidente" de Thurin au Mez en novembre 1643 (verso) (AD45 : 1J453).

Fig. F 12 - Présence des Thurin à Dordives pour un baptême (Arch. com. de Dordives : FRADO45_6190-SUPPL_GG_1_0032, 6 octobre 1648).

Fig. F 13 - Plan présentant le partage des bâtiments en 1659 entre Pierre Roger et Antoine Marseul (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 14 - La chapelle du Mez le 16 avril 2020 (Photo : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. F 15 - Au-dessus de la porte de la chapelle, le négatif de la pierre du blason (Photo : Piechaczyk, ADM) et l'écusson des Thurin dessiné par Paul Bouex en 1902 (Arch. dép. 77 : 76158).

Fig. F 16 - La chapelle du Mez à la fin du XIX^e siècle (Archives du Musée de Nemours).

- Fig. G 01** - Localisation des espaces étudiés en 2023 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 02** - Hypothèse de restitution du logis seigneurial au XIII^e siècle (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 03** - Bâtiment allongé indiqué le long de la courtine C2 (Archives du Mez ; DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 04** - Vestiges d'un bâtiment avec toit en appentis, adossé contre la courtine C2, 1884 (BNF, Cabinet des estampes, EN1-41).
- Fig. G 05** - Proposition de phasage (chronologie relative) des principales structures relevées en fouille, lors des campagnes 2022 et 2023. La phase 1 concerne la période de construction du château (XIII^e siècle). La phase 2 regroupe les structures appartenant à une ou des période(s) intermédiaire(s), non datable(s). La phase 3 concerne les structures interprétées comme modernes (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 06** - Coupe stratigraphique est-ouest, représentant le massif de fondation de la courtine C2 (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 07** - Fondations de la courtine C2 (M188) et du mur de refend du bâtiment BC (M187). Détail de la possible trace de tranchée détectée dans l'angle des deux massifs (Photos : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 08** - Semelle de fondation M185 de la courtine C3, dans l'angle de la tour T2, au niveau du chaînage avec M188 (= M184) (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 09** - Socle chanfreiné ST198 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 10** - Le socle ST195 et son massif de fondation (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 11** - Traces de layage sur le socle ST195 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 12** - Relevé pierre à pierre en plan de la zone 4a : ST195 est recouverte en phase 2 par le mur M189 (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 13** - Coupe stratigraphique nord-sud de la zone 4a (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 14** - Socle chanfreiné ST203 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 15** - Socle monobloc ST204, en zone 3c (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 16** - Bâtiment C, comparaison des axes et de l'altimétrie des quatre socles du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 17** - Bâtiment C, plan du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 18** - Fig. G 18 - Porte B107, vue depuis le bâtiment C (Photo : ADM).
- Fig. G 19** - Zone 3a : le jambage est du seuil de la porte B107 repose sur la maçonnerie de fondation M187 (Photo : Florian Hemery, ADM).
- Fig. G 20** - Zone 3a : aménagement moderne du seuil ST199 (Photo : Florian Hemery, ADM).
- Fig. G 21** - Diagramme stratigraphique des zones 3a et 3b (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 22** - Le mur de refend M189, installé sur la structure ST195 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 23** - Diagramme stratigraphique des zones 4a et 4b (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 24** - Fragment de tambour de colonne no614-001 en remploi dans le mur M189 (Photos : ADM).
- Fig. G 25** - Sol aménagé US563 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 26** - La structure ST186, à l'angle des courtines C2 et C3 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. G 27** - Tableau des familles de mobilier archéologique (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 28** - Répartition des différents mobiliers (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

- Fig. G 29** - Tableau de la terre cuite architecturale (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 30** - Répartition des terres cuites architecturales (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 31** - Tableau des productions céramiques (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 32** - Répartition des productions céramiques (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 33** - Planche de céramiques en pâte sableuse (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 34** - Planche de céramiques en grès (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 35** - Planche de céramiques en faïence et mortier de pierre (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 36** - Bâtiment C, situation du niveau 1 et des socles de colonne (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 37** - Négatif d'un empochement de poutre visible dans le parement interne de la courtine C3, aligné avec le socle ST198 (Photo : Florian Hemery, ADM).
- Fig. G 38** - Bâtiment C, coupe transversale restitutive de la position extrême de la colonne sud (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. G 39** - Modélisation restitutive de l'état extrême de la structure portant l'étage du bâtiment C (Modélisation et DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. H 01** - Aperçu de la tranchée pour l'installation des nouvelles canalisations. À gauche : vue vers l'est, en direction du bâtiment A ; à droite : vue vers l'ouest, en direction de la remise (Photo : ADM).
- Fig. H 02** - Vue de la cour du château et du donjon depuis la porte. Un petit bâtiment aujourd'hui disparu est visible contre l'allée centrale (Archives ADM).
- Fig. H 03** - Tranchée effectuée devant le bâtiment A, en 1964 (Archives privées Vincent, AV-015).
- Fig. H 04** - Plan schématique de la tranchée et des structures mises au jour (DAO : Edwige Borel, ADM).
- Fig. H 05** - Coupe est-ouest de la tranchée. On peut y distinguer l'empierrement US 684 de l'allée et la structure ST210 (Photo : Edwige Borel, ADM).
- Fig. J 01** - La tour nord-ouest (T4) vue du nord-ouest (Photo : ADM).
- Fig. J 02** - Tour nord-ouest (T4), porte T411 (Photo : ADM).
- Fig. J 03** - Tour nord-ouest (T4), plan du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. J 04** - Tour nord-ouest (T4) ; déroulé photogrammétrique du parement intérieur (Photogrammétrie : Philippe Lefeuvre, ADM).
- Fig. J 05** - Tour nord-ouest (T4) ; relevé pierre à pierre du parement déroulé intérieur (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. J 06** - Tour nord-ouest (T4), Plan du niveau 2 et position des poutres, négatifs du plancher (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. J 07** - Tour nord-ouest (T4) ; niveau 1 ; Relevé intérieur des archères (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. J 08** - Tour nord-ouest (T4), niveau 2, Cheminée ST208 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. J 09** - Coupe théorique de la tour nord-ouest avec les phases du chantier, (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. J 10** - Tour nord-ouest (T4), archères et bouche à feu du niveau 1, vues de l'extérieur (Photos : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. K 01** - Nomenclature des murs et baies du donjon, niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).
- Fig. K 02** - Donjon - Plan coté du niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. K 03 - Donjon - Détails du plan de la porte (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. K 04 - Donjon - Plan de la tourelle d'escalier, niveau 1 (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. K 05 - Le tracé directeur (DAO : Michel Piechaczyk, ADM).

Fig. K 06 - Mez-le-Maréchal, donjon vue sud-ouest (Photo : ADM).

Fig. K 07 - Intérieur du niveau 1 du donjon. Aspect du parement et des chaînages (Photo : ADM).

Fig. L 01 : Nomenclature des baies du premier niveau de la tour résidence. (DAO : Michel Piechaczyk / ADM).

Fig. L 02 : Arrachements visibles des pierres de taille du piédroit gauche de la baie Z1.06. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 03 : Fissure continue sur l'appui en escalier de la baie Z1.03. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 04 : Corpus des baies extérieures du premier niveau de la tour résidence. (Mise en page : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 05 : Jour en archère de la baie Z1.02 avec vues en coupe et en plan. En partie basse : proposition de tracé directeur de la baie. (DAO : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 06 : Trou de loquet sur l'ébrasement gauche de la Z1.06 permettant de fermer le vantail / mire = 0.50 m. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 07 : Gonds de la baie Z1.03 encore en place / mire = 0,50 cm. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 08 : Baie à ébrasement de la tour maîtresse de Saint-Sauveur-en-Puisaye (89), XII^e siècle. (Photo : Florian Renucci).

Fig. L 09 : Baie à ébrasement avec appui en escalier de la tour maîtresse de Saint-Vérain (58), XII^e siècle. (Photo : Florian Hemery).

Fig. L 10 : Orthophotographies de la baie Z1.02 (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery).

Fig. L 11 : Orthophotographies de la baie Z1.03 (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery).

Fig. L 12 : Orthophotographies de la baie Z1.04 extérieure (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery).

Fig. L 13 : Orthophotographies de la baie Z1.04 intérieure (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery).

Fig. L 14 : Orthophotographies de la baie Z1.05 (Traitement de l'image et DAO : Florian Renucci).

Fig. L 15 : Orthophotographies de la baie Z1.06 (Traitement de l'image et DAO : Florian Hemery).

Fig. L 16 : Observation avec un niveau à bulle de la correspondance des joints horizontaux du parement et de l'ébrasement de la baie Z1.03. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 17 : Plaquage d'une règle de maçon contre l'ébrasement gauche de la baie Z1.03 pour obtenir son ouverture initiale. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 18 : Mesure de l'ouverture de la baie Z1.03. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 19 : Décalquage de l'angle de l'ébrasement et du parement de la baie Z1.03 avec un panneau plastique. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 20 : Panneau en plastique faisant office de gabarit après découpe et relevé de l'angle. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 21 : Lits d'attente marqués à la craie bleue sur le piédroit droit de la baie Z1.03. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 22 : Vérification au niveau d'une assise arrachée du piédroit droit de la baie Z1.03. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 23 : Matérialisation des arêtes du piédroit droit de la Z1.02, par des tasseaux, et de ses assises par des cordelettes jaunes / mire = 0.50 cm. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 24 : Planche lapidaire avec dessins et 3D du sommier C15/13. (Relevé et DAO : Florian Hemery - Photogrammétrie : Emmanuel Canault / ADM).

Fig. L 25 : Planche lapidaire avec dessins et 3D du sommier C16/17. (Relevé et DAO : Florian Renucci - Photogrammétrie : Emmanuel Canault / ADM).

Fig. L 26 : Encoche en sommier d'une des ouvertures en plein cintre de l'abbaye de la Cour-Dieu (45), XIIe siècle. (Photo : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 27 : Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.02. (Dessin manuel : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 28 : Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.03. (Dessin manuel : Florian Renucci / Florian Hemery / ADM).

Fig. L 29 : Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.04. (DAO : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 30 : Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.05. (DAO : Florian Hemery / ADM).

Fig. L 31 : Hypothèse de restitution des piédroits de la baie Z1.06. (Dessin manuel : Florian Renucci).

Fig. L 32 : Hypothèse de restitution des appuis des baies en assises de moellons. (Dessin manuel : Florian Renucci / Florian Hemery / ADM).

Fig. L 33 : Hypothèse de restitution des appuis des baies en pierres de taille. (Dessin manuel : Florian Renucci / Florian Hemery / ADM).

Fig. L 34 : Voûtement de la baie Z1.02 avec négatifs de couchis. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 35 : Trou de loquet à mi-hauteur de l'ébrasement gauche de la baie Z1.03. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 36 : Voûtement de la baie Z1.03 avec négatifs de couchis. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 37 : Voûtement de la baie Z1.04 avec négatifs de couchis. On remarque également la présence de terres cuites architecturales matérialisant le départ de la voûte. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 38 : Gonds et trou de loquet de la baie Z1.05. Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 39 : Voûtement de la baie Z1.05. On remarque la présence de terres cuites architecturales dans la voûte ainsi que sur le sommet de la retraite. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 40 : Gonds de la baie Z1.06. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 41 : Trou de loquet de la Z1.06. (Photo : Florian Renucci / ADM).

Fig. L 42 : Altimétries des premières assises des baies du premier niveau de la tour résidence. (Xavier Bignon / ADM).

Fig. L 43 : Altimétries des premières assises des baies du premier niveau de la tour résidence. (Xavier Bignon / ADM).

Fig. M 01 - Plan du château avec la nomenclature générale de l'étude des courtines (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM).

Fig. M 02 - Nomenclature des arases et planées de la courtine C5 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 03 - Extrait de la base de données de l'étude altimétrique en date de novembre 2023 (©Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 04 - Exemple de mesures altimétriques relevées, selon les arases, par la méthode du tachéomètre ou celle du mètre ruban (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 05 - Localisation des zones d'étude altimétrique des arases de 2021, 2022 et 2023 sur la courtine C4 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 06 - Mesures de la zone d'étude C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 07 - Mesures de la zone d'étude C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 08 - Tableau synthétisant les résultats altimétriques des différentes zones de la courtine C4 (©Virginie Bemer, Georgia Roesch / ADM)

Fig. M 09 - Mesures de la zone d'étude C5eZ2 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 10 - Mesures de la zone d'étude T4eZ1 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 11 - Observations de l'angle entre la courtine C4 et la tour T4 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 12 - Observations de l'angle entre la tour T4 et la courtine C5 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 13 - Schéma de la différence de niveau du sommet de l'escarpe entre la courtine C4 et la courtine C5 (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 14 - Tableau final synthétisant les résultats altimétriques des différentes zones de la courtine C4 (©Xavier Bignon, Virginie Bemer, Georgia Roesch / ADM)

Fig. M 15 - Localisation des zones d'étude de la courtine C4 : C4iZ4 (2021), C4iZ1 (2022) et C4eZ4 et C4eZ1 (2023) (DAO : Virginie Bemer / ADM)

Fig. M 16 - Catalogue des différents faciès employés sur les parements de l'enceinte, mise à jour en 2022 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 17 - Code couleurs des différents faciès employés sur les parements de l'enceinte (©Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 18 - Photogrammétrie du parement de la courtine extérieure C4 sur la zone C4eZ1 (©Corentin Parsigneau, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 19 - Photogrammétrie du parement de la courtine extérieure C4 sur la zone C4eZ4 (©Corentin Parsigneau, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 20 - Relevé pierre à pierre de l'ensemble de la courtine de la zone d'étude C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 21 - Relevé pierre à pierre de l'ensemble de la courtine de la zone d'étude C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 22 - Fréquence d'utilisation des principaux matériaux des parements par planées pour C4eZ1 et C4eZ4 (©Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 23 - Comparaison des compositions lithologiques des planées des zones C4eZ1 et C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 24 - Données chiffrées des surfaces des moellons, selon le type de matériaux de la zone C4eZ1 (© Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 25 - Données chiffrées des surfaces des moellons, selon le type de matériaux de la zone C4eZ4 (© Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 26 - Colonnes schématiques mentionnant l'altimétrie des 17 planées constituant le parement de la courtine extérieure C4, zones 1 et 4 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 27 - Comparaison des hauteurs de planées entre C4eZ1 et C4eZ4 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 28 - Relevés pierre à pierre et planées de C4iZ1 et C4eZ1 (© Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 29 - Comparaison des compositions lithologiques des planées des deux zones C4iZ1 et C4eZ1 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 30 - Fréquence d'utilisation des principaux matériaux des parements, pour C4iZ1 et C4eZ1 (©Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 31 - Relevés pierre à pierre et planées de C4iZ4 et C4eZ4 (© Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 32 - Comparaison des compositions lithologiques des planées des zones C4iZ4 et C4eZ4 (DAO : Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 33 - Fréquence d'utilisation des principaux matériaux des parements, pour C4iZ4 et C4eZ4 (©Virginie Bemer, Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 34 - Colonnes schématiques mentionnant l'altimétrie des planées constituant le parement de la courtine C4 zone 1 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 35 - Comparaison des hauteurs de planées entre C4iZ1 et C4eZ1 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 36 - Comparaison des hauteurs de planées entre C4iZ4 et C4eZ4 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 37 - Colonnes schématiques mentionnant l'altimétrie des planées constituant le parement de la courtine C4 zone 4 (© Martine Piechaczyk / ADM)

Fig. M 38 - Illustration d'un archipendule (Londres_Brit_Mus_Corton_Nero_D_I_f23v)

Fig. M 39 - L'approvisionnement en pierre pour la construction d'un château (Berne_Bibl_Burger_Ms_hhl-1_Dieblold_chilling_Amliche_Berner_Chronik_1474)

Fig. M 40 - Un tailleur de pierre entouré de ses outils (Bib_Nuremb_Amb_317_2_f4v.)

Fig. N 01 - Situation (zone hachurée) de la zone d'acquisition durant la campagne 2023 (DAO : Georgia Roesch, ADM).

Fig. N 02 - Résultat graphique des relevés de microreliefs, détail de la zone relevée en 2023 (DAO : Georgia Roesch, ADM).

Fig. N 03 - Rendu global des différentes campagnes de relevés des microreliefs (DAO : Georgia Roesch, ADM).

Fig. P 01 - Zone couverte par le relevé LiDAR (DAO : Emmanuel Canault, ADM).

Fig. P 02 - Doutes à l'ouest du château (Photo : ADM).

Fig. P 03 - Superposition LiDAR et MNT (DAO : Georgia Roesch, ADM).

Fig. P 04 - Correspondances entre l'Atlas géométrique de 1833 et le modèle de surface ombré multidirectionnel (16 directions d'éclairage, hauteur d'éclairage = 35) (Archives du Mez ; DAO : Edwige Borel, ADM).

Fig. P 05 - Une anomalie dans les microreliefs à l'ouest de l'église visualisée avec différents traitements des données LiDAR (DAO : Emmanuel Canault, ADM).

